Rapport annuel 2010

Dexia Crédit Local – Document de référence

DEXIA

Dexia Crédit Local

Sommaire

1 – Présentation générale 1

Profil Dexia 1
Message du président du conseil d'administration et de l'administrateur délégué de Dexia SA 3
Profil Dexia Crédit Local 5
Message du directeur général de Dexia Crédit Local 6
Chiffres clés 2010 7
Conseil d'administration (mars 2011) 8
Organigramme (mars 2011) 9
Principales filiales et participations 10
Place de Dexia Crédit Local dans le groupe Dexia 11

2 – Rapport de gestion 13

Activité au cours de l'exercice écoulé 14
Gestion des risques 24
Résultats de l'activité 41
Données concernant le capital et l'action 47
Informations sociales et environnementales 49
Mandats et rémunérations des mandataires sociaux 56
Faits marquants et perspectives 64

3 – Gouvernance et contrôle interne 69

Rapport du président du conseil d'administration établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce 70
Rapport des commissaires aux comptes 91

4 – Comptes consolidés 93

Bilan consolidé 94
Compte de résultat consolidé 96
Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres 97
Variation des capitaux propres consolidés 98
Tableau des flux de trésorerie consolidés 100
Trésorerie et équivalents de trésorerie 101
Annexe aux comptes consolidés 102
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 186

5 – Comptes annuels 189

Bilan 190
Engagements hors bilan 192
Compte de résultat 193
Annexe aux comptes annuels 194
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 228

6 – Assemblée générale 231

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés 232
Propositions de résolutions à l'assemblée générale mixte du 12 mai 2011 235

7 – Renseignements de caractère général 239

Informations juridiques et administratives 240
Contrôleurs légaux 243
Document de référence – Attestation du responsable 244
Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois (établie au 23 mars 2011) 245
Tableau des correspondances 248

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 7 avril 2011, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Document de référence 2010

Profil Dexia

Dexia est un groupe bancaire européen qui compte 35 200 collaborateurs au 31 décembre 2010. À la même date, ses fonds propres de base s'élèvent à EUR 19,2 milliards. Le groupe exerce ses activités principalement en Belgique, au Luxembourg, en France et en Turquie. L'action Dexia est cotée sur Euronext Bruxelles et Paris ainsi qu'à la Bourse de Luxembourg et fait partie du BEL20, l'indice de référence de la Bourse de Bruxelles et du Dow Jones EuroStoxx Banks.

Dexia 2014 : une banque de proximité au service de 10 millions de clients

Le groupe Dexia affiche des ambitions stratégiques claires à l'horizon 2014 et s'est fixé pour objectif :

- d'achever sa restructuration financière, en privilégiant les revenus provenant des franchises commerciales ;
- de consolider et développer ses franchises commerciales fortes, en recentrant son portefeuille de métiers autour de la Banque de détail et commerciale et en saisissant les opportunités de croissance offertes par le marché de la banque de détail en Turquie ;
- de se doter d'un modèle opérationnel optimisé, porté par la recherche de synergies et de gains d'efficacité.

Ce retour à l'essentiel induit par le repositionnement stratégique du groupe se traduit dans les valeurs de Dexia, qui rassemblent les collaborateurs autour d'objectifs partagés : respect, excellence et agilité.

Métiers

Banque de détail et commerciale

Dexia propose une gamme complète de services de banque de détail, commerciale et privée à plus de huit millions de clients.

Dexia se classe parmi les principales banques de Belgique et du Luxembourg. En Belgique, Dexia sert ses quatre millions de clients à travers un réseau d'environ 850 agences. Au Luxembourg, le groupe a développé son centre international de gestion patrimoniale. Un réseau d'agences couvre également le pays. Dexia détient, en outre, une position solide en Turquie par le biais de DenizBank, qui occupe actuellement la sixième[(1)] place parmi les banques à capitaux privés et sert ses clients *via* un réseau d'environ 500 agences. Outre ses activités de Banque de détail et commerciale, DenizBank est également présente sur le marché des grandes entreprises et offre à ses clients des services de gestion d'actifs et des produits d'assurance.

Le groupe a pour ambition de continuer à développer ses franchises commerciales en Belgique et au Luxembourg et de capter le potentiel de croissance important existant en Turquie. L'objectif étant d'accroître la part des revenus de ses activités bancaires de proximité (environ 60 % du total des revenus du groupe, dont environ 27 % en provenance de Turquie) et d'atteindre une base de dix millions de clients (quatre millions en Belgique et au Luxembourg, six millions en Turquie) en 2014.

(1) Source interne

Public and Wholesale Banking

Dexia joue un rôle important dans le financement des équipements collectifs et des infrastructures, des secteurs de la santé, du logement social et de l'économie sociale, principalement en Belgique et en France.

Dexia est également actif :

- dans le domaine des financements de projet, selon une approche sélective et dans des secteurs tels que les infrastructures et les énergies renouvelables en Europe et en Amérique du Nord ;
- dans le domaine du *corporate banking* en Belgique où Dexia se concentre sur les moyennes entreprises, tout en gardant une présence opportuniste auprès des grandes entreprises.

En outre, le groupe est implanté en Allemagne, où il possède un accès aux sources de refinancement à long terme (marché des *Pfandbriefe*).

Proche de ses clients et à leur écoute, Dexia développe une gamme de produits sans cesse élargie. L'objectif est d'aller au-delà du rôle de prêteur spécialisé et de proposer aux clients du métier des solutions intégrées (gestion de trésorerie, optimisation des budgets, solutions informatiques…) adaptées à leurs besoins.

Asset Management and Services

Ce métier est composé de trois activités (gestion d'actifs, services aux investisseurs et assurance), caractérisées par des perspectives de croissance attrayantes basées sur une clientèle diversifiée et une forte collaboration avec les autres franchises commerciales du groupe.

Avec EUR 86,4 milliards d'actifs sous gestion au 31 décembre 2010, Dexia Asset Management est le pôle de gestion d'actifs du groupe. Ses quatre centres de gestion (Belgique, France, Luxembourg et Australie) servent une large base de clientèle.

L'activité de services aux investisseurs est menée par RBC Dexia Investor Services, une *joint venture* avec la Banque Royale du Canada, qui met son savoir-faire à la disposition d'institutions du monde entier dans le domaine de la banque dépositaire globale, de l'administration de fonds et de fonds de pension et de services aux actionnaires. Le total des actifs sous administration s'élève à EUR 2 101 milliards au 31 décembre 2010.

Les activités d'assurance de Dexia se concentrent essentiellement sur les marchés belge et luxembourgeois. Le groupe propose une gamme complète d'assurance vie et non vie aux clients de la banque de détail, commerciale et privée ainsi qu'aux clients publics et parapublics de Dexia au travers d'une approche de bancassurance et d'un réseau d'agents exclusifs.

Notations(1)

Les principales entités opérationnelles du groupe actives sur les marchés des capitaux à long terme, Dexia Banque Belgique, Dexia Crédit Local et Dexia Banque Internationale à Luxembourg, sont notées A+ par Fitch, A1 par Moody's et A par Standard & Poor's. Trois filiales européennes de Dexia (Dexia Municipal Agency, Dexia Kommunalbank Deutschland et Dexia LdG Banque SA) émettent des obligations sécurisées notées AAA.

(1) Au 23 mars 2011

Message du président du conseil d'administration et de l'administrateur délégué de Dexia SA

Au cours des deux dernières années, Dexia a fait l'objet d'une profonde transformation, visant à restaurer la solidité de sa base financière et à assurer un avenir durable au groupe.

S'inscrivant dans cette démarche de transformation, l'année 2010 fut une année de transition importante, marquée par deux objectifs prioritaires : l'accélération de notre restructuration financière et le développement de nos franchises commerciales, en ligne avec nos objectifs.

Tout au long de l'année, nous nous sommes employés, malgré un environnement économique instable, à accélérer la restructuration financière, ce qui s'est traduit par une cession d'actifs rapide et une amélioration substantielle de notre profil de liquidité.

Nous avons poursuivi la mise en œuvre de notre plan de cession selon le programme convenu avec la Commission européenne, cédant différentes participations et entités ainsi qu'un total de EUR 27,2 milliards d'obligations et de prêts gérés en extinction. Ces cessions se sont traduites par une réduction de la taille de notre bilan de 18 % depuis fin 2008.

En termes de liquidité, la poursuite des efforts entamés dès fin 2008 a conduit à une amélioration rapide et matérielle de la situation du groupe. Notre besoin de financement à court terme a ainsi été réduit de EUR 141 milliards par rapport au maximum atteint en octobre 2008 et s'élève désormais à EUR 119 milliards fin décembre 2010. Nous avons d'autre part amélioré la qualité de nos sources de financement en rééquilibrant notre profil de liquidité vers un financement à plus long terme, basé sur des ressources stables, collectées pour une part croissante auprès de nos clients.

Ces efforts nous ont permis de nous affranchir définitivement de la garantie des États belge, français et luxembourgeois sur nos financements depuis le 30 juin 2010. Dans un environnement économique et financier particulièrement tendu, sur fonds de crise de la dette souveraine de certains États européens, nous avons retrouvé notre pleine autonomie de financement, attestant de la solidité des progrès accomplis en termes de structure financière.

En octobre 2010, nous avons présenté notre plan de développement stratégique à l'horizon 2014. La feuille de route de chaque métier a été déclinée dans le cadre d'une « journée investisseurs », détaillant les principes qui encadrent la transformation de nos métiers. Sur nos activités de banque de détail et commerciale, notre ambition est d'augmenter notre part de marché ainsi que le taux d'équipement de notre base de clientèle. Un plan d'investissement a été lancé afin de soutenir cette ambition. Ainsi, en Belgique, la mise en place du nouveau modèle de distribution a constitué une priorité en 2010. Au total, 304 agences ont été rénovées et des *account managers* supplémentaires ont été nommés afin d'améliorer le service fourni à notre clientèle. L'intensification de nos efforts de collecte s'est concrétisée par une hausse de 5 % des dépôts en Belgique et au Luxembourg. En Turquie, nous avons poursuivi notre politique d'expansion dynamique, soutenue par l'ouverture de cinquante nouvelles agences sur l'année. Dans le domaine des financements au secteur public, notre métier *Public and Wholesale Banking* entend confirmer son statut de spécialiste rentable et reconnu en Belgique et en France, sur la base d'un modèle proposant une gamme de produits de plus en plus complète et intégrée. Nos activités de gestion d'actifs, de services aux investisseurs et d'assurance, caractérisées par des perspectives de croissance attrayantes basées sur une clientèle diversifiée, intensifieront encore davantage leur collaboration avec les autres franchises commerciales du groupe.

À EUR 723 millions, le bénéfice net de l'année 2010 porte la marque de cette transformation accélérée de notre groupe. L'amélioration de notre *mix* de financement et la cession d'actifs gérés en extinction se traduisent, conformément à nos objectifs, par une baisse des revenus. Néanmoins, ce résultat reflète une belle progression des métiers commerciaux, qui affichent un résultat avant impôts en hausse de 18 % sur l'année (hors plus-values de cession). La bonne performance de la Banque de détail et commerciale, portée par une forte croissance des crédits et des dépôts, reflète notre position commerciale solide sur nos marchés principaux. Nos activités de *Public and Wholesale Banking*, recentrées sur nos marchés historiques, en particulier la Belgique et la France, ont démontré leur résistance et leur rentabilité tout au long de l'année et notre expertise en matière de financements de projet s'est vue confirmée par l'attribution de nombreux mandats et récompenses. La contribution aux résultats de notre métier *Asset Management and Services* a doublé sur l'année, grâce à l'excellente performance de l'activité d'assurance, tandis que la reprise des marchés financiers a été bénéfique à nos activités de gestion d'actifs et de services aux investisseurs.

En outre, l'amélioration progressive de l'environnement de crédit, particulièrement en Turquie, a permis une amélioration du coût du risque des métiers commerciaux. Dans le même temps, nous avons cependant été amenés à passer des provisions supplémentaires sur notre portefeuille *Financial products*, afin de prendre en compte des hypothèses plus conservatrices quant à l'évolution du marché des RMBS américains. Ces provisions sont toutefois sans impact sur nos ratios de solvabilité, qui sont protégés de toute perte ou provision supplémentaire sur le portefeuille *Financial products* de par le mécanisme de garantie des États.

Avec un ratio des fonds propres de base *(Tier 1)* à 13,1 %, notre solvabilité reste excellente et nous permet d'envisager avec sérénité les évolutions réglementaires à venir.

Nous pouvons être fiers du chemin parcouru en 2010 et de nos réussites qui sont le fruit de votre engagement à tous, collaborateurs, actionnaires et clients. En deux ans, nous avons réalisé les deux tiers de notre plan de transformation. Nous souhaitons dès lors remercier nos actionnaires de leur soutien en les faisant bénéficier du résultat de l'année *via* l'émission en leur faveur d'actions nouvelles pour un montant d'environ EUR 280 millions.

La transformation restera à l'ordre du jour en 2011 et nous nous concentrerons encore davantage sur le développement stratégique de nos franchises commerciales. Nous sommes pleinement confiants dans la capacité du groupe à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés pour 2014.

Jean-Luc Dehaene
Président du conseil d'administration

Pierre Mariani
Administrateur délégué

Profil Dexia Crédit Local

La banque de l'économie locale

En France, Dexia concentre son activité sur le financement des équipements collectifs et les services financiers au secteur public local. Partenaire historique du développement local, Dexia mobilise son savoir-faire dans l'ensemble des régions pour répondre à tous les enjeux de la vie locale.

Grâce à la compétence de son réseau de spécialistes et à ses actions partenariales, la banque a tissé au cœur des régions des relations de confiance avec les décideurs locaux et les acteurs de la santé, de l'habitat et de l'économie sociale.

En février 2010, Dexia a obtenu l'accord de la Commission européenne sur son plan de restructuration puis est complètement sorti en juin 2010, du mécanisme de garantie des États sur ses financements, mis en place en octobre 2008. Sa viabilité à long terme a été confirmée par la Commission européenne.

Le plan Dexia 2014 amorcé en octobre 2010 a réaffirmé, entre autres, le recentrage du métier *Public and Wholesale Banking* sur ses marchés historiques et notamment de Dexia Crédit Local sur la France. Ce plan a été suivi, en décembre 2010, par le renforcement et l'adaptation de son équipe de direction à cette nouvelle étape. L'objectif pour la banque est d'être, en France, un spécialiste sélectif, rentable et reconnu. Dans le domaine des crédits structurés, Dexia Crédit Local a adopté de façon proactive une démarche de clarification et de transparence des règles commerciales en prenant, dès novembre 2009, dix engagements relatifs à la commercialisation de ces crédits. Ainsi, la banque a décidé d'aller au-delà des principes de la charte Gissler signée par la suite.

Dans ce contexte, Dexia Crédit Local met tout en œuvre pour offrir la meilleure qualité de service. La banque accompagne les acteurs du monde local tout au long de la réalisation de leurs projets. Proche de ses clients, à leur écoute, et au-delà de son rôle de prêteur spécialisé, Dexia Crédit Local répond à leurs besoins et les aide à optimiser leurs ressources. De la gestion de trésorerie au financement d'actifs, des flux bancaires aux placements de dépôts ou à la gestion de patrimoine immobilier, de l'assurance statutaire à l'ingénierie sociale, la banque propose des solutions sur mesure.

Avec ses partenaires spécialisés, Dexia Crédit Local développe également une offre de services sans cesse élargie et innovante qui favorise la maîtrise des dépenses (location de parc automobile et informatique, maintien des personnes âgées à domicile, efficacité énergétique des bâtiments, développement de crèches et de logements étudiants…). Par ailleurs, son savoir-faire en matière de financements de projet dans le secteur des transports, des énergies renouvelables, de l'environnement et des infrastructures apporte à ses clients des solutions optimisées, notamment au travers de partenariats public-privé.

Enfin, aux côtés des collectivités locales et de leurs partenaires, Dexia Crédit Local et sa Fondation encouragent les actions liées à la solidarité, à la citoyenneté et à la culture. Cet engagement est également porté par les collaborateurs de la banque qui parrainent des jeunes gens en recherche d'emploi et participent à la sélection des projets de la Fondation. Dexia Crédit Local est l'une des premières grandes entreprises à avoir intégré le mécénat de compétence dans sa politique sociale.

Dexia Crédit Local est la seule banque présente sur l'ensemble du territoire français à être certifiée ISO 9001 pour toutes ses activités. Sa certification a été renouvelée en juin 2010 par le Bureau Veritas Certification.

Message du directeur général de Dexia Crédit Local

L'exercice 2010 a été marqué par la poursuite de la mise en œuvre au sein de Dexia Crédit Local du plan de transformation du groupe. Tout au long de l'année, la banque s'est ainsi employée à améliorer ses équilibres financiers, dans le respect du plan de restructuration du groupe Dexia, approuvé au mois de février par la Commission européenne.

En premier lieu, Dexia Crédit Local a fortement contribué au renforcement du refinancement long terme du groupe. En s'appuyant sur une activité soutenue de ses *covered bonds* et sur le dispositif de garantie des États (dont le groupe est sorti en milieu d'année, conformément aux engagements pris auprès de la Commission européenne), Dexia Crédit Local a émis plus de EUR 42 milliards, assurant ainsi 95 % des objectifs de refinancement à long terme du groupe.

En outre, la banque a poursuivi le recentrage de ses activités commerciales dans les pays où elle dispose d'une franchise et d'un potentiel de croissance rentable. Un accord en vue de céder sa filiale slovaque a ainsi été conclu au mois de novembre et les fermetures de la succursale de Tokyo et de la filiale australienne sont en voie de finalisation.

L'effort de rééquilibrage du bilan à travers la cession d'actifs non stratégiques a été poursuivi avec intensité et la politique de provisionnement des actifs *Financial products* aux États-Unis a été régulièrement renforcée. Enfin, la collecte de dépôts de la clientèle est désormais, partout où cela est possible, une priorité claire des équipes commerciales. Les résultats de cette activité sont d'ailleurs très encourageants, notamment en Allemagne.

Une partie importante des activités de Dexia placées en gestion extinctive (désormais regroupées au sein d'une division *Legacy*) étant comptablement et juridiquement logées chez Dexia Crédit Local, les résultats de la banque ont été fortement affectés par les mesures de restructuration mises en œuvre pour restaurer durablement les équilibres financiers du groupe dans son ensemble.

L'activité de banque de l'économie locale a connu une dynamique commerciale et financière positive, liée à la mise en œuvre d'une stratégie commerciale entièrement repensée.

La banque continue à servir ses clients en privilégiant, par le biais d'une approche sélective, les opérations à forte valeur ajoutée et la qualité du service rendu. Forte d'une gamme de services élargie et innovante, Dexia Crédit Local demeure en France, en Espagne et en Italie le partenaire financier global et de long terme de ses clients stratégiques.

Dans ces pays, de même qu'au Royaume-uni et aux États-unis, Dexia Crédit Local a également renforcé sa position d'acteur majeur dans le domaine des financements de projet, en s'appuyant sur une organisation intégrée et un savoir-faire reconnu au niveau mondial, notamment pour ce qui concerne le secteur des infrastructures, des transports, des énergies renouvelables et de l'environnement.

Partout, ainsi, la banque privilégie les offres commerciales combinant des revenus élevés avec une utilisation la plus limitée possible de son bilan lors de la mise en place du financement, ultérieurement (rotation d'actifs), de même que par le biais de services complémentaires générateurs de commissions.

Au sein d'un groupe qui poursuit résolument sa restructuration, la stratégie de Dexia Crédit Local est désormais clarifiée et les objectifs assignés au métier de banque de l'économie locale ont été précisés dans le cadre du plan stratégique « Dexia Forward 2014 » présenté à l'automne 2010.

En 2011, l'ensemble des collaborateurs de la banque se mobiliseront pour décliner ces objectifs à travers toutes leurs activités : poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle politique commerciale, approfondissement et diversification de la relation avec ses clients, poursuite de l'effort de rééquilibrage du bilan et de sécurisation du refinancement, amélioration du fonctionnement de l'entreprise en visant, plus que jamais, l'excellence opérationnelle que Dexia Crédit Local doit à ses clients et à ses partenaires.

Alain Clot
Directeur général

Chiffres clés 2010

FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

(EUR millions)

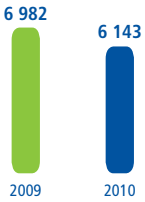

ENCOURS DE CRÉDIT À MOYEN ET LONG TERMES PAR PAYS

(EUR milliards)

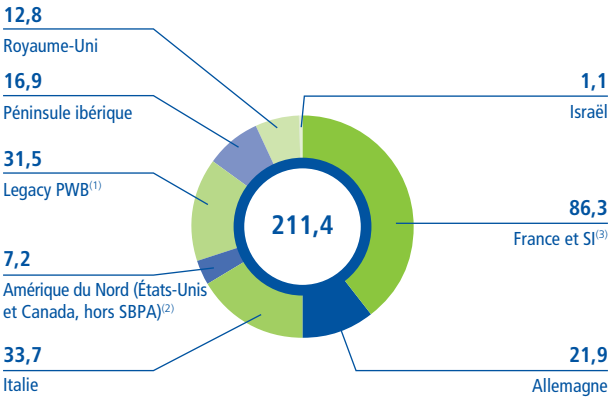

(1) dont États-Unis SBPA : EUR 18,8 milliards
(2) SBPA : garanties de liquidité aux émissions obligataires des collectivités locales (Standby Bond Purchase Agreement)
(3) SI : Siège international

BILAN ET RÉSULTAT

Total du bilan
(EUR milliards)

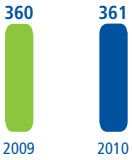

Résultat net part du groupe
(EUR millions)

2009	2010
269	(696)

COLLECTE DE RESSOURCES LONG TERME

(EUR milliards)

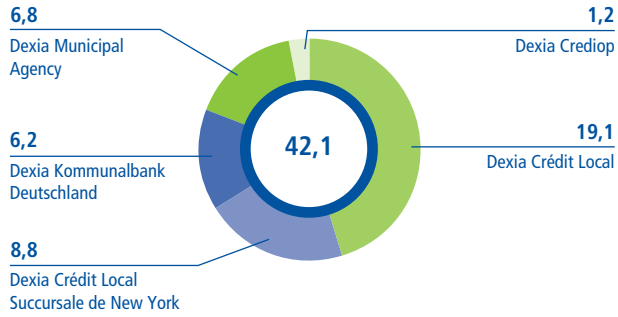

NOTATIONS LONG TERME DES AGENCES DE *RATING*

(au 23 mars 2011)

	Fitch		Moody's		Standard & Poor's	
	Rating	Outlook	Rating	Outlook	Rating	Outlook
Dexia Crédit Local	A+	Stable	A1	Stable	A	Négatif
Dexia Municipal Agency(1)	AAA	-	Aaa	-	AAA	Stable
Dexia Kommunalbank Deutschland(2)	-	-	-	-	AAA	Stable
Dexia Crediop	A	Négatif	A2	Négatif	A-	*Developing*
Dexia Sabadell	-	-	Baa2	Négatif	-	-

(1) Obligations foncières
(2) Pfandbriefe

COLLABORATEURS DU GROUPE DEXIA CRÉDIT LOCAL

Au 31 décembre 2010

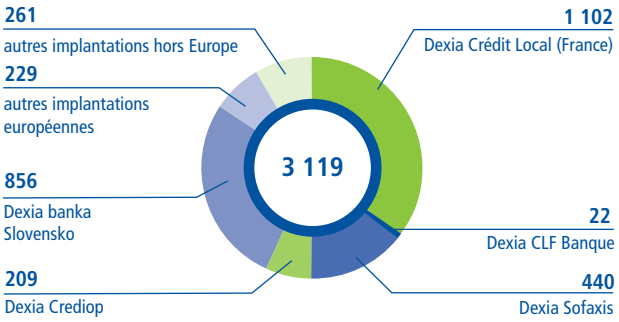

Conseil d'administration (mars 2011)

Président
Jean-Luc Dehaene
président du conseil d'administration de Dexia SA,
parlementaire européen

Directeur général
Alain Clot
responsable du métier *Public and Wholesale Banking*,
membre du comité de direction de Dexia SA

La Fédération Nationale des Travaux Publics
représentée par Patrick Bernasconi, président

La Fédération Française du Bâtiment
représentée par Didier Ridoret, président

Julien Brami
directeur-adjoint et responsable du pôle financier, département participation, direction des finances et de la stratégie de la Caisse des Dépôts

Jean-Pierre Brunel
avocat

Philippe Duron
député-maire de Caen

Édouard Philippe
maire du Havre, conseiller général et président de la communauté de l'agglomération havraise

Jean-Pol Henry
député honoraire de la chambre des représentants (Belgique)

Pierre Mariani
administrateur délégué de Dexia SA,
président du comité de direction de Dexia SA

Philippe Rucheton
Chief Financial Officer de Dexia SA
membre du comité de direction de Dexia SA

Francine Swiggers
président du comité de direction du groupe Arco

René Thissen
député wallon honoraire (Belgique)

Organigramme (mars 2011)

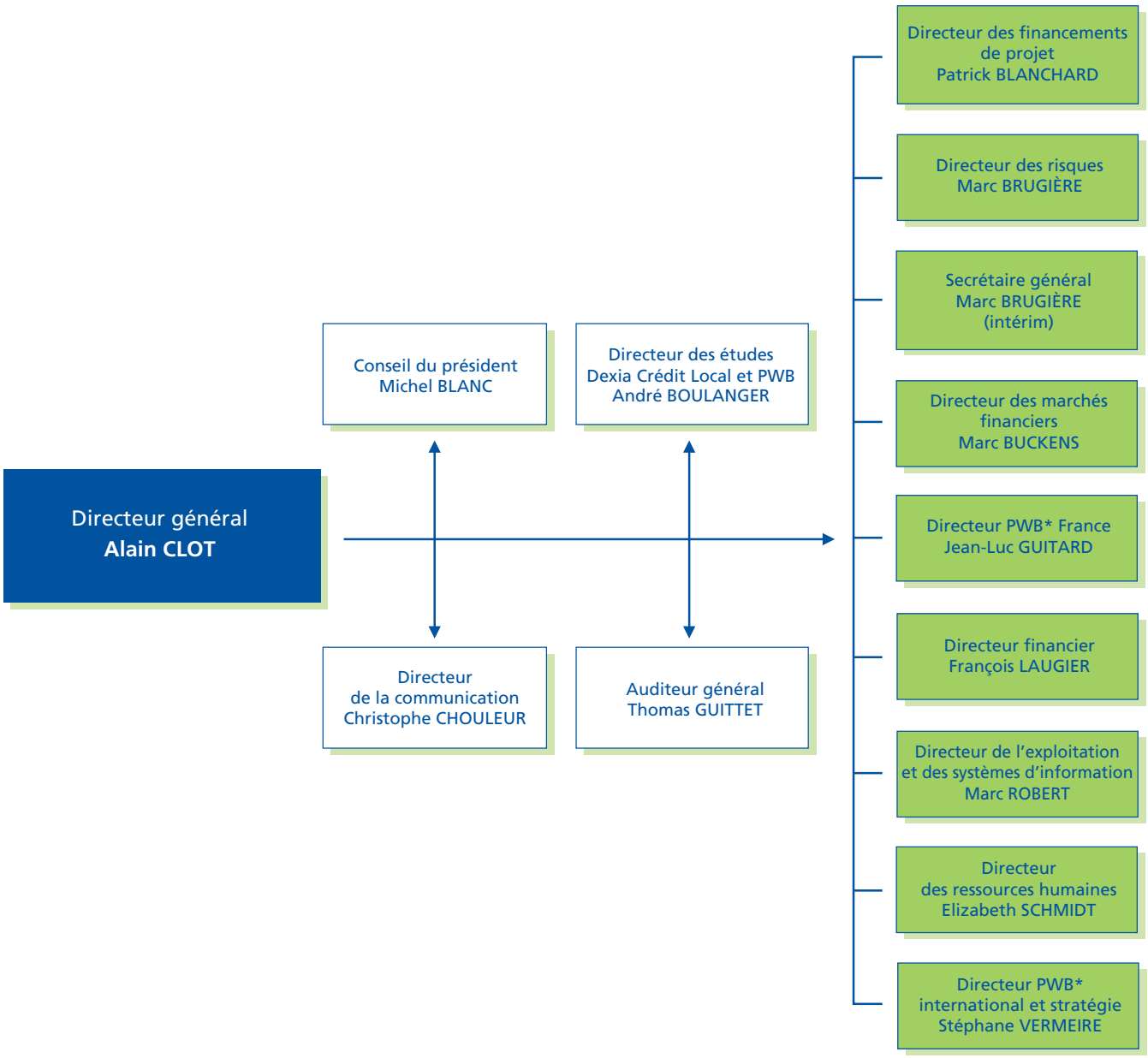

Membres du comité de direction

** Public and Wholesale Banking*

Principales filiales et participations

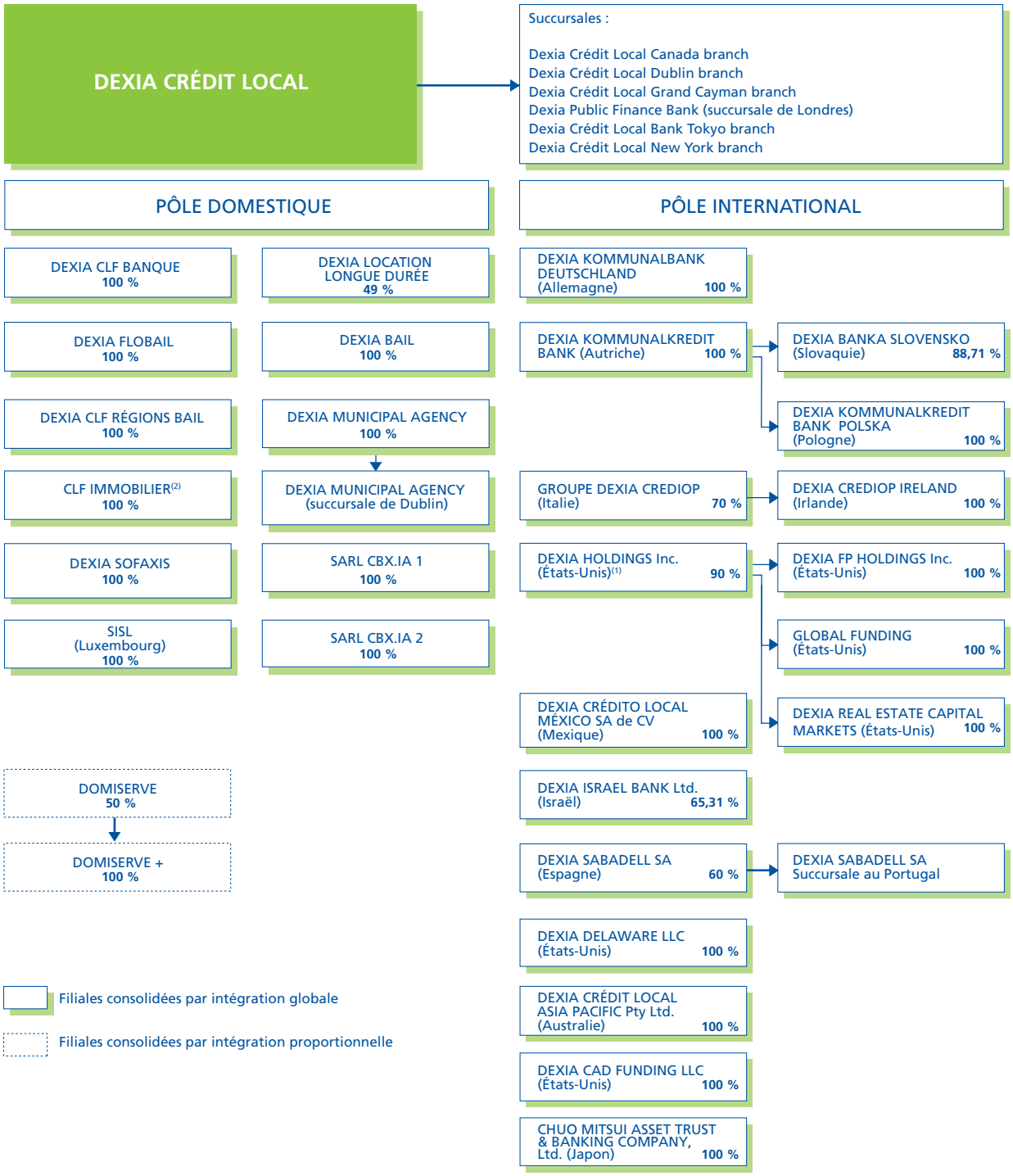

(1) Les 10 % restants sont détenus par Dexia SA.
(2) Précédente dénomination : Dexia CLF Immo.

Place de Dexia Crédit Local dans le groupe Dexia

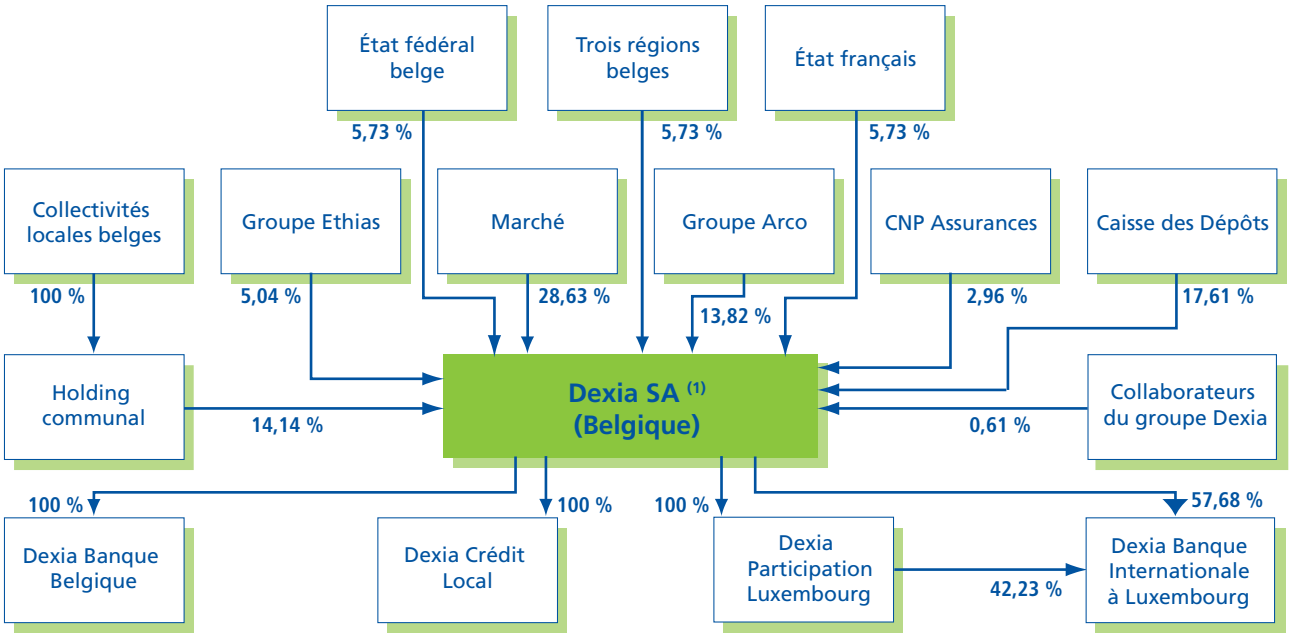

(1) Le titre Dexia se négocie sur le marché Euronext Bruxelles ainsi qu'à la Bourse de Luxembourg.

2 – Rapport de gestion

Activité au cours de l'exercice écoulé 14

1. Commentaires généraux ... 14
2. Financement *Public and Wholesale Banking* ... 16
3. Collecte de ressources auprès de la clientèle *Public and Wholesale Banking* ... 20
4. Refinancement long terme ... 21
5. Activités de marché ... 23

Gestion des risques 24

1. Introduction ... 24
2. Gouvernance ... 25
3. Suivi du risque ... 28
4. Risques juridiques ... 36
5. *Stress test* ... 37
6. Évolution du cadre réglementaire ... 38
7. Adéquation interne des fonds propres ... 38
8. Suivi de la solvabilité ... 39
9. Sécurité des moyens de paiement ... 40

Résultats de l'activité 41

1. Comptes consolidés ... 41
2. Comptes annuels ... 44
3. Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices ... 46

Données concernant le capital et l'action 47

1. Montant du capital social et nombre d'actions le composant ... 47
2. Délégation en matière d'augmentation de capital ... 47
3. Répartition du capital social ... 47
4. Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ... 48

Informations sociales et environnementales 49

1. Gestion des ressources humaines ... 49
2. Développement durable ... 52

Mandats et rémunérations des mandataires sociaux 56

1. État des fonctions et des mandats ... 56
2. Rémunérations et engagements ... 59

Faits marquants et perspectives 64

1. Faits marquants ... 64
2. Perspectives ... 66

Activité au cours de l'exercice écoulé

1. Commentaires généraux

L'année 2010 s'inscrit dans la continuité de l'exercice 2009, avec la poursuite de la mise en œuvre au sein de Dexia Crédit Local du plan de transformation du groupe Dexia. Après la cession de l'activité de rehaussement de crédit de FSA en 2009, les efforts continuent à se porter sur la réduction des coûts, l'amélioration du profil de risque, notamment en restaurant les équilibres de bilan et, enfin, le recentrage du groupe sur ses franchises clés.

L'un des faits majeurs de l'année a été la décision prise par la Commission européenne en février 2010 d'approuver le plan de soutien octroyé par les États belge, français et luxembourgeois. Par cette décision, la Commission européenne a confirmé la viabilité à long terme de Dexia et a approuvé le plan de restructuration du groupe. Pour ce qui concerne Dexia Crédit Local, ce plan de restructuration impose notamment la cession des filiales en Italie et en Slovaquie, d'ici le 31 octobre 2012 ainsi qu'en Espagne d'ici le 31 décembre 2013.

Ces cessions s'ajoutent à la mise en gestion extinctive de plusieurs entités internationales, initiée dès 2009 dans le cadre du recentrage des activités commerciales sur les pays dans lesquels Dexia dispose d'une franchise commerciale viable, d'une capacité de refinancement à long terme et d'un potentiel de croissance rentable. Dans d'autres pays (Royaume-Uni, États-Unis, Canada), Dexia maintient sa présence tout en orientant son activité sur une logique de « niche », peu consommatrice de bilan et compatible avec sa nouvelle stratégie. Par ailleurs, le bilan de la banque est désormais divisé analytiquement entre le *Core market* (ou « marché principal ») et le *Legacy Portfolio*, ce dernier ensemble regroupant les activités en gestion extinctive.

Pour ce qui concerne l'activité de financements, le montant de nouveaux engagements reste volontairement limité. À fin décembre 2010, il s'établit à EUR 6,1 milliards contre EUR 7 milliards pour l'année 2009 et EUR 44,3 milliards pour l'exercice 2008.

Au 31 décembre 2010, les encours à long terme sont en diminution de 7 % par rapport au 31 décembre 2009 pour s'établir à EUR 211 milliards. La baisse est particulièrement sensible sur la division *Legacy*. Un total de EUR 23 milliards d'obligations et de prêts non stratégiques a été cédé en 2010. Pour rappel, les cessions s'étaient élevées à EUR 18 milliards en 2009. L'encours s'établit à fin décembre 2010 à EUR 31 milliards, en baisse de 23 % (-29 % hors effet de change). L'encours sur le *Core market* s'établit à EUR 180 milliards, en légère baisse de 2,5 % (-3,1 % hors effet de change).

Concernant le refinancement, après une année 2009 marquée par une amélioration globale des conditions d'accès aux marchés primaires obligataires, celles-ci ont été contrastées au cours de l'année 2010. Le développement du risque souverain en Europe a notamment conduit à des fermetures temporaires du marché au cours des deuxième et quatrième trimestres. Dans cet environnement, le groupe Dexia a globalement émis EUR 44,4 milliards au cours de l'année 2010 dont EUR 42,1 milliards pour le groupe Dexia Crédit Local. Le programme de refinancement 2010 a été essentiellement réalisé *via* des émissions garanties par les États et une activité soutenue des véhicules de *covered bonds*.

La conjugaison d'une politique volontariste de cession d'actifs, d'une mise en œuvre rapide du programme de financement à long terme en 2009 et 2010 et d'un alignement des nouveaux engagements du métier *Public and Wholesale Banking* sur les capacités de financement à long terme du groupe Dexia a permis de significativement réduire le profil de risque de liquidité de la banque. Enfin, Dexia a pu se défaire complètement, fin juin 2010, de la garantie des États pour ses financements, comme convenu avec la Commission européenne.

Détail par implantation

A. FRANCE : UN SPÉCIALISTE DISPOSANT D'UNE OFFRE DE PRODUITS ÉLARGIE

Comme annoncé lors des *Investor Days* d'octobre 2010, l'objectif sur le marché du secteur public local français est d'être un spécialiste sélectif, rentable et reconnu, disposant d'une offre de produits élargie (grâce notamment aux développements dans le secteur de l'assurance, de la gestion d'actifs, des moyens de paiement…).

Un partenariat couvrant la fourniture d'une plateforme de banque commerciale et les fonctionnalités associées a été annoncé le 30 septembre 2010 avec le groupe Crédit Mutuel-CIC. Dexia Crédit Local bénéficiera, grâce au savoir-faire industriel de son partenaire, de services bancaires de premier rang, ce qui lui permettra de mettre à disposition de ses clients une offre de services étendue et performante.

Dans le domaine du financement, le montant de nouveaux engagements sur la clientèle *Public and Wholesale Banking* au 31 décembre 2010 est en légère croissance par rapport à 2009 (+1,1 %) et s'élève à EUR 3 744 millions. Les engagements de Dexia Crédit Local s'établissent à EUR 82 milliards (-0,6 % par rapport à 2009).

B. INTERNATIONAL

Allemagne : rôle clé dans le refinancement du groupe Dexia

En Allemagne, Dexia Kommunalbank Deutschland est l'un des piliers du refinancement du groupe Dexia par le biais d'émission de *Pfandbriefe* (obligations sécurisées), au moyen de transferts réguliers d'actifs originés dans les autres pays « cœur de cible » du groupe. En 2010, Dexia Kommunalbank Deutschland a ainsi émis près de EUR 6 milliards à long terme.

De manière très complémentaire, la filiale a lancé en fin d'année une activité de collecte de dépôts basée sur des produits innovants déjà utilisés dans d'autres entités du groupe, avec des résultats très encourageants puisque EUR 800 millions ont pu être collectés en moins d'un an.

Amérique du Nord (États-Unis et Canada) : poursuite de l'évolution commerciale et organisationnelle

L'ensemble des équipes commerciales américaines a été regroupé sous une direction commune en 2010. Ceci a permis de revoir l'offre clientèle au travers d'une évaluation globale des activités maintenues depuis la crise.

Cette évaluation, combinée avec le maintien d'une politique commerciale très sélective, notamment en termes de rentabilité et de durée, a conduit à une concentration renforcée sur les activités de financements de projet.

Royaume-Uni : réorganisation et recentrage commercial

Suite à une revue de la stratégie et de l'organisation au Royaume-Uni, il a été décidé de transférer l'intégralité des actifs vers Dexia Crédit Local Paris (ce qui a déjà été réalisé pour un tiers de ceux-ci au 31 décembre 2010) et de concentrer les équipes locales sur une activité commerciale recentrée sur les financements de projet et la gestion de l'encours existant.

Péninsule ibérique : franchise commerciale confirmée

Dans un environnement économique rendu plus complexe par la crise des dettes souveraines, Dexia Sabadell a confirmé son rôle d'acteur important sur le marché du financement local comme du financement de projet, tout en appliquant une politique commerciale sélective destinée à utiliser au mieux les ressources disponibles.

Par ailleurs, l'activité de réaménagement de dette est restée soutenue. Le volume d'actifs réaménagés en 2010 s'élève à EUR 1,06 milliard, en croissance par rapport à 2009.

Ces résultats démontrent la qualité de la franchise qui résiste bien à un environnement économique en constante évolution.

Italie : poursuite de la diversification commerciale

En 2010, le recours à l'emprunt du secteur public italien est resté limité, compte tenu des contraintes d'endettement imposées par l'État central. Toutefois, Dexia Crediop a su consolider la politique d'élargissement de sa gamme de produits et services mise en place en 2009, en continuant d'investir commercialement sur les activités de dépôts et de financements à court terme.

Ainsi, Dexia Crediop a réalisé un volume significatif d'opérations de financements court terme, concernant essentiellement des achats de créances liées au secteur de la santé, pour un montant de EUR 440 millions sur l'année. Par ailleurs, le montant des nouveaux financements à long terme signés s'élève à EUR 398 millions en 2010.

Enfin, comme dans l'ensemble du groupe Dexia, l'amélioration de la situation de liquidité, à travers la recherche de sources locales de refinancement, leur diversification et la cession d'actifs non stratégiques, est restée au cœur de la stratégie de Dexia Crediop. Ainsi, plus de EUR 1,6 milliard d'actifs ont été cédés au cours de l'année et le montant des ressources à moyen et long termes collectées s'est établi pour 2010 à EUR 667 millions.

Israël : poursuite satisfaisante des activités commerciales

En s'appuyant sur son expérience en matière de gestion de comptes, de transfert des subventions gouvernementales et de collecte de dépôts, Dexia Israël a confirmé sa place de banque de référence pour les collectivités locales.

La filiale a également maintenu son autonomie en termes de *funding*, réalisant plusieurs émissions dans des conditions favorables et dans un contexte de demande soutenue.

Slovaquie : cession programmée pour début 2011

Depuis janvier 2009, l'ensemble des activités commerciales de Dexia banka Slovensko a été rattaché à la ligne métier Banque de détail et commerciale[1] (*Retail and Commercial Banking*, RCB). L'activité commerciale de Dexia banka Slovensko a été globalement bonne en 2010, avec des encours commerciaux à l'actif qui atteignent EUR 1 851 millions, en croissance de 11 % par rapport au 31 décembre 2009. Les dépôts clients atteignent cependant un point bas au 31 décembre 2010, à EUR 1 662 millions, en recul de 11 % par rapport à 2009. Cette baisse des dépôts s'explique par une réduction des ressources fiscales des collectivités locales slovaques sur l'année 2010.

Dans le cadre des engagements pris envers la Commission européenne en février 2010, Dexia a entrepris de céder les 88,71 % détenus dans Dexia banka Slovensko avant le 31 octobre 2012. Le 11 novembre 2010, Dexia et Penta Investments Limited (groupe d'investisseurs privés slovaques) ont signé un accord de vente. L'opération devrait être finalisée durant le premier semestre 2011.

C. ENTITÉS EN GESTION EXTINCTIVE

Australie

Après une étude approfondie, il a été décidé de transférer l'ensemble des actifs du portefeuille chez Dexia Crédit Local à Paris, puis de fermer l'entité australienne. Cette feuille de route était quasiment complétée à la fin de l'année et la liquidation de Dexia Crédit Local Asia Pacific Pty Ltd. devrait intervenir courant 2011.

Europe centrale et orientale (hors Slovaquie)

Les différentes entités présentes en Europe centrale et orientale, à l'exception de Dexia banka Slovensko, n'ont plus d'activité commerciale. L'encours existant, déjà pour une large partie transféré sur les systèmes d'information de Dexia Crédit Local Paris, est géré par des équipes locales réduites et coordonnées depuis Vienne. L'année 2010 a été consacrée à la poursuite des différents programmes de réduction d'actifs, l'encours global se réduisant de 12,1 % au cours de la période.

Japon

Le plan de transformation de Dexia approuvé par la Commission européenne a conduit à la décision de fermer la succursale japonaise. Afin de préparer cette fermeture dans les meilleures conditions, l'entité s'est préalablement engagée dans un processus de cession de l'ensemble des prêts et des obligations inscrit à son bilan. Des cessions atteignant plus de EUR 8 milliards ont ainsi permis de réduire le bilan de l'entité à environ EUR 1,4 milliard en fin d'année. Ces ventes d'actifs ont pu être effectuées avec des pertes contenues, compte tenu de la qualité des actifs et du fait qu'au Japon le marché secondaire des prêts et titres est resté dynamique en 2010. Si cette tendance se maintient début 2011, la fermeture de la succursale pourrait intervenir avant la fin de l'année.

Mexique

La structure locale n'est plus destinée qu'à porter les actifs conservés au bilan, dont la gestion a été transférée à la succursale de Dexia Crédit Local à New York.

Suède

L'entité a été fermée le 19 mars 2010.

Suisse

La société est en cours de liquidation et sa fermeture devrait être effective courant 2011.

(1) Les tableaux récapitulatifs sur les nouveaux engagements et les encours (point 2) du présent chapitre sur l'activité au cours de l'exercice écoulé n'intègrent donc pas les données relatives à Dexia banka Slovensko.

2. Financement *Public and Wholesale Banking*

Le montant des nouveaux engagements à long terme a été volontairement limité. À fin décembre 2010, il s'établit à EUR 6,1 milliards contre EUR 7 milliards pour l'ensemble de l'année 2009 et EUR 44,3 milliards pour l'exercice 2008. L'activité en France représente 62 % du montant total. Dans les autres pays, l'activité est soit en forte décroissance (Espagne, Italie) soit maintenue à des niveaux relativement faibles (Amérique du Nord, Royaume-Uni) reflétant une stratégie sélective sur les nouveaux engagements.

Au 31 décembre 2010, les encours à long terme sur le *Core market* sont en diminution de 2 % par rapport au 31 décembre 2009 pour s'établir à EUR 180 milliards. Les encours sont quasiment stables sur la France (-0,6 %), les principales baisses sont observées sur l'Italie (-6,4 %) et l'Allemagne (-7,7 %), reflet de la décrue de l'activité amorcée depuis la fin 2008.

Les encours PWB des entités en gestion extinctive *(Legacy PWB)* sont, eux, en forte diminution (-25,5 %) et s'établissent à EUR 31 milliards. Les principales baisses sont aux États-Unis (EUR -5 milliards), principalement du fait de l'amortissement du portefeuille, et au Japon (EUR -5 milliards) en conséquence de la politique active de cessions. L'encours des activités internationales gérées depuis le siège (Siège international) est en progression car y est désormais comptabilisé le portefeuille de prêts transféré de l'entité australienne.

Public and Wholesale Banking

	Encours long terme			Nouveaux engagements long terme		
(en EUR millions)	au 31/12/2009	au 31/12/2010	Variation	au 31/12/2009	au 31/12/2010	Variation
CORE MARKETS	**184 618**	**179 991**	**-2,5 %**	**6 885**	**6 143**	**-10,8 %**
dont Secteur public local	156 692	152 120	-2,9 %	5 515	4 724	-14,3 %
dont Financements de projet	27 926	27 871	-0,2 %	1 370	1 418	+3,6 %
France	82 303	81 846	-0,6 %	3 702	3 744	+1,1 %
Italie	35 987	33 701	-6,4 %	686	398	-41,9 %
États-Unis et Canada (hors SBPA)	6 962	7 165	+2,9 %	318	411	+29,4 %
Péninsule ibérique (Espagne et Portugal)	16 916	16 889	-0,2 %	1 593	1 150	-27,8 %
Allemagne	23 759	21 926	-7,7 %	3	0	-100,0 %
Royaume-Uni	12 381	12 835	+3,7 %	159	246	+54,5 %
Israël	894	1 143	+27,9 %	172	158	-8,3 %
Siège international (financement de projet)	5 415	4 487	-17,1 %	253	36	-85,8 %
PORTEFEUILLE *LEGACY* PWB	**42 230**	**31 462**	**-25,5 %**	**97**	**0**	**-100,0 %**
Japon	5 073	478	-90,6 %	55	0	-100,0 %
Siège international (*Public Banking*)	7 845	8 923	+13,7 %	0	0	–
Europe centrale et orientale	2 255	1 982	-12,1 %	43	0	-100,0 %
Australie	1 376	0	-100,0 %	0	0	–
Mexique	1 136	1 274	+12,1 %	0	0	–
États-Unis (SBPA)	24 545	18 804	-23,4 %	0	0	–
TOTAL DEXIA CRÉDIT LOCAL	**226 848**	**211 453**	**-6,8 %**	**6 982**	**6 143**	**-12,0 %**

2.1. Secteur public local

Les nouveaux engagements sur le secteur public local sont en baisse de 14,3 % par rapport à 2009 et s'établissent à EUR 4 724 millions. Cette forte baisse provient principalement de l'activité à l'international : -49,6 % en Italie, -27,5 % en Espagne et une activité quasi nulle aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Allemagne. L'évolution sur le marché français est beaucoup plus modérée puisque la production s'établit à EUR 3 498 millions, soit une baisse de 4,2 %. La conséquence d'un tel niveau d'activité est une légère décrue des encours long terme qui s'établissent à EUR 152 120 millions, en baisse de 2,9 % (-3,3 % hors effet de change).

Secteur public local

	Encours long terme			Nouveaux engagements long terme		
(en EUR millions)	au 31/12/2009	au 31/12/2010	Variation	au 31/12/2009	au 31/12/2010	Variation
CORE MARKETS	**156 692**	**152 120**	**-2,9 %**	**5 515**	**4 724**	**-14,3 %**
France	77 283	75 947	-1,7 %	3 653	3 498	-4,2 %
Italie	30 933	28 979	-6,3 %	432	218	-49,6 %
États-Unis et Canada (hors SBPA)	3 121	2 894	-7,3 %	38	0	-100,0 %
Péninsule ibérique (Espagne et Portugal)	12 583	12 794	+1,7 %	1 173	851	-27,5 %
Allemagne	23 088	21 348	-7,5 %	3	0	-100,0 %
Royaume-Uni	8 790	9 015	+2,6 %	45	0	-100,0 %
Israël	894	1 143	+27,9 %	172	158	-8,3 %

DÉTAIL PAR IMPLANTATION

a. France

Le montant de nouveaux engagements sur le secteur public au 31 décembre 2010 (EUR 3 498 millions) est en retrait de 4,2 % par rapport à la production 2009. L'encours (EUR 76 milliards) décroit légèrement (-1,7 %) par rapport au 31 décembre 2009.

En 2010, les nouveaux engagements sur le secteur des collectivités locales s'élèvent à EUR 2 193 millions (-3,4 % par rapport à 2009), dont 36 % au titre des prêts réalisés dans le cadre du protocole signé avec les organismes représentatifs du Bâtiment et des Travaux Publics pour le Plan de relance professionnel BTP. La diminution de l'encours (EUR 49,6 milliards) sur le segment des collectivités locales entamée en 2009 s'est poursuivie en 2010 (-2,5 %).

Les nouveaux engagements sur les autres marchés du secteur public local s'élèvent à EUR 1 304 millions, en diminution de 5,6 % par rapport à 2009. 54 % de cette production ont été réalisés sur des ressources apportées par la Caisse des Dépôts après adjudication en Prêts Locatifs Sociaux (PLS), la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ou dans le cadre du protocole signé par les organismes représentatifs du BTP. L'encours sur ces marchés, EUR 21,8 milliards au 31 décembre 2010, est stable (+0,3 %) par rapport à fin décembre 2009 :

- pour ce qui concerne le secteur de la santé, les nouveaux engagements s'élèvent à EUR 485 millions (-16,2 % par rapport à 2009), dont 51 % sur ressources BEI ou PLS. L'encours au 31 décembre 2010 s'élève à EUR 10,4 milliards, en hausse de 2,6 % par rapport à fin décembre 2009 (ceci s'explique par les tirages effectués sur des lignes de financements pluriannuelles contractées dans le cadre du plan Hôpital 2007) ;
- pour ce qui concerne le secteur de l'habitat et de l'aménagement, les nouveaux engagements s'élèvent à EUR 725 millions (-3 % par rapport à 2009), dont 63 % sur ressources PLS, BTP ou BEI. L'encours au 31 décembre 2010 s'élève à EUR 9 milliards, en contraction de 0,9 % par rapport au 31 décembre 2009.

Le volume total d'actifs réaménagés au 31 décembre 2010 s'élève à EUR 4 865 millions. La progression de 7 % par rapport au 31 décembre 2009 est essentiellement liée à la gestion de l'encours de crédits dits « structurés ».

Au total, les crédits « structurés » représentent 5,2 % des nouveaux engagements en 2010 (soit EUR 180 millions comparés à EUR 210 millions en 2009). Pour définir cette notion, Dexia Crédit Local se base sur la charte de bonne conduite conclue entre les établissements bancaires et les collectivités locales (dite charte Gissler). Ce document établi à la demande du gouvernement par M. Eric Gissler, inspecteur général des finances, a été signé le 7 décembre 2009 par plusieurs associations représentatives des collectivités locales (Association des maires de France, Fédération des maires des villes moyennes, Association des petites villes de France, Association des maires des grandes villes de France et Assemblée des communautés de France), ainsi que par quatre établissements bancaires, dont le groupe Dexia. À ce titre, cette charte constitue un texte à caractère engageant pour Dexia Crédit Local.

Ainsi, dans le présent rapport, les crédits structurés sont définis comme :

- l'ensemble des crédits dont les structures appartiennent aux catégories B à E de la charte Gissler ;
- l'ensemble des crédits dont la commercialisation est exclue par la charte, que ce soit du fait de leur structure (i.e. leviers > 5, etc.), de leur(s) indice(s) sous-jacent(s) (i.e. change, *commodities*…) ou de leur devise d'exposition (prêts libellés en CHF, JPY…) ;
- à l'exclusion de l'ensemble des crédits dont la phase structurée est terminée et dont le taux est un taux fixe ou un taux variable simple de manière définitive.

Selon cette définition, l'encours de crédits structurés à fin 2010 représente EUR 23,55 milliards, avec un taux moyen payé de 3,65 %.

Crédits structurés

Encours total à fin décembre 2010	EUR 23,55 milliards
Taux moyen payé en 2010	3,65 %
Taux moyen payé en 2010 par le 1er décile des clients concernés(1)	5,35 %
Taux moyen payé en 2010 par le dernier décile des clients concernés(2)	0,97 %

(1) 1er décile : les 10 % des clients ayant payé les taux les plus élevés en 2010 ont payé en moyenne un taux de 5,35 %.
(2) Dernier décile : les 10 % des clients ayant payé les taux les plus bas en 2010 ont payé en moyenne un taux de 0,97 %.

b. Espagne

L'encours (EUR 12,8 milliards) augmente légèrement sur un an (+1,7 %), bien que l'activité sur le secteur public au 31 décembre 2010 (EUR 851 millions) soit en retrait de 27,5 % par rapport à 2009.

c. Italie

L'encours (EUR 29 milliards) diminue sensiblement (-6,3 %) par rapport au 31 décembre 2009, compte tenu d'un volume de cession d'actifs important et, dans une moindre mesure, d'un montant de nouveaux engagements long terme en baisse de 49,6 % à EUR 218 millions.

d. Israël

L'activité, réalisée entièrement sur le secteur des collectivités locales, est en légère diminution à EUR 156 millions dans le contexte d'une contraction générale du marché.

2.2. Financements de projet

Dexia Crédit Local a conclu une cinquantaine d'opérations au cours de l'année. La banque est intervenue comme conseil financier, chef ou co-chef de file des financements dans près de 90 % des cas. Dexia intervient aussi comme agent des financements et comme banque teneuse de compte pour douze des opérations conclues.

Le montant total des financements arrangés par Dexia s'élève à EUR 12 milliards et le montant final des nouveaux engagements au bilan s'élève à EUR 1 350 millions.

Les financements consentis se sont répartis entre les secteurs des énergies renouvelables (éolien et solaire) pour 26 %, des énergies conventionnelles (production et transmission électrique) pour 23 %, du transport routier (principalement en partenariat public-privé (PPP)) pour 20 % et des infrastructures sociales (bâtiments en PPP dans le domaine de l'éducation, de la justice et de la santé, pour 20 %). Enfin, les autres secteurs représentent 11 % du total.

Début 2011, plusieurs projets dont les financements ont été arrangés par Dexia ont été primés par Thomson Reuters/PFI Magazine :

- *Europe Renewables Deal of the Year* pour l'opération C-Power (financement d'un parc d'éoliennes en mer du Nord). Sur cette opération, qui concerne l'extension du parc éolien existant et le refinancement de la première phase, Dexia est intervenu comme conseil financier (lors de la première phase), co-arrangeur des financements et de la couverture de taux, et agent du syndicat de prêteurs ;

- *Europe Telecoms Deal of the Year*, pour l'opération GSMR (conception, réalisation et maintenance pour Réseau Ferré de France du nouveau système de téléphonie et de transmission de données dédié au réseau ferroviaire). GSMR couvrira 14 000 km de voies ferrées et assurera l'interopérabilité du réseau ferré français avec le reste de l'Europe. Dexia a co-arrangé le financement de l'opération ainsi que la couverture de taux ;

- *Europe PPP Deal of the Year* pour l'opération Birmingham Highways, par laquelle la ville a confié à un partenaire privé l'entretien de son réseau routier et de sa signalisation. Dexia a co-arrangé le financement ainsi que la couverture de taux ;

- *Americas PPP Deal of the Year* pour l'opération McGill University Health Centre, concernant la conception et la construction d'un nouvel hôpital pour le centre hospitalo-universitaire de Montréal. Dexia a co-arrangé les financements bancaires ainsi que la couverture de taux et est intervenu comme *underwriter* de la dette obligataire ;

- *Africa Telecoms Deal of the Year*, pour l'opération O3B (*Other three billion people* : lancement d'une flotte de satellites permettant l'accès à internet des pays émergents, projet entrepris par un groupe d'investisseurs mené par la société luxembourgeoise de satellites SES). Dexia est intervenu en tant que co-arrangeur de la dette et de la couverture de taux. Par ailleurs, Dexia Banque Internationale à Luxembourg (Dexia BIL) sera teneuse des comptes de la société projet.

Conséquence du montant mesuré de nouveaux engagements, l'encours est en très légère baisse de -0,2 % (-1,7 % hors effet de change) et s'établit à EUR 27 871 millions.

Financements de projet

(en EUR millions)	Encours long terme au 31/12/2009	Encours long terme au 31/12/2010	Variation	Nouveaux engagements long terme au 31/12/2009	Nouveaux engagements long terme au 31/12/2010	Variation
CORE MARKETS	**27 926**	**27 871**	**-0,2 %**	**1 370**	**1 418**	**+3,6 %**
France	5 020	5 899	+17,5 %	49	246	x5
Italie	5 054	4 722	-6,6 %	253	180	-28,8 %
États-Unis et Canada (hors SBPA)	3 841	4 270	+11,2 %	280	411	+46,8 %
Péninsule ibérique (Espagne et Portugal)	4 334	4 095	-5,5 %	420	299	-28,8 %
Allemagne	671	578	-13,8 %	0	0	–
Royaume-Uni	3 591	3 819	+6,4 %	114	246	x2
Israël	0	0	–	0	0	–
Siège international	5 415	4 487	-17,1 %	253	36	-85,8 %

DÉTAIL PAR IMPLANTATION

a. France

Dans le secteur des infrastructures, Dexia Crédit Local est intervenu dans deux opérations de PPP :

- financement de 63 centres d'entretien et d'intervention routiers pour le compte du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement ;

- financement du réseau de télécommunications mobiles dédié au réseau ferroviaire français pour le compte de Réseau Ferré de France (opération primée, voir ci-avant).

Dexia Crédit Local a par ailleurs été retenu comme conseil financier de groupements candidats aux appels d'offres pour les projets en PPP du nouveau siège du ministère de la Défense ainsi que de la ligne à grande vitesse Nîmes-Montpellier.

Dans le secteur de l'énergie renouvelable, Dexia Crédit Local a financé :

- un ensemble de parcs éoliens dans le nord de la France ;

- deux parcs solaires photovoltaïques dans le sud-ouest.

Dans le secteur des énergies conventionnelles, Dexia Crédit Local est intervenu dans un financement permettant à Électricité de France de monétiser ses ventes à long terme d'électricité à ses plus importants clients industriels.

Dans le secteur de l'environnement, Dexia Crédit Local a financé un centre de traitement de déchets en Normandie.

Au total, les engagements pris par Dexia Crédit Local sur ces cinq affaires s'élèvent à EUR 250 millions.

Enfin, il convient de noter que Dexia Crédit Local a cédé un parc éolien qu'il détenait en Normandie en réalisant un profit.

b. International

Amérique du Nord

Dans le secteur des énergies renouvelables, Dexia Crédit Local a financé :

- cinq projets éoliens aux États-Unis (États de Washington, du Texas, de Virginie, de l'Oregon et du Nebraska) ;

- trois projets photovoltaïques dans la province canadienne de l'Ontario.

Dexia Crédit Local est également intervenu dans le financement de deux centrales électriques au gaz, en Arizona et en Californie.

Dans le secteur des transports, Dexia Crédit Local a financé en PPP un projet d'autoroute en Ontario.

Par ailleurs, dans le secteur des infrastructures sociales, Dexia Crédit Local a financé en PPP un hôpital universitaire au Canada (province du Québec) et est également intervenu comme *co-lead manager* d'une émission obligataire sur ce projet (opération primée, voir ci-avant).

Les engagements pris par Dexia Crédit Local sur ces opérations se montent à USD 540 millions (EUR 411 millions).

Enfin, Dexia Crédit Local a conseillé la société J-POWER pour l'acquisition de deux centrales électriques.

Royaume-Uni

Dexia Crédit Local a financé en PPP sept projets pour un engagement total de GBP 210 millions (EUR 246 millions) : six projets d'écoles et la rénovation ainsi que la maintenance du réseau routier de la ville de Birmingham (opération primée, voir ci-avant).

Par ailleurs, Dexia Crédit Local a participé (en réduisant ses engagements) au refinancement de l'une des principales sociétés de *leasing* opérationnel de matériel roulant au Royaume-Uni, ce qui lui a permis aussi d'intervenir comme *co-manager* dans la tranche obligataire.

Italie

Dans le secteur des énergies renouvelables, Dexia Crediop a financé quatre projets solaires photovoltaïques (Sicile, Pouilles, Latium et Vénétie), pour un total d'engagements de EUR 149 millions.

Péninsule ibérique

Dans le secteur du transport, Dexia Sabadell est intervenu dans le financement :

- de trois projets d'autoroutes (deux en péage virtuel, un en préfinancement des paiements dus par les autorités publiques) ;
- du PPP pour l'extension de la ligne 9 du métro de Barcelone ;
- d'un tramway pour la ville de Castellon.

Dexia Sabadell a par ailleurs agi comme conseil financier de la société-projet pour la renégociation de la concession portant sur la liaison ferroviaire Perpignan-Figueras.

Dans le secteur des infrastructures sociales, Dexia Sabadell a financé en PPP :

- la construction et l'exploitation d'une prison en Catalogne ;
- la rénovation d'un hôpital à Ibiza.

Dans le secteur de l'environnement, Dexia Sabadell a financé une décharge industrielle dans la région de Saragosse et a refinancé une usine de dessalement à Majorque.

Dans le secteur de l'énergie, Dexia Sabadell a financé un projet de stockage sous-marin de gaz ainsi qu'un parc solaire photovoltaïque dans la région de Villanueva.

Au total, les engagements de Dexia Sabadell sur ces opérations ont atteint EUR 300 millions.

Allemagne, Belgique et Luxembourg

Dans le secteur des énergies conventionnelles, Dexia Crédit Local a financé en Belgique l'acquisition par la société belge Elia d'un opérateur allemand de transmission d'électricité (conjointement avec Dexia Banque Belgique). Cette opération a fait l'objet d'un refinancement obligataire, co-managé par Dexia. Dexia Crédit Local a également financé la construction d'un gazoduc approvisionnant l'Allemagne en gaz russe.

Dans le secteur des énergies renouvelables, Dexia Crédit Local :

- est intervenu (conjointement avec Dexia Banque Belgique qui porte l'engagement) pour arranger le financement de l'extension d'un parc éolien *offshore* au large d'Ostende et refinancer le parc existant (opération primée, voir ci-avant) ;
- a financé un parc éolien *offshore* allemand. Il s'agit de la première opération de ce type montée en Allemagne en financements de projet.

Dans le secteur des infrastructures, enfin, Dexia Crédit Local a travaillé avec Dexia Banque Belgique (chez qui l'engagement a été comptabilisé) sur le financement d'écoles de la communauté germanophone de Belgique.

Dexia Crédit Local est également intervenu pour structurer le financement de satellites de télécommunications (opération primée, voir ci-avant). Cet engagement est comptabilisé chez Dexia Banque Belgique.

L'engagement net de Dexia Crédit Local (hors Dexia Banque Belgique/Dexia BIL) sur l'ensemble de ces opérations est de EUR 35 millions.

2.3. Dexia Sofaxis

ASSURANCE STATUTAIRE

Les primes provisionnelles émises en 2010 sont d'un montant comparable à celles de 2009 (EUR 319 millions). La baisse des tarifs des assureurs dans un marché très concurrentiel a également affecté négativement l'évolution du portefeuille, mais une prospection très active sur les différents segments du marché a limité les impacts de cette tendance baissière, qui est plus prononcée pour les collectivités non affiliées à un centre de gestion de la fonction publique territoriale (CDG) ainsi que pour le secteur hospitalier. Cependant, la moindre croissance de la revalorisation des salaires de la fonction publique territoriale a entrainé une baisse mécanique des primes de réajustement. Au total, le montant de primes annuelles s'élève à EUR 340 millions.

La campagne commerciale de 2010 a permis de confirmer le positionnement de *leader* de Dexia Sofaxis sur les collectivités locales avec le gain d'un nouveau CDG significatif (Côtes d'Armor).

L'activité commerciale a également été marquée par une campagne de révision importante des tarifs, à la suite de l'augmentation nette de la sinistralité supportée par les assureurs, et donc à la baisse de leurs résultats techniques.

L'activité de services associés a continué de progresser de façon significative :

- l'activité de contrôle médical a augmenté de plus de 10 % pour atteindre plus de 16 000 actes en 2010 ;

- l'activité de recours contre tiers-responsable a augmenté de 5 % ;
- les dossiers de soutien psychologique ont très fortement progressé en 2010 (+30 %).

PRESTATIONS DE SERVICES

Les prestations de services auprès des grandes collectivités sont en croissance continue tant dans les domaines liés à la santé au travail que dans ceux de l'optimisation de l'organisation et de la gestion des ressources humaines. La sélection des appels d'offres traités a permis d'accroître le chiffre d'affaires en traitant sensiblement moins de dossiers.

Les accords les plus significatifs ont été passés avec La Poste, le Syndicat intercommunal pour l'assainissement de l'agglomération parisienne et l'Institut National de la Protection Industrielle (INPI).

PUBLISERVICES

Dexia Sofaxis développe une offre commerciale *via* sa filiale Publi-Services dans les domaines de la santé, de la prévoyance et de l'action sociale auprès des agents publics. Cette société a d'ores et déjà gagné cinq appels d'offres significatifs issus des CDG. Ce marché apparait prometteur et constitue un axe de développement commercial pour Dexia Sofaxis.

3. Collecte de ressources auprès de la clientèle *Public and Wholesale Banking*

L'encours des dépôts au bilan pour le métier *Public and Wholesale Banking* s'établit à EUR 6 milliards à fin décembre 2010, en augmentation par rapport à fin décembre 2009 de 10 % :

- en France, l'encours des dépôts s'élève à EUR 2,9 milliards, en baisse de 7 % par rapport à fin décembre 2009, et se répartit de la manière suivante : EUR 0,3 milliard de dépôts à vue, EUR 1,4 milliard de dépôts à terme, EUR 1,2 milliard de certificats de dépôts et de bons à moyen terme négociables (BMTN) émis par Dexia Crédit Local et commercialisés par Dexia CLF Banque ;
- en Israël, le montant des dépôts totalise EUR 1,4 milliard, en progression de 32 % par rapport à fin décembre 2009. Les dépôts à vue s'élèvent à EUR 0,5 milliard, les dépôts à terme s'établissent à EUR 0,3 milliard et les certificats de dépôts à EUR 0,6 milliard ;
- en Italie, l'encours total s'établit à EUR 0,5 milliard, en diminution de 16 % par rapport à fin décembre 2009. Il se compose quasi-exclusivement de dépôts à vue ;
- en Péninsule ibérique, l'encours total s'établit à EUR 0,4 milliard, en diminution de 8 % par rapport à fin décembre 2009. Il se compose quasi-exclusivement de dépôts à vue ;
- au Royaume-Uni, il n'y a plus de dépôts à terme qui s'élevaient à EUR 0,14 milliard à fin décembre 2009 ;
- en Allemagne, l'activité de dépôts à terme se développe fortement et l'encours s'établit à EUR 0,74 milliard à fin décembre 2010 (contre EUR 71 millions à fin décembre 2009) ;
- aux États-Unis, l'encours (dépôts à terme exclusivement) s'établit à EUR 69 millions à fin décembre 2010 (contre EUR 48 millions à fin décembre 2009).

En termes de produits hors bilan, l'encours pour le métier *Public and Wholesale Banking* ressort à EUR 3,1 milliards, en baisse de 10 % par rapport à 2009. Il se décompose en EUR 2,2 milliards de produits Dexia Asset Management (Sicav, fonds …), en EUR 0,6 milliard de certificats de dépôts et de bons à moyen terme négociables (BMTN) émis par d'autres investisseurs que Dexia Crédit Local et en EUR 0,3 milliard d'autres produits hors bilan.

4. Refinancement long terme

Dette senior (en EUR millions)	Émissions au 31 décembre 2009	Émissions au 31 décembre 2010		
		Total	Garanties	Non garanties
France				
Dexia Municipal Agency	7 960	6 785	-	6 785
Dexia Crédit Local	20 805	19 149	16 714	2 435
Italie				
Dexia Crediop	913	1 171	-	1 171
Allemagne				
Dexia Kommunalbank Deutschland	4 172	6 192	-	6 192
États-Unis				
Dexia Crédit Local – Succursale de New York	-	8 850	6 467	2 383
TOTAL	**33 850**	**42 147**	**23 181**	**18 966**

Après une année 2009 marquée par une amélioration globale des conditions d'accès aux marchés primaires obligataires, celles-ci ont été contrastées en 2010. En effet, malgré quelques fenêtres d'émissions, le développement du risque souverain en Europe a pesé sur les *spreads* et a conduit à des fermetures temporaires du marché au cours des deuxième et quatrième trimestres. Les volumes sont globalement en baisse par rapport à l'ensemble de l'année 2009.

Sur le marché des *covered bonds* libellé en euro, la conjugaison du soutien apporté par le programme d'achat de EUR 60 milliards des Banques centrales européennes sur la première moitié de l'année et de la multiplication des nouveaux émetteurs trouvant dans ce marché un relais de refinancement long terme, s'est traduite par un volume d'offre historiquement élevé (EUR 181 milliards). Le premier trimestre a été particulièrement actif avec EUR 67 milliards émis alors que le deuxième a connu près d'un mois d'inactivité (tous formats d'émissions confondus) avant que la Banque centrale européenne, l'Union européenne et le Fonds monétaire international n'annoncent leur plan de soutien aux émetteurs souverains européens. Quant au second semestre, après une activité estivale relativement modérée, le rythme des nouvelles émissions s'est sensiblement accru en septembre jusqu'à un arrêt brutal fin novembre, lié à la recrudescence du risque souverain européen. L'offre de papier sur le marché des *covered bonds* libellés en euro est issue pour près de 60 % de France, d'Allemagne et des pays scandinaves avec une présence réaffirmée des bases investisseurs allemande et française. Hors zone euro, le principal développement notable vient de l'émergence de la demande des investisseurs américains qui a permis le lancement d'opérations inaugurales, en USD sous format « 144a »[(1)], d'émetteurs canadiens, français et scandinaves.

Sur le marché senior non sécurisé, l'offre a été moins significative que l'année précédente avec EUR 185 milliards émis contre EUR 297 milliards en 2009. Cette baisse s'explique principalement par des conditions de marché plus difficiles lors des mouvements de défiance vis-à-vis du risque souverain européen. Par ailleurs, cette baisse de volume est particulièrement visible sur le segment des émissions seniors garanties en raison de la fin de la plupart des schémas de garantie des États et de la réouverture des autres segments de marché depuis mi-2009.

Dans cet environnement, le groupe Dexia a émis EUR 44,4 milliards au cours de l'année 2010 dont EUR 42,1 milliards pour le groupe Dexia Crédit Local. Afin de sécuriser son programme de refinancement 2010, l'exécution de ce dernier a été essentiellement réalisée *via* des émissions garanties par les États et une activité soutenue des véhicules de *covered bonds*.

ÉMISSIONS BÉNÉFICIANT DE LA GARANTIE DES ÉTATS

Au 31 décembre 2010	Dexia Crédit Local consolidé
Émissions publiques	EUR 20,14 milliards
Durée de vie moyenne	3,3 ans
Placements privés	EUR 3,04 milliards
Durée de vie moyenne	2,8 ans

Après une année 2009 très active en termes de *funding* garanti, le groupe a souhaité en 2010 sécuriser le plus rapidement possible une partie importante de son *funding* long terme en recourant activement aux émissions garanties par les États. Profitant de l'évolution du schéma de garantie offrant une extension de maturité à 4 ans, et alors que l'accord sur la restructuration du groupe est intervenu avec la Commission européenne début février, Dexia Crédit Local a été très actif en émettant un montant garanti de EUR 23,2 milliards dont plus de EUR 16 milliards au cours du premier trimestre. Par ailleurs, il convient de noter que le groupe Dexia, conformément aux engagements pris auprès de la Commission européenne, est sorti du schéma de garantie des États en juin 2010, soit quatre mois avant l'échéance formelle du 30 octobre 2010.

De nombreux marchés ont été sollicités *via* l'émission de douze transactions publiques en euro et en autres devises (USD, GBP, CHF, JPY). Dexia Crédit Local a concentré pour le groupe le recours au *funding* garanti et la succursale de New York a permis de réaliser des émissions en dollar sous format « 144a ».

Globalement, au cours de l'année 2010, le groupe Dexia Crédit Local a levé EUR 23,2 milliards sur une durée de vie moyenne de 3,2 ans.

(1) Le format « 144a » permet le placement des titres d'un émetteur non américain auprès d'investisseurs institutionnels américains « Qualified Institutional Buyers », *sans enregistrement de l'émetteur auprès de la* Securities and Exchange Commission.

ÉMISSIONS ET RESSOURCES NE BÉNÉFICIANT PAS DE LA GARANTIE DES ÉTATS

a. Émissions *covered bonds*

Au 31 décembre 2010	Dexia Municipal Agency	Dexia Kommunalbank Deutschland	Dexia Crédit Local consolidé
Émissions publiques	EUR 4 847 millions	EUR 3 750 millions	EUR 8 597 millions
Durée de vie moyenne	8,0 ans	4,5 ans	6,5 ans
Placements privés	EUR 1 939 millions	EUR 2 339 millions	EUR 4 278 millions
Durée de vie moyenne	12,6 ans	12,1 ans	12,4 ans

Après une année 2009 marquée par la réouverture du marché primaire *covered bonds* au cours de laquelle Dexia Municipal Agency et Dexia Kommunalbank Deutschland ont respectivement levé EUR 7,9 milliards et EUR 4,1 milliards, l'année 2010 a été marquée par une offre soutenue de la part de ces deux émetteurs permettant de satisfaire l'allongement de duration du refinancement du groupe Dexia.

Au total, Dexia Municipal Agency et Dexia Kommunalbank Deutschland ont pu lancer globalement huit *benchmarks*. Sur le premier semestre, Dexia Municipal Agency a sollicité les investisseurs à trois reprises pour des opérations *benchmarks* de EUR 1 milliard chacune sur des maturités de 12, 8 et 5 ans. Lors du second semestre, Dexia Municipal Agency a été présent en sollicitant le marché primaire *via* le lancement d'une offre d'échange, première du genre sur le segment *covered bonds*. Cette offre a permis à l'émetteur de compléter la courbe de *benchmarks* publics de deux nouveaux points à 5 ans et 10 ans. Au delà de cette activité *benchmark*, Dexia Municipal Agency a augmenté quatre souches en EUR et une souche en CHF. Enfin, les flux de placements privés sont restés soutenus avec EUR 1,9 milliard. Globalement, Dexia Municipal Agency a levé au 31 décembre 2010 EUR 6,8 milliards sur une durée de vie moyenne de 9,3 ans.

Pour ce qui la concerne, Dexia Kommunalbank Deutschland a profité de la profondeur importante du marché des *pfandbriefe* pour lancer trois *benchmarks*, l'un à 7 ans (EUR 1,25 milliard) et les deux autres à 3 ans (EUR 1 milliard chacun). Par ailleurs, Dexia Kommunalbank Deutschland a sollicité à deux reprises les investisseurs sur des opérations non *benchmarks* (EUR 500 millions) tout en travaillant activement le segment des placements privés (EUR 2,4 milliards). Globalement, Dexia Kommunalbank Deutschland a levé au 31 décembre 2010, EUR 6,1 milliards sur une durée de vie moyenne de 7,4 ans.

Au total, au cours de la période sous revue, les émetteurs de *covered bonds* du groupe Dexia Crédit Local ont levé EUR 12,9 milliards sur une durée de vie moyenne de 8,4 ans.

b. Émissions *unsecured*

Au 31 décembre 2010	
Dexia Crédit Local	EUR 1 832 millions
Durée de vie moyenne	3,0 ans
Dexia Kommunalbank Deutschland	EUR 102 millions
Durée de vie moyenne	9,3 ans
Dexia Crédit Local – Succursale de New York	EUR 37 millions
Durée de vie moyenne	9,7 ans

Bien qu'en baisse, le marché primaire senior est resté actif en 2010 mais Dexia Crédit Local n'a pas lancé d'opération publique (sans garantie) compte tenu de l'attente de la décision de la Commission européenne au cours du premier trimestre et de la stratégie concentrée sur les émissions garanties par les États, ainsi que sur les émissions *covered bonds*. Dès lors, seules des opérations privées ont été conclues pour un montant total de EUR 1,971 milliard sur une durée de vie moyenne de 3,4 ans.

Émissions *retail*

Au 31 décembre 2010	Dexia Crédit Local consolidé
Émissions *retail*	EUR 601 millions
Durée de vie moyenne	5,7 ans

L'activité de *funding retail* est portée par Dexia Crediop. Après un premier semestre actif, au cours duquel la banque a pu placer deux émissions *via* le réseau de banques partenaires, le développement du risque souverain en Europe a réduit l'accès à ces réseaux *retail*. Sur le second semestre 2010 aucune émission n'a pu être placée directement sur les réseaux *retail*. En revanche, pendant la même période, Dexia Crediop a vendu EUR 208 millions de nouveaux *funding* sur le segment *retail* de la bourse italienne (MOT).

Émissions *alternative funding*

Au 31 décembre 2010	Dexia Crédit Local consolidé
Émissions *alternative funding*	EUR 3 519 millions
Durée de vie moyenne	4,5 ans

Les opérations d'*alternative funding* recouvrent toutes les opérations collatéralisées hors *covered bonds*.

Le groupe Dexia Crédit Local a réalisé trois opérations de refinancement privilégié auprès de la Banque Européenne d'Investissement pour un total de EUR 154 millions sur une durée de vie moyenne de 15,6 ans. Ces opérations ont été réalisées par Dexia Crédit Local (EUR 87,5 millions au total) et Dexia Crediop (EUR 66 millions).

Par ailleurs, afin de compléter ses ressources à long terme, Dexia a développé des solutions de *funding* alternatif en recourant à des opérations de pensions livrées pour l'essentiel.

5. Activités de marché

5.1. Gestion des portefeuilles obligataires

Les portefeuilles *Financial products* (FP) et *Portfolio Management Group* (PMG) sont gérés en extinction (*run-off*), avec comme objectif de contribuer à diminuer la taille du bilan de Dexia Crédit Local et d'améliorer son profil de risque.

En 2010, l'amortissement des portefeuilles et les cessions d'obligations ont représenté respectivement EUR 8 milliards et EUR 13,1 milliards. La moins-value de cession a été limitée à EUR 102 millions (hors reprise de provisions).

Au 31 décembre 2010, l'encours des portefeuilles obligataires de Dexia Crédit Local est d'environ EUR 84,4 milliards (dont EUR 10,4 milliards pour *Financial products*), pour une durée de vie moyenne de 13,6 ans.

5.2. Trésorerie et financement court terme

L'année 2010 a été marquée par un net recul du besoin de refinancement court terme de Dexia Crédit Local. Ainsi, l'encours de financement levé auprès des banques centrales est passé de EUR 28,5 milliards à EUR 18,4 milliards en fin d'année. L'encours de certificats de dépôts émis par Dexia Crédit Local a diminué de EUR 14 milliards en 2010 et s'élève à EUR 7 milliards en fin d'année.

Autre événement marquant, Dexia Crédit Local n'a plus eu recours aux émissions garanties pour son refinancement court terme à partir de mars 2010. L'encours d'émissions court terme bénéficiant de la garantie des États s'est totalement éteint en juillet 2010.

5.3. Activités commerciales

CLIENTS PUBLICS

L'activité de gestion de dette avec les clients publics a nettement repris en 2010 après une forte baisse en 2009 : 628 opérations ont été réalisées avec des clients publics (collectivités locales, hôpitaux et organismes de logement social) pour un montant cumulé de EUR 5 milliards (+25 % par rapport à 2009), dont 558 opérations réalisées avec des clients français pour un nominal cumulé de EUR 3,9 milliards.

CLIENTS « FINANCEMENTS DE PROJET »

47 dérivés ont été conclus par Dexia Crédit Local, Dexia Sabadell et Dexia Crediop avec des sociétés de projets en couverture de leurs risques de taux pour un montant cumulé de EUR 1,4 milliard. Le montant nominal de dérivés conclus est en diminution par rapport à 2009 (EUR 3,4 milliards en 2009).

CLIENTS INSTITUTIONNELS

En 2010, Dexia a arrangé en tant que *lead manager* ou *bookrunner* 55 transactions obligataires publiques ou privées.

Les équipes de distribution de Dexia Crédit Local ont placé, dans le cadre de ces mandats, un volume de EUR 5,8 milliards auprès de clients français et allemands.

Gestion des risques

1. Introduction

En 2010, les activités de la filière Risques ont été fortement impactées par un environnement économique très perturbé, marqué par une volatilité importante des taux d'intérêt et des parités de change ainsi que par une forte défiance des investisseurs vis-à-vis de certains émetteurs souverains de la zone euro. En dépit de ce contexte difficile, Dexia Crédit Local et le groupe Dexia ont continué à mettre en œuvre avec succès leur plan de transformation, réduisant encore leur profil de risque et leur besoin de liquidité à court terme.

La réduction du profil de risque de Dexia Crédit Local s'est notamment poursuivie grâce à une politique volontariste de réduction du portefeuille obligataire, engagée dès fin 2008. La réduction de l'ensemble du portefeuille géré en *run-off*, s'est traduite par une diminution de EUR 22,7 milliards de l'exposition au risque de crédit par rapport à fin 2009. Les risques pondérés ont naturellement suivi la même tendance et affichent une baisse de EUR 3,9 milliards sur l'année malgré un impact défavorable du cours de l'euro contre le dollar US tandis que le ratio des fonds propres de base (*Tier 1*) s'améliore, passant de 8,9 % fin 2009 à 9,4 % fin 2010. Par ailleurs, il convient de mentionner une importante diminution du coût du risque hors portefeuille FP, correspondant à une reprise de EUR 106 millions en 2010 (contre une dotation de EUR 132,7 millions en 2009).

Au cours de l'année, le groupe a considérablement réduit son *gap* de liquidité à court terme et a continué à améliorer la diversification de ses sources de financement à court terme. Cette amélioration de la situation de liquidité a permis à Dexia de sortir de la garantie de liquidité octroyée par les États belge, français et luxembourgeois quatre mois avant l'échéance formelle du 30 octobre 2010. En effet, le 30 juin 2010, le groupe a cessé d'émettre de la dette garantie, conformément à ses engagements envers la Commission européenne. Fin décembre 2010, l'encours de dette garantie émise par Dexia Crédit Local s'élevait à EUR 41,3 milliards. En 2010, le coût de la garantie des États au titre des financements à court terme et à long terme émis avec cette garantie s'est élevé à EUR 340 millions.

Concernant la solvabilité, Dexia a été soumis à l'exercice de *stress test* conduit en 2010 à l'échelle de l'Union européenne et coordonné par le Comité européen des contrôleurs bancaires (CEBS). En conclusion de ce *stress test*, basé sur différents scénarios de dégradation de la qualité du crédit[1], il apparaît que Dexia n'aurait pas besoin de fonds propres supplémentaires pour résister au scénario « dégradé » à deux ans du CEBS, y compris en cas de nouveau choc lié aux dettes souveraines. De plus amples information sur les *stress tests* sont fournies dans la partie consacrée aux *stress tests* du présent rapport.

Le suivi des activités de marchés s'est amélioré avec le lancement en 2010 du projet *Market Risk Engine*, qui vise à disposer d'un système intégré de calcul de *Value at Risk* (VaR) historique sur l'ensemble des facteurs de risque. Des progrès importants dans le domaine de la valorisation des instruments structurés et des dérivés en *back to back* ont également été réalisés.

Le développement et la mise en œuvre de divers projets transversaux se sont également poursuivis :

- de nouveaux modèles ont été développés et seront progressivement utilisés pour le calcul des fonds propres réglementaires ;
- le plan d'action relatif au *stress testing* a été mis en place en 2010 : le développement d'une nouvelle gouvernance enrichissant et optimisant l'organisation en place a constitué une priorité en 2010. Par ailleurs, Dexia a participé activement aux exercices réglementaires menés par le CEBS, dont les premiers résultats ont été fournis par Dexia au mois de mai 2010 ;
- un cadre formel d'indicateurs d'appétit au risque a été mis en place au niveau du groupe Dexia et de Dexia Crédit Local ;
- un plan d'action a été mis en œuvre pour répondre aux améliorations suggérées par le collège des régulateurs de Dexia dans le cadre de la mission « Pilier 2 » ;
- les impacts potentiels des évolutions réglementaires proposées par la BRI (Banque des Règlements Internationaux) ont été quantifiés, notamment en matière de définition des fonds propres, de *leverage ratio* et de ratios de liquidité ;
- Dexia a participé aux réflexions internationales concernant l'évolution des réglementations IFRS sur la classification et le provisionnement, avec la remise de l'*exposure draft* en juin 2010, ainsi que sur la couverture des instruments financiers.

(1) L'exercice a été réalisé selon les scénarios, la méthodologie et les hypothèses fournies par le CEBS, détaillés dans le rapport global publié sur le site internet du CEBS : http://www.cbfa.be/eng/press/pdf/20100723_annbijl2_individual_publication_dexia.pdf

2. Gouvernance

L'année 2010 a également été marquée par la mise en place effective de la réorganisation de la filière Risques selon une approche alignée sur l'organisation générale du groupe Dexia. Elle est désormais organisée selon un modèle directif dans lequel le directeur des risques des entités internationales rapporte directement au directeur des risques de Dexia Crédit Local, lequel rapporte directement au directeur des risques du groupe. Dans ce contexte, la mission de la filière Risques a été revue : définition de l'appétit au risque de Dexia, mise en place de mesures de risques indépendantes et intégrées pour tous les types de risques, gestion de tous les risques, identification et gestion proactive de tout risque émergent.

La filière est désormais organisée en lignes de métier transversales : risques de crédit *Public and Wholesale Banking*, risques de crédit sur les activités de Banque de détail et commerciale et risque financier pour l'ensemble des activités de marché. Cette organisation est basée sur des centres de compétences sur lesquels les directions des risques locales peuvent se reposer, conformément aux SLA (*Service Level Agreements*) conclus en 2010.

Le directeur des risques de Dexia Crédit Local est également directeur des risques de crédit *Public and Wholesale Banking* pour le groupe Dexia.

2.1. Risque de crédit

DÉFINITION

Le risque de crédit représente la perte potentielle (diminution de la valeur de l'actif ou défaut de paiement) que Dexia peut subir du fait de la détérioration de la solvabilité d'une contrepartie.

ORGANISATION

La direction des risques de Dexia Crédit Local supervise le risque de crédit de Dexia Crédit Local, sous l'égide du comité de direction et de comités spécialisés. Elle contribue activement à l'élaboration, par la direction des risques du groupe, de la définition de la politique du groupe en matière de risque de crédit. Elle définit les règles de délégation de Dexia Crédit Local et de ses filiales ou succursales et les fait approuver par la direction des risques groupe. Elle supervise les processus de notation des contreparties, d'analyse des dossiers de crédit ainsi que les fonctions de suivi des expositions.

En 2010, afin de renforcer son efficacité et de valoriser au mieux les compétences du groupe, la filière Risques a évolué vers une organisation par centres d'expertise spécialisés, en relation avec les différents métiers de Dexia (Banque de détail et commerciale, *Public and Wholesale Banking* et opérations de marché). Des comités de risques spécialisés par centres d'expertise ont ainsi été mis en place, la coordination étant assurée par des équipes et des comités transversaux.

Des cellules centrales d'analyse (CCA) spécialisées par type de contrepartie (projets, *corporate*, banques, *asset backed securities*, secteur public international et pays) sont situées au niveau du groupe de manière à mutualiser les compétences et à fournir à toutes les entités du groupe, et donc à Dexia Crédit Local, les analyses dont elles ont besoin. Les décisions liées à ces contreparties (engagement, provisionnement) restent du ressort des différentes entités et de Dexia Crédit Local en particulier.

L'analyse des dossiers ne relevant pas des CCA est effectuée directement par Dexia Crédit Local et ses filiales et succursales.

a. Comités transversaux

Trois comités transversaux interviennent dans la gestion des risques :

- le comité de politique des risques, qui se réunit de façon trimestrielle, définit les règles d'octroi de crédit, pour les différents secteurs et types de contreparties ;
- le comité exécutif des risques, réuni sur une base hebdomadaire, décide de la stratégie en matière de gestion des risques et de l'organisation de la filière ;
- le *Management Credit Committee* est en charge des décisions d'engagement.

Le directeur des risques de Dexia Crédit Local est membre du comité exécutif des risques.

b. Comités spécialisés par centre d'expertise

Afin de fluidifier le processus de décision, le *Management Credit Committee* délègue son pouvoir de décision au comité de crédit de Dexia Crédit Local pour les transactions relevant du métier *Public and Wholesale Banking* (ce comité est présidé par le directeur des risques de Dexia Crédit Local ou son adjointe) et au comité de crédit *Treasury and Financial Markets* (TFM), organisé au niveau du groupe pour les contreparties bancaires et assurances ainsi que pour les ABS. Le directeur des risques de Dexia Crédit Local ou son représentant participe systématiquement à ce dernier comité, approuve les décisions prises pour les transactions de Dexia Crédit Local et dispose également d'un droit de veto.

Cette délégation obéit à des règles spécifiques, en fonction du type de contrepartie, du niveau de notation des contreparties et de l'exposition au risque de crédit. Le *Management Credit Committee* reste l'organe de décision en dernier ressort pour les dossiers de crédit les plus importants ou présentant un niveau de risque considéré comme sensible. Pour chaque dossier présenté en comité de crédit, une analyse indépendante est réalisée par la direction des risques, présentant les principaux indicateurs de risque, ainsi qu'une analyse qualitative de l'opération. Les procédures d'octroi de crédit ont été actualisées conformément à la demande de la Commission européenne afin d'assurer un niveau de RAROC (*Risk Adjusted Return on Capital*) minimum de 10 % pour les opérations relevant du métier *Public and Wholesale Banking*.

Dexia Crédit Local délègue également des décisions concernant des contreparties de type public à certaines filiales ou succursales.

Parallèlement au processus d'octroi, différents comités sont en charge du suivi de risques spécifiques. Ces comités sont organisés par centre d'expertise et/ou par entité et se réunissent sur une base trimestrielle :

- les comités *watchlist* supervisent les actifs considérés comme « sensibles » et mis sous surveillance : le comité *watchlist* Dexia Crédit Local suit les actifs sensibles *Public and Wholesale Banking* dont

l'exposition est inférieure à un certain seuil tandis que le comité *watchlist Public and Wholesale Banking* suit les actifs sensibles situés au-delà de ce seuil. Le directeur des risques de Dexia Crédit Local est membre du comité *watchlist Public and Wholesale Banking* et approuve les décisions prises pour les contreparties Dexia Crédit Local ;

- les comités de défaut qualifient et suivent les contreparties en défaut, conformément au cadre règlementaire Bâle II, en appliquant les règles qui prévalent chez Dexia : le comité de défaut Dexia Crédit Local suit les défauts dont l'exposition est inférieure à un certain seuil, fonction du type de contrepartie, tandis que le comité de défaut *Public and Wholesale Banking* suit les défauts situés au-delà de ce seuil. Le directeur des risques de Dexia Crédit Local est membre du comité de défaut *Public and Wholesale Banking* et approuve les décisions prises pour les contreparties Dexia Crédit Local ;

- les comités des provisions, qu'ils soient situés au niveau du groupe ou des entités de tête, arrêtent le montant des provisions affectées et calculent le coût du risque sur leur périmètre ;

- les comités de notations, organisés au niveau du groupe, s'assurent de l'application correcte des systèmes de notation interne et veillent à l'adéquation des processus de notation avec le risque porté par les contreparties. La direction des risques de Dexia Crédit Local assiste systématiquement à ces comités de *rating*.

2.2. Risque de marché

DÉFINITION

Le risque de marché représente l'exposition de Dexia Crédit Local aux variations des paramètres de marché, découlant des risques liés aux taux d'intérêt, aux taux de change et autres.

Le risque de taux d'intérêt se compose d'un risque de taux d'intérêt général résultant de l'évolution du marché et d'un risque de taux d'intérêt spécifique (*spread*) lié à l'émetteur. Ce dernier découle des variations de *spread* d'une signature spécifique au sein d'une classe de notation. Le risque lié au cours des actions représente le risque découlant de la perte de valeur potentielle de l'action. Quant au risque de change, il représente la baisse potentielle de valeur due à la fluctuation du taux de change des devises.

ORGANISATION

Les politiques, les directives et les procédures documentant et encadrant chacune des activités sont définies au sein de Dexia SA et approuvées par Dexia Crédit Local. Les équipes centrales rassemblées au sein de centres d'expertise ou d'équipes transversales ont également pour mission de définir les méthodes de calcul du compte de résultats et de mesure des risques, ainsi que de garantir une mesure, un *reporting* et un suivi consolidés des risques et des résultats de chacune des activités dont elles ont la responsabilité.

La direction des risques et plus particulièrement le *Risk management* marché financier (FMR) supervisent le risque de marché sous l'égide du comité de direction de Dexia Crédit Local et de comités de risque spécialisés. Le FMR est une filière intégrée au sein de la filière Risques. Forte de son approche globale de la gestion des risques, elle est chargée d'identifier, d'analyser, de surveiller et de rapporter les risques et les résultats (y compris l'aspect valorisation) liés aux activités de marchés.

Les équipes FMR de Dexia Crédit Local et de ses filiales et succursales sont chargées de l'activité journalière c'est-à-dire, entre autres, de la mise en œuvre des politiques et directives définies au niveau de Dexia SA, mais également, à l'échelon local, de l'évaluation et du suivi des risques (calcul des indicateurs de risque, contrôle des limites et des *triggers*, etc.), du *reporting*, du rapprochement avec le contrôle de gestion et la comptabilité ainsi que du rapprochement avec le système d'information local. Elles sont également responsables du suivi et du *reporting* aux organes de contrôle et de réglementation locaux.

COMITÉS

Le comité des risques de marché et des *guidelines* (*Market Risk and Guidelines Committee, MRGC*) se réunit tous les mois et traite de nombreuses thématiques : analyse des rapports relatifs aux risques et *triggers* des résultats[1] et décisions y afférentes, définition et révision des limites, proposition d'approbation de nouveaux produits, discussion des directives, gouvernance et normes en matière de risques, concepts de risque et méthodes de mesures des risques, qualité des processus de valorisation. Le directeur des risques marché de Dexia Crédit Local assiste au MRGC et approuve les décisions prises pour le compte de Dexia Crédit Local.

Des MRGC *ad hoc* peuvent être organisés sur des problématiques spécifiques lorsque cela s'avère nécessaire, pour des raisons liées à l'activité ou à la gestion des risques.

En marge du MRGC mensuel, un MRGC spécifique se réunit chaque trimestre pour examiner les rapports relatifs à l'activité et à la gestion des risques par ligne d'activité au sein de la ligne *Treasury and Financial Markets*.

Le comité des risques de marché de Dexia (Dexia *Market Risk Committee*, DMRC) se réunit toutes les deux semaines et fait office de comité de surveillance du MRGC.

Le comité de politique des risques (*Risk Policy Committee*) et le comité exécutif de la direction des risques valident tous les changements importants à apporter au profil de risque ou à la gouvernance du risque.

2.3. Gestion du bilan

DÉFINITION

La gestion de bilan ou *Balance Sheet Management* (BSM) couvre l'ensemble des risques structurels du *banking book* à savoir, le risque de taux, de change, de prix sur actions et le risque de liquidité.

Les définitions du risque de taux d'intérêt structurel et spécifique, du risque de change et du risque lié aux actions sont détaillées au chapitre relatif au risque de marché.

Le risque de liquidité mesure la capacité de la banque à faire face à ses besoins de trésorerie actuels et futurs, à la fois escomptés et inattendus.

(1) Les triggers *relatifs aux résultats avertissent d'une détérioration des résultats et sont exprimés en pourcentage des limites de VaR, à savoir généralement 50 %, 75 % et 100 % pour les déclencheurs 1, 2 et 3 et cessent l'activité à 300 % de la VaR.*

ORGANISATION

Au sein de la filière Finance de Dexia Crédit Local Paris, la direction BSM a pour mission de gérer les risques liés à la structure de bilan de Dexia Crédit Local au niveau local, social et consolidé, c'est-à-dire les risques de taux, de change et de liquidité à l'exception des risques liés aux marchés financiers. Au sein de la direction des risques de Dexia SA, le rôle de BSM Risque est de définir le cadre de risque dans lequel la gestion peut être menée par BSM Finance (facteurs de risque, limites, univers d'investissement, *guidelines*), de valider les modèles utilisés dans la gestion effective de ce risque, de suivre les expositions et de vérifier leur conformité par rapport aux standards du groupe, de définir les *stress* à appliquer aux différents facteurs de risque, de challenger la gestion du risque effectuée par la filière Finance et de s'assurer de la conformité du cadre avec les réglementations externes en vigueur dans l'ensemble du groupe.

COMITÉS

Le suivi des risques liés à BSM est organisé autour de trois comités.
Le comité ALM Dexia (ALCO Groupe ou *Group Assets and Liabilities Committee*) se réunit sur base mensuelle. Il décide du cadre de risque global, fixe les limites, garantit la cohérence de la stratégie, décide globalement du niveau des expositions en cohérence avec l'appétit au risque défini par le comité de direction de Dexia SA et valide les mécanismes de prix de cession interne au sein du groupe Dexia. Il délègue sa mise en œuvre opérationnelle à l'ALCO de Dexia Crédit Local et aux ALCOs des entités internationales. Dexia Crédit Local est représenté à l'ALCO Groupe par son directeur général ou par son directeur des risques.

Le comité du *funding* et de la liquidité (*Funding and Liquidity Committee*, FLC), par délégation de l'ALCO Groupe, centralise et coordonne le processus décisionnel concernant les questions liées à la liquidité. Le FLC est chargé de surveiller la position de liquidité du groupe, son évolution et sa couverture par des ressources à court, moyen et à long termes. Il suit la réalisation des objectifs de liquidité fixés par le comité de direction du groupe et élabore les stratégies de financement, de désinvestissement et de structuration qui vont permettre au groupe de surmonter les *stress* réglementaires et internes. Le FLC qui se réunit sur une base bimensuelle met tout en œuvre pour améliorer le profil de liquidité du groupe. BSM Finance groupe, agissant en tant que centre de compétence pour la liquidité, remonte les éléments d'information en provenance de chaque entité, intègre notamment les particularités propres aux entités de Dexia Crédit Local et centralise cette information en vue de permettre l'optimisation la plus adéquate des conditions de refinancement ainsi que la mobilisation des réserves.

Le comité ALM Dexia Crédit Local (ALCO Dexia Crédit Local) se réunit mensuellement. L'ALCO groupe délègue à l'ALCO Dexia Crédit Local le suivi et la gestion opérationnelle des risques de bilan (taux, change, liquidité…) au niveau de Dexia Crédit Local consolidé. À ce titre, l'ALCO Dexia Crédit Local, qui se compose du directeur général et/ou du directeur des risques, du directeur financier, du directeur des marchés financiers, assure :

- la gestion des risques bilantiels des entités Dexia Crédit Local de niveau 1 (Dexia Crédit Local Paris, Dexia Crédit Local Dublin, Dexia Municipal Agency, Dexia Kommunalkredit Bank, Dexia Crédit Local Tokyo, filiales françaises) ;
- le suivi de la gestion des risques bilantiels des entités Dexia Crédit Local de niveau 2 (Dexia Crédit Local New York, Dexia *Financial products*, Dexia Kommunalbank Deutschland, Dexia banka Slovensko, Dexia Israël Bank, Dexia Crediop, Dexia Sabadell) ;
- la coordination entre l'ALCO groupe et les comités de gestion ALM locaux : mise en œuvre des décisions, remontée des informations…

Les décisions de l'ALCO Dexia Crédit Local sont mises en œuvre au niveau local à l'occasion de comités ALM pour les entités disposant d'une équipe BSM ou de comités Finance pour les autres. Dans le cas de Dexia Crédit Local Paris, les comités taux et liquidité se réunissent deux fois par mois. Ces comités sont composés du directeur financier de Dexia Crédit Local ou de son représentant, ainsi que de représentants de la direction des risques et la direction des marchés financiers. Ce comité a pour vocation principale d'effectuer un suivi régulier des risques bilantiels de Dexia Crédit Local social et consolidé et de prendre les mesures adaptées afin de respecter les limites de risque définies par l'ALCO groupe.

2.4. Risque opérationnel

DÉFINITION

Dexia définit le risque opérationnel comme le risque d'impact financier ou non financier découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus internes, du personnel et des systèmes, ou de facteurs exogènes. Cette définition comprend les risques informatique, juridique et de conformité, mais exclut le risque stratégique.

La définition du risque opérationnel donnée par Dexia s'inspire, de manière non limitative, de celle donnée par le comité de Bâle, qui met l'accent sur les pertes (impacts financiers négatifs). La politique de Dexia requiert également la collecte de données concernant les incidents ayant engendré des gains financiers.

ORGANISATION

Le comité de direction, dont les réunions sont hebdomadaires, examine régulièrement l'évolution du profil de risque des différentes activités du groupe et prend des décisions en conséquence.

Le comité de politique des risques (comité stratégique comprenant des représentants du comité de direction), approuve la politique pour l'ensemble du groupe. Ce comité se réunit sur une base trimestrielle.

Le comité des *guidelines* « risques opérationnels », présidé sur une base trimestrielle par le directeur des risques groupe, décline la politique approuvée en recommandations adaptées aux activités commerciales. Il revoit transversalement les incidents opérationnels ainsi que les analyses réalisées.

Le comité de gestion des risques opérationnels, présidé sur une base mensuelle par le responsable des risques opérationnels du groupe, développe un dispositif cohérent pour l'ensemble du groupe, incluant la continuité de l'activité, la gestion de crise, la sécurité de l'information et la politique d'assurance.

Le *Line Management* est le principal responsable de la gestion des risques opérationnels. Dans son domaine d'activité, il désigne un correspondant pour les risques opérationnels dont le rôle est de coordonner la collecte de données et l'autoévaluation des risques, avec l'appui de la fonction de gestion des risques opérationnels locale.

3. Suivi du risque

3.1. Risque de crédit

POLITIQUE DE DEXIA CRÉDIT LOCAL EN MATIÈRE DE RISQUE DE CRÉDIT

La direction des risques de crédit de Dexia Crédit Local (*Credit Risk Management* ou CRM) a mis en place un cadre général de politiques et de procédures en cohérence avec l'appétit au risque de la banque. Ce cadre guide la gestion du risque de crédit dans ses fonctions d'analyse, de décision et de surveillance des risques.

CRM gère le processus d'octroi de crédit en accordant des délégations dans les limites mises en place par la direction de la banque et en présidant les comités de crédit. Dans le cadre de sa fonction de surveillance du risque de crédit, CRM contrôle l'évolution du risque de crédit de ses portefeuilles en réalisant régulièrement des analyses de dossiers de crédit et en revoyant les notations. CRM définit et met en place également la politique en matière de provision. Il décide des provisions spécifiques et qualifie les dossiers en défaut.

MESURE DU RISQUE

La mesure du risque de crédit repose principalement sur des systèmes de notation interne mis en place par Dexia, dans le cadre de Bâle II. Chaque contrepartie se voit attribuer un niveau de notation par les analystes en charge du risque crédit. Ce niveau correspond à une évaluation du niveau de risque de défaut de la contrepartie, exprimée au travers d'une échelle de notation interne et constitue un élément clé dans le processus d'octroi de crédit par le comité de crédit. Les notations sont revues au minimum sur une base annuelle, ce qui permet d'identifier de manière proactive les contreparties nécessitant un suivi régulier par le comité *watchlist*.

Afin de contrôler le profil général du risque de crédit du groupe et de limiter les concentrations de risques, des limites de risques de crédit sont définies pour chaque contrepartie, fixant l'exposition maximale au risque de crédit jugée acceptable pour une contrepartie donnée. Pour une contrepartie donnée, les expositions détenues par Dexia Crédit Local et ses filiales cumulées aux expositions détenues par les autres entités du groupe doivent donc rester inférieures à cette limite. Des limites par secteur économique et par produit peuvent également être imposées. Ces limites sont suivies de manière proactive en fonction de l'évolution de la perception des risques. Pour tenir compte des événements les plus récents, des limites spécifiques peuvent être gelées à tout moment par la direction des risques.

Dans le cadre de la gestion de ses dérivés, Dexia Crédit Local surveille régulièrement les clauses juridiques liées aux conventions de compensation et aux échanges de nantissements.

FONDAMENTAUX DU RISQUE DE CRÉDIT DE DEXIA CRÉDIT LOCAL EN 2010

Sur le plan macroéconomique, l'année 2010 a vu une amélioration progressive de l'environnement économique de la majorité des pays d'Europe. Cependant, l'année a également été marquée par une crise de confiance sur la capacité de certains États européens à faire face à leurs obligations financières, entraînant des tensions sur les marchés financiers et des difficultés pour ces pays à se financer. Cette crise a amené l'ensemble des pays européens à adopter des mesures d'austérité financière, visant à réduire leur endettement public.

Au sein de Dexia Crédit Local, un net ralentissement de la dégradation du niveau de notation moyen des portefeuilles a pu être constaté, reflétant l'amélioration de la conjoncture économique. Cette tendance est particulièrement visible sur un certain nombre de secteurs fragilisés par la crise financière et sur lesquels des provisions collectives avaient été passées en 2008 et 2009, en particulier les secteurs portuaire et autoroutier, donnant lieu à des reprises de provisions collectives.

Pour faire face à la crise touchant la dette souveraine de certains États européens, principalement la Grèce, l'Irlande, le Portugal et l'Espagne, Dexia Crédit Local a non seulement bloqué l'octroi de crédits aux souverains concernés mais a également inséré ces expositions dans son programme de cession de titres. Dexia Crédit Local reste attentif à l'évolution de la situation, notamment à l'impact des interventions du Fonds de soutien européen et du FMI pour soutenir les États en difficulté.

Dans ce contexte, il est important de ne pas extrapoler le risque de défaut d'un souverain à celui de ses collectivités locales. Un certain nombre d'éléments permettent en effet de relativiser le risque d'une contagion systématique :

- le cadre prudentiel encadrant la gestion des collectivités locales est contraignant. Dans la plupart des pays dans lesquels Dexia Crédit Local est actif, les collectivités locales ont l'obligation de présenter un budget équilibré. Elles ne peuvent en outre emprunter que pour le financement de leurs investissements et non pour leurs dépenses de fonctionnement, et leur niveau d'endettement fait généralement l'objet de limitations en montant comme en proportion des recettes consacrées au service de la dette. La contraction de dette affecte uniquement l'investissement, et non les dépenses de fonctionnement, lesquelles sont en partie assurées par des dotations et subventions. Le niveau d'endettement est généralement limité. En conséquence, même si les collectivités locales ont vu croître leur endettement au cours de la période récente, celui-ci demeure à des niveaux raisonnables (8 % du déficit et 9 % de la dette publique de l'Union européenne) ;

- de nombreux mécanismes protègent les porteurs de dette des collectivités locales (en France, le service de la dette est une dépense obligatoire et de ce fait prioritaire ; en Italie, les créanciers de la dette publique bénéficient d'un droit prioritaire sur les revenus fiscaux, ...).

Les collectivités locales ont été globalement affectées de façon assez hétérogène en fonction des pays par la dégradation de l'économie mondiale. Les mesures prises par les gouvernements jouent un rôle non négligeable. Certaines collectivités reçoivent une part significative de leurs recettes de l'État central. L'augmentation des transferts, soit de façon ponctuelle comme en Pologne, soit à travers la mise en place de plans de relance comme aux États-Unis, a permis de compenser la baisse des recettes fiscales.

En France, la forte progression en 2010 des produits des droits de mutation a permis de faire face au ralentissement des autres ressources de fonctionnement. 2010 a été une année de transition pour la fiscalité directe locale marquée par la suppression de la taxe professionnelle. Les dotations de l'État ont, quant à elles, peu évolué et devraient rester gelées pour trois ans. L'investissement diminue légèrement mais reste à un niveau élevé. Dans ce contexte de réforme fiscale et de restriction des dotations de l'État, les départements doivent faire

face à une hausse soutenue des dépenses d'action sociale, notamment au titre du Revenu de Solidarité Active (RSA) ou des allocations pour personnes âgées, ce qui aura potentiellement un impact sur leur *rating* interne qui restera toutefois solide.

En Espagne, une augmentation sensible du niveau d'endettement et une dégradation marquée des niveaux d'épargne brute sont à noter pour certaines régions, alors que les communes, grâce à la révision du cadastre, enregistrent une progression de leurs recettes.

En Italie, l'endettement devrait se stabiliser mais les pressions sur les dépenses de santé restent fortes.

En Europe centrale et orientale, l'impact de la crise est assez marqué en Bulgarie, République tchèque et Hongrie à travers une baisse des recettes fiscales mais celle-ci est compensée par des dotations accrues de l'État. Aucun effet marquant n'est constaté à ce stade en Roumanie. En Pologne, la crise est assez peu visible sur les recettes courantes des collectivités, mais l'épargne baisse et l'investissement reste soutenu.

Aux États-Unis, les États fédérés ont des budgets difficiles à boucler mais sont le plus souvent obligés de par la loi d'être à l'équilibre. Les collectivités ont donc, pour leur part, effectué des réductions significatives de leurs dépenses. Le Japon ayant été un peu à l'abri de la crise financière, les collectivités ne paraissent pas être impactées significativement.

Le programme de cessions d'obligations du portefeuille de Dexia Crédit Local s'est poursuivi en 2010, en ligne avec les engagements pris envers la Commission européenne, entraînant mécaniquement une réduction du risque de crédit du groupe. Sur ce portefeuille, l'impact de la crise a continué de peser sur le niveau moyen de notation, même si aucune détérioration sensible en termes de performance ou de perte attendue n'est constatée. La dégradation est plus marquée dans les segments des *Residential Mortgage-Backed Securities*[1] (RMBS) aux États-Unis et en Europe, principalement en Irlande et Espagne. Le portefeuille obligataire reste toutefois caractérisé par une très bonne qualité de crédit, à 92 % de niveau *Investment grade*.

D'une manière générale, la bonne résistance de la base d'actifs de Dexia Crédit Local à la crise économique confirme le faible profil de risque des métiers du groupe.

a. Portefeuille *Financial products*[2]

En 2010, la taille du portefeuille *Financial products* a été réduite d'USD 1,6 milliard, à USD 13,8 milliards, reflétant USD 0,4 milliard de cessions d'actifs (dont USD 0,2 milliard au 4e trimestre 2010) et l'amortissement du portefeuille. Au 31 décembre 2010, la durée de vie moyenne du portefeuille est de 9,2 ans.

Dans un contexte caractérisé par un environnement économique volatil et un niveau important de stocks de logements qui continuera de peser lourdement sur le marché immobilier aux États-Unis *a minima* en 2011, Dexia a ajusté ses hypothèses applicables à son portefeuille de RMBS américains afin de s'adapter aux évolutions récentes et significatives du marché :

- en 2010, un pourcentage élevé de prêts douteux, en particulier des prêts *subprime*, a été restructuré par les *servicers*, ce qui a permis de faire baisser le taux de défaut de ces actifs. Selon Dexia, il est néanmoins possible que les défauts ne soient que repoussés dans le temps, puisqu'une forte proportion de ces emprunteurs pourraient retomber en défaut malgré l'aménagement de leur dette ;
- compte tenu notamment de la faible visibilité des prix de l'immobilier ou de l'impact potentiel associé au gel des saisies immobilières dans plusieurs États, Dexia a retenu une hypothèse de sévérité plus conservatrice en appliquant une courbe constante jusqu'à maturité des transactions.

Les projections de Dexia sur son portefeuille US RMBS sont effectuées selon sa meilleure appréciation possible de la situation compte tenu de l'incertitude actuelle sur le marché immobilier américain. De plus, Dexia compare régulièrement ses projections avec celles des agences de notation américaines. Les estimations de Dexia sont d'ailleurs proches de celles de Standard & Poor's en termes de projections de pertes alors que celles de Moody's sont plus prudentes. En effet, la modélisation de ces actifs de type RMBS est sensible aux paramètres tels que la séquence des défauts dans le temps, les hypothèses de modifications des prêts, les prix de l'immobilier ou les remboursements anticipés.

Le scénario de base de Dexia amène à une perte économique projetée de USD 1 796 millions. Toutefois, considérant les incertitudes liées à l'horizon de temps pour la reprise de l'économie et du marché hypothécaire aux États-Unis, cette estimation reste sensible aux possibles évolutions du marché et des paramètres du modèle.

À titre d'exemple, une amélioration plus limitée des taux de défaut couplée à une sévérité plus importante (+5 %) générerait un montant total de pertes économiques de USD 2,3 milliards. Par ailleurs, si Dexia décidait de maintenir les taux de défaut et les sévérités au niveau actuel relativement élevé et les remboursements anticipés à un niveau bas jusqu'à l'échéance des positions, cela génèrerait un montant total de pertes économiques de USD 2,8 milliards. Enfin, en supposant une amélioration plus rapide de l'économie américaine de l'ordre de 18 mois par rapport à notre scénario de base, le montant total de pertes économiques ressortirait à USD 1,3 milliard.

Il convient également de souligner que Dexia a mis en place une stratégie active visant à optimiser en 2011 le montant des recouvrements sur le portefeuille des RMBS américains. Le groupe s'appuie sur une équipe de spécialistes basée à New York et a lancé des poursuites judiciaires contre certains acteurs du marché des RMBS américains. À ce stade toutefois, les états financiers du groupe ne tiennent pas compte de l'issue potentiellement positive de ces procédures judiciaires.

Enfin, il est important de noter que le ratio de solvabilité réglementaire de Dexia est immunisé contre les provisions et pertes du portefeuille *Financial products*.

b. Exposition au risque de crédit

L'exposition au risque de crédit reprend :

- la valeur nette comptable des actifs du bilan autres que les produits dérivés (c'est-à-dire la valeur comptable après déduction des provisions spécifiques) ;
- la valeur de marché pour les produits dérivés ;
- le total des engagements hors bilan : l'engagement total est soit la partie non prélevée des facilités de liquidité ou le montant maximum que Dexia est tenu d'honorer en raison des garanties données à des tiers. Lorsque l'exposition au risque de crédit est garantie par un tiers dont la pondération du risque est plus faible, le principe de substitution s'applique.

L'exposition au risque de crédit comprend les filiales et succursales de Dexia Crédit Local.

L'exposition totale au risque de crédit s'élève à EUR 353 095 millions au 31 décembre 2010.

(1) Titres adossés à des créances d'immobilier résidentiel.
(2) Pour plus de détails, se référer à l'annexe 7.2.a de l'annexe aux comptes consolidés.

c. Données Dexia Crédit Local consolidés au 31 décembre 2010 (hors *Financial products and Global funding*)

RÉPARTITION DES EXPOSITIONS PAR TYPE DE CONTREPARTIES

La composition du portefeuille de Dexia Crédit Local est très stable en termes de contreparties. Plus de la moitié de l'exposition concerne des entités du secteur public local.

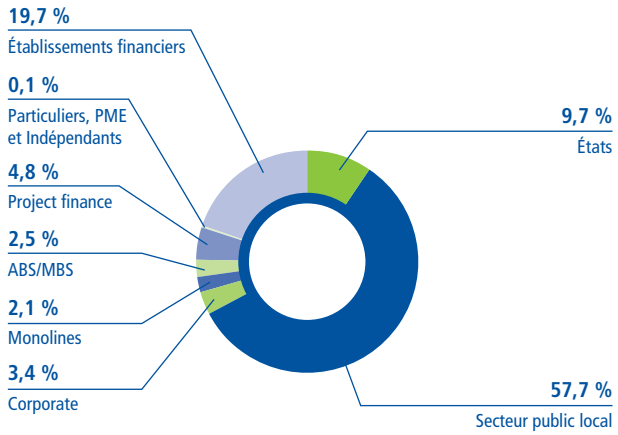

RÉPARTITION DES EXPOSITIONS PAR SPHÈRE

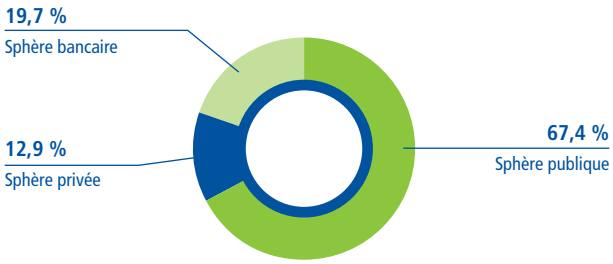

RÉPARTITION DES EXPOSITIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Au 31 décembre 2010, les expositions du groupe demeurent majoritairement concentrées dans l'Union européenne (EUR 353 milliards fin 2010), principalement en France (25,8 %) et en Belgique (14,0 %).

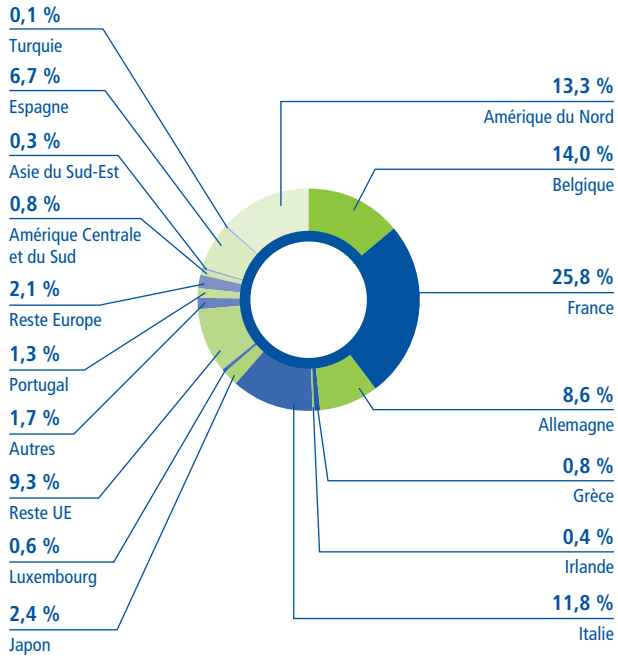

RÉPARTITION DES EXPOSITIONS PAR TRANCHE DE *RATING*

Au 31 décembre 2010, 42,6 % des expositions de Dexia Crédit Local sont notées AAA ou AA et 50,2 % sont notées A ou BBB. Seulement 5,5 % des expositions sont notées *Non investment grade* (NIG).

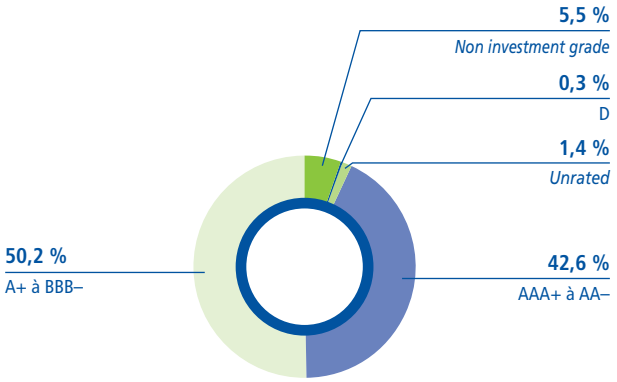

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS D'ÉTAT SUR CERTAINS PAYS EUROPÉENS (AU 31 DÉCEMBRE 2010)

(en EUR millions)	Total	dont bancaire	dont *trading*
Grèce	2 370	2 370	0
Irlande	0	0	0
Italie	7 591	7 591	0
Portugal	1 691	1 691	0
Espagne	510	510	0
TOTAL	**12 161**	**12 161**	0

Dépréciations sur risque de contrepartie

Prêts et créances (en EUR millions)	31/12/2009	31/12/2010	variation en montant	variation en %
Créances douteuses et litigieuses	589	828	239	41 %
Provisions affectées	134	203	69	52 %

Titres et dérivés (en EUR millions)	31/12/2009	31/12/2010	variation en montant	variation en %
Provisions sur banques	323	315	-8	-3 %
Provisions sur mid-corporate	99	99	0	0%

3.2. Risque de marché

POLITIQUE DE DEXIA CRÉDIT LOCAL EN MATIÈRE DE RISQUE DE MARCHÉ

Afin d'avoir une gestion des risques de marché intégrée, Dexia a développé un cadre basé sur les éléments suivants :

- une approche complète de mesure du risque qui constitue une part importante du processus de surveillance et de contrôle du profil de risque du groupe Dexia ;
- une structure solide de limites et de procédures qui régissent les prises de risques. Le système de limites doit être cohérent avec l'ensemble du processus de mesure et de gestion du risque ainsi qu'avec l'adéquation de la position en capital. Ces limites sont intégrées et définies sur le plus grand périmètre possible ;
- une organisation efficace de la gestion des risques chargée d'identifier, de mesurer, de surveiller, de contrôler et de rapporter les risques : le développement du cadre global de gestion du risque de Dexia répond à la nature des *challenges* auxquels la banque fait face. Cette approche permet d'avoir l'assurance que les risques de marché sont gérés en cohérence avec les objectifs et la stratégie de Dexia ainsi qu'avec le cadre général d'appétit au risque.

GESTION DU RISQUE

a. Mesures du risque

Dexia Crédit Local, en ligne avec le groupe Dexia, a adopté la méthodologie de mesure de la VaR (*Value at Risk*) comme l'un des principaux indicateurs de risque. La VaR mesure la perte potentielle attendue pour un intervalle de confiance de 99 % et pour une période de détention de 10 jours. Des approches VaR multiples sont mises en œuvre pour mesurer de façon précise le risque de marché inhérent aux différents portefeuilles et activités.

- le risque d'intérêt général est mesuré au travers d'une VaR paramétrique ;
- le risque d'intérêt spécifique (*spread*) est mesuré au travers d'une VaR historique ;
- les risques non linéaires et les risques particuliers sont mesurés au travers de VaR spécifiques et de VaR historiques, en vue d'une meilleure évaluation de l'exposition à la volatilité du marché.

L'exposition de Dexia Crédit Local au risque de marché, mesurée en termes de *Value at Risk* (VaR), provient principalement du risque de taux général et spécifique (*spread*), reflétant la volatilité actuelle des marchés de crédit, tandis que son exposition au risque de marché résultant des activités de *trading* en actions, en change et en autres facteurs de risque reste nettement moins élevée.

Dexia Crédit Local utilise le modèle interne de VaR pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires pour le risque de taux d'intérêt général et de change au sein des activités de *trading*.

Les méthodologies *Value at Risk* (VaR) sont constamment améliorées. Le projet *Market Risk Engine* a été lancé en 2010. Il vise à disposer d'une VaR historique sur l'ensemble des facteurs de risque (avec réévaluation complète sur les facteurs de risques non linéaires). Cette VaR historique complète, qui s'est affirmée comme le standard dans de nombreuses banques, permettra de disposer d'une mesure cohérente et plus précise. Outre la VaR, le nouvel outil facilitera le *stress testing* et l'analyse des valeurs extrêmes. La première phase du projet a déjà été mise en place avec succès et a permis de consolider les VaR historiques existantes, d'y ajouter des VaR historiques sur base des sensibilités et de progresser sur la mise en œuvre de la *Stressed* VaR comme demandé par le régulateur.

Les *back-testings* n'ont généré en 2010 aucune exception pour les risques d'intérêt et de change (modèle interne), et aucune sur le périmètre *spread*, ce qui atteste de la qualité des outils mis en place.

En complément aux mesures de VaR et aux *triggers* de résultats, Dexia Crédit Local applique un large éventail d'autres mesures visant à évaluer les risques liés aux différents métiers et portefeuilles (limites en termes de nominal, d'échéances et de marchés et de produits autorisés, de sensibilité aux différents facteurs de risque *(Greeks))*.

Le *stress testing* gagne en importance dans l'optique d'une gestion rigoureuse du risque, car il entend explorer un éventail d'événements à faible probabilité sortant du cadre probabiliste des techniques de mesure de la VaR. Les mesures de la VaR évaluent le risque de marché dans une conjoncture journalière classique, alors que le *stress testing* le quantifie dans une conjoncture anormale. Dans ce contexte, les différentes hypothèses de scénarios sont régulièrement révisées et mises à jour. Les résultats de *stress test* consolidés et l'analyse correspondante sont trimestriellement présentés aux MRGC et DMRC.

Le portefeuille obligataire (bancaire) n'est pas soumis aux limites de VaR étant donné son horizon de placement différent. Faisant suite au plan de transformation de Dexia, ce portefeuille a été essentiellement mis en *run-off*.

b. Expositions au risque de marché

Value at Risk (VaR)

Le détail de la VaR utilisée par l'activité *Treasury and Financial Markets* (portefeuille obligataire non compris) est repris dans le tableau ci-après. La VaR moyenne s'élève à EUR 18,6 millions en 2010.

Les limites ont été fortement revues à la baisse pour se conformer au principe de réduction de l'appétit au risque énoncé dans le plan de transformation de Dexia. La limite de TFM a été ramenée de EUR 178 millions au 3e trimestre de 2008 à EUR 42 millions depuis le 2e trimestre 2010.

Value at risk de TFM

VaR (10 jours, 99 %) (en EUR millions)		IR(1) & FX(2) (*Trading* et *Banking*)(3)	EQT(4) *Trading*	*Spread Trading*	Autres risques(5)
Par activité	Moyenne	4,1	0	14,5	0
	Maximum	7,1	0	24,7	0
Global	Moyenne	18,6			
	Maximum	30,6			
	Fin de période	11,9			
	Limite	42,2			

(en EUR millions)	VaR *All Risks – Core*(6)	VaR *All Risks – Non Core*
Moyenne	3,5	15,8
Maximum	6,1	25,9
Fin de période	3,1	9,2

(1) IR : taux d'intérêt.
(2) FX : change.
(3) IR & FX : hors gestion du bilan (BSM).
(4) EQT : actions.
(5) Autres risques : inflation, CO_2, matières premières.
(6) « Core » signifie le portefeuille d'actifs que Dexia considère comme son cœur de métier alors que le portefeuille « Legacy » porte sur les actifs dont Dexia va se désengager dans le cadre de ses accords avec la Commission européenne.

Portefeuilles obligataires

Dexia Crédit Local (hors portefeuille BSM et FP) gère des portefeuilles obligataires, essentiellement en *run-off*, pour un montant de EUR 73,6 milliards au 31 décembre 2010 (contre EUR 89,2 milliards au 31 décembre 2009). La sensibilité de ces portefeuilles obligataires aux variations de taux d'intérêt est limitée, le risque de taux étant couvert. Une partie importante des portefeuilles obligataires est classée en prêts et autres créances. La réserve AFS de ces titres est insensible aux variations des *spreads* de marchés. S'agissant des autres portefeuilles obligataires, classés en AFS, la sensibilité de la juste valeur (et de la réserve AFS) à une augmentation du *spread* d'un point de base s'élève à EUR -25,52 millions (contre EUR -24,89 millions par point de base au 31 décembre 2009).

3.3. Gestion du bilan

POLITIQUE DE DEXIA CRÉDIT LOCAL EN MATIÈRE DE RISQUE ALM

Dexia Crédit Local est conservateur en termes de gestion actif-passif. Le principal objectif est de minimiser la volatilité du résultat et de préserver la valeur. Il n'y a pas d'objectif de création de revenus supplémentaires à travers la prise de risque de taux d'intérêt volontaire, l'attention est mise sur la stabilisation globale des revenus de la banque.

La mesure de sensibilité du taux d'intérêt est considérée comme l'outil principal de mesure du risque (réévaluation totale exprimée en termes de sensibilité). Une VaR paramétrique est calculée à titre indicatif au niveau du groupe Dexia et est basée sur les sensibilités de taux d'intérêt. Les sensibilités globales et partielles par intervalle de temps restent toutefois les principaux indicateurs de risques sur lesquels les comités des risques actif-passif (ALCO) gèrent les risques.

MESURE DU RISQUE

Taux d'intérêt

Le rôle de l'équipe *Balance Sheet Management* (BSM) en matière de gestion du risque de taux d'intérêt consiste d'une part à réduire la volatilité du compte de résultat de Dexia Crédit Local de façon à immuniser la marge commerciale générée par les métiers et à préserver la création de valeur globale du groupe contre des variations de taux d'intérêt. L'approche de Dexia en matière de gestion des risques de taux d'intérêt est basée sur un rééquilibrage permanent du bilan entre les taux d'intérêt de l'actif et les taux d'intérêt du passif pour réduire son exposition.

La mesure des risques du bilan est harmonisée entre les différentes entités du groupe. La sensibilité de la valeur actuelle nette des positions BSM à un mouvement des taux d'intérêt est actuellement l'indicateur principal de fixation des limites et de suivi des risques.

Le risque de taux structurel de Dexia Crédit Local se concentre principalement sur les taux d'intérêt européens à long terme et résulte du déséquilibre structurel entre les actifs et les passifs de Dexia Crédit Local.

Les mesures de sensibilité du risque reflètent l'exposition du bilan à la sensibilité de premier et de second ordre. Les calculs de VaR constituent des mesures indicatives complémentaires.

La surveillance du risque de taux est assurée sur une base bimensuelle dans les entités principales du groupe Dexia Crédit Local et gérée lors de comités locaux. Les indicateurs de risques sont calculés à « bilan mourant » et jusqu'à son extinction. Le résultat de cette surveillance est présenté sur une base mensuelle au comité *Asset & Liabilities Committee* (ALCO) de Dexia Crédit Local, qui détermine les orientations et les limites de risque à respecter par ses filiales, les limites à respecter par Dexia Crédit Local étant déterminées par l'ALCO groupe.

Spread de crédit

Le risque de *spread* de crédit est défini comme le risque de taux d'intérêt spécifique lié à l'émetteur. Ce dernier est dû à des variations de *spread* d'une signature spécifique au sein d'une classe de notation et est mesuré sur la base de la sensibilité exprimée en points de base.

Change (structurel)

Dexia Crédit Local n'exerce pas d'activité Forex. Le principe fondamental est que tous les actifs en devises (autres que les participations) sont systématiquement financés dans la devise d'origine. Ainsi, les positions de change éventuelles sont générées uniquement par les résultats (positifs ou négatifs) des activités en devises.

Les positions de change sont gérées dans le cadre des activités ALM. Elles peuvent être scindées en trois compartiments, qui font l'objet d'un suivi et d'un encadrement spécifiques :

- comptablement, la position de change non structurelle est composée des actifs et passifs en devises autres que les participations, des résultats acquis en devises et des provisions pour risque en devises ;
- les résultats futurs en devises : les opérations actuelles (marges ALM, titres, participations…) contiennent des résultats futurs en devises non encore comptabilisés, mais dont le montant et l'échéance sont relativement certains. Ces éléments peuvent être couverts à l'avance sous décision de l'ALCO groupe par des achats/ventes de devises à terme contre la devise de tenue du bilan ;
- la position de change structurelle correspond au risque de change lié aux participations achetées en devises. La réévaluation lors de chaque arrêté de cette position n'impacte pas le résultat (seul le bilan est impacté). Elle est constatée en résultat lors de versements de dividendes, de prises de provisions ou de la cession de l'actif correspondant.

EXPOSITION DU BILAN

Exposition du bilan au risque de taux d'intérêt (sensibilité)

La sensibilité au risque de taux d'intérêt mesure le changement de la valeur économique nette du bilan si le taux d'intérêt augmente de 1 % sur l'ensemble de la courbe. La sensibilité de l'ALM long terme de Dexia Crédit Local s'élève à EUR -7,5 millions au 31 décembre 2010 (contre EUR -104 millions au 31 décembre 2009). Au 31 décembre 2010, la limite de sensibilité au taux d'intérêt s'élève à EUR 94 millions pour une variation de 1 % (contre EUR -400 millions pour une variation de 1 % à fin 2009).

Cette évolution est totalement conforme à la nouvelle stratégie de BSM, qui vise à minimiser la volatilité du compte de résultats tout en préservant la création de valeur globale.

Le portefeuille *Financial products* de Dexia s'élève à USD 13,8 milliards (EUR 10,4 milliards) au 31 décembre 2010. Le risque de taux d'intérêt de ce portefeuille est de EUR -8,5 millions pour une variation de 1 % (contre une limite de EUR -42 millions pour une variation de 1 %).

Exposition du bilan au risque de *spread* de crédit

BSM gère des portefeuilles obligataires dont l'exposition est de EUR 12,3 milliards au 31 décembre 2010. Une partie des portefeuilles obligataires est classée en Prêts et autres créances. La réserve AFS de ces titres est insensible aux variations des *spreads* de marchés. S'agissant des autres portefeuilles obligataires gérés par BSM et classés en AFS, la sensibilité de la juste valeur (et de la réserve AFS) à une augmentation du *spread* d'un point de base s'élève à EUR -4,29 millions, au 31 décembre 2010 contre EUR -4,81 millions par point de base au 31 décembre 2009. La sensibilité au *spread* du portefeuille *Financial products*, classé en AFS, est de EUR -1,31 million par point de base au 31 décembre 2010, contre EUR -1,12 million par point de base au 31 décembre 2009.

3.4. Risque de liquidité

POLITIQUE DE DEXIA EN MATIÈRE DE RISQUE DE LIQUIDITÉ

En 2010, Dexia a complètement revu son processus interne de gestion du risque de liquidité, y compris son plan de financement d'urgence. Ce changement vise à mettre en place une gestion plus efficace et coordonnée de la liquidité. La pierre angulaire de ce nouveau cadre est le *Funding and Liquidity Committee* (FLC), comité réunissant toutes les parties intéressées au niveau du groupe et coordonnant leurs actions. Les informations et décisions affectant Dexia Crédit Local ou l'une de ses filiales sont également discutées au comité ALM Dexia Crédit Local (ALCO), responsable du suivi des risques de bilan au sein du périmètre Dexia Crédit Local consolidé. Enfin, un suivi régulier de la situation de liquidité de Dexia Crédit Local est assuré par le comité de direction et par le comité d'audit de Dexia Crédit Local.

Dexia veille à maintenir des réserves de liquidité proportionnelles à son besoin de financement futur sous plusieurs scénarios, en situation normale et en situation de *stress*. Les réserves de liquidité sont constituées d'actifs éligibles aux facilités de refinancement des banques centrales auxquelles Dexia a accès. Les besoins de financement attendus de Dexia sont évalués de manière prudente, dynamique et exhaustive, prenant en considération les transactions existantes et projetées des bilans et hors bilans. La surveillance du risque de liquidité à court terme est organisée sur base journalière tandis que la supervision du risque de liquidité à long terme est réalisée trimestriellement. Par ailleurs, la liquidité est au centre de la définition du Plan financier pluriannuel de Dexia.

Le processus interne de gestion du risque de liquidité de Dexia permet une surveillance quotidienne de la liquidité et fournit une vision prospective de la liquidité à long terme : cette vision prospective intègre des hypothèses au fil de l'eau ainsi que les différents facteurs de *stress* qui peuvent influer sur cette évolution. Par exemple les tirages sur les engagements hors bilan ou les problématiques liées au renouvellement des refinancements à long terme. L'évolution de ces scénarios a fait l'objet de présentations régulières au comité de liquidité de Dexia Crédit Local ainsi qu'au comité d'audit.

Le plan de financement d'urgence mis à jour modifie la structure de gouvernance pour la rendre plus réactive en cas de *stress* de liquidité nécessitant des mesures rapides.

MESURE DU RISQUE

Le groupe Dexia définit un certain nombre d'indicateurs de liquidité qui permettent de mesurer et de suivre la capacité de résistance de Dexia face à un risque de liquidité. Ces indicateurs incluent mais ne se limitent pas aux habituels « ratios de liquidité » comparant les réserves de liquidité au *gap* de liquidité. Ils intègrent des limites sur la taille absolue des *gaps* de liquidité ainsi que des limites sur la proportion de financement à court terme. L'ensemble de ces indicateurs est évalué suivant différents scénarios, dans les devises principales et à tous les niveaux de consolidation opportuns ainsi que sur des horizons variés allant de 1 jour à 1 mois pour les indicateurs à court terme, de 1 jour à 50 ans pour les indicateurs à long terme. Le risque de liquidité de Dexia Crédit Local est également encadré par les ratios réglementaires mis en place par son régulateur, lequel fait l'objet d'un suivi régulier de la part du comité de direction et du comité d'audit de Dexia Crédit Local.

EXPOSITION AU RISQUE DE LIQUIDITÉ

En 2010, Dexia Crédit Local a levé EUR 42,1 milliards de ressources à moyen et long termes.

Les fonds levés se composent de EUR 23,2 milliards de dette garantie par les États, EUR 12,9 milliards d'obligations sécurisées (*covered bonds*), EUR 3,5 milliards de financements sécurisés à long terme autres que des obligations sécurisées et EUR 2,5 milliards de financements senior non sécurisés. À ces opérations externes s'ajoutent de nouveaux financements intragroupe levés par Dexia Crédit Local auprès d'autres entités du groupe Dexia à hauteur de EUR 11 milliards sur des durées allant de 1 à 3 ans.

Des progrès significatifs ont été accomplis en 2010 par le groupe Dexia Crédit Local en matière de réduction de son besoin de liquidité à un mois, celui-ci ayant diminué de 13 % en 2010, pour s'établir à EUR 30,4 milliards fin décembre 2010.

Cette bonne performance a pu être réalisée grâce :

- au rythme soutenu du programme de réduction du bilan. EUR 12 milliards d'obligations et EUR 5 milliards de prêts à long terme du métier *Public and Wholesale Banking* ont été vendus en 2010 ;
- à la bonne exécution du programme de refinancement à long terme ;
- à la limitation du montant des prêts au secteur public, ce dernier étant défini en fonction de la capacité de refinancement à long terme du groupe.

Cette réduction du profil de risque de Dexia Crédit Local a donné lieu à une diminution sensible de son recours aux emprunts auprès des banques centrales : ceux-ci s'élèvent en 2010, pour Dexia Crédit Local et ses filiales, à EUR 18,4 milliards, en réduction de EUR 10 milliards sur un an, et ne portent plus que sur des opérations avec la Banque centrale européenne. Les autres financements externes à court terme de Dexia Crédit Local sont également en baisse de EUR 16 milliards sur un an et s'élèvent à EUR 64 milliards au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2010, le montant total des actifs éligibles auprès des banques centrales s'élève à EUR 59 milliards parmi lesquels EUR 19 milliards sont disponibles pour couvrir le besoin de financement à un mois.

En 2010, Dexia a également mis un terme aux transactions garanties par les États belge, français et luxembourgeois. En effet, le 30 juin 2010, compte tenu de l'amélioration de sa situation de liquidité et en accord avec ses engagements pris à l'égard de la Commission européenne, le groupe a cessé d'émettre de la dette garantie quatre mois avant l'échéance formelle du 30 octobre 2010. L'encours des transactions garanties s'élève à EUR 41,3 milliards au 31 décembre 2010. Cet encours garanti sera totalement amorti en 2014. En 2010, le coût de la garantie des États au titre des financements à court terme et à long terme émis avec cette garantie s'est élevé à EUR 340 millions. Afin de poursuivre l'amélioration de sa situation de liquidité en 2011, Dexia Crédit Local a défini un plan d'action basé notamment sur la poursuite des actions de diminution du bilan, la diversification des refinancements à long terme et l'optimisation de l'allocation des actifs entre les différentes composantes du périmètre.

3.5. Risque opérationnel

POLITIQUE DE DEXIA CRÉDIT LOCAL EN MATIÈRE DE RISQUE OPÉRATIONNEL

En matière de gestion des risques opérationnels, la politique de Dexia consiste à identifier et apprécier régulièrement les différents risques et contrôles existants, afin de vérifier que le niveau de tolérance qui aura été défini par activité est respecté. Si ce n'est pas le cas, la gouvernance mise en place doit conduire à l'élaboration rapide d'actions correctrices ou d'améliorations qui permettront de revenir à une situation acceptable.

Un rapprochement, récemment décidé, de la gestion du risque opérationnel et du contrôle permanent permettra un suivi renforcé des indicateurs de risque.

MESURE ET GESTION DU RISQUE

Le dispositif de gestion du risque opérationnel est fondé sur les éléments suivants :

a. Banque de données des risques opérationnels

La collecte et la surveillance systématiques des incidents opérationnels figurent parmi les exigences principales du comité de Bâle, quelle que soit l'approche retenue pour le calcul du capital (mesure standard ou avancée) : « *les séries historiques sur les pertes peuvent fournir des informations utiles afin d'évaluer l'exposition au risque opérationnel et d'élaborer une politique pour maîtriser/atténuer ce risque* ».

En conséquence, la collecte de données sur les incidents opérationnels permet à Dexia de se conformer aux exigences réglementaires et d'obtenir des informations précieuses pour améliorer la qualité de son système interne. En termes de *reporting*, des recommandations ont été formulées et diffusées au niveau du groupe, afin d'assurer que les informations cruciales soient répercutées en temps utile à la direction du risque opérationnel (en particulier, le seuil de déclaration obligatoire a été fixé à EUR 2 500). Le comité de direction reçoit un rapport des principaux événements, y compris un plan d'action permettant de réduire les risques, défini par le *Line Management*.

Sur les trois dernières années, la répartition du total des pertes entre les catégories d'incidents standard est la suivante :

DISTRIBUTION DES PERTES PAR TYPE D'INCIDENT - 31/12/2010

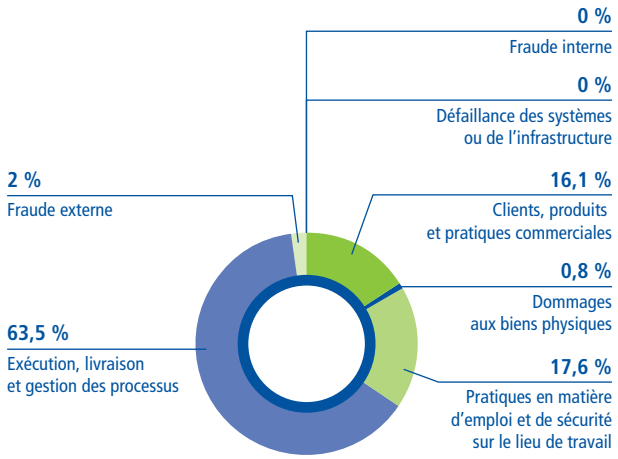

La part la plus importante des pertes est due à des incidents liés à la gestion de l'exécution, des livraisons et des processus, qui représentent aussi la majorité du nombre d'incidents, présents dans tous les métiers et fonctions de support. Ces événements et les plans d'action connexes sont revus sur une base trimestrielle avec les principaux acteurs impliqués (en particulier les lignes d'activité *Operations & IT*). Les autres catégories restent limitées en nombre et en montant de pertes. Les principaux événements sont bien évidemment sujets à des actions correctives approuvées par les organes de direction.

b. Autoévaluation des risques et des contrôles liés

Outre l'élaboration d'un historique des pertes, il convient aussi de cerner l'exposition de Dexia Crédit Local aux principaux risques grâce à une cartographie des risques de toutes les activités importantes. Pour ce faire, toutes les entités du groupe Dexia Crédit Local se prêtent à des exercices *bottom-up* d'autoévaluation des risques et des contrôles liés. Ils peuvent donner lieu à la définition d'actions de limitation des risques. Ils fournissent une vue d'ensemble de la plupart des domaines de risques dans les différentes entités et activités. Ces exercices sont répétés chaque année.

c. Gestion de la sécurité de l'information et de la continuité des activités

La politique de sécurité de l'information et les consignes, normes et pratiques y afférentes visent à sécuriser les actifs informationnels[1] de Dexia Crédit Local. Grâce à des programmes de sécurité et des responsabilités définies, tous les métiers s'inscrivent dans un cadre sécurisé. Comme l'exige la politique du groupe sur la continuité des activités, les métiers doivent établir des analyses d'impact pour les activités vitales. Ils doivent définir et étayer des plans de reprise et faire en sorte que les plans de continuité des activités soient testés et actualisés au moins une fois par an. Sur la base de rapports réguliers, le comité de direction valide les stratégies de reprise, les risques résiduels et les plans d'action dans une optique d'amélioration continue. Une analyse d'impact métier post plan de transformation a été réalisée chez Dexia Crédit Local en 2010 conduisant à la mise à jour des plans de continuité d'activité. Cinq tests de reprise d'activité, s'inscrivant dans un plan global et pluriannuel de tests, ont été réalisés en 2010. Dans la même perspective, une évaluation des dispositifs de continuité d'activité a été réalisée au cours de l'année 2010 sur l'ensemble des filiales de Dexia Crédit Local.

d. Gestion des politiques d'assurance

La réduction des risques opérationnels auxquels est exposé Dexia Crédit Local est aussi garantie par la souscription à des polices d'assurances groupe, qui couvrent la responsabilité professionnelle, la fraude, le vol et les frais liés à l'interruption des activités. À travers une politique assurances élaborée pour le groupe, l'objectif est par ailleurs d'établir des recommandations en matière d'assurance relatives aux différents risques encourus au sein du groupe et à les mettre en œuvre au niveau des différentes entités. Il s'agit aussi d'encadrer de manière centralisée le contenu et l'évolution des polices discutées avec les différents courtiers et les compagnies d'assurances. Dans ce contexte, une cartographie des polices existantes chez Dexia Crédit Local a été réalisée en 2010 afin d'améliorer la couverture effective.

e. Définition et suivi des plans d'actions

Le *Line Management* définit les actions correctives requises par les incidents majeurs ou les risques notables identifiés. Un suivi régulier et des rapports trimestriels pour toutes les activités ont été établis par la fonction gestion des risques opérationnels. Ce processus permet d'améliorer constamment le système de contrôle interne et de réduire les risques de manière appropriée au fil du temps.

f. Coordination accrue avec d'autres fonctions impliquées dans le système de contrôle interne

Un nouveau logiciel a été développé en 2009 afin de couvrir la plupart des éléments constitutifs du cadre de la gestion du risque opérationnel et de mettre certaines fonctionnalités clés à la disposition d'autres fonctions centrales (audit interne, conformité, contrôle permanent ou contrôle qualité). L'installation de ce logiciel en 2010 permet d'utiliser un langage et des systèmes de référence communs à ces fonctions, et de générer des informations consolidées à l'intention du *Line Management*, en particulier en ce qui concerne tout type de plan d'action ou de recommandation à suivre au fil du temps.

(1) Information ou donnée représentant une valeur pour l'entreprise devant donc être protégée de façon adéquate.

g. Calcul des exigences de fonds propres réglementaires

Dexia a décidé d'appliquer l'approche standard de Bâle II pour le calcul des fonds propres réglementaires dans le cadre de la gestion du risque opérationnel.

Cette approche consiste principalement à appliquer un pourcentage (appelé facteur *bêta*, dans une fourchette de 12 % à 18 %) à un indicateur approprié, calculé pour chacun des huit métiers définis par le comité de Bâle (Financement d'entreprise, Banque commerciale, Banque de détail, Activités de marché, Gestion d'actifs, Fonctions d'agent, Courtage de détail, Paiements et règlements).

L'indicateur en question se compose pour l'essentiel du résultat d'exploitation des activités sous-jacentes qui comprend les revenus nets de commissions et d'intérêts. Les revenus provenant des activités d'assurances ne sont pas pris en compte, puisqu'ils ne sont pas soumis à la réglementation Bâle II.

La somme des fonds propres réglementaires pour chaque métier est utilisée pour calculer les exigences totales en fonds propres du risque opérationnel. Il s'agit d'une moyenne sur les trois dernières années. Le calcul est actualisé chaque fin d'année.

Les exigences de fonds propres pour les dernières périodes de calcul sont les suivantes :

Exigences en fonds propres

(en EUR millions)	
2009	2010
222,6	179,3

La baisse des fonds propres réglementaires couvrant le risque opérationnel reflète la baisse du produit net bancaire de Dexia Crédit Local.

4. Risques juridiques

L'activité de Dexia Crédit Local ne présente pas d'autre risque que les risques caractérisant habituellement l'activité de distribution de produits financiers à des clients. Il n'a pas été observé, à l'occasion de l'exercice 2010, d'évolution notable du nombre des contentieux avec les clients, qui est demeuré faible. S'agissant des crédits structurés, deux clients ont assigné Dexia Crédit Local début 2011.

En ce qui concerne les filiales, les principaux litiges sont mentionnés ci-après :

- Financial Security Assurance Holdings Ltd. (FSA Holdings) et sa filiale, Financial Security Assurance Inc., dorénavant dénommée Assured Guaranty Municipal Corp. (AGM), anciennes filiales du groupe Dexia, ainsi que de nombreuses autres banques, compagnies d'assurances et sociétés de courtage font l'objet d'enquêtes aux États-Unis de la part de la division antitrust du ministère de la Justice américain, des autorités fiscales américaines et de la SEC (*Securities and Exchange Commission*) aux motifs qu'elles auraient manqué aux lois et règlements relatifs aux appels d'offre et à la mise en place de certaines transactions avec les collectivités locales, dont la commercialisation de contrats d'investissement garantis (*Guaranteed Investment Contracts* ou *GICs*[1]) conclus avec des émetteurs d'obligations municipales. Plusieurs États américains ont engagé en parallèle des enquêtes similaires.

  En plus des enquêtes gouvernementales décrites ci-dessus, un grand nombre de banques, compagnies d'assurances et sociétés de courtage, parmi lesquelles figurent dans certains cas FSA Holdings, Dexia et/ou AGM, ont été assignées au civil dans divers dossiers relatifs à des *GICs* et certaines autres transactions conclues avec des collectivités locales. Ces procès au civil portent sur d'éventuels manquements aux lois antitrust et à d'autres lois et règlements. La quasi-totalité de ces actions au civil ont été regroupées et sont suivies par la US District Court pour le district-sud de New York.

  Dans le cadre de la cession de FSA Holdings et AGM à Assured Guaranty Ltd., Dexia a conservé l'activité *Financial products* et a accepté d'indemniser AGM et Assured Guaranty Ltd. pour toutes les pertes liées à cette activité qu'elles auraient à subir en conséquence des enquêtes et poursuites ci-dessus.

  Dexia n'est actuellement pas en mesure de raisonnablement prévoir la durée et l'issue des enquêtes ou actions en cours, ainsi que les éventuelles conséquences financières.

  Par ailleurs, le 27 juillet 2010, le ministère de la Justice des États-Unis a inculpé Steven Goldberg, ancien salarié de FSA, ainsi que deux anciens collègues de M. Goldberg chez son précédent employeur dans le cadre de l'affaire de soumissions concertées. Le ministère de la Justice des États-Unis n'a pas inculpé FSA ou toute autre entité du groupe Dexia dans l'acte d'accusation contre M. Goldberg.

- Dexia Crediop, comme d'autres établissements bancaires en Italie, fait l'objet de certains recours judiciaires ayant trait à des opérations de couverture conclues dans le cadre d'accord de réaménagement de dettes avec des collectivités locales.

  En droit italien, une opération de réaménagement de dette n'est possible que si elle conduit à réduire le coût qui pèse sur la collectivité. La question juridique qui se pose consiste à savoir si le coût à prendre en considération inclut ou non celui des opérations de couverture.

  En novembre 2010, le tribunal administratif de la Région Toscane a rendu une décision dans un litige opposant Dexia Crediop à la Province de Pise dans laquelle elle estime que l'opération de couverture doit être prise en compte dans le calcul du coût de la transaction. Dexia Crediop a fait appel de cette décision auprès du Conseil d'État en janvier 2011.

(1) Les contrats d'investissements garantis (GICs) faisant l'objet de ces enquêtes et de ces assignations ont été émis par des filiales de FSA Holdings en échange de fonds investis par des municipalités américaines, ou au bénéfice d'émetteurs de titrisation. Les GICs, dont les durées et les conditions de remboursement varient, donnent droit à leurs détenteurs de recevoir un intérêt à un taux garanti (fixe ou variable), ainsi qu'à un remboursement du principal. Le versement du principal et des intérêts des GICs étaient garantis par AGM et le restent après le rachat de cette société par Assured Guaranty Ltd.

En outre, Dexia Crediop a introduit différents recours devant des tribunaux civils et administratifs afin de préserver ses droits découlant de certaines opérations de couverture.

À l'heure actuelle, Dexia n'est pas en mesure de prévoir de manière raisonnable la durée ou l'issue des litiges, de même que leurs éventuelles répercussions financières.

- En juin 2009, l'un des clients de Dexia banka Slovensko, dans le cadre d'opérations sur devises réalisées par ce même client et qui s'est révélé dans l'incapacité de répondre aux appels de marge induits par ces transactions, a engagé une action en justice à l'encontre de Dexia banka Slovensko en réclamant EUR 162,4 millions pour non respect de la législation et des obligations contractuelles. Dexia banka Slovensko a, de son côté, effectué une demande reconventionnelle pour un montant de EUR 92,2 millions. Le 17 mai 2010, le tribunal d'instance de Bratislava a rendu un jugement en faveur de l'ancien client de la banque et la banque a été condamnée en première instance au paiement de EUR 138 millions en principal. Elle a, en outre, été condamnée aux dépens par jugement séparé pour un montant de EUR 15,3 millions. Dexia banka Slovensko a interjeté appel de ces deux décisions près la cour d'appel de Bratislava et, en réponse à ces condamnations, a retiré sa demande reconventionnelle auprès du tribunal d'instance et l'a soumise pour un montant supérieur auprès de la Chambre permanente d'arbitrage de l'association bancaire slovaque. Le 25 janvier 2011, la Cour d'Appel de Bratislava a rendu un arrêt annulant les deux jugements rendus par le tribunal d'instance de Bratislava. L'affaire sera soumise à nouveau devant le tribunal d'Instance. Dans son arrêt, la cour d'appel de Bratislava souligne que le tribunal d'instance n'avait pas établi les faits de manière satisfaisante et invalide son raisonnement juridique. L'argumentation de la cour d'appel s'imposera au tribunal de première instance nouvellement saisi.

- En mai 2002, une plainte a été déposée concernant le rachat par Dexia des actions détenues par l'État d'Israël invoquant le non-respect de la loi sur les sociétés. En avril 2009, la Central District Court a rejeté la demande de *class action* formulée par les plaignants. En juin 2009, ces derniers ont fait appel auprès de la Cour suprême. L'audience s'est tenue le 8 novembre 2010. La Cour suprême rendra sa décision ultérieurement.

5. *Stress test*

Dexia a mis en place un plan d'action relatif au *stress testing* en 2010 : le développement d'une nouvelle gouvernance enrichissant et optimisant l'organisation en place a constitué une priorité en 2010.

En termes de *stress tests* Pilier 1 (*stress tests* individuels des modèles de notation internes Bâle II), Dexia maintient l'objectif qu'il s'était fixé de couvrir plus de 80 % des risques de crédit pondérés.

En termes de *stress tests* Pilier 2 (*stress tests* globaux), le *stress test* mené par Dexia sur la base d'un scénario expert de récession économique conduit à un maintien du ratio des fonds propres de base (*Tier 1*) à un niveau supérieur à 8 %.

Outre les *stress tests* des risques de marché et de liquidité, Dexia dispose désormais d'une batterie de *stress tests* (analyses de sensibilité, mise en œuvre de scénarios de *stress* et évaluations de vulnérabilités potentielles), lui permettant d'évaluer les effets potentiels d'un ou d'une combinaison d'événements hypothétiques sur sa santé financière et d'avoir une vision globale de la déformation possible des éléments du compte de résultat ou de ses ratios de capitaux sous *stress*. De telles simulations ont notamment été réalisées en 2010 pour les ABS, Assured-FSA et les collectivités locales.

Enfin, Dexia a fait partie en 2010 des 91 établissements européens soumis par le Comité européen des contrôleurs bancaires (CEBS) à un exercice de *stress test* commun, bâti sur différents scénarios de dégradation de la qualité du crédit[1]. En conclusion de ce *stress test*, il apparaît que Dexia n'aurait pas besoin de fonds propres supplémentaires pour résister au scénario « dégradé » à deux ans du CEBS, y compris en cas de nouveau choc lié aux dettes souveraines. La base solide de capital de Dexia lui permettrait de résister aux hypothèses les plus stressées du *stress test* à deux ans et de maintenir de bons ratios de solvabilité. Plus particulièrement, dans l'hypothèse d'un choc relatif au scénario « dégradé », l'estimation du ratio des fonds propres de base (*Tier 1*) consolidé du groupe s'établirait à 11,2 % en 2011 contre 12,3 % fin décembre 2009. Un choc supplémentaire lié au risque souverain aurait un impact additionnel de 0,29 point de pourcentage sur le ratio *Tier 1* estimé et le porterait à 10,9 % fin 2011, chiffre à comparer avec le minimum réglementaire de 4 %.

(1) L'exercice a été réalisé selon les scénarios, la méthodologie et les hypothèses fournies par le CEBS, détaillés dans le rapport global publié sur le site internet du CEBS : http://www.cbfa.be/eng/press/pdf/20100723_annbijl2_individual_publication_dexia.pdf

6. Évolution du cadre réglementaire

Dexia Crédit Local utilise depuis le 1er janvier 2008 la méthode avancée basée sur les notations internes (*Advanced Internal Rating Based Approach* – AIRBA) pour le calcul de ses exigences en fonds propres et de ses ratios de solvabilité. De nouveaux modèles ont été développés et seront progressivement utilisés pour le calcul des fonds propres réglementaires à partir du 31 décembre 2011.

Le Pilier 2 a été consolidé en 2010 suite aux inspections du collège des régulateurs. Ce dispositif, applicable depuis le 31 décembre 2008, impose aux banques de démontrer à leurs régulateurs l'adéquation de leur profil de risque et de leur capital. Pour ce faire, elles doivent notamment disposer de systèmes internes de calcul et de gestion de leurs risques, capables d'estimer leur besoin en capital économique (*Internal Capital Adequacy Assessment Process* – ICAAP). Ce processus est ainsi basé sur trois processus principaux : l'analyse des risques par la direction des risques, le plan financier (incluant une allocation de capital, l'analyse de l'évolution des résultats des métiers ainsi que de l'offre interne de capital) et l'analyse de l'adéquation économique des fonds propres par le département Finance.

Le comité de direction de Dexia Crédit Local a été étroitement informé des développements menés au titre du Pilier 2. Le comité de direction de Dexia Crédit Local a approuvé début 2011 la politique globale d'appétit au risque de Dexia (cf. partie « Adéquation interne des fonds propres » dans le présent chapitre).

Le Pilier 3, qui définit un ensemble d'informations qualitatives et quantitatives relatives aux risques diffusées aux acteurs du marché, est d'application au plus haut niveau consolidé du groupe Dexia et fait partie intégrante de la communication externe de Dexia Crédit Local depuis 2008 (voir le document *Risk Report – Pillar 3 of Basel II* publié sur le site internet www.dexia.com).

Enfin, Dexia s'est fortement impliqué et suit de très près les consultations nationales et internationales en participant notamment à l'étude d'impact de la Banque des Règlements Internationaux sur la réforme Bâle III en matière de définition des fonds propres, de ratio de levier, de ratios de liquidité…

Dans ce cadre, Dexia a travaillé activement à l'application des directives européennes dites « CRD 2 » et « CRD 3 ».

7. Adéquation interne des fonds propres

En 2010, Dexia a fait valider par le comité de direction et le conseil d'administration son dispositif d'adéquation interne des fonds propres répondant ainsi aux exigences du Pilier 2 de Bâle II. Au-delà de ces exigences externes, ce processus est au cœur de la gestion de la banque et répond à son objectif d'adéquation des fonds propres au profil de risque. Il repose sur une comparaison entre l'offre de fonds propres disponibles (*Available Financial Resources*) et la demande de capital nécessaire à la couverture des risques (Fonds Propres Économiques).

7.1. Appétit au risque

L'appétit au risque exprime le niveau de risque qu'une institution est prête à prendre, étant donné les attentes des principales parties prenantes (actionnaires, créanciers, régulateurs, agences de *rating*, clients…), pour atteindre ses objectifs stratégiques et financiers.

En 2010, le groupe a travaillé à l'intégration de son approche d'appétit au risque dans diverses analyses stratégiques. L'appétit au risque est maintenant décliné au niveau de Dexia Crédit Local consolidé.

Basé sur une approche globale, l'appétit au risque est un point de référence pour :

- guider la stratégie et la planification ;
- encadrer la performance en termes de croissance et de création de valeur ;
- faciliter les décisions d'investissement au quotidien.

Un cadre formalisé a été développé en 2009, validé en 2010 pour Dexia SA puis début 2011 pour Dexia Crédit Local, intégrant une série de ratios qui constituent un élément clé pour définir des limites au niveau des grands équilibres financiers. Le cadre est basé sur un mix de ratios comptables (*gearing*), réglementaires (*Tier 1*, RWA), économiques (fonds propres économiques, *Earnings at Risk*) et intègre des ratios de liquidité et de structure de financement, ainsi que des limites de concentration de crédit.

Des limites sont définies sur chacun de ces ratios. Le plan financier est analysé en respectant le cadre fixé pour l'appétit au risque. Les filières Risques et Finance sont en charge du suivi de ces ratios et proposent le cas échéant des mesures au comité de direction pour s'assurer du respect des limites.

7.2. Fonds propres économiques

Les fonds propres économiques se définissent comme la déviation potentielle de la valeur économique du groupe par rapport à la valeur attendue à un intervalle de confiance et à un horizon de temps donnés. Le processus de quantification des fonds propres économiques est organisé en trois étapes : l'identification des risques (définition et cartographie mise à jour annuellement jusqu'au niveau local), leur mesure (essentiellement sur la base de méthodes statistiques) et leur agrégation sur la base d'une matrice de diversification inter-risques. La plupart des risques sont capitalisés en fonction d'une mesure de perte attendue ; certains risques ne sont cependant pas capitalisés si d'autres modes de gestion (limites, scenarios, gouvernance…) sont considérés comme plus à même de les couvrir.

L'évaluation des risques capitalisés se fait à un niveau de sévérité élevé (99,97 % à un an).

Au cours de l'année 2010, le *reporting* des fonds propres économiques a été totalement centralisé, en ligne avec la nouvelle organisation du groupe. Une série d'évolutions méthodologiques a été apportée aux méthodes de calcul pour tirer les enseignements de la crise et pour répondre aux recommandations internes ainsi qu'à celles des régulateurs qui ont audité le dispositif fin 2009.

Les fonds propres économiques de Dexia Crédit Local s'élèvent à EUR 4 605 millions à fin 2010.

Le risque de crédit représente environ 72 % de l'utilisation des fonds propres économiques.

Le risque de marché, qui inclut les risques de taux, de change et le risque lié aux actions, est le deuxième facteur de risque.

Le risque opérationnel (y compris le risque commercial) est le troisième facteur de risque.

ADÉQUATION DES FONDS PROPRES ÉCONOMIQUES

Le comité d'analyse de la performance économique (*Economic Performance Analysis Committee* – EPAC), créé en 2009, gère le processus d'adéquation des fonds propres au risque et a pour mission de proposer des solutions adaptées à la stratégie de Dexia. Sur une base trimestrielle, l'EPAC examine pour Dexia SA et Dexia Crédit Local les ratios, limites et *triggers* (réglementaires et économiques) définis dans la politique d'appétit au risque, le cadre budgétaire et les écarts éventuels par rapport aux prévisions. Il évalue la capacité du groupe à les absorber et étudie des propositions d'action. Les informations qui constituent le rapport EPAC sont établies conjointement par les filières Risques et Finance ; le comité de direction en prend connaissance.

8. Suivi de la solvabilité

8.1. Risques pondérés

Depuis le 1er janvier 2008, le groupe Dexia utilise le cadre de Bâle II pour le calcul de ses exigences de fonds propres en matière de risque de crédit et la publication de ses ratios de solvabilité.

Fin 2010, le total des risques pondérés de Dexia Crédit Local s'élève à EUR 69,6 milliards contre EUR 74,9 milliards fin 2009. Cette baisse de EUR 5,3 milliards est essentiellement due à la diminution des risques de crédit pondérés dans le cadre du plan de transformation de Dexia et, plus particulièrement, aux efforts de réduction du bilan et du profil de risque du groupe (malgré un impact défavorable du cours de l'euro contre le dollar US).

(en EUR millions)	31/12/2009	31/03/2010	30/06/2010	30/09/2010	31/12/2010
Risques de credit	70 738	70 392	73 504	70 319	66 363
Risques de marché	1 368	1 154	1 179	981	978
Risques opérationnels	2 784	2 784	2 784	2 784	2 241
TOTAL PONDÉRÉ	**74 890**	**74 329**	**77 466**	**74 084**	**69 582**

8.2. Adéquation des fonds propres réglementaires

Fin 2010, les fonds propres de base *Tier 1* s'élèvent à EUR 6 547 millions contre EUR 6 668 millions fin 2009. Cette stabilité est induite par le renforcement des fonds propres lié à l'augmentation de capital souscrite par Dexia SA en fin d'année compensée essentiellement par le résultat de l'exercice.

En 2010, le ratio des fonds propres de base (*Tier 1*) s'est amélioré de 51 points de base, à 9,41 % contre 8,90 % en 2009. Le ratio global s'établit à 14,97 % contre 14,85% en 2009. Cette croissance est expliquée par une réduction des encours de risques pondérés à mettre en parallèle de la politique de réduction du bilan de la banque.

(en EUR millions, sauf mention contraire)	31/12/2009	30/06/2010	31/12/2010
Fonds propres de base *(Tier 1)*	6 668	6 488	6 547
Total fonds propres prudentiels	11 123	10 913	10 418
Risques pondérés	74 890	77 466	69 582
Ratio des fonds propres de base *(Tier 1)*	8,90 %	8,38 %	9,41 %
Ratio d'adéquation des fonds propres	14,85 %	14,09 %	14,97 %

9. Sécurité des moyens de paiement

Les moyens de paiement gérés par Dexia Crédit Local sont les suivants :

- le réseau Swift est utilisé pour exécuter les règlements interbancaires liés aux transactions négociées par les opérateurs front office de la direction opérationnelle des activités de marché ainsi que des demandes de mouvements de fonds qui peuvent émaner d'autres directions de Dexia Crédit Local (en particulier pour l'activité internationale gérée par le siège et pour le règlement de factures à l'étranger) ;
- le réseau du SCBCM (Service contrôle budgétaire et comptable ministériel) est utilisé pour effectuer les versements et recouvrements des prêts à la clientèle publique ;
- les systèmes CORE (*Compensation Retail*) et CRISTAL/TARGET2 sont utilisés pour la plupart des versements à la clientèle privée ;
- enfin, certains versements à la clientèle privée peuvent être effectués par chèque.

Dexia Crédit Local ne met pas de moyens de paiement à la disposition de ses clients.

La sécurité des moyens de paiement est contrôlée par un ensemble de procédures et de dispositifs :

- les processus de paiement sont sous la responsabilité des back offices prêt et marché et les opérateurs de marché ne disposent d'aucun accès à ces systèmes ;
- les règles en matière de validation des paiements sont clairement définies. En particulier, tout décaissement fait l'objet d'une double validation par deux personnes distinctes du back office concerné. Seule exception à cette règle, les décaissements de moins de EUR 1 000 000 initiés automatiquement par le système d'information marchés, qui ne nécessitent qu'une seule validation. Des seuils de validation en devises sont définis et mis à jour régulièrement ;
- la séparation des tâches entre utilisateurs et exploitants est effective. Les profils existants reflètent correctement les règles définies. Le processus de délivrance d'habilitation aux systèmes de paiements est intégré au processus de gestion des habilitations de la banque. En particulier, des contrôles sont réalisés par les back offices ainsi que par le responsable de la sécurité des systèmes d'information ;
- la gestion des messages (techniques ou fonctionnels) en provenance du réseau Swift est correctement sécurisée ;
- les équipements matériels utilisés pour les paiements (serveurs, etc.) sont situés dans des zones protégées dont l'accès n'est possible que par des personnes formellement autorisées. Ces dispositifs sont encadrés par des procédures formalisées ;
- le plan de continuité d'activité de la banque inclut un ensemble de dispositions permettant d'assurer la continuité des paiements en cas de crise. Ce dispositif fait l'objet de tests réguliers et est opérationnel ;
- en matière de conformité, des contrôles sont réalisés par la direction du back office marchés sur les flux financiers.

Dans le cadre de son plan d'audit, la direction de l'audit interne effectue, selon une périodicité définie par son analyse des risques, une revue de la sécurité des moyens de paiement. Les éventuelles recommandations émises font l'objet d'un suivi régulier pour vérification de leur mise en œuvre.

Résultats de l'activité

1. Comptes consolidés

1.1. Évolution du périmètre

Le détail du périmètre, sous forme d'organigramme et de liste, et ses variations sont présentés dans l'annexe aux comptes.

Les principales évolutions du périmètre par rapport à 2009 sont les suivantes :

ENTRÉES DANS LE PÉRIMÈTRE

- entrée de Dexia Real Estate Capital Markets Inc. au 1er avril 2010,
- entrée de Chuo Mitsui Asset Trust and Banking Company Limited (société portant des actifs antérieurement détenus par Dexia Crédit Local Bank Tokyo branch).

AUTRES MOUVEMENTS

- Dexia Crédit Local a porté sa participation dans Dexia banka Slovensko de 85,47 % à 88,71 %.

1.2. Présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés de Dexia Crédit Local sont établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par la Commission européenne à la clôture des comptes. Ils sont présentés conformément à la recommandation CNC n° 2009-R.04 du 2 juillet 2009.

1.3. Compte de résultat consolidé

Les éléments essentiels concourant à la formation du résultat figurent dans le tableau ci-après.

(en EUR millions)	2009	2010	2010/2009 en %
Produit net bancaire	1 852	189	- 89,8 %
Charges d'exploitation	(554)	(522)	- 5,8 %
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**1 298**	**(333)**	**NA**
Coût du risque	(630)	(443)	- 29,7 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**668**	**(776)**	**NA**
Résultat des entreprises mises en équivalence	(1)	0	NA
Gains ou pertes sur autres actifs	(102)	31	NA
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(6)	0	NA
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	**559**	**(745)**	**NA**
Impôts sur les bénéfices	(239)	18	NA
RÉSULTAT NET	**320**	**(727)**	**NA**
Intérêts minoritaires	51	(31)	NA
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**269**	**(696)**	**NA**
Résultat par action	*3,09*	*(7,99)*	
Résultat dilué par action	*3,09*	*(7,99)*	

Les résultats 2010 du groupe Dexia Crédit Local sont en net recul par rapport à l'année 2009 : ils sont marqués principalement par la poursuite de la transformation de la structure de refinancement du groupe (allongement de la durée et renouvellement du financement à des taux courants plus élevés que par le passé) et par la continuation de la politique de cessions d'actifs pour réduire les expositions globales du groupe.

PRODUIT NET BANCAIRE (PNB)

Le produit net bancaire consolidé de l'exercice 2010 diminue de 89,8 %, atteignant EUR 189 millions contre EUR 1 852 millions en 2009.

Le produit net bancaire est découpé en trois rubriques : la marge d'intérêt, la marge technique des compagnies d'assurance et les autres revenus.

(en EUR millions)	2009	2010	Variation	Variation en %
Marge d'intérêt	1 298	614	(684)	- 52,7 %
Marge technique des compagnies d'assurance	25	0	(25)	NA
Autres revenus	529	(425)	(954)	NA
PNB	**1 852**	**189**	**(1 663)**	**- 89,8 %**

a. Évolution de la marge d'intérêt

Cette marge correspond aux revenus nets d'intérêts, comprenant les produits et charges d'intérêts de tous les instruments figurant au bilan ainsi que des dérivés, quel que soit le type de portefeuille dans lequel ils sont classés. Elle est en diminution de EUR 684 millions par rapport à l'exercice précédent, passant de EUR 1 298 millions à EUR 614 millions, soit -52,7 %. Elle est notamment marquée en 2010 par le poids de la rémunération de la garantie accordée par les États à Dexia Crédit Local et ses succursales (charge de EUR 340 millions contre EUR 251,2 millions en 2009), et à Dexia Holdings Inc. sur le portefeuille *Financial products* (charge de EUR 109,7 millions contre EUR 60,5 millions en 2009). La marge d'intérêt est par ailleurs pénalisée en 2010 par la hausse des coûts de refinancement pour EUR 236 millions, et par la baisse de la contribution des activités CLM/ALM pour EUR 341 millions.

b. Évolution de la marge de l'activité d'assurance

La marge technique des compagnies d'assurance concerne exclusivement l'activité de rehaussement de crédit assurée par la branche assurance de FSA vendue à Assured : le poste est donc nul en 2010. La marge technique des compagnies d'assurance s'élèvait à EUR 25,1 millions pour un trimestre d'activité en 2009, et comprenait uniquement les résultats spécifiques ne pouvant être classés dans un autre poste du PNB.

c. Évolution des autres revenus

Les autres revenus comprennent essentiellement les commissions nettes, les résultats sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (*trading*, change et couverture), ainsi que les résultats sur actifs financiers disponibles à la vente.

(en EUR millions)	2009	2010	Variation	Variation en %
Commissions nettes	108	111	3	2,8 %
Résultats sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	337	(59)	(396)	NA
Résultats sur actifs financiers disponibles à la vente	81	(481)	(562)	NA
Autres produits et charges	3	4	1	33,3 %
AUTRES REVENUS	**529**	**(425)**	**(954)**	**NA**

Le niveau des commissions nettes progresse légèrement (EUR 3 millions) du fait de l'activité de financements structurés et de courtier en assurance (filiale Dexia Sofaxis).

Les résultats sur actifs financiers disponibles à la vente correspondent aux sorties d'éléments de bilan (cession ou remboursement) relatifs à des prêts, des emprunts ou des titres classés « disponibles à la vente ».

En 2010, le poste comprend notamment les pertes sur cessions d'actifs décidées dans le cadre de la politique de réduction des expositions globales du groupe pour EUR -508 millions.

Les « résultats sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le résultat » sont en baisse de EUR 396 millions.

Ce recul s'explique par deux événements principaux :

- en 2009, le poste bénéficiait d'un gain de EUR 465 millions lié au *mark-to-market* des *Credit Default Swaps* au sein des activités d'assurance vendues de FSA ;
- en 2010, le poste enregistre une perte de change de EUR 59 millions consécutive au passage en résultat des écarts de conversion négatifs de certaines entités compte tenu de leur fermeture prévue en 2011.

CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation ont diminué de 5,8 % en 2010 : elles s'élèvent à EUR 522 millions contre EUR 554 millions en 2009, en recul de EUR 32 millions.

Cette baisse s'inscrit dans le cadre de la politique de réduction des coûts engagée par le groupe Dexia dès fin 2008.

(en EUR millions)	2009	2010	Variation
Frais de personnel	(317)	(286)	- 9,8 %
Autres frais généraux administratifs	(178)	(187)	5,1 %
Amortissements et dépréciations des actifs corporels et incorporels	(52)	(49)	- 5,7 %
Frais d'acquisition de contrats d'assurance	(7)	0	NA
TOTAL CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	**(554)**	**(522)**	**-5,8 %**
PNB	**1 852**	**189**	**NA**
Coefficient d'exploitation	***29,9 %***	***NA***	***NA***

a. Évolution des frais de personnel

Les frais de personnel diminuent de EUR 31 millions, soit -9,8 %, essentiellement du fait de la réduction des effectifs du groupe Dexia Crédit Local.

b. Évolution des autres frais généraux administratifs

Les frais administratifs s'élèvent à EUR 187 millions contre EUR 178 millions en 2009, soit une progression de 5,1 %. Ils comprennent notamment en 2010 une provision pour restructuration de EUR 21 millions au titre de la fermeture des succursales de Tokyo et Londres.

c. Amortissement des frais d'acquisition de contrats d'assurance

L'amortissement des frais d'acquisition de contrats d'assurance concerne exclusivement l'activité de rehaussement de crédit assurée par la branche assurance de FSA vendue à Assured : le poste est donc nul en 2010. Il s'élèvait à EUR 7 millions pour un trimestre d'activité en 2009, et comprenait une partie des frais généraux, relative au coût d'acquisition des contrats d'assurance, qui était différé et amorti sur la durée de vie de ces contrats.

COÛT DU RISQUE

La rubrique « coût du risque » se compose de trois éléments distincts, dont l'évolution est présentée ci-dessous.

	2009	2010	Variation
Dépréciations des titres à revenu fixe disponibles à la vente	5	10	5
Dépréciations et pertes sur activité de rehaussement de crédit	(272)	0	272
Dépréciations et pertes sur crédits à la clientèle	(363)	(453)	(90)
TOTAL	**(630)**	**(443)**	**187**

a. Titres à revenu fixe disponibles à la vente

Le poste enregistre les dotations ou reprises sur des lignes de titres du portefeuille disponible à la vente.

b. Rehaussement de crédit

En 2009, le poste comprenait un trimestre de dépréciation au titre de l'activité assurance de FSA vendue à Assured.

c. Crédits à la clientèle

Le coût du risque relatif aux crédits à la clientèle comprend en 2010 :

- un complément de dépréciation de EUR -559 millions sur le portefeuille *Financial products*, qui se trouve déprécié à hauteur de EUR 2 006 millions à fin décembre 2010 ;
- une reprise des provisions sectorielles et collectives de EUR 156 millions ;
- une charge de EUR -50 millions sur les activités bancaires du groupe.

La qualité du portefeuille d'actifs financiers (créances sur la clientèle et titres) et la politique de couverture de ces actifs, lorsqu'ils doivent faire l'objet de dépréciation, sont retracées dans les ratios ci-dessous :

	31/12/2009	31/12/2010
Actifs financiers dépréciés/actifs financiers totaux	0,96 %	1,32 %
Dépréciations spécifiques/actifs financiers dépréciés	60,0 %	57,3 %
Dépréciations spécifiques/actifs financiers totaux	0,57 %	0,75 %

QUOTE-PART NETTE DANS LE RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Le groupe Dexia Crédit Local ne fait plus de mise en équivalence de sociétés depuis fin 2009 : le poste est donc nul en 2010 et se chiffrait à EUR -1 million en 2009.

IMPÔT

Ce poste est positif à hauteur de EUR 18 millions (contre EUR -239 millions en 2009) : il comprend notamment un produit d'impôt de EUR 25 millions chez Dexia FP Holdings Inc. lié à la reconnaissance d'impôts différés actifs.

RÉSULTAT NET

Le résultat net part du groupe s'établit à EUR -696 millions contre EUR 269 millions en 2009.

Les intérêts minoritaires passent de EUR 51 millions à EUR -31 millions.

Compte tenu du résultat part du groupe, l'évolution du ratio *return on equity* (ROE) est la suivante :

	2009	2010
Return on equity	4,62 %	-11,66 %

Le ROE est le rapport entre le résultat net et la moyenne des fonds propres (part du groupe et après affectation du résultat). En 2010, il reflète la très forte dégradation du résultat.

1.4. Bilan et fonds propres consolidés au 31 décembre 2010

Le total du bilan consolidé est stable à EUR 361 milliards à fin 2010 contre EUR 360 milliards à fin 2009.

OPÉRATIONS INTERBANCAIRES

Au 31 décembre 2010, le groupe est emprunteur net sur le marché interbancaire pour un montant de EUR 55,5 milliards contre EUR 50,1 milliards au 31 décembre 2009, soit une progression de 10,6 %.

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Au 31 décembre 2010, l'encours global des créances sur la clientèle est stable et s'établit à EUR 240,0 milliards contre EUR 239,2 milliards à fin décembre 2009 : la progression est de 0,3 % par rapport à 2009 du fait d'une faible activité commerciale.

PORTEFEUILLE DE TITRES

Le total des placements en effets publics, en obligations et autres titres à revenu fixe, ainsi qu'en actions et autres titres à revenu variable, a diminué de 17,5 % par rapport à décembre 2009, passant de EUR 51,9 milliards à EUR 42,9 milliards. La baisse du portefeuille de titres, soit EUR 9 milliards sur 2010, s'explique par la poursuite de la politique de réduction du *gap* de liquidité.

FONDS PROPRES ET RATIOS

Les fonds propres du groupe Dexia Crédit Local, hors part des tiers, représentent EUR +0,03 milliard fin 2010 contre EUR +0,9 milliard fin 2009, soit une baisse de EUR 0,9 milliard, liée à l'évolution défavorable des réserves de « gains et pertes latents ou différés » sur l'exercice.

Hors éléments latents, l'évolution naturelle des fonds propres marque un recul de EUR -70 millions.

Le détail de l'évolution des fonds propres est présenté dans l'annexe aux comptes consolidés.

Au plan prudentiel, les fonds propres consolidés de Dexia Crédit Local ont évolué comme suit :

(en EUR millions)	2009	2010
Fonds propres totaux	11 123	10 418
Dont fonds propres de base	6 668	6 547

Dexia Crédit Local applique depuis le 1er janvier 2008 les principes Bâle II.

Compte tenu de l'application des principes Bâle II tant sur les fonds propres que sur les volumes de risques, le ratio *Tier 1* s'établit à 9,41 % (8,9 % en 2009) et le ratio de solvabilité à 14,97 % (14,9 % en 2009).

2. Comptes annuels

2.1. Compte de résultat

(en EUR millions)	2009	2010	Variations 2010/2009
Produit net bancaire	1 760	(909)	(2 669)
Charges d'exploitation	(224)	(229)	(5)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**1 536**	**(1 138)**	**(2 674)**
Coût du risque	(813)	(695)	118
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**723**	**(1 833)**	**(2 556)**
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	66	(11)	(77)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**789**	**(1 844)**	**(2 633)**
Charges ou produits d'impôts sur les bénéfices	(90)	314	404
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**699**	**(1 530)**	**(2 229)**
Résultat par action	*8,03*	*(17,58)*	
Résultat dilué par action	*8,03*	*(17,58)*	

Le résultat net de Dexia Crédit Local au titre de l'exercice 2010 s'élève à EUR -1 530 millions contre EUR 699 millions en 2009.

Le produit net bancaire est négatif à EUR -909 millions, en raison notamment de fortes dotations aux provisions sur l'ensemble des portefeuilles de placement. Ces dépréciations pour EUR 501 millions sont liées au mouvement d'écartement des *spreads* sur les segments « Souverains » et « Autorités locales ». En 2009, ces provisions avaient été reprises à hauteur de EUR 1 447 millions.

Par ailleurs, Dexia Crédit Local a procédé à d'importantes ventes d'actifs conformément à la décision de la Commission européenne. Un total de EUR 20 milliards d'obligations et de prêts non stratégiques a été vendu avec un effet négatif sur le produit net bancaire de EUR 397 millions.

Ce poste inclut également la charge relative à la garantie des États qui s'élève à EUR 340 millions contre EUR 251 millions en 2009.

Les charges d'exploitation augmentent de EUR 5 millions sur l'année 2010. Cette légère progression s'explique par les frais de restructuration liés à la fermeture en 2010 de la succursale de Stockholm et aux fermetures prévues en 2011 des succursales de Londres et Tokyo.

Le coût du risque atteint EUR -695 millions contre EUR -813 millions en 2009. La charge 2010 intègre notamment une provision à hauteur de EUR 632 millions, calculée à partir de la valeur d'utilité de la filiale Dexia Holding Inc., dont Dexia Crédit Local détient 90 %. Cette filiale supporte les activités résiduelles de la société FSA, à savoir le portefeuille *Financial products*. En 2009, cette dépréciation se chiffrait à EUR 770 millions.

D'autre part, ce poste comprend un abandon de créance relatif à un prêt de financement de EUR 109 millions accordé à la société Dexia Asia Pacific Pty Ltd., filiale de Dexia Crédit Local dont la fermeture est prévue en 2011.

Le poste gains ou pertes sur les actifs immobilisés est en nette diminution par rapport à 2009, exercice qui intégrait notamment la plus-value réalisée sur la cession de la participation dans le Crédit du Nord.

2.2. Bilan

Le total de bilan au 31 décembre 2010 s'élève à EUR 173 milliards contre EUR 180 milliards en 2009, soit une baisse de 4 %. Cette diminution correspond à la réduction du profil de risque du groupe Dexia Crédit Local. Elle s'explique d'une part par les cessions d'actifs non stratégiques pour EUR 20 milliards et d'autre part par une augmentation des *cash* collatéraux versés de EUR 5 milliards.

ACTIF

a. Encours de crédits à la clientèle

L'encours de crédit à la clientèle, hors établissements de crédit, atteint EUR 45 milliards contre EUR 49 milliards en 2009. Cette diminution est la conséquence des cessions de prêts réalisées en 2010 par la succursale de Tokyo pour EUR 4,5 milliards.

b. Titres de transaction, de placement et d'investissement

La valeur totale des titres détenus atteint EUR 57 milliards contre EUR 63 milliards à fin 2009. L'évolution des différents portefeuilles est présentée dans l'annexe. Ils sont pour l'essentiel constitués d'obligations françaises et étrangères, de titres de créances négociables et d'effets publics. Cette baisse de 10 % est liée à la cession d'une partie des portefeuilles. Les ventes ont été conduites dans l'objectif d'une réduction du *gap* de liquidité et du profil de risque du groupe.

c. Titres de participation, parts dans les entreprises liées

Les titres de participation s'établissent à EUR 2,9 milliards contre EUR 2,6 milliards à fin 2009, soit une hausse de EUR 0,3 milliard, suite à des augmentations de capital souscrites intégralement par Dexia Crédit Local, notamment dans Dexia Kommunalbank Deutschland pour EUR 200 millions et dans Dexia Municipal Agency pour EUR 130 millions.

Prises des participations intervenues en 2010	Nom, forme et capital de la société
Représentant plus de 66 % du capital	Dexia Management Services Ltd. au capital de GBP 1 000 000

PASSIF

a. Banques et établissements financiers

L'endettement de Dexia Crédit Local auprès des établissements de crédit s'élève à EUR 65 milliards au 31 décembre 2010 contre EUR 84 milliards fin 2009. Cette importante diminution a pu être conduite grâce à une forte activité de refinancement menée au cours de l'année écoulée.

La part du refinancement auprès des banques centrales représente EUR 6,4 milliards au 31 décembre 2010 contre EUR 10 milliards au 31 décembre 2009.

b. Dettes représentées par un titre

L'importance des dettes représentées par un titre dans le total du passif est un élément caractéristique du bilan de Dexia Crédit Local. Au 31 décembre 2010, il s'établit à EUR 74 milliards contre EUR 67 milliards à fin 2009. Cette hausse s'explique par une forte activité de refinancement menée en 2010. Dexia Crédit Local a ainsi émis EUR 28 milliards de dettes à moyen et long termes, dont EUR 23 milliards émis avec le soutien de la garantie des États, en anticipation de la sortie de cette dernière.

Par ailleurs, les émissions à long terme du groupe sont, pour l'essentiel, réalisées par Dexia Municipal Agency.

c. Délais de paiement des fournisseurs

En application des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, Dexia Crédit Local doit publier chaque année la décomposition du solde de ses dettes à l'égard de ses fournisseurs par date d'échéance. Les dettes fournisseurs de Dexia Crédit Local représentent un montant non significatif du total bilan de la société. La pratique de Dexia Crédit Local est de régler à 45 jours par défaut ses factures sauf si un accord contractuel signé avec le fournisseur prévoit un délai de règlement à 30 jours ou 60 jours selon les cas.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à EUR 1,1 million au 31 décembre 2010 et présentent une antériorité inférieure à 30 jours.

3. Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices

	2006	2007	2008	2009	2010
SITUATION FINANCIÈRE					
Capital social (en EUR)	1 327 004 846	1 327 004 846	500 513 102[1]	500 513 102	500 513 102
Nombre d'actions	87 045 757	87 045 757	87 045 757	87 045 757	87 045 757
RÉSULTATS GLOBAUX (en EUR)					
Chiffre d'affaires	5 720 380 887	6 286 809 567	9 182 903 606	4 466 379 454	2 252 572 210
Bénéfice avant charges d'impôts sociétés, dotations aux amortissement et dotations nettes aux provisions.	674 274 260	1 083 821 549	566 890 589	486 708 671	(825 474 016)
Charge d'impôts sociétés	60 748 365	(107 696 679)	448 898 743	(90 171 250)	314 136 349
Bénéfice après charges d'impôts sociétés, dotations aux amortissements et provisions	472 624 576	319 477 197	(4 936 685 153)	699 114 408	(1 530 340 831)
Bénéfice distribué	300 307 862	396 058 194	Néant	Néant	Néant
RÉSULTATS RÉDUITS À UNE ACTION (en EUR)					
Chiffre d'affaires	65,72	72,22	105,50	51,31	25,88
Bénéfice après charges d'impôts sociétés et avant dotations aux amortissement et dotations nettes aux provisions	7,05	13,69	1,36	6,63	(6,07)
Charge d'impôts sociétés	0,70	(1,24)	5,16	(1,04)	3,61
Bénéfice après charges d'impôts sociétés, dotations aux amortissements et provisions	5,43	3,67	(56,71)	8,03	(17,58)
Bénéfice distribué	3,45	4,55	0,00	0,00	0,00
PERSONNEL					
Effectif de fin d'année	1 472	1 612	1 737	1 472	1 341
dont cadres	1 068	1 178	1 267	1 123	1 004
dont non cadres	404	434	470	349	337
Montant de la masse salariale (en EUR)	116 441 912	129 010 486	134 280 062	134 004 648	128 807 172
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales etc.) (en EUR)	40 387 857	37 544 986	49 038 929	41 976 934	36 542 329

(1) Par décision de l'assemblée générale mixte du 22 décembre 2008, Dexia Crédit Local a augmenté son capital en numéraire de EUR 3,5 milliards et réduit son capital de EUR 4,3 milliards, portant le capital social à EUR 500,5 millions.

Données concernant le capital et l'action

1. Montant du capital social et nombre d'actions le composant

Le capital social de Dexia Crédit Local s'élève à EUR 500 513 102 ; il est divisé en 87 045 757 actions, chacune assortie d'un droit de vote et ne faisant l'objet d'aucun nantissement.

Il n'existe aucun autre titre donnant accès au capital de Dexia Crédit Local.

2. Délégation en matière d'augmentation de capital

Une résolution d'augmentation de capital a été adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2010. Le conseil d'administration a été autorisé à augmenter en une seule fois le capital social jusqu'à concurrence d'une somme maximale de EUR 1 milliard, par augmentation de la valeur nominale des actions existantes.

Cette autorisation donnée pour une durée de 26 mois a été utilisée par décision du conseil d'administration du 14 décembre 2010 qui a décidé d'augmenter le capital social de EUR 639 786 313,95 et de le réduire du même montant.

3. Répartition du capital social

Le capital social de Dexia Crédit Local est détenu, directement, en quasi-totalité par Dexia SA. Chacun des membres du conseil d'administration détient une action nominative de la société, conformément à l'article 14 des statuts de la société.

Cette répartition n'a enregistré aucun mouvement significatif depuis cinq ans.

	2006	2007	2008	2009	2010
Capital (en EUR)	1 327 004 846	1 327 004 846	500 513 102	500 513 102	500 513 102
Nombre d'actions	87 045 757	87 045 757	87 045 757	87 045 757	87 045 757
Dexia SA	99,98 %	99,98 %	99,98 %	99,98 %	99,98 %
Particuliers	0,02 %	0,02 %	0,02 %	0,02 %	0,02 %

Indirectement, le capital de Dexia Crédit Local est détenu à plus :

- de 5 % par le groupe Ethias, par l'État fédéral belge, par l'État français et par les trois régions belges ;
- de 13 % par le groupe Arco, société coopérative à responsabilité limitée de droit belge ;
- de 14 % par le Holding Communal de Belgique, société anonyme de droit belge ;
- de 17 % par la Caisse des Dépôts et Consignations.

4. Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

Le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents a été le suivant :

(en EUR)	2007	2008	2009
Montant net par action	4,55	0	0
Montant par action éligible à réfaction (article 158, 3-2 du Code Général des Impôts)	4,55(1)	0	0
Montant total éligible à réfaction (article 158, 3-2 du Code Général des Impôts)	396 058 194,35(1)	0	0

(1) Au taux de 40 %.

Pour renforcer la situation nette de la société, l'assemblée générale annuelle du 21 mai 2010 a décidé de ne servir aucun dividende.

Compte tenu des résultats de l'exercice 2010, il n'est pas proposé à l'assemblée générale annuelle du 12 mai 2011 de servir un dividende.

Informations sociales et environnementales

1. Gestion des ressources humaines

1.1. Accord salarial

En l'absence d'accord entre la direction et les organisations syndicales, la direction a pris la décision d'appliquer unilatéralement, à compter du 1er janvier 2010, une mesure d'augmentation générale de 0,8 % pour les rémunérations inférieures ou égales à 60 000 euros annuels bruts, assortie d'un plancher pour les niveaux de rémunération les moins élevés.

1.2. Épargne salariale

Sont applicables pour les sommes versées en 2010 au titre de l'exercice 2009 :

- l'accord d'intéressement du 30 juin 2008 portant sur les années 2008, 2009 et 2010 et son avenant n° 1 du 11 juin 2009 relatif aux exercices 2009 et 2010 ;
- l'accord de participation du 29 juin 2007 portant sur les années 2007, 2008 et 2009.

Les sommes provisionnées au titre de l'exercice 2010 relèvent de la renégociation des accords d'intéressement et de participation signés le 11 juin 2010.

INTÉRESSEMENT

Conformément à l'accord du 30 juin 2008, la masse distribuable représente 0,35 % du *Gross Operating Income* (GOI) consolidé du groupe Dexia Crédit Local hors FSA et hors effets de change.

Elle n'est distribuable que dès lors que l'objectif budgétaire d'*income* consolidé du groupe Dexia Crédit Local hors FSA et hors effets de change, et après prise en compte des éléments exceptionnels liés aux ventes d'actifs conformément à l'avenant n° 1 du 11 juin 2009, est atteint à 91 % au moins.

Une condition d'ancienneté de trois mois dans l'entreprise est exigée pour pouvoir bénéficier de l'intéressement.

Les montants d'intéressement versés sont répartis en deux sous masses distinctes : pour 60 %, au prorata du temps de présence de chaque bénéficiaire ; pour 40 %, proportionnellement à la rémunération annuelle brute versée de l'exercice considéré (avec un plafond égal à trois fois le plafond annuel de la sécurité sociale au 31 décembre de l'exercice).

Les sommes issues de l'intéressement peuvent être directement perçues par les bénéficiaires ou placées dans le plan d'épargne groupe. Elles donnent lieu à un abondement de 30 % de l'employeur si elles sont investies en actions Dexia *via* un fonds commun de placement.

Les sommes afférentes à l'intéressement pour les trois derniers exercices sont les suivantes (montants bruts hors abondement) :

- exercice 2008 : compte tenu de la situation du groupe Dexia Crédit Local aucune somme n'a été distribuée ;
- exercice 2009 : la somme affectée s'élève à EUR 3,51 millions (versement en 2010) ;
- exercice 2010 : la somme provisionnée s'élève à EUR 9,02 millions (versement en 2011).

PARTICIPATION

La Réserve Spéciale de Participation (RSP) distribuée correspond au montant le plus élevé entre la RSP calculée selon la formule légale et la RSP calculée selon la formule dérogatoire plafonnée définie par l'accord de participation du 29 juin 2007.

Le bénéfice de la participation est subordonné à la même condition d'ancienneté que l'intéressement.

La répartition de la participation est effectuée de façon proportionnelle à la rémunération annuelle, dans la limite de quatre fois le plafond de la sécurité sociale ; en outre, le montant des droits attribués à un même salarié ne peut, pour un exercice donné, excéder une somme égale aux trois quarts de ce même plafond.

Les sommes issues de la participation doivent être affectées au sein du plan d'épargne groupe ou sur le compte courant bloqué. À partir de l'exercice 2009, elles peuvent également être directement perçues par les bénéficiaires.

Les montants bruts afférents à la participation pour les trois derniers exercices sont les suivants :

- exercice 2008 : compte tenu de la situation du groupe Dexia Crédit Local aucune somme n'a été distribuée ;
- exercice 2009 : la somme affectée s'élève à EUR 9,89 millions (attribution en 2010) ;
- exercice 2010 : compte tenu de la situation du groupe Dexia Crédit Local, aucune somme n'a été provisionnée au titre de la participation.

PLAN D'ACTIONNARIAT

Les salariés de Dexia Crédit Local ont accès aux plans d'actionnariat mis en place au niveau de l'ensemble du groupe Dexia, sachant qu'aucun nouveau plan d'actionnariat n'a été mis en place depuis 2009.

Les titres figurant dans les fonds communs de placement ou directement détenus par les salariés dans le cadre du plan d'épargne groupe sont ceux émis par Dexia SA, holding faîtier de droit belge du groupe.

Par ailleurs, il est rappelé qu'aux termes des dispositions de l'article L. 225-129-6, alinéa 2 du Code de commerce, toute société a l'obligation, tous les trois ans, de convoquer une assemblée générale extraordinaire à l'effet de lui proposer d'adopter une résolution tendant à procéder à une augmentation de capital réservée au personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées si ce dernier détient moins de 3 % de son capital social.

En conséquence, pour satisfaire à ces obligations légales, il sera proposé au travers des projets de résolution soumis à l'assemblé générale des actionnaires de déléguer au conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, la compétence d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois d'un montant maximal de EUR 100 000, par l'émission d'actions nouvelles de la société émises au pair conférant à leurs titulaires les mêmes droits que les actions anciennes, et réservées au personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées. Tous pouvoirs seraient donnés au conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre la délégation de compétence présentée ci-dessus.

Les salariés de Dexia Crédit Local bénéficiant d'autres systèmes d'épargne salariale, les actionnaires seront invités par le conseil, après la lecture du rapport présenté par les commissaires aux comptes, à rejeter les résolutions relatives à l'épargne salariale.

Il est précisé que depuis le début de l'exercice, la société a poursuivi normalement son activité.

PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE COLLECTIF INTERENTREPRISES (PERCOI)

La direction et l'ensemble des organisations syndicales ont signé le 11 juin 2010, un accord d'adhésion au PERCOI Dexia permettant d'offrir aux salariés un support et un accompagnement financier dans la perspective de leur retraite. Ce dispositif vient compléter l'ensemble de l'offre d'épargne salariale proposée en y ajoutant un volet long terme.

1.3. Principaux indicateurs du périmètre de l'unité économique et sociale

(Dexia Crédit Local et Dexia CLF Banque)

	2009	2010
Effectif présent au 31 décembre	1 426	1 340
dont effectif en CDD	116	109
dont effectif en CDI	1 310	1 231
Mouvements principaux de l'année en CDI		
Embauches	46	67
Licenciements	(161)	(124)
Démissions	(55)	(53)
Temps de travail		
Accord 35 heures	Accord cadre du 14 novembre 2000, entré en vigueur le 1er janvier 2001	
Taux d'absentéisme (toutes catégories confondues)	4,08 %	4,72 %
Salariés à temps partiel (% de l'effectif)	8,1 %	9,0 %
Rémunérations (en EUR)		
Masse salariale brute distribuée	104 211 614	93 013 926
Charges sociales patronales	61 475 495	53 411 811
Salaire moyen annuel hommes	66 856	66 927
Salaire moyen annuel femmes	51 197	51 692
Formation		
% de la masse salariale	3,77 %	3,89 %
Nombre de jours (toutes formations confondues)	3 634	3 623
Conditions d'hygiène et de sécurité		
Nombre de réunions du CHSCT (au cours de l'année)	9	14
Œuvres sociales (en EUR)		
Contribution au financement du comité d'entreprise	1 524 120	1 423 091

1.4. Rémunérations versées à l'organe exécutif et aux personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise

Le dispositif mis en place au sein du groupe prévoit que le comité des rémunérations de Dexia SA[1] prépare l'ensemble des points relatifs à la politique de rémunération. Ses propositions sont soumises au conseil d'administration de Dexia SA qui décide des mesures adéquates. La politique de rémunération ainsi validée est soumise au conseil d'administration de Dexia Crédit Local pour approbation.

Dexia définit sa politique de rémunération avec la volonté de respecter trois principes clés. La politique de rémunération doit être :

- conforme aux pratiques de marché adaptées ;
- transparente ;
- conforme aux réglementations.

Cette approche concerne les rémunérations fixes et variables dont les principes généraux sont applicables à l'ensemble des collaborateurs. Parmi ces principes figurent l'alignement sur le risque des politiques et pratiques en matière de rémunération avec notamment la recherche d'un équilibre entre rémunération fixe et rémunération variable n'encourageant pas une prise de risque excessive ainsi que la détermination de dispositifs permettant d'apprécier le lien entre performance et rémunération variable.

Des dispositions particulières sont applicables à une population spécifiquement identifiée en raison de ses missions de nature à impacter le profil de risque du groupe Dexia.

Il s'agit principalement des membres des comités de direction et exécutif des principales entités du groupe Dexia, dont Dexia Crédit Local, ainsi que des collaborateurs dont la rémunération totale excède EUR 350 000 par an ou dont la rémunération variable octroyée au cours d'une année dépasse 100 % de la rémunération fixe annuelle.

La rémunération variable n'excèdera pas un multiple de la rémunération fixe dépendant de la catégorie à laquelle le collaborateur appartient.

Le paiement d'une partie de la rémunération variable sera différé et subordonné à la réalisation de conditions (dont un maintien du niveau de performances) à réaliser sur trois ans (à compter de l'année d'octroi). La partie différée de la rémunération variable s'élèvera en principe à 40 %. Elle correspondra à des taux allant de 50 % à 70 % selon des seuils définis pour les rémunérations variables excédant EUR 700 000.

La rémunération variable sera payée en partie (à hauteur de 50 % maximum) en espèces et en partie sous la forme d'instruments *equity linked* (titres représentatifs du capital ou hybrides Tier 1 au sens de la directive CRD III, au choix du bénéficiaire), lesquels feront l'objet d'une période de rétention d'un an maximum.

Dans le respect des dispositions légales et contractuelles existantes, les indemnités de départ octroyées conventionnellement à un dirigeant ou professionnel de marché n'excèderont en principe pas douze mois de rémunération fixe et variable (voire 18 mois dans des circonstances particulières). Leur paiement pourra par ailleurs être subordonné à une condition de performance.

1.5. Évolution organisationnelle et responsabilité sociale

NOUVELLE ORGANISATION

Le premier semestre 2010 a été marqué par le déploiement de l'organisation des filières correspondant à la deuxième phase du plan de transformation avec la mise en place de deux modèles d'organisation : un modèle fonctionnel directif et un modèle fonctionnel fort.

Cette seconde phase dite de réorganisation des filières devait se mettre en place sur deux années consécutives à savoir 2010 et 2011. L'ensemble des transferts et des suppressions de postes prévus par cette réorganisation ont abouti dans le courant de l'année 2010.

Face à une situation de marché qui reste particulièrement difficile, avec une forte pression concurrentielle et une baisse pérenne de la rentabilité, Dexia Crédit Local a présenté aux partenaires sociaux le 16 septembre 2010 le troisième et dernier volet du plan de transformation du groupe avec quatre objectifs principaux :

- le recentrage géographique de l'activité sur le marché français tout en préservant des activités de niche en Amérique du Nord et au Royaume-Uni ;
- la généralisation du système directif induisant un changement de la gouvernance des filières *Operations & IT*, Ressources Humaines et Communication en vue de réaliser des synergies entre les différentes parties du groupe ;
- la simplification de la structure hiérarchique de TFM au niveau du groupe afin d'améliorer l'efficacité de la gouvernance ;
- l'anticipation du marché de refinancement et les perspectives sur le marché du financement des collectivités locales.

Ce projet, en cours de discussion avec les partenaires sociaux, impacte l'emploi de façon limitée compte tenu de la forte proportion de postes vacants dans l'entreprise et du calendrier de mise en œuvre qui s'étend jusque fin 2013.

Le projet de nouvelle organisation prévoit la suppression de 82 postes dont 64 vacants ainsi que 32 transferts d'une direction à une autre ou entre les deux entités Dexia Crédit Local et Dexia SA. Il prévoit également la création de sept postes dont six au sein de la filière Finance. L'entreprise Dexia Crédit Local a fait le choix de rechercher, à travers une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, les solutions permettant de repositionner les collaborateurs concernés par les suppressions de poste.

ACCORDS ET ACTIONS POUR LA GESTION DES EMPLOIS

La direction et l'ensemble des organisations syndicales ont signé, le 11 mai 2010, un accord de méthode relatif au *stress* au travail qui rappelle les mesures mises en œuvre dans le cadre du plan d'action de l'entreprise et du groupe depuis l'été 2009. Il comprend les différentes mesures déjà mises en place telles la mise à disposition des salariés d'une assistance téléphonique, les séminaires de mobilisation

(1) Lors de sa réunion du 27 novembre 2009, le conseil d'administration de Dexia Crédit Local a décidé de ne pas constituer de comité spécifique au niveau de la société ; conformément aux dispositions de l'article 43-1 du règlement CRB n°97-02 modifié, les fonctions qui seraient dévolues au comité des rémunérations de Dexia Crédit Local seront exercées par le comité des rémunérations de Dexia SA. Ce dernier informera le conseil d'administration de Dexia Crédit Local de celles de ses décisions qui sont susceptibles d'avoir un effet sur les rémunérations au sein de Dexia Crédit Local.

managériale (MOMA) et la sensibilisation des managers au phénomène de *burn out*. Il rappelle le rôle central joué par le médecin du travail, l'assistante sociale, la direction des ressources humaines et les représentants du personnel dans la détection et le suivi des situations de *stress*. Afin de mettre en place des actions préventives et correctives, le comité de direction a décidé, en accord avec les partenaires sociaux, de diligenter une enquête globale sur les facteurs de *stress* dans l'entreprise auprès des collaborateurs. Cette enquête a été lancée en juin 2010 et les résultats statistiques seront présentés en 2011.

Enfin, un accord portant sur la représentation du personnel mis à disposition de Dexia SA en France a été signé le 11 juin 2010. Le principe de mise en place d'une forme de représentation du personnel pour Dexia SA en France avait été entériné en novembre 2009 lors de la présentation du projet de nouvelle organisation des filières. Cette négociation a permis d'aboutir à l'extension de la compétence du comité d'entreprise de Dexia Crédit Local sur les questions d'organisation relatives aux équipes de Dexia en France. Cette compétence s'exerce désormais sur les domaines pour lesquels il peut y avoir une incidence directe et matérielle sur les équipes à l'exclusion des compétences de contrôle de l'activité économique de Dexia SA.

Depuis plus de deux ans, à la suite de la signature d'un accord d'entreprise en juillet 2008 relatif à l'égalité professionnelle, Dexia Crédit Local a mis en place une méthodologie d'analyse des écarts éventuels de rémunérations non justifiés entre les femmes et les hommes visant notamment à les résorber.

2. Développement durable

Le présent texte est une synthèse de la politique de Dexia Crédit Local en matière de développement durable pour l'année 2010, conformément aux exigences des articles R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce, en application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce. La collecte des informations communiquées dans ce document est coordonnée par la direction développement durable de Dexia auprès d'un réseau de correspondants dans les entités et filières concernées. La méthodologie de *reporting* ainsi que la correspondance des informations publiées avec le décret 2002-221 du 20 février 2002 seront détaillées à l'échelle du groupe dans le rapport développement durable 2010 publié sur le site www.dexia.com.

2.1. Engagements et adhésions à des initiatives internationales et nationales

Les valeurs de Dexia Crédit Local au regard du développement durable s'illustrent notamment au travers de son implication dans trois programmes des Nations Unies.

Programme	Objectifs
« Déclaration des institutions financières sur l'environnement et le développement durable » du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).	La « Déclaration des institutions financières sur l'environnement et le développement durable » a pour objectif de favoriser l'engagement des entreprises bancaires et des organismes financiers en faveur du développement durable, notamment dans sa composante environnementale.
« Pacte mondial des Nations Unies » *(Global Compact).*	Lancé en juillet 2000 et placé sous l'autorité directe du secrétaire général des Nations Unies, le « Pacte mondial des Nations Unies » fédère des entreprises qui s'engagent à mettre en œuvre l'objectif du « développement durable » sur la base de dix principes dans les domaines des droits de l'homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
« Déclaration des institutions financières sur le changement climatique » du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).	Lancée en juin 2007, à la veille du sommet du G8 de Potsdam, la « Déclaration des institutions financières sur le changement climatique » est le premier engagement global du secteur financier sur cette problématique. Les entreprises signataires reconnaissent l'impact des activités humaines sur le changement climatique et s'engagent à intégrer cet enjeu dans leurs prises de décision au quotidien.

En 2010, Dexia Crédit Local a décliné ces engagements par la mise en œuvre d'actions concrètes.

Engagements pris par Dexia Crédit Local dans le cadre de la « Déclaration des institutions financières sur le changement climatique »	Actions engagées par Dexia Crédit Local en 2010
Développer la connaissance et la compréhension des risques et opportunités associés au changement climatique.	• Organisation de réunions régionales de présentation du contexte institutionnel et réglementaire de la rénovation énergétique des bâtiments aux clients et des offres Dexia sur ces questions. • Fondateur et partenaire des Rubans du développement durable qui ont distingué dix nouvelles collectivités territoriales pour leurs politiques globales et concrètes de développement durable et reconduit le label de onze collectivités territoriales déjà récompensées en 2008.

Quantifier et intégrer ces risques et opportunités au cœur des activités de financement.	• Déploiement des lignes directrices énergie adoptées par Dexia en novembre 2008 (définition d'un objectif quantitatif pour limiter l'impact CO_2 des financements accordés dans le secteur de l'énergie).
Assister les clients dans la gestion des risques et des opportunités liés au changement climatique en évaluant leur exposition et en fournissant des produits et des services qui améliorent leur capacité d'adaptation.	• Déploiement d'outils d'aide à la décision technique et financière pour la rénovation thermique des bâtiments tertiaires publics et des logements sociaux. • En matière de location longue durée, offre « Zéro CO_2 » qui intègre, outre un diagnostic de la flotte, une proposition de scénarios de remplacement, la possibilité de formation à l'éco-conduite et la compensation des émissions de CO_2 des véhicules, pour les clients du secteur public. • Déploiement du plan de relance professionnel du BTP avec la distribution d'une enveloppe de EUR 1 milliard de prêts à taux préférentiels. • Lancement d'une offre « packagée » de financements d'installations photovoltaïques en crédit-bail et signature d'un partenariat avec la Compagnie Nationale du Rhône.
Réduire les impacts directs et l'empreinte carbone de Dexia Crédit Local, évaluer et reporter ses émissions annuelles de manière transparente.	• Mise en œuvre de mesures de réduction des impacts liés aux déplacements professionnels. • Mise en œuvre de mesures de réduction des émissions de CO_2 liées à la consommation d'énergie des principaux bâtiments de Dexia. • Réalisation d'un audit énergétique de la Tour Dexia à La Défense.

2.2. Développement durable des territoires

En 2010, Dexia Crédit Local a renforcé sa gamme de produits visant à accompagner ses clients en matière de développement durable autour de deux secteurs :

LE SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE

a. Performance énergétique des bâtiments

En 2010, Dexia Crédit Local a consolidé sa démarche d'accompagnement des collectivités locales et des bailleurs sociaux dans leurs projets de rénovation énergétique du patrimoine bâti. Cette offre, existante depuis début 2009, repose sur un partenariat avec Promodul, association regroupant des professionnels du bâtiment, ainsi que sur la mise en place de financements dédiés.

Promodul a adapté pour le compte de Dexia Crédit Local un logiciel d'audit et de simulation de travaux énergétiques qui permet aux décisionnaires publics d'articuler vision technique et vision financière. Pour les accompagner dès l'amont de leurs projets, Dexia Crédit Local a offert à dix de ses clients, en 2010, un diagnostic énergétique gratuit sur un bâtiment.

Dexia a également œuvré à la mise en place de financements dédiés adossés à des fonds de la Banque Européenne d'Investissement et des fédérations professionnelles du bâtiment.

Les enveloppes BEI
Depuis 2006, Dexia Crédit Local distribue des enveloppes de financements adossées à des fonds de la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Tournées vers le développement durable des territoires, ces enveloppes concernent les projets de rénovation urbaine des collectivités locales dans le cadre de l'ANRU (Agence nationale de rénovation urbaine) – EUR 1,3 milliard dont EUR 300 millions restant à distribuer ; ainsi que la construction et la réhabilitation de logements sociaux – EUR 125 millions dont EUR 20 millions restant à distribuer. En 2010, Dexia et la BEI ont travaillé ensemble à une nouvelle enveloppe de EUR 100 millions dédiée aux projets de rénovation énergétique des collectivités locales visant des normes énergétiques supérieures aux standards en vigueur. Cette enveloppe sera commercialisée en 2011.

L'enveloppe « Plan de relance BTP 2010 »
Fin 2009, dans le cadre d'un vaste plan de relance professionnel, Dexia s'est vu confier par les fédérations professionnelles du bâtiment et des travaux publics – CAPEB, FFB, FNTP, FNSCOP-BTP – la distribution d'une enveloppe de EUR 650 millions de financements bonifiés à destination des collectivités locales et des bailleurs sociaux. L'intégralité de cette enveloppe ainsi qu'un abondement de Dexia de EUR 400 millions ont été distribués en 2010 par les équipes commerciales. Sur EUR 1 milliard de financements, la moitié a été consacrée à des travaux de rénovation du bâtiment.

b. Énergies renouvelables

Dexia accompagne depuis de nombreuses années les collectivités locales dans le développement de leurs projets photovoltaïques. En 2010, dans la lignée du Grenelle de l'Environnement, Dexia a développé une offre innovante de financement en crédit-bail des installations photovoltaïques. Cette offre « packagée » permet au client, grâce aux partenaires techniques de Dexia, de bénéficier, en sus du financement, de l'installation, de la maintenance et de la gestion de la facturation du service. Cette solution globale est actuellement testée dans la région Centre : un déploiement national est prévu en 2011.

Dexia Crédit Local a également signé en 2010 un partenariat avec la Compagnie Nationale du Rhône (CNR). En associant les savoir-faire de Dexia et de CNR, l'objectif du partenariat est d'apporter aux collectivités locales une réponse à la fois technique et financière pour leurs projets photovoltaïques.

Dexia Crédit Local a en outre poursuivi en 2010 le développement de son portefeuille de projets de production d'électricité d'origine renouvelable. Dexia Crediop, en sa qualité de *Mandated Lead Arranger (MLA)*, a ainsi conclu le financement de quatre centrales solaires en Italie pour une capacité totale installée de 154,5 MWp. Dexia Crédit Local a également participé à la structuration du financement de deux projets de centrale solaire au Canada développés par EDN Energies Nouvelles : la centrale solaire de Saint-Isidore et celle d'Arnprior. Ces projets sont conduits dans le cadre du programme mis en place par la province canadienne de l'Ontario, qui encourage la production d'électricité à base d'énergies renouvelables pour contribuer à la réduction de celle d'origine thermique (centrales au charbon en particulier).

c. Transports propres

Dexia Crédit Local met à disposition de ses clients une offre de services visant à soutenir les modes de transport propres et le renouvellement des infrastructures de transport public.

Réduction des consommations des véhicules

En France, avec l'offre « Zéro CO_2 », Dexia Location Longue Durée propose à ses clients une démarche globale de prévention (formation à l'éco-conduite), de réduction et compensation des émissions de CO_2 de leur flotte, comprenant la réalisation d'un audit carbone de la flotte et son remplacement par des véhicules propres.

Depuis le lancement de l'offre « Zéro CO_2 », l'émission de plus de 1 000 tonnes de CO_2 a ainsi été évitée par l'achat et l'annulation d'un montant de quotas équivalent.

LE SECTEUR SOCIAL

Conjointement à ses actions en matière d'environnement et d'économies d'énergie, Dexia Crédit Local poursuit son soutien au secteur social, soit à travers la mise en place de partenariats, soit par la réalisation de montages financiers spécifiques.

a. Autonomie et vieillissement

Au cours des 30 prochaines années, le nombre de personnes de plus de 65 ans va quasiment doubler en France dans le parc social, un quart des titulaires des contrats de location ont aujourd'hui plus de 60 ans.

Conscient de l'enjeu du vieillissement de la population pour ces clients, Dexia a renouvelé en 2010 pour deux ans son partenariat initié en 2009 avec Vivalib, société spécialisée dans le logement adapté pour les personnes vieillissantes. L'objectif de ce partenariat est le maintien des seniors à domicile grâce à un nouveau concept d'habitat résidentiel pour personnes âgées. Cette offre est proposée aux bailleurs sociaux sous la forme d'un démembrement de propriété dont ils ne financent que l'usufruit locatif ce qui leur permet de limiter leur consommation de fonds propres ; des investisseurs institutionnels ou privés acquièrent la nue-propriété. Le financement en PLS (Prêts Locatifs Sociaux) de l'usufruit est assuré par Dexia. Une première opération est en cours de finalisation.

CESU Domiserve
En 2010, Domiserve confirme la pertinence de son positionnement sur le terrain de l'action sociale et de la mise en place de dispositifs d'aide à la personne, qu'il s'agisse d'émettre des CESU ou d'organiser des services à domicile, auprès des collectivités locales, des organismes de retraite, des institutions de prévoyance et des mutuelles. Cinq conseils généraux ont choisi Domiserve pour le versement de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap à leurs administrés. En 2010, le conseil général de la Seine-Maritime a ainsi retenu Domiserve pour verser ses allocations APA et PCH à plus de 7 000 bénéficiaires. Domiserve a en outre été retenu en 2010 par l'AGIRC-ARRCO (régimes de retraite complémentaire obligatoires du secteur privé) et le régime spécial de retraite de La Poste pour mettre en place des prestations d'action sociales.

b. Aide aux personnes en situation de handicap

Dexia Crédit Local *via* sa filiale Dexia DS Services se mobilise pour favoriser l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des collectivités locales. Dexia propose une démarche d'accompagnement sur mesure spécifiquement conçue pour le secteur public local en trois étapes :

- réalisation d'un Diagnostic Emploi handicap permettant de définir les enjeux et les résultats à atteindre en matière de recrutement, de maintien ou d'insertion des personnes handicapées, de sous-traitance et d'accessibilité des locaux ;
- mise en place d'actions d'amélioration concrètes ;
- suivi et évaluation de la démarche.

2.3. Engagement citoyen

Dans le cadre de sa Fondation créée en 1993, Dexia Crédit Local conduit des programmes afin de promouvoir l'esprit citoyen auprès des jeunes gens les plus en difficulté d'insertion, ceux des banlieues défavorisées et des territoires ruraux en crise.

Près d'un million de jeunes gens sont suivis chaque année par les missions locales chargées de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Réparties sur l'ensemble du territoire, 7 000 conseillers aident ces jeunes gens à surmonter leurs difficultés et leur apportent un appui dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits et à la citoyenneté.

C'est pour eux que la Fondation a souhaité s'engager et a renouvelé en 2010, lors de la 10e Rencontre nationale du réseau des missions locales à Bercy, son protocole d'accord avec le Conseil national des missions locales en poursuivant trois programmes qui permettent à ces jeunes gens de devenir des citoyens actifs dans leurs communes et de bâtir des projets utiles pour la société.

APPEL À PROJETS « SOLIDARITÉ ET CULTURE DANS VOS COMMUNES ! »

En 2010, la Fondation Dexia France a lancé un appel à projets aux jeunes gens afin qu'ils puissent monter des actions concrètes de solidarité dans des domaines tels que le logement, le transport, le cadre de vie, la lutte contre les discriminations ou l'éco-citoyenneté. Dans le cadre des programmes de mécénat de Dexia « Culture pour tous », cet appel à projets visait à faciliter l'accès à la culture par la mise en place par les jeunes d'actions concrètes avec les institutions culturelles ou des chantiers valorisant le patrimoine avec l'aide de la Fondation du patrimoine. La Fondation a reçu près de 70 projets et 34 ont été retenus. Parmi les lauréats, peuvent être cités Auray où les jeunes organisent un service de covoiturage pour les personnes démunies ; Brioude, où les lauréats participent à un chantier de rénovation d'une chapelle ; Cannes, où les jeunes gens mènent une campagne pour sensibiliser à un comportement routier citoyen ; Clermont, où les jeunes sont des ambassadeurs éco-citoyens auprès de la population, et Meaux, où les jeunes ont eu l'idée de faire rentrer la WII dans les maisons de retraite et d'animer pour les résidents des tournois avec la remise de trophées.

ÉCOLE DE LA CITOYENNETÉ

Créée par la Fondation Dexia France et le Conseil national des missions locales en 2007, l'École de la citoyenneté permet chaque année à des jeunes gens de s'approprier les principes de la citoyenneté, de la vivre et de l'exprimer. En 2010, huit sessions de formation d'une semaine ont été organisées pour près de cent jeunes venant de 14 régions différentes. De nombreux thèmes ont été abordés lors des ateliers de travail, tels que le chômage des jeunes, les discriminations, la difficulté de définir un projet professionnel, la réforme des retraites, les violences faites aux femmes, l'éco-citoyenneté, la solidarité internationale ou l'engagement.

Cette formation leur a notamment permis de rencontrer de nombreuses personnalités de la vie politique locale et associative pour débattre de l'engagement citoyen.

MÉCÉNAT DE COMPÉTENCE

En 2010, Dexia Crédit Local a prolongé son accord de partenariat avec le Conseil national des missions locales pour la mise en place de bonnes pratiques pour l'emploi des jeunes. En effet, depuis 2006, Dexia Crédit Local et sa Fondation ont mis en place un système qui donne la possibilité aux collaborateurs de la banque de consacrer deux heures par mois sur leur temps et leur lieu de travail au parrainage de jeunes de missions locales. En 2010, près de 40 collaborateurs de Dexia Crédit Local ont parrainé des jeunes en recherche d'emploi.

Dexia Crédit Local est l'une des premières grandes entreprises à avoir intégré le mécénat de compétence dans sa politique sociale.

2.4. Gestion des impacts environnementaux directs

Dans le cadre de sa politique de gestion des impacts environnementaux directs, Dexia Crédit Local a pour principal objectif la maîtrise des émissions de CO_2 issues des consommations d'énergie de ses bâtiments et des déplacements professionnels de ses collaborateurs :

- consommations d'énergie :
  en France, Dexia Crédit Local alimente depuis le 1er janvier 2008 à 100 % en électricité verte ses principaux bâtiments. Dexia Sofaxis dispose en outre d'une installation de 105 m² de panneaux photovoltaïques intégrés à ses bâtiments qui ont produit 14 650 kWh d'électricité en 2010. En Italie, le siège de Dexia Crediop utilise également de l'électricité verte ;

- optimisation des déplacements professionnels :
  le recours à la visioconférence a été renforcé depuis 2008 grâce à la mise en place de cinq dispositifs de visioconférence dans le bâtiment parisien de Dexia Crédit Local, dont un dispositif mobile, et deux dispositifs dans le bâtiment de Dexia Crediop à Rome ;

- Dexia s'engage sur le terrain des déplacements domicile-travail de ses collaborateurs :

  - chez Dexia Crediop, une prise en charge partielle de ces dépenses a été mise en place depuis 2007. Dexia Crediop a également procédé à la nomination d'un *mobility manager* et à la formalisation de sa politique de déplacements professionnels. D'autres mesures concrètes ont été prises, comme la création d'un parking pour bicyclettes au siège de Dexia Crediop ainsi que la participation à l'*European Mobility Week* ;

  - Dexia Crédit Local prend en charge 60 % de l'abonnement aux transports en commun des salariés travaillant à La Défense, 50 % dans les directions régionales ;

  - le site du comité d'entreprise de Dexia Crédit Local propose un dispositif de mise en relation des collaborateurs pour du covoiturage.

Par ailleurs, Dexia Crédit Local poursuit une politique de réduction de ses déchets et de gestion responsable des consommables :

- gestion des déchets et consommation de papier :

  - des espaces de tri sélectif des déchets sont disponibles à chaque étage de la Tour Dexia à Paris ;

  - dans le cadre de sa politique d'achats responsables et de réduction de sa consommation de papier, Dexia Crédit Local a mis en œuvre différentes actions relatives au type de papier utilisé telles que la diminution du grammage du papier et la systématisation du recours à du papier vierge recyclé, blanchi sans chlore et bénéficiant du label PEFC.

Démarche qualité
Dexia Crédit Local et certaines de ses filiales déploient une démarche qualité dans le cadre de leur gestion interne et de leurs relations avec les clients.
En 2010, la certification ISO 9001 a été renouvelée pour l'ensemble des activités exercées en France par Dexia Crédit Local.
La démarche de qualité totale de Dexia Sofaxis s'appuie sur un système de *management* et une quadruple certification : ISO 9001, ISO 14001 (Environnement), 18001 (Sécurité) et 8000 (Éthique). La démarche de *management* environnemental de Dexia Crediop est également certifiée ISO 14001.

Mandats et rémunérations des mandataires sociaux

En application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, figurent ci-après les mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social de Dexia Crédit Local entre le 1er janvier et le 31 décembre 2010, ainsi que les rémunérations qui leur ont été versées au titre de cette période.

1. État des fonctions et des mandats

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Jean-Luc Dehaene

70 ans

Président du conseil d'administration de Dexia SA
Dexia SA – Place Rogier 11 – B-1210 Bruxelles – Belgique

- Président du conseil d'administration de Dexia SA
- Vice-président du conseil d'administration de Dexia Banque Belgique
- Administrateur de Dexia BIL (jusqu'en juin 2010)
- Administrateur de INBEV
- Administrateur de Umicore
- Administrateur de Lotus Bakeries
- Administrateur de Thrombogenics
- Administrateur de Novovil

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ADMINISTRATEUR

Monsieur Pascal Poupelle (jusqu'au 31 décembre 2010)

56 ans

Membre du comité de direction de Dexia SA (jusqu'en décembre 2010)
Dexia SA – Place Rogier 11 – B-1210 Bruxelles – Belgique

- Vice-président de Dexia Crediop (jusqu'en décembre 2010)
- Président du conseil d'administration de Dexia Sabadell (jusqu'en décembre 2010)
- Représentant permanent de Dexia Crédit Local, membre de SOFCA-GIE (jusqu'en janvier 2011)
- Président du conseil d'administration de LCL Obligations Euro (jusqu'en juin 2010)
- Président du conseil d'administration de Dexia Sofaxis (jusqu'en décembre 2010)
- Représentant permanent de Dexia Crédit Local, membre du conseil de surveillance de Dexia Municipal Agency (jusqu'en janvier 2011)
- Représentant permanent de Dexia Crédit Local, administrateur de Dexia CLF Banque (jusqu'en janvier 2011)
- Administrateur de Dexia Holdings, Inc. (jusqu'en décembre 2010)
- Administrateur de Dexia FP Holdings, Inc. (jusqu'en décembre 2010)
- Administrateur de Dexia Financial products Services LLC (anciennement dénommée HF Services LLC) (jusqu'en décembre 2010)
- Administrateur de FSA Asset Management LLC (jusqu'en décembre 2010)
- Administrateur de FSA Capital Markets Services LLC (jusqu'en décembre 2010)
- Administrateur de FSA Capital Management Services LLC (jusqu'en décembre 2010)

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Fédération Nationale des Travaux Publics représentée par Monsieur Patrick Bernasconi*

55 ans

Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics
3, rue de Berri – 75008 Paris

- Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics
- Président de Bernasconi T.P.
- Président de Science et Industrie

** Membre indépendant.*

- Président du conseil d'administration et directeur général de L'Immobilière des Travaux Publics
- Administrateur de SMAVIE BTP
- Représentant permanent de la Fédération Nationale des Travaux Publics, membre du conseil de surveillance de BTP Banque
- Représentant permanent de la Fédération Nationale des Travaux Publics, vice-présidente de SMA BTP
- Co-gérant de SCI Bernasconi Frères
- Associé gérant de Casa Déco
- Administrateur de Château des Deux Rives
- Président du conseil d'administration de la SGAM BTP (depuis juillet 2010)

La Fédération Française du Bâtiment représentée par Monsieur Didier Ridoret*

59 ans

Président de la Fédération Française du Bâtiment
33, avenue Kléber – 75016 Paris

- Président de la Fédération Française du Bâtiment
- Co-gérant de Elibois SARL
- Co-gérant de France Menuisiers SARL
- Co-gérant de Menuiseries Niortaises SARL
- Directeur général délégué de Ridoret Menuiserie SA
- Co-gérant de Roche Alu SARL
- Co-gérant de Roche France SARL
- Co-gérant de Roche PVC SARL
- Directeur général de SAG SAS
- Co-gérant de Pont de la Reine SCI
- Vice-président du conseil de surveillance de BTP Banque SA
- Représentant permanent de la Fédération Française du Bâtiment, administrateur, membre du Comité directeur de l'Union des caisses de France du réseau Congés intempérie du BTP
- Représentant permanent de la Fédération Française du Bâtiment, censeur de ECOFI Investissements SA
- Représentant permanent de la Fédération Française du Bâtiment, vice-présidente de SMA BTP
- Représentant permanent de la Fédération Française du Bâtiment, vice-présidente de SMAVIE BTP
- Co-gérant de DIFRAHEL
- Président du conseil d'administration de la SICAV BTP Obligations (depuis décembre 2010)
- Censeur de la SICAV BTP Associations
- Censeur de la SICAV BTP Rendements
- Vice-président du conseil d'administration de la Société de Groupe d'Assurance Mutuelle du Bâtiment et des Travaux Publics (SGAM BTP) (depuis avril 2010)
- Président du conseil de surveillance de la Caisse de Garantie Immobilière du Bâtiment (depuis septembre 2010)

Monsieur Julien Brami

36 ans

Directeur-adjoint et responsable du pôle financier, département participation, direction des finances et de la stratégie de la Caisse des Dépôts – 56, rue de Lille – 75007 Paris

- Membre du conseil d'administration de CDC Entreprises
- Membre du conseil d'administration du Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de Dommages (FGAO)
- Administrateur de Global Seguros (jusqu'en mars 2010)
- Administrateur de Global Vida (jusqu'en mars 2010)
- Membre du conseil d'administration de Qualium Investissement

Monsieur Jean-Pierre Brunel*

67 ans

Avocat
226, rue Georges Besse – 30000 Nîmes

- Administrateur de Services Conseil Expertises Territoire
- Président du conseil d'administration de la SA d'HLM Le Nouveau Logis - Centre Limousin
- Gérant de Tradanimes (depuis février 2010)

Monsieur Philippe Duron*

63 ans

Député-Maire de Caen
Esplanade Jean-Marie Louvel – 14027 Caen cedex 09

** Membre indépendant.*

Monsieur Jean-Pol Henry*

67 ans

Député honoraire de la chambre de représentants
118, rue de la Madeleine – 6041 Gosselies – Belgique

Monsieur Pierre Mariani

54 ans

Président du comité de direction de Dexia SA
Dexia SA – Place Rogier 11 – B-1210 Bruxelles – Belgique

- Administrateur délégué de Dexia SA
- Administrateur de Dexia Banque Belgique
- Administrateur de Dexia BIL
- Administrateur et président du comité d'audit d'EDF

Monsieur Édouard Philippe* (administrateur depuis le 21 mai 2010)

40 ans

Maire du Havre – Conseiller général et président de la communauté de l'agglomération havraise
Place de l'Hôtel de Ville – BP 51 – 76084 Le Havre cedex

- Membre du conseil de surveillance du Grand Port Maritime du Havre

Monsieur Philippe Rucheton

62 ans

Membre du comité de direction de Dexia SA
Dexia SA – Place Rogier 11 – B-1210 Bruxelles – Belgique

- Président du conseil de surveillance de Dexia Municipal Agency
- Administrateur de Dexia Asset Management Luxembourg
- Administrateur de Denizbank AS
- Administrateur de Dexia Holdings, Inc.
- Administrateur de Dexia FP Holdings, Inc.
- Administrateur de Dexia Financial products Services LLC (anciennement dénommée HF Services LLC)
- Administrateur de FSA Asset Management LLC
- Administrateur de FSA Capital Markets Services LLC
- Administrateur de FSA Capital Management Services LLC
- Administrateur de Dexia Insurance Belgium
- Administrateur de Dexia BIL (depuis juin 2010)

** Membre indépendant.*

Madame Francine Swiggers

58 ans

Président du comité de direction du groupe Arco
6, avenue Livingstone – 1000 Bruxelles – Belgique

- Administrateur de Dexia SA
- Administrateur de Dexia Banque SA
- Administrateur et président du comité de direction d'Arcofin CVBA
- Administrateur et président du comité de direction d'Arcopar CVBA
- Président du conseil d'administration et président du comité de direction d'Arcoplus CVBA
- Administrateur d'Auxipar NV
- Président du conseil d'administration d'Interfinance CVBA
- Président du conseil d'administration et président du comité de direction d'Arcosyn BV
- Administrateur de Sofato
- Président du conseil d'administration de Procura
- Administrateur d'Aquafin NV
- Administrateur de VDK – Caisse d'Épargne
- Membre du conseil d'administration de De Warande
- Membre du conseil d'administration de Hogeschool Universiteit Brussel
- Administrateur de Vlerick Alumni (depuis juin 2010)

Monsieur René Thissen*

64 ans

Député wallon honoraire
23, rue de Bouhémont – 4950 Waimes – Belgique

- Administrateur du Centre Hospitalier Chrétien
- Administrateur d'Unio Bruxelles ASBL
- Président du conseil d'administration de la Société Wallonne des Eaux
- Président du conseil d'administration de SAGIMA SA

REPRÉSENTANTS DU COMITÉ D'ENTREPRISE

Madame Valérie Hudé (jusqu'au 7 décembre 2010)

Madame Isabelle Lourenço (depuis le 7 décembre 2010)

Monsieur Pascal Cardineaud

2. Rémunérations et engagements

2.1. Introduction

PROCÉDURE

La rémunération des membres du comité de direction de Dexia SA, dont celle du directeur général de Dexia Crédit Local, est fixée par le conseil d'administration de Dexia SA sur proposition du comité des nominations et des rémunérations.

Le comité des nominations et des rémunérations analyse les niveaux de rémunération des membres du comité de direction au regard des rémunérations appliquées au sein d'autres entreprises du secteur.

Dans ce cadre, des cabinets de conseil en rémunération sont consultés pour obtenir des informations sur les évolutions des salaires sur le marché du travail dans le secteur financier.

Afin d'offrir des rémunérations alignées sur le marché, le comité des nominations et des rémunérations sollicite tous les deux ans une étude de *benchmarking*. Cette étude a été réalisée en 2010 avec l'appui de Towers Watson, consultant externe spécialisé.

Le comité des nominations et des rémunérations détermine le groupe de référence des entreprises à inclure dans le *benchmark* ainsi que le positionnement de Dexia vis-à-vis de ce groupe de référence.

À l'occasion de l'analyse de ce *benchmark*, le comité des nominations et des rémunérations propose, pour ce qui concerne les membres du comité de direction de Dexia SA, au conseil d'administration, les éventuelles augmentations de rémunération fixe ainsi que, le cas échéant, l'ajustement des amplitudes de rémunération variable et toutes les modifications justifiées par l'évolution du marché.

L'année où le comité des nominations et des rémunérations ne requiert pas de *benchmark*, il sera informé par son conseiller externe (spécialisé en rémunération) de l'évolution du marché de la rémunération des dirigeants.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La rémunération des dirigeants des entreprises du secteur financier a fait l'objet de nombreuses réglementations au cours de ces deux dernières années.

Le conseil d'administration s'est immédiatement engagé dans le respect de ce cadre réglementaire tel qu'il évolue sur la base des dispositions nationales et internationales visant à renforcer le gouvernement d'entreprise, notamment en termes de rémunération, ainsi que des circulaires de la Commission Bancaire, Financière et des Assurances (CBFA).

Dans ce contexte, Dexia a même anticipé l'année dernière les obligations pesant sur le secteur financier en ce qui concerne notamment l'étalement de la rémunération variable.

Durant l'année 2010, Dexia a revu sa politique de rémunération au regard des initiatives récentes en la matière et à transmis à la CBFA une politique de rémunération globale pour le groupe Dexia conforme à la réglementation belge et européenne ainsi qu'aux principes récents en matière de saines pratiques de rémunération.

Conformément à la réglementation, Dexia modifie rétroactivement les conditions des rémunérations variables 2010 versées en 2011 et ajuste, en conséquence, sa politique de rémunération avec effet rétroactif.

La politique de rémunération de Dexia a été préparée par le département ressources humaines en collaboration avec les départements audit, risque et *compliance, legal & tax* et soumise au comité des nominations et des rémunérations de Dexia SA.

Les propositions du comité des nominations et des rémunérations ont été soumises au conseil d'administration de Dexia SA qui a validé la politique de rémunération du groupe. Le conseil d'administration de Dexia Crédit Local a approuvé, pour la partie qui le concerne, la politique de rémunération du groupe Dexia ainsi que les dispositions applicables aux collaborateurs de Dexia Crédit Local.

La politique de rémunération applicable aux rémunérations payées à partir de l'année 2011 énonce, d'une part, des principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs du groupe Dexia. Elle contient, d'autre part, dans le respect du principe de proportionnalité, des dispositions particulières, exclusivement applicables à une population identifiée comme étant susceptible d'impacter le profil de risque du groupe Dexia en raison de la nature ou du niveau de ses fonctions et/ou rémunérations.

ORIENTATIONS ADOPTÉES CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION

Compte tenu des lignes directrices notamment reprises dans l'arrêté royal du 22 février 2011[1], le conseil d'administration a revu l'équilibre des *packages* de rémunération des dirigeants et du *senior management* du groupe.

Cette révision vise à réduire l'incitation excessive à la prise de risque que peut revêtir le recours à une rémunération variable trop importante par rapport à la rémunération fixe.

Elle permettra, également, sans augmentation des coûts, de réduire sensiblement l'amplitude de la rémunération variable tout en maintenant un *package* compétitif pour les dirigeants du groupe.

2.2. Rémunération des membres du comité de direction[2]

RÉMUNÉRATION FIXE ET VARIABLE

La rémunération des membres du comité de direction est composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

La rémunération fixe et variable des membres du comité de direction constitue un ensemble dont est déduit, sauf décision contraire du

(1) Arrêté royal portant approbation du règlement de la Commission Bancaire, Financière et des Assurances du 8 février 2011 concernant la politique de rémunération des établissements financiers.
(2) Ce terme est utilisé dans la présente section au sens des membres du comité de direction de Dexia SA, dont certains sont administrateurs de Dexia Crédit Local.

conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et rémunérations, tout jeton de présence ou tantième payé à un membre du comité de direction par une société du groupe Dexia ou par une société tierce dans laquelle un mandat est exercé au nom et pour compte de Dexia.

RÉMUNÉRATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2010

a. Rémunération fixe

Rémunération de base

La rémunération de base est déterminée en considération de la nature et de l'importance des responsabilités exercées par chacun (et en tenant compte des références de marché pour des postes de dimension comparable).

Tableaux de synthèse des rémunérations fixes et avantages

(en EUR)	Rémunération fixe versée en 2009	Frais de représentation	Autres avantages[1]
Pierre Mariani	1 000 000	6 324	2 264
Pascal Poupelle	500 000	-	720
Philippe Rucheton	500 000	6 324	1 938

(en EUR)	Rémunération fixe versée en 2010	Frais de représentation	Autres avantages[1]
Pierre Mariani	1 000 000	6 324	3 087
Pascal Poupelle	500 000	-	2 921
Philippe Rucheton	500 000	6 324	2 174

(1) Les montants correspondent à l'avantage fiscal lié à la mise à disposition d'un véhicule de fonction pouvant être utilisé également à des fins privées.

Prime de fonction

Conformément à ce qui précède, le conseil d'administration a décidé de réduire la rémunération variable dépendant de la performance des membres du comité de direction afin de réduire la potentielle incitation à la prise excessive de risque.

En conséquence, le conseil a décidé d'octroyer une prime de fonction, non affectée par la performance, versée trimestriellement aux membres du comité de direction. Cette prime sera versée pour la première fois au 1er avril 2011 au titre de l'année 2010. La rémunération variable et l'amplitude de cette dernière seront réduites à due concurrence.

De la sorte, le conseil, conformément à l'article 7,L de l'arrêté royal du 22 février 2011, renforce la rémunération non liée à la performance qui doit représenter une part significative de l'ensemble de la rémunération.

Sur la base des décisions du conseil d'administration, la prime de fonction représente :

(en EUR)	
Pierre Mariani	200 000
Pascal Poupelle	-
Philippe Rucheton	100 000

b. Rémunération variable au titre de l'année 2010

Principes

La rémunération variable sera octroyée à concurrence d'au moins 50 % sous la forme d'instruments représentatifs du capital.
Ces instruments se traduiront, au choix du bénéficiaire, par :
- un paiement en espèces indexé sur le cours de l'action ;
- un paiement en hybride *tier 1*.

Étalement de la rémunération variable

La partie différée de la rémunération variable correspond au minimum à 40 % du montant total de la rémunération variable.

Le principe d'étalement de la rémunération variable est applicable à la totalité de la rémunération variable.

La période d'étalement porte sur les trois années suivant l'exercice au cours duquel la rémunération variable est due. La partie différée de la rémunération variable sera octroyée au cours des années 2012, 2013 et 2014, à concurrence d'un tiers chaque année, pour autant que les conditions décrites ci-après soient remplies :

- le conseil d'administration vérifiera, sur proposition du comité des nominations et rémunérations, à chaque date de versement d'une partie différée, que la performance du membre du comité de direction ne s'est pas dégradée ;

- le membre du comité de direction est toujours au service du groupe lors du paiement des différentes échéances. Les parties différées seront perdues dans l'hypothèse où le bénéficiaire quitte le groupe de manière volontaire ou dans l'hypothèse d'une rupture pour faute grave/lourde. Ce, sauf décision contraire du conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et rémunérations.

Rétention

Les instruments représentatifs du capital sous la forme desquels la rémunération variable est partiellement octroyée sont assortis d'une période de rétention d'un an maximum.

Ajustement *a posteriori* de la rémunération variable

La rémunération variable pourra faire l'objet d'ajustements en cas de mauvaise performance individuelle ou collective notamment.

Application de ces principes au titre de 2010

Le conseil d'administration a pris acte que les objectifs du plan de transformation avaient été atteints et même dépassés en 2010.

Comme en 2009, le conseil d'administration réaffirme que la rémunération variable, au titre de l'année 2010, doit être inférieure aux pratiques *ante* crise à niveau de fonction équivalente.

Le conseil rappelle qu'aucune option sur actions ou attribution gratuite d'actions n'a été réalisée durant l'année 2010.

Tableau de synthèse des rémunérations variables

(en EUR)	2009	2010
Pierre Mariani	800 000	600 000
Pascal Poupelle	300 000	-
Philippe Rucheton	300 000	200 000

Les montants repris dans le tableau ci-dessous sont, conformément à la politique de rémunération de Dexia, payés de manière étalée sur 2/3 ans.

La partie versée immédiatement en *cash*, représente, conformément aux règles de la politique de rémunération adoptée par le conseil d'administration, 30 % de la rémunération variable. Le solde étant différé dans le temps.

Tableau de synthèse concernant l'étalement dans le temps des rémunérations variables

(en EUR)		Montant payé en 2011	Montant payé en 2012	Montant payé en 2013	Montant payé en 2014	Montant payé en 2015	TOTAL
Pierre Mariani	*Cash*	180 000	40 000	40 000	40 000	-	300 000
	Instrument*	-	180 000	40 000	40 000	40 000	300 000
Philippe Rucheton	*Cash*	60 000	13 333	13 333	13 333	-	100 000
	Instrument*	-	60 000	13 333	13 333	13 333	100 000

** La contrevaleur des instruments représentatifs du capital est libérée après une période de rétention d'un an suivant l'acquisition définitive des droits, tel qu'il apparaît dans le tableau.*

PARTIE ÉTALÉE DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE 2009 DUE EN 2011

Principes

Le conseil d'administration a décidé d'appliquer, en 2009, des principes permettant de lier la rémunération variable aux performances sur le long terme. Pour ce faire, le paiement de la rémunération variable a été étalé et subordonné à certaines conditions à réaliser sur plusieurs années. À ce titre, la partie différée est liée au cours de l'action et est susceptible d'ajustements en cas de mauvaise performance.

Conditions de l'attribution et du paiement de la rémunération variable

Au titre de 2009, l'attribution et le paiement des rémunérations variables des membres du comité de direction étaient conditionnés outre à un maintien du niveau de performance et au respect des engagements pris auprès de la Commission européenne, à la non-reconduction des garanties des États sur les prêts interbancaires et émissions obligataires au-delà du 30 juin 2010.

Étalement de la rémunération variable

Conformément aux principes évoqués ci-dessus, la rémunération variable des membres du comité de direction pour l'année 2009 a fait l'objet d'un étalement du paiement sur trois ans, la partie différée étant déterminée dans les conditions suivantes :

- En n+1 (i.e. 2010), le membre du comité de direction perçoit :
  - pour la partie qui n'excède pas EUR 50 000 : 100 %
  - pour la partie qui excède EUR 50 000 sans dépasser EUR 100 000 : 50 %
  - pour la partie qui excède EUR 100 000 : 33 %

- Le membre du comité de direction est susceptible de percevoir le solde, dans les conditions décrites ci-dessus, en n+2 (i.e. 2011) et en n+3 (i.e. 2012), pour autant qu'il soit toujours au service du groupe lors du paiement des différentes échéances. Les parties différées sont perdues dans l'hypothèse où le bénéficiaire quitte le groupe de manière volontaire ou dans l'hypothèse d'une rupture pour faute grave/lourde. Ce, sauf décision contraire du conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et rémunérations.

Afin d'indexer la partie différée sur le cours de l'action durant la période d'étalement et partant d'associer étroitement les intérêts des membres du comité de direction à ceux de l'actionnaire (dans une vision long terme), la partie différée a été convertie en un nombre d'actions Dexia, sur la base d'un cours de référence de EUR 4,253, correspondant à la moyenne des cours de clôture de l'action Dexia sur Euronext Bruxelles durant les trente jours précédant le 1er mars 2010.

Au moment du paiement éventuel de la partie différée, la valorisation de celle-ci s'effectue sur la base d'un cours de référence correspondant à la moyenne des cours de clôture de l'action Dexia sur Euronext Bruxelles durant les trente jours précédant le 1er mars de l'année de paiement.

Aménagements au regard des initiatives récentes en matière de gouvernement d'entreprise

Ainsi que le conseil d'administration s'en est réservé le droit, les modalités de paiement de la partie différée de la rémunération variable 2009 ont été revues au regard des récents principes et dispositions adoptés en matière de bonne gouvernance et de saines pratiques de rémunération.

Au terme des dispositions de la directive européenne CRD III[(1)] telles que précisées par les recommandations du *Committee of European Banking Supervisors,* le principe d'indexation de la rémunération variable sur le cours de l'action peut être limité à la moitié de la rémunération variable totale.

Il a dès lors été décidé que la moitié des titres représentatifs du capital auxquels correspond la partie différée de la rémunération variable 2009 sera valorisée à partir du cours de référence sur la base duquel la conversion en titres représentatifs du capital a initialement été effectuée.

(1) Directive amendant les directives du Parlement européen et du conseil du 14 juin 2006 n° 2006/48/CE concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et son exercice et n° 2006/49/CE sur l'adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit.

Évolution de la partie différée de la rémunération 2009 due en 2011 et 2012

(en EUR)		Montant payé en 2010	Montant payé en 2011	Montant payé en 2012	Total
Pierre Mariani	*Cash*	308 333	128 768	128 768	565 869
	Valeur des instruments à l'octroi[1][2]	-	128 768	128 768	257 536
	Valeur des instruments à la date de paiement[2]	-	95 524	-	95 524
Philippe Rucheton	*Cash*	141 667	41 467	41 467	224 601
	Valeur des instruments à l'octroi[1][2]	-	41 467	41 467	82 934
	Valeur des instruments à la date de paiement[2]	-	30 761	-	30 761
Pascal Poupelle	*Cash*	141 667	41 467	41 467	224 601
	Valeur des instruments à l'octroi[1][2]	-	41 467	41 467	82 934
	Valeur des instruments à la date de paiement[2]	-	30 761	-	30 761

(1) Les montants repris au titre de 2012 devront être ajustés en fonction du cours de bourse en mars 2012.

(2) Les montants sont différents de ceux présentés dans le rapport annuel 2009 étant donné leur ajustement à la suite de l'émission des actions de bonus décidée par l'AGE Dexia SA du 12 mai 2010.

Compte tenu de l'ajustement à la suite de l'émission des actions de bonus décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2010 et de l'évolution du cours de bourse, les montants payés aux membres du comité de direction en mars 2011 sont en réduction de 13 % par rapport à la valeur initiale.

PENSIONS EXTRA-LÉGALES

Certains membres du comité de direction bénéficient d'une pension complémentaire extra-légale mise en place par Dexia. Divers régimes sont applicables à chacun de ces membres :

Pierre Mariani et Philippe Rucheton bénéficient du nouveau régime de plan de pension extra-légal pour les membres du comité de direction sous contrat belge. Au moment de la retraite, ils auront droit au capital constitutif de la capitalisation de contributions annuelles. Ces dernières représentent un pourcentage fixe d'une rémunération annuelle fixe plafonnée.

Des primes annuelles de EUR 537 450 ont été payées en 2010 au bénéfice des membres sous contrat belge du comité de direction dont EUR 147 183 pour Pierre Mariani et EUR 97 007 pour Philippe Rucheton.

Des primes annuelles collectives de EUR 211 110 ont été payées en 2010 au bénéfice des membres sous contrat belge du comité de direction pour une couverture supplémentaire décès, invalidité permanente et frais de traitement médical, dont EUR 70 767 pour Pierre Mariani, et EUR 59 529 pour Philippe Rucheton.

Des primes annuelles collectives de EUR 6 015 ont été payées en 2010 au bénéfice du membre sous contrat français du comité, Pascal Poupelle, pour les couvertures obligatoires et supplémentaires décès, invalidité, permanente et frais médicaux.

CONDITIONS RELATIVES AU DÉPART

Pierre Mariani a droit, en cas de résiliation par Dexia du contrat qui le lie à Dexia, à une indemnité forfaitaire et unique dont le montant sera déterminé en fonction des règles adoptées par l'AFEP/MEDEF.

Philippe Rucheton a droit, en cas de résiliation par Dexia du contrat qui le lie à Dexia, dans les douze mois d'un changement de contrôle, à une indemnité égale aux rémunérations fixes et variables correspondant à une période de 18 mois, sans préjudice des règles de droit commun qui pourraient, le cas échéant, être applicables.

Dans le cadre de la résiliation de son contrat avec Dexia, Pascal Poupelle a perçu, à l'occasion de son départ, l'équivalent de sa rémunération variable due au titre de l'année 2010 et une indemnité égale à 12 mois de rémunération fixe.

2.3. Jetons de présence

Le montant des jetons de présence des administrateurs de Dexia Crédit Local a été fixé par l'assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2009 à EUR 225 000. Au titre de l'exercice 2010, une somme de EUR 150 500 a été versée. Le détail des attributions tenant compte de l'assiduité est donné dans le tableau ci-après.

Tableau sur les jetons de présence versés par Dexia Crédit Local

Membres du conseil	Jetons de présence versés au titre de l'exercice 2009	Jetons de présence versés au titre de l'exercice 2010
Julien Brami	2 500	15 000
Jean-Pierre Brunel	21 000(1)	21 000(1)
Jean-Luc Dehaene	0(2)	0(2)
Philippe Duron	5 000	12 500
FFB (Didier Ridoret)	7 500	15 000
FNTP (Patrick Bernasconi)	18 500(1)	21 000(1)
Jean-Pol Henry	11 250(3)	11 250(3)
Pierre Mariani	0	0
Pascal Poupelle	0	0
Philippe Rucheton	0	0
Antoine Rufenacht(4)	2 500	-
Édouard Philippe(5)	-	15 000
Francine Swiggers	13 875(6)(7)	15 750(6)(7)
René Thissen	9 375(3)	11 250(3)
TOTAL	**104 000**	**137 750**

(1) Y compris montant versé au titre de sa participation au comité d'audit.
(2) Dexia SA a versé, à titre de rémunération, à Jean-Luc Dehaene au titre de son mandat d'administrateur et président du conseil d'administration de Dexia SA, un montant de EUR 88 000 pour l'exercice 2009 et un montant de EUR 88 000 pour l'exercice 2010.
(3) Après retenue à la source.
(4) Démission le 24 septembre 2009.
(5) Nomination le 21 mai 2010.
(6) Dexia SA a versé, à titre de rémunération, à Francine Swiggers au titre de son mandat d'administrateur de Dexia SA, un montant de EUR 46 000 pour l'exercice 2009 et un montant de EUR 46 000 pour l'exercice 2010.
(7) Y compris montant versé au titre de sa participation au comité d'audit et après retenue à la source.

Faits marquants et perspectives

1. Faits marquants

Après une année 2009 marquée par une amélioration globale des conditions d'accès aux marchés financiers, 2010 a été contrastée avec notamment le développement du risque souverain en Europe.

Dexia a poursuivi la mise en œuvre au-delà des objectifs initialement fixés, des mesures indispensables au rétablissement de sa situation financière, notamment au travers de la réduction des portefeuilles et du besoin de financement à court terme. Ces réalisations ont permis au groupe Dexia de retrouver son autonomie financière avec la sortie de la garantie des États en juin 2010.

L'accord intervenu début février 2010 avec la Commission européenne a été un élément déterminant pour 2010 et le restera pour les années à venir.

1.1. Décision de la Commission européenne

La Commission européenne a publié au mois de juillet 2010 sa décision finale, prise le 26 février 2010, approuvant l'aide accordée à Dexia par les États belge, français et luxembourgeois.

La décision a mis un terme à l'enquête approfondie menée par la Commission européenne. La viabilité à long terme de Dexia a été confirmée par la Commission européenne, qui a également approuvé le plan de restructuration de Dexia et ses principales avancées.

L'accord de la Commission européenne, qui s'inscrit pleinement dans la dynamique du plan de transformation du groupe, permet à Dexia de continuer à développer ses métiers principaux sur ses marchés historiques, la France, la Belgique et le Luxembourg, ainsi qu'en Turquie.

1.2. Sortie de la garantie des États

Le 30 juin 2010, Dexia est complètement sorti du mécanisme de garantie des États sur ses financements, mis en place en octobre 2008.

En effet, compte tenu de l'amélioration de sa situation de liquidité et en accord avec ses engagements pris à l'égard de la Commission européenne, le groupe a cessé d'émettre de la dette garantie quatre mois avant l'échéance formelle du 30 octobre 2010. La sortie s'est faite de façon progressive. Dexia a renoncé dès octobre 2009 à la garantie pour les contrats d'une échéance inférieure à un mois ou à échéance indéterminée. Ensuite le groupe a cessé de recourir à la garantie pour ses contrats de dépôts, notamment les dépôts interbancaires, à partir du 1er mars 2010, pour finalement définitivement cesser tout recours pour ses financements à moins d'un an le 31 mai 2010 et pour ses financements à moyen et long termes le 30 juin 2010. Tous les instruments non encore remboursés ayant été émis dans le cadre de la garantie des États avant le 30 juin 2010 continuent à bénéficier de ladite garantie, conformément aux termes et conditions qui régissent ces émissions.

La dette couverte par la garantie est principalement allouée au financement de la *Legacy Division* du groupe, dont les actifs devraient considérablement diminuer d'ici 2014 grâce à d'importants efforts de réduction du bilan.

Au 31 décembre 2010, Dexia a émis EUR 44,4 milliards de dettes à moyen et long termes, dont EUR 42,1 milliards ont été émis par le groupe Dexia Crédit Local (EUR 19,1 milliards par Dexia Crédit Local).

1.3. Poursuite des désinvestissements

En ligne avec la décision de la Commission européenne, Dexia a accéléré son programme de réduction de taille du bilan. Un total de EUR 27,2 milliards d'obligations et de prêts non stratégiques a déjà été vendu en 2010 après un montant total cédé de EUR 18,3 milliards en 2009. Après la vente de FSA Holdings Ltd en juillet 2009 et de la participation dans Assured Guaranty Ltd en mars 2010, d'autres entités ou participations financières comme Crédit du Nord (Dexia détenait 20 % : 10 % par Dexia Crédit Local et 10 % par Dexia Banque Belgique), Dexia Épargne Pension (Dexia détenait 100 % dont 12,25 % détenus par Dexia Crédit Local), et SPE (société active dans le domaine énergétique dont Dexia détenait 6,13 %), ont également été vendues.

En novembre 2010, Dexia a conclu un accord avec Penta Investments, une société d'investissement d'Europe centrale, sur la vente de sa participation, *via* Dexia Crédit Local et sa filiale Dexia Kommunalkredit Bank, de 88,71 % dans Dexia banka Slovensko. Cette opération s'inscrit dans le cadre des engagements pris envers la Commission européenne en février 2010 qui prévoient la vente de Dexia banka Slovensko par Dexia avant le 31 octobre 2012.

L'opération devrait être finalisée durant le premier semestre 2011.

1.4. Réduction du profil de risque

Le profil de risque et la liquidité du groupe se sont améliorés grâce à la mise en œuvre rapide du programme de financement à long terme et l'alignement de la production du métier *Public and Wholesale Banking* sur les capacités de financement à long terme du groupe.

Les besoins de financement à court terme ont été réduits d'environ EUR 47 milliards par rapport à décembre 2009. Le financement du groupe a progressivement moins reposé sur le financement garanti par les États et l'apport des banques centrales.

1.5. Plan stratégique Dexia 2014[1]

La stratégie que Dexia s'est fixé pour 2014 a pour objectif :

- d'achever sa restructuration financière, en privilégiant les revenus provenant des franchises commerciales ;
- de consolider et développer ses franchises commerciales fortes ;
- de se doter d'un modèle opérationnel optimisé, porté par la recherche de synergies et de gains d'efficacité.

En 2014, le groupe aura réduit la taille de son bilan de 35 % à moins de EUR 430 milliards et aura effectué une profonde modification de sa structure de financement afin d'atteindre un maximum de 11 % de financement à court terme.

Dexia aura amélioré la qualité de ses revenus en diminuant la part issue des activités financières (transformation et revenus des portefeuilles d'investissement) et en développant les revenus commerciaux, lesquels représenteront 95 % du total des revenus estimés.

Le groupe poursuivra son effort de réduction des coûts afin d'atteindre un coefficient d'exploitation inférieur à 65 % en 2014.

Concernant l'activité *Public and Wholesale Banking* en France, l'ambition de Dexia est d'être un spécialiste sélectif, rentable et reconnu, doté d'une base de 2 500 clients stratégiques et disposant d'une offre de produits élargie (grâce notamment aux développements dans le secteur de l'assurance, de la gestion d'actifs, des produits de placement…). Cet objectif est accrédité par la situation prévalant d'ores et déjà en 2010, où la production annuelle a été divisée par 2,5 entre 2008 et 2010. Dans le domaine des crédits structurés, Dexia a adopté de façon proactive une démarche de clarification et de transparence des règles commerciales à l'égard de sa clientèle.

1.6. Renforcement de l'équipe de direction de Dexia

En décembre 2010, le groupe s'est doté d'une équipe dirigeante renforcée et adaptée à la nouvelle étape que constitue le plan stratégique Dexia 2014.

La nouvelle équipe du comité de direction a été élargie à dix membres afin de réunir les compétences essentielles qui permettront à Dexia d'atteindre les objectifs de son plan stratégique.

Concernant le métier *Public and Wholesale Banking*, M. Alain Clot a été nommé responsable de ce métier en remplacement de M. Pascal Poupelle qui a souhaité quitter le groupe. M. Alain Clot a été nommé directeur général de Dexia Crédit Local par le conseil d'administration de Dexia Crédit Local.

1.7. Renforcement des fonds propres de Dexia Crédit Local

Dexia a renforcé les fonds propres de Dexia Crédit Local à hauteur de EUR 640 millions par la conversion d'un prêt subordonné précédemment consenti par Dexia à sa filiale. Cette opération vise à permettre à Dexia Crédit Local de respecter les contraintes légales et réglementaires notamment du fait de la constatation de la baisse de valeur de son portefeuille titres.

1.8. Partenariat industriel Crédit Mutuel-CIC-Dexia

Les groupes Crédit Mutuel-CIC et Dexia ont signé en septembre 2010 une lettre d'engagement pour la mise en place d'un partenariat industriel. Il porte sur l'activité de banque commerciale de Dexia Crédit Local auprès de ses clients du secteur public local en France.

Le partenariat couvrira la fourniture d'une plateforme de banque commerciale et les fonctionnalités associées, services assurés, aujourd'hui et jusqu'à la fin 2012, par le Crédit du Nord.

Le groupe Dexia bénéficiera, grâce à la plateforme industrielle du groupe Crédit Mutuel-CIC, de services bancaires de premier rang, ce qui lui permettra de mettre à disposition de ses clients une offre de services étendue et performante.

1.9. Démarche qualité

En 2010, la certification ISO 9001 a été renouvelée pour l'ensemble des activités commerciales, financières et administratives exercées en France par Dexia Crédit Local.

La démarche qualité de Dexia Sofaxis s'appuie sur un système de *management* et une quadruple certification : ISO 9001, ISO 14001 (Environnement), 18001 (Sécurité) et 8000 (Éthique).

La démarche de *management* environnemental de Dexia Crediop est également certifiée ISO 14001.

(1) La stratégie décrite dans le présent chapitre a été établie en tenant compte du contexte financier et économique et des informations disponibles au moment de son établissement. Des adaptations pourront y être apportées notamment en cas de changement matériel des conditions de marchés, de la législation et réglementation (entre autres les principes comptables) et du contrôle prudentiel.

2. Perspectives

Les perspectives du groupe Dexia ont été présentées aux investisseurs et à la presse en octobre 2010. L'horizon qui a été retenu est l'année 2014, date à laquelle Dexia s'est fixé pour objectif d'achever sa restructuration financière, de consolider et développer ses franchises commerciales fortes, et enfin de se doter d'un modèle opérationnel optimisé.

Naturellement, cette restructuration concerne également les services bancaires et financiers au secteur public local qui ont d'ores et déjà fait l'objet d'un recentrage sur les marchés historiques que sont la France pour Dexia Crédit Local et la Belgique pour Dexia Banque Belgique.

Avant de présenter les orientations stratégiques de Dexia Crédit Local, sont analysées ci-après la situation et les perspectives financières du secteur public local en Europe et en France.

2.1. Les finances du secteur public local : constats et perspectives

EN EUROPE

Actrices de premier plan en matière d'action sociale et d'investissement dans l'Union européenne, les collectivités locales ont été touchées à la fois par les effets de la crise économique et financière et par ceux des plans de relance qui ont fortement sollicité leurs finances. Aujourd'hui, elles doivent trouver leur chemin entre austérité et reprise.

L'année 2009 (dernière année de disponibilité des données Eurostat) aura été marquée par une baisse de 4,5 % en volume de leurs recettes fiscales et de 14 % de leurs recettes patrimoniales, baisses compensées par une progression des dotations et subventions de 6,9 %, traduisant le soutien des États au secteur local dans le cadre des plans de relance. Au total, les recettes du secteur public local s'élèvent en 2009 à EUR 1 572 milliards, en progression en volume de 1,5 % par rapport à l'année précédente. Leurs dépenses ont, quant à elles, augmenté de 2,7 %, sous l'impulsion de la progression des prestations sociales (+5,6 %), pour atteindre, avec EUR 1 636 milliards, 13,9 % du PIB et 27,3 % des dépenses publiques de l'Union européenne.

L'investissement local a également connu une progression relativement significative, avec +3,3 % et même plus de 5 % dans 12 pays européens dont le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Espagne et la Pologne. Les frais financiers ont diminué de 20,0 % en 2009, résultat de la baisse des taux d'intérêt et de la réduction du stock de dette locale lors des années précédentes.

Au total, ces hausses de dépenses et la moindre progression des recettes se sont traduites en 2009 par un accroissement du besoin de financement et une augmentation de l'encours de la dette sur un an de 9,0 % en moyenne : elle atteint EUR 762 milliards fin 2009.

2010 est également une année de forte instabilité pour les collectivités locales européennes qui sont prises sous le feu croisé de contraintes internes, mais aussi externes : la faiblesse de la reprise économique qui ne permet pas de prévoir d'augmentation significative des recettes, en tout cas pour celles qui sont sensibles à la conjoncture économique ; la poursuite de la crise sociale qui pèse toujours sur les dépenses sociales ; l'engagement de nombreuses collectivités dans des programmes d'investissement qui ne peuvent être stoppés brutalement ; enfin, les nouvelles mesures de restriction budgétaire imposées par les gouvernements centraux dans le cadre des plans nationaux d'austérité. Ces dernières devraient avoir un impact direct ou indirect sur les collectivités locales dès 2010 mais également à plus long terme.

Plusieurs gouvernements ont ainsi décidé de geler ou de diminuer leurs transferts financiers au secteur local. C'est le cas de la France, avec le gel des concours financiers de l'État aux collectivités locales sur la période 2011-2013, de l'Italie, avec la diminution des dotations de l'État aux régions, provinces et communes de près de EUR 6 milliards en cumul sur 2011 et 2012 ou encore du Royaume-Uni. Les dotations des États aux collectivités locales devraient donc moins progresser en 2010 dans l'Union européenne, voire diminuer. Cette diminution pourrait cependant être compensée par une certaine hausse des recettes fiscales, résultant moins de la reprise économique que des décisions prises par les gouvernements centraux visant à générer de nouvelles recettes fiscales. On peut s'attendre enfin à ce que les collectivités locales décident de leur côté d'augmenter leurs impôts locaux, les redevances ou encore les tarifs des services publics.

Les dépenses locales devraient progresser de façon moins importante qu'en 2009, sous l'effet des programmes de réduction des dépenses publiques, imposés par les gouvernements centraux ou décidés par les pouvoirs locaux eux-mêmes. La baisse des dépenses en 2010 sera également favorisée par le contexte macro-économique, en particulier l'évolution de l'inflation (qui influe sur plusieurs postes majeurs des dépenses courantes) et celle des taux d'intérêt à court et long termes qui conditionnent les frais financiers à la baisse.

Malgré ces restrictions budgétaires et les efforts de productivité des collectivités locales, les dépenses locales resteront cependant contraintes par les impératifs sociaux de court terme (chômage, insertion, soutien aux ménages modestes).

À la lecture des résultats définitifs 2010, on constatera donc probablement, dans une majorité de pays européens, une réduction des marges de manœuvre des collectivités locales résultant d'une stagnation des recettes conjuguée au maintien d'un certain niveau de dépenses, d'où des déséquilibres budgétaires locaux persistants dans la plupart des États membres. La baisse de l'épargne pourra alors se traduire par un recours à l'endettement accru en 2010 et ainsi à une augmentation de l'encours de dette du secteur public local.

À moyen terme, une certaine amélioration de l'autofinancement devrait être observée, résultat de la hausse des recettes (reprise économique, effets des réformes fiscales) et de la maîtrise des dépenses (limitation des dépenses courantes, baisse de l'investissement). Cela pourrait se traduire par une diminution du recours à l'emprunt. Cette diminution pourrait également découler des mesures restrictives concernant l'emprunt. En effet, la mise en œuvre des plans d'austérité s'accompagne souvent d'un durcissement des mécanismes de surveillance financière et d'encadrement budgétaire des collectivités locales par les gouvernements centraux dans le cadre des lois de finances ou des pactes internes de stabilité.

Si les collectivités locales, parties intégrantes des administrations publiques, doivent nécessairement être associées aux efforts collectifs de maîtrise des finances publiques, il convient cependant de relativiser

le poids (direct) du secteur public local dans les déficits et les dettes du secteur public dans son ensemble. Le déficit public local représentait en effet 0,5 % du PIB et 7,9 % du déficit public 2009 de l'Union européenne. De même, malgré la forte hausse de l'encours de dette locale en 2009, son poids dans le PIB mais surtout dans la dette publique reste modéré : 6,5 % du PIB et 8,7 % de la dette publique de l'Union européenne. Cette modération provient essentiellement de la règle qui prévaut dans la majorité des pays selon laquelle le recours à l'emprunt long terme du secteur public local n'est possible que pour financer des dépenses d'investissement. À cela s'ajoute une batterie de règles qualitatives et quantitatives (autorisation préalable, modalités de financement, plafonnement de l'encours ou du service de la dette, etc.) qui encadre fortement l'emprunt local dans de nombreux pays européens.

EN FRANCE

En 2010, la très forte progression enregistrée par le produit des droits de mutation à titre onéreux des collectivités (+32 %) a permis de soutenir l'évolution des recettes courantes. Hors cet effet conjoncturel, l'évolution des autres ressources de fonctionnement a enregistré un ralentissement, notamment les dotations de l'État qui ont faiblement évolué du fait d'une indexation de ses concours limitée à la moitié de l'inflation.

L'évolution des dépenses de gestion s'est légèrement contractée, en lien avec la fin des transferts de compétences de l'Acte II de la décentralisation. Cependant, les effets de la crise économique et le coût du passage en année pleine du RSA entrainent une hausse encore soutenue des dépenses d'action sociale (+7 %).

Ces tendances conduisent à une progression de l'épargne de gestion de 4,7 % qui a atteint EUR 39,4 milliards, rompant avec la tendance baissière de ces dernières années. L'épargne brute bénéficie par ailleurs d'une nouvelle baisse des charges d'intérêt (-5,4 % après -11 % en 2009), charges qui ne représentent plus que 3 % des dépenses de fonctionnement en 2010.

L'investissement local se replie de 2,1 % en 2010, après la stabilité observée en 2009. Malgré ce recul, atypique pour une troisième année de mandat municipal, il demeure à un niveau élevé (EUR 51,7 milliards), financé à hauteur de 91 % par des ressources propres, le solde étant complété par une variation de la dette en repli par rapport à 2009 (+EUR 4,7 milliards, après +EUR 6,7 milliards en 2009). L'encours de dette des collectivités locales françaises s'établit ainsi à EUR 138,3 milliards à la fin de l'année 2010.

Les contraintes actuelles sur les finances publiques et les mesures spécifiques au secteur local se traduiront dans les budgets locaux dès 2011 et se prolongeront au cours des années suivantes : gel des dotations, réforme fiscale, renforcement de la péréquation, moratoire sur les normes. Les impacts de la mise en place de la réforme territoriale et de la réforme annoncée de la dépendance interviendront dans un second temps.

Dans ce contexte de rigidité croissante des ressources, maintenir les capacités des collectivités en matière de qualité des services rendus et d'investissement passera vraisemblablement par une recherche croissante d'optimisation des processus de production des services publics, une maîtrise sélective des dépenses d'équipement, une valorisation des patrimoines et des actifs existants, un recours à des modes de financement et de gestion novateurs.

2.2. Les réponses de Dexia Crédit Local

Fort des progrès déjà accomplis pour mettre en œuvre une profonde restructuration financière du groupe tout en investissant dans ses différents métiers afin de les adapter à ce nouvel environnement, le groupe Dexia a présenté en octobre ses objectifs financiers et commerciaux à l'horizon 2014. Ce plan permettra au groupe Dexia de disposer d'une structure saine de ses revenus, provenant de ses métiers bancaires et non plus d'activités financières, d'un bilan dont la taille aura été réduite d'un tiers, d'un portefeuille d'investissement conforme aux normes du secteur, avec une profonde modification de sa structure de financement afin d'atteindre un maximum de 11 % de financement à court terme. Dexia visera enfin à l'excellence opérationnelle, à travers la recherche de gains d'efficacité, le développement des synergies internes et l'industrialisation des procédés.

Le recentrage de l'activité de services financiers au secteur public local sur les marchés historiques de Dexia s'est traduit par une diminution importante des volumes de nouveaux engagements, ainsi que par une baisse significative de la base de coûts sur la même période. Cette activité représentera environ 18 % du total des revenus de Dexia en 2014. Son refinancement sera principalement assuré par des émissions d'obligations sécurisées (*covered bonds*) ainsi que par des dépôts collectés par le métier.

Dans ce cadre, Dexia Crédit Local affiche les ambitions qui suivent en matière de services financiers au secteur public local en France et à l'international, ainsi que dans le domaine des financements de projet.

LES SERVICES FINANCIERS AU SECTEUR PUBLIC

Dans une période marquée par le ralentissement de la progression des recettes de fonctionnement des collectivités locales, Dexia Crédit Local propose dès à présent des solutions visant la maîtrise des dépenses, avec notamment des offres de paiement des prestations sociales (Domiserve), d'optimisation des ressources humaines (Dexia DS Services), de location de véhicules automobiles (Dexia LLD) et d'externalisation de bâtiments (Exterimmo).

D'ici à 2014, l'ambition de Dexia Crédit Local est de développer la diversification de son offre au secteur public local, en proposant outre l'offre de crédit, l'ensemble de l'offre de services Dexia. L'élargissement et l'amélioration des services proposés constitueront une priorité. La mise en place d'une nouvelle plateforme bancaire s'inscrit dans cet axe : prévue à partir de 2012, grâce à la signature d'un partenariat en 2010 avec Crédit Mutuel-CIC, elle apportera une meilleure offre de services, en particulier pour les services en ligne sur internet et la gestion des flux bancaires.

Partenaire financier privilégié des collectivités locales françaises, Dexia Crédit Local se doit également de poursuivre les démarches proactives de clarification et de transparence de ses règles commerciales entamées en 2009 concernant les crédits structurés. Le suivi a été renforcé : une fois par an et à l'occasion de chaque opération, la valorisation des crédits structurés est adressée aux clients. Le classement des crédits mis en place conformément à la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales entrée en vigueur le 1er Janvier 2010, permet d'encadrer la commercialisation des crédits structurés.

LE FINANCEMENT DE PROJET

Le marché des financements de projet a connu une forte croissance en 2010 dans les deux régions du monde dans lesquelles Dexia Crédit Local intervient : en Europe, le montant des financements levés est ainsi passé de EUR 38 milliards en 2009 à EUR 56 milliards en 2010. En Amérique du Nord, il a connu un taux de progression du même ordre, passant de EUR 22 à 32 milliards. Le nombre total d'opérations conclues en 2010 dans ces deux régions est de plus de 400.

Pour sa part, Dexia Crédit Local est intervenu en 2010 comme chef de file sur une cinquantaine d'opérations en se focalisant sur quatre secteurs : l'énergie (en particulier les énergies renouvelables), l'environnement, l'infrastructure sociale et les transports (essentiellement, pour ces deux derniers secteurs, sous forme de partenariats public-privé). Ce volume d'affaires consolide la franchise commerciale de Dexia dans ce périmètre sectoriel et géographique, et confirme sa position parmi les acteurs bancaires de premier plan.

Le marché des financements de projet devrait continuer à croître en 2011 ; cette formule de financement constitue l'un des instruments de relance ou de stimulation économique en limitant l'impact des investissements réalisés tant sur les comptes des opérateurs privés que sur ceux des autorités publiques.

L'INTERNATIONAL

Dexia a poursuivi en 2010 son plan de transformation à l'international avec la fermeture de son implantation suédoise en mars. Dans le respect des directives de la Commission européenne, Dexia continuera de préparer les cessions de ses filiales italienne (Dexia Crediop) et espagnole (Dexia Sabadell), prévues respectivement pour 2012 et 2013. La vente de la filiale slovaque Dexia banka Slovensko est d'ores et déjà en cours de négociation et sera finalisée au premier semestre 2011.

Par ailleurs, la poursuite du plan de transformation à l'international se traduira, en 2011, par la fermeture programmée des implantations en Suisse, en Australie et au Japon et la réduction significative de la plateforme de Dexia en Europe de l'Est.

Cette réduction de périmètre permet à Dexia de recentrer ses activités sur les filiales « cœur de cible » : Allemagne, Amérique du Nord et Royaume-Uni.

En Allemagne, les perspectives d'activité seront concentrées sur le chargement d'actifs originés dans les autres pays *Core*, en vue de l'émission de *Pfandbriefe* et sur la collecte de dépôts, qui présente dès maintenant des perspectives prometteuses. Pour ce qui concerne l'Amérique du Nord et le Royaume-Uni, l'activité commerciale sera consacrée aux financements de projet, dans un marché notamment renforcé par les importants besoins nord-américains en 2011.

3 – Gouvernance et contrôle interne

Rapport du président du conseil d'administration établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce 70

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration 70
2. Le contrôle interne 71

Rapport des commissaires aux comptes 91

Rapport du président du conseil d'administration établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce

Le présent rapport décrit les principes et procédures ayant prévalu au cours de l'exercice 2010.

Dexia Crédit Local, en tant qu'établissement de crédit, se réfère, pour l'élaboration du présent rapport, au règlement CRB n° 97-02 modifié par les arrêtés du 31 mars 2005, du 17 juin 2005, des 20 février et 2 juillet 2007, du 11 septembre 2008, du 14 janvier 2009, du 5 mai 2009, deux arrêtés du 29 octobre 2009, les arrêtés du 3 novembre 2009, du 19 janvier 2010, du 25 août 2010 et par l'arrêté du 13 décembre 2010, qui définit les missions, principes et dispositifs du contrôle interne, ainsi qu'au cadre de référence publié par l'AMF.

Le présent rapport, établi par le président du conseil d'administration de Dexia Crédit Local, a été préparé par le secrétariat général et la direction de l'audit interne, qui ont réuni l'information adéquate auprès de l'ensemble des départements opérationnels et des directions supports concernés, en particulier la direction des risques.

Ce rapport prend également en considération les entretiens que le président du conseil d'administration a eus avec le président du comité de direction ainsi que les comptes rendus des réunions du comité d'audit.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Dexia Crédit Local applique les bonnes pratiques en matière de gouvernement d'entreprise en se référant notamment aux dispositions de sa maison mère (Dexia SA) et au code AFEP/MEDEF. Il en est ainsi pour le fonctionnement du conseil d'administration et des comités spécialisés qui en émanent.

1.1. Le conseil d'administration

La mission du conseil d'administration est de déterminer les orientations de l'activité de Dexia Crédit Local et de veiller à leur mise en œuvre. Son action est guidée par l'intérêt de la société, considéré au regard de ses actionnaires, de ses clients et de son personnel. Il n'existe pas de conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de Dexia Crédit Local, de l'un quelconque des membres du conseil d'administration et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

En février 2011, le conseil d'administration est composé de treize membres choisis en raison de leurs compétences et de la contribution qu'ils peuvent apporter à l'administration de la société. M. Jean-Luc Dehaene assume la fonction de président du conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux du conseil, veille au bon fonctionnement des organes sociaux de Dexia Crédit Local et participe aux relations de la société avec les autorités institutionnelles. La fonction de directeur général, dissociée de celle du président, est confiée à M. Alain Clot depuis le 1er janvier 2011. Il remplace M. Pascal Poupelle qui a démissionné et quitté ses fonctions le 31 décembre 2010. Le directeur général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de Dexia Crédit Local qu'il représente dans ses rapports avec les tiers. Les statuts ne prévoient aucune limitation aux pouvoirs du directeur général qui s'exercent conformément aux lois et règlements en vigueur, aux statuts et aux orientations du conseil d'administration.

Le conseil comprend quatre représentants de la société Dexia SA, actionnaire quasi unique, et neuf autres administrateurs dont sept sont des membres indépendants. Les critères d'indépendance retenus s'inspirent des recommandations du code AFEP/MEDEF sur le gouvernement d'entreprise. Il n'a pas été nommé de censeur.

Lors de sa séance du 24 février 2011, le conseil a pris en considération les nouvelles dispositions légales(1) en matière de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein et s'est engagé sur leur mise en œuvre.

Les membres du conseil d'administration sont tous tenus d'adhérer à une charte qui définit leurs devoirs, en déclinant dans ce cadre les principes du code de déontologie de Dexia Crédit Local.

Cette charte, qui fait partie des documents consultables au siège social de la société, rappelle notamment l'importance de leur participation active aux travaux du conseil. Elle précise également que les membres du conseil d'administration sont considérés comme des personnes exerçant des fonctions sensibles et sont soumis, à ce titre, aux obligations les plus strictes concernant les transactions sur titres Dexia. Toute transaction doit être préalablement portée à la connaissance du directeur de la conformité de Dexia Crédit Local et obtenir son autorisation.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre. En 2010, il s'est réuni dix fois. Le taux d'assiduité a été de 81 %.

Le président du conseil d'administration et le directeur général mettent à disposition des membres du conseil d'administration l'ensemble des informations, en particulier d'ordre stratégique, nécessaires au bon exercice de leurs fonctions.

Les administrateurs reçoivent, préalablement à la réunion, un ordre du jour ainsi qu'un dossier comportant des notes ou documents relatifs à l'ordre du jour.

(1) Loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011.

Les nominations des administrateurs se font en conformité de la loi et des statuts. Lors des réunions du conseil, le directeur général présente l'activité et les comptes de la période écoulée. Le conseil se penche également de façon récurrente sur les travaux du comité d'audit, le contrôle interne et la surveillance des risques.

En 2010, outre les questions relatives à la gestion de la société et relevant de sa compétence, le conseil d'administration s'est en particulier intéressé, dans ses travaux, à l'évolution de la liquidité, à la décision de la Commission européenne et à ses conséquences pour Dexia Crédit Local, aux crédits structurés (dont les conclusions de la commission Bouvard), aux cessions d'actifs intragroupe, à la cession de Dexia banka Slovensko ainsi qu'à la politique de rémunération. Dans sa séance du 14 décembre 2010 le conseil a décidé, dans le cadre de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2010, d'augmenter le capital social puis de procéder à sa réduction pour un montant EUR 639,78 millions.

Le conseil a procédé à la convocation de deux assemblées générales dont les modalités de participation des actionnaires sont définies aux articles 23 à 36 des statuts de Dexia Crédit Local.

En outre, le conseil d'administration est systématiquement informé des rapports et lettres de suite des régulateurs, ainsi que des réponses de la direction de Dexia Crédit Local.

Enfin, le conseil a procédé à l'évaluation de ses travaux menés au cours de l'année.

Les informations relatives aux rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux sont présentées dans la partie intitulée « Mandats et rémunérations des mandataires sociaux » du rapport de gestion.

1.2. Les comités spécialisés émanant du conseil d'administration

Le conseil peut créer en son sein des comités spécialisés ; ces comités sont composés de deux à cinq membres du conseil d'administration dont un président. Ils peuvent se tenir en dehors de la présence du président du conseil d'administration. Le président du comité spécialisé présente au conseil un rapport sur les travaux effectués.

Dans sa séance du 9 septembre 2003, le conseil de Dexia Crédit Local a décidé d'instaurer un comité d'audit, afin de l'assister dans l'exercice de sa mission de contrôle de la gestion de Dexia Crédit Local.

Le comité d'audit se compose de trois membres[1], issus du conseil d'administration mais n'exerçant pas de fonction au sein de la direction de Dexia Crédit Local. Les membres sont choisis en raison de leurs compétences et de la contribution qu'ils peuvent apporter à l'exercice de la mission du comité d'audit du fait de leur expérience dans des secteurs professionnels différenciés.

En matière d'indépendance, le conseil s'est référé à la définition donnée par le code AFEP/MEDEF et a considéré qu'un administrateur indépendant est un administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec Dexia Crédit Local, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

À noter que conformément à la recommandation de l'AFEP/MEDEF, le conseil d'administration peut estimer qu'un administrateur, bien que remplissant les critères d'indépendance, ne soit pas qualifié d'indépendant et inversement.

Le comité d'audit se réunit au moins deux fois par an. En 2010, le comité d'audit s'est réuni quatre fois. Les réunions ont été consacrées à l'examen des comptes, au suivi de la situation de liquidité, à la mesure et à la surveillance des risques, ainsi qu'aux différents rapports d'activité de l'audit interne et du contrôle permanent. Compte tenu de l'importance du rôle du comité d'audit en matière de contrôle et de surveillance de l'établissement des comptes, ses missions et ses moyens d'actions sont détaillés au point 2.4.2 de ce rapport.

Par ailleurs, le comité des rémunérations du conseil d'administration de Dexia SA est consulté sur la politique de rémunération et d'incitation des membres du comité de direction de Dexia Crédit Local, ainsi que sur la politique d'actionnariat des salariés. Le conseil, qui avait décidé en 2009, comme le permet la réglementation, de ne pas créer de comité des rémunérations au niveau de Dexia Crédit Local mais de continuer à avoir recours au comité des rémunérations de Dexia SA, a approuvé au cours de cet exercice et pour ce qui concerne Dexia Crédit Local, la politique de rémunération du groupe Dexia ainsi que les dispositions applicables aux collaborateurs de la société.

2. Le contrôle interne

2.1. Organisation du contrôle interne

2.1.1. LES MISSIONS DU CONTRÔLE INTERNE ET L'ARCHITECTURE GÉNÉRALE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

a. Les missions du contrôle interne

Comme pour l'ensemble des établissements de crédit, le groupe[2] Dexia Crédit Local est soumis à la surveillance de l'Autorité de contrôle prudentiel. Les objectifs et l'organisation de son contrôle interne s'inscrivent dans le cadre défini par le Code monétaire et financier, le règlement CRB n° 97-02 modifié, dont la correcte application est périodiquement vérifiée par la direction de l'audit interne, et par la législation et la réglementation des pays dans lesquels Dexia Crédit Local opère.

Le dispositif de contrôle interne tel que prévu par le règlement CRB n° 97-02 modifié vise à ce que soient mis en place différents dispositifs de contrôle destinés à assurer :

- la conformité des opérations et des procédures internes ;
- une information financière et comptable fiable et de qualité ;

(1) M. Jean-Pierre Brunel, président, Mme Francine Swiggers, M. Patrick Bernasconi.
(2) Pour le groupe Dexia comme pour le groupe Dexia Crédit Local, la notion de groupe utilisée dans le présent rapport recouvre l'ensemble de la société mère et des sociétés consolidées.

- la sécurité du traitement de l'information ;
- des systèmes de mesure et de surveillance des risques et des résultats ;
- le contrôle des activités externalisées essentielles ou importantes.

Plus spécifiquement, les missions assignées au contrôle interne en vigueur à Dexia Crédit Local visent à :

- vérifier l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques.
  Le dispositif de contrôle interne a pour objectif de garantir au comité de direction que les risques pris par le groupe sont en accord avec la politique définie par le conseil d'administration et le comité de direction et avec le niveau de risques accepté ;
- s'assurer que l'information comptable et financière produite est fiable et pertinente.
  L'objectif principal de l'information financière est de donner une image fidèle de la situation de Dexia Crédit Local de manière régulière, complète et transparente. Le système de contrôle interne est centré sur la réalisation de cet objectif ;
- veiller au respect de la réglementation et des règles d'éthique et de déontologie, en interne comme en externe.
  Le bon fonctionnement de Dexia Crédit Local et de ses filiales implique le strict respect des obligations législatives et réglementaires dans chacun des pays d'implantation, ainsi que des normes internes qui ont été fixées au delà de ces obligations, notamment en matière de gouvernance d'entreprise, de conformité ou de développement durable. Le système de contrôle interne doit permettre de s'assurer du respect de ces principes ;
- améliorer le fonctionnement de Dexia Crédit Local tout en veillant à une gestion efficiente des moyens disponibles.
  Les décisions prises dans ce but par le comité de direction doivent pouvoir être mises en pratique rapidement. Les procédures de contrôle interne assurent l'intégrité des flux d'informations, la conformité des actions mises en place et le contrôle des résultats ;
- veiller à l'efficacité et à l'efficience opérationnelle de tous les métiers.
  Le bon fonctionnement des circuits opérationnels est une préoccupation constante à tous les niveaux de décision. De nombreuses initiatives sont prises en ce sens en collaboration constante entre les entités métiers et de support qui veillent aussi à leur mesure *via* des indicateurs et un *reporting* régulier ;

Dexia Crédit Local a mis en place un ensemble de procédures et de contrôles dans le cadre de l'organisation de son dispositif de contrôle interne qui vise à assurer le bon fonctionnement de Dexia Crédit Local dans le respect de la réglementation et des principes prudentiels, tout en veillant à une gestion efficiente des moyens disponibles. Le contrôle interne est un processus qui donne une assurance raisonnable que les objectifs décrits ci-dessus seront atteints avec un niveau souhaité.

Il convient toutefois de mentionner que, comme tout système de contrôle, ce dispositif ne peut être considéré comme une garantie absolue de la correcte réalisation des objectifs de la société.

b. L'architecture du dispositif

L'architecture générale du dispositif s'appuie sur des principes de base qui sont déclinés dans toutes les lignes d'activité et tous les processus de support. Le système de contrôle interne de Dexia Crédit Local repose sur des activités intégrées dans tous les processus opérationnels, de support, de gestion, de comptabilisation… et dont la surveillance est une responsabilité constante du *management* avec des niveaux de contrôle successifs.

De plus, il existe une séparation claire des fonctions conçue pour maintenir et assurer une distinction nette entre les opérateurs qui engagent des actions ou des transactions et ceux chargés de leurs validations, leurs contrôles ou leurs règlements.

Dans cette logique, l'architecture générale du système de contrôle interne de Dexia Crédit Local se fonde sur une organisation séparée en trois niveaux :

- le premier niveau de contrôle est exercé par chaque collaborateur et sa hiérarchie, en fonction des responsabilités qui lui ont été explicitement déléguées, des procédures applicables à l'activité qu'il exerce et des instructions communiquées ;
- le deuxième niveau de contrôle est du ressort de fonctions spécialisées, indépendantes des activités contrôlées et rapportant directement au comité de direction. Ce deuxième niveau peut également être de la responsabilité de comités spécialisés, composés de collaborateurs issus de fonctions opérationnelles, de support et de contrôle, et présidés par un membre du comité de direction comme par exemple la *compliance*, le *Risk Management* ;
- le troisième niveau de contrôle est constitué par la filière Audit interne du groupe Dexia et a pour mission de veiller en permanence au caractère performant et à l'application effective des deux niveaux de contrôles définis ci-dessus, au sein de la maison mère et de toutes ses filiales et succursales.

c. Les fonctions de contrôle interne

À partir de l'architecture de contrôle interne exposée dans le point précédent, Dexia Crédit Local a mis en place des fonctions séparées et adaptables aux spécificités de chacune des entités :

Le contrôle permanent hors conformité

Ce contrôle a la charge de vérifier que le dispositif de maîtrise des risques mis en place est solide et efficace, de s'assurer de la qualité de l'information comptable et financière et de la qualité des systèmes d'information.

L'organisation du contrôle permanent (hors conformité) est développée au paragraphe 2.1.7 ci-après.

Le contrôle de conformité

Ce contrôle veille à ce que l'ensemble des réglementations et procédures soient appliquées de manière permanente et ne fassent pas encourir à la société, du fait de leur absence ou non application, des risques, soit de sanction administrative ou disciplinaire, soit financier ou encore de réputation.

L'organisation de la fonction conformité est développée au paragraphe 2.1.8 ci-après.

Le contrôle périodique, ou audit interne

Ce contrôle, conduit par l'audit général de Dexia Crédit Local, en coordination étroite avec la filière Audit interne du groupe Dexia, a pour mission de veiller au caractère performant et à l'application effective des contrôles, dans la maison mère et toutes ses filiales et succursales.

L'organisation de l'audit interne est développée au paragraphe 2.1.9 ci-après.

Les références internes

Afin de s'assurer que l'information et les instructions appropriées sont mises à la disposition de l'ensemble des acteurs du contrôle interne, le groupe Dexia Crédit Local a progressivement développé un référentiel commun. Ces documents de référence peuvent être regroupés en quatre grandes catégories :

- les chartes définissent pour un métier ou une fonction donnée les objectifs et politiques de référence que le groupe s'est lui-même donné, et établissent un cadre conceptuel d'organisation et de fonctionnement. C'est le cas par exemple de la charte d'audit interne et de la charte de conformité définies par le groupe Dexia ;

- les codes regroupent pour une activité donnée des règles de conduite, ou des bonnes pratiques qui s'imposent à l'ensemble des collaborateurs concernés, indépendamment de leur rattachement hiérarchique ou fonctionnel. Le code d'éthique et de déontologie est diffusé à l'ensemble des salariés, au siège comme dans les filiales et succursales ; il est accessible pour tous les collaborateurs, *via* l'intranet, rubrique conformité ;

- les lignes de conduites, aussi appelées directives, sont le premier niveau de déclinaison opérationnelle des chartes ou des codes. Elles fixent en pratique les standards de qualité, définissent les limites et organisent le système de délégation. Ainsi les lignes de conduites établies par l'équipe de gestion des risques du groupe Dexia permettent de fixer l'ensemble des limites de contrepartie attribuées au groupe Dexia Crédit Local ;

- enfin, les procédures définissent, en application des chartes, codes et directives, l'organisation, les actions à effectuer et les contrôles à exercer pour l'accomplissement d'une tâche donnée. Chaque collaborateur, au sein de son service ou de sa direction, doit pouvoir disposer d'un manuel de procédures applicables à la fonction qu'il occupe. Pour les mêmes raisons, des contrats de service permettent de formaliser les relations entre deux directions ou deux entités du groupe Dexia ayant des rapports clients-fournisseurs, en fixant le niveau de service attendu.

Par ailleurs, dans le cadre de la certification de la qualité ISO 9001, la définition des processus, bien qu'axée principalement vers la satisfaction de la clientèle, a conduit l'entreprise dans une démarche de contrôle global de son activité.

2.1.2. LA DIRECTION GÉNÉRALE ET LE COMITÉ DE DIRECTION

Le directeur général, président du comité de direction, est le premier garant du bon fonctionnement de l'ensemble du contrôle interne de la banque. Il définit et coordonne la politique du groupe Dexia Crédit Local en la matière. Il alloue des moyens et attribue des délais de mise en place aux actions décidées dans le cadre de cette politique. Il vérifie que les objectifs donnés sont atteints et que le système de contrôle interne est en adéquation avec l'ensemble des besoins. Enfin, il ajuste ces besoins en fonction des évolutions internes et externes constatées.

Pour assurer cette mission, le directeur général s'appuie sur le comité de direction dont les membres sont en permanence impliqués dans le système de contrôle interne, par l'intermédiaire de leurs fonctions opérationnelles, leur participation aux différents comités de suivi, et les rapports, notamment d'audit, qui sont systématiquement portés à leur connaissance. Les responsables du contrôle périodique, de la conformité, du contrôle permanent et le directeur des risques sont directement rattachés au directeur général.

Le directeur général de Dexia Crédit Local est membre du comité de direction de Dexia SA et responsable de l'activité *Public and Wholesale Banking*. Il a en charge le pilotage de l'ensemble des filiales et succursales nationales et internationales de Dexia Crédit Local. Cette organisation du groupe renforce la coordination entre Dexia SA et Dexia Crédit Local ainsi que l'autorité du directeur général sur l'ensemble des entités rattachées à Dexia Crédit Local, ce qui contribue à une maîtrise accrue des risques sur l'ensemble du périmètre de Dexia Crédit Local et à un contrôle interne optimisé.

2.1.3. LES DIRECTIONS OPÉRATIONNELLES

Garants de l'adaptation et du bon fonctionnement du contrôle interne dans leurs domaines d'activité, les responsables des directions opérationnelles sont notamment chargés d'analyser les risques de chaque transaction qu'ils initient et de vérifier que le système de contrôle interne de leur direction est adapté à ces risques. En cas d'évolution de l'environnement, interne ou externe, ayant un impact sur le système, ils doivent proposer ou mettre en place, en fonction de leur niveau de responsabilité, les adaptations du dispositif opérationnel de contrôle nécessaires au maintien de la bonne maîtrise des risques pris.

2.1.4. LA DIRECTION DES RISQUES

La mission confiée à la direction des risques est d'assurer un contrôle et une gestion des risques en conformité avec les orientations définies au niveau du comité de direction.

L'année 2010 a été marquée par la mise en place effective de la réorganisation de la filière Risques selon une approche alignée sur la nouvelle organisation du groupe. La filière est désormais organisée en lignes de métiers transversales : risques de crédit *Public and Wholesale Banking*, risques sur activité de marché (crédit et marché), risques de crédit sur les activités *Retail and Commercial Banking*, croisées avec une organisation géographique par entité juridique. Des centres d'expertise spécialisés ont été créés au niveau du groupe couvrant différents types de contreparties (projet, *corporate* et *real estate*, banques, ABS, secteur public international, pays).

Le directeur des risques de Dexia Crédit Local (CRO) est membre du comité de direction. Suite à la réorganisation de la filière Risques, il rapporte selon un lien directif au directeur des risques de Dexia SA et selon un lien fonctionnel fort au directeur général de Dexia Crédit Local. Il n'a aucune relation hiérarchique avec les autres unités. Il exerce sa fonction en toute indépendance des filières opérationnelles.

Les directeurs des risques des filiales et succursales étrangères et françaises de Dexia Crédit Local dépendent désormais tous hiérarchiquement du directeur des risques de Dexia Crédit Local et les comités de crédit dans les principales implantations sont désormais dirigés par le directeur des risques.

La direction des risques exerce sa compétence sur l'ensemble des risques générés par l'activité bancaire qui sont les risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnels tels que définis par le règlement CRB n° 97-02 modifié.

La direction se conforme strictement aux prescriptions du groupe Dexia sur les méthodes de mesure des risques, les limites et les modalités de *reporting*, qui sont définies par la direction des risques du groupe.

2.1.5. LES COMITÉS

a. La gestion du risque de crédit

Les comités transversaux suivants sont organisés par Dexia SA :

- le *Risk Policy Committee* (comité de politique des risques), organisé trimestriellement, approuve les règles d'attribution des risques crédit, détaillées ensuite dans les politiques de risque de crédit ;
- le *Risk Executive Committee* (comité exécutif des risques), organisé hebdomadairement, décide de la stratégie du *Risk Management* et de l'organisation de la filière ;
- le *Management Credit Committee* prend les décisions d'engagement sur les grands dossiers ou les dossiers de crédit présentant un risque élevé.

Le directeur des risques de Dexia Crédit Local est membre du *Risk Executive Committee*.

Les décisions d'engagement et le suivi de ces engagements se font au travers de différents comités :

- le comité de crédit de Dexia Crédit Local, organisé de manière hebdomadaire, prend des décisions d'engagement sur les dossiers de Dexia Crédit Local et de son réseau international ;
- en ce qui concerne l'activité TFM, depuis décembre 2010, un comité unique est en charge des nouveaux engagements, de l'attribution et du suivi des limites. Ce comité est organisé au niveau de Dexia SA pour les transactions déléguées par le *Management Credit Committee*.

Chaque dossier présenté à un comité contient une analyse indépendante réalisée par la direction des risques de Dexia Crédit Local ou du groupe.

Les comités suivants se réunissent trimestriellement :

- les *Special Mention and Watchlist Committees* PWB et TFM (comités de suivi des actifs sous surveillance) suivent les actifs « sensibles » mis sous surveillance ;
- les *Default Committees* PWB et TFM (comités de défaut) qualifient et suivent les contreparties en défaut conformément à Bâle II en appliquant les règles qui prévalent chez Dexia ;
- les *Impairments Committees* (comité de provisions) arrêtent trimestriellement le montant des provisions et déterminent le coût du risque du trimestre ;
- les *Rating Committees* (comités des notations) s'assurent de la correcte application des systèmes de notation interne ainsi que de l'adéquation des processus de notation.

Le comité des lignes de crédit a été fusionné fin 2010 avec le comité de crédit TFM, donnant lieu à un comité unique en charge des nouveaux engagements ainsi que de l'attribution et du suivi des limites.

Les comités *Special Mention and Watchlist PWB*, de défaut PWB et de provisions sont organisés au niveau des différentes filiales et succursales (les comités locaux), du siège de Dexia Crédit Local ainsi que du groupe pour les dossiers non délégués. Les comités de notation sont organisés au niveau du groupe. La direction des risques de Dexia Crédit Local préside les comités de Dexia Crédit Local. Elle participe systématiquement aux comités groupe et présente les dossiers relevant de Dexia Crédit Local et de ses différentes succursales et filiales. Elle approuve les dossiers qui seront logés chez Dexia Crédit Local et ses différentes succursales et filiales. Elle a un droit de veto pour ces dossiers.

La direction des risques de Dexia Crédit Local participe systématiquement aux comités TFM, approuve les dossiers qui sont du ressort de Dexia Crédit Local et ses différentes succursales et filiales. Elle a également un droit de veto pour ces dossiers.

Des délégations sont accordées au réseau commercial en France. Les filiales italienne et espagnole disposent de délégation limitée à la clientèle issue du secteur public uniquement.

b. La gestion du risque de marché

Les comités suivants sont organisés :

- le comité ALM (ALCO), mensuel, se réunissant au niveau du groupe Dexia et de Dexia Crédit Local dans le cadre des compétences et limites définies pour chacun des comités. Il décide de la stratégie sur les risques de taux, de change et de liquidité pour l'ensemble des entités du groupe, Dexia Crédit Local et ses filiales et succursales exerçant une activité significative dans ce domaine ;
- le comité marchés (MRGC), mensuel, qui définit la politique de risques sur les marchés financiers, suit le respect des limites sur les risques de marché fixées au niveau du groupe Dexia ou de Dexia Crédit Local, analyse l'activité et définit les orientations opérationnelles.
- Le rôle de ces comités est développé dans les paragraphes du rapport de gestion consacrés aux risques de marché et à la gestion du bilan (respectivement la partie 2.3 Gestion du bilan (pour le comité ALCO) et la partie 2.2 Risque de marché (pour le comité MRGC)).

c. La diversification de l'activité

Les comités suivants sont organisés :

- le comité nouveaux produits, mensuel, présidé par le directeur des risques, vérifie en amont du lancement de toute nouvelle activité ou produit que les risques liés ont été correctement analysés, mesurés et maîtrisés et que les systèmes de gestion adaptés sont en place. Des comités équivalents ont également été mis en place dans les filiales ;
- le comité d'évaluation des risques commerciaux (CERC), trimestriel, a pour mission de suivre l'activité commerciale et d'analyser les risques commerciaux liés à la vente de crédits et opérations structurés. Sur cette base, il oriente la politique de commercialisation des opérations.

d. Les grands projets informatiques, réglementaires ou organisationnels

Les comités suivants sont organisés :

- les comités de pilotage projet, qui suivent l'avancement des projets, prévoient les ressources nécessaires, prennent les décisions finales et organisent la communication vers le comité de direction du groupe Dexia Crédit Local ;
- le comité de sécurité de l'information, dont les principales missions sont décrites au point 2.3.4 c - Risques Opérationnels - Sécurité des systèmes d'information.

Le fonctionnement de la plupart de ces comités fait l'objet d'un *reporting* trimestriel en comité de direction.

2.1.6. LE CONTRÔLE DES FILIALES ET SUCCURSALES

Le groupe Dexia Crédit Local dispose de plusieurs outils pour suivre et contrôler l'activité de ses filiales et succursales, en fonction de leur degré d'autonomie vis-à-vis de la maison mère. Les filiales françaises créées pour gérer une activité spécifique (filiales outils) s'appuient sur les différentes fonctions du siège, et bénéficient du système de contrôle interne de ce dernier. Le contrôle est donc très intégré. C'est le cas par exemple des sociétés de crédit-bail, ou de Dexia Municipal Agency.

D'autres filiales françaises, comme Dexia Sofaxis et Dexia CLF Banque, ont un champ d'activité plus étendu, et fonctionnent avec leur propre personnel pour les missions de contrôle permanent. Elles ont donc mis en place, au sein de leur organisation, leur système de contrôle interne. Celui-ci est basé sur les meilleures pratiques développées au niveau du siège, tout en étant adapté aux spécificités de l'activité de ces filiales.

Les filiales et succursales étrangères disposent de leur propre personnel et se consacrent à une palette d'activités, en fonction de leur marché local. Suivant leur taille, elles s'appuient plus ou moins sur les fonctions du siège. Comme pour les filiales françaises, les filiales et succursales étrangères ont mis en place un système de contrôle interne adapté à leur dimension, leur activité et aux particularités de leur marché local.

Le contrôle des entités internationales est coordonné par le directeur général de Dexia Crédit Local en sa qualité de responsable de l'activité *Public and Wholesale Banking*. Il s'appuie pour cela sur le département *Public and Wholesale Banking* international, dont le directeur est membre du comité de direction de Dexia Crédit Local. Ce département, organisé en zones géographiques, regroupe pour chacune des filiales et succursales des correspondants chargés du suivi au quotidien de ces entités, de la préparation des réunions des différents organes de gouvernance et de la liaison avec les services concernés du siège.

Les fonctions de contrôle des risques et de contrôle permanent, de conformité et d'audit sont placées sous la surveillance directe des directions du siège de Dexia Crédit Local, compétentes dans ces domaines, selon une organisation propre à chaque filière. En particulier, dans le cadre de la nouvelle organisation de la filière Risques mise en place depuis fin 2009, le directeur des risques d'une filiale ou succursale est rattaché hiérarchiquement au directeur des risques de Dexia Crédit Local.

Dans tous les cas, le contrôle est basé sur un système de délégations, de rapports réguliers aux services du siège concernés (risques, finance, juridique, conformité, audit) ainsi qu'au comité de direction de Dexia Crédit Local, et la participation des membres de celui-ci aux différents organes d'administration et de décision de ces filiales.

2.1.7. LE CONTRÔLE PERMANENT HORS CONFORMITÉ

Le contrôle permanent hors conformité du groupe Dexia Crédit Local est piloté par le secrétaire général de Dexia Crédit Local, membre du comité de direction.[(1)]

Afin d'assurer une surveillance de manière consolidée, le contrôle permanent s'appuie sur les équipes de mesure et de surveillance des risques, sur des moyens décentralisés au sein des directions, filiales et succursales, et sur des dispositifs de concertation dans le cadre des comités de contrôle permanent.

Le pilotage du contrôle permanent de 2e niveau est opéré au sein du secrétariat général par la cellule en charge de la revue et du *reporting* des contrôles. Cette cellule maintient des dispositifs de synergie avec la direction des risques opérationnels et sécurité des systèmes d'information, afin d'assurer la cohésion des différents niveaux de contrôle.

L'architecture de ce contrôle est organisée sur les deux premiers niveaux de l'architecture présentée au point 2.1.1.b du présent rapport.

Il faut noter que dans le cadre de l'élargissement et du développement de cette fonction à l'ensemble du groupe Dexia, cette cellule est rattachée hiérarchiquement au responsable du contrôle permanent du groupe.

Le contrôle permanent s'appuie sur un plan de contrôle dont les résultats sont reportés trimestriellement au comité de direction de Dexia Crédit Local. Ces contrôles couvrent les principaux processus de l'activité de la banque et ont été sélectionnés en collaboration avec les directions opérationnelles. La pertinence de cette sélection est revue chaque année lors d'un processus de *challenging* du plan de contrôle. Ils s'appuient à la fois sur la cartographie des processus de l'activité élaborée dans le cadre du projet Qualité ISO 9001 et sur la cartographie des risques et des contrôles déployée dans le cadre du risque opérationnel. Au sein des filières directives, des responsables contrôle permanent ont été nommés et coordonnent les activités liées à leur périmètre.

Les filiales et succursales ont organisé leur dispositif de contrôle permanent en tenant compte des législations et réglementations des pays dans lesquels elles sont installées tout en considérant leur organisation propre et leur taille.

L'exécution du plan de contrôle permanent défini est suivie par le secrétariat général qui s'assure de la cohérence des contrôles et de leur indépendance, par la mise en place de liens fonctionnels avec les moyens décentralisés au sein des directions, filiales et succursales. Cette direction effectue le *reporting* global. Celle-ci peut demander toute justification sur les dysfonctionnements constatés.

2.1.8. LA FONCTION CONFORMITÉ

Le contrôle de la conformité fait partie intégrante du dispositif de contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. La direction de la conformité de Dexia Crédit Local veille à la cohérence et à l'efficacité du contrôle du risque de non-conformité.

La fonction conformité est organisée en filière, du holding du groupe Dexia aux filiales étrangères de Dexia Crédit Local. Elle est indépendante et rattachée fonctionnellement au secrétaire général de Dexia.

Chez Dexia Crédit Local, le directeur de la conformité rapporte au secrétaire général, désigné comme responsable conformité auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel, et a un lien fonctionnel avec le directeur de la conformité du groupe Dexia. Il exerce également la fonction de correspondant de TRACFIN, dans le cadre des obligations des établissements bancaires en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme. Le directeur de la conformité est titulaire de la carte professionnelle de RCSI délivrée par l'AMF à

(1) Dans le cadre de l'organisation du groupe et du développement des synergies, le contrôle permanent hors conformité de Dexia Crédit Local a été rattaché au responsable des risques opérationnels de Dexia Crédit Local à compter du 1er février 2011.

la fois pour Dexia Crédit Local et pour Dexia CLF Banque, tous deux prestataires de services d'investissement.

Chacune des entités composant le groupe Dexia Crédit Local dispose d'un responsable de la conformité. Leur rôle est de veiller au contrôle du respect de la politique d'intégrité et de la charte *compliance* du groupe dans chacune des entités, d'actualiser les règles en fonction de l'évolution de l'activité et de l'environnement (légal ou économique), d'informer et de sensibiliser les directions et les membres du personnel sur les dispositions réglementaires locales et sur les normes de conformité définies pour l'ensemble du groupe Dexia. Ils rapportent fonctionnellement au directeur de la conformité de Dexia Crédit Local pour les filiales et hiérarchiquement pour les succursales.

La direction de la conformité contribue au respect de l'ensemble des exigences légales et réglementaires. De même, elle agit conformément au dispositif défini à l'échelle du groupe Dexia, composé notamment de chartes, codes, directives et procédures. Les principales modifications intervenues en matière de règles de conformité ont concerné le dispositif de prévention des abus de marché, et notamment celui portant sur les instruments financiers Dexia, la procédure applicable à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et la procédure de suivi des traitements des données personnelles.

En 2010, répondant à la politique définie au niveau du groupe Dexia, le plan d'action conformité a été poursuivi et mené à bien. L'achèvement de la cartographie des risques de conformité a permis de définir, pour l'ensemble des entités constituant le groupe Dexia Crédit Local, les plans d'action à mener en 2011 en fonction de l'évaluation des risques de conformité identifiés. Ces plans d'action, de même que la description des risques qui sont à leur origine, ont été approuvés par les organes exécutifs des entités du périmètre Dexia Crédit Local.

Les sessions de formation sur les questions de conformité, largement engagées en 2009, se sont poursuivies en 2010, avec un nouveau volet consacré à la certification professionnelle. Par ailleurs, des séances spécifiques ont eu lieu pour les personnes intervenant dans le secteur des marchés financiers.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, le groupe Dexia se conforme aux règles européennes et françaises ou aux règles locales dans chacune de ses implantations internationales. Au-delà de ces fondements, le groupe a mis en place des critères normalisés plus exigeants en matière d'acceptabilité et de respectabilité de sa clientèle. L'objectif est de nouer des relations uniquement avec des contreparties dont l'identité est parfaitement établie et partageant ses critères d'intégrité et de responsabilité. La procédure applicable à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme a été mise à jour après la transposition en droit français des dispositions de la 3e directive. Elle est accessible à l'ensemble des collaborateurs et elle a également été mise en œuvre dans les succursales européennes de Dexia Crédit Local. La direction conduit, dans le cadre des procédures relatives à la lutte anti-blanchiment, les vérifications périodiques sur la disponibilité effective de la documentation d'identification de la clientèle, au travers de contrôles sur les dossiers présentés en comité de crédit comme sur ceux entrant dans les délégations. Une certification *USA Patriot Act* pour l'ensemble des entités du groupe concernées est disponible sur le site internet de Dexia.

L'intégration dans le rapport de suivi MIF de l'ensemble des entités européennes entrant dans le champ de la MIF constitue également un domaine d'intervention prépondérant de la direction de la conformité.

La direction de la conformité assure une veille réglementaire par la mise à jour permanente des textes applicables. Suivant en cela la définition du périmètre d'intervention de la conformité incluant la confidentialité et la protection des données personnelles, la direction de la conformité a mené à bien la mise à jour auprès de la CNIL des déclarations de traitements de données personnelles identifiés.

La direction de la conformité, qui est associée à la définition de nouvelles règles encadrant la commercialisation de crédits structurés, pilote la mise en place d'un système de suivi desdites règles. Le responsable de la conformité préside le CEERC (comité d'éthique et d'évaluation des risques commerciaux) au niveau de Dexia Crédit Local et le CEPCoR *(Committee of evaluation and prevention of commercial risks)* au niveau du groupe Dexia ; elle est consultée pour la commercialisation des produits nouveaux ou pour les transformations significatives opérées sur les produits préexistants.

2.1.9. LE CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Le contrôle périodique de Dexia Crédit Local comprend l'audit interne et l'inspection[1].

Au 31 décembre 2010, les fonctions d'audit interne et d'inspection disposent de 36 auditeurs et inspecteurs, pour 39 postes ouverts. Il convient de noter que sur les 3 postes ouverts, deux ont été pourvus dès le début du mois de janvier 2011.

a. Organisation et gouvernance de l'audit interne

Mission de l'audit interne

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui apporte au *management* une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée.

Pour cela l'audit interne appréhende l'ensemble des objectifs de l'organisation, analyse les risques liés à ses objectifs et évalue périodiquement la robustesse des contrôles mis en place pour gérer ces risques. L'audit interne soumet alors au *management* une évaluation des risques résiduels afin que le *management* puisse valider leur adéquation avec le profil de risque global souhaité pour le groupe Dexia Crédit Local et, le cas échéant, propose au *management* des actions pour renforcer l'efficacité des contrôles.

Par ailleurs l'audit interne assiste, *via* les comités d'audit, les conseils d'administration de l'ensemble du groupe dans leur rôle de surveillance.

Conformément aux normes internationales, une charte d'audit commune au groupe Dexia énonce les principes fondamentaux qui gouvernent la fonction d'audit interne dans le groupe en décrivant ses objectifs, son rôle, ses responsabilités et ses modalités de fonctionnement.

Suite à la transformation du groupe Dexia, la charte d'audit a été adaptée, de façon à refléter les changements opérés au sein de la filière Audit interne. La charte d'audit a été présentée et approuvée par le comité de direction de Dexia Crédit Local le 27 juillet 2010 et par le comité d'audit le 4 août 2010.

Afin que chaque collaborateur du groupe Dexia puisse percevoir l'importance de la fonction dans les dispositifs de contrôle interne et d'aide au *management* du groupe Dexia, la charte d'audit sera publiée sur le site internet de Dexia (www.dexia.com) ainsi que sur le site intranet de Dexia Crédit Local dans le courant du premier semestre 2011.

(1) Investigation & Branch audit

Principes directeurs

La stratégie, le niveau d'exigence et les règles de fonctionnement de l'audit interne du groupe Dexia Crédit Local sont fixés par le comité de direction de Dexia SA et le comité de direction de Dexia Crédit Local, dans un cadre approuvé par le conseil d'administration de Dexia SA et le conseil d'administration de Dexia Crédit Local, *via* leur comité d'audit. Ce cadre tient compte des exigences, des législations et réglementations locales et des instructions émanant des autorités de contrôle prudentiel.

Conformément aux normes professionnelles et déontologiques, les principes généraux suivants sous-tendent l'accomplissement de la mission de la filière Audit interne et sont obligatoires pour tous les auditeurs :

- objectivité : l'objectivité des audits est garantie par plusieurs éléments : l'affectation des auditeurs, l'objectivation des conclusions d'audit *via* une approche méthodique documentée, la supervision des missions, et la prise en compte du point de vue des audités au travers d'un processus contradictoire ;
- indépendance : l'indépendance est assurée par le rattachement de chaque direction d'audit au plus haut niveau de la hiérarchie de l'entité dont elle a la charge ;
- impartialité : l'audit interne n'est pas impliqué dans l'organisation opérationnelle des entités du groupe. Les comités de direction du groupe peuvent cependant faire appel à lui pour un avis, un conseil ou une assistance. Ce type d'intervention de l'audit interne doit rester exceptionnel, notamment en ce qui concerne l'élaboration et la mise en place de procédures de contrôle interne ;
- accès aux informations : dans le cadre de sa mission, l'audit interne a accès à l'ensemble des informations, documents, locaux, systèmes ou personnes de l'entité dont il a la charge, en ce compris l'information en matière de gestion, les procès-verbaux et les dossiers des organes consultatifs et décisionnels. Dans le cadre de leurs missions, les directions de l'audit ont accès à l'ensemble des informations dans l'ensemble des entités du groupe ;
- confidentialité : chaque auditeur est tenu par un strict devoir de réserve et de discrétion. Il veille particulièrement à respecter les obligations de secret professionnel résultant des réglementations ;
- compétence : chaque auditeur doit faire preuve du plus grand professionnalisme et bénéficier d'une formation permanente qui assure la maîtrise des évolutions rapides des techniques d'audit, des techniques bancaires, financières et informatiques, ainsi que des techniques de fraude. Les besoins de formation sont évalués dans le cadre des évaluations annuelles ;
- méthodologie commune : les auditeurs utilisent la même méthodologie et documentent leurs travaux de manière identique afin d'assurer une qualité homogène des interventions et la traçabilité des investigations de l'audit interne dans le groupe et favoriser la perception consolidée des risques et de leur maîtrise.

L'audit interne reçoit des comités de direction du groupe Dexia Crédit Local les moyens nécessaires pour la réalisation de sa mission, afin de pouvoir répondre en permanence à l'évolution des structures et de l'environnement du groupe.

Domaine d'intervention

Toutes les activités, processus, systèmes et entités du groupe Dexia Crédit Local appartiennent au champ d'action de l'audit interne, sans réserve, ni exception. Le périmètre d'intervention comprend tous les processus tant opérationnels, de support et de gestion que le gouvernement d'entreprise, les processus de gestion des risques et du contrôle.

Il ne couvre en principe pas les activités des sociétés dans lesquelles le groupe Dexia Crédit Local ne détient qu'une participation minoritaire, sauf exceptions liées notamment à des demandes des autorités de contrôle prudentiel.

Organisation de la fonction

Le premier semestre 2010 a été marqué par la poursuite du plan de transformation et par la mise en place effective des changements prévus dans le cadre du plan de transformation de l'audit, notamment en termes d'organisation de la filière et d'évolution de la méthodologie.

1° - Principes

La fonction d'audit interne du groupe Dexia est exercée sous la forme d'une filière intégrée. Cette filière est composée d'une part, de la direction de l'audit de Dexia SA, et d'autre part, des directions d'audit de Dexia Crédit Local et de ses filiales/succursales.

La direction de l'audit interne de Dexia Crédit Local est placée sous la responsabilité d'un auditeur général, rattaché hiérarchiquement à la fois au directeur général de Dexia Crédit Local et à l'auditeur général de Dexia SA.

Les directions d'audit interne des succursales de Dexia Crédit Local (New York et Tokyo) dépendent hiérarchiquement de l'auditeur général de Dexia Crédit Local.

Au niveau des filiales de Dexia Crédit Local (Italie, Allemagne,…), les responsables des directions d'audit interne sont rattachés hiérarchiquement, selon les règlementations locales, soit au président de l'exécutif local, soit au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et fonctionnellement à l'auditeur général de Dexia Crédit Local. Le lien fonctionnel se matérialise notamment par un avis conforme pour la nomination, les objectifs et évaluations annuelles.

La filiale slovaque de Dexia Crédit Local, Dexia banka Slovensko, qui développe des activités de banque généraliste, est dotée d'un audit central et d'un audit régional qui exerce notamment la surveillance des branches régionales et des agences.

Chaque direction d'audit est responsable de l'accomplissement de sa mission envers le président du comité de direction, dans la mesure où les règles locales le permettent, et envers le conseil d'administration de cette entité ou filiale, éventuellement assisté par un comité d'audit.

Chaque auditeur général assiste aux réunions du comité de direction de l'entité dont il a la charge (i), lorsque le comité en question le lui demande (ii), lorsqu'il présente un rapport d'audit (iii), ou à sa demande lorsqu'il souhaite évoquer un point particulier rentrant dans le cadre de ses attributions et responsabilités.

Chaque auditeur général dispose d'un accès direct au président du conseil d'administration, aux membres du comité d'audit et aux réviseurs de l'entité dont il a la charge.

2° - Organisation d'une fonction d'audit

Lorsque Dexia Crédit Local exerce le contrôle sur une filiale, ou, en l'absence d'un tel contrôle, lorsque les autorités de contrôle prudentiel le demandent expressément, une fonction d'audit est constituée dans cette filiale. Si la création d'une fonction d'audit n'est pas considérée comme pertinente, Dexia Crédit Local assure la fonction d'audit local et le cas échéant, un accord de service (SLA) est conclu entre

Dexia Crédit Local et la filiale concernée. C'est le cas notamment pour les filiales françaises (Dexia Municipal Agency, Dexia Sofaxis ainsi que les filiales de crédit-bail).

3°- Rôle de la direction de l'audit

La direction de l'audit est chargée de veiller à l'adéquation de l'organisation de l'audit interne mise en place dans l'ensemble du groupe Dexia Crédit Local et à la qualité de son fonctionnement.

La direction de l'audit est responsable de :

- la stratégie de l'audit et de sa mise en œuvre adéquate dans toutes les directions d'audit du groupe Dexia Crédit Local ;
- la définition et l'application d'une méthodologie commune d'analyse des risques ;
- la définition et l'application d'une méthodologie commune d'audit ;
- la définition et l'application d'une méthodologie commune de suivi des recommandations ;
- l'allocation optimale des compétences à l'intérieur de la fonction ;
- la détermination du niveau de formation requis des auditeurs dans tout le groupe ;
- la coordination et l'évaluation des programmes de formation ;
- la circulation de l'information nécessaire à l'intérieur de la fonction ;
- la mise en place du contrôle de qualité ;
- la gestion des projets centraux et la mise à disposition d'outils d'audit ;
- l'attribution et le suivi du budget de fonctionnement de chaque direction d'audit local.

4° - Gouvernance

La structure organisationnelle de l'audit interne est alignée sur l'organisation par métiers et fonctions de support du groupe Dexia. Chaque « segment » ainsi défini est dirigé par un responsable de segment (*Group Head of Audit* - GHA) qui est chargé, en liaison avec les directeurs opérationnels concernés, de l'identification et de la surveillance des risques relatifs au segment qui lui est confié ainsi que de la supervision de l'ensemble des missions d'audit relevant de ce segment.

Les segments ont été définis de la manière suivante en les adaptant à la structure des métiers et des processus de support de Dexia :

- *Public and Wholesale Banking* (PWB) ;
- Banque de détail et commerciale (RCB), *Asset Management & Investor Services* (AMS) ;
- Banque privée ;
- Activités de marché, gestion du bilan, risques et finance ;
- Opérations, systèmes d'information et autres fonctions de support.

Cette organisation, par segment transversal, se superpose à l'organisation par entité, de manière à maintenir une vue globale des risques.

L'auditeur général de Dexia Crédit Local s'assure de la couverture adéquate des risques sur l'ensemble du périmètre de Dexia Crédit Local : siège, réseau France, filiales, succursales et bureaux de représentation, en France et à l'étranger. Il joue également un rôle d'interface locale avec le *management* et le régulateur local et est associé au pilotage de la filière Audit interne du groupe Dexia.

Par rapport à l'année 2009, la finalisation de la mise en place du plan de transformation au sein de la filière Audit interne a entrainé les changements suivants :

- Le regroupement de la fonction de responsable de l'audit pour le segment *Public and Wholesale Banking* avec celle d'auditeur général de Dexia Crédit Local, de la fonction de responsable d'audit pour le segment Banque de détail et commerciale avec celle d'auditeur général de Dexia Banque Belgique et de la fonction de responsable de l'audit du segment Banque privée avec celle d'auditeur général de Dexia Banque Internationale à Luxembourg ;
- les moyens humains de la filière Audit interne ont été regroupés en centres de services partagés (IT, Belgique, France, Luxembourg, Turquie) dont le périmètre d'action n'est pas limité aux frontières de leurs pays respectifs ;
- un plan d'audit unique pour le groupe a été mis en place et le suivi des audits est assuré par segment de manière transversale pour l'ensemble du groupe.

La filière d'audit interne étant une filière intégrée, la gestion et le pilotage de cette filière s'appuient sur deux structures, l'*Audit Management Committee* (AMC) et l'*Internal Audit Executive Committee* (IAEC), ainsi que sur une équipe « support ».

Composé de l'auditeur général de Dexia SA – qui le préside – ainsi que des auditeurs généraux des entités de tête (Dexia Crédit Local, Dexia Banque Belgique et Dexia Banque Internationale à Luxembourg), de l'auditeur général de DenizBank et du responsable de l'audit pour le segment systèmes d'informations et des autres fonctions de support, l'AMC gère la stratégie d'audit ainsi que ses moyens financiers et humains.

De son côté, l'IAEC est composé des membres de l'AMC, auxquels s'ajoutent les responsables de segment au sein de l'audit ainsi que le responsable de la cellule *Audit Process Management and Organisation* (APMO), qui l'anime. Ce comité définit l'univers d'audit et le met à jour régulièrement, valide la cartographie des risques préparée par chacun des responsables de segment, définit le plan d'audit global du groupe, veille à la planification optimale des missions d'audit, propose les évolutions nécessaires en termes de moyens de la filière, de méthodologie et d'outils, définit la politique de formation des équipes d'audit, analyse les résultats du suivi de la performance de la filière et valide les *reporting*s internes et externes.

La cellule *Audit Process Management and Organisation* (APMO) a pour rôle d'assurer le support de la filière Audit interne. Elle a ainsi pour objectifs de définir et mettre à jour la méthodologie, le processus d'audit, d'élaborer et/ou coordonner les différents rapports d'activité produits par la filière (tant internes qu'externes), de mettre en place et de maintenir les outils nécessaires à la bonne prestation de la filière Audit interne, de coordonner les travaux avec les équipes du risque opérationnel et de la conformité, de produire des indicateurs de performance pour la réalisation des missions et d'organiser le plan de formation des auditeurs ainsi que des revues de qualité afin de s'assurer de la correcte application de la méthode et des processus d'audit. La cellule APMO organise et participe également au comité d'audit et, dans un souci de renforcement du contrôle des filiales et succursales,

effectue un suivi des instances de surveillance des entités et de leurs filiales/succursales ainsi que des missions réalisées par les régulateurs locaux. Enfin, la cellule APMO est responsable de la gestion du plan d'audit c'est-à-dire qu'elle planifie l'ensemble des missions inscrites au plan d'audit ainsi que les éventuelles missions hors plan.

Travaux d'audit

Les travaux de l'audit interne reposent sur des méthodes éprouvées calquées sur les bonnes pratiques internationales d'audit. Les missions d'audit et l'analyse des risques à travers toutes les entités de Dexia s'appuient sur des méthodologies communes. Celles-ci sont adaptées régulièrement afin de refléter tant les évolutions des normes que les retours d'expérience de terrain et les évolutions des structures.

Ainsi, en 2010, la méthodologie des risques et d'établissement du plan d'audit, qui avait été revue en 2009, a fait l'objet d'améliorations et de simplifications (en particulier pour les filiales), ainsi que d'une informatisation des étapes principales.

La méthodologie identifie d'abord les objectifs des métiers et des processus de support pour ensuite quantifier l'impact des grands risques qui pourraient nuire à la réalisation de ces objectifs. Ensuite, les missions d'audit sont ciblées sur les sujets les plus critiques en termes d'impact et de probabilité de survenance. Les méthodes mises en œuvre structurent l'activité d'audit comme support à la gouvernance d'entreprise en termes de contrôle des risques.

L'approche globale de l'univers des risques, la méthodologie d'audit commune, la conduite de missions « transversales », sinon locales et conjointes en fonction des besoins, et les modalités de compte rendu et de suivi au niveau de la structure de tête du groupe contribuent à évaluer si le système de contrôle interne de Dexia est intégré et efficace et, le cas échéant, à demander des améliorations.

1° - Processus d'analyse des risques et planification des missions d'audit et des ressources

L'audit interne de Dexia Crédit Local exerce sa fonction sur base d'un plan d'audit unique et commun au groupe défini par le comité IAEC, approuvé par le comité de direction puis par le comité d'audit et/ou le conseil d'administration.

Ce plan est construit à partir d'une analyse de risque annuelle menée indépendamment par l'audit en se conformant aux *best practices* présentées par l'Institut d'Audit Interne. Les principales étapes conduisant l'audit à élaborer son plan d'audit sont les suivantes :

- identification des risques potentiels critiques qui seraient contraires à l'aboutissement des objectifs par métier et processus de support ;
- évaluation du degré de vulnérabilité de Dexia Crédit Local par rapport à ces risques critiques, *via* une mesure d'impact et de probabilité de survenance. Les résultats de cette évaluation permettent d'identifier les risques les plus importants ;
- identification des unités d'audit qui sont soit à l'origine des risques soit chargées de les anticiper, menant à un score de risque par unité d'audit, score duquel est déduite une fréquence de revue par l'audit ;
- inventaire des missions effectuées dans le passé (trois dernières années) sur les unités d'audit *(back testing)* ;
- sélection des missions sur les unités d'audit risquées en tenant compte des missions effectuées dans le passé et des éventuelles exigences réglementaires en termes de fréquence.

Dans une volonté d'efficacité, le plan d'audit est ciblé sur les unités d'audit les plus risquées, à savoir celles qui, à travers tous les métiers et tous les processus de support, portent le plus grand nombre de risques et/ou contrôles-clés pour la réalisation des objectifs. Les unités d'audit qui ne portent pas de risques majeurs font l'objet d'une approche simplifiée, répondant aux exigences règlementaires de couverture de l'univers d'audit.

Ce plan pluriannuel permet de déterminer le besoin éventuel en ressources humaines tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif ainsi que les besoins en matière de formation.

Le plan d'audit fait la distinction entre plusieurs types de missions d'audit :

- missions transversales, qui sont menées sur un même domaine simultanément dans plusieurs entités en même temps et portent principalement sur des processus ayant un degré d'intégration relativement élevé ;
- missions conjointes, qui sont effectuées conjointement au sein d'une entité par les équipes d'audit locales (lorsqu'il y en a), avec la participation d'un ou plusieurs auditeurs d'un centre de services partagés ;
- missions locales, qui ne concernent qu'une seule entité.

2° - Méthode de réalisation des missions d'audit

La méthode de réalisation des missions d'audit est commune à toutes les entités du groupe Dexia. Les différentes étapes à suivre pour la réalisation d'une mission d'audit interne (préparation, réalisation, rapport d'audit, suivi des recommandations…) ainsi que les formats des documents attendus à chaque étape sont décrits dans une procédure qui détermine également les rôles, responsabilités ainsi que les modalités de revue, d'approbation et d'archivage des documents.

3° - *Monitoring*

Deux fois par an, l'auditeur général de Dexia Crédit Local présente au comité d'audit un rapport sur les activités de l'audit interne. Ce rapport comprend un résumé des principales constatations relevées durant les missions d'audit, un état des réalisations des plans d'audit commenté, notamment en cas d'écart important par rapport au planning, ainsi qu'une appréciation sur la suffisance des moyens (d'un point de vue qualitatif et quantitatif).

Pour supporter le processus de suivi des recommandations, un suivi semestriel des plans d'actions liés aux recommandations est présenté aux comités de direction des diverses entités du groupe et les éventuels retards dans la réalisation des plans d'actions répondant aux recommandations y sont traités.

Un nouvel outil de suivi des recommandations (OSCAR) a été mis en production fin janvier 2010. Il permet aux auditeurs et aux audités d'échanger de façon permanente sur l'évolution des plans d'actions répondant aux recommandations de l'audit. Par ailleurs, les recommandations des rapports émis par l'Autorité de contrôle prudentiel ont également été introduites dans l'outil OSCAR.

Formations

Outre les formations organisées par les ressources humaines, un plan de formation spécifique à l'audit a été mis en place. Il comporte divers trajets de formation à suivre selon le rôle et la séniorité de l'auditeur. Par ailleurs, sur le plan de la maîtrise des risques humains, l'organisation de l'audit interne en centre de services partagés permettra d'assurer une meilleure couverture des activités du groupe en palliant

le risque de manque de moyens (tant qualitatifs que quantitatifs), tout en garantissant la réactivité requise en cas d'urgence.

Relations avec les autorités de contrôle et les réviseurs

Les directions d'audit des filiales et succursales du groupe Dexia Crédit Local informent la direction de l'audit de Dexia Crédit Local des rencontres prévues sur le fonctionnement de l'audit, des missions réalisées par les autorités de contrôle prudentiel dans leurs entités (tout au long de la mission) et des sujets jugés importants issus de leurs rencontres régulières avec les réviseurs et les autorités de contrôle et en communiquent les comptes rendus. La direction de l'audit de Dexia Crédit Local peut participer à ces réunions lorsqu'elle le souhaite.

La direction de l'audit de Dexia Crédit Local procède selon le même processus vis-à-vis de l'auditeur général de Dexia SA. La direction de l'audit de Dexia SA peut participer aux réunions avec les réviseurs et les autorités de contrôle lorsqu'elle le souhaite.

Projets pour 2011

En 2011, les correspondants devront affecter une part de leur temps au suivi des risques du domaine sous responsabilité (y compris le suivi des plans d'actions répondant aux recommandations de l'audit interne, des régulateurs et des réviseurs) encore plus importante qu'en 2010. De cette manière, la filière Audit interne souhaite clairement, au-delà de la réalisation de missions permettant d'identifier de nouveaux risques, mettre l'accent sur un suivi renforcé des actions convenues avec les audités à l'issue de missions précédentes et devant remédier à des risques identifiés dans le passé. Ce dispositif doit permettre de déclencher, lorsque cela semble nécessaire, une procédure d'alerte du *management* sur des zones de faiblesse qui apparaîtraient importantes et durables.

Plusieurs chantiers méthodologiques sont prévus pour 2011, dont notamment :

- la révision de l'univers d'audit. Cette nouvelle révision intègrera le plan de transformation ainsi que tous les changements organisationnels et les mouvements des collaborateurs associés. Cette révision de l'univers aura un impact sur l'outil de suivi des recommandations ;
- la mise en place d'un outil plus robuste de *reporting* sur l'état d'avancement des plans d'action liés aux recommandations, outil qui sera mis à disposition aussi bien des auditeurs que des audités. Cet outil permettra de partager le *reporting* entre la filière Audit interne et les filières opérationnelles. Il devrait être mis en production fin 2011 ;
- la refonte du site intranet de la filière Audit interne avec des règles de gestion des accès plus détaillées. Dans un premier temps, ce site permettra à la filière Audit interne de disposer de toute l'information nécessaire sur la méthodologie d'audit mais également de pouvoir rassembler dans un seul endroit tous les rapports d'audit ainsi que les documents clefs de chacune des étapes qui composent une mission d'audit. Dans un deuxième temps, ce site permettra d'automatiser les flux de chaque mission d'audit et donc de pouvoir calculer automatiquement des indicateurs de performance sur le bon fonctionnement de la filière ;
- un exercice d'auto-évaluation de l'audit interne selon les normes *Quality Assurance Review* de l'institut des Auditeurs Internes. Cette démarche, préconisée par les normes internationales, a pour but de préparer une validation externe par une instance indépendante.

b. Activité en 2010 de l'audit interne

Une partie importante du plan d'audit du groupe Dexia a été réalisée sous forme de « missions transversales », à savoir des missions conduites simultanément chez Dexia SA et dans les entités opérationnelles du groupe : Dexia Crédit Local, Dexia Banque Belgique, Dexia Banque Internationale à Luxembourg et DenizBank ainsi que dans certaines de leurs filiales/succursales, en fonction des sujets traités. En 2010, ces missions ont porté notamment sur la gestion des risques, les filières Finance, Gestion du bilan, Opérations et systèmes d'information ainsi que sur les activités de marché. Les autres fonctions de support font également l'objet de missions régulières.

Les missions d'audit réalisées en 2010 ont donné lieu à l'établissement de plans de correction des faiblesses détectées dans le système de contrôle interne. Chaque plan d'actions a été approuvé par le comité de direction de l'entité concernée et rapporté, en fonction de son importance, au comité de direction de Dexia Crédit Local, et fait l'objet d'un suivi régulier, de façon à s'assurer que les recommandations formulées sont effectivement mises en œuvre.

En termes de réalisation du plan d'audit (nombre de missions), sur l'année 2010, le taux de réalisation des missions locales et conjointes est jugé comme bon et est légèrement supérieur au taux des missions transversales.

Relations avec les autorités de contrôle et les réviseurs

L'année 2010 a été marquée par un renforcement du suivi des contacts avec les régulateurs. Les contacts avec les différents régulateurs du groupe Dexia Crédit Local, que ce soit à travers des missions d'inspection ou des réunions, ont tendance à s'intensifier, ce qui a mobilisé, au cours de l'année 2010, une part croissante du temps des effectifs de l'audit interne. Le rôle de l'audit consiste, au cours des missions, à en suivre leur déroulement en s'assurant que les éléments demandés sont correctement transmis aux inspecteurs, en fin de mission, à coordonner la formulation des plans d'actions répondant aux recommandations des régulateurs (en application du principe de renforcement du rôle de l'audit sur ces sujets), puis à en assurer le suivi au même titre que ceux répondant à ses propres recommandations.

Au niveau du groupe Dexia Crédit Local, les missions d'inspection ont notamment concerné le portefeuille Dexia FP, l'activité de financements de projet et le système de notation interne Muni US.

c. Création d'une cellule *Investigation & Branch audit*

L'un des principes conducteurs de la transformation de la filière Audit interne a été la création en 2010 d'une structure Investigation/suivi de l'audit agence au sein de Dexia SA, chargée de la définition de méthodologies transversales, de la prise en charge des investigations à mener de façon transversale (impliquant plusieurs entités du groupe Dexia) ainsi que du contrôle périodique des réseaux agences.

La mission d'*Investigation* est de contribuer, de manière indépendante et objective, à la maîtrise des risques de fraude. Elle participe à des activités de sensibilisation et de prévention de la fraude. Elle prend des mesures de détection de la fraude et traite les cas de fraude. Enfin, elle propose et suit les mesures correctives.

La mission de *Branch audit* est de donner, de manière indépendante et objective, à Dexia une assurance sur le degré de maîtrise des risques liés aux activités dans les canaux de distribution physiques. Elle évalue par une approche systématique et méthodique les processus de gestion de risques, de contrôle, et de gouvernance dans ces canaux de distribution.

Organisation et gouvernance

En termes de gouvernance, la cellule *Investigation & Branch audit* est dirigée par le responsable *Investigation & Branch audit* (ou *Group Head of Investigation*), qui rapporte à l'auditeur général de Dexia SA. Elle se compose :

- d'une cellule *Investigation & Branch audit* rattachée hiérarchiquement et fonctionnellement à la direction de l'audit de Dexia SA ;
- des cellules *Investigation & Branch audit* « locales » qui sont rattachées hiérarchiquement aux directions d'audit des entités mais qui dépendent néanmoins fonctionnellement de la direction *Investigation & Branch audit* de Dexia SA.

Pour assurer la gestion et le pilotage de la cellule, une structure appelée l'IBAEC *(Investigation and Branch audit Executive Committee)* en assure la coordination. Ce comité, sur base d'une analyse des risques de fraude, propose le planning des activités communes, veille à la planification optimale des missions transversales, propose les évolutions nécessaires en termes de moyens de la filière, de méthodologie et d'outils, définit la politique de formation des équipes, analyse les résultats des missions transversales et valide les rapports d'activités de la filière. Ce comité décide également des détachements temporaires d'inspecteurs entre entités.

Une charte d'*Investigation & Branch audit* énonce les principes fondamentaux qui gouvernent la fonction en décrivant les objectifs, les rôles, les pouvoirs, les devoirs et les responsabilités, les modalités de fonctionnement, et les règles de base la régissant. Ce document participe à la fixation des objectifs de la cellule et décrit les relations et conditions d'intervention de l'équipe *Investigation & Branch audit* de Dexia SA vis-à-vis des autres entités du groupe Dexia en prenant en compte la présence ou non d'équipes locales d'investigations.

La charte a été présentée et approuvée en comité de direction de Dexia SA le 28 juin 2010, en comité de direction de Dexia Crédit Local le 27 juillet 2010 et en comité d'audit de Dexia Crédit Local le 4 août 2010.

Conformément à ces principes, la fonction d'inspection pour Dexia Crédit Local et ses filiales et succursales est assurée par les membres de la cellule *Investigations & Branch audit* de Dexia SA. Cette cellule est composée d'un *Group Head of Investigations & Branch audit* et d'investigations managers. Le *Group Head of Investigations & Branch audit* de Dexia SA rapporte hiérarchiquement à l'auditeur général de Dexia SA.

La cellule *Investigation & Branch audit* de Dexia SA associe à ses missions un correspondant inspection de l'audit interne de Dexia Crédit Local.

La division d'*Investigation & Branch audit* est donc responsable de l'accomplissement des missions effectuées auprès de Dexia Crédit Local, de ses succursales et de ses filiales envers l'auditeur général de Dexia Crédit Local et le *Group Head of Investigation & Branch audit* de Dexia SA.

La mise en œuvre de la charte implique la conclusion de différentes conventions de collaboration ou d'accord sur les niveaux de service (*Service Level Agreement*) entre Dexia SA et Dexia Crédit Local et entre Dexia SA et les filiales de Dexia Crédit Local. Les projets ont été élaborés en coordination avec le secrétariat général, l'objectif étant de les valider et de les signer au cours du premier semestre 2011.

La charte IBA nécessite également des précisions à convenir avec la filière *Compliance* sur les règles à respecter quant à l'accès aux données à caractère personnel dans les différentes entités.

La publication de la charte d'*Investigation & Branch audit* et sa diffusion aux collaborateurs du groupe sera organisée dans le courant du 1er semestre de 2011. Ceci permettra à chaque collaborateur de mieux percevoir l'importance de la fonction dans les dispositifs de contrôle interne et d'aide au *management* du groupe Dexia

Activités en 2010

En 2010, hormis l'élaboration et la mise en œuvre de la filière *Investigations & Branch Audit*, la filière a effectué huit enquêtes sur le périmètre de Dexia Crédit Local. D'après la classification des risques de fraude édictée par le comité Bâle II, les missions effectuées ou en cours peuvent être classées parmi les catégories suivantes de risque : fraude interne (six missions), fraude externe (une mission) et pratiques liées à l'emploi et à la sécurité des lieux de travail (une mission).

2.1.10. LE GROUPE DEXIA

L'organe de direction générale du groupe Dexia est le comité de direction de Dexia SA.

La mission du comité de direction de Dexia SA consiste à piloter le groupe Dexia et à coordonner ses différents métiers et activités spécialisées qui viennent en support de ceux-ci.

Dans le cadre du plan de transformation mis en place en 2009-2010, le groupe Dexia a défini les principes généraux gouvernant l'organisation et le fonctionnement des filières : l'objectif consiste à améliorer leur fonctionnement afin de renforcer le contrôle des risques, d'encourager la responsabilisation des entités opérationnelles et d'accroître l'efficacité de la gestion du groupe, tout en assurant le respect de l'intérêt social des entités qui le composent.

Les membres du comité de direction de Dexia SA sont investis de compétences particulières à l'échelle du groupe qu'ils se répartissent en interne à savoir, au 31 décembre 2010, les activités de *Public and Wholesale Banking* et *Retail and Commercial Banking*, et les fonctions de finances et de gestion des risques.

Le comité de direction du groupe peut également se réunir dans sa forme élargie, connue sous le nom de comité exécutif groupe pour traiter des sujets transversaux ou d'une certaine importance. Le comité exécutif intègre, outre les membres du comité de direction, les autres fonctions de contrôle et de support du groupe, à savoir le directeur *Treasury and Financial Markets,* le directeur *Operations & IT*, le directeur *Strategy, M&A* and *Transversal Projects,* le directeur des ressources humaines et le directeur *Compliance, Legal & Tax.*

À partir du 1er janvier 2011, le comité de direction de Dexia SA s'est élargi à dix membres, afin de réunir les compétences essentielles permettant au groupe Dexia d'atteindre les objectifs de son plan stratégique. Le directeur des ressources humaines, le directeur *Operations & IT*, le directeur *Strategy, M&A* and *Transversal Projects* et le directeur *Compliance, Legal & Tax* rejoignent le comité de direction groupe.

La nouvelle équipe du comité de direction est composée comme suit :

- l'administrateur délégué et président du comité de direction ;
- le directeur *Public and Wholesale Banking*, directeur général de Dexia Crédit local ;

- le président du comité de direction de Dexia Banque Belgique et responsable du métier Banque de détail et commerciale ;
- le directeur général de DenizBank ;
- le directeur des ressources humaines ;
- le directeur de la stratégie, des portefeuilles et des activités du marché ;
- le directeur du risque ;
- le directeur financier ;
- le directeur des opérations et des systèmes d'information et
- le directeur juridique, de la conformité et de la fiscalité.

Les équipes plus spécifiquement concernées par le contrôle interne sont les suivantes :

- l'audit interne, rattaché directement à l'administrateur délégué, président du comité de direction, qui définit la méthodologie utilisée dans le groupe, coordonne et participe à la réalisation des audits de fonctions transversales entre plusieurs entités, audite les fonctions groupe et les fonctions d'audit des différentes entités ;
- l'équipe de la gestion des risques, sous la responsabilité du directeur des risques, membre du comité de direction, supervise la politique de gestion des risques. Elle établit les lignes de conduite pour les limites et les délégations, contrôle et mesure les risques agrégés au niveau du groupe et met en place des méthodes harmonisées dans les différentes entités ;
- le *Chief Compliance Officer* groupe, rattaché au secrétaire général et ayant un droit d'accès direct au président du comité de direction de Dexia SA et au président du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité de Dexia SA afin de pouvoir leur faire directement rapport sur tout incident significatif. Le *Chief Compliance Officer* groupe coordonne le réseau des *Compliance Officers* des différentes entités et s'attache au respect de la politique d'intégrité et au développement de la culture d'éthique et de déontologie qui constitue un point fort de la signature du groupe Dexia depuis sa création (cf. paragraphe 2.1.8) ;
- l'équipe de *monitoring* du contrôle permanent, rattachée au *Chief Compliance Officer* groupe, qui est responsable (i) de la définition de la méthodologie, des *guidelines* et du *reporting*, (ii) de l'établissement du plan de contrôle permanent du groupe, (iii) du *challenging* des plans de contrôle des filières et des entités et (iv) de la consolidation des résultats à l'échelle du groupe.

2.2. Élaboration et traitement de l'information comptable et financière

2.2.1. LES ÉTATS FINANCIERS

L'objectif principal des comptes annuels est de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'une société. C'est une tâche particulièrement exigeante dans le cas d'un établissement financier, où l'unité de compte, la monnaie, se confond avec l'objet même de l'activité.

Le règlement CRB n° 97-02 modifié, relatif au contrôle interne, met en avant, dans son titre comptable, que l'organisation mise en place doit garantir l'existence d'un ensemble de procédures appelé « piste d'audit ». Cette piste d'audit doit notamment permettre de faire le lien entre toute information comptable et un justificatif d'origine, et réciproquement. C'est ce principe qui fonde l'organisation de la fonction comptable du groupe Dexia Crédit Local.

a. Missions et organisation de la direction de la comptabilité

La direction comptable joue un rôle central dans l'organisation de Dexia Crédit Local. Elle est rattachée au directeur financier de la société, membre du comité de direction.

La direction comptable assure la production des données comptables de base et des états financiers sociaux de Dexia Crédit Local, ainsi que celle des filiales ne disposant pas de services comptables propres. Elle est également responsable de la production des états financiers consolidés du groupe Dexia Crédit Local. Une équipe dédiée veille au respect des normes réglementaires ou prudentielles.

La direction comptable a aussi un rôle d'analyse et de contrôle des données comptables des filiales et succursales françaises et étrangères, dans le cadre du processus de consolidation. Elle vérifie notamment que les informations fournies sont homogènes et conformes aux règles du groupe.

Plus généralement, la direction comptable dispose de moyens d'information variés pour assurer sa mission de suivi de la fonction comptable au sens large. Elle est associée dans les comités qui peuvent intéresser sa mission, ou destinataire des comptes rendus. Ses équipes se déplacent régulièrement dans les filiales et succursales à l'étranger. Elle participe aux évolutions de systèmes informatiques, de façon à s'assurer que ses besoins spécifiques sont pris en compte.

Dans le cadre du plan de transformation du groupe Dexia, la filière Finance a mis en place au niveau de Dexia SA trois centres de compétences liés à l'activité de la direction de la comptabilité. Les équipes consolidation, normes et contrôle comptable ont fait l'objet d'un rattachement direct au niveau de Dexia SA. Dexia Crédit Local a mis en place avec sa maison mère des contrats de services afin que ces fonctions puissent être exercées par ces équipes centrales sous couverts d'un *management* conjoint avec le directeur comptable et le directeur financier de l'entité. Les équipes demeurent proches des équipes locales et assument au delà de leurs travaux pour Dexia Crédit Local un rôle transversal au niveau du groupe Dexia.

La direction comptable conserve une équipe en charge du système d'information comptable qui lui permet de participer activement à la mise en place des chantiers de transformation ainsi qu'à l'amélioration des systèmes existant en parallèle des autres outils de la filière Finance.

La direction comptable s'appuie sur les travaux de l'équipe du contrôle comptable de Dexia SA afin de mettre en place un contrôle indépendant. Par ailleurs, et dans le cadre de la certification ISO 9001 de Dexia Crédit Local, la direction comptable dispose d'un correspondant qualité qui assiste le directeur comptable dans son rôle de référent du process qualité portant sur la production de l'information financière.

Ce dispositif permet une amélioration permanente du niveau de qualité et d'efficacité des processus et une fiabilisation de l'information comptable consolidée produite, notamment dans un contexte d'utilisation uniforme des normes IFRS au sein du groupe Dexia Crédit Local. L'équipe de contrôle indépendant participe au dispositif de contrôle permanent. Elle s'attache à vérifier la matérialité et la pertinence des contrôles effectués à l'occasion des arrêtés trimestriels

sur le périmètre du siège de Dexia Crédit Local. Elle effectue des missions régulières dans les entités internationales selon une périodicité adaptée à la taille et aux enjeux financiers, notamment pour s'assurer de la bonne mise en œuvre des principes comptables.

Élaboration des comptes annuels

Pour l'élaboration des comptes annuels, le système d'information comptable de Dexia Crédit Local est en très grande partie alimenté de façon automatisée par les systèmes de gestion amont qui gèrent les opérations réalisées avec la clientèle ou les contreparties de marché, ainsi que les frais généraux. La saisie d'une opération dans l'un de ces systèmes de gestion, au fil de l'eau, va automatiquement générer une ou plusieurs écritures comptables, par l'intermédiaire de schémas comptables automatisés. Au sein d'une comptabilité unique, basée sur un double référentiel (normes françaises et normes IFRS-UE) ces écritures alimentent les états financiers.

L'exhaustivité et l'exactitude des saisies sont garanties par le système de contrôle interne des services de gestion. Une équipe en charge du respect des normes valide les schémas comptables automatisés dans les deux référentiels de normes, ainsi que le traitement des opérations complexes ou inhabituelles. Ces dernières font parfois l'objet d'une comptabilisation non automatisée, mais sont alors prises en charge par des procédures spécifiques de contrôle interne.

Un premier niveau de contrôle est effectué par les équipes comptables spécialisées par métier, notamment *via* l'analyse des rapprochements bancaires et des comptes d'attente techniques. Chaque mois, les stocks d'opérations enregistrées en comptabilité sont rapprochés des stocks de gestion, et des contrôles de symétrie sont réalisés sur les opérations micro couvertes. Afin de vérifier la cohérence des charges et produits d'intérêt d'une période à l'autre, ces données sont rapprochées des encours moyens afin de produire des taux moyens plus facilement comparables entre périodes. Enfin, ces équipes rédigent également une note de synthèse des travaux réalisés et des points nécessitant une attention particulière ou une amélioration de procédure lors des arrêtés suivants.

Des contrôles complémentaires sont effectués par d'autres équipes de la direction de la comptabilité lors des arrêtés de comptes, mensuels, trimestriels ou annuels. Les travaux déjà effectués dans les pôles comptables métiers font l'objet de revues périodiques afin de s'assurer que les contrôles recensés dans une liste formalisée ont été correctement effectués. La note de synthèse émise par ces équipes est aussi revue. Les résultats comptables sont rapprochés des résultats de gestion à un rythme trimestriel, et leur cohérence d'une période à l'autre est vérifiée au moyen de contrôles analytiques. Les principales évolutions doivent être expliquées.

Les écritures comptables générées lors de ces processus vont ensuite être regroupées et agrégées, selon un processus automatisé et normé, de façon à constituer les états financiers sociaux de Dexia Crédit Local (en normes françaises) et la contribution de la société aux comptes consolidés (en normes IFRS-UE). Il en va de même pour les filiales dont la comptabilité est tenue au siège. À partir de ces états, et dans certains cas de données fournies par les systèmes de gestion, la direction de la comptabilité va établir les tableaux d'annexes, partie intégrante des états financiers annuels. La direction de la comptabilité effectue ensuite des contrôles croisés entre les états de synthèse et leurs annexes. Durant tout ce processus, des revues et des contrôles de cohérence et d'application de procédures sont effectués suivant les délégations hiérarchiques établies.

Le même travail se répète dans chacune des entités constituant le groupe Dexia Crédit Local, selon des degrés de complexité variables, en fonction de la taille et de l'activité de ces entités.

Élaboration des comptes consolidés

Pour préparer leur contribution aux comptes consolidés de Dexia Crédit Local, les entités consolidées retraitent leurs comptes sociaux établis en normes locales afin de les mettre en accord avec les principes comptables du groupe Dexia Crédit Local (normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne). Ces principes sont regroupés dans un manuel de consolidation transmis à chacune des entités du groupe. Ils sont complétés, à chaque date d'arrêté, par des notes d'instructions opérationnelles qui sont fournies aux entités par le service consolidation du siège. Ces notes d'instruction présentent les améliorations à apporter au processus au vu des constats effectués sur les périodes précédentes et détaillent les évolutions à prendre en compte (systèmes, données nouvelles à fournir…) sur la période.

En cas de difficulté d'interprétation de ces principes, toutes les entités peuvent faire appel au service consolidation. Ce dernier, en collaboration avec le service des normes comptables, leur fournit une réponse adaptée. Les membres de ces équipes effectuent périodiquement des déplacements en France et à l'étranger afin de faire un point régulier et d'identifier les changements internes ou externes pouvant avoir une incidence comptable.

À partir de ses comptes sociaux retraités selon les principes du groupe, chacune des entités du groupe Dexia Crédit Local remplit une liasse de consolidation qui est intégrée automatiquement dans le système de consolidation. Des contrôles sont opérés sur les informations recueillies trimestriellement et relatives aux opérations intra-groupe, aux comptes et à leurs annexes.

Ces contrôles visent à s'assurer de la cohérence des informations produites et de leur conformité aux règles du groupe, ainsi qu'à comprendre les principales évolutions par rapport aux périodes précédentes. Le service consolidation effectue des retraitements spécifiques visant notamment à l'élimination des opérations intra-groupe, et à la prise en compte des variations de périmètre.

Des contrôles complémentaires sont réalisés par une équipe dédiée de contrôle permanent comptable. Ils permettent de s'assurer de la bonne application et de la qualité des processus de contrôle des différentes équipes comptables du siège et des filiales, de faire évoluer ces processus afin de renforcer leur efficacité et leur homogénéité, et de prendre en compte ainsi les meilleures pratiques.

Processus d'arrêté des comptes

Lorsque les comptes annuels et consolidés ont été finalisés par la direction de la comptabilité, celle-ci les présente pour revue au directeur financier, ainsi qu'au directeur général de Dexia Crédit Local. Les comptes sont ensuite examinés par le comité de direction puis présentés au comité d'audit.

Conformément à la loi, le conseil d'administration de Dexia Crédit Local arrête les comptes annuels et consolidés puis les présente à l'assemblée générale des actionnaires accompagnés du rapport de gestion du groupe. Le conseil d'administration prend également connaissance du rapport de son président sur le contrôle interne présenté à l'assemblée.

Publication des comptes de Dexia Crédit Local

Les états financiers de synthèse sont ensuite intégrés au rapport annuel (qui vaut « document de référence » conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers). À partir de ces états, ainsi que des éléments recueillis tout au long du processus d'arrêté, la direction de la comptabilité assure également la rédaction de la partie du rapport de gestion consacrée à la présentation et à l'analyse des comptes.

la publicité de l'ensemble de ces informations comptables et financières est assurée au travers de différentes actions :

- les états financiers font l'objet d'une publication au BALO ;
- le rapport annuel, valant document de référence, fait l'objet d'un dépôt à l'AMF sur support papier et support électronique, d'un dépôt au greffe du tribunal de commerce et d'une mise en ligne sur le site internet de Dexia Crédit Local ;
- le rapport financier semestriel fait l'objet d'un dépôt électronique à l'AMF et d'une mise en ligne sur le site de Dexia Crédit local ;
- les rapports annuels et semestriels font l'objet d'une information au marché *via* le site d'un diffuseur (HUGIN) inscrit auprès de l'AMF, au titre de l'information réglementée.

La direction des fonctions comptables, le secrétariat général et la direction de la communication mettent en œuvre des procédures de contrôles croisés afin de s'assurer de la cohérence des informations comptables et financières publiées et mises à disposition du public.

b. Le rôle des commissaires aux comptes

Le collège des deux commissaires aux comptes est associé à l'ensemble du processus de contrôle de l'information financière et comptable dans un souci d'efficacité et de transparence. Dans le cadre de leurs diligences, ils procèdent à l'analyse des procédures comptables et à l'évaluation des systèmes de contrôle interne en vigueur aux seules fins de déterminer la nature, la période et l'étendue de leurs contrôles. Leur examen n'a pas pour objet de porter un avis spécifique sur l'efficacité et la fiabilité des systèmes de contrôle interne, néanmoins à cette occasion, ils peuvent faire part de leurs recommandations sur les procédures et les systèmes de contrôle interne qui pourraient avoir une incidence sur la qualité des informations comptables et financières produites.

Leur évaluation du contrôle interne repose notamment sur des procédures substantives, comme l'obtention de confirmations d'une sélection de contreparties externes.

Ils émettent des instructions à l'intention des commissaires aux comptes ou auditeurs des filiales et assurent la centralisation de leurs travaux. Ils organisent des réunions de synthèse sur les résultats de leurs audits et apprécient l'interprétation des textes faite par le service des normes. Ils sont également destinataires des manuels de procédures comptables et de consolidation, ainsi que des notes d'instructions émises par la direction de la comptabilité. Ils consultent les rapports de l'audit interne qui sont mis à leur disposition. Enfin, ils vérifient la cohérence entre le rapport de gestion et les états financiers comptables, ainsi que la cohérence de l'ensemble avec les éléments audités.

L'exercice de ces diligences leur permet d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes qu'ils certifient ne comportent pas d'anomalies significatives.

2.2.2. L'INFORMATION DE GESTION ET SECTORIELLE

Les états financiers (bilan, hors bilan, compte de résultat, tableaux de flux de trésorerie et annexes) ne sont pas les seuls éléments d'analyses chiffrées que communique Dexia Crédit Local à ses actionnaires et au public. Ils sont complétés par des rapports d'activité, des résultats par métiers, des perspectives et des évaluations de risques, qui sont intégrés dans le rapport annuel ou communiqués lors des présentations faites aux analystes financiers.

Une partie de ces éléments est fournie directement par les directions opérationnelles ou par le département du contrôle des risques. Leur exactitude est alors garantie par le système de contrôle interne des directions concernées.

La plupart des indicateurs sectoriels, et en particulier ceux qui nécessitent un croisement ou une agrégation de données de différentes origines, la ventilation de chiffres disponibles globalement, ou encore un retraitement de données comptables en fonction de paramètres de gestion, sont fournies aux rédacteurs du rapport annuel par la direction de la planification et du contrôle de gestion. Cette direction, comme la direction des fonctions comptables, est rattachée au membre du comité de direction de Dexia Crédit Local en charge de la comptabilité et du contrôle de gestion. Sa contribution dans le domaine de l'information financière prend deux formes principales :

a. L'établissement du tableau de bord d'activité du métier *Public and Wholesale Banking*

Ce tableau de bord, établi mensuellement, reprend une série d'indicateurs clés (production et encours de financements long et court terme, volumes de dépôts et d'encours sous gestion, volumes de prêts faisant l'objet d'un réaménagement…). Il est élaboré sur la base des informations fournies par la direction PWB *Strategy & Business Development* pour la France à partir de son système d'information, ainsi que par les entités internationales. Les différents chiffres font l'objet d'un commentaire rédigé sur un rythme semestriel, en collaboration avec la direction PWB *Strategy & Business Development* et la direction PWB international.

Les contrôles mis en place lors de l'élaboration du *reporting* d'activité de ce métier sont articulés autour des axes suivants :

- l'élaboration par la direction PWB *Strategy & Business Development* d'un document sur la base de l'information détaillée transmise par la direction de la planification et du contrôle de gestion ; ce document fait l'objet d'une présentation au comité de direction de Dexia ; l'analyse de l'activité y est menée par rapport à la référence de l'année précédente et par rapport au budget, et permet, *via* une explication économique de l'évolution, de confirmer la réalisation de l'année en cours ;
- la rédaction d'un rapport d'activité chaque semestre avec des commentaires élaborés avec la direction PWB international sur ces chiffres d'activité, rapport présenté au comité de direction pour validation. Ce rapport qui reprend des éléments de « fin de période » est utilisé lors de la clôture des comptes pour fournir les données reprises dans le rapport annuel.

b. La détermination des résultats par métier

Les métiers sont définis au niveau du groupe Dexia. En termes de cœur de métier, Dexia Crédit Local est essentiellement présent sur le métier *Public and Wholesale Banking*. Par ailleurs, les résultats relatifs aux portefeuilles en *run-off* de Dexia Crédit Local sont affectés à la division *Legacy*.

Afin de permettre aux investisseurs de suivre plus finement la rentabilité de ces métiers, la direction de la planification et du contrôle de gestion est chargée de préparer un résultat propre pour chacun d'eux.

L'élaboration des revenus par métier est réalisée mensuellement et s'appuie essentiellement sur trois types d'informations analytiques :

- les marges commerciales (métier *Public and Wholesale Banking*) sont élaborées par la direction de la planification et du contrôle

de gestion. Elle agrège pour cela des informations présentes dans le système d'information comptable, telles que l'encours moyen et le taux de marge, qui sont alimentées de façon automatisée de la même manière que pour les données purement comptables ;

- les marges financières (métiers, portefeuilles en *run-off* et transformation) sont calculées par la direction du *Market Risk Management*, rattachée à la direction des risques, sur la base du système de refacturation interne qui existe entre chaque centre de profit de la sphère financière ;

- les coûts de liquidité (résultats de transformation provenant de l'application des taux de cession internes entre les actifs et les passifs, le coût des garanties des États et les coûts des émissions obligataires) font l'objet d'une allocation aux différents métiers selon les principes d'allocation définis par le contrôle de gestion groupe.

Les marges commerciales et financières sont complétées par les autres types de revenus (dont les commissions) pour former le total des revenus de chaque métier. L'agrégation des revenus de l'ensemble des métiers fait l'objet d'un rapprochement avec les revenus comptables élaborés par la direction des fonctions comptables.

Les autres éléments du compte de résultat font également l'objet d'une allocation par métier. C'est en particulier le cas pour les postes « frais généraux » et « coût du risque », alloués à chacun des métiers qui les génèrent. L'agrégat de ces comptes de résultat est rapproché du compte de résultat comptable au niveau de chaque solde intermédiaire.

Il convient également de noter que les résultats relatifs au métier des « services financiers aux particuliers » correspondent aux résultats de la filiale slovaque Dexia banka Slovensko.

En synthèse, l'ensemble de ces processus contribue à l'élaboration d'un compte de résultat complet pour chaque métier permettant ainsi d'en apprécier la rentabilité et la contribution au résultat global de Dexia Crédit Local.

Le processus d'agrégation

Dans les entités françaises et étrangères disposant d'une équipe propre de contrôle de gestion, le tableau de bord du métier *Public and Wholesale Banking* et les résultats par métier sont pilotés localement suivant les mêmes normes et les mêmes principes, déclinés en fonction de la taille, des organisations et des systèmes de chaque entité. Ce référentiel d'instructions, appelé manuel des procédures et normes du contrôle de gestion, est commun à l'ensemble du groupe Dexia.

L'ensemble est animé, suivi et supervisé par la direction de la planification et du contrôle de gestion de Dexia Crédit Local. Cette dernière, au travers des outils développés en collaboration avec la direction du contrôle de gestion du groupe Dexia, met à disposition de toutes les entités des outils de collecte standardisés et sécurisés, afin de fiabiliser et d'optimiser le mécanisme de remontée d'information. Enfin, elle assure également l'agrégation de l'ensemble.

Le processus d'agrégation de l'information par métier s'effectue en parallèle du processus de consolidation piloté par la direction des fonctions comptables.

À chaque étape de l'élaboration des données consolidées, la direction de la planification et du contrôle de gestion et la direction des fonctions comptables ont mis en place des contrôles de cohérence basés sur le rapprochement des informations analytiques et comptables. Le rapprochement des résultats de gestion avec les résultats comptables constitue un élément important du contrôle interne, pour s'assurer de la fiabilité des uns et des autres.

L'amélioration continue de ces rapprochements a été poursuivie en 2010 notamment au siège de Dexia Crédit Local où les écarts sont analysés et expliqués.

2.3. Recensement des risques et activités de contrôle répondant à ces risques

L'activité bancaire génère quatre grands types de risques : le risque de crédit, le risque de marché, le risque structurel (de taux, de change et de liquidité) et le risque opérationnel.

Le suivi de l'ensemble de ces risques est assuré conjointement par des comités adaptés et par la direction des risques, à l'aide des outils qu'elle développe, en accord avec les contraintes réglementaires et prudentielles, et dans le cadre des limites fixées par le groupe Dexia.

En ce qui concerne la supervision des risques dans les filiales et succursales, chaque entité est dotée d'une structure locale de gestion des risques. Ces structures sont strictement indépendantes des *front offices* et sont liées à la direction des risques de Dexia Crédit Local par une relation hiérarchique.

Chaque fonction locale de gestion des risques comporte un (ou plusieurs) correspondant(s) pour la gestion du risque opérationnel, et pour la mise en œuvre de la réforme de Bâle. D'une manière générale, l'ensemble des dispositifs de gestion du risque existant au niveau de Dexia Crédit Local existe également dans chaque filiale ou succursale.

Au-delà des principes généraux présentés ci-dessus, les moyens mis en place par Dexia Crédit Local pour gérer ces risques en pratique, au quotidien comme dans des circonstances exceptionnelles, sont détaillés ci-après.

2.3.1. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente la perte potentielle (diminution de la valeur de l'actif ou défaut de paiement) que Dexia peut subir du fait de la détérioration de la solvabilité d'une contrepartie.

Les principes de gestion de ces risques sont exposés au paragraphe 2.1 Risque de crédit de la partie gestion des risques du rapport de gestion et les éléments chiffrés d'exposition par zone géographique et par catégorie de contreparties sont présentés dans l'annexe aux comptes consolidés.

a. Le processus d'approbation

Tout engagement pouvant donner lieu à un risque de crédit doit être approuvé selon un dispositif de décision organisé en fonction du volume, du *rating* et du type de contrepartie. Le processus de comité de crédit est décrit en paragraphe 2.1.5. Le processus d'approbation comprend également un système de délégations pour la clientèle issue du secteur public français et des délégations très limitées en faveur des filiales italienne et espagnole toujours pour la clientèle issue du secteur public uniquement.

b. La détermination des limites

Les limites de risques de crédit sont définies globalement pour Dexia pour gérer le profil général du risque et limiter les concentrations de risques. Une limite est fixée pour chaque contrepartie conformément aux politiques de risque de crédit. Cette limite représente l'exposition

maximale au risque de crédit que Dexia est prêt à accepter pour une contrepartie donnée. Pour une contrepartie donnée, les expositions détenues par Dexia Crédit Local et ses filiales cumulées aux expositions détenues par les autres entités du groupe doivent donc rester inférieures à cette limite. Des limites par secteur économique et par produit peuvent également être imposées. Pour tenir compte des événements les plus récents, des limites spécifiques peuvent être gelées à tout moment par la direction des risques.

Ces limites sont contrôlées *a priori* opération par opération avant la décision de crédit et *a posteriori* dans les *reportings* d'exposition réglementaires et à destination des organes décisionnels de la banque.

c. Le dispositif de surveillance et de remontée d'information

L'architecture du dispositif de surveillance repose sur deux niveaux :

- le premier niveau qui incombe aux équipes commerciales du siège, des succursales et des filiales dans le cadre du suivi permanent de la santé financière de leurs contreparties ;
- le deuxième niveau qui incombe à la direction des risques qui reçoit trimestriellement et consolide les expositions, les impayés, les créances douteuses et participe à l'arrêté des provisions.

Le comité de direction examine trimestriellement une revue des risques qui fait un point de l'évolution des différents risques. Le suivi consolidé des risques, au niveau des filiales et succursales, s'appuie sur la filière Risques déjà décrite.

d. Le dispositif de notation interne

Afin de mesurer son risque de crédit Dexia Crédit Local s'appuie notamment sur l'ensemble des systèmes de notation interne mis en place dans le cadre de Bâle II au niveau du groupe Dexia. Les analystes du risque crédit sont responsables de l'attribution d'une notation à l'ensemble des contreparties. Chaque notation correspond à une évaluation du niveau de risque de la contrepartie exprimée au travers d'une échelle interne qui, sauf exception dûment justifiée, tient compte du risque éventuel lié au pays dans lequel elle est établie. Lors de l'octroi, la notation interne constitue un élément clé dans la décision du comité de crédit. La revue des notations sur une base annuelle permet d'identifier de manière proactive les contreparties nécessitant un suivi plus régulier qui seront dès lors intégrées à une liste de surveillance revue trimestriellement, conjointement par la direction des risques et le département commercial, au sein d'un *Special Mention & Watchlist Committee.*

La bonne utilisation du dispositif de notation est contrôlée par l'équipe de *Quality Control* du groupe qui procède régulièrement à des revues de qualité des données et des résultats.

e. La politique de provisionnement

Un comité des provisions, présidé par la direction des risques, arrête trimestriellement le montant des provisions et détermine le coût du risque. Une provision sur base du portefeuille permet de constituer des réserves destinées à protéger la banque contre des sinistres éventuels conformément aux règles IFRS. Ces provisions sont contrôlées notamment grâce à un processus de rapprochement réalisé avec les données comptables.

2.3.2. RISQUES DE MARCHÉ

a. Périmètre

Il s'agit du risque de perte lié aux variations dans les prix et taux de marché, leurs interactions et leurs niveaux de volatilité.

Dexia Crédit Local administre également un portefeuille obligataire composé d'obligations de bonne qualité. Celui-ci est constitué d'un portefeuille pour compte propre, dit de *credit spread*, d'un portefeuille proche de l'activité commerciale de financement des acteurs du secteur public et enfin d'un portefeuille de négociation. Ces portefeuilles font partie du *Portfolio Management Group* (PMG) géré en extinction depuis Dublin.

Ce portefeuille obligataire est géré sans exposition au risque de taux d'intérêt, au moyen de couvertures adaptées. Le seul risque encouru en plus du risque de défaut de l'émetteur est celui du *spread* de crédit dont le mouvement impacte les comptes de réserve AFS pour les portefeuilles classés en AFS et le résultat pour le portefeuille de *trading*. Le reste des portefeuilles est classé en « Prêts et autres créances ».

Les principes de gestion de ces risques sont exposés dans le chapitre « 3.2. Risques de marché » de la partie gestion des risques du rapport de gestion et les éléments chiffrés d'exposition au risque action et au risque de taux sont présentés dans l'annexe aux comptes consolidés (« sensibilité des actions cotées » et « risque de refixation de taux d'intérêt : ventilation par échéance jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêts – ventilation de l'actif et ventilation du passif »).

En 2010, Dexia Crédit Local a continué à réduire significativement son exposition au risque de marché.

b. Organisation du suivi

Le suivi des risques liés aux marchés financiers est organisé autour de deux comités :

- le *Market Risk Group Committee* (MRGC) se réunit mensuellement au niveau du groupe Dexia. Dexia Crédit Local y est représenté par le directeur des risques marchés ou par le directeur des marchés financiers qui reçoivent un mandat explicite quant à leur capacité décisionnelle. Le comité est responsable de la définition de la politique de risques (*guidelines*, limites de risque de marché) et de leur suivi. Ce comité prépare notamment les *guidelines* relatives au développement de toutes les nouvelles activités de marché. Il est décliné trimestriellement en comités spécifiques de suivi des risques et résultats des lignes d'activités. Le comité de direction de Dexia Crédit Local est informé de l'évolution des risques consolidés de Dexia Crédit Local (expositions, limites, dépassements de limites) et des changements dans le dispositif de suivi (modification des méthodes de mesure ou des *guidelines*) par un rapport qui lui est adressé trimestriellement par la direction des risques de Dexia Crédit Local ou ponctuellement si nécessaire ;
- le comité des marchés de Dexia Crédit Local (*weekly operational committee*), permet localement de suivre la mise en œuvre des normes et décisions du *Market Risk Group Committee* Dexia et assure une correcte diffusion de l'information au *management* de Dexia Crédit Local.

La mesure du risque est réalisée de manière régulière par la direction du *Market Risk Management*, rattachée à la direction des risques.

Le rapport, présenté trimestriellement au comité de direction, se base sur différents indicateurs qui permettent le suivi des limites affectées aux différents risques, et qui sont présentés de façon détaillée dans le rapport de gestion.

Outre ces présentations trimestrielles régulières, la revue des risques trimestrielle qui récapitule tous les risques de Dexia Crédit Local, inclut une synthèse sur les risques de marché (action, taux et crédit). Par ailleurs le comité finance qui se réunit mensuellement est informé de la situation de liquidité et acte des décisions de couverture sur les risques structurels de taux et de change.

2.3.3. RISQUES STRUCTURELS DE TAUX, DE CHANGE ET DE LIQUIDITÉ

a. Périmètre

Ces risques sont regroupés sous la dénomination de risques BSM *(Balance Sheet Management)*. L'objectif de BSM est de couvrir partiellement ou totalement les risques liés à la structure du bilan. À l'exception des risques de taux et de change liés au métier Marchés financiers, tous les risques de taux, de change et de liquidité de Dexia Crédit Local sont de la compétence du comité ALM.

Les principes de gestion de ces risques sont exposés dans les parties « 3.2. Risques de marché » et « 3.4. Risques de liquidité » de la partie gestion des risques du rapport de gestion et les éléments chiffrés d'exposition au risque de taux, de change et au risque de liquidité sont présentés dans l'annexe aux comptes consolidés (« risque de liquidité » et « risque de change »).

b. Organisation du suivi

Le suivi des risques liés à BSM est organisé autour de quatre comités :

- le comité ALM Dexia (ALCO) se réunit mensuellement. Il définit la politique de risque et les modalités de couverture des risques sur l'ensemble du groupe Dexia. Les orientations fixées par le comité ALM Dexia se traduisent par des décisions de couverture individuelles, mais peuvent également faire l'objet de délégations de gestion accordées à la direction de la gestion ALM de Dexia. Il s'assure également de l'utilisation cohérente de ces limites en fonction de ses propres scénarios d'évolution des taux d'intérêt. Dexia Crédit Local y est représenté soit par son directeur général, soit son directeur des risques ;

- le comité du *funding* et de la liquidité *(Funding & Liquidity Committee – FLC)* se réunit hebdomadairement. Par délégation du comité ALCO du groupe, il centralise et coordonne le processus décisionnel en ce qui concerne les questions liées à la liquidité. Le FLC est chargé de surveiller l'évolution des besoins de financement à court et long termes et d'élaborer la stratégie de financement globale de Dexia. Il a aussi pour mission d'examiner et d'actualiser les scénarios de *stress* à considérer en matière de liquidité, de mettre en place des plans d'urgence et proposer des actions correctives visant à améliorer le profil de liquidité, coordonner le *reporting* général sur la liquidité à destination des conseils, des agences de notation, des régulateurs, des banques centrales et des gouvernements. Agissant en tant que centre de compétence pour la liquidité, Dexia Banque Belgique remonte les éléments d'information en provenance de chaque entité (élaboration de scénarios *stress*, intégration des particularités propres aux entités du groupe Dexia Crédit Local, inventaire des réserves…) et centralise cette information en vue de permettre l'optimisation la plus adéquate des conditions de refinancement et la mobilisation des réserves ;

- le comité ALM Dexia Crédit Local (ALCO Dexia Crédit Local) se réunit mensuellement. L'ALCO groupe délègue à l'ALCO Dexia Crédit Local le suivi et la gestion opérationnelle des risques de bilan (taux, change, liquidité…) au niveau de Dexia Crédit Local consolidé. À ce titre, l'ALCO Dexia Crédit Local :

  - assure la gestion des risques bilantiels des entités Dexia Crédit Local de niveau 1 (Dexia Crédit Local social, Dexia Kommunalkredit Bank, Dexia Crédit Local Tokyo, filiales françaises) ;

  - assure le suivi de la gestion des risques bilantiels des entités Dexia Crédit Local de niveau 2 (Dexia Crédit Local New York, Dexia Financial Products, Dexia Kommunalbank Deutschland, Dexia banka Slovensko, Dexia Israël Bank Ltd, Dexia Crediop, Dexia Sabadell) ;

  - assure la coordination entre l'ALCO groupe et les comités de gestion ALM locaux : implémentation des décisions, remontée des informations…

- ce comité est composé du directeur général et/ou du directeur des risques, du directeur financier, du directeur des marchés financiers.

- les décisions de l'ALCO Dexia Crédit Local sont mises en œuvre au niveau local à l'occasion de comités ALM pour les entités disposant d'une équipe BSM ou de comités finance pour les autres. Dans le cas de Dexia Crédit Local Paris, les comités Taux et Liquidité se réunissent deux fois par mois. Ces comités sont composés du directeur financier de Dexia Crédit Local Paris ou de son représentant, ainsi que de représentants de la direction des risques et de la direction des marchés financiers. Ce comité a pour vocation principale d'effectuer un suivi régulier des risques bilantiels de Dexia Crédit Local social et consolidé.

2.3.4. RISQUES OPÉRATIONNELS

a. Périmètre

Les risques opérationnels se définissent comme les risques de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes, de systèmes ou encore d'événements externes. Ils comprennent notamment les risques liés à la sécurité des systèmes d'information et les risques juridiques. Dexia a choisi d'intégrer le risque de réputation dans sa gestion du risque opérationnel.

b. Organisation et suivi

Dispositif de gestion du risque opérationnel

Le groupe Dexia a choisi dans le cadre des directives Bâle II dans le domaine du risque opérationnel, la méthode standard et a mis en place des procédures et un outil de gestion en accord avec les « saines pratiques pour la gestion et la surveillance du risque opérationnel » publiées par le comité de Bâle.

Dexia Crédit Local dispose au sein de la direction des risques d'une équipe dédiée au risque opérationnel qui s'appuie sur un réseau de correspondants désignés dans chaque direction ou entité. L'implication des responsables métier renforce l'efficacité du dispositif.

La gestion du risque opérationnel est coordonnée au niveau du groupe Dexia au sein de l'*Operational Risk Management Committee* (ORMC) qui se réunit mensuellement.

Collecte, analyse et traitement des incidents

Le groupe Dexia a défini un processus de collecte des incidents et des pertes opérationnelles conformément aux dispositions de Bâle II. Le recensement et l'analyse des incidents sont effectués par les

correspondants risques opérationnels avec l'appui de l'équipe centrale. En fonction des résultats de cette analyse, des actions correctives ou préventives sont mises en place afin de réduire l'exposition au risque opérationnel.

Dexia dispose d'un outil commun de gestion du risque opérationnel et en particulier d'un module de collecte des incidents disponible dans les différentes entités du groupe.

Un *reporting* trimestriel reprenant les incidents significatifs est transmis au comité de direction d'une part et à chaque responsable métier d'autre part (siège, filiales et succursales). Chaque responsable ou correspondant métier doit s'engager sur l'exhaustivité des incidents collectés sur son périmètre.

Cartographie des risques

En complément des incidents constatés, les principales zones de risques sont évaluées en prenant en compte les contrôles existants afin de définir le profil de risque du groupe Dexia. Ces cartographies (auto-évaluation) sont réalisées par les directions ou entités en suivant une méthode commune à l'ensemble du groupe Dexia. En fonction des résultats, des plans d'actions peuvent être mis en place afin de maîtriser le niveau de risque.

Des rapports permettent une analyse du profil de risque de la banque par entité, activité, processus ou type d'événements tels que définis dans les accords Bâle II et sont présentés au comité de direction chaque année.

c. La sécurité des systèmes d'information

Il s'agit de l'ensemble des dispositions qui visent à protéger l'information contre toute menace pouvant porter atteinte à sa confidentialité, son intégrité ou sa disponibilité.

L'ensemble de ces dispositions est exprimé dans la politique de sécurité des systèmes d'information de Dexia Crédit Local. Celle-ci définit les principes applicables par domaine de sécurité ainsi que les rôles et responsabilités des différents acteurs de la sécurité. Elle s'appuie pour cela sur un ensemble de directives, politiques spécifiques à la sécurité, règles et procédures opérationnelles ainsi que sur les axes donnés par la norme ISO 27000/17799.

Un plan de continuité a été élaboré avec la collaboration de l'ensemble des services opérationnels, sous la supervision d'un comité de pilotage dédié. Dans ce cadre, les conséquences d'un sinistre touchant aux locaux ou aux systèmes d'information, ou encore d'une perte de service sont analysées sous un angle « métier » afin d'identifier les activités critiques. Les résultats de cette analyse ont été utilisés pour établir des délais de reprise des activités compatibles avec les impératifs opérationnels. La mise en œuvre de cette stratégie de reprise s'appuie sur des dispositifs techniques, des procédures et une organisation formalisées. Ce plan et ces procédures sont mis à jour annuellement et testés selon un calendrier établi par le comité de direction. Les tests font l'objet d'un compte rendu au comité de pilotage.

De plus, les systèmes critiques de production informatique ont été localisés dans un centre unique chez un prestataire disposant d'un environnement physique hautement sécurisé et liés à Dexia Crédit Local par l'intermédiaire de liaisons à haut débit redondantes et doublées d'une liaison point à point entre ce site de production informatique et le siège. Afin de parer à une défaillance de ces systèmes, un site miroir a également été déployé. La sauvegarde des données est assurée périodiquement et ce site peut, en cas de besoin, se substituer au site maître dans des délais très brefs. Ce dispositif a fait l'objet d'un test réussi en 2010.

La conduite de cette activité est répartie entre trois acteurs :

- le comité de sécurité informatique a pour rôle de proposer les orientations de la politique de sécurité au comité de direction, de fixer les directives propres à chaque domaine, et de s'assurer de leur mise en œuvre. Il rassemble les différentes parties prenantes « métiers » : risques, conformité, informatique, logistique. Il est présidé par le membre du comité de direction en charge des risques et se tient tous les deux mois ;

- le responsable de la sécurité des systèmes d'information est en charge de proposer au comité de sécurité la définition de la politique de sécurité et des directives. Il pilote la mise en œuvre pratique des règles qui composent la politique de sécurité, sensibilise les collaborateurs et conseille les différentes directions. Il est rattaché à la direction des risques opérationnels, ce qui garantit son indépendance vis-à-vis des services opérationnels ;

- les services informatiques sont en charge de la conception et de la mise en œuvre des dispositifs matériels et logiciels de sécurité, ainsi que de la mise en place des règles et procédures opérationnelles associées. Ils effectuent également des contrôles de premier et de second niveau de la bonne application des règles de sécurité. La fonction de responsable de la sécurité informatique créée au sein de la direction des systèmes d'information coordonne ces actions.

Par ailleurs, une revue des plans de continuité des filiales et succursales est conduite annuellement pour juger de l'adéquation des plans de chacune des entités et élaborer, le cas échéant, les plans d'action nécessaires.

d. Les risques juridiques

Le secrétariat général remplit six missions principales :

- le conseil interne ;

- la rédaction ou le contrôle des actes et documents à effet juridique ou fiscal ;

- la gestion des contentieux ;

- la veille dans les domaines de sa compétence, dont la veille réglementaire, au titre de la conformité ;

- le secrétariat juridique de la société et de ses filiales ;

- le suivi administratif des participations, des marques et des délégations de signatures.

Il joue donc un rôle clé dans la prévention des litiges, l'anticipation des évolutions du droit ainsi que dans le respect des principes du gouvernement d'entreprise.

Des liens fonctionnels ont été établis entre le secrétariat général de Dexia Crédit Local et la structure équivalente du groupe Dexia, de façon à développer les échanges sur les approches juridiques et sur les dossiers.

De même, le secrétariat général de Dexia Crédit Local a établi des relations régulières avec ses homologues des filiales et succursales, avec une remontée appropriée des informations.

Des outils de *reporting* sur les risques relatifs aux domaines couverts ont été mis en place au sein de la filière.

e. L'assurance des risques opérationnels

Dexia Crédit Local dispose actuellement des assurances de dommages classiques : multirisques locaux et matériels informatiques (IARD), assurances véhicules et responsabilité civile. Ces polices couvrent les filiales françaises.

Dexia Crédit Local a également souscrit des assurances pour garantir la responsabilité civile des mandataires sociaux (RCMS), la responsabilité civile professionnelle (RCpro), les frais supplémentaires d'exploitation et la couverture dite « globale de banque », couvrant la fraude et les conséquences pécuniaires du fait de dommages à des valeurs et/ou documents. Ces garanties valent également pour l'ensemble des entités françaises et étrangères contrôlées par Dexia Crédit Local.

2.4. Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne

2.4.1. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LE COMITÉ DE DIRECTION

Le directeur général, assisté du comité de direction qu'il préside, joue un rôle essentiel dans l'appréciation du contrôle interne. Il dispose de plusieurs sources d'information lui permettant de remplir l'ensemble de ses missions dans ce domaine. Il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de Dexia Crédit Local, du directeur général et ses intérêts privés et/ou autres devoirs.

Les membres du comité de direction sont tous personnellement investis de responsabilités opérationnelles par métier ou par fonction. Ils ont donc une parfaite connaissance des contraintes et opportunités de leur domaine d'activité et sont à même de définir puis de juger de l'efficacité du contrôle interne.

Les comités transversaux les plus significatifs sont présidés par un membre du comité de direction qui peut ensuite en synthétiser les travaux à l'ensemble des membres.

Le comité de direction a également mis en place un système de délégation et de *reporting* qui impose aux directions opérationnelles la présentation et l'approbation d'indicateurs clés qui lui permettent, entre autres, de juger de la qualité et du bon fonctionnement du système de contrôle interne.

L'audit interne est aussi une source d'information privilégiée pour le directeur général et le comité de direction. Ils sont destinataires de l'ensemble des rapports d'audit, qui sont débattus et commentés en séance. Ils approuvent les recommandations et les plans d'action. Le suivi des recommandations d'audit fait l'objet d'une présentation au comité de direction par l'auditeur général. Par ailleurs, le directeur général peut également demander à l'audit interne d'effectuer des missions non prévues dans le plan d'audit annuel, sur des sujets qui lui paraissent requérir une attention immédiate.

Les commissaires aux comptes, dans le cadre de leur mission de certification des comptes, et les régulateurs (pour la France, essentiellement l'Autorité de contrôle prudentiel et l'Autorité des marchés financiers), dans le cadre de leurs missions d'inspection, sont également amenés, dans leurs revues, à formuler des recommandations d'amélioration sur des points précis de contrôle interne. Le comité de direction met alors en œuvre les actions qui permettront la mise en place de ces recommandations dans les meilleurs délais.

2.4.2. LE COMITÉ D'AUDIT

Le rôle du comité d'audit est d'assister, par délégation, le conseil d'administration dans l'exercice de sa mission de surveillance de la gestion de Dexia Crédit Local. Il se consacre spécifiquement aux procédures visant à l'établissement des états financiers et au suivi des risques, ainsi qu'aux relations avec les commissaires aux comptes.

Conformément aux recommandations de l'AMF, dans le cadre de ses responsabilités, le comité d'audit :

- analyse l'information financière, les procédures comptables et le respect des dispositions légales, réglementaires et statutaires ;
- examine les conclusions, commentaires et recommandations des commissaires aux comptes ; il peut suggérer les travaux supplémentaires qui lui apparaîtraient appropriés ;
- examine, avant leur arrêté par le conseil et leur publication, les comptes trimestriels, semestriels et annuels ;
- donne, en conseil d'administration, un avis sur la désignation des commissaires aux comptes ;
- s'assure de l'existence et de la mise en œuvre de procédures de contrôle interne et de maîtrise des risques appropriées, notamment pour ce qui concerne les risques de crédit, de marchés et opérationnels ;
- s'assure de la prise en compte des prescriptions des autorités de régulation et des règles déontologiques de Dexia Crédit Local ;
- est informé du plan d'audit pluriannuel et du plan d'audit de l'année à venir, ainsi que les éventuelles modifications en cours d'année ;
- veille à l'adéquation des moyens de la direction de l'audit interne ;
- est informé des travaux de l'audit interne et de l'inspection *via* des rapports sur le contrôle interne, des états de réalisation du plan d'audit et des suivis des recommandations ;
- prend connaissance de l'état de la situation en matière de *compliance* et est consulté sur les règles touchant à la politique d'intégrité et à la déontologie en vigueur visant notamment à protéger l'image du groupe ;
- est informé trimestriellement de la situation de liquidité ;
- est consulté sur les règles touchant à l'audit, en vigueur à Dexia Crédit Local.

Le comité d'audit rend compte de ses travaux et observations au conseil d'administration.

Pour l'exercice de ses missions, le comité d'audit a libre accès aux commissaires aux comptes, à l'auditeur général et au directeur de la conformité de Dexia Crédit Local. Il informe simultanément le directeur général de ces contacts.

Il est informé également des missions effectuées par les autorités de régulation et par l'audit interne au sein du groupe Dexia Crédit Local (périmètre de la mission, état d'avancement de la mission, constats et réponses formulées, …).

Il peut demander communication des rapports d'audit. Il peut suggérer des missions complémentaires.

Il peut requérir la communication de toute information qu'il juge utile.

2.4.3. LE GROUPE DEXIA

Le groupe Dexia a un rôle majeur dans le suivi du contrôle interne du groupe Dexia Crédit Local. L'organisation managériale de ce dernier associe largement des représentants du groupe : le conseil d'administration de Dexia Crédit Local compte parmi ses membres le président du conseil d'administration, le président du comité de direction et le *Chief Financial Officer* de Dexia SA. Le directeur général de Dexia Crédit Local est également membre du comité de direction de Dexia SA. En outre, les rapports de missions d'audit transversales, qui concernent généralement Dexia Crédit Local et ses filiales sont présentés au comité de direction ou comité exécutif groupe.

Par ailleurs, le président du conseil d'administration de Dexia Crédit Local est destinataire du rapport d'activité de l'audit interne et a accès aux rapports d'audit. Il peut régulièrement interroger, au sujet du contrôle interne, le directeur général de Dexia Crédit Local. Enfin, il peut diligenter, s'il l'estime nécessaire, une mission de l'audit groupe ou une mission externe sur une fonction de Dexia Crédit Local.

Jean-Luc Dehaene
Président du conseil d'administration

Rapport des commissaires aux comptes

Établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Dexia Crédit Local

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Dexia Crédit Local et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 5 avril 2011

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

José Luis GARCIA

MAZARS

Hervé HELIAS

Virginie CHAUVIN

4 – Comptes consolidés

Bilan consolidé 94
Actif 94
Passif 95

Compte de résultat consolidé 96

Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres 97

Variation des capitaux propres consolidés 98

Tableau des flux de trésorerie consolidés 100

Trésorerie et équivalents de trésorerie 101

Annexe aux comptes consolidés 102
1. Méthodes et périmètre de consolidation – règles de présentation et d'évaluation 102
2. Notes sur l'actif 121
3. Notes sur le passif 132
4. Autres notes annexes au bilan 140
5. Notes sur le compte de résultat 149
6 Notes sur le hors bilan 157
7. Notes sur l'exposition aux risques au 31 décembre 2010 157
8. Répartition géographique et analyse par métier 184

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 186

Bilan consolidé

Actif

(en EUR millions)	Note	Montant au 31/12/2008	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
I. Caisses, banques centrales, CCP	*2.0*	632	901	424
II. Actifs financiers à la juste valeur par résultat	*2.1*	25 418	13 472	16 686
III. Instruments dérivés de couverture	*4.1*	8 119	8 820	12 317
IV. Actifs financiers disponibles à la vente	*2.2*	60 674	47 617	39 083
V. Prêts et créances sur établissements de crédit	*2.3*	35 892	26 796	22 625
VI. Prêts et créances sur la clientèle	*2.4*	248 916	239 198	239 982
VII. Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 084	1 788	2 144
VIII. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	*2.5*	1 131	973	839
IX. Actifs d'impôts courants	*2.6*	37	78	93
X. Actifs d'impôts différés	*2.6*	2 613	1 968	1 541
XI. Comptes de régularisation et actifs divers	*2.7*	21 457	17 888	24 316
XII. Actifs non courants destinés à être cédés	*4.6*	6 225	0	19
XIII. Participations dans des entreprises mises en équivalence	*2.8*	275	0	0
XIV. Immeubles de placement	*2.9*	0	0	0
XV. Immobilisations corporelles	*2.9*	504	500	529
XVI. Immobilisations incorporelles	*2.10*	77	66	60
XVII. Écarts d'acquisition	*2.11*	206	200	200
TOTAL DE L'ACTIF		**414 260**	**360 265**	**360 858**

Passif

(en EUR millions)		Note	Montant au 31/12/2008	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
I.	Banques centrales, CCP	*3.0*	64 222	28 491	18 517
II.	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	*3.1*	24 641	15 615	19 256
III.	Instruments dérivés de couverture	*4.1*	27 819	21 487	31 048
IV.	Dettes envers les établissements de crédit	*3.2*	91 210	76 947	78 070
V.	Dettes envers la clientèle	*3.3*	17 619	13 967	13 457
VI.	Dettes représentées par un titre	*3.4*	172 853	190 896	190 068
VII.	Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		1 386	1 884	1 984
VIII.	Passifs d'impôts courants	*3.5*	123	127	52
IX.	Passifs d'impôts différés	*3.5*	23	5	9
X.	Comptes de régularisation et passifs divers	*3.6*	5 372	4 462	3 659
XI.	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		5 697	0	0
XII.	Provisions techniques des sociétés d'assurance	*3.7*	0	0	0
XIII.	Provisions	*3.8*	203	263	137
XIV.	Dettes subordonnées	*3.9*	5 002	4 846	4 319
XV.	Capitaux propres	*3.10*	(1 910)	1 275	282
XVI.	Capitaux propres, part du groupe		(2 107)	918	32
XVII.	Capital et réserves liées		6 614	2 062	2 702
XVIII.	Réserves consolidées		3 456	4 453	4 708
XIX.	Gains ou pertes latents ou différés		(8 621)	(5 866)	(6 682)
XX.	Résultat de l'exercice		(3 556)	269	(696)
XXI.	Intérêts minoritaires		197	357	250
TOTAL DU PASSIF			**414 260**	**360 265**	**360 858**

Compte de résultat consolidé

(en EUR millions)		Note	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2010
I.	Intérêts et produits assimilés	*5.1*	55 836	32 297	24 988
II.	Intérêts et charges assimilées	*5.1*	(54 067)	(30 999)	(24 374)
III.	Commissions (produits)	*5.2*	181	149	158
IV.	Commissions (charges)	*5.2*	(63)	(41)	(47)
V.	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	*5.3*	(357)	337	(59)
VI.	Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	*5.4*	81	81	(481)
VII.	Produits des autres activités[1]	*5.5*	506	65	52
VIII.	Charges des autres activités[1]	*5.6*	(143)	(37)	(48)
IX.	**PRODUIT NET BANCAIRE**		**1 974**	**1 852**	**189**
X.	Charges générales d'exploitation	*5.7*	(733)	(502)	(473)
XI.	Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisation incorporelles et corporelles	*5.8*	(56)	(52)	(49)
XII.	**RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION**		**1 185**	**1 298**	**(333)**
XIII.	Coût du risque	*5.9*	(3 387)	(630)	(443)
XIV.	**RÉSULTAT D'EXPLOITATION**		**(2 202)**	**668**	**(776)**
XV.	Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	*5.10*	(53)	(1)	0
XVI.	Gains ou pertes nets sur autres actifs	*5.11*	(1 036)	(102)	31
XVII.	Variation de valeur des écarts d'acquisition	*5.12*	(1 181)	(6)	0
XVIII.	**RÉSULTAT AVANT IMPÔT**		**(4 472)**	**559**	**(745)**
XIX.	Impôts sur les bénéfices	*5.13*	556	(239)	18
XXI.	**RÉSULTAT NET**		**(3 916)**	**320**	**(727)**
XXII.	Intérêts minoritaires		(360)	51	(31)
XXIII.	**RÉSULTAT NET PART DU GROUPE**		**(3 556)**	**269**	**(696)**
	Résultat net par action, part du groupe				
	– de base		(40,85)	3,09	(7,99)
	– dilué		(40,85)	3,09	(7,99)
(1) Dont marge technique des compagnies d'assurance			*339*	*25*	*0*

Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres

(en EUR millions)		Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2010
I.	**RÉSULTAT NET**	**(3 916)**	**320**	**(727)**
II.	Écarts de conversion	171	19	76
III.	Gains ou pertes latents ou différés sur titres disponibles à la vente	(8 250)	3 039	(664)
IV.	Gains ou pertes latents ou différés sur instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	(1 410)	502	91
VII.	Gains ou pertes latents ou différés des entreprises associées	(3)	30	0
VIII.	Impôts	2 119	(736)	(403)
IX.	**TOTAL DES GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**	**(7 373)**	**2 854**	**(900)**
X.	Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres	(11 289)	3 174	(1 627)
XI.	Dont part du groupe	(10 722)	3 024	(1 512)
XII.	Dont part des minoritaires	(567)	150	(115)

Variation des capitaux propres consolidés

(en EUR millions)	Fonds propres de base			Gains ou pertes latents ou différés				Intérêts minoritaires				
	Capital souscrit, prime d'émission et d'apport	Réserves consolidées et résultat net de la période	Total	Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente, nette d'impôt	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie, nette d'impôt	Écarts de conversion	Total	Capitaux propres part du groupe	Fonds propres de base	Gains ou pertes latents ou différés	Total	Capitaux propres
Au 31/12/2007	**3 114**	**3 868**	**6 982**	**(1 215)**	**46**	**(285)**	**(1 454)**	**5 528**	**821**	**(62)**	**759**	**6 287**
Mouvements de l'exercice												
Variations du capital	(826)	0	(826)				0	(826)	92		92	(734)
Variations des primes d'émission et d'apport	4326	0	4 326				0	4 326	0		0	4 326
Dividendes		(415)	(415)				0	(415)	(19)		(19)	(434)
Écarts de conversion			0	(202)	(34)	147	(89)	(89)	0	13	13	(76)
Variation de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente affectant les capitaux propres			0	(6 739)			(6 739)	(6 739)		(296)	(296)	(7 035)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés affectant les capitaux propres			0		(1 078)		(1 078)	(1 078)		(10)	(10)	(1 088)
Variation de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente rapportée au résultat			0	753			753	753		86	86	839
Variation de la juste valeur des instruments dérivés rapportée au résultat			0		(14)		(14)	(14)		0	0	(14)
Résultat net de la période		(3 556)	(3 556)				0	(3 556)	(360)		(360)	(3 916)
Autres variations	0	3	3	0	0	0	0	3	(68)	0	(68)	(65)
Au 31/12/2008	**6 614**	**(100)**	**6 514**	**(7 403)**	**(1 080)**	**(138)**	**(8 621)**	**(2 107)**	**466**	**(269)**	**197**	**(1 910)**

(en EUR millions)	Fonds propres de base			Gains ou pertes latents ou différés				Intérêts minoritaires				
	Capital souscrit, prime d'émission et d'apport	Réserves consolidées et résultat net de la période	Total	Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente, nette d'impôt	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie, nette d'impôt	Écarts de conversion	Total	Capitaux propres part du groupe	Fonds propres de base	Gains ou pertes latents ou différés	Total	Capitaux propres
Au 31/12/2008	**6 614**	**(100)**	**6 514**	**(7 403)**	**(1 080)**	**(138)**	**(8 621)**	**(2 107)**	**466**	**(269)**	**197**	**(1 910)**
Mouvements de l'exercice												
Variations du capital	0	0	0				0	0	1		1	1
Variations des primes d'émission et d'apport	(4 552)	4552	0				0	0	0		0	0
Dividendes		0	0				0	0	0		0	0
Écarts de conversion			0	133	9	19	161	161		5	5	166
Variation de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente affectant les capitaux propres			0	1 494			1 494	1 494		23	23	1 517
Variation de la juste valeur des instruments dérivés affectant les capitaux propres			0		446		446	446		13	13	459
Variation de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente rapportée au résultat			0	663			663	663		59	59	722
Variation de la juste valeur des instruments dérivés rapportée au résultat			0		(9)		(9)	(9)		0	0	(9)
Résultat net de la période		269	269				0	269	51		51	320
Autres variations	0	1	1	0	0	0	0	1	8	0	8	9
Au 31/12/2009	**2 062**	**4 722**	**6 784**	**(5 113)**	**(634)**	**(119)**	**(5 866)**	**918**	**526**	**(169)**	**357**	**1 275**
Mouvements de l'exercice												
Variations du capital	0	0	0				0	0	0		0	0
Variations des primes d'émission et d'apport	640	0	640				0	640	0		0	640
Dividendes		0	0				0	0	(6)		(6)	(6)
Écarts de conversion			0	(301)	(34)	75	(260)	(260)		1	1	(259)
Variation de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente affectant les capitaux propres			0	(1 627)			(1 627)	(1 627)		(145)	(145)	(1 772)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés affectant les capitaux propres			0		102		102	102		(7)	(7)	95
Variation de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente rapportée au résultat			0	972			972	972		67	67	1 039
Variation de la juste valeur des instruments dérivés rapportée au résultat			0		(3)		(3)	(3)		0	0	(3)
Résultat net de la période		(696)	(696)				0	(696)	(31)		(31)	(727)
Autres variations[1]	0	(14)	(14)	0	0	0	0	(14)	14	0	14	0
Au 31/12/2010	**2 702**	**4 012**	**6 714**	**(6 069)**	**(569)**	**(44)**	**(6 682)**	**32**	**503**	**(253)**	**250**	**282**

(1) Les autres variations sont commentées dans la note 3.10.c.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2008	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Flux de financement des activités opérationnelles			
Résultat net après taxes	(3 916)	320	(727)
Ajustements pour :			
• Corrections de valeur, amortissements et autres dépréciations	1 253	91	81
• Dépréciations sur obligations, actions, prêts et autres actifs	1 466	288	444
• Gains nets sur investissements	1 014	(50)	42
• Variations des provisions	1 567	301	(206)
• Pertes et profits non réalisés	(2)	(8)	(6)
• Revenus des entreprises associées	53	1	0
• Dividendes des entreprises associées	22	14	0
• Impôts différés	(828)	70	(37)
• Autres ajustements	4	1	0
Variation des actifs opérationnels et des dettes[1]	2 343	(6 629)	(1 962)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE[1]	**2 976**	**(5 600)**	**(2 371)**
Flux de financement des activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations	(102)	(72)	(118)
Vente d'immobilisations	6	12	18
Acquisition d'actions non consolidées	(195)	(44)	(15)
Vente d'actions non consolidées	145	448	39
Acquisition de filiales	(10)	(24)	0
Vente de filiales	0	371	0
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	**(156)**	**691**	**(76)**
Flux de financement des activités financières			
Augmentation de capital	3 654	1	640
Remboursement de capital	0	0	0
Émission de dettes subordonnées	320	0	0
Remboursement de dettes subordonnées	(376)	(93)	(661)
Achat d'actions propres	0	0	0
Vente d'actions propres	0	0	0
Dividende payé	(434)	0	(6)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	**3 164**	**(92)**	**(27)**
Liquidités nettes dégagées[1]	**5 984**	**(5 001)**	**(2 474)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture[1]	**13 707**	**20 235**	**14 961**
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle[1]	2 976	(5 600)	(2 371)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(156)	691	(76)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	3 164	(92)	(27)
Effet de la variation des taux de change et du périmètre de consolidation sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	544	(273)	635
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE[1]	**20 235**	**14 961**	**13 122**
Informations complémentaires			
Impôt payé	(99)	(274)	(120)
Dividendes reçus	33	21	8
Intérêts perçus	55 814	35 563	26 127
Intérêts payés	(54 008)	(33 617)	(25 525)

(1) Les actifs financiers détenus à des fins de transaction, les actifs financiers désignés à la juste valeur et les cash collatéraux sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie : les chiffres 2008 et 2009 ont été mis à jour en conséquence, soit un retraitement sur 2008 de EUR -21 339 millions et sur 2009 de EUR -17 417 millions.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, définis comme les soldes d'échéance inférieure à 90 jours, se composent comme suit :

Analyse par nature (en EUR millions)	**Montant au 31/12/2008**	**Montant au 31/12/2009**	**Montant au 31/12/2010**
Caisses, banques centrales, CCP (note 2.0)	632	901	424
Prêts et créances sur établissements de crédit (note 2.3)	18 776	12 854	11 249
Actifs financiers disponibles à la vente (note 2.2)	827	1 206	1 449
TOTAL*	**20 235**	**14 961**	**13 122**

** Les actifs financiers détenus à des fins de transaction, les actifs financiers désignés à la juste valeur et les cash collatéraux sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie : les chiffres 2008 et 2009 ont été mis à jour en conséquence.*

Dont trésorerie restreinte (en EUR millions)	**Montant au 31/12/2008**	**Montant au 31/12/2009**	**Montant au 31/12/2010**
Réserves obligatoires[1]	494	496	353
Autres	0	0	0
TOTAL TRÉSORERIE RESTREINTE*	**494**	**496**	**353**

(1) Il s'agit des réserves minimales déposées par les établissements de crédit auprès de la Banque centrale européenne ou auprès d'autres banques centrales.

** Les cash collatéraux sont exclus de la trésorerie restreinte : les chiffres 2008 et 2009 ont été mis à jour en conséquence, soit un retraitement sur 2008 de EUR -21 066 millions et sur 2009 de EUR -17 407 millions.*

Annexe aux comptes consolidés

1. Méthodes et périmètre de consolidation – règles de présentation et d'évaluation

1.1. Renseignements relatifs aux sociétés du groupe et aux méthodes de consolidation

a. Critères de consolidation et de mise en equivalence

Dexia Crédit Local suit les règles applicables aux établissements de crédit en matière de périmètre de consolidation qui résultent des normes :

- IAS 27 sur la préparation et la présentation des états financiers consolidés d'un groupe d'entreprises contrôlées par une société mère ;
- IFRS 3 sur les méthodes de comptabilisation des regroupements d'entreprises et leurs effets en consolidation ;
- IAS 28 sur la comptabilisation des participations dans des entreprises associées ;
- IAS 31 sur la comptabilisation des participations dans des coentreprises.

Les principes édictés par les textes impliquent que soient consolidées les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif ou conjoint, ou une influence notable.

Les entreprises contrôlées (contrôle exclusif ou contrôle conjoint) ou sous influence notable sont consolidées.

En application du principe de l'image fidèle des comptes du groupe, les sociétés dont la contribution aux états financiers consolidés n'est pas significative n'ont pas vocation à entrer dans le périmètre de consolidation.

Sont notamment considérées comme non significatives les entreprises dont, cumulativement, le total du bilan et du résultat net est inférieur à 1 % du total du bilan et du résultat net consolidés (soit respectivement EUR 3,6 milliards et EUR -7 millions en 2010). Au 31 décembre 2010, la somme des bilans et la somme des résultats nets des sociétés non consolidées sont inférieures à ces seuils.

b. Périmètre de consolidation 2010 – modifications par rapport au périmètre 2009

Les principales évolutions du périmètre sont les suivantes :

- Entrées dans le périmètre
  - entrée de Dexia Real Estate Capital Markets au 1er avril 2010,
  - entrée de Chuo Mitsui Asset Trust and Banking Company Limited (société portant des actifs antérieurement détenus par Dexia Crédit Local Bank Tokyo branch).
- Autres mouvements
  Dexia Crédit Local a porté sa participation dans Dexia banka Slovensko de 85,47 % à 88,71 %.

c. Impact des variations de périmètre sur le compte de résultat consolidé

Les évolutions de périmètre mentionnées ci-dessus n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés de l'exercice 2010.

d. Faits marquants de l'exercice

- La Commission européenne a publié, le 2 juillet 2010, sa décision finale, prise le 26 février 2010, qui approuve l'aide accordée à Dexia par les États belge, français et luxembourgeois. Cette décision met un terme à l'enquête approfondie menée par la Commission européenne. La viabilité à long terme de Dexia a été confirmée par la Commission européenne, qui a également approuvé le plan de restructuration de Dexia et ses principales avancées.
- Le 30 juin 2010, Dexia est complètement sorti du mécanisme de garantie des États sur ses financements, mis en place en octobre 2008. La sortie s'est faite de façon progressive, Dexia ayant renoncé dès octobre 2009 à la garantie pour les contrats d'une échéance inférieure à un mois ou à échéance indéterminée.
  Conformément à l'accord avec la Commission européenne, et compte tenu de l'amélioration de la situation de liquidité du groupe, il a été convenu que Dexia sortirait du mécanisme de garantie quatre mois avant la date initialement prévue du 30 octobre 2010. En conséquence, le groupe s'est engagé à ne plus recourir à la garantie à partir de fin mai 2010 pour ses financements à moins d'un an, et à partir du 30 juin 2010 pour ses financements à moyen et long terme. Tous les instruments non encore remboursés ayant été émis dans le cadre de la garantie des États avant le 30 juin 2010 continuent à bénéficier de ladite garantie, conformément à leurs conditions. Au titre de la rémunération de cette garantie, Dexia Crédit Local et ses succursales ont enregistré sur l'exercice une charge de EUR 340 millions (contre 251,3 millions au 31 décembre 2009).
- Le 15 septembre 2010, la direction de Dexia a présenté au comité d'entreprise européen de nouvelles mesures de réorganisation et de réduction de coûts dans le cadre du plan de transformation défini et lancé dès novembre 2008. Ce nouveau volet du plan d'économie conduit le groupe Dexia Crédit Local à provisionner au 31 décembre 2010 des coûts de restructuration au titre de la fermeture des succursales de Tokyo et Londres pour respectivement EUR 20,2 millions et EUR 1 million, et à hauteur de EUR 4,3 millions sur le pôle américain. Par ailleurs, un plan de gestion prévisionnelle des emplois est mis en place visant à éviter les départs contraints.
- Par décision du conseil d'administration du 14 décembre 2010, Dexia Crédit Local a augmenté son capital par apport en numéraire d'une somme de EUR 640 millions, portant ainsi le capital à

EUR 1 140 millions. Cette augmentation de capital a été réalisée par Dexia SA par conversion d'un prêt subordonné existant. Compte tenu des pertes estimées de l'exercice, le conseil d'administration a décidé de réduire le capital de EUR 640 millions. Le capital social de Dexia Crédit Local reste par conséquent inchangé et s'établit toujours à EUR 500 513 102 divisé en 87 045 757 actions d'une valeur nominale de EUR 5,75.

- Au 31 décembre 2010, le groupe Dexia Crédit Local a émis EUR 42,1 milliards de dette à moyen et long terme, dont EUR 23,2 milliards émis avec le soutien de la garantie des États, en anticipation de la sortie de cette dernière, et EUR 12,9 milliards sous forme d'obligations sécurisées d'une échéance moyenne de 8,4 ans.

- En ligne avec la décision de la Commission européenne, le groupe Dexia Crédit Local a accéléré son programme de réduction de taille du bilan au cours des derniers mois. Un total de EUR 24 milliards d'obligations et de prêts non stratégiques a ainsi été vendu (dont EUR 3 milliards à d'autres sociétés du groupe Dexia), avec un effet négatif sur le compte de résultat de EUR 508 millions (dont EUR -302 millions liés aux cessions internes). À fin 2009, le montant total des actifs cédés s'élevait à EUR 13,4 milliards. Après la vente de FSA Holdings Ltd. en juillet 2009 et de Crédit du Nord en décembre 2009, d'autres participations financières comme Dexia Épargne Pension notamment ont été vendues en 2010.

- L'activité *Financial products* de FSA est conservée par le groupe Dexia : sa gestion extinctive a été confiée à Dexia FP Services LLC. Cette activité bénéficie d'une garantie des États belge et français au-delà d'une première perte de USD 4,5 milliards : la société Dexia Holdings Inc. a enregistré sur l'exercice une charge de USD 145,1 millions (EUR 109,8 millions) au titre de la rémunération de cette garantie (contre EUR 61 millions à fin décembre 2009). Le portefeuille *Financial products* est déprécié à hauteur de USD 2 687 millions, dont USD -609 millions (EUR -460 millions) impactent le résultat au 31 décembre 2010.

- Les gains ou pertes latents ou différés sur le portefeuille de titres disponibles à la vente se dégradent fortement : en part groupe, après impôts, EUR -6 068 millions à fin décembre 2010 contre EUR -5 113 au 31 décembre 2009, du fait du mouvement d'écartement des *spreads* sur la période, portant sur les segments « Souverains », *asset backed securities (ABS)* et « Autorités locales ».

- En conformité avec le plan stratégique de désinvestissement du groupe Dexia, Dexia Kommunalkredit Bank (filiale à 100 % de Dexia, *via* Dexia Crédit Local) a conclu le 11 novembre 2010 un accord de vente de sa filiale Dexia banka Slovensko à la société Penta Investments Ltd. Compte tenu des incertitudes pesant au 31 décembre 2010 sur la réalisation des conditions nécessaires à la mise en œuvre de cet accord (litige Ritro, autorisations,…), Dexia banka Slovensko a été maintenu en intégration globale au 31 décembre 2010. Dexia banka Slovensko a par ailleurs fait l'objet d'une évaluation pour provisionnement sur la base de sa valeur de long terme (EUR 82 millions), ce qui a donné lieu à l'enregistrement d'une dépréciation de EUR 3 millions conformément à la norme IAS 36 sur les dépréciations d'actifs.

1.2. Périmètre du groupe Dexia Crédit Local au 31 décembre 2010

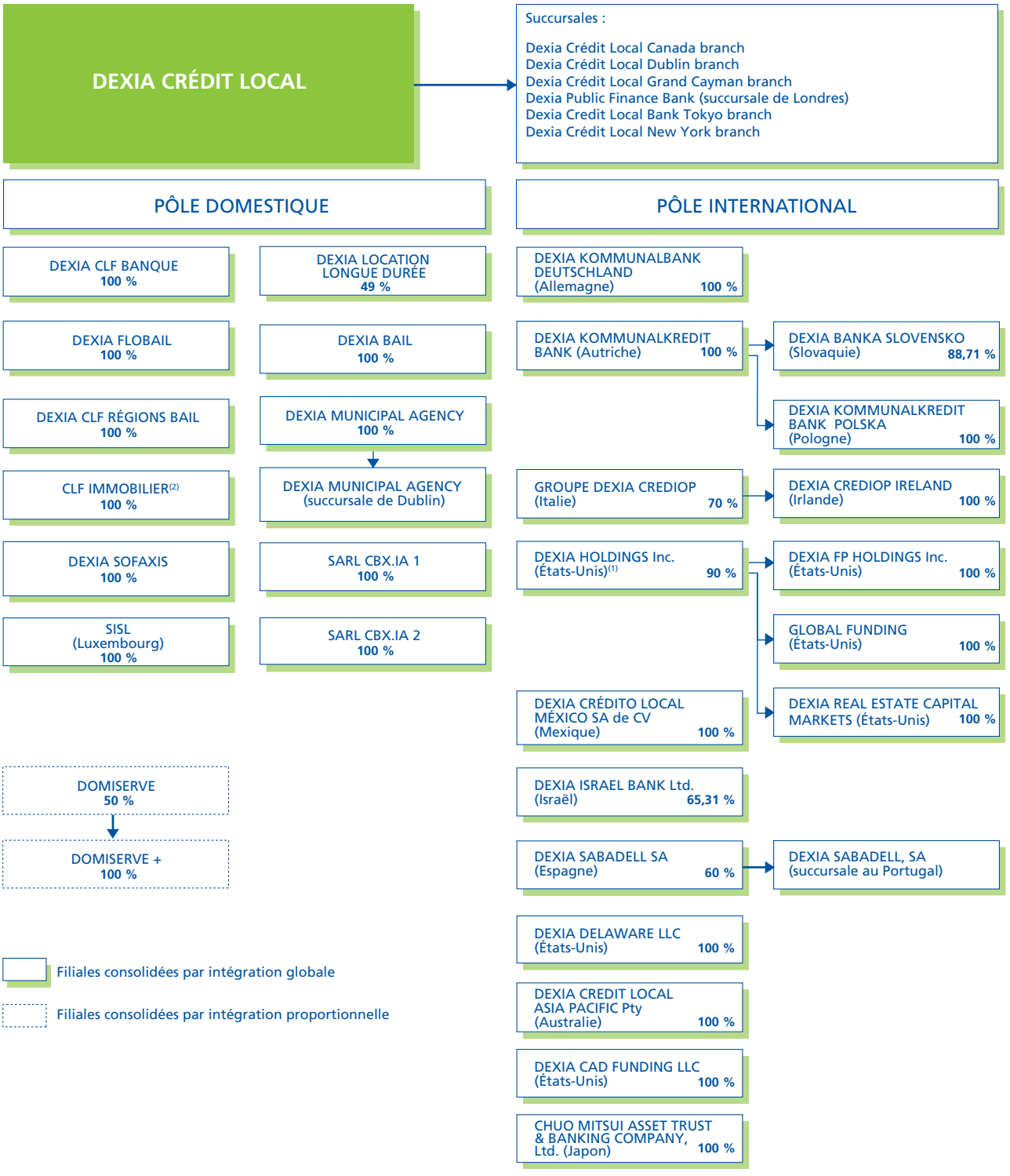

(1) Les 10 % restants sont détenus par Dexia SA.
(2) Précédente dénomination : Dexia CLF Immo.

a. Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)
Dexia CLF Banque	1 passerelle des Reflets Tour Dexia La Défense 2 92913 La Défense – France	100
CLF Immobilier	1 passerelle des Reflets Tour Dexia La Défense 2 92913 La Défense – France	100
Dexia CLF Régions Bail	1 passerelle des Reflets Tour Dexia La Défense 2 92913 La Défense – France	100
Dexia Kommunalbank Deutschland AG	Charlottenstrasse 82 – D – 10969 Berlin – Allemagne	100
Dexia Crediop	Via Venti Settembre 30 – 00187 Rome – Italie	70
Dexia Flobail	1 passerelle des Reflets Tour Dexia La Défense 2 92913 La Défense – France	100
SISL	180 rue des Aubépines L1145 – Luxembourg	100
Crediop Overseas Bank Ltd.(1)	P.O. Box 707 G- 1446 West Bay Road -Grand Cayman – British West Indies	100
Dexia Crediop per la Cartolarizzazione(1)	Via Venti Settembre 30 – 00187 Rome Italie	100
Dexia Crediop Ireland(1)	6 George's Dock IFSC Dublin 1 – Irlande	100
Tevere Finance S.r.l. (1)	Via Eleonora Duse 53 -00197 Rome – Italie	100
Crediop per le Obbligazioni Bancarie Garantite S.r.l.(1)	Via Eleonora Duse 53 -00197 Rome – Italie	90
Dexia Kommunalkredit Bank AG	Fischhof 3 – A-1010 Vienne – Autriche	100
Dexia banka Slovensko(2)	Hodzova ul. 11 010 11 – Zilina – Slovaquie	88,71
Dexia Kommunalkredit Bank Polska(2)	ul. Sienna 39 – 00-121 Varsovie – Pologne	100
Dexia Sofaxis	Route de Créton 18110 Vasselay – France	99,98
SNC SOFCAH (3)	Route de Créton 18110 Vasselay – France	99,98
SNC SOFCAP (3)	Route de Créton 18110 Vasselay – France	99,98
SARL DS Formation France (3)	Route de Créton 18110 Vasselay – France	99,98
SNC SOFIM (3)	Route de Créton 18110 Vasselay – France	99,98
SA Dexia DS Services (3)	Route de Créton 18110 Vasselay – France	100
SA Publiservices (3)	Route de Créton 18110 Vasselay – France	100
Dexia Location Longue Durée (4)	1 passerelle des Reflets Tour Dexia La Défense 2 92913 La Défense – France	49
Dexia Bail	1 passerelle des Reflets Tour Dexia La Défense 2 92913 La Défense – France	99,91
Dexia Municipal Agency	1 passerelle des Reflets Tour Dexia La Défense 2 92913 La Défense – France	100
Dexia Israël Bank Ltd. (5)	19 Ha'arbaa str. Hatichon Tower – Tel Aviv 64739 – Israël	65,31
Dexia Sabadell SA	Paseo de las doce Estrellas 4 Campo de las Naciones 28042 Madrid – Espagne	60
CBX.IA 1	1 passerelle des Reflets Tour Dexia La Défense 2 92913 La Défense – France	100
CBX.IA 2 (6)	1 passerelle des Reflets Tour Dexia La Défense 2 92913 La Défense – France	100
Dexia Crédit Local Asia Pacific Pty Ltd.	Level 23 Veritas House – 207 Kent Street – Sydney NSW 2000 – Australie	100
Dexia Delaware LLC	15 East North Street – Dover Delaware 19901 – États-Unis	100

(1) Sociétés consolidées par Dexia Crediop.
(2) Sociétés consolidées par Dexia Kommunalkredit Bank AG.
(3) Sociétés consolidées par Dexia Sofaxis.
(4) Dexia Location Longue Durée est consolidée en intégration globale en raison des relations entre les actionnaires définies contractuellement.
(5) Taux de contrôle de 65,99%.
(6) CBX.IA 2 est détenue à 70,85% par Dexia Crédit Local et à 29,15% par CBX.IA 1.

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)
Dexia Crédito Local México SA de CV Sofom Filial	Protasio Tagle 104 Colonia San Miguel Chapultepec – 11850 Mexico D.F.	100
Dexia México Servicios SA de CV(11)	Protasio Tagle 104 Colonia San Miguel Chapultepec – 11850 Mexico D.F.	100
Dexia Holdings Inc.(10)	445 Park Avenue 5th floor 10022 NY	90
Dexia FP Holdings Inc.(7)	445 Park Avenue 5th floor 10022 NY	100
Dexia Financial Products Services LLC (ex HF Services LLC)(8)	445 Park Avenue 5th floor 10022 NY	100
FSA Asset Management LLC(8)	445 Park Avenue 5th floor 10022 NY	100
FSA Portfolio Asset Ltd. (UK)(8)	Shackleton House 4 Battle Bridge Lane London SE1 2 RB	100
FSA Capital Markets Services LLC(8)	445 Park Avenue 5th floor 10022 NY	100
FSA Capital Management Services LLC(8)	445 Park Avenue 5th floor 10022 NY	100
FSA Global Funding Ltd.(7)	P.O Box 1093 GT Boundary Hall Cricket square Grand Cayman Cayman Islands KY1 – 1102 – Cayman Islands	100
Premier International Funding Co(9)	P.O Box 1093 GT Boundary Hall Cricket square Grand Cayman Cayman Islands KY1 – 1102 – Cayman Islands	0
FSA Capital Markets Services (Caymans) Ltd.(8)	P.O Box 1093 GT Boundary Hall Cricket square Grand Cayman Cayman Islands KY1 – 1102 – Cayman Islands	0
Dexia CAD funding LLC	445 Park Avenue 7th Floor – NY 10022	100
Cypress Point Funding limited (Cayman)(9)	P.O Box 1093 GT Boundary Hall Cricket square Grand Cayman Cayman Islands KY1 – 1102 – Cayman Islands	23
Dexia Real Estate Capital Markets(7)	1180 NW Maple St. Suite 202 – Issaquah WA 98027 – États-Unis	100
Chuo Mitsui Asset Trust and Banking Company Ltd.	3-23-1 Shiba Minato-ku Tokyo – Japon	100

(7) Sociétés consolidées par Dexia Holdings Inc.
(8) Sociétés consolidées par Dexia FP Holdings Inc.
(9) Sociétés consolidées par FSA Global Funding Ltd.
(10) Les 10 % restants sont détenus par Dexia SA.
(11) Société consolidée par Dexia Crédito Local Mexico SA de CV.

b. Liste des filiales non consolidées par intégration globale

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)	Valeur nette comptable des titres y compris ajustement à la juste valeur (EUR milliers)	Motif de l'exclusion
CLF Marne-la-Vallée Participation	1 passerelle des Reflets Tour Dexia La Défense 2 92913 La Défense – France	99,94	80	importance négligeable
Dexia Éditions	1 passerelle des Reflets Tour Dexia La Défense 2 92913 La Défense – France	99,98	822	importance négligeable
CBX. GEST	1 passerelle des Reflets Tour Dexia La Défense 2 92913 La Défense – France	99,94	674	importance négligeable
Dexint Développement	1 passerelle des Reflets Tour Dexia La Défense 2 92913 La Défense – France	99,89	42	importance négligeable
Compagnie pour le Foncier et l'Habitat	1 passerelle des Reflets Tour Dexia La Défense 2 92913 La Défense – France	100	3 049	importance négligeable
Dexia Global Structured Finance	445 Park avenue – 10022 NY	100	560	importance négligeable
Guide Pratique de la Décentralisation	1 passerelle des Reflets Tour Dexia La Défense 2 92913 La Défense – France	99,74	56	importance négligeable
Dexia Kommunalkredit Bulgaria	19 Karnigradska Sofia 1000 – Bulgarie	100	496	importance négligeable
Dexia Kommunalkredit Romania	Str. Faragas nr 21 Sector 1 010897 Bucarest – Roumanie	100	290	importance négligeable
Municipalia	Hodzova 11 010 11 Zilina – Slovaquie	60	20	importance négligeable
Dexia Kommunalkredit Hungary	Horvat u. 14-24 – 1027 Budapest – Hongrie	100	354	importance négligeable
Dexia Kommunalkredit Adriatic	Radnicka cesta 80 HR – 10000 Zagreb – Croatie	100	341	importance négligeable
Dexia CLF Avenir	1 passerelle des Reflets Tour Dexia La Défense 2 92913 La Défense – France	99,85	61	importance négligeable
Dexia CLF Développement	1 passerelle des Reflets Tour Dexia La Défense 2 92913 La Défense – France	99,83	58	importance négligeable
Dexia CLF Organisation	1 passerelle des Reflets Tour Dexia La Défense 2 92913 La Défense – France	99,89	42	importance négligeable
Genebus Lease	1 passerelle des Reflets Tour Dexia La Défense 2 92913 La Défense – France	99,89	56	importance négligeable
SISL UKCO Limited	One Skill street London EC2Y 8HQ – Royaume-Uni	100	13	importance négligeable
DCL Investissements	1 passerelle des Reflets Tour Dexia La Défense 2 92913 La Défense – France	100	36	importance négligeable
DCL Projets	1 passerelle des Reflets Tour Dexia La Défense 2 92913 La Défense – France	100	36	importance négligeable
Dexiarail	1 passerelle des Reflets Tour Dexia La Défense 2 92913 La Défense – France	100	40	importance négligeable
Dexia Carbon Fund I	69 route d'Esch L 1470 Luxembourg	70	6 154	importance négligeable
Dexia Carbon Fund Managers	69 route d'Esch L 1470 Luxembourg	100	132	importance négligeable
SAS Qualnet	Route de Créton 18110 Vasselay – France	64,98	1 487	importance négligeable

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)	Valeur nette comptable des titres y compris ajustement à la juste valeur (EUR milliers)	Motif de l'exclusion
Dexia Habitat	1 passerelle des Reflets Tour Dexia La Défense 2 92913 La Défense – France	100	4 027	importance négligeable
Dexia Public Finance Switzerland SA	Rue de Jargonnant 2 – CH 1207 Genève – Suisse	100	3 707	importance négligeable
Floral	1 passerelle des Reflets Tour Dexia La Défense 2 92913 La Défense – France	100	363	importance négligeable
Dexia Kommunalkredit Czech Republic	Wratislav Palace – Trziste 13 – 11800 – Prague République tchèque	100	0	importance négligeable
European Carbon fund	12 av de la Liberté L 1930 Luxembourg	55	1 348	importance négligeable
Dexia Management services limited	Shackleton House 4 Battle bridge Lane London SE1 2RB – UK	100	1 234	importance négligeable

c. Liste des filiales contrôlées conjointement consolidées par intégration proportionnelle

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)
Domiserve	6 rue André Gide 92320 Châtillon – France	50
Domiserve +	6 rue André Gide 92320 Châtillon – France	50

d. Liste des filiales contrôlées conjointement non consolidées par intégration proportionnelle

Néant.

e. Liste des entreprises mises en équivalence

Néant.

f. Liste des entreprises associées qui ne sont pas mises en équivalence

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)	Valeur nette comptable des titres y compris ajustement à la juste valeur (EUR milliers)	Motif de l'exclusion
Le Monde Investisseurs	80 bd Auguste Blanqui – 75013 Paris – France	35,75	1 767	importance négligeable
Istituto per il Credito Sportivo	Via Alessandro Farnese 1 – 00192 Rome – Italie	21,62	24 658	importance négligeable
SPS – Sistema Permanente di Servizi Scpa in liquidazione e concordato preventivo	Via Livorno 36 – 00162 Rome – Italie	20,4	0	importance négligeable
SNC du Chapitre	72 rue Riquet – 31000 Toulouse – France	50	4	importance négligeable
Dexia Fondelec Energy Efficiency and Emissions reduction Fund	Walker house P.O. Box 265 GT George Town Grand Cayman Cayman Islands British West Indies	28,2	7 223	importance négligeable
Impax New Energy Investor	67 rue Ermesinde L – 1469 Luxembourg	24,99	15 330	importance négligeable
European public infrastructure managers	4 rue Jean-Pierre Brasseur – 1258 Luxembourg	20,5	3	importance négligeable
SAS THEMIS	1 av Eugène Freyssinet – 78280 Guyancourt – France	40,5	798	importance négligeable
La Cité	35 rue de la Gare – 75019 Paris – France	25,5	58	importance négligeable
Exterimmo	104 avenue de France – 75646 Paris Cedex 13 – France	40	20 000	importance négligeable

g. Liste des entreprises non consolidées ni mises en équivalence dans lesquelles le groupe détient des droits sociaux représentant 10 % au moins du capital souscrit et dont la valeur comptable est supérieure à EUR 10 millions

Néant.

1.3. Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés

a. Normes comptables applicables

Application des normes IFRS adoptées par la Commission européenne (IFRS EU)

La Commission européenne a publié le 19 juillet 2002 le règlement EC 1606/2002 qui impose aux groupes cotés d'appliquer les normes IFRS à compter du 1er janvier 2005. Depuis sa publication en 2002, ce règlement a fait l'objet de plusieurs mises à jour. Les états financiers de Dexia Crédit Local ont donc été établis conformément à toutes les normes IFRS adoptées et approuvées par la Commission européenne jusqu'au 31 décembre 2010, y compris les conditions d'application de la couverture du risque de taux d'un portefeuille et la possibilité de couvrir les dépôts.

Les présents états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros (EUR), sauf indications contraires. Ils sont établis conformément à la recommandation 2009 R04 du CNC publiée le 2 juillet 2009.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, la direction se doit de faire des hypothèses et des estimations qui ont un impact sur les chiffres publiés. Pour réaliser ces estimations et hypothèses, le *management* utilise l'information disponible à la date de préparation des états financiers et exerce son jugement. Bien que la direction estime avoir utilisé toutes les informations à sa disposition lors de l'établissement de ces hypothèses, la réalité peut différer de celles-ci et des différences peuvent provoquer des impacts significatifs sur les états financiers consolidés.

Des jugements sont effectués principalement dans les domaines suivants :

- classification des instruments financiers ;
- détermination de l'existence ou non d'un marché actif ;
- consolidation (contrôle, y compris SPE) ;
- identification des actifs non courants et des groupes destinés à être cédés/détenus en vue de la vente et des activités abandonnées ;

- comptabilité de couverture ;
- existence d'une obligation présente avec des sorties de flux probables dans le cas d'un litige ;
- identification des critères de déclenchement de dépréciation.

Ces jugements sont repris dans les sections correspondantes des règles d'évaluation.

Des estimations sont effectuées principalement dans les domaines suivants :

- détermination du montant recouvrable des actifs financiers dépréciés ;
- détermination de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles ;
- estimation de profits futurs taxables pour l'évaluation d'impôts différés actifs ;
- estimation du montant recouvrable des unités génératrices de trésorerie pour la dépréciation de l'écart d'acquisition.

b. Changements dans les règles comptables intervenus depuis la dernière publication annuelle, qui peuvent impacter le groupe Dexia Crédit Local

La vue d'ensemble des textes reprise ci-dessous est basée sur la situation à la date d'arrêté du 31 décembre 2010.

Textes IFRIC et de l'IASB adoptés par la Commission européenne et appliqués au 1er janvier 2010

Les normes, interprétations et amendements suivants ont été adoptés par la Commission européenne et sont appliqués depuis le 1er janvier 2010 :

- Améliorations 2009 apportées aux IFRS et aux IAS, une série d'amendements aux normes IFRS, appliquées depuis le 1er janvier 2010. La révision de ces normes ne présente pas d'impact sur les états financiers de Dexia Crédit Local.
- Amendements à IFRS 2 – « Paiement fondé sur des actions », « Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie », appliqués depuis le 1er janvier 2010. Ces amendements visent à clarifier le champ d'application d'IFRS 2 et n'ont pas d'impact sur les états financiers de Dexia Crédit Local.
- IFRS 1 révisée « Première adoption des normes IFRS » remplace la norme publiée en juin 2003. Ce texte est appliqué depuis le 1er janvier 2010. La révision de cette norme ne présente pas d'impact sur les états financiers de Dexia Crédit Local qui n'est plus un premier adoptant des normes IFRS.
- Amendements à IFRS 1 – « Première adoption des IFRS », « Exemptions additionnelles pour les premiers adoptants », appliqués depuis le 1er janvier 2010. Ces amendements ne présentent pas d'impact sur les états financiers de Dexia Crédit Local qui n'est plus un premier adoptant des normes IFRS.
- IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » appliquée depuis le 1er janvier 2010. Les principaux changements portent sur les coûts liés à une acquisition, les acquisitions par palier, les participations ne donnant pas le contrôle dans une entreprise acquise et le traitement des passifs éventuels pour les nouvelles acquisitions. La révision de cette norme n'a pas d'impact sur Dexia Crédit Local, car il n'y a pas eu de nouveau regroupement d'entreprises depuis le 1er janvier 2010.
- IAS 27 révisée « États financiers individuels et consolidés » appliquée depuis le 1er janvier 2010. La révision de ce texte porte principalement sur les changements de pourcentage de contrôle d'une filiale. Ce texte est à mettre en relation avec la révision de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». La révision de cette norme n'a pas d'impact sur Dexia Crédit Local, car il n'y a pas eu de nouveau regroupement d'entreprises depuis le 1er janvier 2010.
- Amendement à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation : Éléments de couverture éligibles » appliqué depuis le 1er janvier 2010. Cet amendement n'a pas d'impact sur les états financiers de Dexia Crédit Local.
- Amendement à IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » faisant partie des améliorations apportées aux IFRS et appliqué depuis le 1er janvier 2010. Cet amendement n'a pas d'impact pour Dexia Crédit Local.
- IFRIC 12 « Accords de concession de services », appliquée depuis le 1er janvier 2010. Cette interprétation n'a pas d'impact sur les états financiers de Dexia Crédit Local.
- IFRIC 15 « Accords pour la construction d'un bien immobilier », appliquée depuis le 1er janvier 2010. Cette interprétation n'a pas d'impact sur les états financiers de Dexia Crédit Local.
- IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger », appliquée depuis le 1er janvier 2010. Cette interprétation n'a pas d'impact sur les états financiers de Dexia Crédit Local.
- IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires à des actionnaires », appliquée depuis le 1er janvier 2010. Cette interprétation n'a pas d'impact sur Dexia Crédit Local.
- IFRIC 18 « Transferts d'actifs provenant de clients », appliquée depuis le 1er janvier 2010. Cette interprétation n'a pas d'impact sur Dexia Crédit Local.

Textes de l'IASB et de l'IFRIC adoptés par la Commission européenne durant l'année en cours mais non encore applicables au 1er janvier 2010

- Amendement à IFRS 1 « Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants » qui sera applicable à partir du 1er janvier 2011. Cet amendement n'a pas d'impact sur Dexia Crédit Local qui n'est plus un premier adoptant.
- Amendement à IFRIC 14 « Paiements d'avance d'exigences de financement minimal » applicable à partir du 1er janvier 2011. Cet amendement n'a pas d'impact sur Dexia Crédit Local.
- IAS 24 « Information relative aux parties liées » applicable à partir du 1er janvier 2011. Cette norme remplace IAS 24 « Information relative aux parties liées » (dans sa version révisée de 2003). Cet amendement n'a pas d'impact sur Dexia Crédit Local.
- IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres » applicable à partir du 1er janvier 2011. Cette interprétation n'a pas d'impact sur Dexia Crédit Local.

Nouvelles normes IFRS, interprétations IFRIC et amendements publiés durant l'année en cours mais pas encore avalisés par la Commission européenne

- « Améliorations apportées aux IFRS » (publié par l'IASB en mai 2010), qui sont une série d'amendements aux normes IFRS, applicables au 1er janvier 2011. L'impact de la révision de ces normes sur les comptes de Dexia Crédit Local est en cours d'analyse.

- Amendement à IFRS 7 « Informations à fournir – transferts d'actifs financiers » (publié par l'IASB en octobre 2010). Cet amendement demande de nouvelles annexes aux états financiers sur le transfert d'actifs financiers. Il sera applicable à partir du 1er janvier 2012 et son impact sur Dexia Crédit Local est en cours d'analyse.

- Amendement à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents » (publié par l'IASB en décembre 2010). Cet amendement sera applicable à partir du 1er janvier 2012 et n'a pas d'impact sur Dexia Crédit Local qui évalue ces actifs au coût amorti.

c. Principes comptables appliqués aux états financiers consolidés

Consolidation

Filiales et regroupements d'entreprises

Les filiales sont les entités sur lesquelles Dexia Crédit Local exerce, directement ou indirectement, un contrôle effectif sur la gestion ou sur la politique financière.

Les filiales entrent en intégration globale dans le périmètre de consolidation à la date où le contrôle effectif est transféré à Dexia Crédit Local et sortent du périmètre de consolidation dès que Dexia Crédit Local perd toute influence notable sur ces sociétés. Les opérations et les soldes intra-groupe sont éliminés ainsi que les gains ou pertes latents résultant d'opérations intra groupe. Le cas échéant, les principes comptables des filiales sont ajustés afin d'être cohérents avec les principes adoptés par Dexia Crédit Local.

Les changements dans la participation de Dexia Crédit Local dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte du contrôle sont comptabilisés comme des transactions impactant les capitaux propres.

Dexia Crédit Local, décide transaction par transaction, d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle à la juste valeur, ou à la part proportionnelle de la participation (représentant la part de l'actif net de l'entité acquise) ne donnant pas le contrôle. La part des capitaux propres et du résultat des participations ne donnant pas le contrôle est identifiée sur une ligne distincte respectivement au bilan et au compte de résultat.

Coentreprises, sociétés contrôlées conjointement

Une coentreprise résulte d'un accord contractuel par lequel deux parties ou plus entreprennent en commun une activité économique soumise à un contrôle conjoint. Les coentreprises sont consolidées par intégration proportionnelle. Dans les états financiers consolidés, les actifs et passifs, les produits et les charges sont intégrés au *prorata* de leur pourcentage de détention.

Les opérations intra-groupe subissent le même traitement que celui appliqué aux filiales.

Sociétés associées

Les sociétés associées sont initialement évaluées au coût et consolidées par mise en équivalence. Les sociétés associées sont des participations dans lesquelles Dexia Crédit Local exerce une influence notable mais ne possède pas le contrôle. En général, les participations dans lesquelles Dexia Crédit Local possède de 20 % à 50 % des droits de vote relèvent de cette catégorie. La quote-part du groupe dans le résultat de l'exercice de la société associée est comptabilisée en résultat des entreprises associées, tandis que la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence est comptabilisée sur une ligne distincte dans le compte de résultat global. La participation dans cette société est comptabilisée au bilan pour un montant égal à la quote-part de l'actif net, y compris les écarts d'acquisition. Les gains résultant d'opérations entre Dexia Crédit Local et ses entreprises associées sont éliminés dans la limite de la participation de Dexia Crédit Local. L'enregistrement des pertes des sociétés mises en équivalence cesse lorsque le montant de la participation est réduit à zéro, à moins que Dexia Crédit Local ait une obligation légale ou implicite de reprendre à son compte ou garantir des engagements de la société associée. Si nécessaire, les règles et méthodes comptables des sociétés associées ont été amendées pour assurer leur cohérence avec celles adoptées par Dexia Crédit Local.

Entités *ad hoc* (*Special Purpose Entities*)

Une entité *ad hoc* doit être consolidée quand, en substance, la relation entre l'entité *ad hoc* et Dexia Crédit Local indique que l'entité *ad hoc* est contrôlée par Dexia Crédit Local. Le contrôle peut être matérialisé par la structuration des activités de l'entité *ad hoc*. Les circonstances suivantes peuvent indiquer une relation dans laquelle Dexia Crédit Local contrôle une entité *ad hoc* et doit, en conséquence, consolider cette entité *ad hoc* :

- les activités de l'entité *ad hoc* sont menées pour le compte de Dexia selon ses besoins opérationnels spécifiques ;

- Dexia Crédit Local a les pouvoirs de décision ou délègue ces pouvoirs pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité *ad hoc* ;

- Dexia Crédit Local a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité *ad hoc* et par conséquent peut être exposé aux risques liés aux activités de l'entité *ad hoc* ;

- Dexia Crédit Local conserve la majorité des risques résiduels ou de propriété relatifs à l'entité *ad hoc* ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Dans certains cas, les actifs et passifs financiers sont compensés et seul le solde net est présenté au bilan. Cette compensation est effectuée lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et qu'il existe une intention que les flux futurs attendus soient réglés sur une base nette ou que l'actif soit décomptabilisé et le passif éteint de manière simultanée.

Conversion des opérations et des actifs et passifs libellés en monnaies étrangères

Conversion des comptes en monnaies étrangères

Lors de la consolidation, les comptes de résultat et les tableaux de flux de trésorerie des entités étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation de Dexia Crédit Local sont convertis dans la monnaie de présentation de Dexia Crédit Local (euro) au cours moyen de l'exercice ou de la période. Les actifs et passifs sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice ou de la période.

Les différences de change qui résultent de la conversion de participations dans des filiales étrangères, coentreprises ou dans des sociétés associées, de la conversion d'emprunts en monnaies étrangères ou de la conversion d'instruments de couverture du risque de change

correspondant sont constatées sous forme d'un écart de conversion comptabilisé en capitaux propres. Lors de la cession d'une entité étrangère, les différences de change sont comptabilisées au compte de résultat.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et des passifs de cette entité étrangère et convertis au cours de clôture.

Opérations en monnaies étrangères

En ce qui concerne les entités de Dexia Crédit Local, les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées en utilisant le cours de change à la date de l'opération. Les éléments monétaires et non monétaires mais comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaies étrangères existant à la date de la clôture de l'exercice ou de la période sont comptabilisés au cours de clôture de l'exercice ou de la période. Les éléments non monétaires, évalués au coût, sont comptabilisés à leurs cours historiques. Les différences de change qui résultent des éléments monétaires sont comptabilisées en résultat, à l'exception de l'impact de change des ajustements de juste valeur des obligations disponibles à la vente, lesquelles sont comptabilisées en capitaux propres. Les différences de change des éléments non monétaires comptabilisées à la juste valeur sont comptabilisées comme des ajustements de juste valeur.

Actifs et passifs financiers

La direction décide de la catégorie comptable appropriée de ses investissements au moment de leur achat. Cependant, sous certaines conditions, l'actif financier peut être ultérieurement reclassé.

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle

La norme IFRS définit les prêts comme des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception de :

- ceux que l'entité a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche, qui doivent être classés comme détenus à des fins de transaction et ceux que l'entité, lors de leur comptabilisation initiale, désigne comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- ceux que l'entité, lors de leur comptabilisation initiale, désigne comme disponibles à la vente ;
- ceux pour lesquels le porteur pourrait ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, qui doivent être classés comme disponibles à la vente.

Lors de la comptabilisation initiale, Dexia Crédit Local enregistre les prêts et créances à la juste valeur à laquelle s'ajoutent les coûts de transaction. Les évaluations ultérieures se font au coût amorti diminué de toute dépréciation pour perte de valeur. Les intérêts, calculés selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE) sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.

Le Taux d'Intérêt Effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie attendus futurs sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, quand cela est plus approprié, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs dont l'intention est de les détenir pour une durée indéfinie et qui peuvent être vendus pour répondre à un besoin de liquidités ou à la suite d'une variation des taux d'intérêts, d'une modification des taux de change ou d'une évolution des cours de bourse sont comptabilisés dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » (AFS).

Les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à leur juste valeur (y compris les coûts de transaction). Les intérêts sont comptabilisés, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la marge d'intérêt. Les dividendes reçus des titres à revenus variables sont comptabilisés en « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente », lorsque le droit de Dexia Crédit Local de recevoir le paiement est établi.

Les plus ou moins-values latentes résultant de la variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisées en capitaux propres. Lorsque ces actifs sont vendus, la juste valeur accumulée dans les capitaux propres est recyclée au compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les titres, avec une échéance déterminée, sont classés en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » (HTM) lorsque la direction a l'intention et la capacité de conserver ces actifs jusqu'à leur échéance.

Les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés initialement à leur juste valeur plus les coûts de transaction et ultérieurement au coût amorti après déduction éventuelle d'une dépréciation pour perte de valeur. Les intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé initialement et sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs détenus à des fins de transaction sont les actifs acquis avec l'intention d'en retirer un bénéfice en prenant avantage des variations à court terme des cours ou de la marge d'intermédiation ou les actifs faisant partie d'un portefeuille dont la tendance de gestion est de réaliser des plus-values à court terme. Les actifs détenus à des fins de transaction sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et sont ensuite réévalués à la juste valeur. Ces variations de juste valeur sont enregistrées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les intérêts acquis pendant la période de détention de ces actifs sont comptabilisés *via* la méthode du taux d'intérêt effectif en marge d'intérêt. Les dividendes reçus sont comptabilisés sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Tous les achats ou ventes d'actifs détenus à des fins de transaction, qui doivent être livrés dans les délais réglementaires ou les délais d'usage des marchés (achats et ventes « normalisés » de créances) sont comptabilisés à leur date de transaction. Les autres opérations à des fins de transaction sont considérées comme des dérivés jusqu'au moment du règlement (voir aussi le paragraphe « Date de comptabilisation des opérations et leur règlement »).

Passifs détenus à des fins de transaction

Les passifs contractés sur des opérations à des fins de transaction suivent le même traitement comptable que celui appliqué aux actifs financiers détenus à des fins de transaction, à l'exception de la date de comptabilisation qui correspond à la date de règlement.

Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat sur option

Les prêts et titres désignés à la juste valeur par résultat sur option suivent les mêmes règles comptables que les prêts et titres détenus à des fins de transaction, sauf en ce qui concerne la comptabilisation en date de transaction et de règlement (voir le paragraphe « Date de comptabilisation des opérations et de leur règlement »).

Conformément à la norme IAS 39, un actif financier (ou un groupe d'actifs financiers) peut être désigné à la juste valeur par résultat dès lors que :

- une telle désignation élimine ou réduit de manière significative une incohérence relative à l'évaluation ou la classification qui aurait existé sans l'application de cette option ;
- un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux sont gérés, et leur performance est évaluée, sur la base de leur juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissements dûment documentée ;
- un instrument contient un dérivé incorporé :
  - qui modifie significativement les flux de trésorerie qui autrement seraient imposés par le contrat ;
  - ou s'il n'est pas évident sans analyse approfondie que la séparation du ou des dérivés incorporés est interdite.

L'utilisation de la juste valeur sur option est un choix réalisé pour un instrument financier donné, dés l'origine et sous certaines conditions de documentation.

Passifs désignés à la juste valeur sur option par résultat

Les principes appliqués pour les actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat sont également applicables pour les passifs, à l'exception de la date de comptabilisation initiale qui correspond à la date de règlement (voir le paragraphe « Date de comptabilisation des opérations et de leur règlement »).

Dérivés – portefeuille de transactions

Si le dérivé n'est pas lié à une opération de couverture, il est réputé être un dérivé détenu à des fins de transaction. Les instruments financiers dérivés comprennent essentiellement les contrats de change à terme, les contrats de *futures* de taux ou de change, les FRA (*forward rate agreement*), les *swaps* de taux ou de change et les options de taux ou de change (émises et achetées). Tous les dérivés sont initialement comptabilisés au bilan à leur juste valeur puis sont ensuite revalorisés à leur juste valeur. Les justes valeurs sont obtenues à partir des prix constatés sur les marchés cotés ou en utilisant des modèles de flux de trésorerie ou à partir des modèles d'évaluation d'options suivant le cas.

Le montant porté au bilan comprend la prime payée ou reçue après amortissement, le montant des variations de juste valeur et les intérêts courus, le tout formant la juste valeur du dérivé. Le dérivé est présenté à l'actif si cette juste valeur est positive, au passif si elle est négative.

Certains dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers sont traités comme des dérivés séparés lorsque :

- leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur par résultat.

Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, c'est-à-dire pour leur montant reçu, net des frais de transaction. Ultérieurement, les emprunts sont comptabilisés à leur coût amorti et toute différence entre le montant net reçu et le montant remboursé est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Date de comptabilisation des opérations et de leur règlement

Les actifs financiers détenus à des fins de transactions sont comptabilisés et décomptabilisés à la date de la transaction. En ce qui concerne ces actifs, Dexia Crédit Local comptabilise dès la date de transaction les plus ou moins-values latentes résultant de la réévaluation du contrat à sa juste valeur à la date de l'arrêté des comptes, en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Tous les autres achats et ventes « normalisés » d'instruments financiers sont comptabilisés à la date de règlement qui est la date à laquelle l'instrument financier est livré ou reçu par Dexia Crédit Local.

Dépréciation des actifs financiers

Dexia Crédit Local déprécie un actif financier lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur de cet actif ou de ce groupe d'actifs, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimé de façon fiable comme indiqué par la norme IAS 39 (§ 58-70). La dépréciation représente la meilleure estimation des pertes de valeur de l'actif faite par la direction, à chaque clôture.

Actifs financiers au coût amorti

Dexia Crédit Local évalue dans un premier temps s'il existe une indication objective de dépréciation pour un actif financier pris individuellement. Si une telle preuve n'existe pas, cet actif financier est inclus dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires, soumis collectivement à un test de dépréciation.

- Détermination de la dépréciation
  - **Dépréciation spécifique –** s'il existe une indication objective qu'un prêt ou créance ou qu'un actif financier détenu jusqu'à échéance est déprécié, le montant de la dépréciation est calculé comme la différence entre sa valeur comptabilisée au bilan et sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus, nets des garanties et des nantissements, actualisés au taux d'intérêt effectif original de l'actif (excepté pour les actifs reclassés, voir ci-dessous).
    Lorsqu'un actif a été déprécié, il est exclu du portefeuille sur la base duquel la dépréciation collective est calculée.
  - **Dépréciation collective –** La dépréciation collective couvre le risque de perte de valeur, en l'absence de dépréciations spécifiques mais lorsqu'il existe un indice objectif laissant penser que des pertes sont probables dans certains segments du portefeuille ou dans d'autres engagements de prêts en cours à la date d'arrêté des comptes. Ces pertes sont estimées en se fondant sur l'expérience et les tendances historiques de chaque segment et en tenant compte également de l'environnement économique dans lequel se trouve l'emprunteur. À cet effet Dexia Crédit Local a constitué des modèles de risque de crédit utilisant une approche combinant probabilités de défauts et perte en cas de défaut. Ces modèles sont régulièrement testés *a posteriori*. Ils se fondent sur les données de Bâle II et sur les modèles de risque, conformément au modèle des pertes avérées.
- Traitement comptable de la dépréciation
  Les variations du montant de la dépréciation sont comptabilisées au compte de résultat en « Coût du risque ». Une fois que l'actif est

déprécié, si le montant de la dépréciation diminue consécutivement à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation, la reprise de dépréciation est créditée en « Coût du risque ».

Lorsqu'un actif est jugé par la direction comme étant irrécupérable, la dépréciation spécifique résiduelle est reprise en résultat en « Coût du risque » et la perte nette est présentée sur cette même rubrique. Les récupérations ultérieures sont également comptabilisées dans cette rubrique.

Actifs financiers reclassés

La dépréciation des actifs financiers reclassés suit les mêmes règles que les actifs financiers au coût amorti pour le calcul de la dépréciation. S'il existe une indication objective qu'un actif financier reclassé est déprécié, le montant de la dépréciation de l'actif reclassé est calculé comme la différence entre la valeur comptable nette de l'actif (hors réévaluations à la juste valeur liées au précédent classement en AFS), et la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus au taux d'intérêt effectif de l'actif à la date de reclassement. Toute réserve AFS gelée non amortie est recyclée en résultat et présentée sous la rubrique « Coût du risque ».

Dans le cas d'une mise à jour positive des *cash-flows* prévus, le montant de dépréciation est repris en marge d'intérêt selon le nouvel échéancier des *cash-flows* attendus, et non par une reprise de la dépréciation.

Actifs financiers disponibles à la vente

La dépréciation d'un actif disponible à la vente est comptabilisée sur une base individuelle lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif. Les actifs disponibles à la vente (AFS) ne sont soumis qu'à la dépréciation spécifique.

- Détermination de la dépréciation
  - **Instruments de capitaux propres –** Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative (plus de 50 %) ou prolongée (sur une période supérieure à 5 ans) de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. De plus, la direction peut décider de comptabiliser une dépréciation dès lors qu'un indicateur objectif existe.
  - **Instruments de dettes portant intérêts –** Pour les instruments de dettes portant intérêts, la dépréciation est déclenchée selon les mêmes critères que les actifs financiers au coût amorti (voir ci-dessus).

- Traitement comptable de la dépréciation

  Lorsque des actifs disponibles à la vente sont dépréciés, Dexia Crédit Local recycle la réserve AFS et présente la dépréciation au compte de résultat en « Coût du risque » (lorsque l'actif financier disponible à la vente est à revenu fixe) ou en « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » (lorsque l'actif financier disponible à la vente est à revenu variable). Toute baisse supplémentaire de la juste valeur constitue une dépréciation additionnelle, comptabilisée en résultat.

  Une dépréciation d'un instrument de capitaux propres ne peut pas être reprise au compte de résultat à la suite d'une augmentation ultérieure du cours de sa valeur.

  En cas d'augmentation de la juste valeur d'un instrument financier portant intérêt lié objectivement à un événement postérieur à la date de comptabilisation de la dépréciation, Dexia Crédit Local comptabilise une reprise de dépréciation au compte de résultat en « Coût du risque » si l'actif financier disponible à la vente est à revenu fixe.

Pour plus d'information sur la manière dont le risque de crédit est géré par Dexia Crédit Local, il convient de se reporter à la note « Risque de crédit ».

Engagements de hors bilan

Les engagements hors bilan, tels que les substituts de crédit (par exemple : les garanties ou les lettres de crédit (*stand-by letters of credit*)) et les engagements de prêt sont généralement convertis en éléments de bilan, lorsqu'ils sont appelés. Toutefois, dans certaines circonstances (incertitudes sur la solvabilité de la contrepartie notamment), l'engagement hors bilan devrait être considéré comme déprécié. Les engagements de prêt font l'objet de dépréciation si la solvabilité du client s'est détériorée au point de rendre douteux le remboursement du capital du prêt et des intérêts afférents.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un actif est le montant pour lequel il peut être échangé, et la juste valeur d'un passif le montant auquel il peut être éteint, entre des parties consentantes et bien informées et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Les prix de marché sont utilisés pour évaluer les justes valeurs lorsqu'il existe un marché actif (tel qu'une Bourse officielle). Ces prix de marché sont en effet la meilleure estimation de la juste valeur d'un instrument financier. Cependant dans beaucoup de cas, il n'existe pas de prix de marché actif pour les actifs ou passifs détenus ou émis par Dexia Crédit Local.

Si l'instrument financier n'est pas traité sur un marché actif, des techniques de valorisation sont utilisées. Ces techniques de valorisation intègrent l'utilisation de données de marché issues de transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale entre parties bien informées et consentantes, de justes valeurs d'instruments substantiellement similaires lorsqu'elles sont disponibles, et de modèles de valorisation. Un modèle de valorisation reflète ce que serait le prix de transaction à la date d'évaluation dans des conditions de concurrence normale et motivé par des conditions d'activité normales, c'est-à-dire le prix que recevrait le détenteur de l'actif financier dans une transaction normale qui n'est pas une liquidation ou une transaction forcée.

Le modèle de valorisation doit prendre en compte tous les facteurs que les acteurs du marché prendraient en considération pour valoriser l'actif. Dans ce cadre, Dexia Crédit Local s'appuie sur ses propres modèles d'évaluation, ainsi que ses hypothèses de marché, c'est-à-dire une valeur actualisée d'un flux de trésorerie ou toute autre méthode fondée sur les conditions de marché existant à la date d'arrêté des comptes.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur (détenus à des fins de transaction, désignés à la juste valeur sur option par résultat, disponibles à la vente, dérivés)

Les instruments financiers classés comme « Actifs ou passifs à la juste valeur par résultat » ou comme « Actifs disponibles à la vente », les instruments dérivés et tout autre contrat faisant l'objet d'opérations de transactions, sont comptabilisés à leur juste valeur en se référant aux cours cotés sur les marchés lorsque de tels cours sont disponibles. Lorsqu'il n'existe pas de cours coté sur un marché, leur juste valeur est obtenue en estimant leur valeur à l'aide de modèles de valorisation de prix ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés, incluant des données de marché observables et/ou non observables.

Lorsqu'il n'existe pas de prix cotés pour les instruments financiers classés comme « Actifs ou passifs détenus à la juste valeur par résultat », ou « Actifs disponibles à la vente », le modèle de valorisation s'efforce de prendre en compte au mieux les conditions de

marché à la date de l'évaluation ainsi que les modifications de la qualité de risque de crédit de ces instruments financiers et la liquidité du marché.

Instruments financiers comptabilisés au coût amorti (évaluation pour l'annexe IFRS sur la juste valeur)

Les remarques suivantes peuvent être formulées quant à la détermination de la juste valeur des prêts et créances présentée en annexes :

- la juste valeur des prêts à taux fixe et des prêts hypothécaires est estimée par comparaison des taux d'intérêt de marché au moment où les prêts ont été accordés avec les taux de marché actuels sur des prêts similaires,
- les *caps, floors* et options de remboursement anticipé sont inclus dans la détermination de la juste valeur des prêts et créances.

Plus ou moins-values réalisées lors de la vente d'actifs financiers

Les plus ou moins-values réalisées lors de la vente d'actifs financiers qui ne font pas l'objet de revalorisation par le compte de résultat sont calculées par différence entre le montant reçu (net de frais de transaction) et le coût de l'actif, ou le coût amorti de l'actif. Le coût est déterminé systématiquement à partir de l'approche « Premier entré – Premier sorti » (méthode FIFO) sur base de portefeuille. Lorsqu'un actif financier disponible à la vente est cédé, le total des plus ou moins-values antérieurement comptabilisées en capitaux propres est reclassé en résultat.

Traitement des indemnités de remboursement anticipé

Dexia Crédit Local a déterminé ses principes pour le traitement des réaménagements de prêts par analogie avec l'AG 62 de l'IAS 39 relatif aux réaménagements de passifs financiers.

Plusieurs cas de comptabilisation des indemnités de remboursement anticipé sont envisagés selon qu'il s'agit d'un remboursement anticipé avec refinancement ou d'un remboursement anticipé sans refinancement (sec).

Cas des remboursements avec refinancement

Le traitement comptable de l'indemnité de remboursement anticipé diffère selon que les conditions de réaménagement sont substantiellement différentes des conditions initiales.

Par analogie avec les principes de l'AG 62, Dexia Crédit Local considère que les conditions de réaménagements sont substantiellement différentes lorsque la valeur actualisée des flux de trésorerie (valeur actualisée nette) selon les nouvelles conditions, y compris les frais versés nets de ceux reçus, est différente de plus de 10 % de la valeur actualisée des flux de trésorerie restants (valeur actualisée nette) de l'instrument de prêt d'origine.

L'indemnité de remboursement anticipé est comptabilisée directement en résultat ou étalée sur la durée de vie résiduelle du nouveau prêt selon le résultat à ce test d'éligibilité. Si le test d'éligibilité est satisfait (différence des valeurs actualisées nettes inférieure à 10 %), l'indemnité de remboursement anticipé est étalée sur la durée résiduelle du nouveau prêt. Si le test n'est pas satisfait (différence des valeurs actualisées nettes supérieure à 10 %), l'indemnité de remboursement anticipé est comptabilisée directement en résultat.

Cas des remboursements sans refinancement

Lorsque le prêt n'existe plus, Dexia Crédit Local enregistre l'indemnité de remboursement anticipé, ainsi que tous les résidus d'étalement de soulte, en résultat comme un produit de l'exercice conformément aux normes IFRS.

Produits financiers et charges financières

Tous les instruments financiers générant des intérêts, exceptés lorsqu'ils sont désignés à la juste valeur, voient leurs produits financiers et leurs charges financières comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif fondé sur la valeur comptable initiale (y compris les coûts de transaction).

Les coûts de transaction sont des coûts complémentaires qui sont directement imputables à l'acquisition d'un actif ou d'un passif financier et qui sont inclus dans le taux d'intérêt effectif. Un coût complémentaire est un coût qui n'aurait pas été supporté si l'acquisition de l'instrument financier n'avait pas été effectuée.

Les intérêts courus sont comptabilisés sous la même rubrique de bilan que les actifs financiers ou les passifs financiers auxquels ils se rapportent.

Lorsqu'un actif financier générant des intérêts a fait l'objet d'une dépréciation pour perte de valeur le ramenant à sa valeur recouvrable, les produits d'intérêt sont alors estimés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie qui servent pour calculer sa valeur recouvrable.

Honoraires et commissions : produits et charges

L'essentiel des honoraires et commissions générées par l'activité de Dexia Crédit Local est étalé sur la durée de l'opération génératrice de commission.

En ce qui concerne les opérations importantes comme les commissions et honoraires résultant de la négociation ou de la participation à la négociation d'une opération pour compte de tiers telle que l'arrangement relatif à l'acquisition de crédits, d'actions ou d'autres valeurs mobilières, ou à l'acquisition ou la vente d'une société, ces commissions et honoraires sont comptabilisés lorsque l'acte important est achevé.

En ce qui concerne la gestion d'actifs, les produits proviennent essentiellement d'honoraires de gestion et d'administration de SICAV et de fonds communs (FCP). Les produits de ce type d'opérations sont comptabilisés lorsque le service est rendu. Les bonus ou intéressements ne sont comptabilisés que lorsque toutes les conditions suspensives sont levées et qu'ils sont définitivement acquis.

Les commissions d'engagement sur prêts sont comptabilisées comme faisant partie du taux d'intérêt effectif si le prêt est octroyé. Si le prêt n'est pas octroyé, cette commission d'engagement est comptabilisée en tant que commission à la date d'expiration de l'engagement.

Dérivés de couverture

Les dérivés de couverture appartiennent à l'une des trois catégories suivantes :

- couverture de la juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ;
- couverture d'un flux de trésorerie futur attribuable à un actif ou à un passif déterminé ou à une transaction future (couverture de flux de trésorerie) ;
- couverture d'un investissement net dans une entité étrangère (couverture d'investissement net).

La comptabilité de couverture peut être utilisée pour comptabiliser les dérivés si certaines conditions sont remplies :

- une documentation précise et formalisée sur l'instrument de couverture, sur le sous-jacent à couvrir, sur l'objectif de la couverture, sur la stratégie retenue et sur la relation entre l'instrument de couverture et le sous-jacent doit être préparée préalablement à la mise en place de la couverture ;

- une étude doit démontrer que la couverture sera efficace de manière prospective et rétrospective pour neutraliser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie du sous-jacent couvert au cours de l'exercice ou de la période ;

- la couverture doit débuter dès la mise en place de l'instrument et se poursuivre sans interruption.

Les variations de juste valeur des dérivés désignés et documentés dans une relation de couverture en juste valeur, qui respectent les critères ci-dessus sont comptabilisées en résultat, de même que les variations correspondantes de juste valeur des actifs ou passifs qui sont l'objet du risque couvert.

Si à un instant donné la couverture ne satisfait plus les critères de comptabilité de couverture, la part revalorisée à la juste valeur de l'élément couvert portant intérêt financier doit être amortie en résultat sur la durée résiduelle de l'élément couvert, sous forme d'un ajustement du rendement de l'élément couvert.

La part efficace des variations de juste valeur des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie, qui respectent les critères et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir, sont comptabilisées dans les capitaux propres sous la rubrique « Gains et pertes latents ou différés » (voir en « Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres »).

La part non efficace de la variation de juste valeur des dérivés est comptabilisée au compte de résultat. Les montants stockés en capitaux propres sont reclassés en compte de résultat et classés comme produits ou charges lorsque l'engagement de couverture ou la transaction prévue impacte le résultat.

Couverture du risque de taux d'un portefeuille

Comme expliqué plus haut (« Application des normes IFRS adoptées par la Commission européenne »), Dexia Crédit Local applique l'IAS 39 tel qu'adopté par l'Union européenne (« IAS 39 *carve-out* ») qui reflète plus précisément la manière dont Dexia Crédit Local gère ses instruments financiers.

L'objectif des relations de couverture est de réduire l'exposition au risque de taux d'intérêt qui provient de certaines catégories d'actifs ou de passifs, désignés comme éléments couverts.

La société effectue une analyse globale de son risque de taux d'intérêt. Cette analyse consiste à évaluer le risque de taux de tous les éléments à taux fixes, générateurs d'un tel risque, qui sont comptabilisés au bilan. Cette analyse globale peut exclure certains éléments générateurs de risque tels que les activités de marché financier à condition que le risque qui résulte de telles activités fasse l'objet d'un suivi activité par activité.

L'entité sélectionne les actifs et/ou les passifs qui doivent faire partie de la couverture de risque de taux du portefeuille. L'entité applique la même méthodologie pour sélectionner les actifs et les passifs du portefeuille. Les actifs et passifs financiers sont classés par intervalle de temps de maturité du portefeuille. En conséquence, lorsque ces éléments sortent du portefeuille, ils doivent être retirés de toutes les classes de maturité sur lesquelles ils ont un impact.

Les dépôts remboursables à première demande et les comptes d'épargne peuvent faire partie du portefeuille s'ils font l'objet d'études comportementales pour la date de maturité attendue. L'entité peut choisir différentes catégories d'actifs ou de passifs tels que les actifs ou portefeuilles de prêts classés comme « disponibles à la vente » comme des éléments à couvrir.

À partir de cette analyse en différentiel, réalisée sur une base nette, Dexia Crédit Local définit lors de la mise en place du contrat, l'exposition au risque à couvrir, la longueur des intervalles de temps, la méthode de test et la fréquence à laquelle ce test est effectué.

Les instruments de couverture sont des portefeuilles de dérivés dont les positions peuvent se compenser. Les éléments de couverture sont comptabilisés à leur juste valeur (y compris les intérêts courus à payer ou à recevoir). Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Les revalorisations relatives au risque couvert sont comptabilisées au bilan au sein des « écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».

« Gain ou perte au premier jour de la transaction »

Le « gain ou perte au premier jour de la transaction » s'applique pour toutes les transactions évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Le « gain ou perte au premier jour de la transaction » est la différence entre :

- le prix de transaction et son prix de marché, si la transaction est effectuée sur un marché coté ;

- le prix de transaction et la juste valeur ajustée (modèles de valorisation interne incluant certains ajustements de marché : risque de liquidité, risque de modèle, risque de crédit), si la transaction n'est pas cotée.

Si les données utilisées dans le modèle d'évaluation sont observables et si le modèle est validé par la direction des risques, « le gain ou la perte au premier jour de la transaction » est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Si ces données sont considérées comme non observables, ou si le modèle n'est pas validé par la direction des risques, « le gain ou la perte au premier jour de la transaction » est amorti linéairement sur la durée de vie attendue de la transaction. Si par la suite, les données de marché deviennent observables, le montant résiduel « du gain ou de la perte au premier jour de la transaction » est comptabilisé en résultat.

En cas de dénouement avant la maturité, la part résiduelle « du gain ou de la perte au premier jour de la transaction » est comptabilisée au compte de résultat. En cas de dénouement partiel avant la maturité, Dexia Crédit Local comptabilise au compte de résultat la part « du gain ou de la perte au premier jour de la transaction » correspondant au dénouement partiel anticipé.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent des immeubles de bureaux, des matériels et équipements ainsi que des immeubles de placement.

Les immeubles de bureaux, les matériels et les équipements sont comptabilisés initialement à leur coût historique augmenté des frais directement attribuables et des coûts d'emprunt encourus (par exemple : pertes de change, frais financiers…). Après la

comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un composant indépendant, si nécessaire, s'il est probable que Dexia Crédit Local bénéficiera d'avantages économiques futurs et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Le montant amortissable de ces immobilisations est calculé après déduction de leurs valeurs résiduelles. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue.

On trouvera ci-dessous les durées d'utilité estimées pour les principaux types d'immobilisations corporelles :

- infrastructure des immeubles = 50 ans
- toitures et façades = 30 ans
- installations techniques = de 10 à 30 ans
- agencements et finitions = de 10 à 30 ans
- aménagements des bureaux, mobiliers et matériels = de 2 à 12 ans
- matériel informatique = de 3 à 6 ans
- véhicules = de 2 à 5 ans

Une immobilisation corporelle peut être constituée de composants ayant des durées d'utilité différentes. Dans ce cas, chaque composant est amorti de manière séparée sur sa durée de vie d'utilité estimée.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction, ou la production d'un actif sont inclus dans le coût de cet actif et doivent donc être immobilisés. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des indices de pertes de valeur sont identifiés. Lorsque la valeur nette comptable de l'immobilisation figurant au bilan est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une perte de valeur est constatée et la valeur au bilan de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable estimé. Dans les cas où la valeur recouvrable de l'actif isolé ne peut être déterminée individuellement, Dexia Crédit Local détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie auquel il appartient. Les plus ou moins-values de cession des immobilisations sont calculées sur la base de la valeur nette comptable et sont imputées en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi. Dans certains cas, Dexia Crédit Local peut utiliser pour son propre usage une partie d'un immeuble de placement.

Si la partie utilisée par Dexia Crédit Local pour son compte peut être cédée séparément ou faire l'objet d'une location-financement, cette partie est comptabilisée isolément. Si en revanche, la partie utilisée par Dexia Crédit Local n'est pas susceptible d'être vendue séparément, le bien immobilier n'est classé comme immeuble de placement que si la portion utilisée par Dexia Crédit Local ne représente qu'une faible portion de l'investissement total.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et pertes éventuelles de valeur. Les immeubles de placement sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité attendue.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels consistent principalement en logiciels acquis ou développés en interne. Le coût de la maintenance de ces logiciels est considéré comme une charge et est comptabilisé au compte de résultat lorsqu'il est avéré. Cependant, les dépenses qui ont pour effet d'améliorer la qualité d'un logiciel ou d'augmenter sa durée de vie de plus d'un an sont capitalisées et viennent augmenter son coût d'origine. Les logiciels et les coûts de développement des logiciels immobilisés sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée à compter de la date où ils sont effectivement utilisables. Cette durée d'utilité se situe généralement entre 3 et 5 ans.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition ou la production d'un actif sont inclus dans le coût de cet actif et doivent donc être immobilisés. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge.

Les immobilisations incorporelles (autre que les écarts d'acquisition) font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un indice de pertes de valeur existe. Lorsque la valeur comptable d'un actif incorporel est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une perte de valeur est constatée et la valeur comptable de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable estimé. Les plus ou moins-values de cession des actifs incorporels sont déterminées par référence à la valeur comptable et sont présentées en « Gains ou pertes nets sur autres actifs » au compte de résultat.

Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs ou groupes d'actifs dont la valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue, sont considérés comme des actifs non courants (ou groupe destiné à être cédé) comme détenus en vue de la vente, dès lors :

- qu'ils sont disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel ;
- que leur vente est hautement probable dans un délai d'un an.

Les actifs non courants (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils font l'objet d'une présentation séparée au bilan.

Écarts d'acquisition

Un écart d'acquisition est un actif générateur d'avantages économiques futurs, issus d'autres actifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui ne peuvent être identifiés et comptabilisés séparément.

Un écart d'acquisition est évalué comme la différence entre la somme de :

- (i) la juste valeur à la date d'acquisition de la contrepartie transférée ;
- (ii) le montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise ;
- (iii) en cas d'acquisition par palier, la juste valeur à la date d'acquisition des intérêts préalablement détenus par Dexia Crédit Local dans l'entité acquise ;

et le montant à la date d'acquisition des actifs et des passifs acquis identifiables.

Les variations du pourcentage de détention dans des filiales intégralement consolidées sont considérées comme des opérations entre actionnaires. En conséquence, si le changement de pourcentage en hausse ou en baisse ne conduit pas à un changement de méthode de consolidation, aucun ajustement n'est apporté à la juste valeur ou au montant de l'écart d'acquisition. La différence entre le montant des actifs nets achetés ou vendus et le prix d'achat ou de vente est comptabilisée directement en capitaux propres.

Dépréciation des écarts d'acquisition

Le montant des écarts d'acquisition figurant au bilan est analysé systématiquement chaque année. Dans ce but, Dexia Crédit Local alloue les écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie (ou à des groupes d'unités génératrices de trésorerie), par exemple à une combinaison de segment opérationnel/pays/entité juridique. S'il existe des indices laissant à penser que l'écart d'acquisition a subi une perte de valeur à la suite de circonstances ou d'évènements particuliers, l'écart d'acquisition est déprécié quand la valeur de recouvrement de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unité génératrices de trésorerie à laquelle il a été alloué est inférieure à la valeur comptable.

La valeur de recouvrement est le montant le plus élevé entre la juste valeur moins les coûts de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la somme des flux de trésorerie futurs attendus de l'unité génératrice de trésorerie. Les flux de trésorerie futurs pris en compte par Dexia Crédit Local sont issus du plan financier à trois ans approuvé par la direction.

L'estimation de la valeur d'utilité doit également prendre en compte la valeur temps de l'argent (au taux d'intérêt sans risque), ajusté de la prime de risque liée à l'actif, ce qui reflète le taux d'actualisation.

Pour les filiales opérant sur un marché économique stable et mature, le taux d'actualisation utilisé est le coût du capital de Dexia Crédit Local défini selon un modèle d'actualisation de dividende. Pour les filiales opérant dans un marché émergent, un taux d'actualisation spécifique est appliqué au cas par cas.

Autres actifs

Les autres actifs sont constitués essentiellement des produits à recevoir (hors intérêts), des paiements effectués d'avance et des autres débiteurs. On y trouve également des produits d'assurance (primes d'assurance dues, réassurance, etc.), des contrats de promotion immobilière, des stocks et des actifs financiers constituant le financement de plans de retraite des salariés. Ces derniers sont comptabilisés au coût historique amorti, diminué des éventuelles pertes de valeur. Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19.

Contrats de location

Dexia Crédit Local conclut aussi bien des contrats de location-financement que des contrats de location simple. Un contrat de location est qualifié de location-financement si le contrat transfère l'essentiel des risques et des avantages liés à la possession de l'actif. Un contrat qui n'est pas un contrat de location-financement est un contrat de location simple.

Dexia Crédit Local est le bailleur du contrat de location

Dans le cadre d'une location-financement, Dexia Crédit Local comptabilise une créance correspondant à l'investissement net dans le contrat de location, laquelle peut être différente de la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre du contrat. Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation est le taux implicite du contrat de location. Les revenus sont comptabilisés sur la durée du contrat de location en utilisant le taux d'intérêt implicite.

Les loyers reçus dans le cadre d'une location simple sont comptabilisés en résultat linéairement sur la période du contrat de location. L'actif sous-jacent est comptabilisé selon les règles applicables à ce type d'actif.

Dexia Crédit Local est le preneur du contrat de location

Si le contrat est qualifié de location-financement, l'actif est immobilisé. Lors de la mise en place de cette location-financement, l'actif est comptabilisé à sa juste valeur ou à la valeur actualisée du flux des loyers minimaux contractuels, si cette valeur est plus faible. Ultérieurement, l'actif est comptabilisé selon les règles comptables applicables à ce type d'actif. Le passif correspondant aux engagements de loyers à payer est comptabilisé comme emprunt, et les loyers de location sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dans le cas d'une location simple, les loyers de location sont comptabilisés en résultat linéairement sur la période du contrat de location. L'actif sous-jacent n'est pas comptabilisé.

Quand un contrat de location simple est terminé de manière anticipée, toutes les pénalités à payer au bailleur sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle la résiliation est survenue.

Opérations de pensions et prêts de titres

Les titres vendus avec un engagement de rachat (*repos*) ne sont pas décomptabilisés et demeurent au bilan dans leur catégorie initiale. La contrepartie au passif est incluse sous la rubrique « Dettes envers les établissements de crédit » ou « Dettes envers la clientèle » suivant le cas. L'actif est présenté comme gagé dans les annexes.

Les titres achetés avec un engagement de revente (*reverse repo*) sont comptabilisés au hors bilan et les prêts correspondants sont enregistrés en tant que « Prêts et créances sur établissements de crédit » ou « Prêts et créances sur la clientèle » suivant le cas.

La différence entre le prix de vente et le prix de rachat est considérée comme un produit d'intérêt ou une charge d'intérêt. Ce produit ou cette charge est proraté sur la durée du contrat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les titres prêtés à des tiers sont maintenus dans les états financiers.

Les titres empruntés ne figurent pas dans les états financiers.

Si ces titres empruntés sont vendus à des tiers, l'obligation de rendre ces valeurs mobilières est comptabilisée à la juste valeur sous la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat » et le bénéfice ou la perte est comptabilisé sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Impôt différé

Un impôt différé est comptabilisé en utilisant la méthode du report variable dès qu'il existe une différence temporelle entre les valeurs comptables des actifs et passifs tels qu'ils figurent dans les états financiers et leurs valeurs fiscales.

Le taux d'impôt utilisé pour déterminer l'impôt différé est celui qui est en vigueur ou sur le point de l'être pour l'exercice en cours.

Un impôt différé actif ou passif n'est pas actualisé. Les impôts différés actifs relatifs aux différences temporaires déductibles et aux reports déficitaires sont constatés uniquement s'il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporaires et les pertes fiscales pourront être imputées.

Un impôt différé passif est calculé pour toute différence temporaire résultant de participations dans des filiales, entreprises contrôlées conjointement ou sociétés associées, sauf dans le cas où la date de reprise de la différence temporaire peut être maîtrisée et où il est peu probable que la différence temporaire s'inversera dans un avenir prévisible.

Les impôts différés qui résultent de la réévaluation d'actifs disponibles à la vente, de couvertures de flux de trésorerie, et d'autres opérations comptabilisées directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Avantages au personnel

Avantages à court terme

Les avantages à court terme, payables dans un délai de 12 mois maximum après le service rendu, ne sont pas actualisés et sont enregistrés comme une dépense.

Passifs liés aux retraites

Si Dexia Crédit Local a une obligation légale d'octroyer à ses employés un régime de retraite, ce régime est classé soit au sein des régimes à prestations définies, soit au sein des régimes à cotisations définies. Dexia Crédit Local offre un certain nombre de régimes de retraites tant à cotisations définies qu'à prestations définies à travers le monde. Les actifs de ces régimes sont en général confiés à des compagnies d'assurance externes ou à des fonds de pension. Ces régimes sont financés à la fois par les versements des employés et par ceux de Dexia Crédit Local.

Dans certains cas, Dexia Crédit Local offre à ses salariés retraités une contribution au coût de leur assurance maladie.

Régimes à prestations définies

Les engagements liés aux régimes à prestations définies se calculent comme la valeur des flux de paiements futurs actualisée au taux d'intérêt des obligations privées notées AA, qui ont une échéance proche de l'échéance moyenne du passif associé. Ce calcul prend en compte, entre autre, des hypothèses actuarielles démographiques et sur le taux d'inflation.

Les coûts des régimes à prestations définies sont déterminés selon la méthode des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode permet d'imputer au compte de résultat, le coût de la future retraite sur la durée d'activité prévue du salarié. Dexia Crédit Local a opté pour l'utilisation de la méthode dite du « corridor ». Cette méthode autorise à ne reconnaître en résultat, de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés, que la fraction des écarts actuariels nets cumulatifs qui excède le corridor. Le corridor est déterminé par la valeur la plus élevée des deux suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la juste valeur des actifs de couverture du régime.

Le montant comptabilisé au bilan correspond à la valeur actualisée de l'engagement lié au régime à prestations définies (qui est la valeur actualisée des paiements futurs estimés nécessaire à l'extinction de l'obligation liée aux services rendus actuels et futurs de l'employé), ajustée des gains et pertes actuariels latents et du coût des services rendus non comptabilisés, et déduction faite de la juste valeur des actifs composants le plan de retraite. L'obligation est présentée nette des actifs comme une dette, sauf si les actifs sont détenus par une entité du groupe. Dans ce cas, les actifs correspondants sont comptabilisés à l'actif de Dexia Crédit Local. Aussi, un actif peut être calculé si le plan est sur-couvert et comptabilisé séparément si ces actifs sont détenus par une société du groupe.

Tout actif comptabilisé est limité au total des gains et pertes actuariels latents et du coût des services rendus, et à la valeur actualisée de tout avantage économique prenant la forme d'un remboursement du plan ou d'une réduction des futures contributions au plan.

Ce calcul est confié à des actuaires professionnels tant internes qu'externes. Les calculs, les hypothèses et les résultats sont ensuite revus et validés par un actuaire indépendant pour le compte de Dexia Crédit Local. Il garantit que tous les calculs sont harmonisés et respectent les normes IAS 19.

Régimes à cotisations définies

Les contributions de Dexia Crédit Local aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées au résultat de l'année à laquelle elles sont engagées. Sous de tels régimes, les obligations de Dexia Crédit Local se limitent à payer le montant que Dexia Crédit Local a accepté de verser dans le fonds pour le compte des salariés.

Contribution au coût de l'assurance maladie des retraités

Le droit à ces avantages est en général donné aux salariés présents dans l'entreprise au moment de leur retraite et pouvant justifier d'une certaine ancienneté. Le montant du passif estimé est capitalisé sur la durée d'activité du salarié, en utilisant une méthode semblable à celle utilisée pour le calcul du passif des régimes de retraites à prestations définies.

Autres avantages à long terme

Ces avantages concernent essentiellement les médailles du travail qui seront remises aux salariés après qu'ils ont accompli une certaine période.

Au contraire des régimes à prestations définies, les écarts actuariels liés à ces avantages sont comptabilisés immédiatement en résultat. Tous les coûts des services rendus sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Les congés payés annuels ou jours d'ancienneté sont comptabilisés lorsqu'ils sont accordés à l'employé. À cet effet, une provision est constituée sur la base des droits acquis par les salariés à la date d'arrêté des comptes, tant pour les congés annuels que pour les jours d'ancienneté.

Indemnités de fin de contrat de travail

Une provision pour indemnités de fin de contrat de travail doit être comptabilisée dans le seul cas où Dexia Crédit Local est fermement engagé à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite et à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail dans le cadre d'une offre faite pour encourager les départs volontaires. Dexia Crédit Local doit avoir un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

Paiements fondés sur des actions

Dexia Crédit Local accorde à ses salariés des paiements fondés sur des actions, tels que options sur instruments de capitaux propres, plans d'acquisition d'actions réservés aux employés et paiements fondés sur des actions et qui sont réglés en trésorerie.

La juste valeur des plans dont le dénouement se fait sur la base d'actions est évaluée en date d'attribution par référence à la juste valeur de l'instrument de capitaux propres sous-jacent basée sur des méthodes d'évaluations et des données de marché. La juste valeur est comptabilisée en frais de personnel en contrepartie des capitaux propres.

Dans le cas de paiements fondés sur des actions, et qui sont réglés en trésorerie, les services rendus et l'obligation encourue de payer

ces services sont évalués à la juste valeur de l'obligation. Cette juste valeur est évaluée en date d'attribution et à chaque date d'arrêté des comptes jusqu'au règlement de l'obligation. La juste valeur est comptabilisée en frais de personnel en contrepartie des passifs.

Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges regroupent principalement les provisions pour litiges, pour restructuration, et pour engagements de crédit hors bilan.

Une provision est évaluée à la valeur actualisée des dépenses attendues pour régler l'obligation. Le taux d'intérêt retenu est le taux avant impôt qui reflète la valeur temps de l'argent telle que définie par le marché.

Les provisions sont comptabilisées quand :

- Dexia Crédit Local a une obligation légale ou implicite résultant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ;
- il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

Les provisions sur engagement de prêt sont comptabilisées selon la même méthode que celle appliquée pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Dividendes des actions ordinaires

Les dividendes des actions ordinaires sont comptabilisés en dette au cours de la période où ces dividendes ont été annoncés (ils doivent être autorisés et non plus à la discrétion de l'entité).

Bénéfice par action

Le bénéfice par action avant dilution est calculé en divisant le résultat net part du groupe disponible qui revient aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises à la fin de l'exercice.

Opérations avec des parties liées

Deux entités sont considérées comme des parties liées si l'une possède le contrôle de l'autre ou si elle exerce une influence notable sur la politique financière ou sur les décisions courantes de l'autre partie. La maison-mère du groupe est Dexia SA, société immatriculée en Belgique. Dans ce cadre, les opérations listées sont celles avec les sociétés ayant des liens capitalistiques et également celles avec les administrateurs.

Information sectorielle

Reporting par métier

Un segment opérationnel est une composante de Dexia Crédit Local qui se livre à des activités ordinaires dont elle peut tirer des produits et pour lesquelles elle peut engager des charges et dont les résultats opérationnels sont régulièrement revus.

La segmentation des activités a été adaptée au nouveau profil et aux nouvelles orientations stratégiques de Dexia Crédit Local.

Le groupe Dexia Crédit Local s'articule à présent autour de deux divisions :

Core Division, qui regroupe les activités suivantes :
Segment opérationnel 1 – *Public and Wholesale Banking* (PWB, Banque du financement local) ;

Segment opérationnel 2 – *Retail and Commercial Banking* (RCB, Banque de détail et commerciale) ;

Segment opérationnel 3 – *Group center*.

Legacy Portfolio Management Division, qui regroupe les portefeuilles en gestion extinctive (prêts PWB non stratégiques, obligations et portefeuille *Financial products* en gestion extinctive).

- La division *Legacy Portfolio Management* est reprise au bilan dans une division séparée qualifiée de non stratégique, avec un financement qui lui est clairement alloué. Le financement garanti par les États est attribué à cette division. Il en résulte que la *Core Division* n'est plus impactée par le coût du financement garanti par les États.

- Les intérêts sur fonds propres alloués par le *Group center* aux métiers sont désormais calculés sur le nouveau concept de fonds propres alloués :
  - sur les segments de la *Core Division*, les fonds propres alloués sont égaux aux fonds propres économiques ;
  - sur les segments de la *Legacy Division*, les fonds propres alloués sont égaux aux fonds propres normatifs, soit 12,5 % du volume pondéré des risques.

La rentabilité des capitaux alloués évalue la performance des métiers.

Les relations entre les lignes d'activité sont sujettes à des transferts analytiques, régis par des *service level agreements* (SLA) sur la base de termes commerciaux et de conditions de marchés normaux. Les résultats de chaque ligne d'activité incluent également :

- la marge commerciale ;
- les intérêts du capital économique. Le capital économique est alloué aux lignes d'activités à des fins de gestion interne et la rentabilité sur le capital économique est utilisée pour évaluer la performance de chaque ligne d'activité.

Informations géographiques

Bien que l'activité de Dexia soit gérée mondialement, la segmentation par pays avec un revenu (en valeur absolue) supérieur à 10 % est présentée.

L'information par secteur géographique est relative au pays de l'entité ayant enregistré l'opération et non au pays d'où provient la clientèle.

Dexia Crédit Local opère dans quatre secteurs géographiques principaux indiqués ci-dessous :

- zone euro (pays dont l'euro est la devise) ;
- reste de l'Europe (pays européens n'appartenant pas à la zone euro) ;
- États-Unis ;
- reste du monde.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans la présentation du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des liquidités des soldes avec les banques centrales, des prêts et créances sur les établissements de crédit et des actifs financiers disponibles à la vente dont l'échéance est inférieure à trois mois.

2. Notes sur l'actif

2.0. Caisse, banques centrales, CCP (poste I de l'actif)

(en EUR millions)	2009	2010
Caisse	32	36
Réserves obligatoires auprès des banques centrales	496	354
Autres avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	373	34
TOTAL	**901**	**424**
dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie	*901*	*424*

2.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat (poste II de l'actif)

Ce poste comprend à la fois le portefeuille de transaction, et les actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat (cf. note 1.3 sur les règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés, point sur les « Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat »).

(en EUR millions)	2009	2010
Prêts et titres	3 434	3 003
Instruments dérivés (voir note 4.1.b)	10 038	13 683
TOTAL	**13 472**	**16 686**

a. Analyse par contrepartie

	2009			2010		
(en EUR millions)	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur	Total	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur	Total
Secteur public	92	209	301	53	108	161
Établissements de crédit	177	12	189	164	19	183
Autres	2 932	12	2 944	2 616	43	2 659
TOTAL	**3 201**	**233**	**3 434**	**2 833**	**170**	**3 003**
dont inclus en location-financement	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

b. Analyse par nature

	2009			2010		
(en EUR millions)	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur	Total	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur	Total
Prêts	0	7	7	0	37	37
Obligations émises par des entités publiques	52	42	94	53	32	85
Autres obligations et instruments à revenu fixe	3 149	184	3 333	2 780	101	2 881
Actions et instruments à revenu variable	0	0	0	0	0	0
TOTAL	**3 201**	**233**	**3 434**	**2 833**	**170**	**3 003**

c. Bons du trésor et autres obligations éligibles au refinancement auprès des banques centrales

Néant

d. Titres donnés en pension livrée *(repo)*

(en EUR millions)	2009	2010
Inclus dans les obligations émises par des entités publiques	0	2
Inclus dans les autres obligations et instruments à revenu fixe	259	5

e. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.7 et 7.4

f. Analyse de la juste valeur

Voir note 7.1

Le groupe Dexia Crédit Local utilise l'option juste valeur principalement pour éliminer, ou réduire de manière significative, une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation des actifs financiers ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des méthodes différentes.

Les méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par résultat sont décrites dans la note 1.3 « Règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés », paragraphe « Juste valeur des instruments financiers ».

g. Analyse de l'impact des reclassements de portefeuilles (Amendement IAS 39)

Voir note 2.14

2.2. Actifs financiers disponibles à la vente (poste IV de l'actif)

a. Analyse par contrepartie

(en EUR millions)	2009	2010
Secteur public	20 825	19 469
Établissements de crédit	21 150	14 248
Autres	5 511	5 182
Actifs ordinaires	**47 486**	**38 899**
Prêts dépréciés	0	0
Obligations émises par des entités publiques dépréciées	0	0
Autres obligations et instruments à revenu fixe dépréciés	215	240
Actions et autres instruments à revenu variable dépréciés	164	182
Actifs dépréciés (1)	**379**	**422**
Total des actifs avant dépréciation	**47 865**	**39 321**
Dépréciation spécifique	(248)	(238)
Dépréciation collective	0	0
TOTAL DES ACTIFS APRÈS DÉPRÉCIATION	**47 617**	**39 083**
Dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie	*1 206*	*1 449*

(1) Les actifs dépréciés concernent principalement des titres obligataires de banques islandaises et de la banque Lehman Brothers.

b. Analyse par nature

(en EUR millions)	2009	2010
Prêts	0	0
Obligations émises par des entités publiques	17 949	16 201
Autres obligations et instruments à revenu fixe	29 272	22 494
Actions et instruments à revenu variable	644	626
TOTAL	**47 865**	**39 321**

c. Transferts entre portefeuilles

Néant.

d. Obligations convertibles incluses dans le portefeuille disponible à la vente

Néant.

e. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.7 et 7.4

f. Analyse de la juste valeur

Voir note 7.1

g. Analyse qualitative

Voir note 2.13 « Qualité des actifs financiers »

h. Analyse de l'impact des reclassements de portefeuilles (Amendement IAS 39)

Voir note 2.14

2.3. Prêts et créances sur établissements de crédit (poste V de l'actif)

a. Analyse par nature

(en EUR millions)	2009	2010
Comptes *nostri*	6 577	2 631
Créances résultant de pensions reçues *(reverse repo)*	824	1 165
Prêts et autres créances sur établissements de crédit[1]	13 126	14 028
Instruments de dette	6 278	4 810
Actifs ordinaires	**26 805**	**22 634**
Prêts et créances dépréciés	0	0
Actifs dépréciés	**0**	**0**
Total des actifs avant dépréciation	**26 805**	**22 634**
Dépréciation spécifique	0	0
Dépréciation collective	(9)	(9)
TOTAL	**26 796**	**22 625**
dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie	*12 854*	*11 249*
dont inclus en location-financement	*0*	*0*

(1) Les prêts et créances sur établissements de crédit correspondent pour partie à des prêts aux autres entités du groupe Dexia (voir note 4.3).

b. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.7 et 7.4

c. Analyse de la juste valeur

Voir note 7.1

d. Analyse qualitative

Voir note 2.13 « Qualité des actifs financiers »

e. Analyse de l'impact des reclassements de portefeuilles (Amendement IAS 39)

Voir note 2.14

2.4. Prêts et créances sur la clientèle (poste VI de l'actif)

a. Analyse par contrepartie

(en EUR millions)	2009	2010
Secteur public [4]	161 713	160 842
Autres [4]	77 169	78 277
Actifs ordinaires	**238 882**	**239 119**
Prêts et créances dépréciés	553	624
Instruments de dette dépréciés [1]	1 894	2 764
Actifs dépréciés	**2 447**	**3 388**
Total des actifs avant dépréciation	**241 329**	**242 507**
Dépréciation spécifique [2]	(1 382)	(1 875)
Dépréciation collective [3]	(749)	(650)
TOTAL	**239 198**	**239 982**
dont inclus en location-financement	*1 814*	*1 895*

(1) Il s'agit principalement des titres de l'activité Financial products (cf note 7.2.a.).
(2) La dépréciation spécifique au 31 décembre 2010 inclut EUR 1 679 millions de provisions liées à l'activité Financial products (EUR 1 253 millions à fin 2009).
(3) La dépréciation collective au 31 décembre 2010 inclut EUR 327 millions de provisions liées à l'activité Financial products (EUR 239 millions à fin 2009).
(4) En 2009, les prêts de l'activité Social Housing de la succursale de Londres ont été reclassés de « Secteur Public » vers « Autres » pour un montant de EUR 4 392 millions.

b. Analyse par nature

(en EUR millions)	2009	2010
Créances résultant de pensions reçues *(reverse repo)*	48	99
Prêts et créances	166 803	167 629
Instruments de dette	72 031	71 391
Actifs ordinaires	**238 882**	**239 119**
Prêts et créances dépréciés	553	624
Instruments de dette dépréciés [1]	1 894	2 764
Actifs dépréciés	**2 447**	**3 388**
Total des actifs avant dépréciation	**241 329**	**242 507**
Dépréciation spécifique [2]	(1 382)	(1 875)
Dépréciation collective [3]	(749)	(650)
TOTAL	**239 198**	**239 982**
dont inclus en location-financement	*1 814*	*1 895*

(1) Il s'agit principalement des titres de l'activité Financial products (cf note 7.2.a.).
(2) La dépréciation spécifique au 31 décembre 2010 inclut EUR 1 679 millions de provisions liées à l'activité Financial products (EUR 1 253 millions à fin 2009).
(3) La dépréciation collective au 31 décembre 2010 inclut EUR 327 millions de provisions liées à l'activité Financial products (EUR 239 millions à fin 2009).

c. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.7 et 7.4

d. Analyse de la juste valeur

Voir note 7.1

e. Analyse qualitative

Voir note 2.13 « Qualité des actifs financiers »

f. Analyse de l'impact des reclassements de portefeuilles (Amendement IAS 39)

Voir note 2.14

2.5. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (poste VIII de l'actif)

a. Analyse par contrepartie

(en EUR millions)	2009	2010
Secteur public	821	732
Établissements de crédit	26	26
Autres	126	81
Actifs ordinaires	**973**	**839**
Obligations émises par des entités publiques dépréciées	0	0
Autres obligations et instruments à revenu fixe dépréciés	0	0
Actifs dépréciés	**0**	**0**
Total des actifs avant dépréciation	**973**	**839**
Dépréciation spécifique	0	0
TOTAL	**973**	**839**

b. Analyse par nature

(en EUR millions)	2009	2010
Obligations émises par des entités publiques	510	461
Autres obligations et instruments à revenu fixe	463	378
TOTAL	**973**	**839**

c. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.7 et 7.4

d. Analyse de la juste valeur

Voir note 7.1

e. Analyse qualitative

Voir note 2.13 « Qualité des actifs financiers »

2.6. Actifs d'impôts (postes IX et X de l'actif)

(en EUR millions)	2009	2010
Impôts courants sur les bénéfices	78	93
Actifs d'impôts courants	**78**	**93**
Actifs d'impôts différés (voir note 4.2)	**1 968**	**1 541**

2.7. Comptes de régularisation et actifs divers (poste XI de l'actif)

(en EUR millions)	2009	2010
Autres actifs	358	418
Cash collatéraux [1]	17 530	23 898
Comptes de régularisation et actifs divers	**17 888**	**24 316**

(1) La progression des cash collatéraux est due à la baisse des taux d'intérêt sur l'année 2010.

Autres actifs

Analyse par nature (en EUR millions)	2009	2010
Produits à recevoir	9	8
Charges payées d'avance	6	5
Débiteurs divers et autres actifs	308	376
Actifs du plan	0	0
Contrats de construction à long terme	0	0
Stocks	1	1
Autres taxes	12	6
Actifs ordinaires	**336**	**396**
Actifs dépréciés [1]	**215**	**216**
Total des actifs avant dépréciation	**551**	**612**
Dépréciation spécifique [1]	(193)	(194)
TOTAL	**358**	**418**

(1) Les actifs dépréciés sont constitués d'opérations de dérivés avec des contreparties bancaires (Lehman Brothers) et des contreparties clientèle.

2.8. Participations dans des entreprises mises en équivalence (poste XIII de l'actif)

Néant.

2.9. Immeubles de placement et immobilisations corporelles (postes XIV et XV de l'actif)

a. Variations

(en EUR millions)	Immeubles de placement	Immobilisations corporelles					Total
		Terrains et bâtiments		Mobilier de bureau et autres équipements			
		Usage propre Propriétaire	Usage propre Location financement	Usage propre Propriétaire	Usage propre Location financement	Location simple	
Coût d'acquisition au 01/01/2009	**0**	**434**	**0**	**114**	**0**	**111**	**659**
• Acquisitions	0	1	0	6	0	42	49
• Ajustement post acquisition	0	0	0	0	0	0	0
• Cessions et désaffectations	0	(1)	0	(13)	0	(18)	(32)
• Modification de périmètre (entrées)	0	0	0	0	0	0	0
• Modification de périmètre (sorties)	0	0	0	0	0	0	0
• Transferts	0	0	0	0	0	0	0
• Écarts de conversion[1]	0	0	0	(1)	0	0	(1)
• Autres variations	0	0	0	0	0	0	0
Coût d'acquisition au 31/12/2009	**0**	**434**	**0**	**106**	**0**	**135**	**675**
Amortissements et dépréciations cumulés au 01/01/2009	**0**	**(47)**	**0**	**(76)**	**0**	**(32)**	**(155)**
• Ajustement post acquisition	0	0	0	0	0	0	0
• Dotations	0	(9)	0	(11)	0	(20)	(40)
• Reprises et désaffectations	0	0	0	10	0	9	19
• Modification de périmètre (entrées)	0	0	0	0	0	0	0
• Modification de périmètre (sorties)	0	0	0	0	0	0	0
• Transferts	0	0	0	1	0	0	1
• Écarts de conversion[1]	0	0	0	0	0	0	0
• Autres variations	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement et dépréciations cumulés au 31/12/2009	**0**	**(56)**	**0**	**(76)**	**0**	**(43)**	**(175)**
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/12/2009	**0**	**378**	**0**	**30**	**0**	**92**	**500**

(1) Mesure aussi bien l'effet de la variation des cours entre le 1er janvier et le 31 décembre appliquée aux soldes en devises au 1er janvier que la différence entre le cours moyen et le cours de clôture sur les variations de l'exercice.

(en EUR millions)	Immeubles de placement	Immobilisations corporelles					Total
		Terrains et bâtiments		Mobilier de bureau et autres équipements			
		Usage propre Propriétaire	Usage propre Location financement	Usage propre Propriétaire	Usage propre Location financement	Location simple	
Coût d'acquisition au 01/01/2010	**0**	**434**	**0**	**106**	**0**	**135**	**675**
• Acquisitions	0	1	0	9	0	81	91
• Ajustement post acquisition	0	0	0	0	0	0	0
• Cessions et désaffectations	0	(1)	0	(6)	0	(27)	(34)
• Modification de périmètre (entrées)	0	0	1	1	0	0	2
• Modification de périmètre (sorties)	0	0	0	(1)	0	0	(1)
• Transferts	0	0	0	0	0	0	0
• Écarts de conversion[1]	0	1	0	2	0	0	3
• Autres variations	0	0	0	0	0	1	1
Coût d'acquisition au 31/12/2010	**0**	**435**	**1**	**111**	**0**	**190**	**737**
Amortissements et dépréciations cumulés au 01/01/2010	**0**	**(56)**	**0**	**(76)**	**0**	**(43)**	**(175)**
• Ajustement post acquisition	0	0	0	0	0	0	0
• Dotations	0	(9)	0	(10)	0	(32)	(51)
• Reprises et désaffectations	0	0	0	6	0	14	20
• Modification de périmètre (entrées)	0	0	(1)	(1)	0	0	(2)
• Modification de périmètre (sorties)	0	0	0	1	0	0	1
• Transferts	0	0	0	0	0	0	0
• Écarts de conversion[1]	0	0	0	(1)	0	0	(1)
• Autres variations	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement et dépréciations cumulés au 31/12/2010	**0**	**(65)**	**(1)**	**(81)**	**0**	**(61)**	**(208)**
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/12/2010	**0**	**370**	**0**	**30**	**0**	**129**	**529**

(1) Mesure aussi bien l'effet de la variation des cours entre le 1er janvier et le 31 décembre appliquée aux soldes en devises au 1er janvier que la différence entre le cours moyen et le cours de clôture sur les variations de l'exercice.

b. Juste valeur des immeubles de placement

Néant.

c. Dépenses immobilisées pour la construction d'immobilisations corporelles

Néant.

d. Obligations contractuelles relatives aux immeubles de placement à la clôture

Néant.

2.10. Immobilisations incorporelles (poste XVI de l'actif)

(en EUR millions)	2009			2010		
	Logiciels développés en interne	Autres immobilisations incorporelles [2]	Total	Logiciels développés en interne	Autres immobilisations incorporelles [2]	Total
Coût d'acquisition au 1er janvier	**187**	**134**	**321**	**197**	**144**	**341**
• Acquisitions	11	13	24	12	11	23
• Ajustement post-acquisition	0	0	0	0	0	0
• Cessions et désaffectations	0	(1)	(1)	0	(1)	(1)
• Modification de périmètre (entrées)	0	0	0	0	0	0
• Modification de périmètre (sorties)	0	0	0	0	0	0
• Transferts	0	(1)	(1)	0	(1)	(1)
• Écarts de conversion[1]	(1)	(1)	(2)	2	1	3
• Autres variations	0	0	0	0	0	0
Coût d'acquisition au 31 décembre	**197**	**144**	**341**	**211**	**154**	**365**
Amortissements et dépréciations cumulés au 1er janvier	**(142)**	**(102)**	**(244)**	**(159)**	**(116)**	**(275)**
• Ajustement post-acquisition	0	0	0	0	0	0
• Dotations	(17)	(15)	(32)	(16)	(14)	(30)
• Reprises et désaffectations	0	0	0	0	1	1
• Modification de périmètre (entrées)	0	0	0	0	0	0
• Modification de périmètre (sorties)	0	0	0	0	0	0
• Transferts	0	1	1	0	1	1
• Écarts de conversion[1]	0	0	0	(1)	(1)	(2)
• Autres variations	0	0	0	0	0	0
Amortissements et dépréciations cumulés au 31 décembre	**(159)**	**(116)**	**(275)**	**(176)**	**(129)**	**(305)**
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE	**38**	**28**	**66**	**35**	**25**	**60**

(1) Mesure aussi bien l'effet de la variation des cours entre le 1er janvier et le 31 décembre appliquée aux soldes en devises au 1er janvier que la différence entre le cours moyen et le cours de clôture sur les variations de l'exercice.
(2) Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des achats de logiciels.

2.11. Écarts d'acquisition (poste XVII de l'actif)

a. Variations

(en EUR millions)	2009	2010
Coût d'acquisition au 1er janvier	**1 705**	**352**
• Acquisitions	0	0
• Ajustement post-acquisition	0	0
• Cessions	0	0
• Modification de périmètre (entrées)	0	0
• Modification de périmètre (sorties)(2)	(1 353)	0
• Transferts	0	0
• Écarts de conversion(1)	0	0
• Autres variations	0	(2)
Coût d'acquisition au 31 décembre	**352**	**350**
Amortissements et dépréciations cumulés au 1er janvier	**(1 499)**	**(152)**
• Ajustement post-acquisition	0	0
• Dotations (3)	(6)	0
• Reprises, utilisations et annulations	0	0
• Modification de périmètre (entrées)	0	0
• Modification de périmètre (sorties)(2)	1 353	0
• Transferts	0	0
• Écarts de conversion(1)	0	0
• Autres variations	0	2
Amortissements et dépréciations cumulés au 31 décembre	**(152)**	**(150)**
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE	**200**	**200**

(1) Mesure aussi bien l'effet de la variation des cours entre le 1er janvier et le 31 décembre appliquée aux soldes en devises au 1er janvier que la différence entre le cours moyen et le cours de clôture sur les variations de l'exercice.
(2) Suite à la cession de la branche assurance de FSA à Assured.
(3) Les écarts d'acquisition sur Dexia banka Slovensko et Dexia Kommunalkredit Polska ont été totalement provisionnés pour respectivement EUR 4 millions et EUR 2 millions en 2009.

Chacun de ces écarts d'acquisition a fait l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2010 : aucun ajustement n'a été nécessaire.

b. Détail des principaux écarts d'acquisition nets

(en EUR millions)	Année d'acquisition	Écarts d'acquisition
Dexia Crediop	1996	129
Dexia Sofaxis	1999	59
Dexia Israël Bank Ltd.	2001	12
TOTAL		**200**

2.12. Contrats de location

a. Le groupe en tant que bailleur

Location financement

Investissement brut en location financement (en EUR millions)	2009	2010
À moins d'un an	111	137
Entre 1 an et 5 ans	410	447
Supérieur à 5 ans	1 292	1 308
Sous-total (1)	**1 813**	**1 892**
Produits financiers non acquis sur location financement (2)	0	0
INVESTISSEMENT NET EN LOCATION FINANCEMENT (1)-(2)	**1 813**	**1 892**

Informations complémentaires (en EUR millions)	2009	2010
Montant des loyers conditionnels comptabilisé en résultat au cours de l'exercice	0	0
Créances irrecouvrables sur locations financements incluses dans la dépréciation pour pertes sur prêts à la fin de l'exercice	1	1
Valeur résiduelle non garantie par les locataires	0	0
Juste valeur estimée des locations financements	1 812	1 910
Dépréciation pour loyers minimums irrecouvrables	1	0

Location simple

Montant minimal des loyers futurs nets à recevoir au titre des locations simples (en EUR millions)	2009	2010
À moins d'un an	27	34
Entre 1 an et 5 ans	41	55
Au-delà de 5 ans	4	3
TOTAL	**72**	**92**

	2009	2010
Montant des loyers conditionnels comptabilisé en résultat au cours de l'exercice	1	1

b. Le groupe en tant que locataire

Location financement

Néant.

Location simple

Montant minimal des loyers nets futurs au titre des locations simples irrévocables (en EUR millions)	2009	2010
À moins d'un an	17	15
Entre 1 an et 5 ans	49	47
Au-delà de 5 ans	36	47
TOTAL	**102**	**109**

	2009	2010
Montant minimal des recettes de sous-location attendues au titre de sous-locations irrévocables à la date du bilan (en EUR millions)	**2**	**2**

Loyers et sous-loyers comptabilisés en charge au cours de l'exercice (en EUR millions)	2009	2010
Loyers minimums	21	19
Loyers conditionnels	0	0
Sous-loyers	(1)	(2)
TOTAL	**20**	**17**

2.13. Qualité des actifs financiers

(en EUR millions)	2009	2010
Analyse des actifs financiers ordinaires		
Prêts et créances sur établissements de crédit	26 805	22 634
Prêts et créances sur la clientèle	238 882	239 119
Titres détenus jusqu'à leur échéance	973	839
Prêts et titres disponibles à la vente	47 486	38 899
dont instruments à revenus fixes	*47 007*	*38 455*
dont instruments à revenus variables	*479*	*444*
Débiteurs divers et autres actifs (note 2.7)	308	376
Total des actifs financiers ordinaires	**314 454**	**301 867**
Dépréciation collective sur actifs financiers ordinaires	(758)	(659)
TOTAL NET DES ACTIFS FINANCIERS ORDINAIRES	**313 696**	**301 208**

	Montant brut		Provision spécifique sur actifs financiers		Montant net	
(en EUR millions)	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Analyse des actifs financiers dépréciés						
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	2 447	3 388	(1 382)	(1 875)	1 065	1 513
Titres détenus jusqu'à leur échéance	0	0	0	0	0	0
Prêts et titres disponibles à la vente	379	422	(248)	(238)	131	184
dont instruments à revenus fixes	*215*	*240*	*(190)*	*(182)*	*25*	*58*
dont instruments à revenus variables	*164*	*182*	*(58)*	*(56)*	*106*	*126*
Débiteurs divers et autres actifs (note 2.7)	215	216	(193)	(194)	22	22
Total des actifs financiers dépréciés	**3 041**	**4 026**	**(1 823)**	**(2 307)**	**1 218**	**1 719**
Actifs financiers ordinaires et dépréciés						
Prêts et créances sur établissements de crédit	26 805	22 634	0	0	26 805	22 634
Prêts et créances sur la clientèle	241 329	242 507	(1 382)	(1 875)	239 947	240 632
Titres détenus jusqu'à leur échéance	973	839	0	0	973	839
Prêts et titres disponibles à la vente	47 865	39 321	(248)	(238)	47 617	39 083
dont instruments à revenus fixes	47 222	38 695	(190)	(182)	47 032	38 513
dont instruments à revenus variables	643	626	(58)	(56)	585	570
Débiteurs divers et autres actifs (note 2.7)	523	592	(193)	(194)	330	398
Total des actifs financiers ordinaires et dépréciés	**317 495**	**305 893**	**(1 823)**	**(2 307)**	**315 672**	**303 586**
Dépréciation collective sur actifs financiers					(758)	(659)
TOTAL NET	**317 495**	**305 893**	**(1 823)**	**(2 307)**	**314 914**	**302 927**

2.14. Reclassement d'actifs financiers (IAS 39 amendé)

Le groupe Dexia Crédit Local a procédé au reclassement de certains actifs financiers de la rubrique « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les rubriques « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Prêts et créances », et de certains actifs de la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente » vers les « Prêts et créances », conformément aux possibilités offertes par les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 « Reclassement d'actifs financiers ».

a. Effet des reclassements sur les fonds propres et le résultat de 2010

Transfert de la rubrique « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les rubriques « Prêts et créances » et « Actifs financiers disponibles à la vente »

La différence entre le montant comptable à la date de reclassement et le montant de remboursement est amortie sur la durée de vie résiduelle de l'actif reclassé. L'impact de cet amortissement sur le résultat est publié dans la colonne « Amortissement de la surcote/décote affectant le résultat ».

La différence entre la valeur comptable au 31 décembre 2010 des actifs reclassés et leur juste valeur représente les changements cumulés de juste valeur depuis la date de reclassement jusqu'à la clôture. Elle inclut également l'amortissement cumulé de la surcote/décote depuis la date de reclassement. En 2010, la différence est négative, en raison de l'augmentation des *spreads*.

Transfert de la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la rubrique « Prêts et créances »

Le groupe Dexia Crédit Local dispose d'un portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente particulier car constitué de titres à très longue échéance. Il en résulte que des variations mineures de *spreads* induisent des changements de valeur significatifs.

Si les actifs n'avaient pas été reclassés, le produit additionnel qui aurait été enregistré en coût du risque en 2010 (différence avec le montant net des dotations et utilisations de provisions collectives et spécifiques enregistré sur le portefeuille de « Prêts et créances ») est estimé à EUR 24 millions.

Si une dépréciation est avérée sur un actif financier initialement comptabilisé en « Actifs financiers disponibles à la vente » et reclassé en « Prêts et créances » en application de IAS 39 amendé, toute différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des *cash-flows* futurs attendus, actualisée au taux d'intérêt effectif à la date de reclassement est reconnue dans les comptes comme une perte de dépréciation. En conséquence, tout montant encore non amorti reconnu dans la réserve de variation de juste valeur des titres disponibles à la vente est également reconnu en charges. Ces dernières représentent essentiellement les pertes non économiques qui seront amorties dans la marge d'intérêt future.

La diminution de la valeur comptable des actifs reclassés provient essentiellement de remboursements anticipés ou partiels, d'arrivées à échéances, ou de ventes réalisées dans le cadre de la politique de réduction du bilan du groupe.

Comparativement à 2008, la diminution de la différence entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs reclassés reflète la diminution des *spreads* de crédit et de liquidité sur les marchés.

b. Effet des reclassements sur la marge d'intérêt

Le reclassement d'actifs financiers disponibles à la vente vers les Prêts et créances n'a pas d'incidence sur la marge d'intérêt car l'amortissement de la surcote/décote de l'actif est compensé par l'amortissement symétrique de la réserve de juste valeur gelée lors du reclassement.

L'impact sur la marge d'intérêt du reclassement d'actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les « Actifs financiers disponibles à la vente » ou les « Prêts et créances » s'élève à EUR 35 millions pour l'année 2010.

	2010						
(en EUR millions)	Valeur comptable des actifs reclassés, au 1er octobre 2008	Valeur comptable des actifs reclassés, au 31 décembre 2010	Juste valeur des actifs reclassés, au 31 décembre 2010	Montant non comptabilisé en résultat du fait du reclassement	Montant non comptabilisé en réserve AFS du fait du reclassement	Amortissement de la surcote/décote affectant le résultat	Amortissement de la surcote/décote affectant la réserve AFS
De « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers « Prêts et créances »	3 570	2 519	2 401	(118)		17	
De « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers « Actifs financiers disponibles à la vente »	2 264	103	90	(13)		18	
De « Actifs financiers disponibles à la vente » vers « Prêts et créances »	73 774	63 283	62 209		(1 074)		592

3. Notes sur le passif

3.0. Banques centrales, CCP (poste I du passif)

(en EUR millions)	2009	2010
Banques centrales(1)	28 491	18 517
CCP	0	0
TOTAL	**28 491**	**18 517**

(1) Dans un contexte de raréfaction de la liquidité interbancaire, Dexia Crédit Local a utilisé en 2009 les facilités de refinancement proposées par les banques centrales. En 2010, suite au redressement de sa situation, Dexia Crédit Local a réduit le recours à ces moyens de refinancement.

3.1. Passifs financiers à la juste valeur par résultat (poste II du passif)

(en EUR millions)	2009	2010
Passifs détenus à des fins de transaction	0	0
Passifs désignés à la juste valeur	4 681	4 356
Instruments dérivés (voir note 4.1.b)	10 934	14 900
TOTAL	**15 615**	**19 256**

a. Analyse par nature des éléments de passifs détenus à des fins de transaction

Néant

b. Analyse par nature des éléments de passifs désignés à la juste valeur

(en EUR millions)	2009	2010
Passifs non subordonnés	4 681	4 356
Passifs subordonnés	0	0
TOTAL	**4 681**	**4 356**

c. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.7 et 7.4

d. Analyse de la juste valeur

Voir notes 7.1 et 7.2.h

Le groupe Dexia Crédit Local utilise l'option juste valeur principalement pour éliminer, ou réduire de manière significative, une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation des passifs financiers ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des méthodes différentes.

L'option juste valeur est essentiellement utilisée par Dexia FP Holdings Inc. et FSA Global Funding Ltd. pour les passifs financiers pour lesquels les conditions relatives à la comptabilité de couverture ne sont pas réalisées ou risquent de ne pas être satisfaites.

Le *spread* de crédit utilisé pour la réévaluation de ces passifs est le *spread* de refinancement à long terme de Dexia.

Un produit de EUR 23 millions a été comptabilisé en 2010.

Les méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur des passifs financiers à la juste valeur par résultat sont décrites dans la note 1.3 « Règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés », paragraphe « Juste valeur des instruments financiers ».

3.2. Dettes envers les établissements de crédits (poste IV du passif)

a. Analyse par nature

(en EUR millions)	2009	2010
À vue	1 305	2 536
Titres donnés en pension livrée	19 440	23 114
Autres dettes	56 202	52 420
TOTAL	**76 947**	**78 070**

b. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.7 et 7.4

c. Analyse de la juste valeur

Voir note 7.1

3.3. Dettes envers la clientèle (poste V du passif)

a. Analyse par nature

(en EUR millions)	2009	2010
Dépôts à vue	1 732	2 051
Comptes épargne	54	69
Dépôts à terme	9 153	8 473
Titres donnés en pension livrée	24	28
Autres dettes	3 004	2 836
TOTAL	**13 967**	**13 457**

b. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.7 et 7.4

c. Analyse de la juste valeur

Voir note 7.1

3.4. Dettes représentées par un titre (poste VI du passif)

a. Analyse par nature

(en EUR millions)	2009	2010
Certificats de dépôt	27 313	13 801
Bons d'épargne	0	0
Obligations non convertibles[1]	163 583	176 267
Dettes convertibles	0	0
Autres instruments dilutifs	0	0
TOTAL	**190 896**	**190 068**

(1) L'augmentation du poste est liée à l'important programme d'émission d'obligations garanties par les États réalisé au cours du premier semestre 2010.

b. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.7 et 7.4

c. Analyse de la juste valeur

Voir note 7.1

3.5. Passifs d'impôts (postes VIII et IX du passif)

(en EUR millions)	2009	2010
Impôt courant sur les bénéfices	127	52
Passifs d'impôts courants	**127**	**52**
Passifs d'impôts différés (voir note 4.2)	**5**	**9**

3.6. Comptes de régularisation et passifs divers (poste X du passif)

(en EUR millions)	2009	2010
Autres passifs	1 264	1 048
Cash collatéraux	3 198	2 611
TOTAL	**4 462**	**3 659**

Autres passifs

(en EUR millions)	2009	2010
Charges à payer	370	114
Produits constatés d'avance	379	366
Subventions	91	94
Autres montants attribués reçus	1	1
Salaires et charges sociales (dus)	24	24
Dividende dû aux actionnaires	0	0
Autres taxes	29	24
Contrats de construction à long terme	0	0
Créditeurs divers et autres passifs	370	425
TOTAL	**1 264**	**1 048**

3.7. Provisions techniques des sociétés d'assurance (poste XII du passif)

Néant

3.8. Provisions (poste XIII du passif)

a. Analyse par nature

(en EUR millions)	2009	2010
Litiges	178	84
Restructurations	34	34
Régimes de retraite à prestations définies	12	12
Autres obligations postérieures à l'emploi	0	0
Autres avantages à long terme du personnel	3	3
Provision pour engagements de crédit hors bilan	2	2
Contrats onéreux	0	0
Autres provisions	34	2
TOTAL DES PROVISIONS	**263**	**137**

b. Variations

(en EUR millions)	Litiges	Restructurations	Retraites et autres avantages salariés	Provision pour engagements de crédit hors bilan	Contrats onéreux	Autres provisions	Total
Au 01/01/2009	**86**	**43**	**22**	**13**	**0**	**39**	**203**
Dotations	46	12	6	2	0	2	68
Reprises, utilisations et annulations	(6)	(21)	(13)	(1)	0	(6)	(47)
Écoulement du temps et changements de taux d'actualisation	0	0	0	0	0	0	0
Modification de périmètre (entrées)	0	0	0	0	0	0	0
Modification de périmètre (sorties)	0	0	0	0	0	0	0
Transferts	57	0	0	(12)	0	0	45
Écarts de conversion[1]	(5)	0	0	0	0	(1)	(6)
Autres variations	0	0	0	0	0	0	0
Au 31/12/2009	**178**	**34**	**15**	**2**	**0**	**34**	**263**

(1) Mesure aussi bien l'effet de la variation des cours entre le 1er janvier et le 31 décembre appliquée aux soldes en devises au 1er janvier que la différence entre le cours moyen et le cours de clôture sur les variations de l'exercice.

(en EUR millions)	Litiges	Restructurations	Retraites et autres avantages salariés	Provision pour engagements de crédit hors bilan	Contrats onéreux	Autres provisions	Total
Au 01/01/2010	**178**	**34**	**15**	**2**	**0**	**34**	**263**
Dotations	7	22	5	0	0	1	35
Reprises, utilisations et annulations	(33)	(22)	(5)	0	0	(35)	(95)
Écoulement du temps et changements de taux d'actualisation	0	0	0	0	0	0	0
Modification de périmètre (entrées)	0	0	0	0	0	0	0
Modification de périmètre (sorties)	0	0	0	0	0	(1)	(1)
Transferts	(80)	0	0	0	0	0	(80)
Écarts de conversion[1]	12	0	0	0	0	3	15
Autres variations	0	0	0	0	0	0	0
Au 31/12/2010	**84**	**34**	**15**	**2**	**0**	**2**	**137**

(1) Mesure aussi bien l'effet de la variation des cours entre le 1er janvier et le 31 décembre appliquée aux soldes en devises au 1er janvier que la différence entre le cours moyen et le cours de clôture sur les variations de l'exercice.

c. Provisions pour régimes de retraite à prestations définies et médailles du travail

Les provisions pour régimes de retraite à prestations définies et médailles du travail représentent un passif de EUR 15 millions au 31 décembre 2010 et EUR 15 millions au 31 décembre 2009.

Étant donné leur caractère non significatif, l'ensemble des données contribuant au calcul actuariel de ces provisions n'est pas présenté.

3.9. Dettes subordonnées (poste XIV du passif)

a. Analyse par nature

Dettes subordonnées convertibles
Néant.

Dettes subordonnées non convertibles (en EUR millions)	2009	2010
Emprunts perpétuels subordonnés	1 203	1 278
Autres emprunts subordonnés	3 643	3 041
TOTAL	**4 846**	**4 319**

Capital hybride et actions privilégiées remboursables
Néant.

b. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.7 et 7.4

c. Analyse de la juste valeur

Voir note 7.1

d. Indications relatives à chaque emprunt subordonné

Devise	Échéance ou modalité de durée	Montant en millions	a) circonstances de remboursement anticipé b) conditions de subordination c) conditions de convertibilité	Conditions de rémunération (%)
USD	Indéterminée	250	a) Remboursement anticipé impossible pendant les 10 premières années sauf après accord préalable du secrétariat général de la Commission bancaire* et remplacement par des fonds propres d'égale ou de meilleure qualité. Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 01/10/2012 après accord du secrétariat général de la Commission bancaire b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	LIBOR USD 3M + 1,1 À partir du 02/10/2012, LIBOR USD 3M + 1,85
USD	Indéterminée	1 190	a) Remboursement anticipé impossible pendant les 10 premières années sauf après accord préalable du secrétariat général de la Commission bancaire et remplacement par des fonds propres d'égale ou de meilleure qualité. Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 05/04/2015 après accord du secrétariat général de la Commission bancaire b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	LIBOR USD 3M + 0,39 À partir du 06/04/2015, LIBOR USD 3M + 1,14
EUR	Indéterminée	200	a) Remboursement anticipé impossible pendant les 10 premières années sauf après accord préalable du secrétariat général de la Commission bancaire et remplacement par des fonds propres d'égale ou de meilleure qualité. Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 01/07/2015 après accord du secrétariat général de la Commission bancaire b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	EURIBOR 3M + 0,79 De juillet 2015 à juillet 2020, EURIBOR 3M + 1,40 ensuite EURIBOR 3M +2,15
EUR	01/12/2014	100	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	93,25 % CMS
EUR	12/02/2019	300	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 12/02/2014 après accord du secrétariat général de la Commission bancaire. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	TF 4,375 À partir du 12/02/14 4,412

**Nouvelle dénomination à compter de mars 2010 : Autorité de contrôle prudentiel.*

Devise	Échéance ou modalité de durée	Montant en millions	a) circonstances de remboursement anticipé b) conditions de subordination c) conditions de convertibilité	Conditions de rémunération (%)
EUR	09/07/2017	500	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 09/07/2012 après accord du secrétariat général de la Commission bancaire b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	EURIBOR 3M + 0,15 À partir du 09/07/2012, EURIBOR 3M + 0,65
EUR	01/01/2015	450	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 01/01/2010 pour autant qu'il ait obtenu préalablement l'accord du secrétariat général de la Commission bancaire b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	EURIBOR 3M + 0,32
EUR	28/12/2017	300	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 28/12/2012 pour autant qu'il ait obtenu préalablement l'accord du secrétariat général de la Commission bancaire b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	EURIBOR 3M + 1,45 jusqu'au 28/12/12, ensuite EURIBOR 3M + 1,95
USD	27/09/2012	60	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 01/10/2007 pour autant qu'il ait obtenu préalablement l'accord du secrétariat général de la Commission bancaire b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	LIBOR USD 3M + 0,5925
USD	01/04/2013	130	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 01/04/2008 pour autant qu'il ait obtenu préalablement l'accord du secrétariat général de la Commission bancaire b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	LIBOR USD 3M + 0,5475
USD	01/04/2013	200	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 01/04/2008 pour autant qu'il ait obtenu préalablement l'accord du secrétariat général de la Commission bancaire b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	LIBOR USD 3M + 0,4975
USD	01/10/2013	200	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 01/10/2008 pour autant qu'il ait obtenu préalablement l'accord du secrétariat général de la Commission bancaire b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	LIBOR USD 3M + 0,4625
USD	01/01/2014	100	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 01/01/2009 pour autant qu'il ait obtenu préalablement l'accord du secrétariat général de la Commission bancaire b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	LIBOR USD 3M + 0,485
USD	01/07/2014	135	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 01/07/2009 pour autant qu'il ait obtenu préalablement l'accord du secrétariat général de la Commission bancaire b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	LIBOR USD 3M + 0,43

Devise	Échéance ou modalité de durée	Montant en millions	a) circonstances de remboursement anticipé b) conditions de subordination c) conditions de convertibilité	Conditions de rémunération (%)
USD	01/10/2014	265	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 01/10/2009 pour autant qu'il ait obtenu préalablement l'accord du secrétariat général de la Commission bancaire b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	LIBOR USD 3M+ 0,33
EUR	20/06/2018	300	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 20/06/2013 pour autant qu'il ait obtenu préalablement l'accord du secrétariat général de la Commission bancaire b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	EURIBOR 3M+1,5 à partir du 20/06/2013 EURIBOR 1 an + 2
EUR	20/11/2012	3	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,450
EUR	30/06/2013	1	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,600
EUR	01/06/2012	3,5	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,970
EUR	30/06/2011	15	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,400
EUR	01/07/2013	5	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	EURIBOR 6 mois + 2,10
EUR	07/11/2012	5	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,210
EUR	12/11/2012	5	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,080
EUR	07/03/2013	10	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	5,280
EUR	17/08/2011	10	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	30 Y CMS Pounds
EUR	30/06/2014	10	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,250
EUR	30/06/2014	10	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,450
EUR	02/06/2014	20	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,250

Devise	Échéance ou modalité de durée	Montant en millions	a) circonstances de remboursement anticipé b) conditions de subordination c) conditions de convertibilité	Conditions de rémunération (%)
EUR	01/06/2017	14	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	5,080
EUR	01/06/2017	22	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	4,875
EUR	01/06/2018	20	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	5,570
EUR	01/06/2018	21,784	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	5,625
EUR	23/12/2015	6,8	a) Pas de remboursement anticipé b) Après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	EURIBOR 3M+0,25
EUR	29/10/2018	19,7	a) Remboursement possible annuellement pour l'émetteur à partir du 29/10/2013 si le remboursement anticipé est en accord avec le *Austrian Banking Act* et est remplacé par des fonds propres de qualité égale et de même montant b) en cas de liquidation ou faillite de l'emprunteur, remboursement après les créanciers non-subordonnés c) Néant	EURIBOR 3M + 4,75
PLN	03/10/2018	45	a) Pas de remboursement anticipé b) en cas de liquidation ou faillite de l'emprunteur, remboursement après les créanciers non-subordonnés c) Néant	WIBOR 1M + 2,65

3.10. Information sur les capitaux propres

a. Capital social

Au 1er janvier 2010, le capital social de Dexia Crédit Local s'élevait à EUR 500 513 102 divisé en 87 045 757 actions.

Par décision du conseil d'administration du 14 décembre 2010, Dexia Crédit Local a augmenté son capital par apport en numéraire d'une somme de EUR 640 millions, portant ainsi le capital à EUR 1 140 millions. Cette augmentation de capital a été réalisée par Dexia SA par conversion d'un prêt subordonné existant. Compte tenu des pertes estimées de l'exercice, le conseil d'administration a décidé de réduire le capital de EUR 640 millions. Le capital social de Dexia Crédit Local reste par conséquent inchangé et s'établit toujours à EUR 500 513 102 divisé en 87 045 757 actions d'une valeur nominale de EUR 5,75.

b. Titre super subordonné à durée indéterminée

Dexia Crédit Local a émis des titres super subordonnés à durée indéterminée d'un montant de EUR 700 millions sur le quatrième trimestre 2005.

Ces titres sont assortis d'une option de remboursement anticipé au pair à l'initiative de l'émetteur pouvant être exercée à chaque date de paiement d'intérêts à compter du 18 novembre 2015.

Les titres portent des intérêts sur le principal au taux annuel fixe de 4,3 % durant les 10 premières années. Ensuite, si les titres ne sont pas remboursés de manière anticipée, ils rapportent un intérêt au taux flottant de EURIBOR 3 mois plus une marge de 1,73 % par an payable trimestriellement.

Le paiement des intérêts peut (et dans certains cas doit) être suspendu. Tout intérêt non payé à la date de coupon sera perdu et ne sera plus dû par l'émetteur.

Le principal peut également être réduit sur la base du mécanisme de l'absorption de perte.

Les titres sont comptabilisés dans les fonds propres comptables et prudentiels. Les intérêts payés sont traités comme des dividendes et déduits directement des fonds propres.

En 2008, le montant payé s'est élevé à EUR 20 millions nets d'impôt.

En octobre 2009, dans le cadre de discussions entre Dexia et la Commission européenne, Dexia s'est engagé à ne pas payer les coupons discrétionnaires des émissions *Tier 1* et *Upper Tier 2* pendant une période de quatre mois. Cet engagement portait également sur le paiement d'intérêts des TSSDI de Dexia Crédit Local de EUR 700 millions du 18 novembre 2009.

Dès lors, le 3 novembre 2009, le comité de direction de Dexia Crédit Local a décidé que les intérêts du 18 novembre 2009 de ces titres ne seraient pas payés.

En février 2010, Dexia a confirmé qu'il ne paiera des coupons sur ses instruments de dette subordonnée que s'il existe une obligation contractuelle et ne procèdera à aucun remboursement anticipé (*call*) jusqu'à fin 2011. Cet engagement inclut entre autres lesdits titres subordonnés à durée indéterminée.

En date du 1er octobre 2010, le comité de direction de Dexia Crédit Local a décidé le non paiement des intérêts du 18 novembre 2010.

c. Autres variations

Les autres variations comprennent en 2010 un ajustement de EUR 14 millions entre les fonds propres part du groupe et les intérêts minoritaires.

4. Autres notes annexes au bilan

4.1. Instruments dérivés

a. Analyse par nature

(en EUR millions)	2009		2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat (voir annexes 2.1 et 3.1)	**10 038**	**10 934**	**13 683**	**14 900**
Dérivés désignés comme couverture de juste valeur	4 815	17 229	7 680	25 716
Dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	469	974	252	882
Dérivés désignés comme couverture d'un investissement dans une entité étrangère	0	0	0	0
Dérivés désignés comme couverture de portefeuilles	3 536	3 284	4 385	4 450
Instruments dérivés de couverture	**8 820**	**21 487**	**12 317**	**31 048**
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS	**18 858**	**32 421**	**26 000**	**45 948**

b. Détail des dérivés à la juste valeur par résultat

(en EUR millions)	2009				2010			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de change	**22 135**	**22 411**	**396**	**501**	**21 846**	**22 175**	**1 211**	**993**
Foreign exchange forward	3 033	3 026	5	3	2 880	2 894	1	17
Foreign exchange future	0	0	0	0	0	0	0	0
Cross currency swap	6 411	7 916	389	484	6 785	7 104	1 208	968
Foreign exchange option	1 298	0	0	12	960	963	0	8
Foreign exchange forward rate agreement	0	0	0	0	1 426	1 441	0	0
Autres	11 393	11 469	2	2	9 795	9 773	2	0
Dérivés de taux d'intérêt	**267 861**	**268 106**	**8 987**	**10 385**	**241 047**	**241 089**	**11 830**	**13 759**
Option-Cap-Floor-Collar-Swaption	2 339	1 753	101	29	2 179	1 417	78	46
Interest rate swap	262 273	262 901	8 865	10 356	235 577	235 962	11 710	13 712
Forward rate agreement	590	793	0	0	2 052	2 389	0	0
Forward	0	0	0	0	0	0	0	0
Interest future	2 659	2 659	21	0	1 239	1 239	13	0
Autres	0	0	0	0	0	82	29	1
Dérivés sur actions	**306**	**306**	**16**	**15**	**246**	**246**	**10**	**10**
Equity option	37	37	5	5	31	31	2	2
Autres	269	269	11	10	215	215	8	8
Dérivés de crédit	**7 241**	**3 717**	**639**	**33**	**7 223**	**3 416**	**632**	**137**
Credit default swap	7 241	3 717	639	33	7 223	3 416	632	137
Dérivés sur matières premières	**13**	**12**	**0**	**0**	**9**	**8**	**0**	**1**
TOTAL	**297 556**	**294 552**	**10 038**	**10 934**	**270 371**	**266 934**	**13 683**	**14 900**

c. Détail des dérivés désignés comme couverture de juste valeur

(en EUR millions)	2009				2010			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de change	**30 875**	**32 435**	**1 084**	**2 965**	**27 050**	**28 629**	**2 013**	**5 321**
Cross currency swap	24 862	26 222	1 057	2 385	27 050	28 629	2 013	5 321
Foreign exchange forward rate agreement	6 013	6 213	27	580	0	0	0	0
Dérivés de taux d'intérêt	**179 642**	**179 387**	**3 329**	**14 121**	**185 660**	**185 352**	**5 301**	**20 309**
Option-Cap-Floor-Collar-Swaption	520	400	3	10	334	219	0	7
Interest rate swap	179 122	178 987	3 326	14 111	185 326	185 133	5 301	20 302
Dérivés sur actions	**8 719**	**8 545**	**384**	**141**	**6 313**	**6 152**	**366**	**86**
Equity option	91	0	48	0	91	0	51	0
Autres	8 628	8 545	336	141	6 222	6 152	315	86
Dérivés de crédit	**17**	**20**	**0**	**2**	**0**	**0**	**0**	**0**
Credit default swap	17	20	0	2	0	0	0	0
Dérivés sur matières premières	**62**	**62**	**18**	**0**	**20**	**20**	**0**	**0**
TOTAL	**219 315**	**220 449**	**4 815**	**17 229**	**219 043**	**220 153**	**7 680**	**25 716**

d. Détail des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie

(en EUR millions)	2009				2010			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de change	**2 492**	**2 081**	**159**	**262**	**991**	**1 111**	**28**	**257**
Foreign exchange forward	149	146	0	0	143	144	0	0
Foreign exchange future	0	0	0	0	0	0	0	0
Cross currency swap	2 270	1 850	157	262	848	967	28	257
Foreign exchange option	0	0	0	0	0	0	0	0
Foreign exchange forward rate agreement	73	85	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	2	0	0	0	0	0
Dérivés de taux d'intérêt	**24 162**	**20 662**	**310**	**712**	**14 128**	**14 137**	**224**	**625**
Option-Cap-Floor-Collar-Swaption	0	0	0	0	0	0	0	0
Interest rate swap	23 662	20 662	310	710	14 128	14 137	224	625
Forward rate agreement	500	0	0	2	0	0	0	0
TOTAL	**26 654**	**22 743**	**469**	**974**	**15 119**	**15 248**	**252**	**882**

(en EUR millions)	2009	2010
Montant recyclé de la réserve de juste valeur sur les instruments dérivés de couverture des flux de trésorerie dans la valeur d'acquisition d'un actif non financier (couverture de flux de trésorerie d'une transaction hautement probable)	0	0

e. Détail des dérivés désignés comme couverture d'un investissement dans une entité étrangère

Néant

f. Détail des dérivés désignés comme couverture de portefeuilles

(en EUR millions)	2009				2010			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de change	0	5	0	0	0	0	0	0
Dérivés de taux d'intérêt	295 910	295 906	3 536	3 284	221 776	221 774	4 385	4 450
TOTAL	**295 910**	**295 911**	**3 536**	**3 284**	**221 776**	**221 774**	**4 385**	**4 450**

4.2. Impôts différés

a. Ventilation par nature

(en EUR millions)	2009	2010
Actifs d'impôts différés avant dépréciation	3 393	4 476
Dépréciation des impôts différés actifs	(1 425)	(2 935)
Actifs d'impôts différés (voir note 2.6) (1)	**1 968**	**1 541**
Passifs d'impôts différés (voir note 3.5) (1)	**(5)**	**(9)**
TOTAL	**1 963**	**1 532**

(1) Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'ils concernent la même entité fiscale.

La variation de la position brute d'impôts différés est principalement due à l'évolution des impôts différés actifs sur la réserve de juste valeur sur les titres disponibles à la vente et sur les instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie au 31 décembre 2010. En effet, cette réserve de juste valeur s'élève à EUR -8 244 millions au 31 décembre 2010 contre EUR -7 670 millions d'euros au 31 décembre 2009.

En 2010, les impôts différés actifs sur la réserve de juste valeur sur les titres disponibles à la vente et sur les instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ont par ailleurs fait l'objet d'une dépréciation de EUR 530 millions, du fait de l'absence de perspectives de récupération de ces impôts dans les entités en gestion extinctive.

b. Mouvements de l'exercice

(en EUR millions)	2009	2010
Au 1er janvier	**2 590**	**1 963**
Charge ou produit comptabilisé en résultat (voir note 5.13)(1)	113	37
Changement de taux d'imposition, impact en résultat (voir note 5.13)	0	0
Variation impactant les fonds propres	(705)	(495)
Changement de taux d'imposition, impact en fonds propres	0	0
Modification de périmètre	0	4
Écarts de conversion	(31)	96
Autres variations	(4)	(73)
Au 31 décembre	**1 963**	**1 532**

(1) En 2010, un actif d'impôt différé de USD 35 millions a été comptabilisé sur le portefeuille Financial products, net de l'impôt différé passif reconnu sur la variation des GICs.

c. Impôts différés provenant d'éléments d'actif

(en EUR millions)	2009	2010	
	Total	Total	Dont variation affectant le résultat
Prêts (et provisions pour perte sur prêts)	(1 224)	(2 414)	(1 197)
Titres	1 004	1 297	116
Instruments dérivés	(2 133)	(4 178)	(1 995)
Participations dans des entreprises mises en équivalence	0	0	0
Immobilisations corporelles et incorporelles	(16)	(18)	(1)
Autres actifs spécifiques aux sociétés d'assurance	0	0	0
Comptes de régularisation et actifs divers	14	25	10
TOTAL	**(2 355)**	**(5 288)**	**(3 067)**

d. Impôts différés provenant d'éléments de passif

(en EUR millions)	2009	2010	
	Total	Total	Dont variation affectant le résultat
Instruments dérivés	3 585	6 522	2 864
Emprunts, dépôts et émissions de titres de créance	860	1 219	351
Provisions	2	8	2
Retraites	7	7	0
Autres passifs spécifiques aux sociétés d'assurance	0	0	0
Provisions réglementées	(101)	(92)	9
Comptes de régularisation et passifs divers	25	(15)	58
TOTAL	**4 378**	**7 649**	**3 284**

e. Impôts différés provenant d'autres éléments

(en EUR millions)	2009 Total	2010 Total	2010 Dont variation affectant le résultat
Reports déficitaires	1 475	2 188	593
Entités ayant un statut fiscal spécial	(110)	(82)	28
TOTAL	**1 365**	**2 106**	**621**

4.3. Transactions avec des parties liées

a. Ventilation par nature

(en EUR millions)	Principaux dirigeants		Société mère (Dexia)		Entités exerçant un contrôle commun ou une influence significative sur l'entité[2]		Filiales[3]		Entreprises associées[3]		Coentreprises dans lesquelles l'entité est partenaire[3]		Autres parties liées[4]	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Prêts[1]	1	1	2 017	1 892	13	20	0	0	0	0	1	1	19 864	22 710
Intérêts sur prêts	0	0	26	16	6		0	0	0	0	0	0	59	158
Actifs cédés			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 000
Pertes sur actifs cédés			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(302)
Emprunts *	0	0	41	48	1 563	3 366	0	0	0	0	0	0	56 092	55 165
Intérêts sur emprunts	0	0	0	0	(38)	(60)	0	0	0	0	0	0	(839)	(549)
Commissions nettes **	0	0	0	0	36	34	0	0	0	0	0	0	4	4
Garanties données par le groupe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 162	23 396
Garanties reçues du groupe	0	0	0	0	203	176	0	0	0	0	0	0	1 531	1 415

(1) Les prêts consentis aux principaux dirigeants ont été effectués aux conditions du marché.
(2) Il est fait référence ici aux principaux actionnaires de Dexia en 2009 et 2010 : groupe Arco, Holding Communal, groupe Caisse des Dépôts, CNP.
(3) Il s'agit des participations non consolidées listées en annexes I.2.b « Liste des filiales non consolidées par intégration globale », 1.2.d « Liste des filiales non consolidées par intégration proportionnelle », et 1.2.f « Liste des entreprises associées qui ne sont pas mises en équivalence ».
(4) Ce poste comprend les prêts et emprunts avec des sociétés des sous-groupes belges et luxembourgeois consolidés par Dexia, société mère de Dexia Crédit Local.
** Le chiffre des emprunts avec les « Autres parties liées » pour l'année 2009 a été revu.*
*** Le chiffre des commissions nettes reçues des « Entités exerçant un contrôle commun ou une influence significative sur l'entité » pour l'année 2009 a été revu.*

b. Transactions avec les États belge et français

Dispositif de garantie des financements de Dexia

Le 9 décembre 2008, les États français, belge et luxembourgeois ont signé avec Dexia une Convention de garantie autonome précisant les modalités de mise en œuvre du protocole conclu le 9 octobre 2008 entre les trois États et Dexia. En vertu de cette convention de garantie, les trois gouvernements garantissent conjointement mais non solidairement l'exécution par Dexia SA, Dexia Banque Internationale à Luxembourg, Dexia Banque Belgique et Dexia Crédit Local (et certaines de leurs succursales et entités d'émission) de leurs obligations de remboursement résultant de certains financements attribués par les banques centrales, les établissements de crédit et les contreparties institutionnelles ou professionnelles, dans la mesure où ces obligations se rapportent à des financements contractés ou émis entre le 9 octobre 2008 et le 31 octobre 2009 et arrivent à échéance au plus tard le 31 octobre 2011.

Chacun des États garantit ces obligations de remboursement à hauteur de sa quote-part respective :

- (i) 60,5% pour l'État belge,
- (ii) 36,5% pour l'État français,
- (iii) 3,0% pour l'État luxembourgeois.

Outre la convention de garantie, les trois États et Dexia ont signé un « mémorandum opérationnel » complétant ladite convention sur des aspects opérationnels et de procédure. Ce mémorandum prévoit notamment un processus de suivi quotidien des montants garantis, comprenant la publication journalière du montant global garanti et, dans le cadre des émissions obligataires garanties de Dexia, un système de certificats d'éligibilité permettant aux États d'émettre, à la demande de Dexia, des certificats confirmant la couverture de chaque émission obligataire par le mécanisme de garantie.

Le 19 novembre 2008, la Commission européenne a autorisé ce mécanisme de garantie pour une période de 6 mois à compter du 3 octobre 2008, période renouvelée automatiquement en cas de soumission d'un plan de restructuration jusqu'à ce que la Commission se prononce définitivement sur ce plan. En mars 2009, les trois États ont confirmé la prolongation de la garantie, conformément à la décision de la Commission européenne du 13 mars 2009.

En date du 14 octobre 2009, par un avenant à la convention de garantie du 9 décembre 2008 précitée, les États belge, français et luxembourgeois, d'une part, et Dexia, d'autre part, ont convenu de prolonger le dispositif de garantie pour une durée d'un an, couvrant les financements contractés ou émis au plus tard le 31 octobre 2010. Cette prolongation s'est accompagnée de certains aménagements au dispositif de garantie, visant à limiter au strict minimum l'intervention

étatique et à permettre une sortie ordonnée du mécanisme de garantie à un horizon crédible. Ces aménagements comprennent notamment :

- (i) la réduction du plafond des encours garantis de EUR 150 milliards à EUR 100 milliards, avec un engagement de Dexia de faire ses meilleurs efforts pour limiter au maximum l'utilisation de la garantie à EUR 80 milliards ;
- (ii) l'extension à 4 ans maximum de l'échéance maximale des nouveaux financements contractés ou émis sous la garantie ainsi révisée ;
- (iii) la renonciation par Dexia au bénéfice de la garantie, à compter du 16 octobre 2009, pour tous les nouveaux contrats d'une échéance inférieure à un mois et pour l'ensemble des contrats à durée indéterminée.

Aux termes de la convention de garantie, Dexia doit verser la rémunération suivante aux États :

- (i) pour les financements ayant une échéance inférieure à 12 mois : une commission annuelle de 50 points de base, calculée sur l'encours moyen des financements garantis ;
- (ii) pour les financements ayant une échéance égale ou supérieure à 12 mois : une commission annuelle de 50 points de base, augmentée de la plus petite des deux valeurs suivantes, soit la médiane des CDS *spreads* de Dexia à 5 ans calculée sur la période débutant le 1er janvier 2007 et s'achevant le 31 août 2008, soit la médiane des CDS *spreads* à 5 ans de l'ensemble des établissements de crédit ayant une notation de crédit à long terme équivalente à celle de Dexia, calculée sur l'encours moyen des financements garantis.

La prolongation et l'aménagement de la garantie ainsi prévus par l'avenant du 14 octobre 2009 ont été autorisés par voie d'une décision intérimaire de la Commission européenne pour une période de 4 mois à compter du 30 octobre 2009 (soit jusqu'au 28 février 2010) ou jusqu'à décision définitive, si celle-ci intervient avant l'expiration de ladite période de 4 mois, de la Commission européenne dans le cadre de la procédure ouverte le 13 mars 2009 au titre du contrôle des aides d'État.

Dans le cadre d'un accord distinct daté du 17 mars 2010, les États belge, français et luxembourgeois, d'une part, et Dexia, d'autre part, ont modifié et complété de la manière suivante l'avenant à la convention de garantie du 14 octobre 2009 afin de refléter les termes de la décision définitive de la Commission européenne dans le cadre de la procédure des aides d'État du 26 février 2009.

Les changements comprennent :

- l'avancement de la date limite pour contracter ou émettre des financements au 31 mai 2010 pour les financements dont la maturité est inférieure à 12 mois et au 30 juin 2010 pour les financements dont la maturité est supérieure à 12 mois ;
- l'avancement de la date d'expiration de la garantie des dépôts et assimilés au 1er mars 2010 ;
- l'augmentation progressive *prorata temporis* de la rémunération versée par Dexia au titre de la garantie lorsque l'encours des financements garantis dépasse certains plafonds (de 50 points de base si l'encours des financements garantis est compris entre EUR 60 et 70 milliards, de 65 points de base s'il est compris entre EUR 70 et 80 milliards, et de 80 points de base s'il est supérieur à EUR 80 milliards).

Le 30 juin 2010, Dexia est complètement sorti du mécanisme de garantie des États sur ses financements. Tous les instruments non encore remboursés ayant été émis dans le cadre de la garantie des États avant le 30 juin 2010 continueront à bénéficier de ladite garantie, conformément à leurs conditions.

Au 31 décembre 2010, l'encours total des obligations de remboursement garanties par les trois États s'élevait à EUR 44 milliards et le groupe Dexia a versé au titre de cette garantie une rémunération totale de EUR 380 millions, dont EUR 340 millions par le groupe Dexia Crédit Local.

Tous les accords susmentionnés, le montant total de l'encours des obligations de remboursement garanties ainsi que la liste des émissions obligataires certifiées peuvent être consultés sur le site www.dexia.com.

Garantie du portefeuille *Financial products*

Le 14 novembre 2008, Dexia a signé une convention de cession du pôle assurance de Financial Security Assurance (FSA) à Assured Guaranty Ltd. (Assured). L'opération a été finalisée le 1er juillet 2009. L'activité *Financial products* de FSA, gérée par FSA Asset Management (FSAM), a été exclue du périmètre de la vente et reste donc logée au sein du groupe Dexia.

Dans ce contexte, les États belge et français ont accepté d'apporter leur garantie aux actifs du portefeuille de *Financial products*.

Les dispositions de cette garantie sont exposées dans deux conventions, la Convention de Garantie relative au portefeuille *Financial products* de FSA Asset Management LLC et la convention de garantie de remboursement, conclues entre les États belge et français et Dexia. Les principales dispositions de ces conventions sont les suivantes :

- Dexia SA et Dexia Crédit Local ont conclu une convention d'option de vente (*put agreement*) en vertu de laquelle FSAM a le droit de vendre à Dexia et/ou Dexia Crédit Local certains actifs contenus dans le portefeuille de FSAM au 30 septembre 2008 en cas de survenance de certains éléments déclencheurs (défaut sur actif, défaut de liquidité, défaut de collatéral, ou insolvabilité de Dexia) ;
- les États belge et français se sont engagés à garantir conjointement, mais non solidairement, les obligations de Dexia SA au titre de la convention d'option de vente dans la limite d'un montant global de USD 16,98 milliards, et de respectivement 62,3711 % et 37,6289 % de ce montant pour les États belge et français ;
- le portefeuille faisant l'objet de cette option de vente est celui de FSAM après déduction de certains actifs (les « actifs exclus ») pour une valeur de USD 4,5 milliards, de sorte que la valeur faciale des actifs compris dans le portefeuille couvert par le *put* s'élève à USD 9,7 milliards au 31 décembre 2010. Dexia s'engage donc à couvrir une première tranche de pertes de USD 4,5 milliards ;
- les États peuvent recouvrer à charge de Dexia les montants qu'ils auront payés au titre de leur garantie. Ce recours des États s'exerce soit en numéraire soit sous la forme d'instruments constitutifs de fonds propres de Dexia (actions ordinaires ou parts bénéficiaires) ;
- Dexia a ainsi émis à chacun des États des droits de souscription (*warrants*) d'une durée de 5 ans, permettant aux États d'être remboursés par l'émission de nouveaux titres suite à l'apport de leurs créances à Dexia. L'annulation et la réémission des *warrants* existants pour une nouvelle période de 5 ans seront soumises chaque année à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires. En cas d'absence de réémission des *warrants*, une pénalité s'appliquera (majoration de la commission de garantie pendant deux ans de 500 points de base par an) ;

- à la demande des États, Dexia peut également émettre des parts bénéficiaires en lieu et place des actions. Ces parts seront émises contre un prix d'émission égal au prix d'exercice des *warrants*, ne seront pas assorties de droits de vote, donneront droit à un dividende spécial et seront assorties d'une option de conversion en actions ordinaires de Dexia, à raison d'une part pour une action. Les modalités des parts bénéficiaires ont été approuvées le 24 juin 2009 par les actionnaires de Dexia réunis en assemblée extraordinaire et sont exposées dans l'article 4*bis* des statuts de Dexia ;

- Dexia paie semestriellement aux États une commission de garantie de 1,13 % par an, calculée sur l'encours moyen du portefeuille de FSAM (hors actifs exclus) sur une période de 6 mois, plus une commission de 0,32 % par an calculée sur le plus petit des montants suivants : (i) le montant total des passifs au titre des contrats de dépôts garantis (*Guaranteed Investment Contracts*) et (ii) l'encours moyen du portefeuille de FSAM (hors actifs exclus) sur une période de 6 mois ;

- la garantie des États au titre des défauts sur actifs ou de l'insolvabilité de Dexia expire en 2035, sauf si les parties décident de la prolonger. La garantie au titre des défauts de liquidité ou de collatéral expire quant à elle le 31 octobre 2011.

Cette garantie a été approuvée par la Commission européenne le 13 mars 2009.

Une charge de EUR 110 millions a été enregistrée dans la marge d'intérêt de l'exercice au titre de la rémunération de cette garantie.

Une description détaillée de la garantie du portefeuille de *Financial products* figure dans le rapport spécial du conseil d'administration de Dexia SA du 12 mai 2009, actualisé par le rapport spécial du conseil d'administration de Dexia SA du 24 février 2010 relatif à la première réémission des *warrants*. Ces deux rapports sont disponibles sur le site internet de Dexia (www.dexia.com).

4.4. Rémunération des principaux dirigeants

(en EUR millions)	2009	2010
Avantages à court terme[1]	5	4
Avantages postérieurs à l'emploi[2]	1	0
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat	0	0
Paiements indexés à des actions[3]	0	0

(1) Comprend le salaire, le bonus et les autres avantages.
(2) Comprend les engagements de pension calculés en conformité avec la norme IAS 19.
(3) Comprend les coûts des stock options et la décote accordée dans le cadre des augmentations de capital réservées au personnel.

4.5. Acquisitions et cessions de sociétés consolidées

a. Acquisitions

Aucune acquisition ayant un impact significatif sur les comptes consolidés n'a eu lieu en 2010.

b. Cessions

Aucune cession ayant un impact significatif sur les comptes consolidés n'a eu lieu en 2010.

c. Information sur Dexia banka Slovensko

En conformité avec le plan stratégique de désinvestissement du groupe Dexia, Dexia Kommunalkredit Bank (filiale à 100 % de Dexia *via* Dexia Crédit Local) a conclu le 11 novembre 2010 un accord de vente de sa filiale Dexia banka Slovensko à la société Penta Investments Ltd.

Cet accord prévoit :

- la cession des 88,71 % de Dexia banka Slovensko que détient Dexia Kommunalkredit Bank ;

- des clauses de modification de la transaction (prix, options de résolution) dépendant de l'évolution du litige Ritro ;

- Dexia rachètera un portefeuille de EUR 110 millions de titres émis par la Grèce antérieurement acquis par Dexia banka Slovensko auprès de sa maison-mère Dexia Kommunalkredit Bank, sans conséquence sur l'actif net pour Dexia banka Slovensko.

L'accord prévoit également que le financement évolue de manière à assurer la transition : les financements actuellement reçus par Dexia banka Slovensko de par son appartenance au groupe Dexia et qui seraient amenés à être modifiés du fait de la sortie du groupe seront remplacés par des financements garantis ayant des échéances jusqu'à deux ans. Les autres financements existants seront maintenus jusqu'à leur extinction.

Compte tenu des incertitudes pesant au 31 décembre 2010 sur la réalisation des conditions nécessaires à la mise en œuvre de cet accord (litige Ritro, autorisation…), Dexia banka Slovensko a été maintenu en intégration globale au 31 décembre 2010. Dexia banka Slovensko a par ailleurs fait l'objet d'une évaluation pour provisionnement sur la base de sa valeur de long terme (EUR 82 millions), ce qui a donné lieu à l'enregistrement d'une dépréciation de EUR 3 millions conformément à la norme IAS 36 sur les dépréciations d'actifs.

(en EUR millions)	2010 Dexia banka Slovensko	
	Actifs et passifs	Contribution aux comptes consolidés
Caisses, banques centrales, CCP	90	90
Prêts et créances sur établissements de crédit	183	116
Prêts et créances sur la clientèle	1 851	1851
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	40	40
Actifs financiers disponibles à la vente	331	331
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	65	65
Instruments dérivés	13	8
Actifs d'impôts	16	16
Actifs divers	36	36
Opérations intra groupe : position nette passive		(451)
Dettes envers les établissements de crédit	(673)	(297)
Dettes envers la clientèle	(1 662)	(1 662)
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	(8)	(8)
Instruments dérivés	(29)	(19)
Dettes représentées par un titre	(122)	(32)
Dettes subodonnées	(47)	0
Passifs divers	(9)	(9)
ACTIF NET	**75**	**75**

4.6. Actifs non courants destinés à être cédés

Les actifs non courants destinés à être cédés s'élèvent à EUR 19 millions en 2010 : il s'agit d'actifs obtenus suite à la restructuration d'opérations de *leasing* aux États-Unis au sein de l'entité Dexia Real Estate Capital Markets.

4.7. Paiements fondés sur des actions

	2009	2010
Plan d'options sur actions Dexia SA (nombre d'options)		
Encours au début de la période	14 957 132	14 790 882
Octroyées au cours de la période	0	0
Annulées au cours de la période	(166 250)	(849 575)
Exercées au cours de la période	0	0
Ajustements[1]	0	704 250
Encours à la fin de la période	**14 790 882**	**14 645 557**
Pouvant être exercées à la fin de la période	**10 228 584**	**9 923 384**

2009				2010			
Fourchette de prix d'exercice	Nombre d'options en cours	Prix d'exercice moyen pondéré (EUR)	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)	Fourchette de prix d'exercice[1]	Nombre d'options en cours	Prix d'exercice moyen pondéré (EUR)	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)
10,97 - 11,37	1 546 885	11,37	3,40	10,47 - 10,85	1 568 682	10,85	2,40
11,88 - 13,66	5 100 986	13,49	5,40	11,34 - 13,04	5 259 558	12,88	4,40
13,81 - 14,58	647 800	14,58	0,92	13,18 - 13,92	0	0,00	0,00
17,23 - 17,86	880 761	17,86	2,00	16,45 - 17,05	902 594	17,05	1,00
18,03 - 18,20	2 296 250	18,03	5,49	17,21 - 17,37	2 405 583	17,21	4,49
18,20 - 18,62	2 022 000	18,62	6,50	17,77 - 20,28	2 118 275	17,77	5,50
23,25	2 296 200	0,00	7,50	22,19	2 390 865	22,19	6,50
TOTAL	**14 790 882**			**TOTAL**	**14 645 557**		

(1) Afin de protéger les détenteurs d'options sur actions contre les conséquences économiques défavorables découlant de l'émission d'actions Dexia SA pour versement de bonus, à la suite de la décision de l'assemblée générale extraordinaire de Dexia du 12 mai 2010, le prix d'exercice des options sur actions a été réduit et leur nombre augmenté conformément à un ratio d'ajustement déterminé selon la Corporate Action Policy d'Euronext NYSE Liffe.

Plan d'options sur actions Dexia

(en EUR millions)	2009	2010
Liquidations en actions	2	0
Liquidations en espèces	0	0
Liquidations alternatives	0	0
TOTAL DES DÉPENSES	2	0

Montants repris en charge sur l'exercice

(en EUR millions)	2009	2010
Groupe Dexia Crédit Local plan 2003	0	0
Groupe Dexia Crédit Local plan 2004	0	0
Groupe Dexia Crédit Local plan 2005	0	0
Groupe Dexia Crédit Local plan 2006	0	0
Groupe Dexia Crédit Local plan 2007	1	0
Augmentation de capital	1	0
Contribution Dexia	0	0
CHARGE NETTE	**2**	**0**

4.8. Actions

	2009	2010
Nombre d'actions autorisées	87 045 757	87 045 757
Nombre d'actions émises et libérées	87 045 757	87 045 757
Nombre d'actions émises et non libérées	0	0
Valeur nominale de l'action	5,75	5,75
En circulation au 1er janvier	**87 045 757**	**87 045 757**
Nombre d'actions émises	0	0
Nombre d'actions annulées	0	0
En circulation au 31 décembre	**87 045 757**	**87 045 757**
Droits, privilèges et restrictions, dont restrictions sur la distribution de dividendes et le remboursement du capital	0	0
Nombre d'actions d'autocontrôle	0	0
Nombre d'actions réservées pour émission dans le cadre de stock options et de contrats de vente d'actions (1)	NA	NA

(1) Dans le cadre des plans de stock options de Dexia Crédit Local, ce sont des actions Dexia SA qui sont accordées aux salariés.

4.9. Taux de change

Les principaux taux de change sont présentés dans le tableau ci-dessous.

		2009		2010	
		Taux de clôture[1]	Taux moyen[2]	Taux de clôture[1]	Taux moyen[2]
Dollar australien	AUD	1,60277	1,76414	1,31178	1,43878
Dollar canadien	CAD	1,51040	1,58302	1,33456	1,36752
Franc suisse	CHF	1,48315	1,50762	1,24895	1,37004
Couronne tchèque	CZK	26,45148	26,53148	25,04247	25,24192
Couronne danoise	DKK	7,44230	7,44639	7,45305	7,44773
Livre sterling	GBP	0,88789	0,89076	0,85732	0,85702
Dollar de Hong-Kong	HKD	11,16481	10,82205	10,41439	10,27180
Forint	HUF	270,68460	281,78228	278,32403	276,21573
Shekel	ILS	5,44911	5,47402	4,74575	4,92834
Yen	JPY	133,44530	130,55728	108,76902	115,26745
Won	KRW	1678,97309	1768,26884	1500,56501	1531,11733
Peso mexicain	MXN	18,84447	18,89957	16,54782	16,70252
Couronne norvégienne	NOK	8,29973	8,70833	7,80653	8,00476
Dollar néo-zélandais	NZD	1,98108	2,20812	1,72450	1,83432
Couronne suédoise	SEK	10,25137	10,58813	8,97947	9,48840
Dollar de Singapour	SGD	2,01953	2,02410	1,71742	1,79546
New Turkish Lira	TRY	2,14270	2,15054	2,05510	1,98803
Dollar américain	USD	1,43985	1,39615	1,33990	1,32212

(1) Cours observés sur Reuters à 16h45 le dernier jour ouvré de décembre.
(2) Moyenne des cours de clôture retenus par le groupe Dexia.

5. Notes sur le compte de résultat

5.1. Intérêts et produits assimilés - Intérêts et charges assimilées (postes I et II du compte de résultat)

(en EUR millions)	2009	2010
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	**32 297**	**24 988**
a) Revenus d'intérêts sur actifs non évalués à la juste valeur	**10 878**	**9 541**
Caisses, banques centrales, CCP	19	12
Prêts et créances sur établissements de crédit	555	360
Prêts et créances sur la clientèle	7 929	7 303
Prêts et titres disponibles à la vente	2 009	1 481
Titres détenus jusqu'à leur échéance	50	43
Actifs dépréciés	46	106
Autres	270	236
b) Revenus d'intérêts sur actifs évalués à la juste valeur	**21 419**	**15 447**
Prêts et titres détenus à des fins de transaction	125	78
Prêts et titres désignés à la juste valeur	13	11
Dérivés de *trading*	9 121	6 308
Dérivés de couverture	12 160	9 050
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	**(30 999)**	**(24 374)**
a) Intérêts payés sur passifs non évalués à la juste valeur	**(8 352)**	**(7 606)**
Dettes envers les établissements de crédit	(1 712)	(1 103)
Dettes envers la clientèle	(287)	(208)
Dettes représentées par un titre	(5 892)	(5 746)
Dettes subordonnées	(116)	(83)
Actions privilégiées et capital hybride	0	0
Montants garantis par les États	(312)	(450)
Autres	(33)	(16)
b) Intérêts payés sur passifs évalués à la juste valeur	**(22 647)**	**(16 768)**
Passifs détenus à des fins de transaction	0	0
Passifs désignés à la juste valeur	(266)	(238)
Dérivés de *trading*	(9 242)	(6 678)
Dérivés de couverture	(13 139)	(9 852)
MARGE D'INTÉRÊT	**1 298**	**614**

5.2. Commissions (postes III et IV du compte de résultat)

	2009			2010		
(en EUR millions)	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Activité de crédit	54	(7)	47	63	(9)	54
Activité et courtage d'assurance	45	(2)	43	42	(1)	41
Achat et vente de titres	0	(3)	(3)	0	(4)	(4)
Achat et vente de parts d'OPCVM	3	0	3	4	0	4
Gestion d'OPCVM	0	0	0	0	0	0
Administration d'OPCVM	0	0	0	0	0	0
Services de paiement	10	(8)	2	10	(13)	(3)
Commission à des intermédiaires non exclusifs	0	0	0	0	0	0
Ingénierie financière	10	0	10	9	0	9
Services sur titres autres que la garde	0	(3)	(3)	1	(4)	(3)
Conservation	2	(2)	0	1	(2)	(1)
Émissions et placements de titres	3	(1)	2	2	0	2
Commissions de services sur titrisation	0	0	0	0	0	0
Banque privée	0	0	0	0	0	0
Compensation et règlement-livraison	2	0	2	2	0	2
Intermediation sur *repo* et *reverse repo*	1	(1)	0	1	(1)	0
Autres	19	(14)	5	23	(13)	10
TOTAL	**149**	**(41)**	**108**	**158**	**(47)**	**111**

5.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (poste V du compte de résultat)

(en EUR millions)	2009	2010
Résultat net de transaction	484	16
Résultat net de comptabilité de couverture	(3)	1
Résultat net d'instruments financiers désignés à la juste valeur (*)	33	(35)
Variation du risque de crédit propre	(123)	23
Résultat net sur opérations de change	(54)	(64)
TOTAL	**337**	**(59)**
(*) dont dérivés de transaction utilisés dans le cadre de l'option de juste valeur	*(564)*	*82*

Tous les intérêts reçus et payés sur les actifs, passifs et dérivés sont enregistrés dans la marge d'intérêts, tel que requis par les normes IFRS.

Par conséquent, les gains ou pertes nets sur opérations de transaction et les gains ou pertes nets sur opérations de couverture incluent uniquement la variation de *clean value* des dérivés, la réévaluation des actifs et passifs inscrits dans une relation de couverture ainsi que la réévaluation du portefeuille de transaction.

Analyse du résultat net de la comptabilité de couverture

(en EUR millions)	2009	2010
Couvertures de juste valeur	(6)	1
Changement de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert	(4 672)	5 927
Changement de juste valeur des dérivés de couverture	4 666	(5 926)
Couvertures de flux de trésorerie	0	0
Changement de juste valeur des dérivés de couverture - inefficacité	0	0
Interruption de relations de couverture de flux de trésorerie (flux de trésorerie dont la forte probabilité n'est plus assurée)	0	0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0
Changement de juste valeur des dérivés de couverture – inefficacité	0	0
Couverture de portefeuilles couverts en taux	3	0
Changement de juste valeur de l'élément couvert	(898)	574
Changement de juste valeur des dérivés de couverture	901	(574)
TOTAL	**(3)**	**1**
Montant recyclé en marge d'intérêt en provenance de la réserve de juste valeur sur les instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie (lié aux instruments dérivés pour lesquels la relation de couverture a été interrompue)	*11*	*6*

5.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente (poste VI du compte de résultat)

(en EUR millions)	2009	2010
Dividendes des titres disponibles à la vente	7	8
Résultats de cession des prêts et titres disponibles à la vente[1]	61	(537)
Dépréciation des titres à revenu variable disponibles à la vente	(10)	(3)
Résultats de cession des titres détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Résultats de cession des dettes représentées par un titre	23	51
TOTAL	**81**	**(481)**

(1) En 2010, le poste comprend principalemment les pertes sur cessions d'actifs décidées dans le cadre de la politique de réduction des expositions globales du groupe pour EUR -508 millions.

5.5. Produits des autres activités (poste VII du compte de résultat)

Produits compris dans la marge technique des compagnies d'assurance (en EUR millions)	2009	2010
Primes et cotisations perçues[1]	28	0
Dotation aux provisions - Intervention des réassureurs	0	0
Variations des réserves techniques - Part des réassureurs	0	0
Autes revenus techniques	0	0
TOTAL	**28**	**0**

(1) Les primes et cotisations perçues correspondent aux résultats relatifs à l'activité de Financial Guaranty de FSA vendue à Assured, soit un trimestre d'activité en 2009.

Autres résultats d'exploitation (en EUR millions)	2009	2010
Variations du stock	0	0
Impôts liés à l'exploitation	0	0
Loyers perçus	24	32
Autres revenus bancaires	0	0
Autres revenus	13	20
TOTAL	**37**	**52**
TOTAL DES PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS	**65**	**52**

5.6. Charges des autres activités (poste VIII du compte de résultat)

Charges comprises dans la marge technique des compagnies d'assurance (en EUR millions)	2009	2010
Primes perçues transférées aux réassureurs [1]	(3)	0
Primes et cotisations payées	0	0
Dotation aux provisions	0	0
Ajustements des réserves techniques	0	0
Autres dépenses techniques	0	0
TOTAL	**(3)**	**0**

(1) Les primes et cotisations perçues correspondent aux résultats relatifs à l'activité de Financial Guaranty de FSA vendue à Assured, soit un trimestre d'activité en 2009.

Autres résultats d'exploitation (en EUR millions)	2009	2010
Variations du stock	0	0
Impôts liés à l'exploitation	0	0
Entretien et réparation des immeubles de placement ayant généré un revenu au cours de l'exercice	0	0
Autres frais bancaires	0	(1)
Autres dépenses	(34)	(47)
TOTAL	**(34)**	**(48)**
TOTAL DES CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS	**(37)**	**(48)**

5.7. Charges générales d'exploitation (poste X du compte de résultat)

(en EUR millions)	2009	2010
Frais de personnel	(317)	(286)
Frais généraux et administratifs	(178)	(187)
Frais d'acquisition différés	(7)	0
TOTAL	**(502)**	**(473)**

a. Frais de personnel

(en EUR millions)	2009	2010
Rémunérations et salaires	(217)	(207)
Sécurité sociale et coûts d'assurance	(67)	(49)
Avantages au personnel	(11)	(15)
Coûts de restructuration	(7)	(1)
Autres	(15)	(14)
TOTAL	**(317)**	**(286)**

Renseignements sur le personnel

	2009			2010		
(Équivalent temps plein moyen)	**Intégralement consolidé**	**Proportionnellement consolidé**	**Total**	**Intégralement consolidé**	**Proportionnellement consolidé**	**Total**
Personnel de direction	44	4	48	52	4	56
Employés	3 379	15	3 394	3 309	19	3 328
Ouvriers et autres	8	0	8	11	0	11
TOTAL	**3 431**	**19**	**3 450**	**3 372**	**23**	**3 395**

	2009						
(Équivalent temps plein moyen)	**France**	**Italie**	**Espagne**	**Autres Europe**	**États-Unis**	**Autres non Europe**	**Total**
Personnel de direction	24	3	1	13	2	5	48
Employés	1 935	226	48	909	184	92	3 394
Ouvriers et autres	0	0	0	3	0	5	8
TOTAL	**1 959**	**229**	**49**	**925**	**186**	**102**	**3 450**

	2010						
(Équivalent temps plein moyen)	**France**	**Italie**	**Espagne**	**Autres Europe**	**États-Unis**	**Autres non Europe**	**Total**
Personnel de direction	27	2	1	12	9	5	56
Employés	1 794	208	48	1 004	202	72	3 328
Ouvriers et autres	0	0	0	4	2	5	11
TOTAL	**1 821**	**210**	**49**	**1 020**	**213**	**82**	**3 395**

b. Frais généraux et administratifs

(en EUR millions)	2009	2010
Charges d'occupation des locaux	(8)	(6)
Locations simples[1]	(20)	(19)
Honoraires	(42)	(41)
Marketing, publicité et relations publiques	(12)	(12)
Charges informatiques	(28)	(28)
Coûts des logiciels et coûts de recherche et développement	(10)	(10)
Entretien et réparations	(8)	(7)
Coûts de restructuration	15	0
Assurances (sauf liées aux pensions)	(2)	(3)
Frais de timbres	(4)	(3)
Autres taxes	(28)	(15)
Autres frais généraux et administratifs	(31)	(43)
TOTAL	**(178)**	**(187)**
dont entretien et réparation des immeubles de placement n'ayant pas généré un revenu au cours de l'exercice	0	0

(1) Ce montant n'inclut pas les charges de locations de matériel informatique qui se trouvent sur la ligne « charges informatiques ».

5.8. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (poste XI du compte de résultat)

Amortissements (en EUR millions)	2009	2010
Amortissements des immeubles de placement	0	0
Amortissements des terrains et immeubles, du mobilier de bureau et des autres équipements	(9)	(9)
Amortissements du matériel informatique	0	0
Amortissements des autres immobilisations corporelles	(11)	(10)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(32)	(30)
TOTAL	**(52)**	**(49)**

Dépréciations

Néant.

TOTAL AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	**(52)**	**(49)**

5.9. Coût du risque (poste XIII du compte de résultat)

	2009			2010		
(en EUR millions)	Dépréciation collective	Dépréciation spécifique et pertes	Total	Dépréciation collective	Dépréciation spécifique et pertes	Total
Crédits (prêts, engagements et titres détenus jusqu'à leur échéance)	(8)	(355)	(363)	145	(598)	(453)
Rehaussement de crédit	0	(272)	(272)	0	0	0
Titres à revenu fixe disponibles à la vente		5	5		10	10
TOTAL	**(8)**	**(622)**	**(630)**	**145**	**(588)**	**(443)**

Le coût du risque comprend en 2010 :

- un complément de provision de EUR -559 millions sur le portefeuille *Financial products*, qui se trouve déprécié à hauteur de EUR 2 006 millions à fin décembre 2010 ;
- une reprise des provisions sectorielles et collectives de EUR 156 millions ;
- une charge de EUR -50 millions sur les activités bancaires du groupe.

Détail des dépréciations collectives et spécifiques

Dépréciation collective (en EUR millions)	2009			2010		
	Dotations	Reprises	Total	Dotations	Reprises	Total
Prêts, titres détenus jusqu'à leur échance	(174)	166	(8)	(168)	313	145
Engagements hors bilan	0	0	0	0	0	0
Total crédits	**(174)**	**166**	**(8)**	**(168)**	**313**	**145**
Rehaussement de crédit	0	0	0	0	0	0
TOTAL	**(174)**	**166**	**(8)**	**(168)**	**313**	**145**

Dépréciation spécifique (en EUR millions)	2009				Total
	Dotations	Reprises	Pertes	Recouvrements	
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	(488)	161	(31)	3	(355)
Titres détenus jusqu'à leur échéance	0	0	0	0	0
Comptes de régularisation et actifs divers	0	0	0	0	0
Engagements hors bilan	0	0	0	0	0
Total crédits	**(488)**	**161**	**(31)**	**3**	**(355)**
Rehaussement de crédit	**(272)**	**0**	**0**	**0**	**(272)**
Titres à revenu fixe	**(3)**	**8**	**0**	**0**	**5**
TOTAL	**(763)**	**169**	**(31)**	**3**	**(622)**

Dépréciation spécifique (en EUR millions)	2010				Total
	Dotations	Reprises	Pertes	Recouvrements	
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	(908)	363	(61)	8	(598)
Titres détenus jusqu'à leur échéance	0	0	0	0	0
Comptes de régularisation et actifs divers	0	0	0	0	0
Engagements hors bilan	0	0	0	0	0
Total crédits	**(908)**	**363**	**(61)**	**8**	**(598)**
Rehaussement de crédit	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Titres à revenu fixe	**(10)**	**20**	**0**	**0**	**10**
TOTAL	**(918)**	**383**	**(61)**	**8**	**(588)**

5.10. Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (poste XV du compte de résultat)

(en EUR millions)	2009	2010
Bénéfice avant impôt	17	0
Impôt	(4)	0
Dépréciation des écarts d'acquisition	(14)	0
TOTAL	**(1)**	**0**

5.11. Gains ou pertes nets sur autres actifs (poste XVI du compte de résultat)

(en EUR millions)	2009	2010
Gains ou pertes nets sur cessions d'immeubles	0	0
Gains ou pertes nets sur cessions d'autres immobilisations	0	1
Gains ou pertes nets sur cessions de titres consolidés [1]	(102)	30
TOTAL	**(102)**	**31**

(1) Ce poste comprend en 2010 :
– une reprise de provision de EUR 33 millions sur divers frais liés à la cession de l'activité assurance de FSA,
– un ajustement de la valeur de Dexia banka Slovensko pour EUR -3 millions, en fonction des flux de trésorerie attendus sur cette activité.

5.12. Variation de valeur des écarts d'acquisition (poste XVII du compte de résultat)

(en EUR millions)	2009	2010
Dépréciation des écarts d'acquisition	(6)	0
TOTAL	**(6)**	**0**

En 2009, les écarts d'acquisition sur Dexia banka Slovensko et Dexia Kommunalkredit Polska ont été entièrement dépréciés pour respectivement EUR 4 millions et EUR 2 millions.

5.13. Impôts sur les bénéfices (poste XIX du compte de résultat)

Détail de la charge d'impôt (en EUR millions)	2009	2010
Impôts courants de l'exercice	(137)	(47)
Impôts différés	(120)	44
Impôts courants sur les résultats des exercices antérieurs	11	(4)
Impôts différés sur exercices antérieurs	49	(7)
Provisions pour litiges fiscaux	(42)	32
TOTAL	**(239)**	**18**

Charge d'impôt effective 2010

Le taux de l'impôt sur les sociétés est en France de 34,43 %. Le taux appliqué sur les contributions des filiales étrangères est celui appliqué localement en fonction de chaque législation nationale.

Le taux d'impôt moyen constaté en 2010 est de -2,35 %.

L'écart avec le taux français s'analyse de la manière suivante :

(en EUR millions)	2009	2010
Résultat avant impôt	**559**	**(745)**
Résultat net des entreprises mises en équivalence	(1)	0
Dépréciation des écarts d'acquisition	(6)	0
Base imposable	**566**	**(745)**
Taux d'impôt en vigueur à la clôture	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique au taux normal	**195**	**(257)**
Différentiel d'impôt lié aux écarts entre taux étrangers et taux de droit commun français	(57)	(7)
Complément d'impôt lié aux dépenses non déductibles	39	53
Économie d'impôt sur produits non imposables	(189)	(94)
Différentiel d'impôt sur éléments fiscalisés au taux réduit	(52)	(103)
Autres compléments ou économies d'impôt	30	(379)
Dépréciation des impôts différés actifs [1]	231	801
Report variable	0	0
Provisions pour litiges fiscaux	42	(32)
Impôt comptabilisé	**239**	**(18)**
TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ	**42,20 %**	**– 2,35 %**

(1) En 2009 et 2010, les impôts différés actifs de plusieurs entités ont été provisionnés consécutivement à la politique de réduction de leur activité.

Intégration fiscale

L'établissement stable de Dexia SA en France est la tête du groupe fiscal, réunissant les sociétés suivantes :

- Dexia Crédit Local
- Floral
- CLF Immobilier[1]
- Compagnie pour le Foncier et l'Habitat
- CLF Marne la Vallée Participation
- Dexia Éditions
- Dexia Municipal Agency
- Dexia CLF Développement
- Genebus Lease
- Dexia CLF Organisation
- Dexia CLF Avenir
- Dexia Habitat
- CBX Gest
- Dexint Développement
- Dexia Flobail
- Dexia Bail
- Dexia Sofaxis
- Guide Pratique de la Décentralisation
- CBX. IA 1
- CBX. IA 2
- DCL Investissements
- DCL Projets
- Dexiarail
- Dexia CLF Banque[2]
- Dexia DS Formation[2]
- Dexia DS Services[2]
- PubliServices[2]

(1) Précédente dénomination : Dexia CLF Immo
(2) Entrées en 2010.

Les économies réalisées par le groupe d'intégration fiscale, liées aux déficits, sont enregistrées chez Dexia SA établissement stable (hors périmètre Dexia Crédit Local).

5.14. Résultat par action

a. Résultat par action de base

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions ordinaires achetées par la société et détenues comme actions d'autocontrôle.

	2009	2010
Résultat net part du groupe (en EUR millions)	269	(696)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en millions)	87	87
Résultat de base par action (exprimé en EUR par action)	3,09	(7,99)

b. Résultat par action dilué

Le résultat par action après dilution est calculé en ajustant le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation en supposant la conversion en actions ordinaires potentiellement dilutives des options attribuées aux salariés.

Pour les options sur actions, le calcul du nombre d'actions qui auraient pu être acquises à la juste valeur (déterminée comme la moyenne du cours de l'action sur l'exercice) est effectué sur la base de la valeur monétaire des droits de souscription attachés aux options en circulation.

Le nombre d'actions calculé ci-dessus est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises dans l'hypothèse de l'exercice des options.

Aucun ajustement n'a été apporté au résultat net part du groupe dans la mesure où il n'existe aucun instrument financier convertible en actions Dexia Crédit Local.

	2009	2010
Résultat net part du groupe (en EUR millions)	269	(696)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en millions)	87	87
Ajustement pour options sur actions (en millions)	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat par action après dilution (en millions)	87	87
Résultat par action après dilution (en EUR)	3,09	(7,99)

6. Notes sur le hors bilan

6.1. Opérations en délai d'usance

(en EUR millions)	2009	2010
Actifs à livrer	3 625	2 379
Passifs à recevoir	4 980	3 503

6.2. Garanties

(en EUR millions)	2009	2010
Garanties données à des établissements de crédit	989	693
Garanties données à la clientèle	7 869	6 295
Garanties reçues d'établissements de crédit	579	1 676
Garanties reçues de la clientèle	22 420	16 781
Garanties accordées par les États	46 827	48 561

6.3. Engagements de prêt

(en EUR millions)	2009	2010
Donnés à des établissements de crédit	624	247
Donnés à la clientèle	39 589	30 168
Reçus d'établissements de crédit[1]	10 807	3 858
Reçus de la clientèle[1]	0	0

(1) les chiffres 2009 ont été revus.

6.4. Autres engagements

(en EUR millions)	2009	2010
Activité d'assurance – Engagements donnés	0	0
Activité d'assurance – Engagements reçus	0	0
Activité bancaire – Engagements donnés	79 124	67 169
Activité bancaire – Engagements reçus	29 524	38 657

7. Notes sur l'exposition aux risques au 31 décembre 2010

7.0. Expositions aux risques et stratégies de couverture

FACTEURS DE RISQUES ET GESTION

1. GOUVERNANCE

L'année 2010 a été marquée par la mise en place effective de la réorganisation de la filière Risques selon une approche alignée sur l'organisation générale du groupe Dexia. Elle est désormais organisée selon un modèle directif dans lequel le directeur des risques des entités internationales rapporte directement au directeur des risques de Dexia Crédit Local, lequel rapporte directement au directeur des risques du groupe. Dans ce contexte, la mission de la filière Risques a été revue : définition de l'appétit au risque de Dexia, mise en place de mesures de risques indépendantes et intégrées pour tous les types de risques, gestion de tous les risques, identification et gestion proactive de tout risque émergent.

La filière est désormais organisée en lignes de métier transversales : risques de crédit *Public and Wholesale Banking*, risques de crédit sur les activités de Banque de détail et commerciale, risque financier pour l'ensemble des activités de marché. Cette organisation est basée sur des centres de compétences sur lesquels les directions des risques locales peuvent se reposer, conformément aux SLA (*Service Level Agreements*) conclus en 2010.

Le directeur des risques de Dexia Crédit Local est également directeur des risques de crédit *Public and Wholesale Banking* pour le groupe Dexia.

1.1. Risque de crédit

Définition

Le risque de crédit représente la perte potentielle (diminution de la valeur de l'actif ou défaut de paiement) que Dexia peut subir du fait de la détérioration de la solvabilité d'une contrepartie.

Organisation

La direction des risques de Dexia Crédit Local supervise le risque de crédit de Dexia Crédit Local, sous l'égide du comité de direction et de comités spécialisés. Elle contribue activement à l'élaboration, par la direction des risques du groupe, de la définition de la politique du groupe en matière de risque de crédit. Elle définit les règles de délégation de Dexia Crédit Local et de ses filiales ou succursales et les fait approuver par la direction des risques groupe. Elle supervise les processus de notation des contreparties, d'analyse des dossiers de crédit ainsi que les fonctions de suivi des expositions.

En 2010, afin de renforcer son efficacité et de valoriser au mieux les compétences du groupe, la filière Risques a évolué vers une organisation par centres d'expertise spécialisés, en relation avec les différents métiers de Dexia (Banque de détail et commerciale, *Public and Wholesale Banking* et opérations de marché). Des comités de risques spécialisés par centres d'expertise ont ainsi été mis en place, la coordination étant assurée par des équipes et des comités transversaux.

Des cellules centrales d'analyse (CCA) spécialisées par type de contrepartie (projets, *corporate*, banques, *asset backed securities*, secteur public international et pays) sont situées au niveau du groupe de manière à mutualiser les compétences et à fournir à toutes les entités du groupe, et donc à Dexia Crédit Local, les analyses dont elles ont besoin. Les décisions liées à ces contreparties (engagement, provisionnement) restent du ressort des différentes entités et de Dexia Crédit Local en particulier.

L'analyse des dossiers ne relevant pas des CCA est effectuée directement par Dexia Crédit Local et ses filiales et succursales.

Comités transversaux

Trois comités transversaux interviennent dans la gestion des risques :

- le comité de politique des risques, qui se réunit de façon trimestrielle, définit les règles d'octroi de crédit, pour les différents secteurs et types de contreparties ;
- le comité exécutif des risques, réuni sur une base hebdomadaire, décide de la stratégie en matière de gestion des risques et de l'organisation de la filière ;
- le *Management Credit Committee* est en charge des décisions d'engagement.

Le directeur des risques de Dexia Crédit Local est membre du comité exécutif des risques.

Comités spécialisés par centre d'expertise

Afin de fluidifier le processus de décision, le *Management Credit Committee* délègue son pouvoir de décision au comité de crédit de Dexia Crédit Local pour les transactions relevant du métier *Public and Wholesale Banking* (ce comité est présidé par le directeur des risques de Dexia Crédit Local ou son adjointe) et au comité de crédit *Treasury and Financial Markets* (TFM), organisé au niveau du groupe pour les contreparties bancaires et assurances ainsi que pour les ABS. Le directeur des risques de Dexia Crédit Local ou son représentant participe systématiquement à ce dernier comité, approuve les décisions prises pour les transactions de Dexia Crédit Local et dispose également d'un droit de veto.

Cette délégation obéit à des règles spécifiques, en fonction du type de contrepartie, du niveau de notation des contreparties et de l'exposition au risque de crédit. Le *Management Credit Committee* reste l'organe de décision en dernier ressort pour les dossiers de crédit les plus importants ou présentant un niveau de risque considéré comme sensible. Pour chaque dossier présenté en comité de crédit, une analyse indépendante est réalisée par la direction des risques, présentant les principaux indicateurs de risque, ainsi qu'une analyse qualitative de l'opération. Les procédures d'octroi de crédit ont été actualisées conformément à la demande de la Commission européenne afin de s'assurer un niveau de RAROC (*Risk Adjusted Return on Capital*) minimum de 10 % pour les opérations relevant du métier *Public and Wholesale Banking*.

Dexia Crédit Local délègue également des décisions concernant des contreparties de type public à certaines filiales ou succursales.

Parallèlement au processus d'octroi, différents comités sont en charge du suivi de risques spécifiques. Ces comités sont organisés par centre d'expertise et/ou par entité et se réunissent sur une base trimestrielle :

- les comités *watchlist* supervisent les actifs considérés comme sensibles et mis sous surveillance : le comité *watchlist* Dexia Crédit Local suit les actifs sensibles *Public and Wholesale Banking* dont l'exposition est inférieure à un certain seuil tandis que le comité *watchlist Public and Wholesale Banking* suit les actifs sensibles situés au-delà de ce seuil. Le directeur des risques de Dexia Crédit Local est membre du comité *watchlist Public and Wholesale Banking* et approuve les décisions prises pour les contreparties Dexia Crédit Local ;
- les comités de défaut qualifient et suivent les contreparties en défaut, conformément au cadre règlementaire Bâle II, en appliquant les règles qui prévalent chez Dexia : le comité de défaut Dexia Crédit Local suit les défauts dont l'exposition est inférieure à un certain seuil tandis que le comité *watchlist Public and Wholesale Banking* suit les défauts situés au-delà de ce seuil. Le directeur des risques de Dexia Crédit Local est membre du comité de défaut *Public and Wholesale Banking* et approuve les décisions prises pour les contreparties Dexia Crédit Local ;
- les comités de provisions, qu'ils soient situés au niveau du groupe ou des entités de tête, arrêtent le montant des produits affectés et calculent le coût du risque sur leur périmètre ;
- les comités de notations, organisés au niveau du groupe, s'assurent de l'application correcte des systèmes de notation interne et veillent à l'adéquation des processus de notation avec le risque porté par les contreparties. La direction des risques de Dexia Crédit Local assiste systématiquement à ces comités de *rating*.

1.2. Risque de marché

Définition

Le risque de marché représente l'exposition de Dexia Crédit Local aux variations des paramètres de marché, découlant des risques liés aux taux d'intérêt, aux taux de change et autres.

Le risque de taux d'intérêt se compose d'un risque de taux d'intérêt général résultant de l'évolution du marché et d'un risque de taux d'intérêt spécifique (*spread*) lié à l'émetteur. Ce dernier découle des variations de *spread* d'une signature spécifique au sein d'une classe

de notation. Le risque lié au cours des actions représente le risque découlant de la perte de valeur potentielle de l'action. Quant au risque de change, il représente la baisse potentielle de valeur due à la fluctuation du taux de change des devises.

Organisation

Les politiques, les directives et les procédures documentant et encadrant chacune des activités sont définies au sein de Dexia SA et approuvées par Dexia Crédit Local. Les équipes centrales rassemblées au sein de centres d'expertise ou d'équipes transversales ont également pour mission de définir les méthodes de calcul du compte de résultat et de mesure des risques, ainsi que de garantir une mesure, un *reporting* et un suivi consolidés des risques et des résultats de chacune des activités dont elles ont la responsabilité.

La direction des risques et plus particulièrement le *Risk management* marché financier (FMR) supervise le risque de marché sous l'égide du comité de direction de Dexia Crédit Local et de comités de risque spécialisés. Le FMR est une filière intégrée au sein de la filière Risques. Forte de son approche globale de la gestion des risques, elle est chargée d'identifier, d'analyser, de surveiller et de rapporter les risques et les résultats (y compris l'aspect valorisation) liés aux activités de marchés.

Les équipes FMR de Dexia Crédit Local et de ses filiales et succursales sont chargées de l'activité journalière c'est-à-dire, entre autres, de la mise en œuvre des politiques et directives définies au niveau de Dexia SA, mais également, à l'échelon local, de l'évaluation et du suivi des risques (calcul des indicateurs de risque, contrôle des limites et des *triggers*, etc.), du *reporting*, du rapprochement avec le contrôle de gestion et la comptabilité ainsi que du rapprochement avec le système d'information local. Elles sont également responsables du suivi et du *reporting* aux organes de contrôle et de réglementation locaux.

Comités

Le comité des risques de marché et des *guidelines* (*Market Risk and Guidelines Committee*, MRGC) se réunit tous les mois et traite de nombreuses thématiques : analyse des rapports relatifs aux risques et *triggers* des résultats[(1)] et décisions y afférentes, définition et révision des limites, proposition d'approbation de nouveaux produits, discussion des directives, gouvernance et normes en matière de risques, concepts de risque et méthodes de mesures des risques, qualité des processus de valorisation. Le directeur des risques marché de Dexia Crédit Local assiste au MRGC et approuve les décisions prises pour le compte de Dexia Crédit Local.

Des MRGC *ad hoc* peuvent être organisés sur des problématiques spécifiques lorsque cela s'avère nécessaire, pour des raisons liées à l'activité ou à la gestion des risques.

En marge du MRGC mensuel, un MRGC spécifique se réunit chaque trimestre pour examiner les rapports relatifs à l'activité et à la gestion des risques par ligne d'activité au sein de la ligne *Treasury and Financial Markets*.

Le comité des risques de marché de Dexia (*Dexia Market Risk Committee*, DMRC) se réunit toutes les deux semaines et fait office de comité de surveillance du MRGC.

Le comité de politique des risques (*Risk Policy Committee*) et le comité exécutif de la direction des risques valident tous les changements importants à apporter au profil de risque ou à la gouvernance du risque.

1.3. Gestion du bilan

Définition

La gestion de bilan ou *Balance Sheet Management* (BSM) couvre l'ensemble des risques structurels du *banking book* à savoir, le risque de taux, de change, de prix sur actions et le risque de liquidité.

Les définitions du risque de taux d'intérêt structurel et spécifique, du risque de change et du risque lié aux actions sont détaillées au chapitre relatif au risque de marché.

Le risque de liquidité mesure la capacité de la banque à faire face à ses besoins de trésorerie actuels et futurs, à la fois escomptés et inattendus.

Organisation

Au sein de la filière Finance de Dexia Crédit Local Paris, la direction BSM a pour mission de gérer les risques liés à la structure de bilan de Dexia Crédit Local au niveau local, social et consolidé, c'est-à-dire les risques de taux, de change et de liquidité à l'exception des risques liés aux marchés financiers.

Au sein de la direction des risques de Dexia SA, le rôle de BSM Risque est de définir le cadre de risque dans lequel la gestion peut être menée par BSM Finance (facteurs de risque, limites, univers d'investissement, *guidelines*), de valider les modèles utilisés dans la gestion effective de ce risque, de suivre les expositions et de vérifier leur conformité par rapport aux standards du groupe, de définir les *stress* à appliquer aux différents facteurs de risque, de challenger la gestion du risque effectuée par la filière Finance et de s'assurer de la conformité du cadre avec les réglementations externes en vigueur dans l'ensemble du groupe.

Comités

Le suivi des risques liés à BSM est organisé autour de trois comités.

Le comité ALM Dexia (ALCO groupe ou *Group Assets and Liabilities Committee*) se réunit sur base mensuelle. Il décide du cadre de risque global, fixe les limites, garantit la cohérence de la stratégie, décide globalement du niveau des expositions en cohérence avec l'appétit au risque défini par le comité de direction de Dexia SA et valide les mécanismes de prix de cession interne au sein du groupe Dexia. Il délègue sa mise en œuvre opérationnelle à l'ALCO de Dexia Crédit Local et aux ALCOS des entités internationales. Dexia Crédit Local est représenté à l'ALCO groupe par son directeur général ou par son directeur des risques.

Le comité du *funding* et de la liquidité (*Funding and Liquidity Committee*, FLC), par délégation de l'ALCO groupe, centralise et coordonne le processus décisionnel concernant les questions liées à la liquidité. Le FLC est chargé de surveiller la position de liquidité du groupe, son évolution et sa couverture par des ressources à court, moyen et long termes. Il suit la réalisation des objectifs de liquidité fixés par le comité de direction du groupe et élabore les stratégies de financement, de désinvestissements et de structuration qui vont permettre au groupe de surmonter les stress réglementaires et internes. Le FLC qui se réunit sur une base bimensuelle met tout en œuvre pour améliorer le profil de liquidité du groupe. BSM Finance groupe, agissant en tant que centre de compétence pour la liquidité, remonte les éléments d'information en provenance de chaque entité, intègre notamment les particularités propres aux entités de Dexia Crédit Local et centralise cette information en vue de permettre l'optimisation la plus adéquate des conditions de refinancement et la mobilisation des réserves.

(1) Les triggers relatifs aux résultats avertissent d'une détérioration des résultats et sont exprimés en pourcentage des limites de VaR, à savoir généralement 50 %, 75 % et 100 % pour les déclencheurs 1, 2 et 3 et cessent l'activité à 300 % de la VaR.

Le comité ALM Dexia Crédit Local (ALCO Dexia Crédit Local) se réunit mensuellement. L'ALCO groupe délègue à l'ALCO Dexia Crédit Local le suivi et la gestion opérationnelle des risques de bilan (taux, change, liquidité…) au niveau de Dexia Crédit Local consolidé. À ce titre, l'ALCO Dexia Crédit Local, qui se compose du directeur général et/ou du directeur des risques, du directeur financier, du directeur des marchés financiers, assure :

- la gestion des risques bilantiels des entités Dexia Crédit Local de niveau 1 (Dexia Crédit Local Paris, Dexia Crédit Local Dublin, Dexia Municipal Agency, Dexia Kommunalkredit Bank, Dexia Crédit Local Tokyo, filiales françaises) ;
- le suivi de la gestion des risques bilantiels des entités Dexia Crédit Local de niveau 2 (Dexia Crédit Local New York, Dexia *Financial products*, Dexia Kommunalbank Deutschland, Dexia banka Slovensko, Dexia Israël Bank, Dexia Crediop, Dexia Sabadell) ;
- la coordination entre l'ALCO groupe et les Comités de gestion ALM locaux : mise en œuvre des décisions, remontée des informations…

Les décisions de l'ALCO Dexia Crédit Local sont mises en œuvre au niveau local à l'occasion de comités ALM pour les entités disposant d'une équipe BSM ou de comités Finance pour les autres. Dans le cas de Dexia Crédit Local Paris, les comités taux et liquidité se réunissent deux fois par mois. Ces comités sont composés du directeur financier de Dexia Crédit Local Paris ou de son représentant, ainsi que de représentants de la direction des risques et de la direction des marchés financiers. Ce comité a pour vocation principale d'effectuer un suivi régulier des risques bilantiels de Dexia Crédit Local social et consolidé et de prendre les mesures adaptées afin de respecter les limites de risque définies par l'ALCO groupe.

1.4. Risque opérationnel

Définition

Dexia définit le risque opérationnel comme le risque d'impact financier ou non financier découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus internes, du personnel et des systèmes, ou de facteurs exogènes. Cette définition comprend les risques informatique, juridique et de conformité, mais exclut le risque stratégique.

La définition du risque opérationnel donnée par Dexia s'inspire, de manière non limitative, de celle donnée par le comité de Bâle, qui met l'accent sur les pertes (impacts financiers négatifs). La politique de Dexia requiert également la collecte de données concernant les incidents ayant engendré des gains financiers.

Organisation

Le comité de direction, dont les réunions sont hebdomadaires, examine régulièrement l'évolution du profil de risque des différentes activités du groupe et prend des décisions en conséquence.

Le comité de politique des risques (comité stratégique comprenant des représentants du comité de direction), approuve la politique pour l'ensemble du groupe. Ce comité se réunit sur une base trimestrielle.

Le comite des *guidelines* « risques opérationnels », présidé sur une base trimestrielle par le directeur des risques groupe, décline la politique approuvée en recommandations adaptées aux activités commerciales. Il revoit transversalement les incidents opérationnels ainsi que les analyses réalisées.

Le comité de gestion des risques opérationnels, présidé sur une base mensuelle par le responsable des risques opérationnels du groupe, développe un dispositif cohérent pour l'ensemble du groupe, incluant la continuité de l'activité, la gestion de crise, la sécurité de l'information et la politique d'assurance.

Le *Line Management* est le principal responsable de la gestion des risques opérationnels. Dans son domaine d'activité, il désigne un correspondant pour les risques opérationnels dont le rôle est de coordonner la collecte de données et l'autoévaluation des risques, avec l'appui de la fonction de gestion des risques opérationnels locale.

2. SUIVI DU RISQUE

2.1. Risque de crédit

Politique de Dexia Crédit Local en matière de risque de crédit

La direction des risques de crédit de Dexia Crédit Local (*Credit Risk Management* ou CRM) a mis en place un cadre général de politiques et de procédures en cohérence avec l'appétit au risque de la banque. Ce cadre guide la gestion du risque de crédit dans ses fonctions d'analyse, de décision et de surveillance des risques.

CRM gère le processus d'octroi de crédit en accordant des délégations dans les limites mises en place par la direction de la banque et en présidant les comités de crédit. Dans le cadre de sa fonction de surveillance du risque de crédit, CRM contrôle l'évolution du risque de crédit de ses portefeuilles en réalisant régulièrement des analyses de dossiers de crédit et en revoyant les notations. CRM définit et met en place également la politique en matière de provisions. Il décide des provisions spécifiques et qualifie les dossiers en défaut.

Mesure du risque

La mesure du risque de crédit repose principalement sur des systèmes de notation interne mis en place par Dexia, dans le cadre de Bâle II. Chaque contrepartie se voit attribuer un niveau de notation par les analystes en charge du risque crédit. Ce niveau correspond à une évaluation du niveau de risque de défaut de la contrepartie, exprimée au travers d'une échelle de notation interne et constitue un élément clé dans le processus d'octroi de crédit par le comité de crédit. Les notations sont revues au minimum sur une base annuelle, ce qui permet d'identifier de manière proactive les contreparties nécessitant un suivi régulier par le comité *watchlist*.

Afin de contrôler le profil général du risque de crédit du groupe et de limiter les concentrations de risques, des limites de risques de crédit sont définies pour chaque contrepartie, fixant l'exposition maximale au risque de crédit jugée acceptable pour une contrepartie donnée. Pour une contrepartie donnée, les expositions détenues par Dexia Crédit Local et ses filiales cumulées aux expositions détenues par les autres entités du groupe doivent donc rester inférieures à cette limite. Des limites par secteur économique et par produit peuvent également être imposées. Ces limites sont suivies de manière proactive en fonction de l'évolution de la perception des risques. Pour tenir compte des événements les plus récents, des limites spécifiques peuvent être gelées à tout moment par la direction des risques.

Dans le cadre de la gestion de ses dérivés, Dexia Crédit Local surveille régulièrement les clauses juridiques liées aux conventions de compensation et aux échanges de nantissements.

Fondamentaux du risque de crédit de Dexia Crédit Local en 2010

Sur le plan macroéconomique, l'année 2010 a vu une amélioration progressive de l'environnement économique de la majorité des pays d'Europe. Cependant, l'année a également été marquée par une crise de confiance sur la capacité de certains États européens à faire face à

leurs obligations financières, entraînant des tensions sur les marchés financiers et des difficultés pour ces pays à se financer. Cette crise a amené l'ensemble des pays européens à adopter des mesures d'austérité financière, visant à réduire leur endettement public.

Au sein de Dexia Crédit Local, un net ralentissement de la dégradation du niveau de notation moyen des portefeuilles a pu être constaté, reflétant l'amélioration de la conjoncture économique. Cette tendance est particulièrement visible sur un certain nombre de secteurs fragilisés par la crise financière et sur lesquels des provisions collectives avaient été passées en 2008 et 2009, en particulier les secteurs portuaire et autoroutier, donnant lieu à des reprises de provisions collectives.

Pour faire face à la crise touchant la dette souveraine de certains États européens, principalement la Grèce, l'Irlande, le Portugal et l'Espagne, Dexia Crédit Local a non seulement bloqué l'octroi de crédits aux souverains concernés mais a également inséré ces expositions dans son programme de cession de titres. Dexia Crédit Local reste attentif à l'évolution de la situation, notamment à l'impact des interventions du Fonds de soutien européen et du FMI pour soutenir les États en difficulté.

Dans ce contexte, il est important de ne pas extrapoler le risque de défaut d'un souverain à celui de ses collectivités locales. Un certain nombre d'éléments permettent en effet de relativiser le risque d'une contagion systématique :

- le cadre prudentiel encadrant la gestion des collectivités locales est contraignant. Dans la plupart des pays dans lesquels Dexia Crédit Local est actif, les collectivités locales ont l'obligation de présenter un budget équilibré. Elles ne peuvent en outre emprunter que pour le financement de leurs investissements et non pour leurs dépenses de fonctionnement, et leur niveau d'endettement fait généralement l'objet de limitations en montant comme en proportion des recettes consacrées au service de la dette. La contraction de dette affecte uniquement l'investissement, et non les dépenses de fonctionnement, lesquelles sont en partie assurées par des dotations et subventions. Le niveau d'endettement est généralement limité. En conséquence, même si les collectivités locales ont vu croître leur endettement au cours de la période récente, celui-ci demeure à des niveaux raisonnables (8 % du déficit et 9 % de la dette publique de l'Union européenne) ;

- de nombreux mécanismes protègent les porteurs de dette des collectivités locales (en France, le service de la dette est une dépense obligatoire et de ce fait prioritaire ; en Italie, les créanciers de la dette publique bénéficient d'un droit prioritaire sur les revenus fiscaux,…).

Les collectivités locales ont été globalement affectées de façon assez hétérogène en fonction des pays par la dégradation de l'économie mondiale. Les mesures prises par les gouvernements jouent un rôle non négligeable. Certaines collectivités reçoivent une part significative de leurs recettes de l'État central. L'augmentation des transferts, soit de façon ponctuelle comme en Pologne, soit à travers la mise en place de plans de relance comme aux États-Unis, a permis de compenser la baisse des recettes fiscales.

En France, la forte progression en 2010 des produits des droits de mutation a permis de faire face au ralentissement des autres ressources de fonctionnement. 2010 a été une année de transition pour la fiscalité directe locale marquée par la suppression de la taxe professionnelle. Les dotations de l'État ont, quant à elles, peu évolué et devraient rester gelées pour trois ans. L'investissement diminue légèrement mais reste à un niveau élevé. Dans ce contexte de réforme fiscale et de restriction des dotations de l'État, les départements doivent faire face à une hausse soutenue des dépenses d'action sociale, notamment au titre du Revenu de solidarité active (RSA) ou des allocations pour personnes âgées, ce qui aura potentiellement un impact sur leur *rating* interne qui restera toutefois solide.

En Espagne, une augmentation sensible du niveau d'endettement et une dégradation marquée des niveaux d'épargne brute sont à noter pour certaines régions, alors que les communes, grâce à la révision du cadastre, enregistrent une progression de leurs recettes.

En Italie, l'endettement devrait se stabiliser mais les pressions sur les dépenses de santé restent fortes.

En Europe centrale et orientale, l'impact de la crise est assez marqué en Bulgarie, en République tchèque ou en Hongrie à travers une baisse des recettes fiscales mais celle-ci est compensée par des dotations accrues de l'État. Aucun effet marquant n'est constaté à ce stade en Roumanie. En Pologne, la crise est assez peu visible sur les recettes courantes des collectivités mais l'épargne baisse et l'investissement reste soutenu.

Aux États-Unis, les États fédérés ont des budgets difficiles à boucler mais sont le plus souvent obligés de par la loi d'être à l'équilibre. Les collectivités ont donc, pour leur part, effectué des réductions significatives de leurs dépenses.

Le Japon ayant été un peu à l'abri de la crise financière, les collectivités ne paraissent pas être impactées significativement.

Le programme de cessions d'obligations du portefeuille de Dexia Crédit Local s'est poursuivi en 2010, en ligne avec les engagements pris envers la Commission européenne, entraînant mécaniquement une réduction du risque de crédit du groupe. Sur ce portefeuille, l'impact de la crise a continué de peser sur le niveau moyen de notation, même si aucune détérioration sensible en termes de performance ou de perte attendue n'est constatée. La dégradation est plus marquée dans les segments des *Residential Mortgage-Backed Securities*(1) (RMBS) aux États-Unis et en Europe, principalement en Irlande et Espagne. Le portefeuille obligataire reste toutefois caractérisé par une très bonne qualité de crédit, à 92 % de niveau *Investment grade*.

D'une manière générale, la bonne résistance de la base d'actifs de Dexia Crédit Local à la crise économique confirme le faible profil de risque des métiers du groupe.

Portefeuille *Financial products*

Le portefeuille *Financial products* est décrit dans l'annexe 7.2. « Exposition au risque de crédit ».

Exposition au risque de crédit

L'exposition au risque de crédit est décrite dans l'annexe 7.2. « Exposition au risque de crédit ».

2.2. Risque de marché

Politique de Dexia Crédit Local en matière de risque de marché

Afin d'avoir une gestion des risques de marché intégrée, Dexia a développé un cadre basé sur les éléments suivants :

- une approche complète de mesure du risque qui constitue une part importante du processus de surveillance et de contrôle du profil de risque du groupe Dexia ;

(1) Titres adossés à des créances d'immobilier résidentiel.

- une structure solide de limites et de procédures qui régissent les prises de risques. Le système de limites doit être cohérent avec l'ensemble du processus de mesure et de gestion du risque ainsi qu'avec l'adéquation de la position en capital. Ces limites sont intégrées et définies sur le plus grand périmètre possible ;

- une organisation efficace de la gestion des risques chargée d'identifier, de mesurer, de surveiller, de contrôler et de rapporter les risques : le développement du cadre global de gestion du risque de Dexia répond à la nature des *challenges* auxquels la banque fait face. Cette approche permet d'avoir l'assurance que les risques de marché sont gérés en cohérence avec les objectifs et la stratégie de Dexia ainsi qu'avec le cadre général d'appétit au risque.

Gestion du risque

Mesures du risque

Dexia Crédit Local, en ligne avec le groupe Dexia, a adopté la méthodologie de mesure de la VaR (*Value at Risk*) comme l'un des principaux indicateurs de risque. La VaR mesure la perte potentielle attendue pour un intervalle de confiance de 99 % et pour une période de détention de 10 jours. Des approches VaR multiples sont mises en œuvre pour mesurer de façon précise le risque de marché inhérent aux différents portefeuilles et activités.

- le risque d'intérêt général est mesuré au travers d'une VaR paramétrique ;

- le risque d'intérêt spécifique (*spread*) est mesuré au travers d'une VaR historique ;

- les risques non linéaires et les risques particuliers sont mesurés au travers de VaR spécifiques et de VaR historiques, en vue d'une meilleure évaluation de l'exposition à la volatilité du marché.

L'exposition de Dexia Crédit Local au risque de marché, mesurée en termes de *Value at Risk* (VaR), provient principalement du risque de taux général et spécifique (*spread*), reflétant la volatilité actuelle des marchés de crédit, tandis que son exposition au risque de marché résultant des activités de *trading* en actions, en change et en autres facteurs de risque reste nettement moins élevée.

Dexia Crédit Local utilise le modèle interne de VaR pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires pour le risque de taux d'intérêt général et de change au sein des activités de *trading*.

Les méthodologies *Value at Risk* (VaR) sont constamment améliorées. Le projet *Market Risk Engine* a été lancé en 2010. Il vise à disposer d'une VaR historique sur l'ensemble des facteurs de risque (avec réévaluation complète sur les facteurs de risques non linéaires). Cette VaR historique complète, qui s'est affirmée comme le standard dans de nombreuses banques, permettra de disposer d'une mesure cohérente et plus précise. Outre la VaR, le nouvel outil facilitera le stress testing, l'analyse des valeurs extrêmes. La première phase du projet a déjà été mise en place avec succès et a permis de consolider les VaR historiques existantes, d'y ajouter des VaR historiques sur base des sensibilités et de progresser sur la mise en œuvre de la *Stressed* VaR comme demandé par le régulateur.

Les *back-testings* n'ont généré en 2010 aucune exception pour les risques d'intérêt et de change (modèle interne), et aucune sur le périmètre *spread*, ce qui atteste de la qualité des outils mis en place.

En complément aux mesures de VaR et aux *triggers* de résultats, Dexia Crédit Local applique un large éventail d'autres mesures visant à évaluer les risques liés aux différents métiers et portefeuilles (limites en termes de nominal, d'échéances et de marchés et de produits autorisés, de sensibilité aux différents facteurs de risque (*Greeks*)…).

Le *stress testing* gagne en importance dans l'optique d'une gestion rigoureuse du risque, car il entend explorer un éventail d'événements à faible probabilité sortant du cadre probabiliste des techniques de mesure de la VaR. Les mesures de la VaR évaluent le risque de marché dans une conjoncture journalière classique, alors que le *stress testing* le quantifie dans une conjoncture anormale. Dans ce contexte, les différentes hypothèses de scénarios sont régulièrement révisées et mises à jour. Les résultats de *stress test* consolidés et l'analyse correspondante sont trimestriellement présentées aux MRGC et DMRC.

Le portefeuille obligataire (bancaire) n'est pas soumis aux limites de VaR étant donné son horizon de placement différent. Faisant suite au plan de transformation de Dexia, ce portefeuille a été essentiellement mis en *run-off*.

Expositions au risque de marché

Les expositions au risque de marché sont présentées dans la note 7.5. « Sensibilité au risque de taux d'intérêt et aux autres risques de marché ».

2.3. Gestion du bilan

Politique de Dexia Crédit Local en matière de risque ALM

Dexia Crédit Local est très conservateur en termes de gestion actif-passif. Le principal objectif est de minimiser la volatilité du résultat et de préserver la valeur. Il n'y a pas d'objectif de création des revenus supplémentaires à travers la prise de risque de taux d'intérêt volontaire, l'attention est mise sur la stabilisation globale des revenus de la banque.

La mesure de sensibilité du taux d'intérêt est considérée comme l'outil principal de mesure du risque (réévaluation totale exprimée en termes de sensibilité). Une VaR paramétrique est calculée à titre indicatif au niveau du groupe Dexia et est basée sur les sensibilités de taux d'intérêt. Les sensibilités globales et partielles par intervalle de temps restent toutefois les principaux indicateurs de risques sur lesquels les comités des risques actif-passif (ALCO) gèrent les risques.

Mesure du risque

Taux d'intérêt

Le rôle de l'équipe *Balance Sheet Management* (BSM) en matière de gestion du risque de taux d'intérêt consiste d'une part à réduire la volatilité du compte de résultat de Dexia Crédit Local de façon à immuniser la marge commerciale générée par les métiers et à préserver la création de valeur globale du groupe contre des variations de taux d'intérêt. L'approche de Dexia en matière de gestion des risques de taux d'intérêt est basée sur un rééquilibrage permanent du bilan entre les taux d'intérêt de l'actif et les taux d'intérêt du passif pour réduire son exposition.

La mesure des risques du bilan est harmonisée entre les différentes entités du groupe. La sensibilité de la valeur actuelle nette des positions BSM à un mouvement des taux d'intérêt est actuellement l'indicateur principal de fixation des limites et de suivi des risques.

Le risque de taux structurel de Dexia Crédit Local se concentre principalement sur les taux d'intérêt européens à long terme et résulte du déséquilibre structurel entre les actifs et les passifs de Dexia Crédit Local.

Les mesures de sensibilité du risque reflètent l'exposition du bilan à la sensibilité de premier et de second ordre. Les calculs de VaR constituent des mesures indicatives complémentaires.

La surveillance du risque de taux est assurée sur une base bimensuelle dans les entités principales du groupe Dexia Crédit Local et gérée lors de comités locaux. Les indicateurs de risques sont calculés à « bilan mourant » et jusqu'à son extinction. Le résultat de cette surveillance est présenté sur une base mensuelle au comité *Asset & Liabilities Committee* (ALCO) de Dexia Crédit Local, qui détermine les orientations et les limites de risque à respecter par ses filiales, les limites à respecter par Dexia Crédit Local étant déterminées par l'ALCO groupe.

Spread de crédit
Le risque de *spread* de crédit est défini comme le risque de taux d'intérêt spécifique lié à l'émetteur. Ce dernier est dû à des variations de *spread* d'une signature spécifique au sein d'une classe de notation et est mesuré sur la base de la sensibilité exprimée en points de base.

Change (structurel)
Dexia Crédit Local n'exerce pas d'activité *Forex*. Le principe fondamental est que tous les actifs en devises (autres que les participations) sont systématiquement financés dans la devise d'origine. Ainsi, les positions de change éventuelles sont générées uniquement par les résultats (positifs ou négatifs) des activités en devises.

Les positions de change sont gérées dans le cadre des activités ALM. Elles peuvent être scindées en trois compartiments, qui font l'objet d'un suivi et d'un encadrement spécifiques :

- comptablement, la position de change non structurelle est composée des actifs et passifs en devises autre que les participations, des résultats acquis en devises et des provisions pour risque en devises ;

- les résultats futurs en devises : les opérations actuelles (marges ALM, titres, participations…) contiennent des résultats futurs en devises non encore comptabilisés, mais dont le montant et l'échéance sont relativement certains. Ces éléments peuvent être couverts à l'avance sous décision de l'ALCO groupe par des achats/ventes de devises à terme contre la devise de tenue du bilan ;

- la position de change structurelle correspond au risque de change lié aux participations achetées en devises. La réévaluation lors de chaque arrêté de cette position n'impacte pas le résultat (seul le bilan est impacté). Elle est constatée en résultat lors de versements de dividendes, de prises de provisions ou de la cession de l'actif correspondant.

Exposition du bilan
L'exposition du bilan est présentée dans la note 7.5. « Sensibilité au risque de taux d'intérêt et aux autres risques de marché ».

2.4. Risque de liquidité

Politique de Dexia en matière de risque de liquidité
En 2010, Dexia a complètement revu son processus interne de gestion du risque de liquidité, y compris son plan de financement d'urgence. Ce changement vise à mettre en place une gestion plus efficace et coordonnée de la liquidité. La pierre angulaire de ce nouveau cadre est le *Funding and Liquidity Committee* (FLC), comité réunissant toutes les parties intéressées au niveau du groupe et coordonnant leurs actions. Les informations et décisions affectant Dexia Crédit Local ou l'une de ses filiales sont également discutées au comité ALM Dexia Crédit Local (ALCO), responsable du suivi des risques de bilan au sein du périmètre Dexia Crédit Local consolidé. Enfin, un suivi régulier de la situation de liquidité de Dexia Crédit Local est assuré par le comité de direction et par le comité d'audit de Dexia Crédit Local.

Dexia veille à maintenir des réserves de liquidité proportionnelles à son besoin de financement futur sous plusieurs scénarios, en situation normale et en situation de *stress*. Les réserves de liquidité sont constituées d'actifs éligibles aux facilités de refinancement des banques centrales auxquelles Dexia a accès. Les besoins de financement attendus de Dexia sont évalués de manière prudente, dynamique et exhaustive, prenant en considération les transactions existantes et projetées des bilans et hors bilans. La surveillance du risque de liquidité à court terme est organisée sur base journalière tandis que la supervision du risque de liquidité à long terme est réalisée trimestriellement. Par ailleurs, la liquidité est au centre de la définition du plan financier pluriannuel de Dexia.

Le processus interne de gestion du risque de liquidité de Dexia permet une surveillance quotidienne de la liquidité et fournit une vision prospective de la liquidité à long terme : cette vision prospective intègre des hypothèses au fil de l'eau ainsi que les différents facteurs de *stress* qui peuvent influer sur cette évolution (par exemple les tirages sur les engagements hors bilan ou les problématiques liées au renouvellement des refinancements à long terme). L'évolution de ces scénarios a fait l'objet de présentations régulières au comité de liquidité de Dexia Crédit Local ainsi qu'au comité d'audit.

Le plan de financement d'urgence mis à jour modifie la structure de gouvernance pour la rendre plus réactive en cas de *stress* de liquidité nécessitant des mesures rapides.

Mesure du risque
Le groupe Dexia définit un certain nombre d'indicateurs de liquidité qui permettent de mesurer et de suivre la capacité de résistance de Dexia face à un risque de liquidité. Ces indicateurs incluent mais ne se limitent pas aux habituels « ratios de liquidité » comparant les réserves de liquidité au *gap* de liquidité. Ils intègrent des limites sur la taille absolue des *gaps* de liquidité ainsi que des limites sur la proportion de financement à court terme. L'ensemble de ces indicateurs est évalué suivant différents scénarios, dans les devises principales, à tous les niveaux de consolidation opportuns et sur des horizons variés allant de 1 jour à 1 mois pour les indicateurs à court terme, de 1 jour à 50 ans pour les indicateurs à long terme. Le risque de liquidité de Dexia Crédit Local est également encadré par les ratios réglementaires mis en place par son régulateur, lequel fait l'objet d'un suivi régulier de la part du comité de direction et du comité d'audit de Dexia Crédit Local.

Exposition au risque de liquidité
En 2010, Dexia Crédit Local a levé EUR 42,1 milliards de ressources à moyen et long terme.

Les fonds levés se composent de EUR 23,2 milliards de dette garantie par les États, EUR 12,9 milliards d'obligations sécurisées (*covered bonds*), EUR 3,5 milliards de financements sécurisés à long terme autres que des obligations sécurisées et EUR 2,5 milliards de financements senior non sécurisés. À ces opérations externes s'ajoutent de nouveaux financements intragroupe levés par Dexia Crédit Local auprès d'autres entités du groupe Dexia à hauteur de EUR 11 milliards sur des durées allant de 1 à 3 ans.

Des progrès significatifs ont été accomplis en 2010 par le groupe Dexia Crédit Local en matière de réduction de son besoin de liquidité à un mois, celui-ci ayant diminué de 13 % en 2010, pour s'établir à EUR 30,4 milliards fin décembre 2010.

Cette bonne performance a pu être réalisée grâce :

- au rythme soutenu du programme de réduction du bilan. EUR 12 milliards d'obligations et EUR 5 milliards de prêts à long terme du métier *Public and Wholesale Banking* ont été vendus en 2010 ;
- à la bonne exécution du programme de refinancement à long terme ;
- à la limitation du montant des prêts au secteur public, ce dernier étant défini en fonction de la capacité de refinancement à long terme du groupe.

Cette réduction du profil de risque de Dexia Crédit Local a donné lieu à une diminution sensible de son recours aux emprunts auprès des banques centrales : ceux-ci s'élèvent en 2010, pour Dexia Crédit Local et ses filiales, à EUR 18,4 milliards, en réduction de EUR 10 milliards sur un an, et ne portent plus que sur des opérations avec la Banque centrale européenne. Les autres financements externes à court terme de Dexia Crédit Local sont également en baisse de EUR 16 milliards sur un an et s'élèvent à EUR 64 milliards au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2010, le montant total des actifs éligibles auprès des banques centrales s'élève à EUR 59 milliards parmi lesquels EUR 19 milliards sont disponibles pour couvrir le besoin de financement à un mois.

En 2010, Dexia a également mis un terme aux transactions garanties par les États belge, français et luxembourgeois. En effet, le 30 juin 2010, compte tenu de l'amélioration de sa situation de liquidité et en accord avec ses engagements pris à l'égard de la Commission européenne, le groupe a cessé d'émettre de la dette garantie quatre mois avant l'échéance formelle du 30 octobre 2010. L'encours des transactions garanties s'élève à EUR 41,3 milliards au 31 décembre 2010. Cet encours garanti sera totalement amorti en 2014. En 2010, le coût de la garantie des États au titre des financements à court terme et à long terme émis avec cette garantie s'est élevé à EUR 340 millions. Afin de poursuivre l'amélioration de sa situation de liquidité en 2011, Dexia Crédit Local a défini un plan d'action basé notamment sur la poursuite des actions de diminution du bilan, la diversification des refinancements à long terme et l'optimisation de l'allocation des actifs entre les différentes composantes du périmètre.

2.5. Risques juridiques

L'activité de Dexia Crédit Local ne présente pas d'autre risque que les risques caractérisant habituellement l'activité de distribution de produits financiers à des clients. Il n'a pas été observé, à l'occasion de l'exercice 2010, d'évolution notable du nombre des contentieux avec les clients, qui est demeuré faible. S'agissant des crédits structurés, deux clients ont assigné Dexia Crédit Local début 2011. En ce qui concerne les filiales, les principaux litiges sont mentionnés ci-après :

- Financial Security Assurance Holdings Ltd. (FSA Holdings) et sa filiale, Financial Security Assurance Inc., dorénavant dénommée Assured Guaranty Municipal Corp. (AGM), anciennes filiales du groupe Dexia, ainsi que de nombreuses autres banques, compagnies d'assurances et sociétés de courtage font l'objet d'enquêtes aux États-Unis de la part de la division antitrust du ministère de la Justice américain, des autorités fiscales américaines et de la SEC (Securities and Exchange Commission) aux motifs qu'elles auraient manqué aux lois et règlements relatifs aux appels d'offre et à la mise en place de certaines transactions avec les collectivités locales, dont la commercialisation de contrats d'investissement garantis (*Guaranteed Investment Contracts* ou *GICs*[1]) conclus avec des émetteurs d'obligations municipales. Plusieurs États américains ont engagé en parallèle des enquêtes similaires.

  En plus des enquêtes gouvernementales décrites ci-dessus, un grand nombre de banques, compagnies d'assurances et sociétés de courtage, parmi lesquelles figurent dans certains cas FSA Holdings, Dexia et/ou AGM, ont été assignées au civil dans divers dossiers relatifs à des *GICs* et certaines autres transactions conclues avec des collectivités locales. Ces procès au civil portent sur d'éventuels manquements aux lois antitrust et à d'autres lois et règlements. La quasi-totalité de ces actions au civil ont été regroupées et sont suivies par la US District Court pour le district sud de New York.

  Dans le cadre de la cession de FSA Holdings et AGM à Assured Guaranty Ltd., Dexia a conservé l'activité *Financial products* et a accepté d'indemniser AGM et Assured Guaranty Ltd. pour toutes les pertes liées à cette activité qu'elles auraient à subir en conséquence des enquêtes et poursuites ci-dessus.

  Dexia n'est actuellement pas en mesure de raisonnablement prévoir la durée et l'issue des enquêtes ou actions en cours, ainsi que les éventuelles conséquences financières.

  Par ailleurs, le 27 juillet 2010, le ministère de la Justice des États-Unis a inculpé Steven Goldberg, ancien salarié de FSA, ainsi que deux anciens collègues de M. Goldberg chez son précédent employeur dans le cadre de l'affaire de soumissions concertées. Le ministère de la Justice des États-Unis n'a pas inculpé FSA ou toute autre entité du groupe Dexia dans l'acte d'accusation contre M. Goldberg.

- Dexia Crediop, comme d'autres établissements bancaires en Italie, fait l'objet de certains recours judiciaires ayant trait à des opérations de couverture conclues dans le cadre d'accord de réaménagement de dettes avec des collectivités locales.

  En droit italien, une opération de réaménagement de dette n'est possible que si elle conduit à réduire le coût qui pèse sur la collectivité. La question juridique qui se pose consiste à savoir si le coût à prendre en considération inclut ou non celui des opérations de couverture.

  En novembre 2010, le tribunal administratif de la Région Toscane a rendu une décision dans un litige opposant Dexia Crediop à la Province de Pise dans laquelle elle estime que l'opération de couverture doit être prise en compte dans le calcul du coût de la transaction. Dexia Crediop a fait appel de cette décision auprès du Conseil d'État en janvier 2011.

  En outre, Dexia Crediop a introduit différents recours devant des tribunaux civils et administratifs afin de préserver ses droits découlant de certaines opérations de couverture.

  À l'heure actuelle, Dexia n'est pas en mesure de prévoir de manière raisonnable la durée ou l'issue des litiges, de même que leurs éventuelles répercussions financières.

(1) Les contrats d'investissements garantis (GICs) faisant l'objet de ces enquêtes et de ces assignations ont été émis par des filiales de FSA Holdings en échange de fonds investis par des municipalités américaines, ou au bénéfice d'émetteurs de titrisation. Les GICs, dont les durées et les conditions de remboursement varient, donnent droit à leurs détenteurs de recevoir un intérêt à un taux garanti (fixe ou variable), ainsi qu'à un remboursement du principal. Le versement du principal et des intérêts des GICs étaient garantis par AGM et le restent après le rachat de cette société par Assured Guaranty Ltd.

- En juin 2009, l'un des clients de Dexia banka Slovensko a engagé une action en justice concernant des transactions en devises. Dexia SA a émis une lettre de confort au bénéfice de Dexia Crédit Local, indiquant qu'elle supportera toutes les conséquences financières que pourrait occasionner ce litige. En conséquence, Dexia Crédit Local n'a pas enregistré de provision sur ce sujet dans ses comptes au 31 décembre 2010.

- En mai 2002, une plainte a été déposée concernant le rachat par Dexia des actions détenues par l'État d'Israël invoquant le non-respect de la loi sur les sociétés. En avril 2009, la Central District Court a rejeté la demande de *class action* formulée par les plaignants. En juin 2009, ces derniers ont fait appel auprès de la Cour suprême. L'audience s'est tenue le 8 novembre 2010. La Cour suprême rendra sa décision ultérieurement.

3. ÉVOLUTION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

Dexia Crédit Local utilise depuis le 1er janvier 2008 la méthode avancée basée sur les notations internes (*Advanced Internal Rating Based Approach* – AIRBA) pour le calcul de ses exigences en fonds propres et de ses ratios de solvabilité. De nouveaux modèles ont été développés et seront progressivement utilisés pour le calcul des fonds propres réglementaires à partir du 31 décembre 2011.

Le Pilier 2 a été consolidé en 2010 suite aux inspections du collège des régulateurs. Ce dispositif, applicable depuis le 31 décembre 2008, impose aux banques de démontrer à leurs régulateurs l'adéquation de leur profil de risque et de leur capital. Pour ce faire, elles doivent notamment disposer de systèmes internes de calcul et de gestion de leurs risques, capables d'estimer leur besoin en capital économique (*Internal Capital Adequacy Assessment Process* – ICAAP). Ce processus est ainsi basé sur trois processus principaux : l'analyse des risques par la direction des risques, le plan financier (incluant une allocation de capital, l'analyse de l'évolution des résultats des métiers ainsi que de l'offre interne de capital) et l'analyse de l'adéquation économique des fonds propres par le département Finance.

Le comité de direction de Dexia Crédit Local a été étroitement informé des développements menés au titre du Pilier 2. Le comité de direction de Dexia Crédit Local a approuvé début 2011 la politique globale d'appétit au risque de Dexia.

Le Pilier 3, qui définit un ensemble d'informations qualitatives et quantitatives relatives aux risques diffusées aux acteurs du marché, est d'application au plus haut niveau consolidé du groupe Dexia et fait partie intégrante de la communication externe de Dexia Crédit Local depuis 2008 (voir le document *Risk Report – Pillar 3 of Basel II* publié sur le site internet www.dexia.com).

Enfin, Dexia s'est fortement impliqué et suit de très prés les consultations nationales et internationales en participant notamment à l'étude d'impact de la Banque des Règlements Internationaux sur la réforme Bâle III en matière de définition des fonds propres, de ratio de levier, de ratios de liquidité…

Dans ce cadre, Dexia a travaillé activement à l'application des directives européennes dites « CRD 2 » et « CRD3 ».

GESTION DES COUVERTURES DES RISQUES DE TAUX

Les relations de couverture initiées par le groupe portent essentiellement sur la couverture du risque de taux d'intérêt et du risque de change réalisée au moyen de *swaps*, d'options, et de change à terme.

En fonction de l'objectif poursuivi, les instruments financiers dérivés utilisés sont désignés en couverture de juste valeur, en couverture de flux de trésorerie ou encore en couverture d'un investissement net en devises.

Dans tous les cas, chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'instrument couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert, ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité, tant au plan prospectif qu'au plan rétrospectif.

En matière de risque de taux, les couvertures de valeur portent soit sur des actifs ou des passifs à taux fixe identifiés, soit sur des portefeuilles d'actifs ou de passifs à taux fixe. Les instruments financiers dérivés contractés permettent de réduire l'exposition de la valeur de ces instruments induite par l'évolution des taux d'intérêt.

Les couvertures d'actifs ou de passifs identifiés concernent pour l'essentiel les prêts, les titres disponibles à la vente et les émissions du groupe.

Les couvertures de portefeuilles d'actifs ou de passifs financiers, constitués par devises, concernent :

- d'une part des crédits à taux fixe : crédits à la clientèle ;

- d'autre part des ressources clientèle à taux fixe (émissions de dettes).

La désignation du montant couvert s'effectue en échéançant les encours restant dus des éléments couverts et en désignant un montant par bande d'échéance considérée. Ces échéancements sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations.

Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée en s'assurant que pour chaque bande d'échéance, l'encours des éléments couverts est supérieur à l'encours des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

L'efficacité rétrospective est mesurée en s'assurant que l'évolution mensuelle de l'encours couvert en début de période ne met pas en évidence de sur-couverture *a posteriori*.

En matière de risque de taux d'intérêt, le groupe utilise des instruments financiers dérivés en couverture de variation des produits et charges attachés aux actifs et passifs à taux révisable.

Des transactions futures hautement probables sont également couvertes. Les éléments couverts sont positionnés dans des échéanciers, par devise et par index de taux. Le groupe couvre au moyen d'instruments financiers dérivés tout ou partie de l'exposition aux risques induite par ces instruments à taux révisable.

7.1. Juste valeur

a. Composition de la juste valeur des actifs

(en EUR millions)	Au 31/12/2009			Au 31/12/2010		
	Valeur comptable	Juste valeur	Ajustement de juste valeur non comptabilisé	Valeur comptable	Juste valeur	Ajustement de juste valeur non comptabilisé
Caisses, banques centrales, CCP	901	901	0	424	424	0
Prêts et titres à la juste valeur par résultat (voir note 2.1)[1]	3 434	3 434		3 003	3 003	
Instruments dérivés (voir note 4.1.a)[1]	18 858	18 858		26 000	26 000	
Actifs financiers disponibles à la vente[1]	47 617	47 617		39 083	39 083	
Prêts et créances sur établissements de crédit	26 796	25 151	(1 645)	22 625	22 455	(170)
Prêts et créances sur la clientèle[3]	239 198	234 718	(4 480)	239 982	233 409	(6 573)
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux[1] [2]	1 788	1 788		2 144	2 144	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	973	1 037	64	839	812	(27)
Participations dans des entreprises mises en équivalence	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	20 700	20 700	0	26 739	26 739	0
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	19	19	0
TOTAL	**360 265**	**354 204**	**(6 061)**	**360 858**	**354 088**	**(6 770)**

(1) Pour ces postes, la juste valeur est la valeur comptable.
(2) La ligne « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » correspond à la réévaluation du risque de taux d'intérêt des actifs qui font l'objet d'une couverture de portefeuille.
Ces actifs figurent dans les lignes « Prêts et créances sur la clientèle », « Prêts et créances sur établissements de crédit » et « Actifs financiers disponibles à la vente ».
(3) Les chiffres de juste valeur et d'ajustement de juste valeur non comptabilisé au titre des « Prêts et créances sur la clientèle » ont été revus en 2009.

b. Composition de la juste valeur des passifs, hors capitaux propres

(en EUR millions)	Au 31/12/2009			Au 31/12/2010		
	Valeur comptable	Juste valeur	Ajustement de juste valeur non comptabilisé	Valeur comptable	Juste valeur	Ajustement de juste valeur non comptabilisé
Banques centrales, CCP, dettes envers les établissements de crédit	105 438	102 922	(2 516)	96 587	95 598	(989)
Éléments de passifs financiers à la juste valeur par résultat (voir note 3.1.a)[1]	4 681	4 681		4 356	4 356	
Instruments dérivés (voir note 4.1.a)[1]	32 421	32 421		45 948	45 948	
Dettes envers la clientèle	13 967	13 927	(40)	13 457	13 289	(168)
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux[1] [2]	1 884	1 884		1 984	1 984	
Dettes représentées par un titre	190 896	186 520	(4 376)	190 069	189 329	(740)
Dettes subordonnées	4 846	4 093	(753)	4 319	4 509	190
Autres passifs	4 857	4 857	0	3 856	3 856	0
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0
TOTAL	**358 990**	**351 305**	**(7 685)**	**360 576**	**358 869**	**(1 707)**

(1) Pour ces postes, la juste valeur est la valeur comptable.
(2) La ligne « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » correspond à la réévaluation du risque de taux d'intérêt des passifs qui font l'objet d'une couverture de portefeuille.
Ces passifs figurent dans les lignes « Dettes envers les établissements de crédit », « Dettes envers la clientèle » et des « Dettes représentées par un titre ».

La juste valeur présentée ci-dessus ne comprend que les effets liés aux taux d'intérêt, sauf pour les « Passifs détenus à des fins de transaction » et les « Passifs désignés à la juste valeur par résultat ».

c. Méthodes ayant servi à la détermination de la juste valeur des instruments financiers

Juste valeur des actifs financiers

(en EUR millions)	Au 31/12/2010			
	Niveau 1 (1)	Niveau 2 (2)	Niveau 3 (3)	Total
Prêts et titres à la juste valeur par résultat (voir note 2.1)	34	106	2 863	3 003
Instruments dérivés (voir note 4.1.a)	13	23 085	2 902	26 000
Actifs financiers disponibles à la vente	6 812	5 962	26 309	39 083
TOTAL	**6 859**	**29 153**	**32 074**	**68 086**

(1) Juste valeur basée sur des prix cotés (non corrigés) sur un marché actif pour des instruments similaires.
(2) Juste valeur basée sur des données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, observables soit directement (les prix par exemple), soit indirectement (les dérivés des prix par exemple).
(3) Juste valeur basée sur des techniques de valorisation qui comprennent des données non observables sur le marché.

Juste valeur des passifs financiers

(en EUR millions)	Au 31/12/2010			
	Niveau 1 (1)	Niveau 2 (2)	Niveau 3 (3)	Total
Éléments de passifs financiers à la juste valeur par résultat (voir note 3.1.a)	0	4 333	23	4 356
Instruments dérivés (voir note 4.1.a)	0	39 709	6 239	45 948
TOTAL	**0**	**44 042**	**6 262**	**50 304**

(1) Juste valeur basée sur des prix cotés (non corrigés) sur un marché actif pour des instruments similaires.
(2) Juste valeur basée sur des données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, observables soit directement (les prix par exemple), soit indirectement (les dérivés des prix par exemple).
(3) Juste valeur basée sur des techniques de valorisation qui comprennent des données non observables sur le marché.

Transfert entre niveaux 1 et 2

(en EUR millions)	Au 31/12/2010	
	De 1 vers 2	De 2 vers 1
Prêts et titres à la juste valeur par résultat	0	0
Instruments dérivés	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	838	0
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	**838**	**0**
Éléments de passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0
Instruments dérivés	0	0
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	**0**	**0**

Analyse du niveau 3

(en EUR millions)	Au 31/12/2009	Total gains ou pertes en résultat	Total gains ou pertes latents ou différés	Acquisition	Vente	Origination	Règlement	Transfert vers niveau 3	Transfert hors niveau 3	Autres variations (1)	Au 31/12/2010
Prêts et titres à la juste valeur par résultat	2 359	253		0	(955)		(17)	1 115	(8)	116	2 863
Instruments dérivés	1 663	809	0	0	(9)		(332)	447	(454)	778	2 902
Actifs financiers disponibles à la vente	30 022	607	(722)	250	(3 290)		(1 497)	684	(474)	729	26 309
Total Actifs financiers	**34 044**	**1 669**	**(722)**	**250**	**(4 254)**	**0**	**(1 846)**	**2 246**	**(936)**	**1 623**	**32 074**
Éléments de passifs financiers à la juste valeur par résultat	18	5	0	0	0	0	0	0	0	0	23
Instruments dérivés	1 799	3 013	0	0	(2)	0	(960)	3 664	(735)	(540)	6 239
Total Passifs financiers	**1 817**	**3 018**	**0**	**0**	**(2)**	**0**	**(960)**	**3 664**	**(735)**	**(540)**	**6 262**

(1) Les autres variations comprennent notamment les effets de la variation des taux de change sur l'exercice.

Sensibilité à des hypothèses alternatives de l'évaluation en niveau 3

Le groupe Dexia Crédit Local utilise un modèle de flux de trésorerie escomptés pour déterminer le prix en *Mark to Model*. La sensibilité mesure l'impact sur la juste valeur des hypothèses alternatives retenues en date de clôture sur les paramètres non observables du modèle.
En matière de valorisation du *spread*, lorsque le groupe utilise ses modèles, des hypothèses alternatives sur les paramètres non observables ont été considérées, particulièrement pour :

- les *spreads* de crédit, en considérant les *spreads* de crédit disponibles pour la même contrepartie, ou, à défaut, pour des contreparties similaires, ou appartenant à des secteurs semblables ou encore en utilisant des *spreads* de crédit indexés sur des index CDS liquides ;
- les primes de liquidité, en considérant les différents niveaux des primes qui sont principalement utilisées dans la détermination des justes valeurs pour les obligations, et qui dépendent notamment de l'éligibilité du titre au refinancement auprès des banques centrales ;
- l'illiquidité de l'instrument financier, en considérant une modification de l'appréciation de la liquidité du marché pour le même instrument ou des produits similaires, et/ou en incorporant une analyse des différences entre les prix acheteurs-vendeurs pour des transactions réelles.

Des tests ont été effectués sur tous les instruments financiers classés en niveau 3. Les impacts majeurs sont les suivants :

- pour les obligations valorisées en niveau 3 et classées en portefeuille disponible à la vente, la sensibilité de la réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente est estimée entre EUR -245 millions et EUR +293 millions ;
- les *Negative Basis Trade* sont considérés comme un produit unique sur le marché. En conséquence, l'obligation et le CDS qui s'y rapporte sont testés ensemble. L'hypothèse qui a une incidence sur la juste valeur est celle portant sur l'impact d'un dénouement anticipé du NBT au travers de l'écart de prix acheteur-vendeur. En 2010, sur base du nombre important de dénouements anticipés de NBT en 2009, et considérant l'ensemble des transactions NBT toujours en portefeuille, l'impact positif (résultat de dénouement anticipé de 2009) s'élève à EUR +4 millions alors que l'impact négatif (résultat de dénouement anticipé de 2010) se chiffre à EUR -33 millions ;
- le groupe Dexia Crédit Local a testé l'impact de différents paramètres non observables pour ses dérivés, tels que les devises exotiques, la volatilité des taux d'intérêt (*vega non observable* et *smile*) et la corrélation, les incertitudes du modèle, l'extrapolation pour le long terme, les sensibilités des actions (vega non observable, volatilité des dividendes, corrélation…). Les impacts majeurs portent sur le *spread* de crédit sur CDS, pour lequel l'effet avant taxes est estimé à EUR +5 millions (scénario positif) ou à EUR -5 millions (scénario négatif).

d. Information sur l'écart entre les prix de transactions et les valeurs modélisées (gain ou perte au premier jour de la transaction différé)

Aucun montant significatif de profit à l'initiation étalé n'a été reconnu en 2009 ou 2010. Les transactions générant un gain au premier jour de la transaction (essentiellement des adossements économiquement parfaits) sont valorisées en utilisant des paramètres de marché observables.

7.2. Exposition au risque de crédit

L'exposition au risque de crédit telle que présentée à la direction comprend :

- pour les actifs autres que les dérivés, le montant figurant au bilan (c'est-à-dire après déduction des provisions spécifiques) ;
- pour les dérivés, la valeur de marché comptabilisée au bilan ;
- pour les engagements hors bilan, le montant figurant en annexe : il s'agit du montant non tiré des engagements de financement, et du montant maximum pouvant être appelé pour les engagements de garantie.

a. Analyse par zone géographique et catégorie de contrepartie

L'exposition au risque de crédit est ventilée par région et par contrepartie en tenant compte des garanties obtenues.

Cela signifie que lorsque le risque de crédit est garanti par un tiers dont le risque pondéré (au sens de la réglementation de Bâle) est inférieur à celui de l'emprunteur direct, l'exposition est incluse dans la région et le secteur d'activité du garant.

L'exposition au risque de crédit est évaluée sur la base d'un périmètre qui inclut les filiales consolidées à 100 % du groupe Dexia Crédit Local et 50 % de la coentreprise Domiserve.

Exposition par zone géographique

(en EUR millions)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2010
France	94 646	91 102
Belgique	39 419	49 141
Allemagne	32 884	30 340
Grèce	3 575	2 885
Irlande	1 728	1 275
Italie	48 076	41 945
Luxembourg	4 937	2 275
Espagne	24 370	23 751
Portugal	4 955	4 588
Autres pays de l'UE	34 370	33 076
Reste de l'Europe	7 747	7 643
Turquie	473	470
États-Unis et Canada	59 962	54 364
Amérique du Sud et Centrale	2 998	3 106
Sud-Est asiatique	1 255	1 184
Japon	14 453	8 387
Autres[1]	7 789	6 867
TOTAL	**383 637**	**362 399**

(1) Inclut les entités supranationales.

Exposition par catégorie de contrepartie

(en EUR millions)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2010
États[1]	39 216	35 170
Secteur public local	213 811	204 592
Institutions financières	72 906	70 915
Sociétés privées	13 781	12 057
Assureurs monoline	7 548	7 558
ABS/MBS	20 165	14 550
Financement de projet	15 789	17 106
Particuliers, PME, professions libérales	421	451
TOTAL	**383 637**	**362 399**

(1) Dont en 2010 : Italie pour EUR 16 816 millions, Grèce pour EUR 2 518 millions, Espagne pour EUR 610 millions, Portugal pour EUR 1 945 millions, Irlande pour EUR 128 millions.

Analyse du portefeuille *Financial products*

a. Historique et nature du portefeuille

Le 14 novembre 2008 Dexia a conclu un accord avec Assured Guaranty (Assured) relatif à la cession de Financial Security Assurance Holdings Ltd. (ci-après FSA Insurance), à l'exclusion de son activité *Financial Products* (ci-après Dexia FP).

L'activité de Dexia FP consistait en substance à (i) collecter les dépôts de tiers (en général d'instruments rehaussés par FSA Inc. – émis par des collectivités locales, ou des ABS) que Dexia FP s'engage à rémunérer à un taux déterminé en vertu de contrats de placement garantis (« GICs ») et (ii) réinvestir ces dépôts avec pour objectif de générer une marge de taux positive nette.

Bien que sa notation initiale ait été essentiellement AAA, le portefeuille d'actifs de Dexia FP comprend une proportion non négligeable d'instruments liés directement ou non au secteur immobilier américain dont la notation et/ou la valeur de marché s'est considérablement dégradée en raison de la crise des *subprimes* et de la crise financière mondiale.

b. Conséquences de l'exclusion de FP et de la garantie des États

L'activité de Dexia FP a été exclue de la cession à Assured. Mais dans la mesure où FSA Inc. (l'ancienne filiale de FSAH, renommée Assured Guaranty Holdings Inc., qui exerce, directement et via ses filiales, les activités de rehaussement de crédit du groupe) est garante à divers titres des actifs et passifs de l'activité FP, l'exclusion de cette dernière activité du périmètre de la cession implique nécessairement que le groupe Dexia se porte garant des activités FP, de sorte qu'il ne doive être fait appel aux garanties fournies par FSA Inc. Eu égard à la situation financière du groupe Dexia et à l'ampleur maximale théorique de la garantie ainsi donnée par Dexia, il a été jugé indispensable par l'acquéreur que Dexia soit à son tour contre-garantie par les États belge et français. La convention de cession d'actions conclue avec Assured prévoyait dès lors, au titre de condition de la vente, soit que le groupe Dexia fournisse du collatéral (c'est-à-dire des sûretés en espèces ou en titres éligibles) mais dans des proportions excessives par rapport aux ressources de Dexia au moment de la signature du contrat, soit que soit fournie une garantie souveraine.

Les États belge et français ont consenti à octroyer cette garantie et sont convenus avec Dexia, que dans certaines conditions, leur droit de recours contre Dexia au titre de cette garantie serait converti en titres Dexia. Cette faculté de conversion est assurée par le biais de droits de souscription. Une description plus détaillée de la garantie des États est présentée dans la note 4.3 « Transactions avec des parties liées », paragraphe b. « Transactions avec les États belge et français ». Les conditions principales de la convention de garantie et de la convention de remboursement de garantie sont en l'espèce les suivantes :

- **Option de vente de Dexia FP.** Dexia SA et Dexia Crédit Local SA (« DCL ») (Dexia SA et DCL ci-après désignées conjointement les « Garants Dexia ») ont conclu avec Dexia FP une convention d'option de « *put* » en vertu de laquelle Dexia FP a le droit de vendre à Dexia et/ou DCL certains actifs contenus dans le portefeuille Dexia FP au 30 septembre 2008 en cas de survenance de certains événements déclencheurs.

- **Garantie des États.** Les États belge et français se sont chacun engagés à garantir, sans solidarité entre eux, les obligations de Dexia SA au titre de la convention *put* précitée, dans la limite d'un montant global de USD 16,98 milliards, et de respectivement 62,3711 % et 37,6289 % de ce montant pour les États belge et français.

- **Portefeuille garanti.** Le portefeuille faisant l'objet de ce *put* est le portefeuille de Dexia FP après déduction d'« actifs exclus » pour une valeur nominale d'environ USD 4,5 milliards à la date du 30 septembre 2008, de sorte que la valeur au pair des actifs compris dans le portefeuille couvert par le *put* garanti s'élève à USD 9,7 milliards au 31 décembre 2010. Les actifs exclus font eux aussi l'objet d'une convention d'option de vente entre les Garants Dexia d'une part et Dexia FP d'autre part, mais les obligations de Dexia au titre de cette seconde convention d'option ne sont, elles, pas garanties par les États.

- **Événements déclencheurs.** Dexia FP s'est engagé vis-à-vis d'Assured à exercer le *put* dans différentes hypothèses afin d'assurer l'effectivité du mécanisme de protection. Ces hypothèses sont les suivantes :

  - (i) en cas de défaut sur actifs, c'est-à-dire si le principal ou l'intérêt sur un actif du portefeuille n'est pas payé à l'échéance. Dans cette hypothèse, l'option de vente porte sur les actifs concernés, qui sont vendus aux Garants Dexia à leur valeur résiduaire au pair (soit la valeur faciale), majorée des intérêts dus.

  - (ii) en cas de défaut de liquidité, c'est-à-dire si Dexia fait défaut (à tout moment avant le 31 octobre 2011) à ses obligations au titre de conventions de liquidité conclues ou à conclure au bénéfice de Dexia FP. Dans cette hypothèse, l'option de vente porte sur un nombre d'actifs dont la valeur au pair résiduaire est égale au montant du défaut de liquidité, et qui sont vendus aux Garants Dexia à leur valeur résiduaire au pair, majorée des intérêts dus.

  - (iii) en cas de défaut de collatéral, c'est-à-dire si Dexia ne fournit pas à Dexia FP, entre le 29 septembre et le 31 octobre 2011, du collatéral à hauteur de la différence entre la valeur des passifs des GICs et la valeur de marché des actifs de Dexia FP après déduction d'une marge (*haircut*) sur ces actifs. Dans cette hypothèse, l'option de vente porte sur un nombre d'actifs dont la valeur au pair résiduaire est égale au montant du défaut de collatéral et qui sont vendus aux Garants Dexia à leur valeur résiduaire au pair, majorée des intérêts dus.

  - (iv) en cas d'insolvabilité de Dexia (telle que définie dans la convention de garantie), auquel cas l'option de vente porte sur la totalité des actifs du portefeuille de Dexia FP couverts par l'option de vente ou sur un nombre d'actifs dont la valeur au pair est égale à la valeur totale des passifs des *GICs*, si ce second montant est inférieur. Les actifs concernés sont cédés à leur valeur résiduaire au pair, majorée des intérêts dus.

c. Qualité de crédit des actifs

Au sein du portefeuille, les positions les plus sensibles au 31 décembre 2010 concernent essentiellement USD 9 milliards de RMBS américains dont 89 % sont de qualité *non investment grade*, ainsi que USD 200 millions de positions en Triple-X (finance structurée) dont 50 % sont de qualité *non investment grade*.

La durée de vie moyenne pondérée attendue se situe autour de 9,2 ans. L'échéance contractuelle d'une partie significative du portefeuille de RMBS se situe au-delà de 2035 et jusqu'à 2057 pour l'échéance la plus longue.

Balance

(en USD millions)	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC et inférieur	TOTAL
RMBS	**185**	**573**	**182**	**55**	**348**	**398**	**7 300**	**9 041**
Subprime	141	481	167	45	281	315	5 026	6 456
Alt-A	44	75	15	9	67	22	1 556	1 788
Option ARM	-	11	-	-	-	11	475	497
Prime Mtg	-	-	-	-	-	-	-	-
CES	-	-	-	-	-	9	113	122
HELOCs	-	7	-	-	-	42	101	150
NIM	-	-	-	-	-	-	0	0
ABS CDO	-	-	-	-	-	-	30	30
Autres ABS	**-**	**359**	**127**	**225**	**100**	**-**	**-**	**811**
CLO	-	174	92	74	-	-	-	340
CMBS	-	-	-	151	-	-	-	151
FSA Refi	-	119	-	-	-	-	-	119
Subprime Auto	-	-	-	-	-	-	-	-
Triple-X	-	65	35	-	100	-	-	200
Autres actifs	**1 978**	**466**	**400**	**895**	**100**	**65**	**-**	**3 905**
Corporate	125	-	-	-	-	-	-	125
Demutualization	-	63	-	25	-	-	-	88
Domestic IOU	-	-	68	14	-	-	-	82
Full Faith US	1 067	-	-	-	-	-	-	1 067
Military Housing	-	-	59	504	-	-	-	563
Municipal	-	392	77	225	100	65	-	858
Trust Preferreds	-	11	-	-	-	-	-	11
UK Regulated Utility	-	-	196	129	-	-	-	325
US Agency	786	-	-	-	-	-	-	786
TOTAL DÉCEMBRE 2010	**2 163**	**1 398**	**709**	**1 175**	**548**	**463**	**7 300**	**13 757**
% Total	16 %	10 %	5 %	9 %	4 %	3 %	53 %	100 %
TOTAL DÉCEMBRE 2009	**2 464**	**1 644**	**1 400**	**1 161**	**1 071**	**1 435**	**6 213**	**15 387**
% Total	16 %	11 %	9 %	8 %	7 %	9 %	40 %	100 %

Les principales évolutions et hypothèses macroéconomiques élaborées par les économistes de Dexia qui sont susceptibles d'avoir des conséquences sur le redressement du portefeuille sont les suivantes :

- **Un environnement économique volatil** malgré de récents indicateurs positifs.
  Selon les économistes de Dexia, la situation économique des États-Unis a récemment évolué de façon positive. Après un deuxième et un troisième trimestres difficiles, au quatrième trimestre 2010 une reprise de la consommation, de l'investissement des entreprises et du PIB a été observée. Cette amélioration du PIB devrait se poursuivre au premier trimestre 2011, essentiellement grâce aux récentes réductions d'impôts.

  Depuis le début de la crise, le PIB est globalement très volatil et selon les économistes de Dexia cette situation pourrait ne pas se stabiliser avant 2013 tant que les foyers américains et les États américains poursuivent le rééquilibrage de leurs finances. Le PIB devrait progresser de 2,6 % en 2011 contre 2,9 % en 2010.

Sur le plan du chômage, si l'on assiste à une lente reprise de la création d'emplois, l'emploi reste en berne et le reflux du chômage devrait se faire à un rythme lent. Enfin, compte tenu de la prévision d'une inflation modérée à faible, les économistes de Dexia tablent sur une amélioration en 2011 des salaires en termes réels, ce qui devrait soutenir la consommation.

- **Le stock de logements** continuera à peser fortement au moins en 2011 sur le marché immobilier américain.
  Selon Realty Trac[1], les saisies ont atteint le chiffre d'un million d'unités en 2010 et devraient se maintenir à ce niveau en 2011 et au-delà. Le marché immobilier américain se trouve encore au cœur de la crise et le stock de logements à vendre reste important. Sur la base de l'encours des stocks de logements et de l'évaluation du stock invisible (biens d'emprunteurs en défaut de paiement sur leur emprunt et qui se retrouveront très probablement sur le marché d'ici quelques mois) qui pourrait arriver sur le marché dans 2 à 3 ans, la normalisation du marché de l'immobilier pourrait prendre de 4 à 6 années. Les économistes de Dexia s'attendent à un léger repli des prix en 2011.

(1) Fondé en 1996, RealtyTrac® (www.realtytrac.com) est le plus grand cybermarché de biens saisis avec plus de 1,5 million de listes de défaillances, d'enchères et de biens appartenant à des banques provenant de plus de 2 200 comtés américains, avec des informations détaillées relatives aux biens, aux prêts et aux ventes immobilières. L'entreprise a pour mission de faciliter pour les consommateurs, investisseurs et professionnels de l'immobilier la recherche, l'évaluation, l'achat et la vente de biens. RealtyTrac collecte et totalise les informations de saisies provenant de plus de 2 200 comtés, couvrant plus de 90 % des foyers américains, y ajoute les données d'estimation de valeur, de ventes comparables, d'historique du prêt, des registres de privilèges immobiliers et de faillite du fisc, des informations relatives au gérant et au prêteur, ainsi que les caractéristiques du bien, et actualise l'ensemble de la base de données deux fois par jour.

d. Valeur et traitement comptables

La valeur comptable nette du portefeuille Dexia FP s'élève à USD 9,9 milliards au 31 décembre 2010. Ce montant représente le net d'un portefeuille total d'une valeur nominale de USD 14,3 milliards, diminué de dépréciations collectives et spécifiques d'un total de USD 2,2 milliards et de pertes latentes ou différées sur des actifs disponibles à la vente, également pour un montant de USD 2,2 milliards. Dans ce portefeuille total de USD 14,3 milliards, les obligations non garanties(1) représentent USD 0,4 milliard et les intérêts courus USD 0,1 milliard, pour un total de portefeuille analysé au point c. « Qualité de crédit des actifs », de USD 13,8 milliards.

Le 1er octobre 2008, Dexia a, conformément à la norme IAS 39, reclassé en « Prêts et créances » (hors de la catégorie « Disponible à la vente ») la partie illiquide du portefeuille Dexia FP, qui comprend tous les instruments exposés au marché des RMBS américains.

Du fait de ce reclassement, le portefeuille Dexia FP se divise à présent en deux parties :

- Les actifs disponibles à la vente (AFS), constitués de placements liquides de haute qualité dont la variation de juste valeur figure en « Gains et pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres » (réserve AFS). La valeur comptable nette de USD 2 742 millions inclut USD 408 millions d'obligations très liquides non couvertes par la garantie d'État.

Le portefeuille AFS net intègre une réserve AFS négative (avant impôts) de USD 0,2 milliard. La valorisation du portefeuille des AFS varie en fonction de l'évolution de la juste valeur des titres sous-jacents. Aucune dépréciation collective ne peut être comptabilisée au titre des actifs classés en portefeuille AFS. En cas de dépréciation spécifique, la réserve AFS est imputée au résultat de la période et la différence entre le montant récupérable et la valeur comptable nette est comptabilisée avec les revenus nets d'intérêts, sur la base de la durée résiduelle de l'actif associé (amortissement par le taux d'intérêt réel). Aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur ce portefeuille AFS.

- « Les Prêts et créances reclassés » qui correspondent à des placements illiquides et soumis à une double dépréciation, spécifique et collective : valeur comptable nette de USD 7 196 millions au 31 décembre 2010.

Le portefeuille de « Prêts et créances » comprend des titres qui ont été reclassés à leur juste valeur au 1er octobre 2008, en raison de l'absence de liquidité de certains marchés. La réserve AFS négative à cette date a été gelée et est amortie sur la durée de vie résiduelle des obligations concernées via le taux d'intérêt effectif, avec comptabilisation au compte de résultat de cette réserve AFS négative nette en cas de cession ou de dépréciation. La réserve AFS négative (avant impôts) s'élève à USD 2 milliards au 31 décembre 2010.

La dépréciation collective qui a été mise en place au moment du reclassement est actualisée tous les trimestres en fonction de l'évolution du portefeuille n'ayant pas subi de dépréciation individuelle. La dépréciation collective repose sur différentes hypothèses susceptibles d'influencer le niveau des dépréciations (voir points c et e) et s'élève à USD 438 millions au 31 décembre 2010.

Les dépréciations spécifiques s'élèvent à USD 1 742 millions au 31 décembre 2010. Les dépréciations spécifiques sont décidées par le comité des dépréciations sur la base de son évaluation des pertes encourues. Cette évaluation tient compte de la perte anticipée sur le paiement du principal et/ou des intérêts, de leur probable réalisation dans un proche avenir et de sa propre estimation globale de la situation du portefeuille sous-jacent. Dès lors qu'un titre est considéré comme devant être déprécié sur une base spécifique, l'ensemble de ses flux de trésorerie futurs est pris en compte dans le calcul de la dépréciation. Selon la norme IAS 39, pour les obligations reclassées en « Prêts et créances », le taux d'intérêt employé pour calculer la valeur actuelle nette des flux de trésorerie n'est pas le taux d'intérêt initial (à la date d'achat), mais le taux d'intérêt effectif à la date de reclassement, ce qui signifie que ce taux d'intérêt peut être élevé si la valeur de marché de l'obligation à la date du reclassement était faible. Cela implique que la réserve AFS gelée non amortie est recyclée en résultat, en plus des flux de trésorerie manquants attendus. La différence entre le montant recouvrable et le montant comptable net après dépréciation est ensuite comptabilisée en produit d'intérêt, comme pour les AFS.

Le total des dépréciations s'élève par conséquent à USD 2 252 millions sur les Prêts et créances reclassés, chiffre qui se décompose comme suit : USD 438 millions de dépréciations collectives, USD 1 742 millions de dépréciations spécifiques et effet de la perte de USD 72 millions comptabilisée suite à la restructuration des actifs (commutation).

(en millions)

Évolution du portefeuille	2009 – USD	2009 – EUR	2010 – USD	2010 – EUR
Portefeuille d'AFS	2 467	1 713	2 742	2 046
Portefeuille de « Prêts et créances » - brut	10 273	7 135	9 377	6 998
Dépréciations spécifiques	(1 656)	(1 150)	(1 742)	(1 300)
Dépréciations collectives	(344)	(239)	(438)	(327)
Portefeuille de « Prêts et créances » - net	8 273	5 746	7 197	5 371
TOTAL PORTEFEUILLE NET	**10 740**	**7 459**	**9 938**	**7 417**

Taux de change USD/EUR au 31/12/2010 : 1,3399 et au 31/12/2009 : 1,4399

Dexia FP a également réalisé des pertes liées à des cessions d'actifs et des défauts de paiement. Les pertes réalisées comptabilisées depuis l'origine jusqu'au 31 décembre 2010 s'élèvent à USD 624 millions.

(1) Obligations acquises après l'octroi de la garantie.

e. Evaluation des pertes économiques attendues

Le *Risk Management* estime les pertes attendues trimestriellement sur le total du portefeuille restant (portefeuille AFS et portefeuille de Prêts et créances) sur la base de modèles utilisant les flux de trésorerie actualisés, comprenant des hypothèses qui sont également employées pour les besoins des dépréciations collectives sur les obligations non dépréciées qui se trouvent dans le portefeuille des « Prêts et créances ». Les pertes économiques projetées sont fondées sur des modèles et des hypothèses et incluent en outre une réserve pour tenir compte des risques de modèle et d'incertitude des paramètres.

Le total des pertes économiques futures estimées par Dexia s'élève à USD 1 796 millions, lesquelles sont attendues dans l'avenir jusqu'à l'échéance des titres concernés qui peut s'avérer très lointaine, jusqu'à plus de 20 ans. Ce montant représente l'évaluation faite par la Direction au 31 décembre 2010 de la valeur actuelle nette (après actualisation au *spread* de l'achat) des pertes que le portefeuille pourrait engendrer. Dexia confirme que ses estimations sont établies au mieux de ses connaissances et de l'appréciation du marché américain dont dispose Dexia.

Ainsi, Dexia a revu son scénario du quatrième trimestre 2010 pour les RMBS américains sur la base des incertitudes économiques existantes, mais également en tenant compte des récents événements intervenus sur le marché immobilier. À fin décembre 2010, le montant des pertes économiques projetées était estimé à USD 1,79 milliard, en plus de USD 0,6 milliard de pertes réalisées.

Dans un contexte caractérisé par une conjoncture économique volatile malgré des indicateurs qui se sont récemment révélés positifs aux États-Unis et d'importants stocks d'habitations qui continueront à peser lourdement sur le marché immobilier, tout du moins en 2011, Dexia a adapté son scénario en tenant compte des considérations suivantes :

- ces deux dernières années, les gérants des prêts hypothécaires ont considérablement modifié leur manière de traiter les prêts gravement défaillants en restructurant une part significative des prêts par l'allongement de l'échéancier prévu ou en abaissant les taux d'intérêt (emprunteurs de type subprime, notamment). Ces modifications se traduisent par de nouveaux tableaux d'amortissement pour les emprunteurs qui se soldent par la diminution du taux d'intérêt et donc la réduction des remboursements mensuels. Dexia considère cependant qu'une part importante des prêts ainsi restructurés vont au fil du temps être à nouveau défaillants. Les taux de défaut de paiement se sont améliorés ces derniers mois du fait de ces restructurations, mais Dexia a décidé d'étendre ses courbes de défauts de paiement afin de refléter ce risque. De fait, Dexia ne prévoit pas que les taux de défaut de paiement reviennent avant sept ans à leur niveau d'avant la crise.

Forme de la courbe du taux de défauts de crédit (moyenne pondérée) – *Subprime* 2006 et 2007

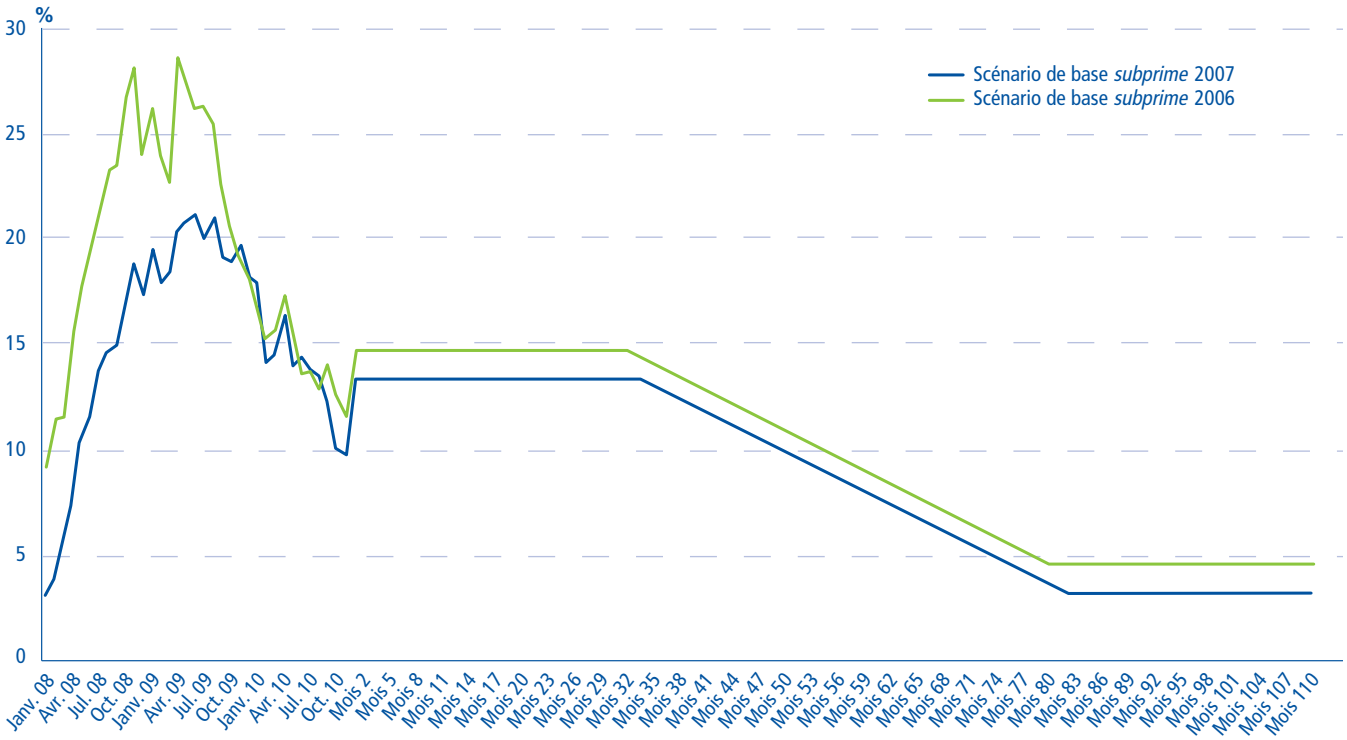

- Par ailleurs, les restructurations se sont traduites dans le modèle par des réductions de taux d'intérêt comprises entre 100 et 300 points de base (réduisant le flux de trésorerie excédentaire projeté dans les structures) et par la capitalisation des soldes préalablement impayés, deux évolutions fondées sur les données observées au cours des 6 mois précédents.

- Enfin, en raison de la faible visibilité des prix de l'immobilier, de la légère augmentation récente de la sévérité observée et en essayant de prendre en considération l'impact potentiel que le « gel des saisies » pourrait avoir sur la sévérité des pertes, Dexia a décidé d'opter pour une hypothèse de sévérité plus prudente en appliquant une courbe de sévérité plate à perpétuité (auparavant, au troisième trimestre 2010, elle diminuait avec le temps au delà de deux ans).

Pour finir, un processus actif de récupération a été récemment lancé par Dexia afin d'optimiser le recouvrement du portefeuille de RMBS américains :

- en janvier 2011, Dexia a porté plainte contre certaines parties en rapport avec des RMBS américains achetés par Dexia en 2005, 2006 et 2007 ;

- une activité à temps plein de recouvrement des RMBS confiée à une équipe dédiée basée à New York sera mise en place en 2011 ;

- cependant, à ce stade, Dexia ne tient compte d'aucun impact potentiellement positif d'actions entreprises par divers acteurs du marché ou par elle-même en rapport avec des rachats de mauvaises créances ou des procédures de litige[(1)].

f. Analyse de sensibilité

Au 31 décembre 2010, sur la base de l'évolution récente du portefeuille, le scénario de base de Dexia faisant apparaître USD 1 796 millions de pertes économiques projetées est fondé sur les hypothèses suivantes : (i) les taux de défaut de paiement actuels utilisés pour les projections (à fin novembre 2010) ne s'améliorent pas dans les trois années qui viennent et il faudrait encore quatre ans de plus pour revenir aux niveaux qui, dans la plupart des cas, demeureraient supérieurs aux niveaux d'avant la crise, (ii) les taux actuels de sévérité des pertes (pertes attendues sur un bien qui aurait été vendu par suite d'une procédure de saisie) ne présenteraient aucune amélioration jusqu'à la fin des transactions.

Dexia effectue trimestriellement une analyse de sensibilité de ses estimations de pertes économiques. Les principaux enseignements de cette analyse sont les suivants :

- Dans un scénario fondé sur une dégradation des taux de défaut de paiement par rapport au scénario de base (redressement plus limité des défauts de paiement dans les 7 ans) conjuguée à une sévérité plus importante des pertes (+ 5 % par rapport aux niveaux actuels) reflétant une nouvelle détérioration du prix de l'immobilier, et aucune amélioration jusqu'à la fin des transactions, les pertes économiques attendues augmenteraient pour atteindre USD 2,3 milliards ;

- Dans un scénario basé sur une courbe des taux de défaut plate, des taux de sévérité des pertes en stagnation, et des taux de remboursement anticipé constants à partir des niveaux actuels (partant donc de l'hypothèse que les niveaux actuels de ces paramètres clés ne s'amélioreraient jamais jusqu'à la fin des transactions), les pertes économiques attendues augmenteraient pour atteindre USD 2,8 milliards ;

- Une reprise plus rapide de l'économie américaine d'ici 18 mois par rapport au scénario de base (amélioration attendue dans 30 mois au lieu de 48 mois dans le scénario de base) ferait diminuer les pertes économiques attendues à USD 1,3 milliard.

b. Exposition maximum au risque de crédit

(en EUR millions)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2010
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	45 489	38 282
Actifs financiers désignés à la juste valeur (hors titres à revenu variable)	227	170
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (hors titres à revenu variable)	3 204	2 824
Prêts et avances (au coût amorti)	256 086	245 492
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 003	839
Instruments dérivés	3 399	4 829
Autres instruments financiers	512	301
Engagements de prêts	41 172	30 781
Garanties	32 545	38 881
TOTAL	**383 637**	**362 399**

(1) Parmi les options de redressement à envisager pour chaque plate-forme de RMBS ou CUSIP figurent : (i) les recours sur la base des contrats RMBS, y compris le droit à replacer les mauvaises créances et (ii) des recours non contractuels, comme des procès directement intentés contre des contreparties tels que placeurs, originateurs, gérants et autres parties liés aux RMBS sur la base de fraudes, de violations du droit sur les valeurs mobilières et autres actes répréhensibles. Les procédures peuvent également découler de la recherche de recours d'ordre contractuel, sous la forme d'une procédure pour « manquement au contrat » (comme par exemple de contraindre une partie à honorer son obligation de racheter des prêts douteux).

Les nantissements détenus par le groupe Dexia Crédit Local sont constitués de nantissements financiers.

L'essentiel des nantissements financiers se compose de nantissements de liquidités ou de dépôts à terme et, dans une moindre mesure, d'obligations « *investment grade* » (émetteurs souverains ou banques notés AAA-AA), de parts d'OPCVM (organismes de placement collectif en valeurs mobilières) et d'actions cotées sur des marchés reconnus.

Seuls les nantissements éligibles au titre de Bâle II et détenus directement par le groupe Dexia Crédit Local figurent dans le tableau ci-avant.

c. Notation des actifs financiers sains

(en EUR millions)	Au 31 décembre 2010			
	AAA à AA-	A+ à BBB-	*Non investment grade* ou non noté	Total
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	15 045	20 674	2 534	38 253
Actifs financiers désignés à la juste valeur (hors titres à revenu variable)		118	49	167
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (hors titres à revenu variable)	881	1 695	238	2 814
Prêts et avances (au coût amorti)	109 297	111 991	22 625	243 913
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	457	382	0	839
Instruments dérivés	1 599	2 495	654	4 748
Autres instruments financiers	4	5	292	301
Engagements de prêts	21 822	7 368	1 523	30 713
Garanties	4 323	33 876	650	38 849
Actifs dépréciés				992
Actifs en arriérés de paiement				810
TOTAL	**153 428**	**178 604**	**28 565**	**362 399**

Aucun encours restructuré significatif ne figure au bilan.

La notation des actifs financiers est évaluée par référence aux notations internes (référentiel Bâle II), ou externes s'il n'existe pas de notation interne.

d. Actifs dépréciés et arriérés de paiement

(en EUR millions)	Au 31 décembre 2009					Au 31 décembre 2010				
	Arriérés de paiement			Valeur nette comptable des actifs individuellement dépréciés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriérés de paiement	Arriérés de paiement			Valeur nette comptable des actifs individuellement dépréciés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriérés de paiement
	Jusqu' à 90 jours	De 90 jours à 180 jours	Plus de 180 jours			Jusqu' à 90 jours	De 90 jours à 180 jours	Plus de 180 jours		
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	0	0	0	215	0	0	0	0	240	0
Prêts et avances (au coût amorti) (1)	116	291	650	2 447	279	89	53	355	3 388	197
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres instruments financiers	0	0	0	215	0	0	0	0	216	0
TOTAL	**116**	**291**	**650**	**2 877**	**279**	**89**	**53**	**355**	**3 844**	**197**

(1) Au 31 décembre 2010, la valeur nette comptable des actifs individuellement dépréciés inclut un montant de EUR 2 615 millions au titre de Financial products *pour lequel aucune garantie n'est présentée dans cette annexe : les actifs du portefeuille* Financial products *bénéficient d'une garantie des États français et belge décrite dans l'annexe 4.3 « Transactions avec des parties liées ».*

Les actifs financiers sont considérés comme dépréciés dans les cas décrits au chapitre 1.3 « Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés ».

e. Actifs obtenus par prise de possession de garanties au cours de la période

(en EUR millions)	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2010
Trésorerie	0	0
Instruments de capitaux propres	0	0
Instruments de dettes	0	0
Prêts et avances	0	0
Immobilisations corporelles	0	3
Immeubles de placement	0	0
Autres	0	0
TOTAL	**0**	**3**

f. Variation des dépréciations des actifs financiers

	2009							
(en EUR millions)	Au 1er janvier	Dotations	Reprises	Autres ajustements (1)	Transferts	Au 31 décembre	Recouvrements sur actifs préalablement passés en perte	Passages en pertes
Dépréciations spécifiques	**(1 591)**	**(501)**	**174**	**95**	**0**	**(1 823)**	**3**	**(30)**
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	(1 159)	(488)	161	104	0	(1 382)	3	(30)
Titres détenus jusqu'à leur échéance	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres disponibles à la vente (revenus fixe ou variable)	(250)	(13)	13	2	0	(248)	0	0
Titres à revenu fixe	*(195)*	*(3)*	*8*	*0*	*0*	*(190)*	*0*	*0*
Titres à revenu variable	*(55)*	*(10)*	*5*	*2*	*0*	*(58)*	*0*	*0*
Comptes de régularisation et actifs divers	(182)	0	0	(11)	0	(193)	0	0
Dépréciations collectives	**(759)**	**(174)**	**166**	**9**	**0**	**(758)**		
Prêts et créances sur établissements de crédit	(9)	(2)	1	0	0	(10)		
Prêts et créances sur la clientèle	(750)	(172)	165	9	0	(748)		
Titres détenus jusqu'à leur échéance	0	0	0	0	0	0		
TOTAL	**(2 350)**	**(675)**	**340**	**104**	**0**	**(2 581)**	**3**	**(30)**

(1) Les autres ajustements comprennent notamment les effets de la variation des taux de change et du périmètre de consolidation sur l'exercice.

(en EUR millions)	2010							
	Au 1er janvier	Dotations	Reprises	Autres ajustements (1)	Transferts	Au 31 décembre	Recouvrements sur actifs préalablement passés en perte	Passages en pertes
Dépréciations spécifiques	**(1 823)**	**(921)**	**391**	**(24)**	**70**	**(2 307)**	**8**	**(61)**
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	(1 382)	(908)	363	(18)	70	(1 875)	8	(61)
Titres détenus jusqu'à leur échéance	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres disponibles à la vente (revenus fixe ou variable)	(248)	(13)	28	(5)	0	(238)	0	0
Titres à revenu fixe	(190)	(10)	20	(2)	0	(182)	0	0
Titres à revenu variable	(58)	(3)	8	(3)	0	(56)	0	0
Comptes de régularisation et actifs divers	(193)	0	0	(1)	0	(194)	0	0
Dépréciations collectives	**(758)**	**(168)**	**313**	**(46)**	**0**	**(659)**		
Prêts et créances sur établissements de crédit	(10)	(3)	3	0	0	(10)		
Prêts et créances sur la clientèle	(748)	(165)	310	(46)	0	(649)		
Titres détenus jusqu'à leur échéance	0	0	0	0	0	0		
TOTAL	**(2 581)**	**(1 089)**	**704**	**(70)**	**70**	**(2 966)**	**8**	**(61)**

(1) Les autres ajustements comprennent notamment les effets de la variation des taux de change et du périmètre de consolidation sur l'exercice.

g. Risque de crédit des prêts et créances désignés à la juste valeur par résultat

(en EUR millions)	Exposition maximum au risque de crédit	Exposition maximum au risque de crédit couverte par un dérivé de crédit	Montant de la variation de la juste valeur imputable aux changements du risque de crédit		Montant de la variation de la juste valeur des dérivés de crédit couvrant des prêts et créances désignés à la juste valeur par résultat	
			Au cours de la période	Cumulé à la fin de la période	Au cours de la période	Cumulé à la fin de la période
Au 31 décembre 2009	7	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2010	37	0	0	0	0	0

Le groupe Dexia Crédit Local évalue trimestriellement les actifs par actualisation des flux futurs.

h. Risque de crédit des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat

(en EUR millions)	Valeur comptable	Variation de la juste valeur due au changement de risque de crédit		Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance (1)
		Montant de la période	Montant cumulé	
Au 31 décembre 2009	4 681	130	(226)	172
Au 31 décembre 2010	4 356	(40)	(266)	302

(1) Ce montant reprend les surcotes, décotes et les variations de la valeur de marché.

L'option juste valeur est essentiellement utilisée par Dexia FP Holdings Inc. et FSA Global Funding Ltd. pour les passifs financiers pour lesquels les conditions relatives à la comptabilité de couverture ne sont pas réalisées ou risquent de ne pas être satisfaites.

Le *spread* de crédit utilisé pour la réévaluation de ces passifs est le *spread* de refinancement à long terme de Dexia.

7.3. Information sur les garanties

a. Nature des garanties pouvant être vendues ou redonnées en garantie

(en EUR millions)	2009		2010	
	Juste valeur des garanties détenues	Juste valeur des garanties détenues vendues ou redonnées en garantie	Juste valeur des garanties détenues	Juste valeur des garanties détenues vendues ou redonnées en garantie
Instruments de capitaux propres	0	0	0	0
Titres de créance	706	0	1 288	0
Prêts et avances	13	0	0	0
Actifs non financiers	0	0	0	0
TOTAL	**719**	**0**	**1 288**	**0**

Les garanties sont obtenues dans le cadre des activités de cession temporaire de titres.

b. Actifs financiers donnés en garantie de passifs ou de passifs éventuels

(en EUR millions)	2009	2010
Valeur comptable des actifs financiers donnés en garantie de passifs	47 377	59 261
Valeur comptable des actifs financiers donnés en garantie de passifs éventuels	0	0

Les actifs sont principalement apportés en garantie pour nantir des contrats de cession temporaire et des dettes envers des sociétés sœurs du groupe Dexia Crédit Local.

7.4. Risque de refixation de taux d'intérêt : ventilation par échéances jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt

Les comptes à vue sont déclarés dans la colonne « À vue » car les informations établies ci-après considèrent la durée résiduelle jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt sur une base comptable, et non pas en fonction d'hypothèses fondées sur des données comportementales observées.

a. Ventilation de l'actif

(en EUR millions)	Au 31/12/2010									
	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Dépréciation	Total
Caisse, banques centrales, CCP	422	2	0	0	0	0	0			424
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	747	236	568	1 364	0	1 183	12 588		16 686
Instruments dérivés de couverture							2 610	9 707		12 317
Actifs financiers disponibles à la vente	378	5 531	1 919	8 715	21 816	93	615	254	(238)	39 083
Prêts et créances sur établissements de crédit	8 644	6 400	1 810	2 855	2 123	0	110	692	(9)	22 625
Prêts et créances sur la clientèle	2 014	54 197	32 289	29 555	107 326	0	2 169	14 957	(2 525)	239 982
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								2 144		2 144
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	94	133	602	0	10	0	0	839
Actifs d'impôts						4 569			(2 935)	1 634
Comptes de régularisation et actifs divers	109	24 237	98	0	0	58	8	0	(194)	24 316
Participations dans des entreprises mises en équivalence						0			0	0
Immobilisations corporelles						737			(208)	529
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition						716			(456)	260
Actifs non courants destinés à être cédés						19		0	0	19
TOTAL	**11 567**	**91 114**	**36 446**	**41 826**	**133 231**	**6 192**	**6 705**	**40 342**	**(6 565)**	**360 858**

b. Ventilation du passif, hors capitaux propres

(en EUR millions)	Au 31/12/2010								
	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Total
Banques centrales, CCP, dettes envers les établissements de crédit	2 969	75 055	9 914	3 490	4 853	0	163	143	96 587
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	859	151	1 196	1 752	0	1 246	14 052	19 256
Instruments dérivés de couverture							2 733	28 315	31 048
Dettes envers la clientèle	2 482	6 338	1 151	1 461	1 856	0	85	84	13 457
Dettes représentées par un titre	2	48 458	38 340	45 026	52 252	0	2 708	3 282	190 068
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								1 984	1 984
Passifs d'impôts						61			61
Comptes de régularisation et passifs divers	65	3 068	75	17	82	349	3		3 659
Provisions techniques des sociétés d'assurance						0			0
Provisions						137			137
Dettes subordonnées	0	3 656	30	167	396	0	29	41	4 319
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés						0			0
TOTAL	**5 518**	**137 434**	**49 661**	**51 357**	**61 191**	**547**	**6 967**	**47 901**	**360 576**

c. Le gap de sensibilité du bilan

(en EUR millions)	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée
Au 31/12/2010	6 049	(46 320)	(13 215)	(9 531)	72 040	5 645

7.5. Sensibilité au risque de taux d'intérêt et aux autres risques de marché

La mesure de la sensibilité au risque de taux d'intérêt et aux autres risques de marché est présentée au 31 décembre 2010 comme suit (voir le rapport annuel 2009 pour la mesure des risques au 31 décembre 2009) :

a. Trésorerie et marchés financiers (TFM)

TFM gère les expositions aux risques du portefeuille de négociation ainsi qu'une partie des risques du portefeuille bancaire :

- portefeuille de négociation : le risque général de taux d'intérêt, de change, sur actions, de *spread* de crédit et les autres risques (inflation, CO_2) sont suivis au moyen d'indicateurs de VaR ;
- portefeuille bancaire, activité de gestion de trésorerie (*Cash and Liquidity Management* – CLM) : le risque de liquidité est suivi au moyen d'indicateurs de VaR et de sensibilité au taux d'intérêt ;
- portefeuille bancaire, activité de gestion des portefeuilles obligataires (*Portfolio Management Group* – PMG) : le risque de crédit est suivi au moyen d'indicateurs de *spread* de crédit.

b. Gestion du bilan (BSM – *Balance Sheet Management*)

- le risque de taux d'intérêt est surveillé à l'aide de limites de sensibilité et de VaR ;
- le risque de *spread* de crédit est suivi au moyen de sensibilités aux variations du *spread*.

Trésorerie et marchés financiers

Les activités de Trésorerie et marchés financiers sont principalement orientées comme fonction de support pour le groupe.

TFM gère les activités de *trading* et les positions hors du portefeuille de négociation liées à des activités de gestion de bilan court terme et de trésorerie.

En raison de la réorientation des activités de TFM, le comité des risques du 7 novembre 2008 a décidé de réduire les limites VaR de TFM.

Les limites de TFM ont été ramenées à EUR 42 millions depuis le deuxième trimestre 2010.

TFM gère également le portefeuille obligataire (portefeuille bancaire), dorénavant largement en extinction.

Détail de l'utilisation de la VaR

Le détail de l'utilisation de la VaR du groupe Dexia Crédit Local est présenté dans le tableau ci-après.

Le groupe Dexia Crédit Local a calculé une VaR de taux et de change principalement fondée sur une méthode paramétrique (99 %, 10 jours), et une VaR *credit spread* fondée sur une méthode historique déterminée à partir de la sensibilité.

Toutefois, l'exposition du portefeuille obligataire (portefeuille bancaire) n'est pas incluse dans le tableau ci-dessous car elle est surveillée au moyen de limites de sensibilité et non de la VaR (voir ci-après).

VaR (10 jours, 99%) (en EUR millions)		2009							
		Taux et change (activités bancaires et *Trading*)				*Spread* (*Trading*)			
		1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre
Par facteur risque	Moyenne	10,7	7,9	8,3	7,8	25,7	28,0	21,0	13,1
	Maximum	15,3	13,1	11,8	17,5	36,0	36,1	27,0	15,5
		1er trimestre		2e trimestre		3e trimestre		4e trimestre	
Global	Moyenne	39,1		43,2		36,6		31,8	
	Maximum	48,0		56,7		43,4		41,1	
	Limite	60,7		60,0		48,1		43,4	

VaR (10 jours, 99%) (en EUR millions)		2010							
		Taux et change (activités bancaires et *Trading*)				*Spread* (*Trading*)			
		1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre
Par facteur risque	Moyenne	3,7	4,3	4,6	3,7	20,7	16,5	12,4	8,9
	Maximum	5,8	6,0	7,1	6,3	24,8	18,3	16,0	12,1
		1er trimestre		2e trimestre		3e trimestre		4e trimestre	
Global	Moyenne	24,4		20,8		17,0		12,6	
	Maximum	30,6		23,8		22,8		16,7	
	Limite	43,4		42,0		42,0		42,0	

Les risques actions (*trading*), inflation, matières premières, CO_2 ont des VaR nulles ou non significatives.

Le risque CLM est également suivi au moyen de limites de sensibilité au taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2010, la sensibilité à une variation de 1 % des taux d'intérêt est de EUR -75,3 millions pour une limite de EUR 115 millions.

Exposition du portefeuille obligataire (portefeuille bancaire uniquement, en grande partie en extinction)

(en EUR milliards)	2009	2010
Exposition	96,71	79,83

Sensibilité au taux d'intérêt
Le risque de taux d'intérêt du portefeuille obligataire est couvert (objectif de gestion du *spread* de crédit exclusivement) : sa sensibilité aux variations des taux d'intérêt est donc très limitée.

Sensibilité au spread de crédit
Elle évalue la variation de la réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente en fonction d'une hausse d'un point de base du *spread*, en millions d'euros.

(en EUR millions)	2009	2010
Sensibilité	(24,820)	(25,280)

Risques de taux d'intérêt et de *spread* de crédit de BSM

La gestion du bilan (BSM) est directement dirigée et contrôlée par le groupe ALCO et le *Funding and Liquidity Committee*.

La sensibilité mesure la variation de la valeur économique nette du bilan si les taux d'intérêt augmentent de 1 % sur la courbe des taux.

Pour le calcul de la sensibilité, la durée résiduelle du portefeuille jusqu'à la prochaine date de refixation des taux est établie à partir d'hypothèses déduites du comportement de la clientèle et ne correspond pas à la date conventionnelle de remboursement (voir note 7.4).

Entreprises du secteur bancaire, hors Dexia FP

	2009							
	Taux d'intérêt (1) (2)				*Credit spread* (1)			
(en EUR millions)	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre
Sensibilité	(17)	(21)	(34)	(13)	(5)	(5)	(6)	(4)

(1) Sensibilité à une variation de 1 %.
(2) Au 31 décembre 2009, la limite de sensibilité des taux d'intérêt pour BSM s'élève à EUR 94 millions (pour une variation de 1 %).

	2010							
	Taux d'intérêt (1) (2)				*Credit spread* (1)			
(en EUR millions)	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre
Sensibilité	(15)	(48)	(22)	(3)	(5)	(5)	(5)	(4)

(1) Sensibilité à une variation de 1 %.
(2) Au 31 décembre 2010, la limite de sensibilité des taux d'intérêt pour BSM s'élève à EUR 94 millions (pour une variation de 1 %).

Sensibilité au taux d'intérêt et au *spread* de crédit de Dexia FP

Le portefeuille de Dexia FP est constitué principalement de titres ABS, de titres du Trésor et d'organismes étatiques américains, ainsi que de créances hypothécaires, libellés en dollars américains : ils font partie du portefeuille géré en extinction.

Les actifs et les passifs sont couverts au moyen de *swaps* de taux d'intérêt ou de *futures*.

Certaines catégories d'actifs et de passifs sont couvertes économiquement, sans utilisation de produits dérivés.

Le portefeuille de Dexia FP s'élève à EUR 10,4 milliards au 31 décembre 2010.

Le risque de taux d'intérêt s'éleve à EUR -8,5 millions pour une limite de EUR 42 millions (pour une variation de 1 %), avec une sensibilité au *spread* sur la réserve de juste valeur sur les titres disponibles à la vente égale à EUR -1,31 million (sensibilité à une variation de 1 point de base).

7.6. Sensibilité des actions cotées

La valeur en risque (VaR) indique la modification potentielle de la valeur de marché, tandis que la notion de Revenus en Risque (EaR) représente l'impact sur le résultat comptable de la survenance du scénario de VaR.

La VaR calculée par Dexia Crédit Local mesure la perte potentielle qui peut être subie avec un intervalle de confiance de 99 % pour une période de détention de 10 jours.

Le montant de l'EaR est inférieur au montant de la VaR car la plupart des actions cotées présentent une réserve AFS positive.

La colonne -25 % représente le montant de la dépréciation qui pourrait être reconnue si on assistait à un repli du cours de 25 %.

(en EUR millions)	Valeur de marché	VaR[1]	% VaR	EaR	-25 %
31 mars 2009	20,7	7,5	36,2 %	(5,5)	(6,3)
30 juin 2009	11,0	4,0	36,4 %	0,0	0,0
30 septembre 2009	14,9	5,0	33,9 %	0,0	0,0
31 décembre 2009	**2,9**	**0,6**	**21,0 %**	**0,0**	**0,0**
31 mars 2010[2]	0,0	0,0	0,0 %	0,0	0,0
30 juin 2010[2]	0,0	0,0	0,0 %	0,0	0,0
30 septembre 2010[2]	0,0	0,0	0,0 %	0,0	0,0
31 DÉCEMBRE 2010[2]	**0,0**	**0,0**	**0,0 %**	**0,0**	**0,0**

(1) La VaR indique la perte potentielle qui peut être subie pour une position de EUR 100 millions.
(2) Le groupe Dexia Crédit Local n'a quasiment plus d'actions cotées en 2010.

7.7. Risque de liquidité

a. Ventilation selon la durée résiduelle jusqu'à la date de remboursement

Une large part du bilan est constituée de réévaluations d'actifs, de passifs et de dérivés. Dans la mesure où ces éléments de réévaluation varient constamment et ne peuvent être liés à la maturité de l'instrument financier, ils sont présentées sous une colonne séparée.

Les dépôts à vue et les comptes épargne figurent sous l'échéance « à vue » bien que la date de remboursement soit indéterminée.

Ventilation de l'actif

	Au 31/12/2010									
(en EUR millions)	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Dépréciation	Total
Caisse, banques centrales, CCP	422	2	0	0	0	0	0			424
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	53	70	579	2 213	0	1 183	12 588		16 686
Instruments dérivés de couverture							2 610	9 707		12 317
Actifs financiers disponibles à la vente	374	1 138	957	11 296	24 592	95	615	254	(238)	39 083
Prêts et créances sur établissements de crédit	5 103	6 275	2 184	5 214	3 056	0	110	692	(9)	22 625
Prêts et créances sur la clientèle	770	3 537	10 224	50 496	160 354	0	2 169	14 957	(2 525)	239 982
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								2 144		2 144
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	53	174	602	0	10	0	0	839
Actifs d'impôts						4 569			(2 935)	1 634
Comptes de régularisation et actifs divers	9	24 147	110	78	100	58	8	0	(194)	24 316
Participations dans des entreprises mises en équivalence						0			0	0
Immobilisations corporelles						737			(208)	529
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition						716			(456)	260
Actifs non courants destinés à être cédés						19		0	0	19
TOTAL	**6 678**	**35 152**	**13 598**	**67 837**	**190 917**	**6 194**	**6 705**	**40 342**	**(6 565)**	**360 858**

Ventilation du passif, hors capitaux propres

(en EUR millions)	Au 31/12/2010								
	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Total
Banques centrales, CCP, dettes envers les établissements de crédit	2 610	59 844	5 997	15 254	12 576	0	163	143	96 587
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	46	291	1 703	1 918	0	1 246	14 052	19 256
Instruments dérivés de couverture							2 733	28 315	31 048
Dettes envers la clientèle	2 201	3 825	1 614	3 240	2 408	0	85	84	13 457
Dettes représentées par un titre	2	16 675	28 286	75 039	64 076	0	2 708	3 282	190 068
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								1 984	1 984
Passifs d'impôts						61			61
Comptes de régularisation et passifs divers	21	3 051	124	22	89	349	3		3 659
Provisions techniques des sociétés d'assurance						0			0
Provisions						137			137
Dettes subordonnées	0	0	25	1 447	2 777	0	29	41	4 319
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés									0
TOTAL	**4 834**	**83 441**	**36 337**	**96 705**	**83 844**	**547**	**6 967**	**47 901**	**360 576**

Gap de liquidité net

(en EUR millions)	À vue	Jusqu'à 3 mois	De mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée
Au 31/12/2010	1 844	(48 289)	(22 739)	(28 868)	107 073	5 647

Ce tableau ne prend en compte ni la liquidité des actifs, ni la décision de refinancer un actif ; certains actifs à long terme peuvent être vendus pour faire face à une demande de liquidité.

b. Actions entreprises pour améliorer la liquidité du groupe Dexia Crédit Local

En 2010, les efforts du groupe pour réduire le *gap* de liquidité ont été conséquents, notamment en matière de ventes d'actifs pour EUR 24 milliards avec une échéance moyenne de 5,6 ans, et en matière d'émissions long terme avec et sans garantie d'état (respectivement 55 % et 45 %) pour un total de EUR 42 milliards avec une échéance moyenne de 4,9 ans (cf note 7.0. « Expositions aux risques et stratégies de couverture », paragraphe 2.4. « Risque de liquidité »).

7.8. Risque de change

Classement par devises d'origine (en EUR millions)	Au 31/12/2009				
	En euros	En autres devises UE	En dollars	En autres devises	Total
Total de l'actif	247 531	21 891	56 788	34 055	360 265
Total du passif	265 624	14 798	57 411	22 432	360 265
POSITION NETTE AU BILAN	**(18 093)**	**7 093**	**(623)**	**11 623**	**0**

Classement par devises d'origine (en EUR millions)	Au 31/12/2010				
	En euros	En autres devises UE	En dollars	En autres devises	Total
Total de l'actif	258 772	23 691	50 229	28 166	360 858
Total du passif	262 515	17 703	62 268	18 372	360 858
POSITION NETTE AU BILAN	**(3 743)**	**5 988**	**(12 039)**	**9 794**	**0**

7.9. Volume pondéré des risques

(en EUR millions)	2009	2010
Risque de crédit	70 738	66 363
Risque de marché	1 368	978
Risque opérationnel	2 784	2 241
TOTAL	**74 890**	**69 582**

8. Répartition géographique et analyse par métier

a. Répartition géographique

(en EUR millions)	Zone euro (pays utilisant l'Euro)	Reste de l'Europe	États-Unis	Autres pays	Total
Au 31/12/2009					
Produit net bancaire	1211	62	573	6	**1852**
Résultat net des entreprises mises en équivalence	(1)	0	0	0	**(1)**
Résultat avant impôt	734	31	(158)	(48)	**559**
Total du bilan	**305 023**	**730**	**46 189**	**8 323**	**360 265**
dont participations dans des entreprises mises en équivalence	*0*	*0*	*0*	*0*	***0***
Au 31/12/2010					
Produit net bancaire	238	53	(52)	(50)	**189**
Résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	0	0	**0**
Résultat avant impôt	(138)	51	(601)	(57)	**(745)**
Total du bilan	**315 650**	**358**	**42 177**	**2 673**	**360 858**
dont participations dans des entreprises mises en équivalence	*0*	*0*	*0*	*0*	***0***

La zone géographique est déterminée par le pays de la société qui a conclu la transaction et non pas par le pays de la contrepartie de la transaction.

b. Analyse par métier

La segmentation des activités a été adaptée au nouveau profil et aux nouvelles orientations stratégiques du groupe Dexia Crédit Local, et s'articule à présent autour de deux divisions :

- la division *Core* qui regroupe les deux métiers représentant des activités opérationnelles centrées sur des franchises commerciales : *Public and Wholesale Banking*, et Banque de détail et commerciale, ainsi qu'un troisième segment dénommé *Group center* qui comprend les activités de trésorerie et l'ancien segment *Central Asset* ;
- la division *Legacy portfolio management* qui, conformement à la décision de la Commission européenne, suit désormais les activités gérées en extinction (prêts PWB non stratégiques, obligations et portefeuille *Financial products* en extinction).

Les chiffres 2009 ont été revus.

La division *Legacy portfolio management* se voit allouer un financement spécifique. Ainsi, le financement garanti par les États est attribué à cette division.

Les intérêts sur fonds propres alloués par le *Group center* aux métiers sont désormais calculés de la manière suivante :

- sur la base des fonds propres économiques pour les segments de la division *Core* ;
- sur la base des fonds propres normatifs (soit 12,5 % du volume pondéré des risques) pour la division *Legacy portfolio management*.

Les revenus des capitaux alloués mesurent la performance des métiers.

Les informations financières relatives aux participations vendues sont présentées :

- sur la division *Legacy portfolio management* si elles sont conclues dans le cadre des engagements pris avec la Commission européenne ;
- sur le segment *Group center* dans les autres cas.

(en EUR millions)	Division *Core*				Division *Legacy Portfolio Management*	Total
	Public and Wholesale Banking	**Banque de détail et commerciale**	***Group Center***	**Sous-total**		
Au 31/12/2009						
Produit net bancaire	754	59	16	829	1 023	**1 852**
Résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	0	0	(1)	**(1)**
Résultat avant impôt	381	(4)	(87)	290	269	**559**
Actif	**175 084**	**1 674**	**66 681**	**243 439**	**116 826**	**360 265**
dont participations dans des entreprises mises en équivalence	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Passif	**5 485**	**1 874**	**345 821**	**353 180**	**7 085**	**360 265**
Au 31/12/2010						
Produit net bancaire	494	62	(29)	527	(338)	**189**
Résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	0	0	0	**0**
Résultat avant impôt	281	11	(135)	157	(902)	**(745)**
Actif	**170 720**	**1 851**	**92 089**	**264 660**	**96 198**	**360 858**
dont participations dans des entreprises mises en équivalence	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Passif	**6 050**	**1 662**	**348 135**	**355 847**	**5 011**	**360 858**

Les relations entre les lignes de produits, et plus particulièrement, entre les lignes de produits commerciales, les marchés financiers et les centres de production et de service, font l'objet de rétrocessions et/ou de transferts analytiques, établis selon les conditions de marché. Le résultat de chaque ligne de produits inclut également :

- les rétributions de la marge commerciale de transformation, incluant les coûts de la gestion de cette transformation et les fonds propres alloués à cette activité sur base de l'encours à moyen et à long terme ;
- l'intérêt sur le capital économique : le capital économique est alloué aux lignes de produits commerciales pour des besoins internes, et le retour sur le capital économique est utilisé pour mesurer la performance de chaque ligne commerciale ;
- le coût du financement.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Dexia Crédit Local, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les changements de méthodes comptables appliqués à compter du 1er janvier 2010.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

PRINCIPES COMPTABLES

Ainsi qu'il est mentionné dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés, des changements de méthodes comptables ont été mis en œuvre au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 en application de nouvelles normes IFRS et interprétations ou d'amendements à ces normes. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte application de ces changements de méthodes comptables et du caractère approprié de la présentation qui en a été faite.

ESTIMATIONS COMPTABLES

Valorisation des instruments financiers

- Dans un contexte d'environnement économique encore incertain et de volatilité des marchés financiers toujours élevée, votre société, comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés, utilise des méthodologies et des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de provisions éventuelles à constater.
- Nos travaux ont consisté à revoir le dispositif de contrôle relatif au recensement des instruments financiers qui ne sont plus négociables sur un marché actif, ou dont les paramètres de valorisation ne sont plus observables et à la détermination des modèles utilisés, à apprécier les données et les hypothèses retenues ainsi que la prise en compte des risques et des résultats associés à ces instruments.

Évaluation de certains passifs financiers comptabilisés en juste valeur

- Comme indiqué dans la note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés, votre société a procédé à des estimations destinées à prendre en compte l'incidence de la variation de son risque de crédit propre sur l'évaluation de certains passifs financiers comptabilisés en juste valeur. Nous avons vérifié le caractère approprié des paramètres retenus à cet effet.

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

- Votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tel que mentionné dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, aux méthodologies de dépréciation, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et collectives.

- Pour ce qui concerne plus particulièrement le portefeuille immobilier américain de la filiale Dexia Financial Products, votre société constitue des dépréciations sur la base des méthodes comptables telles que décrites dans la note 7.2 de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à revoir l'analyse de la direction sur la qualité de crédit de ces actifs ainsi que l'estimation des pertes économiques attendues et les principales hypothèses sous-jacentes qu'elle a retenues, telles que rappelées dans cette note qui décrit également le mécanisme de garantie des États dont bénéficie le groupe au titre de cette exposition ainsi que la sensibilité de ces estimations à l'évolution future de certains de ces paramètres.

Comptabilisation des impôts différés actifs

- Comme indiqué dans la note 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés, votre société comptabilise des impôts différés actifs notamment sur la réserve de juste valeur sur les titres disponibles à la vente et sur les instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie.

- Nous avons examiné les principales estimations ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés, ainsi que les hypothèses de non-recouvrement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 5 avril 2011

Les commissaires aux comptes

MAZARS

Hervé HELIAS

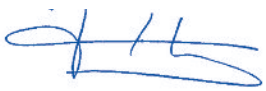

Virginie CHAUVIN

DELOITTE & ASSOCIÉS

José Luis GARCIA

5 – Comptes annuels

Bilan 190

Actif 190

Passif 191

Engagements hors bilan 192

Compte de résultat 193

Annexe aux comptes annuels 194

1. Règles de présentation et d'évaluation 194
2. Notes sur l'actif 200
3. Notes sur le passif 209
4. Notes sur le hors bilan 215
5. Notes sur le résultat 219
6. Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2010 224
7. Portefeuille titres de Dexia Crédit Local 226

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 228

Bilan

Actif

(en EUR millions)	Note	Montant au 31/12/2008	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
I. Caisse, banques centrales, CCP	*2.1*	275	238	131
II. Effets publics et valeurs assimilées	*2.2*	3 066	3 235	2 554
III. Créances sur les établissements de crédit	*2.3*	34 289	41 624	38 702
IV. Opérations avec la clientèle	*2.4*	51 048	49 207	44 791
V. Obligations et autres titres à revenu fixe	*2.5*	83 144	60 057	53 764
VI. Actions et autres titres à revenu variable	*2.6*	299	281	278
VII. Participations et autres titres détenus à long terme	*2.7*	3 077	2 650	2 965
VIII. Immobilisations incorporelles	*2.8*	54	46	43
IX. Immobilisations corporelles	*2.9*	18	14	12
X. Capital souscrit appelé non versé		0	0	0
XI. Capital souscrit non appelé		0	0	0
XII. Actions propres		0	0	0
XIII. Autres actifs	*2.10*	18 239	12 983	18 096
XIV. Comptes de régularisation	*2.10*	19 935	9 740	11 221
TOTAL DE L'ACTIF		**213 444**	**180 075**	**172 557**

Passif

(en EUR millions)		Note	Montant au 31/12/2008	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
I.	Dettes envers les établissements de crédit	*3.1*	129 716	84 299	65 026
II.	Opérations avec la clientèle	*3.2*	3 581	1 910	2 495
III.	Dettes représentées par un titre	*3.3*	39 502	67 361	73 901
IV.	Autres passifs	*3.4*	12 689	5 660	8 218
V.	Comptes de régularisation	*3.4*	19 451	10 980	13 308
VI.	Provisions pour risques et charges	*3.5*	1 840	2 625	3 743
VII.	Fonds pour risques bancaires généraux		0	0	0
VIII.	Passifs subordonnés	*3.6*	5 423	5 271	4 757
CAPITAUX PROPRES		***3.7***	**1 242**	**1 969**	**1 109**
IX.	Capital souscrit		501	501	501
X.	Primes d'émission		5 414	861	1 501
XI	Réserves (et résultat reporté)		264	(92)	637
XVII.	Résultat de l'exercice		(4 937)	699	(1 530)
TOTAL DU PASSIF			**213 444**	**180 075**	**172 557**

Engagements hors bilan

(en EUR millions)	Note	Montant au 31/12/2008	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
ENGAGEMENTS DONNÉS				
I. Engagements de financement donnés	*4.1*	42 833	42 909	36 379
II. Engagements de garantie donnés	*4.2*	53 332	58 312	56 834
III. Autres engagements donnés	*4.3*	35 029	31 526	29 922
ENGAGEMENTS REÇUS				
IV. Engagements de financement reçus	*4.4*	9 912	4 980	5 903
V. Engagements de garantie reçus	*4.4*	13 913	23 987	29 327
VI. Engagements sur titres	*4.5*	604	552	416
VII. Opérations de change en devises	*4.6*	105 325	82 385	74 707
VIII. Engagements sur instruments financiers à terme	*4.7*	822 963	600 116	558 327

Compte de résultat

(en EUR millions)		Note	Montant au 31/12/2008	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
I.	Intérêts et produits assimilés	*5.1*	27 254	10 017	6 663
II.	Intérêts et charges assimilées	*5.1*	(27 200)	(9 659)	(6 972)
III.	Revenus des titres à revenu variable	*5.2*	559	239	181
IV.	Commissions (produits)	*5.3*	15	12	11
V.	Commissions (charges)	*5.3*	(15)	(17)	(23)
VI. A.	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	*5.4*	175	113	(386)
VI. B.	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	*5.4*	(3 133)	1 051	(386)
VI. C.	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles d'investissement	*5.4*	0	(2)	0
VII.	Autres produits d'exploitation bancaire	*5.8*	6	6	4
VIII.	Autres charges d'exploitation bancaire	*5.8*	(4)	0	(1)
PRODUIT NET BANCAIRE			**(2 343)**	**1 760**	**(909)**
IX.	Charges générales d'exploitation	*5.5*	(322)	(196)	(204)
X.	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles		(26)	(28)	(25)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION			**(2 691)**	**1 536**	**(1 138)**
XI.	Coût du risque	*5.6*	(331)	(813)	(695)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**(3 022)**	**723**	**(1 833)**
XII.	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	*5.7*	(2 364)	66	(11)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT			**(5 386)**	**789**	**(1 844)**
XIII.	Résultat exceptionnel	*5.9*	0	0	0
XIV.	Impôt sur les bénéfices	*5.10*	449	(90)	314
XV.	Dotations/Reprises de FRBG		0	0	0
RÉSULTAT NET			**(4 937)**	**699**	**(1 530)**
RÉSULTAT PAR ACTION			(56,71)	8,03	(17,58)
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION			(56,71)	8,03	(17,58)

Annexe aux comptes annuels

1. Règles de présentation et d'évaluation

1.1. Faits marquants de l'exercice

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

- la Commission européenne a publié, le 2 juillet 2010, sa décision finale, prise le 26 février 2010, qui approuve l'aide accordée à Dexia par les États belge, français et luxembourgeois. Cette décision met un terme à l'enquête approfondie menée par la Commission européenne. La viabilité à long terme de Dexia a été confirmée par la Commission européenne, qui a également approuvé le plan de restructuration de Dexia et ses principales avancées ;

- le 30 juin 2010, Dexia est complètement sorti du mécanisme de garantie des États sur ses financements, mis en place en octobre 2008. La sortie s'est faite de façon progressive, Dexia ayant renoncé dès octobre 2009 à la garantie pour les contrats d'une échéance inférieure à un mois ou à échéance indéterminée.

  Conformément à l'accord avec la Commission européenne, et compte tenu de l'amélioration de la situation de liquidité du groupe, il a été convenu que Dexia sortirait du mécanisme de garantie quatre mois avant la date initialement prévue du 30 octobre 2010. En conséquence, le groupe s'est engagé à ne plus recourir à la garantie à partir de fin mai 2010 pour ses financements à moins d'un an, et à partir du 30 juin 2010 pour ses financements à moyen et long termes.

  Tous les instruments non encore remboursés ayant été émis dans le cadre de la garantie des États avant le 30 juin 2010 continuent à bénéficier de ladite garantie, conformément à leurs conditions. Au titre de la rémunération de cette garantie, Dexia Crédit Local et ses succursales ont enregistré sur l'exercice une charge de EUR 340 millions (contre EUR 251 millions au 31 décembre 2009).

  En 2010, Dexia Crédit Local a émis EUR 28 milliards de dette à moyen et long termes, dont EUR 23 milliards émis avec le soutien de la garantie des États, en anticipation de la sortie de cette dernière ;

- le 15 septembre 2010, la direction de Dexia a présenté au comité d'entreprise européen de nouvelles mesures de réorganisation et de réduction de coûts dans le cadre du plan de transformation défini et lancé dès novembre 2008. Ce nouveau volet du plan d'économie conduit le groupe Dexia Crédit Local à constituer une provision pour risques et charges dans ses comptes 2010 afin de couvrir des coûts de restructuration au titre de la fermeture des succursales de Tokyo et Londres pour respectivement EUR 20,2 millions et EUR 1 million, et à hauteur de EUR 4,3 millions sur le pôle américain. Par ailleurs, un plan de gestion prévisionnelle des emplois est mis en place visant à éviter les départs contraints ;

- par décision du conseil d'administration du 14 décembre 2010, Dexia Crédit Local a augmenté son capital par apport en numéraire d'une somme de EUR 640 millions portant ainsi le capital à EUR 1 140 millions. Cette augmentation de capital a été réalisée par Dexia SA par conversion d'un prêt subordonné existant. Compte tenu des pertes estimées de l'exercice, le conseil d'administration a décidé de réduire le capital de EUR 640 millions. Le capital social reste par conséquent inchangé et s'établit toujours à EUR 500 513 102,75 divisé en 87 045 757 actions de EUR 5,75 de valeur nominale ;

- en ligne avec la décision de la Commission européenne, Dexia Crédit Local a accéléré son programme de réduction de taille du bilan au cours des derniers mois. Un total de EUR 20 milliards d'obligations et de prêts non stratégiques a ainsi été vendu en 2010, avec un effet négatif sur le compte de résultat de EUR 397 millions. Après la vente de FSA Holdings Ltd. en juillet 2009 et de Crédit du Nord en décembre 2009, d'autres participations financières comme Dexia Épargne Pension notamment ont été vendues en 2010 ;

- compte tenu de mouvement d'écartement des *spreads* sur les segments « Souverains » et « Autorités locales », des dépréciations ont été enregistrées sur les portefeuilles de placement pour EUR 501 millions. Cette dépréciation est à mettre en regard des fortes reprises de l'année 2009 pour EUR 1 447 millions ;

- le coût du risque intègre une nouvelle dotation à hauteur de EUR 632 millions, calculée à partir de la valeur d'utilité de la filiale Dexia Holdings Inc., dont Dexia Crédit Local détient 90 %. Cette filiale supporte les activités résiduelles de la société FSA. Cette provision couvre les charges afférentes à la garantie accordée par les États sur les risques du portefeuille *Financial products* sur la durée totale de cette garantie ; au bilan, elle se décompose en une provision pour risques de EUR 1 233 millions et une provision pour dépréciation de prêt subordonné de EUR 373 millions.

  Par ailleurs, en date du 30 décembre 2010, Dexia Crédit Local a abandonné une créance de EUR 109 millions au profit de sa filiale Dexia Crédit Local Asia Pacific Pty Ltd.

1.2. Règles de présentation et d'évaluation des comptes annuels

Les règles appliquées pour l'établissement du bilan, du compte de résultat et du hors bilan suivent les principes de présentation bancaire.

Ces comptes annuels sont présentés selon les principes et les règles des directives européennes relatives aux comptes annuels des banques, conformément aux règlements CRC n° 99-04 et n° 00-03 modifiés.

a. Modification des règles de présentation et d'évaluation des comptes annuels

Les règles de présentation et d'évaluation des comptes annuels n'ont pas été modifiées.

b. Méthodes appliquées aux différents postes du bilan, du hors bilan et du compte de résultat des comptes de synthèse individuels

Les principes comptables généralement acceptés ont été appliqués, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes.

Créances sur la clientèle

Les engagements de financement pris, mais pour lesquels les fonds n'ont pas encore été versés, figurent dans le hors bilan.

Les intérêts relatifs aux prêts sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire pour leurs montants échus et courus, calculés *prorata temporis*, ainsi que les intérêts sur les échéances impayées. Les intérêts des créances douteuses figurant en produit net bancaire sont neutralisés par une dépréciation de montant équivalent.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours, s'ils sont significatifs, sont étalés sur la durée de vie effective du prêt. Les autres commissions reçues sont enregistrées directement en résultat.

Les indemnités de remboursement anticipé de prêts constatées jusqu'au 31 décembre 2004 continuent d'être amorties comptablement et fiscalement sur la durée résiduelle des prêts remboursés, en fonction du montant des intérêts qui auraient été versés sur ces opérations. Le stock d'indemnités à étaler est comptabilisé en compte de régularisation.

Depuis le 1er janvier 2005, les indemnités de remboursement anticipé sont enregistrées en compte de résultat à la date de résiliation.

Les crédits à la clientèle sont indiqués au bilan pour leurs montants nets après dépréciations constituées en vue de faire face à un risque de non recouvrement. Ils sont ventilés en quatre catégories : créances saines, créances saines restructurées, créances douteuses et litigieuses et créances douteuses compromises.

Une créance est considérée comme douteuse lorsqu'elle présente un risque probable ou certain de non recouvrement. Ce sont les créances impayées, de plus de neuf mois en matière de crédit aux collectivités locales, de plus de six mois en matière de crédit immobilier, et de plus de trois mois pour tous les autres types de crédit. Sont considérées comme créances litigieuses, les créances présentant un caractère contentieux (procédure d'alerte, de redressement judiciaire…). Les créances litigieuses sont ventilées en annexe de la même façon que les créances douteuses.

Le taux de dépréciation appliqué aux créances douteuses est proportionnel au risque attaché à celles-ci. Le montant des intérêts est déprécié à 100 %.

Un encours douteux est considéré comme compromis dès lors que ses perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé.

Le déclassement intervient au plus tard un an après son passage en douteux ou bien immédiatement si le dossier était préalablement en encours restructuré. Dès leur transfert en encours douteux compromis, les intérêts sur ces dossiers ne contribuent plus à la marge d'intérêts.

Les créances restructurées à des conditions hors marché sont classées dans la deuxième catégorie jusqu'à leur échéance finale. Elles font l'objet d'une décote représentative de la valeur actuelle de l'écart d'intérêts futurs. Cette décote est inscrite immédiatement au résultat en coût du risque, puis est reprise en revenus d'intérêts au *prorata* de la vie de l'opération.

Opérations sur titres

Les titres détenus par Dexia Crédit Local sont inscrits à l'actif du bilan dans les postes :

- effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale ;
- obligations et autres titres à revenu fixe ;
- actions, parts et autres titres à revenu variable.

En application du règlement CRB n° 2005-01 portant modification du règlement CRB n° 90-01, les titres sont ventilés, dans l'annexe, en titres de transaction, titres de placement et titres d'investissement.

Titres de négociation/transaction

Ce sont des titres négociables sur un marché dont la liquidité est assurée et qui sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Le portefeuille de transaction de Dexia Crédit Local est principalement constitué d'obligations indexées sur des taux révisables. Ces titres sont comptabilisés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition y compris intérêts courus et frais exclus. Ils sont évalués, à chaque arrêté comptable, au dernier prix de marché disponible au jour de l'arrêté. Les différences résultant des variations de cours sont portées directement au compte de résultat.

Titres de placement

Ce sont tous les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Ce portefeuille de placement est constitué principalement d'obligations à taux fixe et à taux révisable et marginalement de titres à revenu variable. Les titres à taux fixe sont le plus souvent couverts contre une variation défavorable des taux d'intérêt par la mise en place de *swaps* de taux et/ou de devises classés en opérations de couverture. Cette technique permet ainsi de créer des actifs synthétiques indexés sur des taux révisables ou variables immunisés du risque de taux.

Ces titres sont enregistrés pour leur coût d'acquisition pied de coupon, frais exclus. Les intérêts courus à l'achat sont enregistrés dans des comptes rattachés. Le montant résultant de la différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement (surcote ou décote) est inscrit au bilan, afin d'être ensuite étalé en utilisant la méthode quasi-actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre. Cette option s'applique à l'ensemble du portefeuille.

En date d'arrêté, selon le principe de prudence, les titres de placement apparaissent au bilan à leur valeur d'acquisition ou bien à leur valeur de réalisation à la date de clôture, si celle-ci est inférieure, après prise en compte, le cas échéant, des gains sur opérations de microcouverture pour le calcul de la réduction de valeur.

Pour le calcul de la valeur de réalisation (ou la valeur de marché telle que définie dans les annexes), si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, des techniques de valorisation sont utilisées. Le modèle de valorisation doit prendre en compte tous les facteurs que les acteurs du marché prendraient en considération pour valoriser l'actif. Dans ce cadre, Dexia Crédit Local s'appuie sur ses propres modèles d'évaluation en s'efforçant de prendre en compte au mieux les conditions de marché à la date de l'évaluation ainsi que les modifications de la qualité de risque de crédit de ces instruments financiers et la liquidité du marché.

Lorsque le risque sur le titre excède le gain latent sur la couverture, la dépréciation figure en dépréciation d'actif. Dans le cas d'un risque net sur la couverture, la provision figure en provision au passif.

En cas de cession des titres de placement, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré - premier sorti ».

Si des titres de placement sont reclassés dans le portefeuille d'investissement, ils le sont pour leur coût d'acquisition.

Pour un titre déprécié à la date de transfert, une reprise de la dépréciation devenue sans objet est réalisée à partir de cette date, sur la durée de vie résiduelle du titre.

Titres d'investissement

Sont classés dans les titres d'investissement les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés des catégories « titres de placement » et « titres de négociation » avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ces titres font l'objet d'une couverture en risque de taux et/ou d'un adossement à des ressources affectées à leur financement. Lorsque ces titres font l'objet d'une couverture contre le risque de dépréciation dû aux variations de taux d'intérêt, les instruments utilisés sont exclusivement des *swaps* de taux d'intérêt ou de devises.

Ces instruments en couverture affectée à des titres permettent ainsi de créer des actifs synthétiques indexés sur des taux variables ou révisables immunisés contre le risque de taux.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition pied de coupon, frais exclus. Les intérêts courus à l'achat sont enregistrés dans des comptes rattachés. L'écart positif ou négatif entre la valeur de remboursement et le coût d'acquisition pied de coupon (décote ou surcote) est amorti en utilisant la méthode quasi actuarielle sur la durée résiduelle du titre.

En date d'arrêté, les gains latents ne sont pas comptabilisés et les dépréciations n'ont pas à être provisionnées, sauf dans les cas suivants :

- la naissance d'un doute sur la capacité de l'émetteur à faire face à ses obligations ;
- la probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles.

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant non négligeable par rapport au montant total des titres d'investissement détenus, Dexia Crédit Local n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir, sauf si cette cession ou transfert ne met pas en doute l'intention de l'établissement de conserver ses autres titres d'investissement jusqu'à leur échéance (par exemple, cession d'un titre d'investissement dont la qualité du crédit de l'émetteur a subi une dégradation importante ou cas de titres de transaction et de placement préalablement transférés en titres d'investissement dans les cas de situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie et redevenant négociables sur un marché actif). Les titres d'investissement antérieurement acquis sont reclassés dans la catégorie « titres de placement » pour leur valeur nette comptable déterminée à la date du reclassement.

Titres de l'activité de portefeuille (Tap)

Cette catégorie regroupe les titres à revenu variable dans lesquels la société investit de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle.

Les Tap sont comptabilisés à la date d'achat au prix d'acquisition frais exclus. En date d'arrêté, la valeur d'inventaire est ajustée au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité des titres est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, cette valeur peut être la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse. À chaque arrêté comptable, les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité, calculées par ligne de titres, font l'objet d'une dotation pour dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

En cas de cession des Tap, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré - premier sorti ».

Cessions temporaires

Des opérations de cessions temporaires de titres sont réalisées dans un objectif de réduction du coût de la liquidité court terme. Les opérations conclues sont exclusivement des opérations de pensions livrées et de *repurchase agreement (repo)* et des opérations de prêts/emprunts de titres.

Les mises en pensions livrées ou en *repo* sont enregistrées dans un compte de passif matérialisant la dette à l'égard du cessionnaire. Les charges relatives à la rémunération des liquidités reçues sont rapportées au résultat de l'exercice *prorata temporis*.

Pour le calcul des résultats, les titres donnés en pensions livrées ou en *repo* font l'objet de traitements comptables appliqués à la catégorie du portefeuille titres dont ils sont issus.

Les opérations qui combinent simultanément une vente comptant avec un achat à terme ferme d'un même titre sont assimilées à des opérations de *repo*. Le traitement comptable de ces opérations est celui du *repo*. Ces opérations de cessions temporaires font l'objet d'une revalorisation périodique. Cette technique consiste à ajuster le montant emprunté aux mouvements qui se produisent sur le titre en cours de contrat. Ceci permet de diminuer chez la contrepartie le risque de crédit résultant de l'évolution de la valeur du collatéral titre.

Les titres prêtés font l'objet d'un déclassement sous la forme d'une créance représentative de la valeur comptable de ces titres prêtés. À chaque arrêté comptable, la créance est réévaluée selon les règles applicables aux titres qui ont fait l'objet du prêt.

Les titres empruntés sont enregistrés dans la catégorie des titres de transaction en contrepartie, au passif, d'une dette de titres à l'égard du prêteur. En date d'arrêté, les titres empruntés et la dette correspondante sont évalués selon les règles applicables aux titres de transaction.

Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation sont des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet :

- soit d'exercer une influence ou le contrôle de la société émettrice ;
- soit d'entretenir des relations bancaires avec cette société.

Ces titres sont comptabilisés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En date d'arrêté ces titres sont évalués au plus bas des deux montants : leur coût d'acquisition ou leur valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour Dexia Crédit Local.

Si la société émettrice présente une situation nette au moins égale à celle qui prévalait lors du dernier achat de titres, un résultat précédent bénéficiaire ou des perspectives réelles de redressement pour l'exercice en cours, la valeur d'usage en date d'arrêté sera réputée au moins égale au coût historique. Si ces conditions ne sont pas remplies, une analyse multicritères est effectuée, afin de déterminer si l'application du principe de prudence doit conduire à constituer une dépréciation sur la ligne de participation.

Les titres en devises financés en euros font l'objet d'une réévaluation portée en écart de conversion et non pas en résultat, conformément au règlement CRB n° 89-01.

En cas de cession partielle d'une ligne de participation, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré - premier sorti ».

Autres titres détenus à long terme

Cette catégorie regroupe les titres à revenu variable investis dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influence dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent. Ils sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En date d'arrêté, la valeur d'inventaire est ajustée au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité des titres détenus à long terme, cotés ou non, représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. En cas de cession des titres détenus à long terme, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré - premier sorti ».

Actifs corporels et incorporels

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue selon le rythme de consommation des avantages économiques futurs. Sauf exception, les agencements et mobiliers sont amortis sur dix ans, le matériel sur cinq ans et les logiciels entre trois à cinq ans.

Autres actifs

Ce poste comprend principalement les collatéraux (dépôts de garantie) à recevoir dans le cadre des opérations de *swaps*. Ils sont enregistrés pour leur valeur comptable.

Dettes représentées par un titre

Ce poste comprend des emprunts obligataires et des titres de créances négociables.

Emprunts obligataires

Les emprunts sont enregistrés pour leur valeur nominale. Les intérêts relatifs aux emprunts sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés *prorata temporis* sur la base des taux contractuels.

Les emprunts à « zéro coupon » sont enregistrés à leur prix d'émission. À chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux actuariel de l'émission, sont enregistrés dans les charges sur dettes représentées par un titre dans le compte de résultat, et en complément de la dette au passif, et ce jusqu'à la date d'échéance pour atteindre par capitalisation le montant du nominal à rembourser.

Les frais et commissions à l'émission des emprunts obligataires font l'objet d'un étalement par fraction égale sur la durée de vie des emprunts auxquels ils sont rattachés. Les soultes versées ou reçues sur rachats d'emprunts sont enregistrées en compte de résultat depuis le 1er janvier 2005.

Concernant les emprunts en devises, le traitement appliqué est celui des opérations en devises.

Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables sont enregistrés pour leur valeur nominale. Les intérêts relatifs aux *Medium term notes*, aux Bons à moyen terme négociables (BMTN) et aux certificats de dépôts négociables sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés *prorata temporis*. Les intérêts payés d'avance sur les *Commercial papers* sont enregistrés à la date d'opération, dans un compte de régularisation, puis étalés, *prorata temporis*, dans un compte de charges d'exploitation.

Primes de remboursement et d'émission sur des dettes représentées par des titres

Les primes de remboursement et les primes d'émission sont amorties sur la durée de vie des titres concernés, dès la première année, *prorata temporis*. Elles figurent au bilan dans le poste de dettes concernées. L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe.

Autres passifs

Ce poste comprend principalement les collatéraux (dépôts de garantie) à verser dans le cadre des opérations de *swaps*. Ils sont enregistrés pour leur valeur comptable.

Provisions au passif du bilan

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées pour leurs valeurs actualisées quand :

- Dexia Crédit Local a une obligation légale ou implicite résultant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ; et
- il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

Les provisions non individualisées (provisions collectives) sur la clientèle figurent dans cette rubrique. Ces provisions couvrent le risque de perte de valeur, en l'absence de dépréciations spécifiques mais lorsqu'il existe un indice objectif laissant penser que des pertes sont probables dans certains segments du portefeuille ou dans d'autres engagements de prêts en cours à la date d'arrêté des comptes. Ces pertes sont estimées en se basant sur l'expérience et les tendances historiques de chaque segment et en tenant compte également de l'environnement économique dans lequel se trouve l'emprunteur. À cet effet, Dexia Crédit Local a constitué un modèle de risque de crédit utilisant une approche combinant probabilités de défauts et pertes en cas de défaut.

Des provisions fiscales réglementées sont constituées dans les comptes annuels sur les crédits à moyen et long termes et sur les amortissements dérogatoires. Des dépréciations liées aux instruments financiers à terme sont comptabilisées conformément aux règles précisées ci-dessous dans le paragraphe relatif aux opérations sur instruments financiers à terme.

Les engagements en matière de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi et à long terme sont enregistrés en charge de l'exercice. Ils sont déterminés par pays, conformément aux règles locales contractuelles. Ces engagements sont estimés chaque année selon une méthode actuarielle et comptabilisés dans les provisions.

Les provisions au passif incluent également les provisions pour impôts différés.

Passifs subordonnés

Des titres subordonnés remboursables ont été émis par Dexia Crédit Local. Ces titres sont à retenir également dans les fonds propres complémentaires en application de l'article 4-d du règlement CRB n° 90-02, conformément à la définition du ratio de solvabilité européen.

Opérations sur instruments financiers à terme

Dexia Crédit Local conclut régulièrement des opérations d'instruments financiers à terme, principalement dans le but de couvrir le risque de taux ou de change auquel ses différentes activités l'exposent. Accessoirement, le recours à de telles opérations a pour objet de tirer parti des évolutions favorables de ces taux. Les opérations sont traitées sous les formes suivantes : *swaps* de taux et/ou de devise, *Fra, Cap, Floor,* options de taux, *futures, Credit Default Swap, credit spread option.*

L'enregistrement de ces opérations s'effectue conformément aux principes définis par les règlements CRB n° 90-15 et n° 92-04. Cette réglementation distingue quatre catégories comptables d'enregistrement, reflétant l'intention initiale dans laquelle ont été conclues ces opérations.

L'affectation dans l'une de ces catégories – couverture affectée, macrocouverture, position ouverte isolée, gestion spécialisée de portefeuille – conditionne les principes d'évaluation et de comptabilisation.

Pour toutes les catégories, l'engagement, appelé montant notionnel, est comptabilisé en hors bilan pendant toute la durée du contrat, c'est-à-dire dès la signature du contrat et jusqu'à son terme ou le début de la période de référence pour les accords de taux futurs. Dans le cas où le montant notionnel varie, le montant souscrit en hors bilan est actualisé pour représenter l'engagement maximal actuel ou futur. Chaque contrat donne lieu à une inscription distincte et est classé dans l'une des catégories définies par le règlement. Le résultat est comptabilisé différemment selon la catégorie dans laquelle est classé l'instrument considéré, de manière à respecter la logique économique des opérations.

Les soultes de conclusion des instruments financiers de couverture sont étalées sur la durée de vie de l'instrument financier tant que celui-ci reste en vie. Cet étalement est réalisé en mode quasi-actuariel pour l'ensemble des opérations.

Opérations de couverture

Opérations de microcouverture

Les opérations répertoriées en couverture affectée ou microcouverture ont pour objet de couvrir le risque de taux d'intérêt affectant un élément, ou un ensemble d'éléments homogènes, identifiés dès l'origine. Seuls sont considérés comme conclus à titre de couverture affectée les contrats qui répondent aux conditions suivantes :

- l'élément couvert par les contrats contribue à exposer l'établissement de crédit à un risque global de variation de prix ou de taux d'intérêt ;
- les contrats achetés ou vendus ont pour but et pour effet de réduire le risque de variation de prix ou de taux d'intérêt affectant l'élément couvert et sont identifiés comme tels dès l'origine.

Répondent principalement à cette définition les *swaps* affectés en microcouverture des émissions primaires, des titres du portefeuille obligataire de placement et d'investissement ainsi que des actifs clientèle. Ces instruments de couverture construisent des passifs ou des actifs synthétiques, indexés sur des taux variables ou révisables donc immunisés contre le risque de taux.

Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont inscrits en compte de résultat de manière identique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément ou de l'ensemble homogène couvert.

Dans le cas du remboursement anticipé (ou éventuellement de la cession) de l'élément couvert, la soulte de résiliation reçue ou payée du fait de l'interruption anticipée de l'instrument de couverture est enregistrée de la façon suivante :

- si la résiliation de l'instrument de couverture a eu lieu avant le 1er janvier 2005, la soulte est étalée sur la durée de l'opération résiliée ;
- si celle-ci a eu lieu à partir du 1er janvier 2005, la soulte est enregistrée en compte de résultat sur la période de résiliation ; toutefois, la soulte payée par Dexia Crédit Local n'est déduite de ce résultat que pour la partie qui excède les gains non encore constatés en résultat sur la position symétrique.

Dans les deux cas, le stock de soultes à étaler est comptabilisé en compte de régularisation.

Opérations de macrocouverture

Cette catégorie regroupe les opérations qui ont pour but de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan à l'exclusion des opérations répertoriées dans les portefeuilles de couverture affectée, de gestion spécialisée et de position ouverte isolée.

Ces opérations de macrocouverture réduisent globalement le risque de taux d'intérêt auquel est exposé l'établissement par ses différentes activités.

Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont inscrits *prorata temporis* en compte de résultat, respectivement sur les lignes « Intérêts et charges assimilés sur opérations de macrocouverture » et « Intérêts et produits assimilés sur opérations de macrocouverture ». La contrepartie de cet enregistrement est inscrite dans les comptes de régularisation jusqu'à la date d'encaissement ou de décaissement des fonds.

Dans le cas d'une résiliation de *swaps* de macrocouverture, la soulte de résiliation de *swaps* est enregistrée de la façon suivante :

- avant le 1er janvier 2005, la soulte est étalée lorsque la résiliation n'est pas liée à la modification préalable du risque global de taux d'intérêt à couvrir, ou elle fait l'objet d'un traitement symétrique à celui adopté pour les éléments ayant entraîné une modification de ce risque.

- à partir du 1er janvier 2005, la soulte est enregistrée en compte de résultat.

Opérations de gestion de position

Chez Dexia Crédit Local, deux activités distinctes entrent dans ce cadre :

- une activité de gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction ;

- une activité de prise de position.

Activité de gestion spécialisée

Cette activité regroupe les opérations conclues avec des collectivités locales ainsi que leurs opérations symétriques négociées avec des contreparties bancaires. Les opérations incluses dans cette activité ont pour but de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction, comprenant des contrats déterminés d'échange de taux d'intérêt et d'autres instruments financiers à terme de taux d'intérêt. Ce portefeuille de transaction, dont les positions sont centralisées et les résultats calculés quotidiennement, est géré constamment en sensibilité. Des limites internes au risque de taux d'intérêt encouru sur ce portefeuille ont été préalablement établies, conformément aux dispositions du règlement CRB n° 97-02 modifié.

Le résultat est comptabilisé suivant le principe du *mark-to-market* qui se traduit par :

- une réévaluation mensuelle de l'ensemble des flux futurs, enregistrée directement en résultat ;

- l'inscription immédiate en résultat des flux payés ou perçus.

La technique utilisée pour le calcul de la réévaluation des instruments dérivés est celle du coût de remplacement. Elle consiste, pour chaque contrat donné, à simuler un nouveau contrat permettant, à la date d'arrêté, de clore la position ouverte par le contrat d'origine, puis à actualiser les différences de flux ainsi déterminées.

La valorisation de ce portefeuille prend en compte les frais de gestion ainsi que le risque de contrepartie.

Dans le cadre de cette activité, la succursale de New York gère les risques générés par les portefeuilles de manière centralisée. Le transfert de risque est réalisé sous forme de contrats internes comptables. Ces contrats sont mis en place, enregistrés et valorisés conformément au règlement CRB n° 90-15.

Activité de prise de position

Les opérations de dérivés logées dans ce portefeuille ont pour objectif de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt. C'est aussi dans cette catégorie qu'est affecté l'ensemble des opérations (dont les dérivés de crédit) qui ne satisfont pas aux critères de classement de la catégorie « Activité de gestion spécialisée ».

Le résultat est comptabilisé suivant le principe de prudence qui se traduit par :

- une évaluation périodique, au taux du marché, des contrats, qui donne lieu à la constitution de provisions pour risques en cas de moins-values latentes, alors que les plus-values latentes ne sont pas constatées en résultat ;

- l'inscription en compte de résultat *prorata temporis* des intérêts ainsi que des soultes.

Opérations de change

Dans le cadre de la couverture de son risque de change, Dexia Crédit Local conclut des *swaps* cambistes et des opérations d'achats et de ventes à terme de devises. Les *swaps* cambistes sont initiés dans le cadre de la transformation de ressources dans une devise identique à la devise des emplois qu'elles financent. Des opérations de change à terme sont quant à elles mises en place dans le but de compenser ou de réduire le risque de variation de cours de change affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes. Par ailleurs, des opérations de change non couvertes sont réalisées accessoirement dans le cadre de prises de position.

Conformément au règlement CRB n° 89-01, deux catégories d'opérations sont distinguées : le change « terme couvert » et le change « terme sec ». Cette distinction conditionne le mode d'enregistrement du résultat de ces opérations.

Pour toutes ces catégories d'opérations, l'engagement est comptabilisé en hors bilan pendant toute la durée du contrat, c'est-à-dire dès la signature du contrat et jusqu'à la date de début de la période de référence.

Chaque contrat donne lieu à une inscription distincte et est classé dans l'une des catégories définies par le règlement. Le résultat est comptabilisé différemment selon la catégorie dans laquelle est classé l'instrument considéré, de manière à respecter la logique économique des opérations.

Opérations de couverture

La méthode utilisée pour comptabiliser le résultat des opérations de change couvertes consiste à constater le report/déport en résultat *prorata temporis* sur la durée du contrat, c'est-à-dire la différence entre le cours à terme et le cours comptant. La position est inscrite à l'origine sur la base du cours comptant puis le report/déport est incorporé progressivement jusqu'à l'échéance.

Opérations de gestion de position

Ce sont des opérations de change à terme non qualifiées d'opérations de change à terme couvertes, au sens du règlement CRB n° 89-01, c'est-à-dire qui ne sont associées simultanément ni à des prêts et emprunts ni à des opérations de change au comptant. Ce type d'opération est réalisé dans le but de tirer avantage des évolutions du cours des devises.

La méthode utilisée pour comptabiliser le résultat de ces opérations de change sec consiste à convertir en euros des comptes mouvementés en devises sur la base du cours à terme restant à courir.

Opérations en devises

En application du règlement CRB n° 89-01, modifié par le règlement n° 90-01, Dexia Crédit Local comptabilise les opérations en devises dans des comptes ouverts et libellés dans chacune des devises utilisées.

Des comptes de position de change et de contre-valeur de position de change spécifiques sont ouverts dans chaque devise.

À chaque arrêté comptable, les différences entre, d'une part, les montants résultant de l'évaluation des comptes de position au cours de marché à la date d'arrêté et, d'autre part, les montants inscrits dans les comptes de contre-valeur de position de change, sont portées au compte de résultat. Les écarts résultant de la conversion des titres de participation libellés en devises et financés en euros sont enregistrés au bilan dans les comptes d'écarts de conversion.

Les écarts de conversion sur les titres d'investissement libellés en devises et financés en devises sont comptabilisés parallèlement aux écarts constatés sur le financement.

Les comptes des succursales étrangères intégrées dans le périmètre de Dexia Crédit Local font l'objet d'une conversion. Le bilan est converti au cours de clôture, les capitaux propres sont maintenus au cours historique et le compte de résultat est converti sur la base d'un cours moyen. L'écart de conversion sur les capitaux et le résultat de l'exercice figure en écart de conversion sur fonds propres.

Coût du risque

Ce poste comprend les dotations et reprises de dépréciations sur créances sur la clientèle, sur établissements de crédit, sur titres à revenu fixe d'investissement (en cas de risque de défaillance avéré de l'émetteur), les provisions sur engagements hors bilan (hors instruments financiers de hors bilan) ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties et les autres mouvements de dépréciations sur risque de contrepartie et passifs éventuels liés à ces postes.

Produits et charges exceptionnels

Les composantes du résultat exceptionnel sont à caractère exclusivement extraordinaire par rapport à l'activité et à la gestion du patrimoine de la société.

De plus, les produits ou les charges concernés ne dépendent pas de prises de décisions dans le cadre de la gestion courante des activités ou du patrimoine de la société mais résultent d'événements extérieurs subis et de nature complètement inhabituelle. Seuls les éléments de cette nature, qui ont une importance significative sur le résultat de la période, sont classés en produits et charges exceptionnels.

Impôts sur les sociétés

Le taux de l'impôt sur les sociétés et celui retenu en matière d'impôts différés est de 34,43 % en France.

Le taux appliqué sur les contributions des succursales étrangères est celui appliqué localement en fonction de chaque législation nationale.

Intégration fiscale

Le régime fiscal retenu pour Dexia Crédit Local est celui de l'intégration fiscale.

Dexia Crédit Local est intégré dans le périmètre d'intégration fiscale dont la tête de groupe est depuis le 1er janvier 2002 l'établissement stable en France de Dexia SA.

Cet établissement est seul redevable de l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle, dus par le groupe. La charge d'impôt de Dexia Crédit Local est constatée en comptabilité comme en l'absence de toute intégration fiscale.

Les économies réalisées par le groupe d'intégration fiscale sont enregistrées chez Dexia SA établissement stable.

Implantations et activités dans les États ou territoires non coopératifs

En application de l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier, il convient de préciser que Dexia Crédit Local ne possède aucune implantation dans les États n'ayant pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative (succursales, filiales (y compris entités ad hoc) et participations dans d'autres entités faisant l'objet d'un contrôle exclusif ou conjoint (ou de fait)).

Identité de la société consolidant les comptes de Dexia Crédit Local

Dexia SA, Place Rogier, 11B-1210 Bruxelles.

2. Notes sur l'actif

2.1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des CCP (poste I de l'actif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en EUR millions)	
	0

b. Détail du poste hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Caisse	0	0
Avoirs auprès des banques centrales ou des instituts d'émission	238	131
Avoirs sur des offices de chèques postaux	0	0
TOTAL	**238**	**131**

2.2. Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale (poste II de l'actif)

Ce poste comprend les effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale.

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en EUR millions)	
	62

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en EUR millions)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Montant au 31/12/2010
	0	44	85	2 363	2 492

c. Ventilation selon le type de portefeuille hors intérêts courus et variations de l'exercice

(en EUR millions)	Activité bancaire et autre			Total
	Portefeuille de transaction	Portefeuille de placement	Portefeuille d'investissement	
Valeur d'acquisition au 31/12/2009	47	3 178	40	3 265
Variations de l'exercice :				
• acquisitions	0	60	0	60
• cessions et titres échus	0	(705)	0	(705)
• transferts	0	0	0	0
• écarts de conversion	0	2	0	2
• autres	0	0	0	0
Valeur d'acquisition au 31/12/2010	**47**	**2 535**	**40**	**2 622**
Dépréciations au 31/12/2009	0	(110)	0	(110)
Variations de l'exercice :				
• dotations	0	(20)	0	(20)
• reprises	0	0	0	0
• écarts de conversion	0	0	0	0
• autres	0	0	0	0
Dépréciations au 31/12/2010	**0**	**(130)**	**0**	**(130)**
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2010	**47**	**2 405**	**40**	**2 492**

Le montant de titres prêtés au 31 décembre 2010 s'élève à EUR 111 millions sur le portefeuille de placement et à EUR 40 millions sur le portefeuille d'investissement.

d. Transferts entre portefeuilles

Aucun transfert de portefeuille n'a été réalisé en 2010.

e. Ventilation en titres cotés et autres titres, hors intérêts courus

(en EUR millions)	Valeur comptable au 31/12/2010	Valeur de marché au 31/12/2010	Plus-value latente nette au 31/12/2010
Titres cotés[1]	2 488	2 569	81
Titres non cotés	4		
TOTAL	**2 492**		

(1) La notion « coté » fait référence à l'inscription à une bourse de valeurs.

Répartition par type de portefeuille	Total	Transaction	Placement	Investissement
Titres cotés[1]	2 488	47	2 401	40
Titres non cotés	4	0	4	0
TOTAL	**2 492**	**47**	**2 405**	**40**

(1) La notion « coté » fait référence à l'inscription à une bourse de valeurs.

f. Plus et moins-value latentes sur titres

(en EUR millions)	Titres de placement	Titres d'investissement
Plus-values latentes	81	0
Moins-values latentes	0	0

2.3. Créances sur les établissements de crédit (poste III de l'actif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en EUR millions)	
	59

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances à vue	14 268	14 549	13 735	2	20	792
Créances à terme	27 208	24 094	11 065	1 572	6 485	4 972
TOTAL	**41 476**	**38 643**	**24 800**	**1 574**	**6 505**	**5 764**

c. Qualité des encours à la fin de l'exercice hors intérêts courus

Valorisation du risque (en EUR millions)	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010		
	Total	Créances douteuses et litigieuses	Créances douteuses et compromises	Total
Encours brut	57	57	0	57
Dépréciations cumulées(1)	(37)	(37)	0	(37)
ENCOURS NET	**20**	**20**	**0**	**20**

(1) Ce montant correspond essentiellement à la dépréciation des créances envers la banque Lehman Brothers Holding Inc.

d. Ventilation des créances à terme selon le caractère subordonné hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Créances subordonnées sur les établissements de crédit	1 078	1 117
Créances non subordonnées sur les établissements de crédit	26 130	22 977
TOTAL	**27 208**	**24 094**

e. Qualité des créances subordonnées à la fin de l'exercice hors intérêts courus

Valorisation du risque (en EUR millions)	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010		
	Total	Créances douteuses et litigieuses	Créances douteuses et compromises	Total
Encours brut	347	373	0	373
Dépréciations cumulées(1)	(347)	(373)	0	(373)
ENCOURS NET	**0**	**0**	**0**	**0**

(1) Ce montant correspond à la dépréciation des créances envers Dexia Holdings Inc.

2.4. Opérations avec la clientèle (poste IV de l'actif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en EUR millions)	
	305

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en EUR millions)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée ou non ventilée	Montant au 31/12/2010
	330	1 888	11 886	30 382	0	44 486

c. Ventilation selon le secteur économique de la contrepartie des créances hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010		
	Total	Secteur Public	Autres secteurs	Total
Encours sains	48 704	18 883	25 281	44 164
Encours restructurés	0	0	0	0
Encours douteux	14	2	45	47
Encours douteux compromis	168	36	239	275
TOTAL	**48 886**	**18 921**	**25 565**	**44 486**

d. Qualité des encours à la fin de l'exercice hors intérêts courus

Valorisation du risque (en EUR millions)	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Encours brut des créances douteuses	20	61
Dépréciations cumulées	(6)	(14)
Encours net des créances douteuses	**14**	**47**
Encours brut des créances douteuses compromises	220	360
Dépréciations cumulées	(52)	(85)
Encours net des créances douteuses compromises	**168**	**275**

e. Ventilation selon le caractère subordonné hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Créances subordonnées sur la clientèle	10	7
Créances non subordonnées sur la clientèle	48 876	44 479
TOTAL	**48 886**	**44 486**

2.5. Obligations et autres titres à revenu fixe (poste V de l'actif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en EUR millions)	483

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en EUR millions)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Montant au 31/12/2010
	7 239	1 593	14 709	29 740	53 281

c. Ventilation selon le secteur économique de l'émetteur hors intérêts courus

Secteur économique de l'émetteur (en EUR millions)	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Émetteurs publics	18 847	17 581
Autres émetteurs	40 683	35 700
TOTAL	**59 530**	**53 281**

La baisse du portefeuille de titres s'explique par la politique de réduction du *gap* de liquidité.

d. Ventilation en titres cotés et autres titres hors intérêts courus

(en EUR millions)	Valeur comptable au 31/12/2010	Valeur de marché au 31/12/2010	Moins-value latente nette au 31/12/2010
Titres cotés[1]	28 505	27 305	(1 200)
Titres non cotés	24 776		
TOTAL	**53 281**		

(1) La notion « coté » fait référence à l'inscription à une bourse de valeurs.

Répartition par type de portefeuille	Total	Transaction	Placement	Investissement
Titres cotés[1]	28 505	7 164	21 316	25
Titres non cotés	24 776	4 617	19 567	592
TOTAL	**53 281**	**11 781**	**40 883**	**617**

(1) La notion « coté » fait référence à l'inscription à une bourse de valeurs.

e. Ventilation selon le type de portefeuille hors intérêts courus et variations de l'exercice

(en EUR millions)	Activité bancaire et autre			Total
	Portefeuille de transaction	Portefeuille de placement	Portefeuille d'investissement	
Valeur d'acquisition au 31/12/2009	8 049	52 578	697	61 324
Variations de l'exercice :				
• acquisitions	3 635	6 623	90	10 348
• cessions et titres échus	(781)	(19 710)	(184)	(20 675)
• autres variations	575	0	0	575
• écarts de conversion	303	3 243	14	3 560
Valeur d'acquisition au 31/12/2010	**11 781**	**42 734**	**617**	**55 132**
Dépréciations au 31/12/2009	0	(1 794)	0	(1 794)
Variations de l'exercice :				
• dotations[1]	0	(175)	0	(175)
• reprises	0	232	0	232
• autres variations	0	0	0	0
• écarts de conversion	0	(114)	0	(114)
Dépréciations au 31/12/2010	**0**	**(1 851)**	**0**	**(1 851)**
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2010	**11 781**	**40 883**	**617**	**53 281**

(1) Un commentaire de la variation est donné en annexe 5.4.

Le montant de titres prêtés au 31 décembre 2010 s'élève à EUR 1 343 millions sur le portefeuille de transaction, à EUR 27 799 millions sur le portefeuille de placement et à EUR 96 millions sur le portefeuille d'investissement.

f. Ventilation selon le caractère subordonné, hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Obligations et autres titres à revenu fixe subordonnés émis par des établissements de crédit	679	493
Obligations et autres titres à revenu fixe subordonnés émis par d'autres entreprises	0	0
Obligations non subordonnées et autres titres à revenu fixe	58 851	52 788
TOTAL	**59 530**	**53 281**
dont obligations et autres titres à revenu fixe subordonnés représentés par des titres cotés	*0*	*0*

g. Transferts entre portefeuilles

Aucun transfert de portefeuille n'a été réalisé en 2010.

h. Pour le portefeuille de transaction hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Différence entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition pour les obligations et titres évalués à la valeur de marché	261	(12)

i. Pour le portefeuille de placement et d'investissement hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Différence positive de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est supérieure à leur valeur comptable	715	690
Différence négative de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est inférieure à leur valeur comptable	452	425

j. Qualité des encours à la fin de l'exercice hors intérêts courus

Valorisation du risque (en EUR millions)	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Encours brut des créances douteuses	164	241
Dépréciations cumulées[1]	(148)	(138)
ENCOURS NET DES CRÉANCES DOUTEUSES	**16**	**103**

(1) Les dépréciations sont essentiellement liées aux provisions enregistrées sur les titres Lehman Brothers Holding Inc. et de banques islandaises.

2.6. Actions et titres à revenu variable (poste VI de l'actif)

a. Ventilation selon le type de portefeuille et variations de l'exercice

(en EUR millions)	Activité bancaire et autre		Total
	Portefeuille de transaction	Portefeuille de placement	
Valeur d'acquisition au 31/12/2009	0	339	339
Variations de l'exercice :			
• acquisitions	0	14	14
• cessions et titres échus	0	(30)	(30)
• autres variations	0	0	0
• écarts de conversion	0	9	9
Valeur d'acquisition au 31/12/2010	**0**	**332**	**332**
Dépréciations au 31/12/2009	0	(58)	(58)
Variations de l'exercice :			
• dotations	0	(3)	(3)
• reprises	0	8	8
• autres variations	0	0	0
• écarts de conversion	0	(1)	(1)
Dépréciations au 31/12/2010	**0**	**(54)**	**(54)**
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2010	**0**	**278**	**278**

b. Transferts entre portefeuilles (hors activité d'assurance)

Aucun transfert de portefeuille n'a été réalisé en 2010.

c. Ventilation en titres cotés et autres titres

(en EUR millions)	Valeur comptable au 31/12/2010	Valeur de marché au 31/12/2010	Plus-value latente nette au 31/12/2010
Titres cotés	98	106	8
Titres non cotés	180		
TOTAL	**278**		

d. Plus et moins-values latentes sur titres à revenu variable

(en EUR millions)	Titres de placement
Plus-values latentes	42
Moins-values latentes	0

2.7. Participations, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées (poste VII de l'actif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en EUR millions)	
	0

b. Ventilation selon le secteur économique de la contrepartie et variations de l'exercice

(en EUR millions)	Entreprises liées		Autres participations		Total
	Établissements de crédit	Autres	Établissements de crédit	Autres	
Valeur d'acquisition au 31/12/2009	4 586	203	50	30	4 869
Variations de l'exercice :					
• acquisitions[1]	335	0	0	1	336
• cessions et titres échus[2]	0	0	(39)	(4)	(43)
• transferts	0	0	0	0	0
• écarts de conversion[3]	70	0	1	0	71
• autres variations	0	0	0	0	0
Valeur d'acquisition au 31/12/2010	**4 991**	**203**	**12**	**27**	**5 233**
Dépréciations au 31/12/2009	(2 178)	(1)	(34)	(6)	(2 219)
Variations de l'exercice :					
• actées	(13)	0	(1)	0	(14)
• reprises[4]	0	0	35	0	35
• annulées	0	0	0	0	0
• transférées	0	(4)	0	4	0
• écarts de conversion[3]	(70)	0	0	0	(70)
• autres variations	0	0	0	0	0
Dépréciations au 31/12/2010	**(2 261)**	**(5)**	**0**	**(2)**	**(2 268)**
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2010	**2 730**	**198**	**12**	**25**	**2 965**

(1) Les principaux mouvements 2010 correspondent à des augmentations de capital chez Dexia Kommunalbank Deutschland, Dexia Municipal Agency et Dexia Bail.
(2) Les cessions concernent principalement les titres Dexia Epargne Pension, Dexia Finance et Dexia Assureco.
(3) Les écarts de conversion portent sur la filiale Dexia Holdings Inc.
(4) La reprise de dépréciation correspond à la cession de Dexia Epargne Pension.

c. Titres cotés et autres titres

(en EUR millions)	Valeur nette comptable au 31/12/2010	Valeur de marché au 31/12/2010	Plus-value latente au 31/12/2010
Titres cotés	0	0	0
Titres non cotés	2 965		
TOTAL	**2 965**		

d. Principales lignes significatives

(en EUR millions)	Valeur brute comptable au 31/12/2010	Réductions de valeur au 31/12/2010	Valeur nette comptable au 31/12/2010
Titres cotés	0	0	0

Titres non cotés	Valeur brute comptable au 31/12/2010	Dépréciations au 31/12/2010	Valeur nette comptable au 31/12/2010	% de participation	quote-part des capitaux propres au 31/12/2010	Exercice de référence
TOTAL	**5 233**	**2 268**	**2 965**			
Dont les principales						
Dexia Holdings Inc.[1]	2 188	2 188	0	90,00	(173)	31/12/2010
Dexia Municipal Agency	1 190	0	1 190	100,00	1 357	31/12/2010
Dexia Crediop	581	0	581	70,00	766	31/12/2010
Dexia Kommunalbank Deutschland	493	0	493	100,00	532	31/12/2010
Dexia Kommunalkredit Bank	160	0	160	100,00	224	31/12/2010
Dexia Sabadell, SA	142	0	142	60,00	276	31/12/2010
CBX.IA 2	100	0	100	70,85	77	31/12/2010
Dexia Israël Bank Ltd	56	0	56	65,31	61	31/12/2010
Dexia Sofaxis	50	0	50	99,98	56	31/12/2010
Dexia Crédit Local Asia Pacific Pty Ltd	41	41	0	100,00	(23)	31/12/2010
CBX.IA 1	40	0	40	100,00	1	31/12/2010
Dexia Flobail	39	0	39	100,00	(97)	31/12/2010
CLF Immobilier	34	18	16	100,00	17	31/12/2010
Dexia CLF Banque	20	0	20	100,00	24	31/12/2010
Exterimmo	20	0	20	40,00	20	31/12/2010
Société d'Investissement Suisse Luxembourgeoise	17	13	4	100,00	4	31/12/2010
Dexia Bail	10	0	10	99,91	6	31/12/2010
Dexia CLF Régions Bail	8	0	8	100,00	19	31/12/2010

(1) Dépréciation totale des titres Dexia Holdings Inc. compte tenu de l'accord de cession de l'activité d'assurance de FSA à Assured Guaranty Ltd.

2.8. Immobilisations incorporelles (poste VIII de l'actif)

Détail du poste et variations de l'exercice

(en EUR millions)	Frais d'établissement	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur comptable brute au 31/12/2009	0	253	253
Variations de l'exercice :			
• augmentations	0	16	16
• diminutions	0	0	0
• autres	0	4	4
• écarts de conversion	0	0	0
Valeur comptable brute au 31/12/2010	**0**	**273**	**273**
Amortissements et dépréciations au 31/12/2009	0	(207)	(207)
Variations de l'exercice :			
• dotations	0	(20)	(20)
• reprises	0	0	0
• autres	0	0	0
• écarts de conversion	0	(3)	(3)
Amortissements et dépréciations au 31/12/2010	**0**	**(230)**	**(230)**
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2010	**0**	**43**	**43**

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement aux logiciels acquis et aux développements informatiques réalisés en interne et immobilisés.

2.9. Immobilisations corporelles (poste IX de l'actif)

Détail du poste et variations de l'exercice

(en EUR millions)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage, mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes versés	Total
Valeur d'acquisition au 31/12/2009	1	6	46	0	53
Variations de l'exercice :					
• augmentations	0	0	0	0	0
• diminutions	0	0	(2)	0	(2)
• autres	0	0	0		0
• écarts de conversion	0	0	1	0	1
Valeur d'acquisition au 31/12/2010	**1**	**6**	**45**	**0**	**52**
Plus-values au 31/12/2010	0	0	0	0	0
Amortissements et dépréciations au 31/12/2009	0	(3)	(36)	0	(39)
Variations de l'exercice :					
• dotations	0	0	(3)	0	(3)
• reprises	0	0	2	0	2
• autres	0	0	0	0	0
• écarts de conversion	0	0	0	0	0
Amortissements et dépréciations au 31/12/2010	**0**	**(3)**	**(37)**	**0**	**(40)**
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2010	**1**	**3**	**8**	**0**	**12**

2.10. Autres actifs et comptes de régularisation (postes XIII et XIV de l'actif)

Ventilation du poste

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Autres actifs		
Primes payées sur *swaptions* émises	17	25
Primes payées sur options	68	68
Dépôts de garantie versés[(1)]	12 150	16 946
Créances fiscales	1	1
Impôts différés actifs	729	944
Autres immobilisations financières	0	0
Autres actifs	18	112
TOTAL COMPTES AUTRES ACTIFS	**12 983**	**18 096**

(1) Les dépôts de garantie versés correspondent essentiellement à des versements de collatéraux dans le cadre de contrats avec les principales contreparties traitant sur les marchés de dérivés. La hausse des cash collatéraux *est essentiellement due à l'évolution des taux d'intérêt sur 2010.*

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Comptes de régularisation		
Primes et charges à reporter sur emprunts	335	320
Primes sur prêts et autres charges à reporter	67	72
Primes et charges à reporter sur opérations de couverture	845	825
Primes et charges à reporter sur opérations de *trading*	752	1 030
Produits acquis sur opérations de couverture	1 044	1 661
Produits acquis sur opérations de *trading*	4 975	6 308
Écarts de conversion à l'actif	416	205
Autres produits acquis	1306	800
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION	**9 740**	**11 221**

2.11. Ventilation de l'actif par devise

Classement par devises d'origine (en EUR millions)	**Montant au 31/12/2010**
En EUR	103 511
En autres devises UE	9 104
En autres devises hors UE	59 942
TOTAL DE L'ACTIF	**172 557**

3. Notes sur le passif

3.1. Dettes envers les établissements de crédit (poste I du passif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en EUR millions)	119

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en EUR millions)	**Montant au 31/12/2009**	**Montant au 31/12/2010**	**Jusqu'à 3 mois**	**De 3 mois à 1 an**	**De 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans**
Dettes à vue[1]	12 517	10 181	10 181	0	0	0
Dettes à terme	71 611	54 726	31 615	4 216	11 657	7 238
TOTAL	**84 128**	**64 907**	**41 796**	**4 216**	**11 657**	**7 238**

(1) Grâce à une activité soutenue de refinancement menée en 2010, la part du refinancement auprès des banques centrales ne représente plus que EUR 6,4 milliards au 31 décembre 2010 contre EUR 10 milliards au 31 décembre 2009.

3.2. Opérations avec la clientèle (poste II du passif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en EUR millions)	17

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en EUR millions)	**Montant au 31/12/2009**	**Montant au 31/12/2010**	**Jusqu'à 3 mois**	**De 3 mois à 1 an**	**De 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans**
Dettes à vue	0	0	0	0	0	0
Dettes à terme	1 892	2 478	2 026	0	277	175
TOTAL	**1 892**	**2 478**	**2 026**	**0**	**277**	**175**

c. Ventilation selon le secteur économique de la contrepartie hors intérêts courus

(en EUR millions)	**Montant au 31/12/2009**	**Montant au 31/12/2010**
Secteur public	1 118	1 651
Autres secteurs	774	827
TOTAL	**1 892**	**2 478**

3.3. Dettes représentées par un titre (poste III du passif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en EUR millions)	
	429

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Titres du marché interbancaire et TCN	59 511	55 572	12 316	15 392	23 943	3 921
Emprunts obligataires	7 525	17 900	60	3 340	10 457	4 043
TOTAL	**67 036**	**73 472**	**12 376**	**18 732**	**34 400**	**7 964**

Au 31 décembre 2010, les dettes à moyen et long termes, au travers des *Euro Medium Term Notes*, des bons à moyen terme négociables et des emprunts obligatoires, présentent un solde de EUR 62 milliards.

c. Ventilation selon le type de titre et variations de l'exercice hors intérêts courus

(en EUR millions)	Titres de marché interbancaire et TCN	Emprunts obligataires	Total
Valeur au 31/12/2009	59 511	7 525	67 036
Variations de l'exercice :			
• émissions	30 769	10 295	41 064
• remboursements	(35 401)	(117)	(35 518)
• écarts de conversion	693	197	890
• autres	0	0	0
VALEUR AU 31/12/2010	**55 572**	**17 900**	**73 472**

3.4. Autres passifs et comptes de régularisation (poste IV et V du passif)

Détail du poste

Comptes de régularisation et autres passifs (en EUR millions)	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Autres passifs		
Dépôts de garanties reçus	629	920
Primes sur instruments conditionnels vendus	16	10
Créditeurs divers[1]	5 015	7 288
TOTAL AUTRES PASSIFS	**5 660**	**8 218**
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance sur prêts	64	92
Décotes constatées lors du rachat des créances	0	0
Produits constatés d'avance sur opérations de couverture	1 067	1 104
Produits constatés d'avance sur opérations de *trading*	907	1 234
Gains à étaler sur contrats de couverture	89	43
Charges à imputer sur opérations de couverture	2 423	2 079
Charges à imputer sur opérations de *trading*	4 815	6 382
Écarts de conversion passif	928	1 459
Autres produits à reporter	57	65
Autres charges à payer	120	124
Autres comptes de régularisation – passif	510	726
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION	**10 980**	**13 308**

(1) Le montant de EUR 7,3 milliards correspond au 31/12/2010 aux dettes sur les titres empruntés.

3.5. Provisions pour risques et charges (poste VI du passif)

(en EUR millions)	Montant 31/12/2009	Dotations	Reprises	Autres variations[3]	Montant 31/12/2010
Provisions pour risques et charges	**2 228**	**1 779**	**(766)**	**54**	**3 295**
• pensions et assimilées[1]	8	2	0	0	10
• crédits d'engagements	275	34	(155)	0	154
• autres instruments financiers	1 178	1 087	(570)	63	1 758
• autres risques et charges[2]	765	655	(41)	(9)	1 370
• risque pays	2	1	0	0	3
Provisions pour impôts différés	**60**	**80**	**(29)**	**0**	**111**
Provisions réglementées	**337**	**11**	**(11)**	**0**	**337**
• provisions pour crédit à moyen et long termes	310	0	0	0	310
• provisions amortissements dérogatoires	22	9	(10)	0	21
• provision pour investissement	5	2	(1)	0	6
TOTAL	**2 625**	**1 870**	**(806)**	**54**	**3 743**

(1) Provisions constituées au titre des indemnités de fin de carrière et de médailles du travail.
(2) Le stock des autres provisions pour risques et charges en 2010 inclut la provision pour risque sur la filiale Dexia Holdings Inc. à hauteur de EUR 1 233 millions qui a été dotée de EUR 632 millions sur l'exercice. Cette provision, estimée en fonction de la valeur d'utilité de l'entité, permet notamment de couvrir les pertes économiques attendues sur le portefeuille Financial products *et les charges afférentes à la garantie accordée par les États sur les risques de ce portefeuille sur la durée totale de cette garantie.*
(3) Les autres variations correspondent au montant des étalements des plus-values de cession réalisées dans le cadre des transferts de prêts à Dexia Municipal Agency pour EUR 9 millions et aux écarts de conversion.

3.6. Passifs subordonnés (poste VIII du passif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en EUR millions)	
	20

b. Variations de l'exercice hors intérêts courus

(en EUR millions)	Total
Montant au 31/12/2009	5 246
Variations de l'exercice :	
• émissions	131
• diminutions[1]	(640)
• écarts de conversion	0
• autres variations	0
MONTANT AU 31/12/2010	**4 737**

(1) Remboursement d'un emprunt subordonné de EUR 640 millions concomitamment à l'augmentation de capital de décembre.

c. Indication relative à chaque emprunt subordonné

Devise	Échéance ou modalité de durée	Montant en millions	a) circonstances de remboursement anticipé b) conditions de subordination c) conditions de convertibilité	Conditions de rémunération (%)
USD	Indéterminée	250	a) Remboursement anticipé impossible pendant les 10 premières années sauf après accord préalable du secrétariat général de la Commission bancaire* et remplacement par des fonds propres d'égale ou de meilleure qualité. Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 01/10/2012 après accord du secrétariat général de la Commission bancaire b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	LIBOR USD 3M + 1,1 À partir du 02/10/2012, LIBOR USD 3M + 1,85
USD	Indéterminée	1 190	a) Remboursement anticipé impossible pendant les 10 premières années sauf après accord préalable du secrétariat général de la Commission bancaire et remplacement par des fonds propres d'égale ou de meilleure qualité. Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 05/04/2015 après accord du secrétariat général de la Commission bancaire b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	LIBOR USD 3M + 0,39 À partir du 06/04/2015, LIBOR USD 3M + 1,14
EUR	Indéterminée	200	a) Remboursement anticipé impossible pendant les 10 premières années sauf après accord préalable du secrétariat général de la Commission bancaire et remplacement par des fonds propres d'égale ou de meilleure qualité. Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 01/07/2015 après accord du secrétariat général de la Commission bancaire b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	EURIBOR 3M + 0,79 De juillet 2015 à juillet 2020, EURIBOR 3M + 1,40, ensuite EURIBOR 3M + 2,15
EUR	01/12/2014	100	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	93,25 % CMS
EUR	12/02/2019	300	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 12/02/2014 après accord du secrétariat général de la Commission bancaire. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	TF 4,375 À partir du 12/02/2014 EURIBOR 3M + 0,72
EUR	09/07/2017	500	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 09/07/2012 après accord du secrétariat général de la Commission bancaire b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	EURIBOR 3M + 0,15 À partir du 09/07/2012, EURIBOR 3M + 0,65
EUR	01/01/2015	450	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 01/01/2010 pour autant qu'il ait obtenu préalablement l'accord du secrétariat général de la Commission bancaire b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	EURIBOR 3M + 0,32
EUR	28/12/2017	300	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 28/12/2012 pour autant qu'il ait obtenu préalablement l'accord du secrétariat général de la Commission bancaire b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	EURIBOR 3M + 1,45 jusqu'au 28/12/2012, ensuite EURIBOR 3M + 1,95
USD	27/09/2012	60	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 01/10/2007 pour autant qu'il ait obtenu préalablement l'accord du secrétariat général de la Commission bancaire b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	LIBOR USD 3M + 0,5925
USD	01/04/2013	130	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 01/04/2008 pour autant qu'il ait obtenu préalablement l'accord du secrétariat général de la Commission bancaire b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	LIBOR USD 3M + 0,5475

Devise	Échéance ou modalité de durée	Montant en millions	a) circonstances de remboursement anticipé b) conditions de subordination c) conditions de convertibilité	Conditions de rémunération (%)
USD	01/04/2013	200	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 01/04/2008 pour autant qu'il ait obtenu préalablement l'accord du secrétariat général de la Commission bancaire b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	LIBOR USD 3M + 0,4975
USD	01/10/2013	200	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 01/10/2008 pour autant qu'il ait obtenu préalablement l'accord du secrétariat général de la Commission bancaire b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	LIBOR USD 3M + 0,4625
USD	01/01/2014	100	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 01/01/2009 pour autant qu'il ait obtenu préalablement l'accord du secrétariat général de la Commission bancaire b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	LIBOR USD 3M + 0,485
USD	01/07/2014	135	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 01/07/2009 pour autant qu'il ait obtenu préalablement l'accord du secrétariat général de la Commission bancaire b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	LIBOR USD 3M + 0,43
USD	01/10/2014	265	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 01/10/2009 pour autant qu'il ait obtenu préalablement l'accord du secrétariat général de la Commission bancaire b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	LIBOR USD 3M + 0,33
EUR	20/06/2018	300	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 20/06/2013 pour autant qu'il ait obtenu préalablement l'accord du secrétariat général de la Commission bancaire b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	EURIBOR 3M + 1,5 À partir du 20/06/2013, EURIBOR 1 AN + 2
EUR	indéterminée	700	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêt à partir du 18 novembre 2015 pour autant qu'il ait obtenu préalablement l'accord du secrétariat général de la Commission bancaire b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	TF 4,30 À partir de 2015, EURIBOR 3M + 1,73

** Nouvelle dénomination à compter de mars 2010 : Autorité de contrôle prudentiel.*

3.7. Capitaux propres

Détail des capitaux propres

(en EUR millions)	Montant
SITUATION AU 31/12/2009 :	
Capital	501
Primes d'émission et d'apport	862
Engagements d'augmentation de capital et primes d'émission	0
Réserve légale	50
Réserves générales	0
Report à nouveau	0
Écart de conversion	(142)
Résultat de l'exercice	699
Acompte sur dividendes	0
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2009	**1 969**
Variations de la période :	
Variation du capital	**0**
Variation des primes d'émission et d'apport[1]	640
Variation des engagements d'augmentation de capital et primes d'émission	0
Variation des réserves et résultat reporté[2]	699
Variation de la réserve légale	0
Variations écarts de conversion	30
Dividendes versés (-)	0
Résultat de la période	(1 530)
Autres variations	0
SITUATION AU 31/12/2010 :	
Capital	501
Primes d'émission et d'apport	1 501
Engagements d'augmentation de capital et primes d'émission	0
Réserve légale	50
Réserves générales	699
Report à nouveau	0
Écart de conversion	(112)
Résultat de l'exercice[3]	(1 530)
Acompte sur dividendes	0
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2010	**1 109**

(1) Par décision du conseil d'administration du 14 décembre 2010, Dexia Crédit Local a augmenté son capital en numéraire de EUR 640 millions et réduit son capital de EUR 640 millions.
Le capital social de Dexia Crédit Local de 500 513 102,75 euros est composé de 87 045 757 actions de 5,75 euros de valeur nominale.
(2) L'assemblée générale mixte du 21 mai 2010 a décidé d'affecter en totalité le résultat de l'exercice 2009 de EUR 699 millions sur le compte de réserves générales, portant ainsi le compte de réserves générales à EUR 699 millions.
(3) Il est proposé à l'assemblée générale mixte d'affecter le résultat de l'exercice
- sur le compte de réserve indisponible constitué à l'effet d'apurer une partie des pertes de l'exercice, à concurrence de EUR 640 millions,
- sur le compte de réserves générales à concurrence de EUR 699 millions,
- sur le compte de primes d'émission et apport à concurrence de EUR 191 millions.

Au titre de l'année 2008, Dexia Crédit Local a augmenté son capital en numéraire de EUR 3,5 milliards et réduit son capital de EUR 4,3 milliards, portant le capital social à EUR 500,5 millions.
Au titre de l'exercice 2007 a été versé, à chaque action, un dividende de EUR 4,55.

3.8. Ventilation du passif par devise

Classement par devises d'origine (en EUR millions)	**Montant au 31/12/2010**
En EUR	97 482
En autres devises UE	13 676
En autres devises hors UE	61 399
TOTAL DU PASSIF	**172 557**

3.9. Autre note annexe au bilan

Transactions avec les parties liées – Ventilation par nature

(en EUR millions)			Total du poste	Part des entités liées[1]
Actif	Postes III et IV	Créances sur les établissements de crédit et opérations avec la clientèle	83 493	42 116
	Postes V, VI, VII	Titres détenus	57 007	2 294
	Postes XIII et XIV	Autres actifs et comptes de régularisation	29 317	3 572
Passif	Postes I et II	Dettes envers les établissements de crédit et opérations avec la clientèle	67 521	48 720
	Poste III	Dettes représentées par un titre	73 901	978
	Poste VIII	Passifs subordonnés	4 757	4 757
	Postes IV et V	Autres passifs et comptes de régularisation	21 526	283

(1) Les entités liées correspondent à celles du périmètre de consolidation du groupe Dexia.

4. Notes sur le hors bilan

4.1. Engagements de financement donnés (poste I du hors bilan)

Ce poste comprend les engagements de financement donnés, les engagements donnés sur titres et les devises prêtées. Les engagements de financement sur prêts et lignes de crédit comprennent les contrats émis mais non versés au 31 décembre 2010.

Ventilation par catégorie de bénéficiaire

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Engagements en faveur d'établissements de crédit	9 175	9 480
Engagements en faveur de la clientèle	33 432	26 731
Engagements donnés sur titres	302	168
TOTAL	**42 909**	**36 379**

4.2. Engagements de garantie donnés (poste II du hors bilan)

a. Ventilation par catégorie de bénéficiaire

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Engagements en faveur d'établissements de crédit	34 639	36 526
Engagements en faveur de la clientèle	23 673	20 308
TOTAL	**58 312**	**56 834**

b. Ventilation par nature d'opérations

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Engagements de garantie donnés		
• cautions	58 312	56 834
• avals et autres garanties	0	0
• actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers	0	0
TOTAL	**58 312**	**56 834**

c. Passifs éventuels et risques et pertes non mesurables à la date d'établissement des comptes annuels

Il n'existe pas de passifs éventuels et de risques et pertes non mesurables à la date d'établissement des comptes annuels.

4.3. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres (poste III du hors bilan)

(en EUR millions)	Actifs nantis au 31/12/2009	Actifs nantis[1] au 31/12/2010
Pour sûreté de dettes et engagements de la société	0	0
Poste du passif	0	0
Poste du hors bilan	31 526	29 922
TOTAL	**31 526**	**29 922**

(1) Valeur comptable des actifs nantis. Ce poste comprend principalement les nantissements de prêts en garantie des financements reçus d'institutions financières internationales pour EUR 6,3 milliards, les prêts nantis donnés en garantie à Dexia LdG Banque SA pour EUR 4 milliards, les actifs donnés en garantie auprès des banques centrales pour EUR 10,3 milliards ainsi que les engagements donnés sur les TOB (Tender Option Bond) de la succursale de New York pour EUR 7,5 milliards.

4.4. Engagements de financement et de garantie reçus (postes IV et V du hors bilan)

Ces postes comprennent les engagements de financement et de garantie reçus d'établissements de crédit, les engagements reçus sur titres et les devises empruntées.

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Engagements de financement reçus des établissements de crédit	4 227	4 949
Devises empruntées non encore reçues	753	954
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	11 762	11 177
Garanties reçues des collectivités locales ou acquisition en garantie de créances sur collectivités locales	10 575	16 295
Autres engagements reçus	1 650	1 855
TOTAL	**28 967**	**35 230**

4.5. Engagements sur titres (poste VI du hors bilan)

a. Ventilation selon la nature d'opérations

	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Achats		
• comptant	0	0
• terme	276	208
Ventes		
• comptant	0	0
• terme	276	208
TOTAL	**552**	**416**

b. Opérations de position ouverte isolée

Montant de la plus-value latente des opérations de position ouverte isolée	0

4.6. Opérations de change en devises (poste VII du hors bilan)

Les opérations de change au comptant et de change à terme sont présentées pour leur valeur en devises, convertie sur la base du cours de change à la clôture de l'exercice.

Le poste « monnaies à recevoir » s'élève à EUR 36 milliards et le poste « monnaies à livrer » à EUR 37 milliards au 31 décembre 2010.

4.7. Engagements sur instruments financiers à terme (poste VIII du hors bilan)

a. Ventilation selon le type d'intentions de gestion et le type de produits

Type d'opérations (en EUR millions)	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010	Couverture		*Trading*		Juste valeur au 31/12/2010
			Micro-couverture	Macro-couverture	Position ouverte isolée	Gestion de portefeuille spécialisée	
Sur devises[1]	40 776	36 871	13 615	15 861	3 791	3 604	(2 105)
• opérations de change à terme	15 517	13 916	0	11 013	2 903	0	0
• *swaps* de devises et d'intérêts	25 259	22 955	13 615	4 848	888	3 604	(2 105)
• *futures* sur devises	0	0	0	0	0	0	0
• options sur devises	0	0	0	0	0	0	0
• contrats de taux de change à terme	0	0	0	0	0	0	0
Sur autres instruments financiers	600 116	558 327	69 907	327 077	10 260	151 083	(4 585)
Dont produits d'intérêts[2]							
• *swaps* de taux d'intérêt	587 196	542 808	64 544	327 077	1 673	149 514	(5 084)
• opérations sur *futures*	25	17	0	0	17	0	0
• contrats à terme de taux d'intérêt	2 215	5 065	0	0	5 065	0	0
• options sur taux d'intérêt	2 832	2 701	843	0	315	1 543	42
Dont autres achats et ventes à terme[3]							
• autres contrats d'options	7 848	7 736	4 520	0	3 190	26	457
• autres opérations de *futures*	0	0	0	0	0	0	0
• autres achats et ventes à terme	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	**640 892**	**595 198**	**83 522**	**342 938**	**14 051**	**154 687**	**(6 690)**

(1) Montant à livrer
(2) Montant nominal / notionnel de référence
(3) Prix d'achat / de vente convenu entre les parties

b. Ventilation selon le type de marché

Type d'opérations (en EUR millions)	Marché de gré à gré	Marché organisé	Total au 31/12/2010
Sur devises	36 871	0	36 871
Sur autres instruments financiers			
• sur intérêts	550 591	0	550 591
• sur autres achats et ventes à terme	7 736	0	7 736
TOTAL	**595 198**	**0**	**595 198**

c. Ventilation opérations fermes et conditionnelles

Type d'opérations (en EUR millions)	Opérations fermes	Opérations conditionnelles	Total au 31/12/2010
Sur devises	36 871	0	36 871
Sur autres instruments financiers			
• sur intérêts	543 448	7 143	550 591
• sur autres achats et ventes à terme	6 079	1 657	7 736
TOTAL	**586 398**	**8 800**	**595 198**

d. Ventilation selon durée résiduelle

Type d'opérations (en EUR millions)	Jusqu'à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total au 31/12/2010
Sur devises	16 661	3 395	16 815	36 871
Sur autres instruments financiers				
• sur intérêts	266 622	87 296	196 673	550 591
• sur autres achats et ventes à terme	30	901	6 805	7 736
TOTAL	**283 313**	**91 592**	**220 293**	**595 198**

e. Relevé des opérations de hors bilan à terme sur valeurs mobilières, devises et autres instruments financiers à terme

Les engagements sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt sont enregistrés conformément aux dispositions des règlements CRB n° 88-02 et n° 90-15 :

- pour les opérations fermes, les montants sont portés pour la valeur nominale des contrats ;
- pour les opérations conditionnelles, les montants sont portés pour la valeur nominale de l'instrument sous-jacent.

L'utilisation des instruments financiers à terme, par Dexia Crédit Local, s'inscrit dans les trois stratégies suivantes :

- gestion Actif/Passif
  Dans le cadre de cette gestion sont regroupées les opérations qui ont pour but de couvrir et gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement. Cette gestion ALM se fait principalement par des *swaps* ainsi que par des contrats futurs.
- opérations de couverture affectée
  Les opérations répertoriées dans cette catégorie ont pour objet de couvrir le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes, identifiés dès l'origine.

  Constituent principalement cette catégorie, les *swaps* affectés en microcouverture d'émissions primaires, de titres du portefeuille obligataire de placement ou d'investissement ainsi que d'actifs clientèle. L'association de ces éléments d'actif ou de passif et de leur couverture spécifique permet de construire des actifs ou des passifs synthétiques, indexés sur des taux variables ou révisables et donc immunisés contre le risque de taux.

  Par ailleurs sont également classés dans cette catégorie, les *swaps* cambistes qui sont mis en place afin de transformer des ressources dans la devise des emplois qu'elles financent, cette transformation ayant pour effet de réduire le risque de change.
- opérations de gestion de position

  Cette stratégie se décompose en deux types d'activité :

  - une activité dite de gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction ;
  - une activité de prise de position.

L'activité de gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction regroupe les opérations conclues avec des collectivités locales ainsi que leurs opérations symétriques négociées avec des contreparties bancaires. Les opérations traitées sont principalement des *swaps* de taux d'intérêt. Les opérations incluses dans cette activité font l'objet d'une gestion spécialisée en sensibilité.

L'activité de prise de position a pour objectif de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ou du cours des devises. Les opérations mises en place sont principalement des *swaps* de taux d'intérêt et des opérations de change à terme.

f. Suivi du risque

La mesure du risque est réalisée de manière régulière par la direction des risques. Le principal indicateur de risque chez Dexia Crédit Local, comme dans l'ensemble du groupe Dexia, est la VaR. La VaR calculée par le groupe Dexia mesure la perte potentielle dans un intervalle de confiance de 99 % pour une période de référence de 10 jours. Le dispositif d'encadrement des risques consiste à attribuer à chaque entité et pour chacune des activités de marché, les éléments suivants :

- une liste des devises et structures susceptibles d'être traitées ;
- une limite en VaR.

4.8. Transactions avec les parties liées

Ventilation par nature

(en EUR millions)			Total du poste	Part des entités liées[1]
Hors bilan	Poste I	Engagements de financement donnés	36 379	11 988
	Poste II	Engagements de garantie donnés	56 834	43 784
	Poste IV	Engagements de financement reçus	5 903	1 100
	Poste V	Engagements de garantie reçus	29 327	11 037
	Postes III, VI, VII et VIII	Autres engagements donnés et reçus	663 372	219 464

(1) Les entités liées correspondent à celles du périmètre de consolidation du groupe Dexia.

5. Notes sur le résultat

5.1. Produits d'intérêts et charges d'intérêts (postes I et II du compte de résultat)

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Produits d'intérêts relatifs aux :		
Opérations avec les établissements de crédit (a)	825	692
Opérations avec la clientèle (b)	1 751	1 646
Obligations et autres titres à revenu fixe (c)	1 897	880
Opérations de macro couverture (d)	5 544	3 445
Total produits d'intérêts	**10 017**	**6 663**
Charges d'intérêts relatifs aux :		
Opérations avec les établissements de crédit (a)	(1 774)	(1 198)
Opérations avec la clientèle (b)	(155)	(321)
Obligations et autres titres à revenu fixe (c)	(1 617)	(1 268)
Opérations de macro couverture (d)	(6 113)	(4 185)
Total charges d'intérêts	**(9 659)**	**(6 972)**
NET	**358**	**(309)**

a. Produits d'intérêts et charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit

Ce poste comprend EUR -1 475 millions de transactions avec les parties liées.

La charge relative à la garantie des États qui s'élève à EUR 340 millions en 2010 contre EUR 251 millions en 2009 figure dans ce poste.

b. Produits d'intérêts et charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle

Les charges et produits d'intérêts sur les opérations avec la clientèle représentent un montant net de EUR 1 325 millions.

Ce poste comprend pour EUR 1 142 millions les charges et produits sur intérêts échus et les intérêts courus non échus des opérations de crédit à la clientèle.

Il intègre les produits d'engagements de financement et de garantie qui représentent EUR 183 millions.

c. Intérêts, produits et charges assimilés sur obligations et titres à revenu fixe

Le poste représente pour EUR 880 millions les produits des intérêts échus et des intérêts courus non échus des obligations et autres titres à revenu fixe, les produits et charges d'étalement des décotes et surcotes sur titres d'investissement et de placement, ainsi que le résultat des opérations de couverture sur ces titres.

Concernant la partie charges, le poste s'élève à EUR 1 268 millions pour Dexia Crédit Local.

En plus des intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe, il inclut également le résultat des opérations de couverture sur le risque de taux, lorsque celles-ci sont identifiées dès l'origine comme rattachées à des titres de créances négociables, à des émissions obligataires ou à des dettes subordonnées.

d. Produits et charges sur opérations de macrocouverture

Les produits de macrocouverture s'élèvent à EUR 3 445 millions et les charges de macrocouverture s'élèvent à EUR 4 185 millions. Ces montants sont portés respectivement dans le poste I et II du compte de résultat.

5.2. Ventilation des revenus de titres à revenu variable (poste III du compte de résultat)

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Entreprises liées[1]	188	173
Participations et autres titres détenus à long terme[2]	49	6
Actions et autres titres à revenu variable	2	2
TOTAL	**239**	**181**

(1) Dont EUR 134 millions de dividendes reçus de la filiale Dexia Municipal Agency sur 2010 contre EUR 114 millions en 2009.
(2) La baisse du poste entre 2009 et 2010 est due à la diminution des dividendes reçus de la filiale FLORAL : EUR 35 millions en 2009 contre EUR 4 millions en 2010.

5.3. Ventilation des commissions (postes IV et V du compte de résultat)

a. Détail des commissions perçues (poste IV du compte de résultat)

Nature (en EUR millions)	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Crédit	11	9
Autres services financiers	1	2
TOTAL	**12**	**11**

b. Détail des commissions versées (poste V du compte de résultat)

Nature (en EUR millions)	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Crédit	(1)	(2)
Opérations sur titres	(2)	(1)
Autres services financiers	(14)	(20)
TOTAL	**(17)**	**(23)**

5.4. Ventilation des gains et pertes provenant d'opérations sur portefeuilles (poste VI du compte de résultat)

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Résultats de :		
• opérations sur titres de transaction[1]	927	185
• opérations de change	(106)	(187)
• opérations sur instruments financiers	(708)	(384)
Sous-total	**113**	**(386)**
• opérations sur titres de placement et assimilés[1][2]	1 051	(386)
Sous-total	**1 051**	**(386)**
TOTAL	**1 164**	**(772)**

(1) Les portefeuilles de transaction et de placement enregistrent la forte volatilité des marchés financiers et la non liquidité de ces marchés.
(2) Cette ligne regroupe les plus ou moins-values de cession et les dotations/reprises de provisions sur le portefeuille de titres de placement ainsi que les plus ou moins-values sur les titres d'activité de portefeuille.
Ces dépréciations sont liées au mouvement d'écartement des spreads sur les segments « Souverains » et « Autorités locales ».

Les plus ou moins-values de cession et les dotations et reprises sur titres de placement sont les suivantes :

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
• dotations aux dépéciations	(526)	(1 283)
• reprises de dépréciations	1 547	794
Sous-total	**1 021**	**(489)**
• moins-values de cession	(50)	(147)
• plus-values de cession	80	250
Sous-total	**30**	**103**
TOTAL	**1 051**	**(386)**

5.5. Charges générales d'exploitation (poste IX du compte de résultat)

a. Détail

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Frais de personnel	**(184)**	**(185)**
• salaires et traitements	(122)	(130)
• charges sociales	(62)	(55)
Autres frais administratifs	**(12)**	**(19)**
• impôts et taxes	(22)	(8)
• autres frais administratifs	(7)	(10)
• provision pour restructuration[1]	17	(1)
TOTAL	**(196)**	**(204)**

(1) En 2010, une provision pour restructuration a été constituée pour EUR 27 millions afin de couvrir principalement les coûts de restructuration liés aux fermetures des succursales de Tokyo et de Londres. Une reprise de provision de l'ordre de EUR 26 millions a été constatée dans le cadre de la mise en œuvre du plan de transformation de Dexia Crédit Local.

b. Renseignements sur le personnel

	31/12/2009	31/12/2010
Effectif fin d'année	**1 472**	**1 341**
• cadres dirigeants[1]	146	100
• autres cadres	977	904
• employés	349	337
Frais de personnel (en EUR millions)	**(189)**	**(183)**
• rémunérations et avantages sociaux directs	(127)	(129)
• cotisations patronales d'assurances sociales	(42)	(37)
• autres frais de personnel	(19)	(17)
• pensions	(1)	0
Provisions pour pensions (en EUR millions)	**5**	**(2)**
• dotations (+)	(4)	(2)
• reprises (-)	9	0
TOTAL	**(184)**	**(185)**

(1) La notion de cadres dirigeants a changé en 2010 et comprend les membres du comité de direction.

5.6. Coût du risque (poste XI du compte de résultat)

(en EUR millions)	Dotations et pertes	Reprises et utilisations	Total au 31/12/2010
Provisions pour dépréciation et pertes sur créances	(129)	65	(64)
Provisions pour risques	(632)	0	(632)
Provisions réglementées	(9)	10	1
TOTAL	**(770)**	**75**	**(695)**

Le coût du risque s'établit à EUR 695 millions en 2010 et comprend principalement :

- une provision pour risque à hauteur de EUR 632 millions, calculée à partir de la valeur d'utilité de la filiale Dexia Holdings Inc. ;
- un abandon de créance de EUR 109 millions au profit de la filiale Dexia Crédit Local Asia Pacific Pty Ltd. ;
- une amélioration du risque de crédit au titre de l'année 2010 pour EUR 46 millions.

Sans prise en compte de la provision Dexia Holdings Inc., le coût du risque s'élèverait à EUR 63 millions.

5.7. Gains ou pertes sur actifs immobilisés (poste XII du compte de résultat)

a. Détail

	Montant au 31/12/2009		Total au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010		Total au 31/12/2010
(en EUR millions)	Entreprises liées	Autres		Entreprises liées	Autres	
Dotations aux dépréciations[1]	(77)	0	(77)	(13)	(1)	(14)
Reprises de dépréciations[2]	0	205	205	0	35	35
Sous-total	**(77)**	**205**	**128**	**(13)**	**34**	**21**
Moins-values sur cessions[2]	(7)	(209)	(216)	0	(38)	(38)
Plus-values sur cessions[3]	0	154	154	0	6	6
Sous-total	**(7)**	**(55)**	**(62)**	**0**	**(32)**	**(32)**
TOTAL	**(84)**	**150**	**66**	**(13)**	**2**	**(11)**

(1) Dont dépréciation des titres de la filiale SISL pour EUR 13 millions en 2010.
Sur 2009, reprise de la provision sur titres Kommunalkredit Austria et enregistrement d'une moins-value équivalente pour EUR 205 millions.
(2) Dont reprise de la provision des titres Dexia Epargne Pension pour EUR 35 millions et enregistrement d'une moins-value équivalente.
(3) Dont plus-value sur cession des titres Crédit du Nord (EUR 153 millions) en 2009.

b. Répartition par nature

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Titres de participation	150	3
Participations dans les entreprises liées	(84)	(14)
TOTAL	**66**	**(11)**

5.8. Autres produits d'exploitation et autres charges d'exploitation

a. Autres produits d'exploitation (poste VII du compte de résultat)

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Autres produits d'exploitation bancaire	5	3
Autres produits d'exploitation non bancaire	1	1
TOTAL	**6**	**4**

b. Autres charges d'exploitation (poste VIII du compte de résultat)

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Autres charges d'exploitation bancaire	0	(1)
Autres charges d'exploitation non bancaire	0	0
TOTAL	**0**	**(1)**

5.9. Résultat exceptionnel (détail du poste XIII du compte de résultat)

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0

5.10. Impôts sur les bénéfices (poste XIV du compte de résultat)

a. Décomposition de la charge d'impôt

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Impôts des sociétés	(184)	107
Impôts différés	94	207
Autres	0	0
TOTAL	**(90)**	**314**

Le taux d'imposition retenu pour l'exercice 2010 s'élève à 34,43 % pour la France.
Le taux d'imposition des succursales étrangères est en général inférieur.

b. Dérogations aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation fiscale

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Provisions réglementées	**1**	**(1)**
• Provision pour crédit à moyen et long terme	0	0
• Provision pour investissement	1	(1)
Amortissements dérogatoires	**(1)**	**1**

c. Intégration fiscale

L'établissement stable de Dexia SA en France est depuis 2002 tête de groupe d'intégration fiscale, groupe dont fait partie Dexia Crédit Local.

5.11. Relations financières avec les membres du comité de direction et du conseil d'administration

(en EUR millions)	
Rémunérations allouées aux membres du comité de direction et du conseil d'administration de la société en raison de leurs fonctions dans ceux-ci, dans les entreprises filiales et dans les entreprises associées.	
Comité de direction	4
Conseil d'administration	0
TOTAL	**4**
Montant en fin d'exercice des créances existant à leur charge, des passifs éventuels en leur faveur et des autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	
Comité de direction	0
Conseil d'administration	0
TOTAL	**0**

5.12. Ventilation géographique et sectorielle

a. Ventilation géographique

(en EUR millions)	Produit net bancaire	Résultat brut d'exploitation	Total résultat net
En France	(77)	(233)	(811)
Succursales étrangères	(832)	(905)	(719)
TOTAL	**(909)**	**(1 138)**	**(1 530)**

b. Ventilation par métier

	Produit net bancaire		Résultat brut d'exploitation		Résultat net	
(en EUR millions)	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Public and Wholesale Banking	327	340	120	175	100	208
Banque de détail et commerciale	161	0	161	0	158	0
Autres	1 272	(1 249)	1 255	(1 313)	441	(1 738)
TOTAL	**1 760**	**(909)**	**1 536**	**(1 138)**	**699**	**(1 530)**

6. Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2010

Sociétés	Capital	Prime d'émission, réserves et report à nouveau	CA H.T. ou PNB du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice
1 - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Dexia Crédit Local				
A - Filiales (de 50 % à 100 % du capital détenu)				
(en EUR)				
CLF Immobilier 1 Passerelle des Reflets - Tour Dexia La Défense 2 - 92913 La Défense	2 364 700	13 654 930	330 719	933 238
Dexia Crédit Local Asia Pacific Pty. Ltd. Level 23, Veritas house, 207 Kent Street, Sydney, NSW, 2000.	40 662 368	(40 567 244)	(25 846 634)	(22 946 490)
Dexia Sabadell SA* Paseo de las Doce Estrallas 4 Campo de las Naciones- E - 28042 Madrid	237 061 000	159 632 877	98 920 393	64 266 514
Dexia Crediop* Via Venti settembre N. 30 - I00187 Roma	450 210 000	665 188 534	26 997 200	(20768 726)
Dexia Holdings Inc. 445 Park Avenue, 7th floor, NY 10022 New York	1 970 429 182	(1 787 796 325)	(126 743 849)	(374 822 411)
Dexia Kommunalbank Deutschland AG Charlottenstr. 82 - D - 10969 Berlin	282 500 000	248 593 337	39 337 000	793 845
Dexia Municipal Agency 1 Passerelle des Reflets - Tour Dexia La Défense 2 - 92913 La Défense	1 190 000 000	46 632 792	290 254 994	120 057 088
Dexia Israël Bank Ltd. 19 Ha'arbaa Str, Hatichon tower-Tel Aviv 64739	37 127 964	44 271 199	25 854 718	12 179 321
SISL 180, rue des Aubépines L 1145 - Luxembourg	1 000 000	3 185 372	20 572	(249 637)
Dexia Sofaxis Route de Creton - 18110 Vasselay	613 020	46 296 278	15 994 555	9 493 193
CBX. IA 1 1 Passerelle des Reflets - Tour Dexia La Défense 2 - 92913 La Défense	1 130 004	(228 049)	(129 756)	(135 316)
CBX. IA 2 1 Passerelle des Reflets - Tour Dexia La Défense 2 - 92913 La Défense	141 140 624	(38 916 824)	18 612 381	6 057 863
Dexia Flobail 1 Passerelle des Reflets - Tour Dexia La Défense 2 - 92913 La Défense	56 100 175	(118 050 066)	4 032 499	(34 978 854)
Dexia Kommunalkredit Bank AG Fischhof 3 - A - 1010 Wien	220 000 000	6 287 993	30 888 600	(2 365 850)
Dexia CLF Banque 1 Passerelle des Reflets - Tour Dexia La Défense 2 - 92913 La Défense	7 625 000	5 678 245	25 237 892	11 039 937
Dexia Bail 1 Passerelle des Reflets - Tour Dexia La Défense 2 - 92913 La Défense	9 050 600	(1 916 424)	742 588	(1 402 554)
Dexia CLF Régions Bail 1 Passerelle des Reflets - Tour Dexia La Défense 2 - 92913 La Défense	7 625 000	9 045 695	4 155 226	2 213 473
B - Participations (10 % à 50 % du capital détenu)				
Exterimmo 100-104 Avenue de France 75013 Paris	50 000 000	451 000	76 000	22 000
2 - Renseignements globaux				
A - Filiales non reprises au paragraphe 1-A				
– Sociétés françaises				
– Sociétés étrangères				
B - Filiales non reprises au paragraphe 1-B et autres titres de participations dont le capital détenu est inférieur à 10 %				
– Sociétés françaises				
– Sociétés étrangères				

**Sociétés qui ne produisent des comptes annuels qu'en normes IFRS.*
(1) Les prêts et avances consentis sont provisionnés à 100 %.

Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Dividendes encaissés par Dexia Crédit Local au cours de l'exercice	Prêts et avances consentis par Dexia Crédit Local	Montants des cautions et avals donnés par Dexia Crédit Local	Activité
	Brute	Nette				
100,00%	33 691 141	16 232 208	0	0	0	Ingénierie financière dans le domaine immobilier
100,00%	40 662 368	0	0	14 255 461	0	Compagnie financière non bancaire
60,00%	142 236 600	142 236 600	8 509 584	2 534 998 090	6 423 043 388	Banque, établissement de crédit
70,00%	581 223 585	581 223 585	0	1 308 531 181	5 574 607 567	Banque, établissement de crédit
90,00%	2 188 422 723	0	0	373 162 176[1]	0	Société holding
100,00%	493 339 375	493 339 375	0	511 222 017	0	Banque, établissement de crédit
100,00%	1 189 999 909	1 189 999 909	133 560 000	12 770 575 127	6 626 383 717	Société de crédit foncier
65,31%	56 002 387	56 002 387	698 441	146 605 554	155 142 094	Banque, établissement de crédit
100,00%	16 864 002	3 864 002	0	250 000	0	Gestion de participations
99,98%	50 056 308	50 056 308	13 281 051	0	0	Détention et gestion de participations dans les sociétés de courtage d'assurance
100,00%	39 863 172	39 863 172	0	25 485 028	14 972	Acquisition de terrains, immeubles, droits immobiliers
70,85%	100 000 058	100 000 058	0	175 481 051	94 018 950	Location de biens immobiliers
100,00%	39 127 397	39 127 397	0	834 022 391	1 605 230 705	Financement par crédit-bail des investissements locaux
100,00%	160 226 100	160 226 100	0	3 649 538 457	959 211 493	Holding
100,00%	19 738 631	19 738 631	15 999 808	1 685 600 822	6 272 194 197	Banque, établissement de crédit
99,91%	9 622 149	9 622 149	0	129 964 675	112 653 629	Financement par crédit-bail mobilier
100,00%	7 941 401	7 941 401	529 994	477 223 183	267 625 621	Réalisation d'opérations de crédit-bail immobilier
40,00%	20 000 000	20 000 000	0	0	0	Acquisition de terrains, immeubles, droits immobiliers
	11 662 678	7 483 572	6 006 933	126 637 494	0	
	8 477 441	7 780 856	0	1 943 654 893	3 395 593 827	
	21 757 852	18 198 354	131 684	678 754 340	116 235 318	
	884 954	884 954	930	0	0	

7. Portefeuille titres de Dexia Crédit Local

a. Titres de placement

(en EUR millions)	Valeur de marché	Valeur portefeuille	Gains latents[1]	Pertes latentes	Valeur nette comptable
Obligations et autres titres à revenu fixe					
Obligations françaises	**1 368**	**1 311**	**92**	**0**	**1 276**
• Organismes publics	130	120	12	0	118
– Administrations centrales	0	0	0	0	0
– Collectivités locales	130	120	12	0	118
• Autres émetteurs	1 238	1 191	80	0	1 158
– Établissements de crédit	851	836	47	0	804
– Autres établissements privés	387	355	33	0	354
– TSDI	0	0	0	0	0
Obligations étrangères	**43 562**	**41 423**	**3 955**	**0**	**39 607**
• Organismes publics	18 186	16 801	2 191	0	15 995
– Administrations centrales	1 821	1 722	148	0	1 673
– Collectivités locales	16 365	15 079	2 043	0	14 322
• Autres émetteurs	25 376	24 622	1 764	0	23 612
– Établissements de crédit	7 560	7 558	324	0	7 236
– Autres établissements privés	17 816	17 064	1 440	0	16 376
– TSDI	0	0	0	0	0
TOTAL OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	**44 930**	**42 734**	**4 047**	**0**	**40 883**
Actions et autres titres à revenu variable					
• FCP	294	305	39	0	255
• Actions	26	27	3	0	23
TOTAL ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	**320**	**332**	**42**	**0**	**278**
Effets publics					
• Organismes publics	2 488	2 535	83	0	2 405
– Administrations centrales	2 335	2 400	65	0	2 270
– Collectivités locales	153	135	18	0	135
TOTAL EFFETS PUBLICS	**2 488**	**2 535**	**83**	**0**	**2 405**
TOTAL GÉNÉRAL	**47 738**	**45 601**	**4 172**	**0**	**43 566**

(1) Les plus-values latentes s'entendent hors effet couverture.

b. Titres d'investissement

(en EUR millions)	Valeur de remboursement	Surcote (décote)	Provisions pour dépréciation	Valeur nette comptable
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Obligations francaises	**25**	**0**	**0**	**25**
• Organismes publics				
– Administrations centrales	0	0	0	0
– Collectivités locales	0	0	0	0
• Autres émetteurs				
– Établissements de crédit	25	0	0	25
– Autres établissements privés	0	0	0	0
– TSDI	0	0	0	0
Obligations étrangères	**592**	**0**	**0**	**592**
• Organismes publics				
– Administrations centrales	185	0	0	185
– Collectivités locales	74	0	0	74
• Autres émetteurs				
– Établissements de crédit	292	0	0	292
– Autres établissements privés	41	0	0	41
– TSDI	0	0	0	0
TOTAL OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	**617**	**0**	**0**	**617**
Effets publics				
• Organismes publics	40	0	0	40
– Administrations centrales	40	0	0	40
– Collectivités locales	0	0	0	0
TOTAL EFFETS PUBLICS	40	0	0	40
TOTAL GÉNÉRAL	**657**	**0**	**0**	**657**

c. Titres de transactions

(en EUR millions)	Valeur d'achat[1]	Valeur de marché[1]
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Obligations francaises	**179**	**179**
• Organismes publics	0	0
– Administrations centrales	0	0
– Collectivités locales	0	0
• Autres émetteurs	179	179
– Établissements de crédit	15	15
– Autres établissements privés	164	164
Obligations étrangères	**11 591**	**11 602**
• Organismes publics	1 209	1 209
– Administrations centrales	67	67
– Collectivités locales	1 142	1 142
• Autres émetteurs	10 382	10 393
– Établissements de crédit	1 810	1 810
– Autres établissements privés	8 572	8 583
TOTAL OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	**11 770**	**11 781**
Effets publics		
• Organismes publics	47	47
– Administrations centrales	47	47
– Collectivités locales	0	0
TOTAL EFFETS PUBLICS	**47**	**47**
TOTAL GÉNÉRAL	**11 817**	**11 828**

(1) La valeur d'achat et la valeur de marché sont calculées coupons courus inclus.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Dexia Crédit Local, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

ESTIMATIONS COMPTABLES

- Dans un contexte d'environnement économique encore incertain et de volatilité des marchés financiers toujours élevée, votre société, comme indiqué dans la note 1.2.b de l'annexe, utilise des méthodologies et des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution éventuelle de provisions à constater.

Nos travaux ont consisté à revoir le dispositif de contrôle relatif au recensement des instruments financiers qui ne sont plus négociables sur un marché actif et à la détermination des modèles utilisés pour les valoriser, à apprécier les données et hypothèses retenues ainsi que la prise en compte des risques et des résultats associés à ces instruments.

- Comme mentionné dans la note 1.2.b de l'annexe aux comptes annuels :

  - Votre société procède à l'enregistrement de dépréciations spécifiques et de provisions collectives pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, comme décrit dans les paragraphes « créances sur la clientèle », « provisions au passif du bilan » et « coût du risque ».

    Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, aux méthodologies de dépréciation, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et collectives.

  - Votre société détermine les dépréciations éventuelles du portefeuille de titres de placement en fonction de leur valeur de réalisation, après prise en compte des opérations de micro couverture, comme décrit dans le paragraphe « opérations sur titres - titres de placement ».

    Votre société détermine les dépréciations éventuelles des titres de l'activité de portefeuille, des titres de participation et des autres titres détenus à long terme en fonction de leur valeur d'usage ou d'utilité, comme décrit dans les paragraphes « opérations sur titres – titres de l'activité de portefeuille (Tap) » et « immobilisations financières – titres de participation et autres titres détenus à long terme ».

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations en tenant compte du contexte particulier d'environnement économique encore incertain et de volatilité des marchés financiers toujours élevée.

- Pour ce qui concerne plus particulièrement la participation dans DHI qui détient via la filiale Dexia Financial Products le portefeuille immobilier américain, votre société constitue des provisions sur la base des méthodes comptables telles que décrites dans la note 3.5 de l'annexe aux comptes annuels.

  Nos travaux ont consisté à revoir l'analyse de la direction sur la qualité de crédit de ces actifs ainsi que l'estimation des pertes économiques attendues et les principales hypothèses sous-jacentes qu'elle a retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 5 avril 2011

Les commissaires aux comptes

MAZARS

Virginie CHAUVIN

Hervé HELIAS

DELOITTE & ASSOCIÉS

José Luis GARCIA

6 – Assemblée générale

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés 232

Propositions de résolutions à l'assemblée générale mixte du 12 mai 2011 235

Au titre de l'assemblée générale ordinaire 235

Au titre de l'assemblée générale extraordinaire 237

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Deux conventions relatives à la mise en œuvre de deux régimes fiscaux irlandais de groupe
Personnes concernées : Madame Swiggers et Messieurs Dehaene et Mariani, administrateurs communs à Dexia SA et Dexia Crédit Local, Monsieur Poupelle, administrateur commun à Crediop et Dexia Crédit Local.
Deux conventions fiscales ont été conclues entre Dexia Crédit Local Dublin, succursale de Dexia Crédit Local en Irlande, et ses sociétés apparentées irlandaises (Dexia Banque Belgique Dublin, Dexia Investments Ireland et Dexia Crediop Ireland). Ces conventions sont liées à la mise en œuvre de deux régimes fiscaux irlandais de groupe, relatives à la TVA et à l'impôt des sociétés.
Ces conventions ont été autorisées par votre conseil d'administration du 19 février 2010.

Convention relative aux cessions d'actifs intra-groupe
Personnes concernées : Madame Swiggers, Messieurs Dehaene, Mariani, administrateurs communs à Dexia SA et Dexia Crédit Local, Monsieur Rucheton, administrateur commun à Dexia Insurance Belgium et Dexia Crédit Local.
Les cessions d'actifs de Dexia Crédit Local aux entités du groupe Dexia dans le cadre du programme de réduction du bilan *(deleveraging)* ont eu un impact total de EUR - 82,2 millions sur le résultat 2010 et se décomposent de la manière suivante :
- vente de EUR 375 millions de titres « Royaume de Belgique » à Dexia Investment Company pour une moins-value de EUR 52,5 millions,
- vente de EUR 271 millions de titres « Souverain italien » à Dexia Insurance Belgium pour une moins-value de EUR 31 millions,
- vente de EUR 155 millions de *covered bonds* espagnols à Dexia Insurance Belgium pour une plus-value de EUR 1,3 million.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 5 août 2010.

Convention de prestations de services conclue entre Dexia Crédit Local et Dexia CLF Banque
Personnes concernées : Monsieur Poupelle, représentant permanent de Dexia Crédit Local, administrateur de Dexia CLF Banque.
Cette convention a donné lieu à la constatation de produits d'un montant de EUR 2,2 millions en 2010.
Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 5 août 2010.

Lettre de confort accordée par Dexia SA concernant Dexia banka Slovensko
Personnes concernées : Madame Swiggers et Messieurs Dehaene et Mariani, administrateurs communs à Dexia SA et Dexia Crédit Local.
Une lettre de confort a été accordée par Dexia SA en faveur de Dexia Crédit Local en lien avec Dexia banka Slovensko.
Dans le cadre du litige qui oppose Dexia banka Slovensko à la société Ritro Finance, Dexia SA s'engage, dans le cas où Dexia banka Slovensko serait condamnée en dernier ressort et aussi longtemps que Dexia SA détiendra la majorité des actions de Dexia banka Slovensko, à apporter à Dexia banka Slovensko tout le soutien nécessaire pour lui permettre de remplir ses éventuelles obligations financières liées à ce litige.
Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice 2010.
Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 5 août 2010.

Convention relative à l'acquisition de titres obligataires grecs détenus par Dexia banka Slovensko par Dexia Crédit Local
Personnes concernées : Madame Swiggers et Messieurs Dehaene et Mariani, administrateurs communs de Dexia SA et de Dexia Crédit Local.
Dans le cadre du projet de cession de Dexia banka Slovensko, l'une des conditions de la transaction porte sur l'engagement par Dexia Crédit Local d'acquérir un portefeuille d'obligations grecques soit au pair, soit à la valeur de marché. Dans cette dernière hypothèse, Dexia Crédit Local recapitaliserait Dexia banka Slovensko d'un montant équivalant à la différence entre la valeur au pair (EUR 110 millions) et la valeur de marché.
Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice 2010.
Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 5 novembre 2010.

Convention de cession par Dexia Crédit Local à Dexia Banque Belgique de la 1re tranche de titres japonais
Personnes concernées : Madame Swiggers et Messieurs Dehaene et Mariani, administrateurs communs de Dexia Banque Belgique et de Dexia Crédit Local.
La vente n'ayant pas encore eu lieu au 31 décembre 2010, cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice 2010.
Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 5 novembre 2010.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Lettre de confort accordée par Dexia SA concernant Dexia banka Slovensko
Personnes concernées : Madame Swiggers et Messieurs Dehaene et Mariani, administrateurs communs de Dexia SA et de Dexia Crédit Local.
La lettre de confort donnée par Dexia SA à Dexia Crédit Local le 5 août 2010 a été mise à jour suite à la conclusion, le 11 novembre 2010, d'un accord de vente des actions Dexia banka Slovensko signé avec Penta.
Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice 2010.
Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 24 février 2011, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser *a posteriori* cette convention.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention relative à la restructuration de la garantie Financial products
La garantie portant sur le portefeuille de titres *Financial products* a été restructurée afin que les coûts ne soient plus portés par Dexia Crédit Local New York mais par Dexia Crédit Local qui détient ce portefeuille.
La charge enregistrée par Dexia Crédit Local sur l'exercice 2010 s'élève à USD 145,1 millions (EUR 109,8 millions) au titre de la rémunération de la garantie des États.
Cette restructuration a été autorisée par votre conseil d'administration du 27 novembre 2009.

Convention d'intégration fiscale
Une convention d'intégration fiscale est en vigueur depuis le 1er janvier 2002 pour une durée de cinq ans reconductible. Le périmètre d'intégration est placé sous l'égide de l'établissement de Dexia SA en France, 95 % des titres composant le capital de Dexia Crédit Local lui étant rattachés.
Conformément à la doctrine administrative, cette convention prévoit la remontée des économies d'impôt générées par l'intégration fiscale à la nouvelle tête du groupe fiscal, en lieu et place de Dexia Crédit Local.
Cette convention a été autorisée par votre conseil de surveillance du 19 novembre 2002.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Convention de déclaration de soutien au profit de Dexia Municipal Agency
La convention de « déclaration de soutien » de Dexia Crédit Local au profit de Dexia Municipal Agency du 16 septembre 1999, ratifiée par l'assemblée générale mixte du 10 janvier 2000, bénéficie aux porteurs d'obligations émises par Dexia Municipal Agency. Elle indique que Dexia Crédit Local détiendra durablement plus de 95 % du capital de Dexia Municipal Agency. Par ailleurs, Dexia Crédit Local veillera à ce que Dexia Municipal Agency développe son activité dans le respect des dispositions des articles L. 515-13 à L. 515-33 du Code monétaire et financier sur les sociétés de crédit foncier et dispose des moyens financiers lui permettant de faire face à ses obligations.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 5 avril 2011

Les commissaires aux comptes

MAZARS

Virginie CHAUVIN

Hervé HELIAS

DELOITTE & ASSOCIÉS

José Luis GARCIA

Propositions de résolutions à l'assemblée générale mixte du 12 mai 2011

Au titre de l'assemblée générale ordinaire

Première résolution : approbation des comptes annuels

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration, du président du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels au 31 décembre 2010 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations traduites par ces comptes ou qui sont mentionnées aux dits rapports, et faisant apparaître un résultat déficitaire de EUR -1 530 340 831,32.

L'assemblée générale ordinaire approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés (article 39.4 du Code Général des Impôts), s'élevant à EUR 214 977,54, ce qui n'a pas entraîné un supplément d'impôt sur les sociétés compte tenu du déficit de la société.

Deuxième resolution : approbation des comptes consolidés

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration, du président du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2010 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations traduites par ces comptes ou qui sont mentionnées aux dits rapports, et faisant apparaître une perte, part du groupe, de EUR -695 539 793.

Troisième résolution : approbation des conventions et engagements réglementés

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés par l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve dans les conditions de l'article L. 225-40 du même code les conventions et engagements réglementés qui y sont mentionnés.

Quatrième résolution : quitus aux mandataires sociaux

L'assemblée générale ordinaire, en conséquence de l'approbation des précédentes résolutions, donne quitus entier et sans réserve aux mandataires sociaux de l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Cinquième résolution : affectation du résultat

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer la perte de l'exercice s'élevant à EUR -1 530 340 831,32 sur :

- le compte de réserve indisponible constitué à l'effet d'apurer une partie des pertes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, à concurrence de EUR 639 786 313,95 ;
- le compte de réserves générales à concurrence de EUR 699 114 407,85 ;
- le compte de primes d'émission et apport à concurrence de EUR 191 440 109,52.

À l'issue de ces imputations, la réserve indisponible et les réserves générales seront à zéro et les primes d'émission et apport s'élèveront à EUR 670 492 508,62.

L'assemblée générale rappelle, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents a été le suivant :

EUR	2007	2008	2009
Montant net par action	4,55	0	0
Montant par action éligible à réfaction (article 158,3-2 du Code Général des Impôts)	4,55(1)	0	0
Montant total éligible à réfaction (article 158,3-2 du Code Général des Impôts)	396 058 194,35(1)	0	0

(1) Au taux de 40 %.

Sixième résolution : certification des comptes

L'assemblée générale ordinaire, pour l'application de l'article L. 822-14 du Code de commerce, prend acte que les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont certifiés par les commissaires aux comptes :

- M. Hervé Hélias et Mme Virginie Chauvin, associés, représentant la société Mazars, d'une part ; et
- M. José-Luis Garcia, associé, représentant la société Deloitte & Associés, d'autre part.

Septième résolution : ratification de la décision de cooptation d'un administrateur

L'assemblée générale ordinaire ratifie la décision du conseil d'administration du 23 décembre 2010 de coopter M. Alain Clot en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Pascal Poupelle, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Huitième résolution : renouvellement d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Alain Clot pour une durée de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Neuvième résolution : renouvellement d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Jean-Luc Dehaene pour une durée de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Dixième résolution : renouvellement d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Pierre Mariani pour une durée de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Onzième résolution : renouvellement d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la Fédération Française du Bâtiment pour une durée de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Douzième résolution : renouvellement d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la Fédération Nationale des Travaux Publics pour une durée de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Treizième résolution : renouvellement d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Julien Brami pour une durée de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Quatorzième résolution : renouvellement d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Jean-Pierre Brunel pour une durée de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Quinzième résolution : renouvellement d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Jean-Pol Henry pour une durée de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Seizième résolution : renouvellement d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Philippe Rucheton pour une durée de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Dix-septième résolution : renouvellement d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Mme Francine Swiggers pour une durée de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Dix-huitième résolution : renouvellement d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. René Thissen pour une durée de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Au titre de l'assemblée générale extraordinaire

Dix-neuvième résolution : proposition de délégation de compétence en vue d'une augmentation de capital réservée aux salariés

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et celle du rapport des commissaires aux comptes, et constaté que les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital social, décide pour satisfaire aux obligations légales résultant de l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, de déléguer sa compétence au conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet :

- d'augmenter le capital social en numéraire au profit des salariés de la société d'un montant nominal maximal de 100 000 euros par l'émission au pair d'actions nouvelles de la société conférant à leurs titulaires les mêmes droits que les actions anciennes, et ce, dans les conditions visées à l'article L. 225-138 du Code de commerce et aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail ;

- et en conséquence de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration pour, notamment, fixer les modalités et conditions des opérations qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation, déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, et ce, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du travail, constater la réalisation définitive de l'augmentation du capital social, procéder à la modification corrélative des statuts, prendre toutes dispositions et accomplir tous actes et formalités nécessaires.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, les autres modalités de l'opération feront l'objet d'un rapport complémentaire du conseil d'administration et des commissaires aux comptes.

Vingtième résolution : proposition de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, et en conséquence de la précédente résolution, décide de supprimer, en vertu des dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui seront émises dans le cadre de l'augmentation de capital envisagée et d'en réserver la souscription aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Vingt et unième résolution : pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes formalités de dépôts et de publications prévues par la loi.

7 – Renseignements de caractère général

Informations juridiques et administratives 240

1. Concernant la société 240

2. Concernant les perspectives de la société 242

Contrôleurs légaux 243

Document de référence – Attestation du responsable 244

Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois (établie au 23 mars 2011) 245

Tableau des correspondances 248

Filiales et participations en France 250

Filiales et implantations internationales 251

Informations juridiques et administratives

1. Concernant la société

Histoire de la société	Dexia Crédit Local est l'une des trois principales entités du groupe Dexia, groupe franco-belge, formé en 1996 par l'alliance du Crédit Local de France et du Crédit Communal de Belgique, établissements de crédit spécialisés dans le financement des collectivités locales et des acteurs locaux.
Raison sociale **Nom commercial**	Dexia Crédit Local est la dénomination sociale de la société, telle que résultant de ses statuts. Son nom commercial est Dexia.
Pays d'origine **Constitution** **Durée de vie**	Le pays d'origine de la société est la France. Elle a été constituée à Paris, le 28 août 1989 pour une durée de 99 ans.
Numéro d'enregistrement	Elle est immatriculée au greffe du tribunal de commerce de Nanterre sous le numéro 351 804 042 (APE : 6492Z).
Siège social	Son siège social, et lieu principal d'activité, est sis à La Défense (92913) - Tour Dexia La Défense 2 - 1, passerelle des Reflets (téléphone : 01 58 58 77 77), depuis le 1er mars 2007.
Forme juridique **Législation régissant l'activité**	Il s'agit d'une société anonyme à conseil d'administration de droit français, relevant des dispositions des articles L. 225-17 et suivants du Code de commerce et L. 511-1 du Code monétaire et financier.
Objet social	La société a pour objet, à titre de mission permanente, de poursuivre l'activité suivante : - réaliser en France et à l'étranger toutes opérations de crédit en faveur du développement local, et notamment de l'équipement collectif, principalement au profit des collectivités locales et des établissements publics, des organismes bénéficiant de leur garantie, des sociétés d'économie mixte locales, des sociétés concessionnaires de services publics et plus généralement des organismes réalisant des opérations d'urbanisme et d'habitat, ou ayant passé avec une collectivité locale une convention pour la réalisation ou la gestion d'un équipement d'intérêt local ; - pratiquer au profit de ces mêmes personnes une activité de courtage en assurances et toute activité de conseil et d'assistance en matière de gestion financière, d'ingénierie financière, et, d'une manière générale, offrir tous les services destinés à faciliter leur gestion financière sous réserve des dispositions législatives relatives à l'exercice de certaines professions réglementées ; - recueillir les dépôts de trésorerie des collectivités locales et des établissements publics locaux conformément à la réglementation qui leur est applicable ; - conserver les fonds prêtés à ses clients, en attente d'emploi ; - émettre des emprunts obligataires en France et à l'étranger destinés au financement des prêts qu'elle consent. À cet effet, elle peut notamment : - créer des filiales ; - détenir des participations dans les sociétés dont l'activité est de nature à faciliter la réalisation de l'objet social, constituer et gérer des fonds de garantie pour garantir le remboursement des crédits accordés aux organismes mentionnés au premier alinéa du présent article. Elle peut également réaliser toute opération entrant dans son objet pour le compte d'organismes ou d'institutions d'intérêt général qui lui donnent mandat.
Exercice social	L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices	Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des prélèvements prévus à l'article 37 des statuts (5 % pour constituer le fonds de réserve légale prescrit par la loi), et augmenté des reports bénéficiaires. L'assemblée générale détermine, sur proposition du conseil d'administration, la part du bénéfice distribuable attribuée aux actionnaires sous forme de dividendes. Quant au surplus, s'il en existe, l'assemblée générale décide, soit de le reporter à nouveau, soit de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation et l'emploi. En outre, l'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice. Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'assemblée ou, à défaut, par le conseil d'administration. Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête du conseil d'administration. Nonobstant les dispositions qui précèdent et dans les cas prévus par la loi, le conseil d'administration est compétent pour décider de répartir un acompte à valoir sur les dividendes d'exercices clos ou en cours, avant que les comptes de ces exercices n'aient été approuvés. Le conseil d'administration en fixe le montant et la date de répartition. Il appartient à l'assemblée générale, lors de la fixation du dividende définitif, de s'assurer que les dispositions de ce paragraphe sont effectivement satisfaites pour l'ensemble de ce dividende (acompte compris).
Assemblées générales	**Convocation** Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu choisi par l'auteur de la convocation. Tout actionnaire a le droit d'obtenir la communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et le contrôle de la société. La nature de ces documents et les conditions de leur envoi et de mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements. **Droit d'admission aux assemblées** Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées sur simple justification de son identité, à condition toutefois que ses actions soient libérées des versements exigibles. Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire. Les pouvoirs doivent être déposés au siège social, cinq jours au moins avant la réunion. **Droit de vote** Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire.
Lieu de consultation des documents **Responsables de l'information**	Les documents et renseignements relatifs à la société peuvent être consultés à son siège social. Les demandes sont à adresser à : Monsieur Marc Brugière, secrétaire général par intérim, membre du comité de direction (01.58.58.73.78), Monsieur François Laugier, directeur financier, membre du comité de direction (01.58.58.58.60).

2. Concernant les perspectives de la société

Événement récent	L'année 2010 s'inscrit dans la continuité de l'exercice 2009, avec la poursuite de la mise en œuvre au sein de Dexia Crédit Local du plan de transformation du groupe Dexia. L'un des faits majeurs de l'année a été la décision prise par la Commission européenne en février 2010 d'approuver le plan de soutien octroyé par les États belge, français et luxembourgeois. Par cette décision, la Commission européenne a confirmé la viabilité à long terme de Dexia et a approuvé le plan de restructuration du groupe. Pour ce qui concerne Dexia Crédit Local, ce plan de restructuration impose notamment la cession des filiales en Italie et en Slovaquie, d'ici le 31 octobre 2012 ainsi qu'en Espagne d'ici le 31 décembre 2013. Le montant des nouveaux engagements est resté volontairement limité en 2010. Les encours à long terme sont en diminution de 7 % par rapport au 31 décembre 2009 pour s'établir à EUR 211 milliards. Concernant le refinancement, l'année 2010 a été contrastée avec notamment le développement du risque souverain en Europe. Dans cet environnement, le groupe Dexia a globalement émis EUR 44,4 milliards dont EUR 42,1 milliards pour le groupe Dexia Crédit Local. Le programme de refinancement 2010 a été essentiellement réalisé *via* des émissions garanties par les États et une activité soutenue des véhicules de *covered bonds*. La conjugaison d'une politique volontariste de cession d'actifs, d'une mise en œuvre rapide du programme de financement à long terme en 2009 et 2010 et d'un alignement des nouveaux engagements du métier *Public and Wholesale Banking* sur les capacités de financement à long terme du groupe Dexia a permis de significativement réduire le profil de risque de liquidité de la banque. Les besoins de financement à court terme ont été ainsi fortement réduits. De même, le montant de financement apporté par les banques centrales a sensiblement diminué. Enfin, Dexia a pu se défaire complètement, fin juin 2010, de la garantie des États pour ses financements, comme convenu avec la Commission européenne. Fin 2010, Dexia a renforcé les fonds propres de Dexia Crédit Local à hauteur de EUR 640 millions par la conversion d'un prêt subordonné précédemment consenti par Dexia à sa filiale.
Tendances	Les perspectives du groupe Dexia, en particulier dans l'exercice de ses activités de services bancaires et financiers au secteur public local, ont été présentées aux investisseurs et à la presse en octobre 2010. L'horizon qui a été retenu est l'année 2014, date à laquelle Dexia s'est fixé pour objectif d'achever sa restructuration financière, de consolider et développer ses franchises commerciales fortes et de se doter d'un modèle opérationnel optimisé. Concernant l'activité *Public and Wholesale Banking* en France et donc de Dexia Crédit Local, l'ambition de Dexia est d'être un spécialiste sélectif, rentable et reconnu, et disposant d'une offre de produits élargie. En termes d'organisation, le troisième et dernier volet du plan de transformation du groupe impactera l'emploi de façon limitée compte tenu de la forte proportion de postes vacants dans l'entreprise et du calendrier de mise en œuvre qui s'étend jusque fin 2013.
Contrôle	Il n'existe pas, à la connaissance de la société, d'accord dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.
Procédures judiciaires et d'arbitrage	Pour la période couvrant au moins les douze derniers mois, la société n'a pas été engagée dans une procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.
Changement significatif	Depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers certifiés ont été publiés, la situation de la société n'a fait l'objet d'aucun changement significatif.
Contrats importants	La société n'a pas conclu de contrat important (autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires) pouvant conférer à tout membre du groupe un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur sa capacité à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs.

Contrôleurs légaux

Les commissaires aux comptes de Dexia Crédit Local ainsi que leurs suppléants sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
• **Mazars**	• **Charles de Boisriou**
(renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2008, pour une durée de six ans)	(nommé par l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2008, pour une durée de six ans)
Société représentée par Hervé Hélias et Virginie Chauvin, associés Exaltis - 61, rue Henri Regnault - 92075 La Défense Cedex	Exaltis - 61, rue Henri Regnault - 92075 La Défense Cedex
• **Deloitte et Associés**	• **BEAS**
(nommé par l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2008, pour une durée de six ans)	(nommé par l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2008, pour une durée de six ans)
Société représentée par José-Luis Garcia, associé	Société représentée par Mireille Berthelot, associée
185, avenue Charles de Gaulle - 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex	7-9, Villa Houssay - 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Montant des honoraires comptabilisés pour chacun des commissaires aux comptes

	2009				2010			
(en EUR milliers)	Mazars	%	Deloitte	%	Mazars	%	Deloitte	%
Prestations d'audit								
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2 353	99,37 %	2 519	97,90 %	2 305	87,58 %	2 138	84,07 %
• Missions accessoires	15	0,63 %	54	2,10 %	327	12,42 %	405	15,93 %
Sous-total	**2 368**	**100,00 %**	**2 573**	**100,00 %**	**2 632**	**100,00 %**	**2 543**	**100,00 %**
Autres prestations								
• Juridique, fiscal, social	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %
• Audit interne	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %
• Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %
Sous-total	**0**	**0,00 %**	**0**	**0,00 %**	**0**	**0,00 %**	**0**	**0,00 %**
TOTAL	**2 368**	**100,00 %**	**2 573**	**100,00 %**	**2 632**	**100,00 %**	**2 543**	**100,00 %**

Document de référence – Attestation du responsable

La personne responsable du document de référence de Dexia Crédit Local est : Alain Clot, directeur général de Dexia Crédit Local.

Attestation du responsable du document de référence

Je soussigné, Alain Clot, directeur général de Dexia Crédit Local,

Atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 13 du présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 186 et 228 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2008 et 2009, respectivement en pages 182 et 233 du document de référence 2008 ayant fait l'objet d'un rectificatif et en pages 194 et 245 du document de référence 2009. Les rapports des contrôleurs légaux référant aux comptes consolidés 2010 et aux comptes annuels et consolidés 2009 et 2008 contiennent des observations.

Fait à La Défense, le 6 avril 2011

Alain Clot
Directeur général

Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois (établie au 23 mars 2011)

Nature des informations	Référence des publications et diffusions
I – Activité et résultats	
Chiffre d'affaires du 4e trimestre 2010 : publication rectificative	BALO 23/03/2011
Chiffre d'affaires du 4e trimestre 2010	BALO 07/03/2011
Chiffre d'affaires du 3e trimestre 2010	BALO 24/11/2010
Rapport d'activité semestriel au 30/06/2010	BALO 29/10/2010
Chiffre d'affaires du 2e trimestre 2010	BALO 01/09/2010
Approbation des comptes annuels et consolidés au 31/12/2009	BALO 18/06/2010
Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2010	BALO 02/06/2010
Comptes annuels 2009	BALO 26/04/2010
II – Vie sociale	
Nomination au sein de Dexia Crédit Local	Communiqué de presse 31/01/2011
Nomination – Administrateur – Directeur général	Les Petites Affiches 07/01/2011
Nomination au sein de Dexia Crédit Local	Note d'information 07/12/2010
Nomination au sein de Dexia Crédit Local	Note d'information 17/11/2010
Nomination au sein de Dexia Crédit Local	Note d'information 20/10/2010
Nomination au sein de Dexia Crédit Local	Note d'information 15/10/2010
Nomination au sein de Dexia Crédit Local	Note d'information 24/09/2010
Nomination au sein de Dexia Crédit Local	Note d'information 03/09/2010
Nominations au sein de Dexia Crédit Local	Note d'information 27/08/2010
Nomination au sein de Dexia Crédit Local	Note d'information 30/06/2010
Nomination au sein de Dexia Crédit Local	Communiqué de presse 03/06/2010
Nomination au sein de Dexia Crédit Local	Note d'information 31/05/2010
Nomination au sein de Dexia Crédit Local	Note d'information 31/05/2010
Nomination - Administrateur	Les Petites Affiches 21/05/2010
Nominations au sein de Dexia Crédit Local	Note d'information 27/04/2010
Nomination au sein de Dexia Crédit Local	Note d'information 21/04/2010
Nomination au sein de Dexia Crédit Local	Note d'information 15/04/2010
Avis de convocation à l'assemblée générale mixte des actionnaires le 21/05/2010	BALO 14/04/2010
III – Autres informations	
Dexia publie ses résultats 2010	Communiqué de presse 23/02/2011
Dexia et le CCRE publient l'édition 2010-2011 des chiffres clés de l'Europe locale et régionale	Communiqué de presse 04/02/2011
Les financements de projets de Dexia	Communiqué de presse 02/02/2011
Décision de la Cour régionale de Bratislava en faveur de Dexia	Communiqué de presse 28/01/2011
Une équipe de direction renforcée pour mettre en œuvre le plan stratégique Dexia 2014	Communiqué de presse 17/12/2010
Le Mémento Guide financier - Ressources des collectivités locales 2010-2011 vient de paraître	Communiqué de presse 07/12/2010
La Fondation Dexia France et la Fondation du Patrimoine ont remis, dans le cadre du 93e Congrès des Maires de France, des dons aux missions locales de Brioude, Belfort et Bourbourg-Gravelines	Communiqué de presse 24/11/2010
Plan de relance professionnel du BTP : le bilan	Communiqué de presse 24/11/2010
La note de conjoncture 2010	Communiqué de presse 17/11/2010

Nature des informations	Référence des publications et diffusions
Dexia vend sa filiale Dexia banka Slovensko à Penta	Communiqué de presse 11/11/2010
Dexia, le groupe immobilier GHI et Vivalib lancent à Arras un programme de logement social misant sur la mixité entre générations	Communiqué de presse 28/10/2010
Dexia publie sa note « Débat d'orientation budgétaire 2011 »	Communiqué de presse 20/10/2010
Dexia 2014 : une banque de proximité au service de 10 millions de clients	Communiqué de presse 12/10/2010
34 projets lauréats de la Fondation Dexia France pour la solidarité et la culture dans les communes	Communiqué de presse 30/09/2010
Partenariat industriel Crédit Mutuel - CIC - Dexia	Communiqué de presse 30/09/2010
Communiqué de presse sur le renouvellement du partenariat avec Vivalib	Communiqué de presse 29/09/2010
Dexia poursuit la reconquête commerciale et son plan de réduction des coûts	Communiqué de presse 15/09/2010
Résultat du *stress test* mené par le CEBS et la CBFA : aucun besoin de levée de capital additionnel pour Dexia	Communiqué de presse 23/07/2010
La Commission européenne publie sa décision de février 2010 sur le plan de restructuration de Dexia	Communiqué de presse 02/07/2010
Dexia met entièrement fin au support de la garantie des États pour ses financements à venir	Communiqué de presse 30/06/2010
12e édition de *Focus*, la lettre financière des communautés urbaines	Communiqué de presse 01/06/2010
Remise des conclusions de la commission d'experts relative aux règles de commercialisation des crédits structurés de Dexia Crédit Local	Communiqué de presse 25/05/2010
Jugement du tribunal de première instance de Bratislava	Communiqué de presse 18/05/2010
Accessibilité des établissements recevant du public : 20 milliards d'euros d'investissements à la charge de l'État et des collectivités locales	Communiqué de presse 05/05/2010
Document de référence 2009	AMF 12/04/2010
Communiqué de presse – Dexia Crédit Local : mise à disposition du rapport financier semestriel 2010	HUGIN 10/08/2010
Communiqué de presse – Dexia Crédit Local : mise à disposition du rapport annuel valant document de référence	HUGIN 13/04/2010
CERTIFICATS D'APPROBATION	
Certificat d'approbation de la CSSF en date du 23/09/2010 concernant le 6e supplément du prospectus de base 2010	AMF 24/09/2010
Certificat d'approbation de la CSSF en date du 12/08/2010 concernant le 5e supplément du prospectus de base 2010	AMF 24/09/2010
Certificat d'approbation de la CSSF en date du 17/05/2010 concernant le 4e supplément du prospectus de base 2010	AMF 24/09/2010
Certificat d'approbation de la CSSF en date du 13/04/2010 concernant le 3e supplément du prospectus de base 2010	AMF 24/09/2010
Certificat d'approbation de la CSSF en date du 16/03/2010 concernant le 2e supplément du prospectus de base 2010	AMF 24/09/2010
Certificat d'approbation de la CSSF en date du 10/02/2010 concernant le 1er supplément du prospectus de base 2010	AMF 24/09/2010
Certificat d'approbation de la CSSF en date du 18/12/2009 concernant le prospectus de base 2010	AMF 24/09/2010
ÉMISSIONS OBLIGATAIRES	
Dexia Crédit Local - EMTN 906 TR 1 EUR 50 000 000 – maturité mars 2013	HUGIN 08/03/2011
Dexia Crédit Local - EMTN 904 TR 1 EUR 10 000 000 – maturité février 2013	HUGIN 17/02/2011
Dexia Crédit Local - EMTN 905 TR 1 EUR 25 000 000 – maturité novembre 2013	HUGIN 17/02/2011
Dexia Crédit Local - EMTN 902 TR 1 EUR 50 000 000 – maturité février 2013	HUGIN 10/02/2011
Dexia Crédit Local - EMTN 903 TR 1 EUR 172 000 000 – maturité février 2013	HUGIN 09/02/2011
Dexia Crédit Local - EMTN 901 TR 1 EUR 90 000 000 – maturité janvier 2013	HUGIN 18/01/2011
Dexia Crédit Local - EMTN 900 TR 1 EUR 40 000 000 – maturité janvier 2013	HUGIN 17/01/2011

Nature des informations	Référence des publications et diffusions
Dexia Crédit Local - EMTN 898 TR 1 EUR 120 000 000 – maturité décembre 2012	HUGIN 09/12/2010
Dexia Crédit Local - EMTN 896 TR 1 EUR 10 000 000 – maturité 10 décembre 2012	HUGIN 08/12/2010
Dexia Crédit Local - EMTN 895 TR 1 EUR 50 000 000 – maturité 3 décembre 2012	HUGIN 01/12/2010
Dexia Crédit Local - EMTN 893 TR 1 EUR 15 700 000 – maturité 26 novembre 2012	HUGIN 24/11/2010
Dexia Crédit Local - EMTN 892 TR 1 EUR 34 560 000 – maturité 5 février 2014	HUGIN 24/11/2010
Dexia Crédit Local - EMTN 891 TR 1 EUR 15 000 000 – maturité 30 décembre 2011	HUGIN 10/11/2010
Dexia Crédit Local - EMTN 890 TR 1 EUR 5 000 000 – maturité 4 novembre 2013	HUGIN 02/11/2010
Dexia Crédit Local - EMTN 887 TR 1 EUR 1 350 000 000 – maturité juin 2012 garanties par les États français, belge et luxembourgeois	HUGIN 24/06/2010
Dexia Crédit Local - EMTN 858 TR 2 EUR 700 000 000 – maturité janvier 2014 garanties par les États français, belge et luxembourgeois	HUGIN 10/06/2010
Dexia Crédit Local - EMTN 864 TR 4 EUR 100 000 000 – maturité février 2013 garanties par les États français, belge et luxembourgeois	HUGIN 03/06/2010
Dexia Crédit Local - EMTN 885 TR 1 EUR 550 000 000 - maturité mai 2014 garanties par les États français, belge et luxembourgeois	HUGIN 26/05/2010
Dexia Crédit Local - EMTN 882 TR 1 EUR 5 000 000 – maturité mai 2017	HUGIN 06/05/2010
Dexia Crédit Local - EMTN 880 TR 1 EUR 60 000 000 – maturité novembre 2011	HUGIN 30/04/2010
Dexia Crédit Local - EMTN 864 TR 3 EUR 500 000 000 – maturité février 2013 garanties par les États français, belge et luxembourgeois	HUGIN 28/04/2010
Dexia Crédit Local - EMTN 878 TR 1 EUR 73 000 000 – maturité avril 2015	HUGIN 28/04/2010
Dexia Crédit Local - EMTN 877 TR 1 EUR 10 000 000 – maturité 30 avril 2014	HUGIN 28/04/2010
Dexia Crédit Local - EMTN 879 TR 1 EUR 40 000 000 – maturité 23 octobre 2012	HUGIN 21/04/2010
Dexia Crédit Local - EMTN 864 TR 2 EUR 300 000 000 - maturité février 2013 garanties par les États français, belge et luxembourgeois	HUGIN 07/04/2010
Dexia Crédit Local - EMTN 876 TR 1 EUR 50 000 000 – maturité avril 2015	HUGIN 07/04/2010
Dexia Crédit Local - EMTN 874 TR 1 EUR 50 000 000 – maturité avril 2012	HUGIN 01/04/2010
Dexia Crédit Local - EMTN 875 TR 1 EUR 10 000 000 – maturité mars 2012	HUGIN 01/04/2010
Dexia Crédit Local - EMTN 873 TR 1 GBP 500 000 000 - maturité avril 2014 garanties par les États français, belge et luxembourgeois	HUGIN 30/03/2010
Dexia Crédit Local - EMTN 871TR 1 EUR 20 000 000 – maturité 27 mai 2013	HUGIN 24/03/2010
Dexia Crédit Local - EMTN 872 TR 1 EUR 17 000 000 – maturité 26 mars 2015	HUGIN 24/03/2010

Tableau des correspondances

Rubriques du schéma de l'annexe XI du règlement CE n° 809/2004 (article 14)

		Pages
1.	**Personnes responsables**	
1.1	Identification des personnes responsables	244
1.2	Attestation des personnes responsables	244
2.	**Contrôleurs légaux des comptes**	
2.1	Identification des contrôleurs légaux	243
2.2	Contrôleurs légaux durant la période couverte par les informations financières historiques	243
3.	**Facteurs de risque**	24 à 40 / 157 à 165 / 168 à 174
4.	**Informations concernant l'émetteur**	
4.1	Histoire et évolution de la société	
4.1.1	Raison sociale et nom commercial	240
4.1.2	Lieu de constitution et numéro d'enregistrement	240
4.1.3	Date de constitution et durée de vie	240
4.1.4	Siège social, forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse, numéro de téléphone du siège statutaire	240
4.1.5	Événement récent propre à l'émetteur et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité	242
5.	**Aperçu des activités**	
5.1	Principales activités	
5.1.1	Principales catégories de services fournis	5 et 6 / 14 à 20
5.1.2	Nouveau produit ou nouvelle activité	5 et 6 / 64 à 68
5.1.3	Principaux marchés	7 / 14 à 20
5.1.4	Justification du positionnement concurrentiel déclaré	14
6.	**Organigramme**	
6.1	Description du groupe d'appartenance et place de l'émetteur	11 / 240
6.2	Lien de dépendance vis-à-vis d'autres entités du groupe	11 / 47
7.	**Information sur les tendances**	
7.1	Déclaration d'absence de détérioration significative affectant les perspectives depuis la date des derniers états financiers	242
7.2	Élément(s) raisonnablement susceptible(s) d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	3 et 4 / 6 / 24 / 29/ 64 à 68 / 102 et 103 / 143 à 145 / 169 à 174 / 194 / 242
8.	**Prévisions ou estimations du bénéfice**	Néant
9.	**Organes d'administration et de direction**	
9.1	Nom, adresse, fonction dans la société émettrice des membres de direction et d'administration et activités exercées en dehors	56 à 58
9.2	Déclaration d'absence de conflits d'intérêts pour les membres du conseil d'administration	70

		Pages
10.	**Principaux actionnaires**	
10.1	Identité des actionnaires directs et indirects - nature du contrôle - mesures prises en vue d'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive	 11 / 47 Néant
10.2	Accord connu pouvant entraîner un changement de contrôle	242
11.	**Informations financières sur le patrimoine, la situation financière et les résultats**	
11.1	Informations financières historiques	Documents de référence 2008* et 2009**
11.2	États financiers	
	Comptes consolidés	41 à 44 / 93 à 185
	Comptes annuels	44 à 46 / 189 à 227
11.3	Vérification des informations financières historiques annuelles	
11.3.1	Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes annuels	186 et 187 228 et 229
11.3.2	Autres informations du document d'enregistrement vérifiées par les commissaires aux comptes	13 à 68 / 69 à 90 / 235 à 237
11.3.3	Informations financières du document d'enregistrement non tirées d'états financiers vérifiés	Néant
11.4	Date des dernières informations financières	
11.4.1	Dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées	186 / 228
11.5	Informations financières intermédiaires	
11.5.1	Informations trimestrielles et semestrielles Vérification des informations financières intermédiaires	Néant Néant
11.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	242
11.7	Changement significatif de la situation financière	242
12.	**Contrats importants**	242
13.	**Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts**	Néant
14.	**Documents accessibles au public**	
	Lieu de consultation des documents pendant la durée de validité du document d'enregistrement	241

**En application de l'article 28 du règlement CE 809-2004 sont incluses, par référence, les informations financières pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, ainsi que les rapports des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés et les comptes annuels de cet exercice, présentés respectivement aux pages 182 et 233 du document de référence 2008 (déposé le 15 avril 2009 auprès de l'Autorité des marchés financiers, sous le numéro D. 09-0250 et ayant fait l'objet d'un rectificatif, déposé le 6 mai 2009 auprès de l'Autorité des marchés financiers).*

***En application de l'article 28 du règlement CE 809-2004 sont incluses, par référence, les informations financières pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, ainsi que les rapports des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés et les comptes annuels de cet exercice, présentés respectivement aux pages 194 et 245 du document de référence 2009 (déposé le 12 avril 2010 auprès de l'Autorité des marchés financiers, sous le numéro D. 10-0246).*

Filiales et participations en France

Filiales

CBX.IA 2
1, passerelle des Reflets
Tour Dexia – La Défense 2
TSA 92202
F-92919 La Défense Cedex
Tél. : + 33 1 58 58 77 77
L'acquisition et l'administration d'immeubles

Dexia Bail
1, passerelle des Reflets
Tour Dexia – La Défense 2
TSA 92202
F-92919 La Défense Cedex
Tél. : + 33 1 58 58 84 06
Le financement par crédit-bail mobilier

Dexia CLF Banque
1, passerelle des Reflets
Tour Dexia – La Défense 2
TSA 72200
F-92919 La Défense Cedex
Tél. : + 33 1 58 58 88 02
Le service bancaire du secteur public local

Dexia CLF Régions Bail
1, passerelle des Reflets
Tour Dexia – La Défense 2
TSA 92202
F-92919 La Défense Cedex
Tél. : + 33 1 58 58 84 06
La réalisation d'opérations de crédit-bail immobilier, principalement public

Dexia Éditions
1, passerelle des Reflets
Tour Dexia – La Défense 2
TSA 92202
F-92919 La Défense Cedex
Tél. : + 33 1 58 58 78 78
www.dexia-editions.com
L'édition d'ouvrages spécialisés sur les questions relatives au monde local

Dexia Flobail
1, passerelle des Reflets
Tour Dexia – La Défense 2
TSA 92202
F-92919 La Défense Cedex
Tél. : + 33 1 58 58 84 06
Le financement par crédit-bail des investissements locaux (notamment économie d'énergie et protection de l'environnement)

Dexia Habitat
1, passerelle des Reflets
Tour Dexia – La Défense 2
TSA 92202
F-92919 La Défense Cedex
Tél. : + 33 1 58 58 77 77
La prise de participations dans les sociétés anonymes d'HLM et d'habitat social

Dexia Location Longue Durée
22, rue des Deux Gares
F-92564 Rueil-Malmaison Cedex
Tél. : + 33 1 57 69 55 55
www.dexia-lld.fr
La location longue durée et la gestion des flottes automobiles publiques

Dexia Municipal Agency
1, passerelle des Reflets
Tour Dexia – La Défense 2
TSA 92202
F-92919 La Défense Cedex
Tél. : + 33 1 58 58 77 77
www.dexia-ma.com
La société de crédit foncier de Dexia Crédit Local

Dexia Sofaxis
Route de Creton
F-18100 Vasselay
Tél. : + 33 2 48 48 10 10
www.dexia-sofaxis.com
Le courtage d'assurance et le conseil en gestion du risque employeur des collectivités locales et des hôpitaux

Participations

Domiserve
6, rue André Gide
F-92320 Châtillon
Tél. : 0810 55 55 55
www.domiserve.com
Émetteur de Cesu et enseigne nationale de services à la personne

Autres sociétés de Dexia en France

Dexia Asset Management France
Washington Plaza
40, rue Washington
F-75408 Paris Cedex 08
Tél. : + 33 1 53 93 40 00
www.dexia-am.com
La gestion d'OPCVM

Dexia Ingénierie Sociale
13, rue Croquechâtaigne
BP 30064
F-45380 La Chapelle St Mesmin
Tél. : + 33 2 36 56 00 00
assurance@dexia-is.com
Les produits de prévoyance complémentaire pour le personnel des entreprises privées et para-publiques

RBC Dexia Investor Services Bank France
105, rue Réaumur - F-75002 Paris
Tél. : + 33 1 70 37 83 00
La tenue de comptes titres, investisseurs institutionnels et OPCVM

Filiales et implantations internationales

Filiales

ALLEMAGNE
Dexia Kommunalbank Deutschland
Charlottenstraße 82
D-10969 Berlin
Tél. : + 49 30 25 59 8-0
www.dexia.de

AUSTRALIE
Dexia Crédit Local Asia Pacific Pty Ltd.
207 Kent Street, Veritas House, Level 23
Sydney NSW 2000
Tél. : + 61 2 925 13 961

AUTRICHE ET EUROPE CENTRALE
Dexia Kommunalkredit Bank AG
Fischhof 3
A-1010 Vienne
Autriche
Tél. : + 43 174 040 35-40
www.dexia-kom.com

Dexia Kommunalkredit Adriatic d.o.o.
Radnicka cesta 80 HR
10000 Zagreb
Croatie
Tél. : + 385 (1) 640 38 00

Dexia Kommunalkredit Bulgaria EOOD
19 Karnigradska
Sofia 1000
Bulgarie
Tél. : + 359 (2) 811 49 49
www.dexia-kom.bg

Dexia Kommunalkredit Czech Republic a.s
Wratislav Palace
Trziste 13
118 00 Praha 1
République tchèque
Tél. : + 420 221 146 331

Dexia Kommunalkredit Hungary kft.
Horvàt u. 14-24
1027 Budapest
Hongrie
Tél. : + 36 1 299 08 00

Dexia Kommunalkredit Bank Polska
Ul. Sienna 39
PL-00-121 Varsovie
Pologne
Tél. : + 48 22 586 32 00
www.dexia-kom.pl

Dexia Kommunalkredit Romania SRL
Str Fagaras nr 21, Sector 1
010897 Bucuresti
Roumanie
Tél. : + 40 21 206 01 50

Dexia banka Slovensko(1)
Hodzova 11
01011, Zilina
Slovaquie
Tél. : + 421 41 51 11 101, 102
www.dexia.sk

ESPAGNE
Dexia Sabadell
Paseo de las Doce Estrellas 4
Campo de las Naciones
E-28042 Madrid
Tél. : + 34 91 721 33 10
www.dexiasabadell.es

ÉTATS-UNIS
Dexia FP Holdings, Inc.
445 Park Avenue, 5th floor
New York, NY 10022
Tél. : + 1 212 826 01 00

Dexia Real Estate Capital Markets
1180 NW Maple St., Suite 202 – Issaquah, WA 98027
Tél. : + 425 313 4600

ISRAËL
Dexia Israël Bank Ltd.
19 Ha'arbaa Str. – Hatichon Tower
64739 Tel Aviv
Tél. : + 972 3 764 76 00

ITALIE
Dexia Crediop
Via Venti Settembre, 30
I-00187 Roma
Tél. : + 39 06 47 71 1
www.dexia-crediop.it

LUXEMBOURG
SISL
42, rue de la Vallée
L-2661 Luxembourg
Tél. (352) 45 90 1

MEXIQUE
Dexia Crédito Local México
Protasio Tagle 104 Colonia
San Miguel Chapultepec
11850 México DF
Tél. : + 52 55 56 87 75 45

ROYAUME-UNI
Dexia Management Services Ltd.
Shackleton House, 4 Battle Bridge Lane
UK – London SE1 2RB
Tél. : + 44 207 378 77 57

SUISSE
Dexia Public Finance Switzerland
2, rue de Jargonnant
CH-1207 Genève
Tél. : + 41 22 718 01 20

Succursales

CANADA
Dexia Crédit Local Canada branch
800 Square Victoria, Bureau 1620
CP 201, Montréal (Québec)
Canada H4Z 1 E3
Tél. : + 1 514 868 1200

ÉTATS-UNIS
Dexia Crédit Local New York branch
445 Park Avenue
New York, NY 10022
USA
Tél. : + 1 212 515 70 00
www.dexia-americas.com

ÎLES CAYMAN
Dexia Crédit Local Grand Cayman branch
c/o CIBC Bank and Trust Company (Cayman) Ltd.
PO Box 694 GT
11 Dr Roy's Drive
Grand Cayman
Tél. : +212 515 7000

IRLANDE
Dexia Crédit Local Dublin branch
6 George's Dock
IRL-IFSC Dublin 1
Tél. : + 353 1 670 27 00

JAPON
Dexia Crédit Local Bank Tokyo branch
Meiji Seimei Kan 5F
2-1-1 Marunouchi, Chiyoda-ku,
Tokyo 100-0005
Tél. : + 81 3 6268 4000

Bureau de représentation

CHINE
Dexia Crédit Local
Beijing Representative Office
Room 503, F/5
9A Financial Street – Xicheng District
Beijing - Chine
Tél. : +86 (0) 10 6657 5858

(1) Cession prévue au cours du premier semestre 2011.

Dexia Crédit Local
1, passerelle des Reflets
Tour Dexia - La Défense 2
92 913 La Défense Cedex
Tél. 01 58 58 77 77
Fax : 01 58 58 70 00
www.dexia-creditlocal.fr

Société anonyme au capital de 500 513 102 euros
RCS Nanterre 351 804 042
TVA : FR 49 351 804 042

Crédit photo : p. 3 : C. Lebedinsky/Challenges-REA ; p. 6 : X. Pierre
Réalisation : Nord Compo